PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800

195
9078

BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

2e. Série, Tome 9e. — 19e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1853.

BULLETIN
MONUMENTAL.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

2e. Série, Tome 9e. — 19e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1853.

LIBRARY
NOV
19
UNIVERSITY OF TORONTO
N
2
B95
t. 19

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE SAINTES A LUÇON

ET RETOUR,

EN AOUT ET SEPTEMBRE 1851,

Par M. J.-L. LACURIE,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

A M. DE CAUMONT, Directeur de l'Institut des Provinces.

J'ai à vous rendre compte de mon inspection dans la division de Saintes; c'est ma seconde tournée officielle. Dans la première j'avais visité les deux rives de la Sèvre niortaise. J'ai vu de fort jolies choses, j'en ai vu aussi de fort déplorables au point de vue artistique. Quand donc, et c'est là mon *Delenda Carthago*, quand donc l'administration civile et l'autorité diocésaine voudront-elles s'entendre pour poser une digue infranchissable aux restaurations prétendues et aux décorations de mauvais goût qui enlèvent à nos églises rurales leur physionomie et en détruisent le caractère!

La route de Saintes à Rochefort s'échelonne par St.-Porchaire, Beurlay, St.-Hyppolite et Tonnay-Charente; elle s'éloigne peu des côteaux qui dessinent du Sud au Nord-Ouest le bassin admirable du fleuve qu'Henry IV appelait le plus beau ruisseau de son royaume.

A quelques kilomètres de Saintes, sur la droite de la route, à l'extrémité d'une longue avenue, s'élève le château de Romfort, sur lequel s'appuyait, en 1242, la gauche de l'armée anglaise, battue la veille à Taillebourg, et se préparant à une seconde défaite sous les murs de Saintes. Romfort n'a conservé d'ancien que son nom; c'est aujourd'hui une maison bourgeoise.

La terre de Romfort appartenait, au XIIe. siècle, à la maison de Héraud, très-ancienne famille descendue d'un Hugues Héraud qui fit de belles donations au prieuré de Ste.-Gemme. En 1331, Geoffroy de Beaumont la possédait, du chef de sa femme, Marguerite de Didonne. Guillaume de Beaumont, en 1386, et Ithier de Beaumont, au commencement du XVe. siècle, signent en qualité de seigneurs de Romfort. En 1414 les héritiers de Guillemette Quatrelivres, dame de Romfort, consentent un bail à fief. En 1445, Jeanne Héraud, dame de *la terre, seigneurie et maison forte de Romfort*, la porte en dot à Jean de Beaumont, son mari. En 1456, Claude ou Naudon Robert rend hommage de sa terre et seigneurie de Romfort. Cette famille Robert posséda la terre de Romfort jusqu'en 1551, bien qu'elle lui fût disputée par les héritiers de Jean de Beaumont. En 1521, René Robert rend hommage de sa terre de Romfort au chapitre de Saintes; en 1522, même hommage aux doyen, chanoines et chapitre de Saintes; la même année, noble homme Tébaud Amelin Leo, bourgeois de la Rochelle, et Marguerite Robert, sa femme, font cession à noble homme Jean Vidolt, sieur de Romfort, des droits de ladite dame Robert sur ladite seigneurie de Romfort, qui lui étaient échus par le décès de demoiselle Catherine Beaumont sa mère, dame de Romfort et femme dudit Vidolt; en 1527, et le 28 du mois d'octobre, autre cession consentie par demoiselle Marie de Beaumont en faveur dudit Jean Vidolt, écuyer, seigneur de Romfort, de tous les droits qu'elle pouvait pré-

tendre sur ladite seigneurie de Romfort, comme héritière universelle de Catherine de Beaumont. Les 12 et 14 janvier 1523 était sortie une sentence du sénéchal de Saintes en faveur de René Robert sur l'entérinement des lettres-royaux qu'il avait obtenues pour le paiement des arrérages dans sa seigneurie de Romfort, contre Catherine Barrabine, veuve de Guillaume Robert, les sieurs Amelin et Marguerite Robert condamnés au paiement desdits arrérages (25 sous de rente). Le même René Robert, le 20 juin 1527, fournit à MM. les doyen, chanoines et chapitre de Saintes le dénombrement de sa terre et seigneurie de Romfort, dont hommage le jour suivant, 21 juin. En 1530, Guitte Picot et Catherine Robert, sa femme, consentent une vente en faveur de Marguerite de Cumon, femme de noble homme Pierre Robert, seigneur de Romfort. En 1551, René Robert cède par vente à pacte ou reméré à Louis de Cherbeys la terre de Romfort. François de Cherbeys en était seigneur en 1572. Le 20 mai 1602 Pierre Daste, conseiller du roi au grand conseil, procureur constitué de dame Marie de Cherbes, sa mère, vend à Pierre Saulnier, écuyer, tous les biens, droits et actions appartenant à ladite dame de Cherbes sur les seigneuries de Romfort et Bélivier, moyennant 1333 écus et 1/3. En 1603, la terre de Romfort passe aux mains d'Arthus Lecomte, chevalier, seigneur baron de la Chaume, lequel Arthus Lecomte fournit à MM. du chapitre de Saintes le dénombrement de sa terre de Romfort le 21 avril 1611. Richard prend possession de la terre et seigneurie de Romfort par acte du 15 février 1621. La famille Richard fut dessaisie de la terre de Romfort, faute d'hommage non rendu, le 4 mars 1631. En 1642, Mme. de Constantin, de la maison Baritaut, se fait adjuger pour 51,000 livres la terre de Romfort, Bélivier, Colombier et autres, après plusieurs arrêts de la Cour des aides de Paris contre le curateur à la succession Richard. M. Constantin,

son fils, prend le titre de seigneur de Romfort en 1662. Une dame Constantin reparaît comme dame de Romfort en 1738 et institue son héritier le président de Verthamon d'Embloy qui rend hommage de sa terre au chapitre de Saintes le 1er. février 1771. M. le comte de Foucaud, propriétaire de Romfort, du chef de sa femme, Mlle. de Verthamon, en a passé la vente à MM. Duret et Sarrazin, il y a peu d'années.

Non loin de Romfort est le *Château-du-Diable* qui n'offre que des ruines. Vainement je me suis enquis de ce qui avait pu faire donner à ce château un nom si peu chrétien, personne n'a pu me le dire. Les ruines elles-mêmes ne sauraient indiquer l'âge de l'édifice; quelques parties accusent la fin du XVe. siècle, et nous étions loin déjà des siècles de la chevalerie courant après les aventures. L'ancien castel, théâtre de la valeur d'un chevalier de renom menant à fin une périlleuse emprise, aura été détruit dans nos longs démêlés avec la maison d'Anjou ou avec l'Angleterre; peut-être aussi aura-t-il succombé, surpris par les Normands, lorsqu'ils vinrent brûler Saintes au IXe. siècle. Avec des peut-être le touriste comble plus d'une lacune dans ses notes.

Je me laissais aller à mes conjectures lorsque j'arrivai à St.-Porchaire.

St.-Porchaire, archiprêtré de Saintes, doyenné.

Ecclesia parochialis Sancti Porcherii. — Cette église était un bénéfice à la nomination de l'évêque de Saintes, droit qui lui fut constamment disputé par l'abbé de Tonnay-Charente; c'est aujourd'hui une cure de deuxième classe et un doyenné.

Le titulaire de l'église de St.-Porchaire devait à l'évêque, en cours de visite diocésaine, 4 l. 2 s. 6 d. pour sa procuration. Chacun sait que par procuration, *procuratio*, on en-

tendait, au moyen-âge, le droit qu'avaient certains personnages d'être hébergés, eux et leur train. C'était souvent un impôt fort onéreux, car il fallait nourrir hommes et chevaux, et quelquefois tout l'attirail de chasse. Les évêques en tournée n'avaient pas, sans doute, un train à l'égal des hommes du siècle, mais leur suite était considérable quand ils étaient gentilshommes.

L'église paroissiale de St.-Porchaire est du XIIe. siècle; elle a reçu quelques soudures aux XIVe. et XVIIe. siècles. Voûte ogivalo-romane; façade à fronton triangulaire, coupé par quatre longues colonnes; trois portails, celui du milieu ouvert et refait en anse de panier, les deux autres en tiers-point, simulés et du XIIe. siècle; fenêtre centrale roman pur; chevet droit à une seule fenêtre à meneaux rameux; clocher bas et quadrangulaire au Sud, percé d'une fenêtre ogivale à chacune de ses faces, toiture à quatre égouts. Quelques chapiteaux romans de la nef méritent l'attention de l'antiquaire. J'ai également été frappé de la netteté des lignes et de la vivacité des arêtes sur les murs extérieurs.

Il serait vivement à désirer que l'on dégageât cet édifice en faisant disparaître l'ignoble appendice où se réunissent les marchands aux jours de foire.

Si l'on en croit une légende fort accréditée dans le pays, l'armée de Charlemagne manquant d'eau, le pieux monarque aurait adressé au ciel de ferventes prières en ce pressant besoin, et une source aurait jailli sous le fer de son cheval. Les habitants de St.-Porchaire ont cette fontaine en singulière estime.

Non loin de St.-Porchaire est le château de la Roche Courbon. Assis sur un coteau calcaire boisé, séparé des terres environnantes par une dépression large et considérable du sol où coulaient autrefois d'abondantes eaux remplacées aujourd'hui par des prairies fraîches et bien arrosées, ce château

occupe un site des plus pittoresques. Une porte, fortifiée avec machicoulis et pont-levis, défendait l'accès du préau et se ralliait à un système de fortifications encore en état. Le donjon féodal se fait encore remarquer à l'angle nord de la place. Des restaurations maladroites ont fait perdre au castel sa physionomie première et son cachet de féodalité pure. La renaissance y a passé : machicoulis et chemin de ronde ou plate-forme ont fait place à un surhaussement en moellons et à des lucarnes en saillie. Les deux tours cylindriques qui défendaient la porte d'entrée ont disparu. Deux tours parallèles, sur la façade qui domine le jardin, ont seules trouvé grâce. Tel qu'il est, cependant, le château de la Roche-Courbon se recommande par sa belle conservation. A l'intérieur, la salle de bains offre des peintures qui ne sont pas sans mérite : le plafond est occupé par les emblêmes des arts libéraux ; les lambris retracent les travaux d'Hercule, et la niche où se trouve une baignoire réunit tous les mystères des souffrances et de la mort du Sauveur. Une belle cheminée en chêne sculpté avec cariatides complète ce petit musée.

Le touriste ne peut pas se dispenser de visiter les profondes grottes naturelles qui s'enfoncent sous la base du coteau ; mais il serait imprudent de s'y aventurer sans guide. Dans la salle royale, l'une des principales entrées de ces grottes, on est sous une belle coupole soutenue par quatre piliers naturels symétriquement disposés, séparés par des anfractuosités servant d'issues à d'autres salles. On assure que ces grottes se prolongent à la distance de plusieurs kilomètres.

La terre de la Roche-Courbon appartenait à une famille du même nom qu'on ne peut faire remonter au-delà de 1370 sans tomber en des contradictions évidentes. Il paraîtrait même que cette terre, appelée Romette, aurait pris le nom de son possesseur. Quoi qu'il en soit, nous trouvons, en 1370, un Henri de Courbon, père d'Aimard qui lui succède à la

seigneurie de la Roche-Courbon. Puis vient Henri II de Courbon qui institue pour son héritier Nicolas de Courbon, son fils aîné. Ce Nicolas de Courbon fut maître-d'hôtel de François Ier. et premier maître-d'hôtel de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, et mourut en 1517. Son fils, Jean de Courbon, écuyer, pannetier du roi et de Louise de Savoie, reçut de cette princesse une gratification de 500 livres, en faveur de son mariage avec Catherine de St.-Aubin. Jean étant mort sans postérité, la terre de Courbon passa à une branche cadette dans la personne de Guy de Courbon, écuyer, qui mourut en 1547, laissant sa terre à François, son fils aîné, qui mourut sans enfants. La seigneurie de la Roche-Courbon passa à Jacques de Courbon, frère du précédent, qui, en 1583, fit hommage au seigneur de Tonnay-Charente. Ce Jacques se qualifie, en 1585, de commandant, pour le roi, en la ville de Saintes, en l'absence de M. de Bellegarde, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois. Il mourut en 1601. Charles de Courbon, son fils, hérita de sa terre et fut fait, en 1615, chevalier de l'Ordre de St.-Michel et mestre de camp d'un régiment d'infanterie. En 1626, il était lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Epernon. Il mourut en 1644. Jean-Louis de Courbon, son fils, lui succéda en la seigneurie de la Roche-Courbon. Chevalier des ordres du roi, conseiller de ses conseils, premier gentilhomme de la Chambre du duc d'Enghien, Jean ne laissa qu'un fils, Eutrope, qui prit le titre de marquis de la Roche-Courbon. Enseigne de vaisseau en 1667, capitaine de la compagnie des gardes de la marine, puis colonel d'un régiment d'infanterie, il ne laissa que deux filles dont l'une, Eustelle-Thérèse, dite Mlle. de la Roche-Courbon, porta cette terre à Louis Delamothe-Nondancourt, maréchal de France, mort en 1754.

Beurlay, doyenné de St-.Porchaire.

Villa Burli, *Fontaine de Burle*, *Fontaines*, *Beurlet*, tels sont les noms que les chartes donnent à ce village que je ne vois point figurer dans les anciens pouillés de Saintes comme église paroissiale.

En 1112, Geoffroy de Tonnay-Charente donne à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes *Nemus de Beurlay;* dans une bulle du pape Anastase IV, en 1153, le village de Beurlay, figure parmi les biens de l'abbaye de Saintes.

L'église, bâtie sur la croupe d'un coteau qui domine un profond ravin où coule un ruisseau d'eaux vives, est dédiée à sainte Marie-Magdelaine. Sa construction remonte à la première moitié du XIIe. siècle, peut-être même plus haut. Une seule nef large et écrasée; sur une façade nue, un seul portail à plein-cintre et barbare à trois voussures concentriques sans ornements, retombant de part et d'autre sur des impostes; dans la rentrée des jambages, trois colonnes cylindriques fort simples. Une console évidée en biseau et soutenue par des corbeaux taillés en bec de flûte partage la façade. Une seule fenêtre roman pur reposant sur la console occupe le milieu de la seconde assise; l'archivolte et les claveaux lisses s'appuient sur les tailloirs de deux frêles colonnettes. L'abside semi-circulaire est à sept pans divisés en trois ordres marqués par des tailloirs; fenêtres romanes à claveaux lisses et réguliers portés sur des jambages unis; arcatures simulées à la troisième assise. Ces fenêtres et cette arcature sont remarquables en ce qu'elles décrivent une simple arcade plate, presque aussi large que haute, dont la retombée est reçue sur de simples pieds-droits. Les arêtes des sept aires de l'abside sont, pour le bas, des piliers plats, et pour les deux autres assises, des colonnes cylindriques à simple tailloir. Le com-

mencement de l'abside est un gorgeré évidé ; celui de la nef est marqué par une plate-bande en saillie ; les corbeaux de support sont pour l'une et l'autre taillés en biseau : on en remarque cependant à l'abside quelques-uns couverts de lozanges sur une surface concave. La tour du clocher placé à gauche est très-basse et offre des restaurations des XIVe. et XVe. siècles, époque des contreforts qui flanquent les murs de la nef.

On remarque dans le cimetière qui entoure l'église de ces auges en pierre avec évidement aux extrémités pour la tête et pour les pieds, ce qui, du reste, est assez commun dans les cimetières de la Saintonge.

Une fontaine sortant du rocher, au bas de l'abside, a été long-temps en vénération ; elle aurait jailli miraculeusement pour désaltérer un saint homme vivant dans un ermitage que la tradition place auprès. Non loin était le château de Pontoise, assis sur une motte factice. La motte féodale subsiste encore, mais le donjon a été rasé il y a peu d'années ; il n'en existe plus que de profondes caves et des souterrains.

La châtellenie de Beurlay appartenait aux seigneurs de Didonne, qui possédaient la terre de Charente. Il paraît que ce fief était passé à une branche collatérale, soit en vertu de quelque partage, soit par suite de confiscation ; car, vers la fin du XIIe. siècle, Doucette, dame de Fontaines, épouse Pierre de Didonne, seigneur de Tonnay-Charente. Jeanne de Rochechouart, arrière-petite-fille de Doucette, lègue cette châtellenie de Beurlay à Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay. Ce Pons de Mortagne fut gouverneur du royaume de Navarre depuis 1317 jusqu'en 1321. Sa petite-fille, Marguerite de Mortagne, vicomtesse d'Aunay, fait passer la châtellenie de Fontaines dans la maison de Clermont, par son mariage avec Jean de Clermont, qui fut fait maréchal de France en 1352, et lieutenant-général pour le roi dans les provinces de Poitou,

Saintonge, Périgord, Limousin et Auvergne, en 1354. Son fils, Jean de Clermont, possédait cette terre en 1400.

Je trouve aussi, mais sans dates, une Yolande Goumard, fille de Sibille de Tonnay, qui épouse Guy, seigneur de Fontaines de Beurlay. Aimeri Goumard, père de Yollande, est la souche des seigneurs d'Echillais. Guy légua à Imbert, son fils, sa châtellenie de Beurlay. Celui-ci étant mort sans enfants, la châtellenie de Beurlay échut à Renaud, *descendant des anciens seigneurs de Beurlay*, probablement de la branche aînée de Didonne.

St.-Hyppolite, doyenné de Tonnay-Charente.

Ecclesia parochialis Sancti Ypoliti Talniacensis; ecclesia de Biard; ecclesia Sancti Hypoliti de Biardo; St.-Hyppolite. — C'était un bénéfice à la collation du prieur de Soubize; le titulaire devait à l'évêque de Saintes en visite pastorale, à titre de procuration, cinq livres dix sols.

L'église de St.-Hyppolite fut fondée en 1090 par Mascelin de Tonnay-Charente. C'est une simple nef à chevet droit. Trois portails, celui du milieu ouvert et roman pur, les deux autres simulés et légèrement aigus avec sculptures romanes. Trois assises de colonnettes coupent la façade, et le deuxième étage présente une suite d'arcs en tiers-point dont chaque retombée s'appuie sur une seule colonne commune, clocher bas et carré. Des restaurations ont été faites au chevet et aux murs des côtés vers le XIVe. siècle, époque des contreforts extérieurs. Il serait à désirer que la fabrique de cette église ou l'autorité municipale fit disparaître l'ignoble badigeon rouge dont on a sali les fenêtres et les arcs-doubleaux des voûtes.

Des restaurations malentendues et qui datent de longues années, ont enlevé à cette église sa physionomie première.

Le sanctuaire, élevé de plusieurs marches, recouvrait une confession qui renfermait des reliques vénérées, le corps peut-être du patron, transporté depuis dans l'église de St.-Etienne de Tonnay-Charente; cette confession, partant du rez-de-chaussée, s'élevait au tiers de la hauteur de l'édifice, ainsi que l'indiquent les arrachements de la voûte, encore bien marqués sur le mur du chevet. L'autel était placé sur cette confession et le saint sacrifice se célébrait sur le corps du martyr. Nous avons en Saintonge encore quelques rares exemples de cette disposition que le mauvais goût et l'ignorance des usages anciens de l'Eglise feront bientôt disparaître comme on l'a fait ici et à St.-André de Lidon. Puisse l'autorité diocésaine sauvegarder l'église de St.-Symphorien encore intacte !

Le promontoire sur lequel est bâti le village de St.-Hyppolite était autrefois baigné par l'Océan, et protégeait l'embouchure de la Charente. On suit facilement de ce point l'ancienne falaise, du Nord au Sud-Ouest, par Montherault et Trizay, pour descendre, au Sud-Est, par Pontlabbé, Soulignonne et Nieul-les-Saintes.

Tonnay-Charente, archiprêtré de Rochefort, doyenné.

Ecclesia parochialis Sancti Stephani de Thalnaïo carantonis; Thalnaïum. C'était un bénéfice à la collation de l'abbé du lieu. Le titulaire devait à l'évêque diocésain, en cours de visite, à titre de procuration, cinq écus, monnaie courante.

L'église actuelle n'offre presque plus rien de sa physionomie première. A la base du clocher, un vaste portail roman à trois fenêtres romanes bouchées sont les seuls restes de l'édifice du XIe. siècle. Deux gros tores encadrent les fenêtres que surmonte une archivolte en saillie; un seul tore dessine la

voussure du portail dont l'archivolte offre quelques traces de sculptures ; tribules aux méplates intérieures.

Le reste de l'édifice accuse une reconstruction au XVIe. siècle. Contreforts carrés, massifs, surmontés de pinacles ; fenêtres sans goût ; clocher quadrangulaire, écrasé, percé de fenêtres ogivales à tore étroit, toiture à quatre égouts. L'intérieur de l'édifice offre d'assez bonnes fresques modernes, et deux chapelles, aussi modernes, d'un très-bon goût. Deux rangs de colonnes cylindriques, cannelées, figurent trois nefs voûtées en plâtre, terminées par un chevet droit ; la frise à rinceaux de la nef principale ferait bon effet dans un salon ; l'œil est choqué de la hauteur démesurée du piédestal des colonnes. Celui qui a conçu l'idée des jolies chapelles ogivales de la Sainte Vierge et des âmes du purgatoire devrait couronner son œuvre en faisant disparaître ces ignobles piédestaux.

Devant les fonts baptismaux est une table funéraire en marbre noir, recouvrant la dépouille mortelle de Thomas de Comans, mort en 1628, ainsi que porte l'épitaphe latine surmontée des armes de Comans, champ de . . . . . burelé de . . . . . à trois tourteaux de . . . . en chef.

THOMAE . DE . COMANS . VIRI . PATRITII .
MAIORVM . IMAGINIBVS . PROPRIE . MARTIS .
GLORIA . CLARI .
QVEM . REGIVS . LVCTVS . DESIDERAVIT .
DVM . AD . REGIOS . PEDES , RVPELLA . VICTA . LVGERET .
HIPPOLYTVS . S . M . O . EQVES . HONORIS .
FLANDRIAE . TOPARCHVS . THOMAM .
FRATREM . BENEMERENTEM .
JVSTI . EXEQVIARVM . ET . SEPVLCHRALI . LAPIDE .
VT . DOLOREM . SVVM . LENIRET .
MOESTISSIMVS . TVMVLAVIT .
OBIIT . III . KAL . NOV . M . DCXXVIII .
IN PACE .

Il existait autrefois à Tonnay-Charente une maison de chanoines réguliers, fondée, dit-on, par Mascelin, vers la fin du Xe. siècle. La conduite de ces chanoines n'étant rien moins qu'édifiante, Geoffroy, petit-fils du fondateur, mit à leur place des religieux de St.-Jean-d'Angeli.

Je ne me porte pas pour garant de l'exactitude de ces données enregistrées trop légèrement, peut-être, par mes devanciers. Ce qu'il y a de certain en tout ceci, c'est la fondation, à Tonnay-Charente, d'une succursale de l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli en 1090. Odon, abbé de St.-Jean-d'Angeli, mit pour clause, dans l'acte d'acceptation, que celui de ses religieux que lui ou ses successeurs désigneraient pour la dignité d'abbé de la nouvelle fondation, aurait le droit, en vertu de son ordination, de porter au chapitre la crosse abbatiale; mais que, pour preuve de dépendance de la maison-mère, il conduirait ses novices à l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli pour y faire leur profession. L'abbé de Tonnay-Charente n'était, à bien prendre, qu'un vicaire-général de l'abbé de St.-Jean-d'Angeli.

Nous trouvons la suite de vingt-neuf abbés de Tonnay-Charente depuis 1090 jusqu'en 1761.

1. Foucher Ier., 1090-1096.
2. Geoffroy, 1100-1105.
3. Gérard, 1117.
4. Ainric, 1132.
5. Foucher II, 1151.
6. Guillaume, 1273.
7. Laurent Ier., 1319.
8. Pierre Ier., 1339.
9. Pierre II, 1389.
10. Aimeric, 1409.
11. Laurent II, 1420.
12. Pierre III, 1444-1465.
13. David Julien, 1470.
14. Jean Ier., 1480.
15. Clément, 1488-1493.
16. Pierre IV, 1505-1518.
17. Joachim, 1537-1550.
18. François Ier., 1555, premier abbé commandataire.
19. René Raoul, 1560.
20. François II, 1580. Chassé par les Calvinistes.
21. François III, 1598.

22. Jean II de Rochechouart, 1607.
23. Pierre V, 1370-1640.
24. Louis de la Roche-Guyon, 1665.
25. Pierre VI, 1675-1701.
26. Thomas Maupoint, 1701.
27. Antoine de Solier, 1712.
28. De Gyénare, 1730.
29. N. Solon, 1761.

L'abbaye de Tonnay-Charente n'était pas riche; elle nommait au prieuré de Candé et présentait aux églises paroissiales de St.-Etienne de Charente, de Ste.-Marie de Candé, de St.-Agnant, de St.-Porchaire, de St.-Hyppolite et d'Annais.

On ne voit rien aujourd'hui de la maison occupée par les moines.

Il existait aussi à Charente un couvent de capucins. Rien n'a pu m'indiquer par qui ni en quelle année cette maison avait été fondée.

L'ancien castrum de Charente a disparu entièrement; ce que l'on voit sur l'emplacement de l'antique donjon date du XVIIe. siècle.

La terre de Tonnay-Charente appartenait anciennement aux seigneurs de Didonne, qui prenaient indifféremment les noms de Didonne et de Tonnay. Ils tenaient le premier rang au-dessus de tous les châtelains au temps de Philippe-Auguste. Il faut cependant que la seigneurie de Charente ait, pour quelques temps, du moins, été détachée de la principauté de Didonne, soit en vertu de partage, soit par suite de confiscation, car, dès 1047, nous voyons souscrire la charte de fondation de l'abbaye de Saintes par Pierre de Didonne et par Ligerius de Tonnay, auquel succède Geoffroy, puis Mascelin, qui, en 1090, fonde St.-Hyppolite. Puis paraît un autre Geoffroy, seigneur de Tonnay et de Didonne, qui se croise, en 1147, à la suite de Louis-le-Jeune et d'Aliénor. Ce Geoffroy épousa Agnès, fille de Geoffroy Rudel, comte de Blaye; il laissa sept filles qui partagèrent sa succession. Avicie ou

Avoise, l'aînée, dame de Tonnay-Charente, épousa Guillaume de Royan, dont elle eut, entre autres, Guibert de Didonne et de Tonnay, marié depuis à Marie de Mornac. Pierre de Tonnay et de Didonne, fils du précédent, donne, en 1213, à l'abbaye de Vaux, tous ses droits sur la viguerie de Vaux. Nous trouvons un Geoffroy de Tonnay en 1242. Sa fille, Jeanne ou Doucette de Tonnay, épousa, avant 1251, Aimery IX, vicomte de Rochechouart, auquel elle porta la terre de Charente; Foucaud de Rochechouart, évêque de Noyon, puis archevêque de Bourges, la posséda après son père, et la légua à Jean vicomte de Rochechouart, son neveu, qui épousa, en 1336, Jeanne de Sally. En 1348, Edouard III, réunit Tonnay-Charente à la couronne d'Angleterre; il paraît cependant qu'il en gratifia depuis un puîné de la maison de Rochechouart, car il existe un dénombrement rendu par Louis de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente, à *très hault et très excellent prince Edouard fils du roi* d'*Angleterre, prince* d'*Aquitaine et de Galles, le samedi* après *l'assomption Nostre Dame, l'an de grace* 1365, par lequel il avoue et reconnaît tenir de lui sa terre de Tonnay-Charente, à foi et hommage lige, au devoir d'une maille d'or. Ce Louis de Rochechouart secoua le joug des Anglais, et suivit Charles V au recouvrement de la Guyenne, où le prince de Galles le fit prisonnier, en 1368. Il vivait encore en 1398. Son arrière-petit-fils Foucaud, vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente, Mauzé, etc., était gouverneur de la Rochelle, en 1446; il ne laissa de sa femme, Isabeau de Surgères, qu'une fille, mariée par autorité du roi Louis XI, en 1470, à Jean de Pontville, sénéchal de Saintonge, capitaine de la ville et château de St.-Jean-d'Angeli, à condition que leurs enfants prendraient les armes et le nom de Rochechouart. En 1500, Aimery de Rochechouart, 3e. du nom, seigneur de Mortemar, Tonnay-Charente, Mauzé du chef de sa femme,

Jeanne de Pontville, était conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Saintonge et gouverneur de St.-Jean-d'Angeli, puis viguier de Toulouse en considération des services qu'il avait rendus dans la guerre d'Italie, contre les Vénitiens, en 1509. Il céda la terre de Mauzé, au vicomte de Rochechouart, pour partie de l'acquisition qu'il fit de lui, le 17 octobre 1511, de celle de Tonnay-Charente. Son fils, François de Rochechouart, baron de Mortemar, seigneur de Tonnay-Charente, etc., conduisit l'arrière-ban de Poitou au siége de Perpignan, et rendit plusieurs services aux rois François Ier. et Henri II. Sa femme, Rénée Tavau, tombée en léthargie, fut ensevelie avec un diamant de prix à son doigt; un de ses domestique voulant dérober ce bijou, ouvrit son cercueil la nuit, et la trouva vivante. Elle eut depuis plusieurs enfants, et en 1553, elle rentra au droit ancien que les seigneurs de Tonnay-Charente avaient de garder en armes le chef de saint Jean-Baptiste, que l'abbé de St. Jean-d'Angeli était obligé de leur remettre la veille et le jour de la fête du saint. René de Rochechouart, baron de Martemar, seigneur da Tonnay-Charente, Vivonne, etc., suivit dès l'âge de quinze ans, son père François, au siége de Perpignan, où il conduisit la noblesse du Poitou; et depuis, il fut toujours armé pour le service de la religion et de l'Etat. Il se trouva au siége d'Epernay, à la défense de Metz, en 1552, à Hesdin, à l'attaque de Vulpian, où il commandait cent lances et où il emporta d'assaut la basse ville, à la prise de Calais, de Bourges, de Poitiers, de Blois, de Rouen, de St.-Jean-d'Angeli, de Luzignan, etc., et aux batailles de St.-Denis, de Jarnac et de Montcontour. Dans la suite, il servit devant la Rochelle, Brouage et ailleurs, fit de grandes dépenses dans la guerre contre les Huguenots, et commanda une compagnie d'ordonnance, l'une des mieux entretenues des armées du roi. Il épousa la fille du maréchal de Tavannes; il en eut neuf enfants, dont Aimé, le quatrième

eut la terre de Tonnay-Charente qu'il légua à son fils François de Rochechouart, marquis de Bonnivet, en 1651, qui ne laissa qu'une fille.

La seigneurie de Charente passa alors à Jean Claude de Rochechouart, fils du second lit d'Aimé de Rochechouart, lequel mourut à Trèves, en 1672, étant colonel du régiment de la marine, laissant pour fille unique Gabrielle de Rochechouart, dame de Tonnay-Charente, laquelle épousa, en 1682, Jules Armand Colbert, marquis de Blainville, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1704.

Bien que les marquis de Bonnivet, issus des Mortemar par Aimé de Rochechouart fussent en possession de la terre de Tonnay-Charente, nous trouvons les ducs de Mortemar et de Vivonne se qualifier de princes de Tonnay-Charente. Ainsi Louis Victor de Rochechouart, duc de Mortemar, maréchal de France, général des galères, portait le titre de cette terre. Il se couvrit de gloire à la prise de Gigeri en Afrique en 1664, à la prise de Douay en 1667 et au siége de Lille; il fut blessé dans la guerre de Hollande en 1672, et devint vice-roi de Messine. Son petit-fils Louis de Rochechouart, onzième du nom, duc de Mortemar, prenait aussi le titre de prince de Tonnay-Charente, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi; il fut fait maréchal de camp après la reddition de Douay, à la défense de laquelle il s'était beaucoup signalé à la tête de l'infanterie. Il se trouva au siége de Barcelonne en 1714. Son fils Louis Paul de Rochechouart, premier gentilhomme de la chambre en survivance, portait le nom de prince de Tonnay-Charente, peut-être du chef de sa mère Henriette Louise Colbert.

Le castrum de Tonnay-Charente fut pris par les Anglais en 1383, repris par le duc de Bourbon en 1385; en 1569, les chefs protestants présidés par Coligny et Jeanne d'Albret, tinrent leur grand conseil dans la prairie en face du château;

en 1574, Biron tenta de s'en emparer; il fut rasé après la prise de la Rochelle, ayant figuré dans plusieurs événements de nos guerres religieuses.

Sont nés à Charente : Louis Victor de Rochechouart, duc de Mortemar, prince de Tonnay-Charente, maréchal de France, vice-roi de Sicile, en 1636; la trop célèbre Athenaïs, deuxième fille de Gabriel Rochechouart; Mortemar qui épousa Henri Louis de Pardaillan de Goudrin, marquis de Montespan, surprenante de beauté, comme dit Mme. de Sévigné, célèbre par son esprit et ses galanteries, 1641; le comte Louis Léon Jacob, vice-amiral et ministre de la marine, 1768, etc.

Autrefois les hautes terres de Charente, et le cap de St.-Hyppolite formaient l'embouchure de la Charente; l'Océan entamait profondément les terres, et baignait au Nord les falaises de Moragne, Genouillé, Muron, Ardillers, Ciré, Ballon, Thairé, etc.

Dans le XVIIe. siècle, Tonnay-Charente a reçu les vaisseaux de 60 qui formaient nos escadres, et devint arsenal du gouvernement; en 1664, 11 vaisseaux y furent désarmés.

La petite ville de Tonnay-Charente est aujourd'hui l'entrepôt des eaux-de-vie de l'Angoumois et de la Saintonge; il s'en exporte tous les ans pour plusieurs millions. Le pont suspendu, ouvrage de MM. Escaraguel, étonne par sa hardiesse et sa légèreté.

Rochefort-sur-Mer, Archiprêtré.

Rocafortis, Rupefortium, ecclesia parochialis, seu prioratus curatus Beatæ Mariæ de Rupeforti; Rochefort, bénéfice dépendant du prieuré de St.-Vivien de Saintes, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et archiprêtré. Le prieur curé devait sept livres, à titre de procuration, à l'évêque de Saintes en cours de visite diocésaine.

Rochefort se montre au touriste brillant de jeunesse et d'élégance. C'est qu'en effet, Rochefort est une ville moderne que le génie de Louis XIV a fait surgir du milieu de la fange de nos lagunes. Mais, « avant qu'il comptât au nombre des « grands ports de l'état, quelque chose avait marqué sa « place : une forteresse importante qu'il a remplacée et qui » lui a transmis son nom, avait joué un grand rôle dans les » événements dont la Guyenne avait été le théâtre. »

A l'époque gallo-romaine, la Charente couvrait, vers son embouchure, et, à partir de Tonnay-Charente, une grande étendue de terrain, circonscrite par des coteaux plus ou moins élevés, véritables contreforts limitant le rivage de la mer. A l'extrémité de l'une de ces falaises, et pour défendre l'entrée du fleuve contre les incursions des Normands, on éleva un donjon entouré de tours et de douves. Le castrum, nommé Rocafortis a donné son nom à la ville actuelle. Il occupait l'emplacement des hôtels de l'intendance et de la majorité qui sont assis sur ses fondements. Il en restait des vestiges fort reconnaissables en 1756. Nos historiens assignent le XIe. siècle pour la fondation de ce château qui doit remonter plus haut, car dès 1047, les possesseurs figurent parmi les plus puissants seigneurs de la contrée. Aussi, voyons-nous, à cette époque, *Fulcaldus de Rupeforti* signer l'acte de fondation du monastère de Ste-Marie de Saintes, et son nom figure parmi ceux des plus hauts barons. En 1096, *Hugo dominus Rocafortis* signe la charte qui donne St.-Gaudence de Fouras aux moines de St.-Maixent.

Les chartes des XII et XIIIe. siècles témoignent que ce castrum fut constamment depuis son origine possédé par l'une des branches des seigneurs de Chatellaillon. En 1300, Iolande, fille d'Aimery, seule héritière de la terre de Rochefort, la vendit à Guillaume l'Archevêque, sire de Parthenay, moyennant une rente perpétuelle de 570 livres et

4000 livres comptant. Guillaume ne la posséda pas long-temps, en ayant été dépossédé l'année suivante, par Philippe-le-Bel, qui l'incorpora à la couronne, la position de ce château étant jugée favorable à la défense de la côte. En 1336, le château dépendait du duché Anglais d'Aquitaine, et la garnison commettait des exactions nombreuses sur le fleuve, et en troublaient la navigation. Lassés de cet état de choses, les Rochelais armèrent une petite flotte, et vinrent faire le blocus du château, pendant que Guichard d'Angles, sénéchal de Saintonge, venait camper sous les murs de la forteresse. Toute résistance devenant impossible, la place se rendit, et le roi Jean en donna l'investiture à Guichard d'Angles. Le traité de Brétigny fit passer la Saintonge et l'Aunis sous la domination Anglaise, et Guichard d'Angles passa avec sa terre sous la suzeraineté du prince de Galles. Quatorze ans après, Charles V ayant confisqué les domaines du roi d'Angleterre, la châtellenie de Rochefort fut de nouveau réunie à la couronne; toutefois les rôles gascons ont conservé une charte de 1383, par laquelle Richard II confirme le don fait à Pierre de St.-Symphorien, *loco et castro de Rochefort en Xancton sur Charente.* En 1428, Charles VII menacé de toutes parts eut recours au roi d'Ecosse, Jacques Ier., et il lui engagea la terre de Rochefort, engagement dont ne se prévalut pas le monarque étranger, bien qu'il eût, de son côté, rempli les conditions du traité. En 1478, Louis XI l'échangea à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, sénéchal de Saintonge, contre les terres de Mornac et de Royan, données en dot à Marguerite, fille naturelle de Charles VII. La châtellenie de Rochefort passa peu après entre les mains de Charles d'Anjou, puis, en 1479, elle revint à Olivier de Coëtivy; aliénée à François de Latrémouille, en 1527, elle fut de nouveau engagée à la couronne, sous François Ier., en 1538. De nouvelles libéralités de la cour firent passer cette

terre en des mains particulières : en 1589, elle fut donnée à Pierre de Jaives, puis, sous Henri IV, en 1599, nous la voyons concédée à Adrien de Lozéré. Enfin Louis XIV, en 1665, reprit cette châtellenie comme domaine aliéné de la couronne, et résolut la fondation d'un grand arsenal maritime. La médaille frappée à ce sujet porte sur l'avers : *Ludovicus XIV, rex Christianissimus*, et sur l'obvers : *Urbe et navali fundatis, Rupefortium* MDCLXVI.

Rien n'a été négligé pour rendre ce port aussi beau que commode, et pour amener au plus haut degré de perfection tous les établissements nécessaires soit à la construction, ou au radoub des vaisseaux de guerre, soit à leur armement, ou à leur approvisionnement. Le touriste doit visiter ce port en tous ses détails, ainsi que le superbe hôpital de la marine confié aux soins des filles de St.-Vincent de Paule, qui là, comme partout, offrent par leur dévouement sans bornes le plus parfait modèle de charité chrétienne.

J'indiquerai encore au touriste la bibliothèque de la ville, et les diverses bibliothèques de la marine, toutes composées d'ouvrages spéciaux et bien choisis, l'amphithéâtre de l'école de médecine et le cabinet d'histoire naturelle.

La vieille paroisse de Rochefort, hors les murs, anciennement seule église paroissiale, fut bâtie au XIe. siècle, vers 1050. Malgré tout ce qui a été écrit sur cet édifice par mon honorable ami R.-P. Lesson, on ne peut y voir qu'une église romane très-ordinaire; simple nef, abside semi-circulaire n'ayant qu'une fenêtre au chevet, plein-cintre avec colonnettes comme celles de la nef. Quelques modillons romans et d'assez gracieux entrelacs s'y remarquent encore. Le clocher quadrangulaire et la tour sans caractère sont du XVIIe. siècle, ainsi que la façade insignifiante qui remplace probablement un portail plein-cintre aussi barbare que le reste de l'édifice. C'est aujourd'hui une cure de deuxième classe.

Une deuxième paroisse, *intrà muros*, sous le vocable de saint Louis, est tout-à-fait moderne. Elle s'élève sur l'emplacement d'un couvent de Capucins. MM. les ingénieurs de la marine, qui ont bâti cette église, auraient pu lui donner un tout autre nom, car rien ne ressemble moins à une église que cette fabrique grecque avec ses couloirs décorés du nom de nefs, et son péristyle étroit. La tour du clocher, seul reste de la Capucinière, offre un assez bon modèle du style de la renaissance. C'est à cette église que sont attachés les titres d'archiprêtré et de doyenné.

Sont nés à Rochefort : MM. Bazin, marquis de la Galissonière, amiral, gouverneur du Canada, membre de l'Académie des sciences, 1693-1716; L. M. Magdelaine Levassor de la Touche-Treville, vice-amiral, 1745-1804; L. P. de Rigaud, marquis de Vaudreuil, 1724-1802; le général Butaud; le conventionnel Romme, inventeur du calendrier républicain où les noms de saints sont remplacés par des noms de légumes, d'instruments aratoires, etc. Gouffier, peintre d'histoire; C. Thélot, aquarelliste de grand mérite; J. Baptiste Audebert, peintre, graveur et naturaliste; P. A. Lesson, médecin et naturaliste, compagnon d'Orville; R. P. Lesson, naturaliste et antiquaire, etc., etc.

De Rochefort à la Rochelle, la route ne traverse aucune localité tant soit peu remarquable, et l'antiquaire doit quêter de droite et de gauche dans un rayon de quelques kilomètres, s'il veut enrichir son journal. C'est le parti que j'ai dû prendre.

A trois kilomètres de Rochefort est la petite commune du Vergeroux, baignée par la Charente. C'est là, qu'en 1684, on eut la pensée d'établir le port de la marine et une ville. Ce projet eut un commencement d'exécution; de misérables vues

d'amour-propre le firent abandonner, malgré tous les avantages qu'offrait cette localité à 5000 mètres environ de l'embouchure de la Charente, qui est très-profonde depuis ce point, et sans écueils. Pour la ville, bâtie sur le coteau, on eût réuni encore le précieux avantage d'un air pur.

L'église du Vergeroux, *Ecclesia seu prioratus-curatus sancti Hippoliti de Vergolio* dépendait du prieuré conventuel de St.-Vivien-de-Saintes. Elle est aujourd'hui dans le plus déplorable état de dégradation. Portail roman plein-cintre, tribules à l'archivolte dont la retombée repose de part et d'autre sur une colonnette; murs lézardés et sans toîture, disparaissant sous le lierre qui en a fait sa proie. Ce petit édifice date du XIe. siècle.

Le plateau du Vergeroux était, dans les premiers siècles de notre ère, l'une des principales îles de l'Archipel que formait l'Océan couvrant la contrée jusqu'à Tonnay-Charente. Sur le point culminant, en tirant au Nord, est un tumulus appelé la Grande Motte.

Une légende fort obscure et très-ancienne se rattache au Vergeroux; c'est la légende de la Croix-Béligon du coteau de Plantemore; je la donne sans commentaire, et telle qu'elle se raconte au foyer d'hiver.

La Sorcière de la Croix-Béligon, légende de 710.

« Le point culminant du coteau nommé aujourd'hui Croix-Béligon, qui fait suite au plateau du Vergeroux, était autrefois couvert de bois épais, et à ses pieds venaient murmurer les flots de la Charente, dont l'embouchure était alors un vaste golfe souvent orageux. Cet endroit s'avançait comme une étroite presqu'île dont la base se reliait aux terrains du Breuilh, et allait se perdre dans les hauts coteaux de Fourras; les falaises servaient d'abri aux Pirates normands qui s'étaient déjà montrés sur les côtes de la Saintonge. Fourras que les

Romains avaient établi comme le port le plus convenable pour Saintes, leur métropole, était ainsi devenu le point de ravitaillement des hardis flibustiers qui, de côte en côte, couraient dévaster, sous le nom de *Danois* ou d'*hommes du Nord*, les villes mal défendues, et qu'ils pouvaient attaquer à l'aide de leurs vaisseaux en remontant les rivières navigables. Croix-Béligon était donc un lieu désert, battu par les flots limoneux de la Charente, qui y déposaient des sables aujourd'hui fertiles et cultivés; c'était le rendez-vous des animaux sauvages, de la genette aux formes élancées; c'était le reposoir des animaux de mer dont les lugubres croassements éloignaient la présence des Gallo-Romains croyant aux fâcheux présages. Souvent, sur ce tertre, les habitants des mansions éparses apercevaient au loin de grands feux dont la lueur semblait toujours le funeste avant-coureur de la présence des pirates Normands; et, si des Aquitains n'y voyaient que le résultat de la foudre incendiant des arbres, d'autres supposaient ce lieu habité par des individus entretenant des intelligences avec les Danois. De nombreuses recherches ne produisirent d'abord aucun résultat; des pas ayant à peine effleuré la mousse du sol témoignaient de la présence d'un être matériel, mais rien ne le décelait autrement; seulement les visiteurs se retiraient, chaque fois, de cette terre maudite couverte de vipères, chassés par quelqu'apparition surnaturelle.

Un soir, les Aquitains d'Hunold furent frappés d'étonnement à la vue d'une croix lumineuse sortant d'entre les roches, et portant *Bello ago* en caractères de feu, puis des voix attribuées à des follets, à des trolls ou à des nisz, répandaient des sons nouveaux sous la feuillée.

Un jour que la perquisition avait été plus active qu'à l'ordinaire, un jeune Gaulois était descendu jusqu'au niveau de la Charente. Quel ne fut pas son étonnement d'entrevoir, à travers une large crevasse de rochers, cachée par d'épaisses

broussailles, l'entrée d'une grotte assez profonde. Il s'y glissa en se fiant au secours de sa bonne framée et de son couteau à large lame, et ne tarda pas à trouver sous sa main un corps maigre et décharné, à peine voilé de quelques haillons. Il appela ses camarades à son aide, et bientôt fut conduite sur le plateau une femme aux formes flétries, au teint hâve, à la chevelure grisonnante, et parlant plusieurs langues. A mort la sorcière! fut le cri général. Celle-ci se redressant de toute la hauteur de son squelette décharné, les apostropha ainsi :

« Lâches sujets des vils Romains, les soldats d'Abdinarys sauront bien venger ma mort; et les Normands que je sers vous feront payer au poids de l'or chaque goutte de mon sang! Fille d'un goth et d'une danoise, veuve d'un sarrazin et arienne par religion, je vous maudis comme des lâches et des hommes efféminés et sans courage! Vous triomphez d'une pauvre femme abandonnée sur vos rivages dépeuplés; mais sachez donc que Dieu, par ma bouche, vous dicte les sanglantes représailles que ma mort attirera aux vôtres. Bientôt (717) les Arabes entreront en Espagne et imposeront leurs noms aux villes et aux rivières, et les Allemands deviendront adorateurs du Christ (719); le Dieu juste (744) et miséricordieux fera mourir 300,000 hommes de la peste dans Constantinople; il versera du ciel (744) des pluies de cendres qui couvriront la Gaule entière, et les étoiles oscilleront pour se détacher du firmament; des sauterelles détruiront vos récoltes; un bossu (765), un aveugle et un endiablé auront beau implorer Etienne, adorer les images et revenir droit, clairvoyant et sain d'esprit, du ciel et de la terre couleront des flots de sang (786). Vous trouverez cependant caché dans une caverne d'Apt (792), semblable à la mienne, le corps de sainte Anne, éclairé par une lampe qui brûle sans s'être éteinte depuis 630 ans, sans que personne en ait

rien su; mais des tremblements de terre renverseront vos villes et vos montagnes, et, au milieu de ce cahos, l'enfant Jésus apparaîtra dans les hosties, riant aux prêtres ariens, sévère aux prêtres catholiques; la terre s'enflera (823), la grêle tuera les bestiaux (824) et les hommes; et du ciel se détacheront des glaçons de douze pieds de long, et une pluie de sang qui durera trois jours; malédiction à votre race, je vous le dis! 200,000 moines seront exterminés en Espagne (874); 900 autres seront décollés (882); mille vierges.... » Une framée lancée par un bras vigoureux atteignit la sorcière, lui fendit le crâne et mit fin à ses sinistres prédictions.

Fouras, doyenné de St.-Louis de Rochefort.

Ecclesia Parochialis sancti Gaudentii de Colraso, de Currasio, de Fourrans, de Fouras; Fouras, bénéfice dépendant autrefois de l'abbaye de St.-Maixent, aujourd'hui succursale de l'archiprêtré de Rochefort.

La châtellenie de Fouras paraît avoir appartenu aux comtes de Poitiers : nous voyons, en 1074, Geoffroy, fils de Hugues de St.-Maixent, donner à l'abbaye de Noaillé l'église de St.-Gaudent-en-Aunis, *quam habebam de comite Pictavensi.* En 1080, l'église de Fouras et tout le terrain compris entre le château et la forêt sont donnés à l'abbaye de St.-Maixent, donation confirmée en 1092 par Ramnulfe, évêque de Saintes. En 1095, Adhémar de Chizé donne l'église de Fouras à l'abbaye de Noaillé; l'année suivante, l'abbaye de St.-Maixent rentra en possession de ce bénéfice que le prieur de St.-Gildas de Tonnay-Charente déclare avoir injustement usurpé. En 1113, Geoffroy Rebochet donne à l'abbaye de St.-Maixent la dîme sur le bétail du château de Fouras, et sur quelques vignes voisines du château.

Il est très-probable que le château de Fouras avait été bâti par les anciens ducs d'Aquitaine pour défendre l'entrée de

la Charente contre les entreprises des pirates du Nord; et il est vraisemblable qu'ils le fondèrent sur les ruines d'une fabrique romaine, comme on pourrait le conclure du nom de César resté encore à ce château. Quelques débris romains et des monnaies impériales témoignent du séjour des Romains en l'île de Fouras. Cette île, ainsi que celle de Voutron, le Vergeroux et Beaugeay, protégeait l'entrée de la Charente et était le point le plus avancé du golfe. Elle renfermait l'église de St.-Martin, aujourd'hui l'île d'Aix, Montmeillan et Chatellaillon, englouties par l'Océan. Dans le XVe. siècle, on allait encore à pied de Fouras à l'île d'Aix, à mer basse; l'ilot d'Enet communique avec ces deux points par une chaussée naturelle qu'on regarde, ainsi que le rocher d'Enet, comme la base du sol qui réunissait autrefois l'île d'Aix à Fouras; une forêt sous-marine vient confirmer cette opinion.

Il ne reste aucune trace de l'ancien château de Fouras; le château actuel ne date que du XIVe. siècle, et accuse beaucoup de restaurations ou de soudures. La tour, en parallélogramme, peut avoir 20 mètres de hauteur, et sa plate-forme peut recevoir de l'artillerie. L'édifice est enceint d'une fausse baie défensive avec une batterie haute et basse. Ce donjon sert aujourd'hui de tour des signaux.

Il ne reste rien non plus de l'ancienne église de St.-Gaudence. L'édifice actuel, sans aucun caractère, paraît avoir été bâti sur l'emplacement qu'elle occupait.

J'ai vainement cherché dans le pays l'origine d'un dicton saintongeais au sujet de la *Lune de Fouras;* rien n'a pu me mettre sur la voie. L'origine proposée par R.-P. Lesson ne me paraît pas admissible, quelque libres que puissent être dans leur langage les populations du littoral.

L'empereur Napoléon s'est embarqué pour l'île d'Aix au fond d'une petite crique qui sert de retraite aux barques; on m'a fait voir l'endroit foulé par les pas du grand homme; la

borne monumentale élevée en mémoire de cet événement n'aurait pas dû être placée à quelques 100m. plus loin.

Ile d'Aix, doyenné de St.-Louis de Rochefort.

Insula Aïas, Ahias, Ayas, insula de Ahys, insula Sancti Martini, ecclesia parochialis Sancti Martini de Aix. L'île d'Aix était un bénéfice dépendant de Cluni ; c'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Louis de Rochefort.

En 814, Isembert de Chatellaillon fonde, à l'extrémité la plus occidentale de l'île de Fouras, un monastère pour les moines de Cluni ; Guillaume VII, duc d'Aquitaine, en confirme la donation. A peine les moines commençaient-ils à jouir des libéralités du fondateur, que les Normands firent de ce canton l'une de leurs places d'armes temporaires, après avoir brûlé le monastère, vers 845. Rien ne nous apprend ce que devint le Moutier durant les ravages subséquents de ces pirates du Nord; il paraît cependant que les clunistes s'y étaient rétablis après la disparition des Normands et que personne ne les inquiéta plus jusqu'au XIIe. siècle. A cette époque, pour couper court à toute contestation, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, leur fit don de l'Ile d'Aix, et le pape Paschal II confirma la donation vers 1107. Pierre-le-Vénérable visita les moines d'Aix, en 1122. Isembert, sire de Chatellaillon, est inhumé dans le vestibule de l'église, *in vestibulo Ecclesiæ sancti Martini de Aïas*, 1136. Un autre Isembert, aussi seigneur de Chatellaillon, du consentement de sa femme Girberge, et de son fils Ebles, concède l'Ile à Hugues, abbé de Cluni, 1167. Dix ans après, Ebles annule le don fait par son père et exproprie les moines. En 1182, Ademar, évêque de Saintes, accorde des dons au monastère d'Aix ; la même année, le pape Eugène autorise les Bénédic-

tins de l'Ile d'Aix à renvoyer Pierre de Mougon desservir l'église de St.-Barthélemy de la Rochelle qu'ils avaient fait bâtir; en 1186, Urbain III confirme le traité passé entre l'évêque de Saintes et le curé de l'Ile d'Aix, au sujet des oblations de Ste.-Marie de Cougnes.

Monastère et église ont été détruits dans les guerres religieuses du XVIe. siècle. L'Ile d'Aix est aujourd'hui un rocher inexpugnable, fortifié à la Vauban; plusieurs batteries formidables, terminées en 1814, en complètent le système de défense. Les anglo-normands y débarquèrent en 1381; les catholiques et les protestants se la disputèrent durant les guerres des XVIe. et XVIIe. siècles; les Anglais y firent une descente, en 1757; en 1809, l'amiral Lallemand y vit sa flotte incendiée par les Anglais; le 15 juillet 1815, Napoléon s'y embarqua pour aller se confier à l'honneur des Anglais.

C'est en rade de l'Ile d'Aix que les prêtres insermentés furent déportés en 1794; on les entassa à bord des vaisseaux les *Deux Associés*, et le *Washington*, et nulle langue humaine pourrait raconter les souffrances physiques et morales de ces généreux confesseurs de la foi. Les cendres d'un nombre considérable de ces héros du christianisme reposent à l'Ile d'Aix, et une croix modeste n'indique pas au voyageur qu'il foule la terre des saints.

Montmeillan et Chatellaillon ont entièrement disparu sous les eaux.

Yves et Voutron, doyenné de St.-Louis de Rochefort.

Yvia; ecclesia parochialis Sancti Stephani de Yvis. — Yves était un bénéfice dépendant de l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli; le titulaire devait, à titre de procuration, à l'évêque de Saintes en cours de visite diocésaine, la somme de sept livres.

Ecclesia parochialis Sancti Eutropii de Voultronio, de Voultron. — Voutron dépendait aussi de l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli, et le titulaire devait à l'évêque de Saintes, pour procuration, 7 s. 6 d.

Ces deux villages ne font aujourd'hui qu'une seule commune. Ils occupent deux coteaux, îles de l'archipel des Santones. Les chartes anciennes mentionnent les salines de Voutron, car, en 946, un certain Rotard donne à l'abbaye de Noaillé des marais salants situés en Aunis, dans les marais *appelés Vultroni.* Voutron est encore mentionné dans le récit du voyage du moine Félix portant d'Alexandrie, le chef de saint Jean-Baptiste, en 817 : *pervenerunt ad quandam villam que vocatur Vultronam.*

J'ignore à quelle époque les églises d'Yves et de Voutron ont été détruites, personne n'a pu me renseigner à cet égard; l'église actuelle d'Yves est moderne, et n'offre aucun caractère : c'est un appartement plus long que large.

Angoulins, doyenné de St.-Sauveur de la Rochelle.

Ingolius; Ingulinus; Ingoulinis; ecclesia parochialis Sancti Petri de Angouliis, de Angolismis; Ingoulins. — Angoulins était un bénéfice dépendant du prieuré de St.-Etienne de Marans; c'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Sauveur de la Rochelle. Le titulaire devait autrefois, à l'évêque de Saintes, pour procuration, 10 l. 10 s.

Il existait autrefois à Angoulins deux églises, celle de St.-Pierre encore debout, et celle de St.-Nazaire dont il ne reste aucune trace, du moins que je sache. Ces deux églises sont mentionnées dans une bulle de Pascal Ier., en 1110.

Il paraît qu'au IXe. siècle, Angoulins était un port de mer. La légende du moine Félix que chacun peut lire à la fin des œuvres de St.-Cyprien de Poitiers, porte que ce moine dé-

barqua à Angoulins avec ses compagnons : *diverterunt ad portum qui vocatur Angolismensis, qui situs est in pago alniensi.* Une charte de 942 relate le don fait à l'abbaye de St.-Cyprien de Poitiers, de marais salants situés en Aunis, à Ingolins; les terres basses de cette commune sont encore inondées durant l'hiver.

L'église d'Angoulins est bien conservée, et peut remonter aux premières années du XIe. siècle. Comme toutes les églises du littoral de l'Aunis, elle a été utilisée pour la défense contre l'ennemi : on y remarque encore des machicoulis et les traces de guérites aux angles.

Un petit hameau, faisant partie de la commune d'Angoulins est tout ce qui nous reste de la principale ville du pays d'Aunis; et encore n'est-il là que pour mémoire, puisqu'il n'est pas bâti sur l'emplacement de l'ancienne ville que l'Océan a envahi. Chatellaillon, l'une des plus importantes places de la province, passait, en 1086, pour inexpugnable. Les chartes du Xe. siècle en font souvent mention. Rasée au XIIe. siècle, elle était encore visible vers la fin du XVIIe.; les tempêtes qui régnèrent dans l'hiver de 1709, en anéantirent les derniers débris.

Dans la même commune existait autrefois, sur le bord de la mer, la commanderie de Sécheboue, appartenant à l'ordre de Malthe; le prieuré de St.-Jean-du-Sable, *prioratus Sancti Johannis de Sabulo*, annexé à la pitancerie de l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli; et le prieuré de l'Isleau, *Beata Maria de lilletto*, dépendant du chapitre de Tulle. Une charte de 1092 écrit *Islel;* le donjon, *oppidum liletti*, fut rasé par Guillaume, duc d'Aquitaine, après la prise de Chatellaillon, en 1131.

Aytré, doyenné de St.-Sauveur de la Rochelle.

Aitriacus; Aitreïum; Naytre; Ayre; ecclesia parochialis

Sancti Stephani de Aytreïo, Estré. — Aytré, était un bénéfice dépendant du prieuré de Fors, près de Niort; c'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Sauveur de la Rochelle. Le titulaire devait 10 liv. 10 s. à l'évêque de Saintes, en cours de visite, à titre de procuration.

La terre d'Aytré dépendait primitivement du château de la Rochelle. Elle passa, je ne sais à quelle occasion, aux mains des seigneurs de St.-Georges de Rexe qui la possédaient encore vers la fin du XIIe. siècle. Marie, fille et héritière d'Aimery de Rexe, la porta en dot à Guillaume de Barrabin, qui ne laissa qu'une fille, Jeanne, mariée à Gilbert Chasteignier, seigneur de la Meilleraie et de Réaumur; Simon, leur fils, en était seigneur en 1318. L'un de ses descendants, Geoffroy, fut dépossédé de sa terre en 1416, pour avoir manqué d'en rendre foi et hommage au roi de France; toutefois, cette confiscation ne fut que temporaire, car nous voyons un Pierre Chasteignier faire hommage à Charles de France, duc de Guienne, de sa terre et seigneurie d'Aytré, en 1469. Vendue en 1514, par Jean Chasteignier, la terre d'Aytré passa successivement en plusieurs mains par voie d'aliénation. En 1520, elle appartenait à Jacques de Lion; Jean de Coureilles la possédait en 1554; Claude d'Angliers, seigneur de la Saussaye, l'était aussi d'Aytré, en 1562; Pierre Guillemin, en 1654, faisait ériger en châtellenie sa terre d'Aytré; enfin, en 1755, cette seigneurie appartenait à Louis Green de St.-Marsault, sénéschal du pays d'Aunis.

Les événements politiques qui agitèrent la Rochelle eurent du retentissement à Aytré, trop voisine de cette place pour n'avoir pas eu à souffrir des divers siéges que la Rochelle a soutenus. Tasdon fut brûlé et annulé plusieurs fois; Aytré fut brûlé par les Rochelais en 1572, et le maréchal de Biron vint camper sur ses débris fumants; en 1627, Louis XIII en fit son quartier-général.

Après la réduction de la Rochelle, et en mémoire de ceux qui étaient morts pendant le siége à son service, Louis XIII fonda, à la pointe de Coureille, un couvent de Minimes. Deux plaques de cuivre placées à la porte de l'église du couvent devaient rappeler que la sépulture de tant de braves serait conservée à perpétuité, ainsi que le souvenir de la rébellion des Rochelais. Le temps a emporté plaques commémoratives et monastère.

L'église d'Aytré, sous le vocable de l'Invention de saint Etienne, n'offre de remarquable que son extrême propreté. M. J. Valin, savant jurisconsulte, était né à Aytré en 1695.

La Rochelle, évêché suffragant de Bordeaux; chef-lieu du département de la Charente-Inférieure.

Rocella, *Rupella*, *Banleuca*, tels sont les noms sous lesquels la Rochelle est désignée dans les chartes. Elle paraît avoir été fondée vers la fin du Xe. siècle. Ce ne fut d'abord qu'un refuge pour les marins occupés de la pêche, et ses accroissements furent peu rapides. Au commencement du XIIe. siècle, Guillaume X, duc d'Aquitaine, s'en empara après avoir ruiné Chatellaillon. Aliénor, héritière de Guillaume X, la fit passer aux mains du roi d'Angleterre; Louis VIII l'assiégea et la prit en 1224; Philippe III y vint en 1271; le traité de Brétigny la restitua aux Anglais en 1368; mais en 1372, elle se remit sous l'obéissance de Charles V. Charles VII, n'étant encore que Dauphin, faillit y périr par l'éboulement d'une maison de la rue du Coq, en 1422; en 1469, la Rochelle faisait partie de l'apanage de Charles de Guienne : la mort de ce prince infortuné la remit au domaine de la couronne. Elle vit en ses murs Louis XI en 1472, et François Ier. en 1542. Les calvinistes s'en emparèrent en 1567 et le duc d'Anjou l'assiégea en vain en 1573. Devenue

le boulevard des protestants, la Rochelle, assiégée et prise par Louis XIII, dut poser les armes. La translation de l'évêché de Maillezais à la Rochelle, en 1648, contribua à rallumer dans cette ville le flambeau de la foi si long-temps obscurci par les idées de la Réforme.

On conserve à la bibliothèque publique de la Rochelle un manuscrit fort curieux où se trouvent consignées dans le plus grand détail les réjouissances célébrées à la fête de saint Thomas, peu de temps après la prise de possession du grand temple par les catholiques.

Au trésor du séminaire diocésain se voit un calice en vermeil que l'on dit avoir servi à Richelieu célébrant une messe d'actions de grâces, dans l'église St^e.-Marguerite, le jour de l'entrée de Louis XIII à la Rochelle.

Le touriste peut faire bonne provision de notes à la Rochelle; le moyen-âge et la renaissance lui fourniront de bonnes pages à étudier.

Ecclesia parochialis beatæ Mariæ de Compniis; de Coignes; de Cougnes; de Cognehors, in villa Rupellæ. — Ce bénéfice dépendait du prieuré d'Aix; aujourd'hui c'est une cure de deuxième classe, dans le doyenné de St.-Louis. Le titulaire devait 10 liv. 10 s. pour procuration à l'évêque de Saintes en visite diocésaine.

Il serait difficile de discerner quelques traces de l'ancien édifice dans cette église que le mauvais goût s'attache à défigurer de plus en plus par des restaurations maladroites. L'ancienne église fut détruite en 1568; l'édifice actuel est de 1653.

Ecclesia parochialis Sancti Bartholomei in villa Rupellæ. — St.-Barthélemy dépendait du prieur de St.-Martin d'Aix. Le titulaire devait 5 liv. 5 s. pour procuration à l'évêque de Saintes en cours de visite pastorale.

Les bénédictins de l'île d'Aix avaient bâti cette église en 1182, et le pape Eugène les avait autorisés à la faire desservir. Cette église que la cathédrale actuelle coupe à angle droit, a été détruite dans nos guerres religieuses du XVIe. siècle; on en a trouvé les fondements dans les travaux de terrassement entrepris pour l'achèvement de la cathédrale. Il n'en reste que la tour du clocher, ouvrage ajouté à l'ancien édifice au XIVe. siècle. La tour de St.-Barthélemy offre de jolis détails à étudier; elle est carrée, et sa plate-forme ne paraît pas avoir été destinée à recevoir une flèche. Les archives de St.-Barthélemy conservent une légende que je suis heureux de reproduire; un extrait des registres de la commune sous la rubrique du 17 février 1731 confirme le fait, et la messe célébrée annuellement à la cathédrale le lundi de Pâques, ne laisse aucun doute sur l'authenticité du miracle qui fait l'objet de cette légende.

Légende du Muet.

L'an de grâce 1461, le jour et feste de Pasques, miracle grant advint dans l'esglyze monsieur Sainct Barthommey de la Rochelle; de Bertrand Leclerc, en son vivant pair et bourgeois de la Rochelle, filz de feu maistre Jehan Leclerc et de Perrette du Chasteau, lequel Bertrand Leclerc, luy estant en son jeune aage de huict à neuf ans, ou environ fust malade, et ung jour qu'il fasoit fort temps comme tonnerres et esclairs, une femme ou servante qui le remuoit d'ung lict en l'aultre, entra par la fenestre de la maison où il estoit ung tourbillon de feu ou escloires, en telle façon que ladicte femme qui le tenoit cheust à l'envers, et de la grant peur que elle eust, laissa tomber ledict enfant que elle tenoit à terre, lequel incontinent perdist la parolle et fust par l'espace de sept ans sans parler et tout impotent, tellement que il luy convinst d'aller avecq des bourdes. Touttefois comme

bon chrestien alloit tous les jours à l'esglyze en grant devotion.

Or est-il que le jour de Pasques, l'an susdict, luy estant dans ladicte esglyze de Sainct Barthommey avecq ladicte du Chasteau sadicte mère, luy monstroit par signes évidents que il vouloit bien recepvoir le précieux corps de Nostre Seigneur, laquelle du Chasteau en parla au vicaire qui pour lors estoit, le priant que son plaisir fust de bailler à recepvoir à son filz; lequel vicaire fust de ce foire refusant, disant que il n'estoit confessé, et qu'il pourroit estre repreins. Laquelle mère voyant le fefuz dudict vicaire, se preint à pleurer, et cognoissant ledict Leclerc que ledict vicaire ne luy voulloit bailler à recepvoir, se jetta de genoulx devant luy, et joignant les mains, luy fasant sygne que son plaisir fust de luy bailler à recepvoir son créateur, lequel vicaire esmeu de pitié, et à la prière et requeste de ladicte mère, luy bailla à recepvoir le précieux corps de Nostre Seigneur, et tout incontinent luy à genoulx devant la table de l'austier dist : *Adjutorium nostrum in nomine Domini* et ce voyant sadicte mère dist : Vous parlez mon enfant! Et alors luy respondist son filz : Ouy ma mère; la mercy à mon Dieu. Et incontinent que ledict miracle fust advenu, tous les chapelains compaignons Dieu servant en ladicte esglyze en rendant grâces à Dieu et louanges chantèrent le *Te Deum laudamus.* Et depuys lequel miracle fust advenu, icelluy Leclerc a tousiours aimé Dieu et l'Esglyze; et luy venant à la fin de ses iours eust si grant repentance et cognoissance de Dieu, que ceulx qui estoient présentz ne virent iamais homme si bien mourir; car iusqu'au dernier fumeau il invoquoit tousiours le nom de Dieu et de la Vierge Marie, tenant une croix en ses mains, de laquelle il fasoit sygne que on gestast de l'eau bénite sur luy. En ce fasant rendist l'esprit à Dieu, le priant que Dieu en ait l'asme. Amen.

Ecclesia parochialis Sancti Johannis de Peroto. — St.-Jean-du-Pérot était un bénéfice de l'Ordre de Malte, avec prieuré et commanderie; aujourd'hui c'est une cure de deuxième classe, doyenné de St.-Sauveur. Le titulaire devait à l'évêque en visite 10 liv. 10 s. pour procuration.

L'église actuelle n'offre rien de remarquable; elle est reconstruite sur les ruines de l'ancienne, détruite par les protestants au XVIe. siècle.

Ecclesia parochialis Sancti Salvatoris in villa Rupellæ. — St.-Sauveur dépendait du prieuré d'Aix; c'est aujourd'hui cure de première classe et doyenné. Le titulaire devait à l'évêque en tournée 5 liv. 5 s. de procuration.

Cet édifice, malgré les diverses soudures des XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles, offre de beaux détails à étudier, mais il n'y a pas d'ensemble à raison de ces diverses reconstructions partielles. Le rétable du maître-autel et les deux anges adorateurs en marbre blanc sont d'un beau travail. La tour du clocher, bâtie au XVe. siècle, peu après celle de St.-Barthélemy, ne paraît pas non plus avoir été destinée à porter une flèche.

Il est probable que l'église de St.-Sauveur a remplacé une chapelle de St^e^.-Madelaine dont il est souvent mention dans les chartes du XIIe. siècle.

Ecclesia parochialis Sancti Nicolaii villæ Rupellæ. — Saint-Nicolas dépendait du prieuré de Fors, près de Niort; c'est aujourd'hui une cure de deuxième classe dans le doyenné de Saint-Sauveur. Le titulaire ne devait aucun droit de visite à l'évêque.

L'église de Saint-Nicolas est moderne; l'ancien édifice a été détruit dans nos guerres religieuses.

Le touriste doit donner un coup-d'œil à la chapelle des Frères de la doctrine chrétienne, ancienne chapelle de la maison de l'Oratoire, sous le vocable de sainte Marguerite, où le cardinal de Sourdis, évêque de Maillezais, reçut Louis XIII après la réduction de la Rochelle. Une assez mauvaise toile conservée au séminaire diocésain a conservé la mémoire de ce fait d'histoire locale. Ce tableau commémoratif, ainsi que le calice dont j'ai parlé plus haut, devraient être restitués à la chapelle de Sainte-Marguerite : le déplacement de ces objets leur enlève tout leur intérêt.

Il devra aussi visiter la jolie chapelle des Augustins, occupée aujourd'hui par les Ursulines de Jésus, dites Dames de Chavagnes; le temple du culte réformé, chapelle des Récollets; un tableau original de Le Sueur, dans l'église de l'hôpital St.-Louis, et l'hôpital militaire d'Auffrédy pour y apprendre comment on peut interpréter les intentions d'un fondateur.

Légende d'Auffrédy, XIIIe. siècle.

Au commencement du XIIIe. siècle, le commerce de la Rochelle, encouragé par les rois Jean-sans-Terre et Louis VIII, s'élevait rapidement à ce haut degré de richesses et de prospérité qui firent de cette ville une des places les plus importantes de l'Europe et le dernier boulevard de l'indépendance religieuse.

Alors, parmi ces fiers bourgeois qui portaient au loin le nom français, vivait un homme honoré de ses concitoyens, et dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours comme un des exemples de courage et de générosité.

Le commerce de la Méditerranée était presque tout entier, à cette époque, entre les mains des Rochelais, et parmi les nombreux armateurs de cette ville, Auffrédy passait pour le plus heureux et le plus entreprenant. Ses navires se montraient

à la fois dans les eaux de l'Adriatique et de la Zélande, et toujours de nouvelles richesses venaient répandre dans sa patrie le travail et le bonheur.

Cependant dix bâtiments d'Auffrédy, expédiés depuis plus d'une année à Smyrne et à Constantinople, étaient impatiemment attendus sans que rien annonçât leur retour. Bientôt le bruit de leur perte se répandit, et le crédit de l'armateur en fut ébranlé. La plus grande partie de ses richesses était placée dans son expédition du Levant, et lorsque survinrent des engagements antérieurs, il se trouva hors d'état d'y satisfaire sans épuiser ses dernières ressources. Il était homme d'honneur, il paya et fut ruiné.

En tout temps les malheureux ont peu d'amis : ceux d'Auffrédy l'abandonnèrent l'un après l'autre, et un jour il se trouva seul. Plus faible, il eût succombé à cette dernière épreuve, mais son courage fut plus grand que son infortune. Il vit au-dessous de lui des hommes qui gagnaient leur vie à la sueur de leur front; il se mêla à ces hommes, et reçut le salaire de l'ouvrier de la main de ceux mêmes que naguère il admettait à sa table. Cette héroïque résolution faisait l'objet de l'admiration des uns et de l'ironie des autres. Auffrédy seul n'était ni surpris, ni affligé, et chaque jour on le voyait exerçant sur le port le pénible métier de porte-faix avec la même résignation et la même bonhomie que s'il fût né dans cette position sociale.

Un soir, fatigué d'avoir roulé, pendant plusieurs heures, de lourdes barriques, il était assis sur le bord du rivage, en considérant les eaux de la mer et les yeux fixés sur le mouvement de la marée. Tout à coup les pavillons de la tour St.-Jean signalent des navires à la marque de son ancienne maison; un instant il se croit le jouet d'une illusion; mais ces signaux étaient véridiques, et bientôt accourut vers lui une foule d'ouvriers et de matelots, alors ses seuls amis,

pour lui confirmer la nouvelle que ses bâtiments, qu'il croyait depuis si long-temps perdus, revenaient chargés d'immenses richesses.

Auffrédy rendu par cet événement plus oppulent que jamais, aurait facilement pu se venger de ses ingrats amis ; mais son âme, forte dans le malheur, fut grande dans la prospérité, il oublia les injures des puissants pour ne se rappeler que les souffrances et les privations des pauvres au milieu desquels il avait vécu. Ouvrier, il resta l'ami des ouvriers, et il résolut de les soulager en leur consacrant un asile. Il fonda l'hôpital St.-Barthélemy, le dota en généreux bienfaiteur, et se dévoua lui-même au service des malades : double exemple de la grandeur du commerce des Rochelais vers la fin du XIIe. siècle, et de la piété de l'un de leurs concitoyens dont la mémoire doit vivre à jamais.

La date de la fondation d'Auffrédy est de 1203 ; Auffrédy vivait encore en 1214, comme il paraît par un bref de Ponce, évêque de Saintes. Depuis quelques années, la fondation d'Auffrédy a eu une autre destination : c'est aujourd'hui un hospice militaire dont les religieuses ont été éconduites pour faire place à des infirmiers.

Je ne saurais parler de l'hôpital d'Auffrédy sans consigner ici le nom d'une fille de la Sagesse qui pendant longues années a été supérieure de cette maison.

« En 1791, la sœur Eugénie vint à la Rochelle en qualité de supérieure de l'hôpital d'Auffrédy, précédemment dirigé par les frères de la Charité. Elle avait alors 37 ans. En peu de temps elle gagna tous les cœurs, et l'ascendant de sa vertu fut une arme puissante dans les circonstances malheureuses qui survinrent peu après. Ce fut un beau spectacle de voir cette femme admirable, luttant par principe de conscience avec l'autorité qui voulait exiger d'elle un serment

qu'elle avait en horreur, et subjuguant par ses raisons et son courage cette même autorité qui semblait regretter d'avoir à la combattre. Après une discussion de plusieurs heures, « C'est assez, dit-elle, Messieurs, ma parole défi- « nitive, la voici : la guillotine est en permanence, qu'on « m'y conduise ; un serment contraire à ma conscience, on « ne l'obtiendra jamais. » On fut attéré de cette réponse, car on voulait la sauver. Elle en eut la preuve peu de temps après. — La détention de vos sœurs est arrêtée, lui dit-on, il faut qu'elles partent. Mais consolez-vous, nous sommes résolus de vous conserver à la Rochelle, vous n'irez point en exil. — La sœur Eugénie tombe à genoux : De grâce, Messieurs, ne me séparez pas de mes compagnes, ou qu'on les sauve avec moi, ou qu'on m'exile avec elles. — Elle partit en effet pour la prison de Brouage, où elle fut détenue pendant un an. On ne peut dire de quelle considération et de quels respects elle fut environnée dans ce triste séjour, non seulement par ses compagnons d'exil, de tous les ordres et de toutes les conditions, mais, à la gloire des soldats français préposés à la garde de ces illustres captives, nous dirons que plusieurs d'entr'eux épiaient tous les moyens d'adoucir leurs souffrances, au souvenir des soins qu'ils avaient eux-mêmes reçus des pauvres hospitalières. L'un, les voyant privées de feu, jetait dans la cour, à la dérobée, un tison embrâsé, l'autre abrégeait leur tâche pénible en les aidant à arracher les herbes dans les rues de Brouage qu'on les forçait d'approprier. Honneur à ces cœurs sensibles, mais surtout honneur à la vertu qui sait les émouvoir.

« En 1812, M. Garnier, maire de la Rochelle, et M. le commissaire des guerres eurent enfin la consolation de réintégrer dans sa charge de supérieure de l'hôpital la vertueuse sœur dont l'absence avait été si vivement sentie. Son retour fut un triomphe. Revêtue de son costume religieux

qu'elle n'avait pu reprendre encore, marchant à la tête de ses sœurs, accompagnée de M. le maire, au milieu d'une foule immense avide de revoir la fille de la Charité, elle arrive à l'hôpital où elle est accueillie au bruit de la musique militaire; et M. le maire, en la présentant aux malades assemblés leur dit : Mes enfants, je vous ramène votre mère. Elle n'a cessé en effet d'en avoir les sentiments jusqu'à la fin, pour tous ceux que la douleur amenait près d'elle. Son premier acte à l'hôpital fut de procurer un prêtre à un pauvre malade qui semblait n'attendre que sa visite pour mourir.

« Quant à la sagesse de son administration, elle lui mérita toujours la considération et l'estime des autorités militaires de la Rochelle, aussi bien que les éloges des généraux-inspecteurs. Le duc d'Abrantès félicitait hautement les blessés et les malades, alors au nombre de 900, d'être confiés à ses mains charitables. Le prince Berthier, le général Rivault, lui témoignèrent le plus vif intérêt; personne enfin, au témoignage d'un intendant militaire, n'était noté plus favorablement au ministère que la sœur Eugénie.

« Charité parfaite pour tous, prudence rare, goût judicieux, douceur pleine de charmes, parole gracieuse et toujours suave, même en réprimandant, piété angélique, zèle infatigable, mémoire heureuse, tact fin et délicat, connaissance du monde et habitude des affaires, amour des convenances et respect profond pour l'autorité, cœur généreux et sensible, physionomie pure et calme comme son âme, telle a été constamment la sœur Eugénie.

« Elle est morte comme meurent les saintes, canonisée par la voix publique sans exception. Mgr. l'évêque de la Rochelle, qui l'avait visitée plusieurs fois, voulut lui administrer lui-même les derniers sacrements, et il fut frappé des adieux et des exhortations énergiques qu'elle adressa à ses compagnes éplorées en les bénissant. Sa foi a brillé d'un éclat plus vif que

jamais à l'approche de la mort ; le nom de Jésus était sans cesse sur ses lèvres, elle possédait la grâce et la paix. Usant de l'ascendant qu'elle avait sur les cœurs, elle a donné à tous ceux qui l'entouraient de pieux et salutaires avis..... Elle a fait le bien jusqu'à la fin.... Sa mémoire sera toujours en bénédiction parmi ses filles, et son nom leur rappellera toutes les vertus. »

L'ère féodale a enrichi la Rochelle de quelques monuments remarquables. A l'entrée du havre, les tours St.-Nicolas et de la Chaîne, bâties sous Charles V, des ruines de l'ancien château ; la tour de la Lanterne, surmontée d'une flèche en pierre fort élégante. Ces édifices datent de la deuxième moitié du XVe. siècle. L'Hôtel-de-Ville, un peu moins ancien, offre à l'intérieur et dans son ensemble de jolis détails. La façade intérieure est du commencement du XVIIe. siècle. Le Palais-de-Justice, de la même époque, et la Bourse, où siègent la Chambre et le Tribunal de commerce, sont des édifices remarquables par leur beauté et leur solidité. En général, les monuments de la renaissance sont bien traités.

Il me semble qu'il eût été bon de s'abstenir de changer la disposition intérieure de l'Hôtel-de-Ville ; trop de souvenirs se rattachent à cet édifice. Si l'on n'a pas abusé de ma crédulité d'antiquaire, on aurait fait dorer à neuf le fauteuil historique où siégeait Guiton ; et le poignard dont le Maire intrépide frappa la table de marbre aurait été changé en une épée d'honneur offerte à l'amiral Duperré.

La cathédrale, édifice de la fin du XVIIIe. siècle, n'offre rien de remarquable, rien qui parle au cœur ; l'âme y est en quelque sorte écrasée par la lourdeur du style grec, si peu approprié à la pensée religieuse. On la termine en ce moment ; j'ignore si les tours qui, dans le plan primitif, devaient s'élever à droite et à gauche du portail, ainsi que la coupole du transept, entrent dans le nouveau plan.

J'ai passé d'agréables moments à la bibliothèque, riche d'environ 20,000 volumes, ainsi qu'au jardin botanique et au cabinet d'histoire naturelle, qui offre une belle et riche collection.

Le bassin de carénage, où des bâtiments de 400 tonneaux sont toujours à flot, le hâvre et ses deux écluses de chasse, qui, à mer basse, débouchent avec impétuosité pour entraîner les vases qui s'y amoncellent facilement, sont parfaitement entretenus. L'avant-port est protégé par une jetée qui rompt l'effort de la mer et facilite l'arrivage des navires; il est fermé par une digue bâtie par Richelieu à l'époque du siége de 1628. Cette digue, qui découvre à mer basse, fut exécutée par Tirian, maître maçon de Paris, sur une longueur de 1,454 mètres.

Deux corps de casernes et l'Arsenal, où se trouve une fort belle salle d'armes, ont la sévérité qui caractérise l'architecture militaire. Les fortifications de la place ont été reconstruites d'après les plans de Vauban.

La Rochelle a fourni plusieurs hommes qui ont marqué dans les lettres, les sciences ou les affaires publiques. Guyton, maire pendant le siége de 1627; le marin Du Pavillon: Mérichon, diplomate sous Louis XI; le chancelier Pierre Doriole, le marquis de Beauharnais, Réaumur, Mercier, Charles et Emmanuel Dupaty; Imbert et Huet, jurisconsultes; Jean de Sponde, Amos Barbot, historien; Arcère, etc., etc.

Cognehors, doyenné de Saint-Sauveur.

Cette petite commune, qui pourrait passer pour un faubourg de la Rochelle dont elle n'est distante que d'un kilomètre, est traversée par la route départementale de la Rochelle à Luçon par le Brault. Elle se compose de quelques villages dont les principaux sont Lafont, le petit et le grand St.-Eloi.

Cognehors ne forme pas une paroisse; elle relève, pour le spirituel, de la paroisse de Notre-Dame *intrà muros, Beata Maria de Compniis.* C'était autrefois un vaste marais dont les chartes anciennes font mention sous le nom de *Copnia.* Il a été desséché par M. de Réverseaux, intendant de la province. C'est dans cette commune que sont établis les bassins sourciaux qui fournissent les eaux à la Rochelle.

Le Père Grignon de Montfort, le saint Vincent de Paul de la Vendée, l'instituteur des filles de la sagesse, venait quelquefois se reposer au petit St.-Eloi des fatigues du ministère apostolique, et retremper son âme dans la retraite. Il y avait une toute petite maison, un rez-de-chaussée, avec un petit jardin et un oratoire où le saint missionnaire disait la messe. La petite maison, le petit jardin et l'oratoire sont encore là, souvent visités par les filles de la sagesse qui viennent y puiser l'amour des croix et le détachement de soi-même.

Au village de Lafont a été construit, en 1828, l'hospice départemental des aliénés. Ce vaste et utile établissement, construit d'après un plan général entièrement neuf, réunit dans ses dispositions matérielles tout ce qu'il y a de mieux approprié aux besoins des différentes classes d'aliénés. Tout y est créé pour une spécialité déterminée : l'ensemble et les détails se montrent partout avec la même unité de vues et dans un accord convenables. Le site au milieu d'une riche campagne et non loin de la mer est parfaitement choisi. L'aspect des façades est imposant quoique simple; le cœur ne se resserre point quand on pénètre dans l'intérieur : des cours spacieuses ornées de deux rangs d'arbres, de jolis parterres, des fontaines élégantes dont plusieurs fournissent une eau jaillissante qui entretient la fraîcheur même au milieu des plus fortes chaleurs, étonnent et surprennent agréablement le visiteur par leur riant aspect. Rien de repoussant ni de pénible, rien qui attriste la vue, rien enfin qui rappelle la prison.

Les cellules, élevées de plusieurs marches au-dessus des cours, ont des dimensions convenables et sont parfaitement aérées; toutes sont ouvertes au levant; une porte et deux fenêtres qui se correspondent laissent facilement renouveler l'air.

Le système d'enceinte de chaque cour comprend, pour chacune d'elles, un promenoir couvert, un chauffoir qui sert aussi de réfectoire, et des ateliers de travail.

Pour les malades tranquilles, les convalescents, les personnes d'une classe distinguée, se trouvent, dans les dortoirs supérieurs, des appartements convenables et commodes, des salles de réunion, une salle de billard, une bibliothèque, et tous les agréments qui peuvent se concilier avec leur sûreté personnelle et le bon ordre de la maison.

Dans chaque quartier, une salle de bains avec un pavillon de douches, et des infirmeries isolées pour les maladies accidentelles.

Tous jouissent de la plus grande liberté dans leurs quartiers respectifs, et les furieux eux-mêmes restent rarement une journée tout entière renfermés dans leur loge, ce qui fait que leur exaltation n'est jamais ni longue ni dangereuse.

Presque tous mangent à des tables communes, classe par classe, et l'on ne peut qu'être frappé de l'ordre et du silence qui règnent dans les réfectoires aux heures des repas.

Ceux qui en sont susceptibles sont occupés, selon leur goût et leurs habitudes, à différents genres de travaux, tant à l'extérieur que dans des salles ou ateliers de travail disposés à cet effet.

Les malades tranquilles et les convalescents ont aussi des heures consacrées à des jeux, tant dans l'enclos qu'à l'extérieur. Ceux-là ont encore des jours de promenade dans la campagne, sous la conduite d'un certain nombre d'infirmiers, distingués par un uniforme particulier et une plaque indiquant leur qualité.

Le service général de cette maison de santé est divisé en deux sections distinctes et indépendantes l'une de l'autre. Le gouvernement du ménage de la maison et son administration de détail, la direction de la pharmacie et des infirmeries sont confiés à une sœur directrice ayant sous ses ordres quatorze autres sœurs et employés subalternes.

Le traitement, la direction et la surveillance des malades appartient à un médecin en chef secondé dans son service par un chirurgien titulaire et son suppléant.

Une commission administrative, composée de cinq membres, présidée par le Préfet, a la haute surveillance et l'administration générale de la maison.

Telle est la maison de santé de Lafont, et je ne saurais garder trop bon souvenir de l'excellente sœur qui m'en a fait visiter tous les détails; qu'elle reçoive ici l'expression de ma reconnaissance.

Saint-Xandre, doyenné de St.-Louis.

Ecclesia parochialis et prioratus Sancti Candidi in Alnisio. — Cette église dépendait de l'abbaye de St.-Michel en l'Herm. C'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Les protestants détruisirent l'église de St.-Xandre à l'époque de nos guerres religieuses. Un marchand de la Rochelle, appelé Jupin, et qui fut le principal acteur dans ce désastre, fut condamné à rétablir l'édifice à ses frais, ce qui fut exécuté en 1634.

La commune de St.-Xandre rappelle de grands souvenirs historiques. Le château de la Sauzaie, non loin du chef-lieu, entouré encore de douves pleines d'eaux vives, servit de quartier général à Richelieu, lors du siége de la Rochelle, et c'est là que, le 28 octobre 1628, le cardinal reçut les députés

chargés de traiter de la reddition de la ville. La chambre où couchait Richelieu est encore garnie du lit et des meubles dont il s'est servi. Honneur à ceux qui ont ainsi conservé des objets tombés au domaine de l'histoire !

St.-Xandre avait été le quartier général de Biron, en 1572.

Villedoux, annexe d'Andilly, doyenné de Marans.

Ecclesia parochialis Sancti Martini de Villa Dulci. — Ce bénéfice dépendait de l'évêque de Saintes, d'abord, puis du prieur de St.-Jean de la Rochelle; il devait 20 sous de procuration ; c'est aujourd'hui une annexe de l'église d'Andilly-les-Marais, au doyenné de Marans.

Dans les premiers siècles de notre ère, Villedoux était sur les bords de l'Océan, alors que la mer couvrait les vastes terrains qui forment aujourd'hui le bassin de la Sèvre Niortaise. Sur un rocher très-élevé, dominant le marais, une métairie porte encore aujourd'hui le nom de *Port-Doux.* En 940, Guillaume-Tête-d'Etoupes fait don à l'abbé de St.-Maixent de marais salants au village de *Trucca,* paroisse de Villedoux ; une charte de 960 mentionne les mêmes marais. En 1100, nouvelle donation de marais salants situés à la *Tranche propè Villam Dulce.*

L'église, de la fin du XVIIIe. siècle, n'offre rien de remarquable ; elle date de 1778.

Andilly-les-Marais, doyenné de Marans.

Andeleïum, Andillacus, Andillers, Andilly, ecclesia parochialis Sancti Nazarii de Andileïo, in Alnisio. — Ce bénéfice dépendait de l'abbé de Montierneuf de Poitiers ; c'est aujourd'hui une succursale dans le doyenné de Marans.

Comme Villedoux, Andilly est sur la falaise qui bornait au Sud le *Lacus duorum corvorum.* Ce point était fortifié soit contre les invasions des pirates du Nord, soit contre les insultes des divers partis qui désolèrent la France dans les longues querelles des maisons d'Anjou et de Poitiers. Des ruines très-considérables; d'immenses appartements souterrains et voûtés, témoignent de l'importance de l'ancien château d'Andilly.

Dans nos guerres religieuses des XVIe. et XVIIe. siècles, Andilly fut occupé par les confédérés qui s'y fortifièrent.

L'église, sous le vocable de saint Nazaire, est remarquable par sa belle conservation et sa propreté; elle remonte au XIIe. siècle, et des soudures maladroites ne sont pas venues en défigurer le type.

J'avais le projet de me rendre à Luçon par le Brault et de visiter le marais, et j'allais effectuer mon projet, lorsque je m'aperçus que j'avais oublié à la Rochelle mes notes sur la Vendée et l'indication précise de quelques localités que je devais particulièrement visiter. Qui n'a pas bonne tête, dit-on, doit avoir de bonnes jambes. Me voilà donc regagnant la Rochelle en suivant l'ancienne falaise marquée par Esnandes, Marcilly, Nieul, l'Houmeau, La Leu et St.-Maurice.

Esnandes, doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Esnenda, Esnempda, Esnanda, ecclesia parochialis Sancti Martini de Esnandâ. — Ce bénéfice était à la nomination du prieur du lieu, et devait à l'évêque de Saintes, à titre de procuration, 10 liv. 10 s. C'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Le prieuré d'Esnandes avait été donné à l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli par Guillaume X, duc d'Aquitaine; la charte

est de 1137. Le prieur devait avoir avec lui un moine nourri et entretenu à ses frais; ainsi dans tous les prieurés dépendant de l'abbaye de St.-Jean-d'Angeli.

L'inspection du terrain et les anciens titres témoignent qu'autrefois la mer baignait le coteau d'Esnandes.

La terre d'Esnandes appartenait, dans le principe, aux seigneurs de Taillebourg ; en 1229 , Hugues l'Archevêque l'échangea à Geoffroy d'Ancenis, contre les droits qu'il disait avoir sur la terre de Taillebourg et la vicomté d'Aunay. Esnandes passa dans la maison de Vivonne par le mariage d'une héritière d'Ancenis. Vers la fin du XVe. siècle, le duc de Penthièvre en avait la jouissance, et la terre était alors érigée en comté. Dans le XVIe. siècle, nous trouvons pour seigneur d'Esnandes un François Joubert de la Rochebarangère, puis Seguin Gentils en 1538, Pierre Gentils en 1555, Abraham Gentils à la fin du XVIe. siècle. Abraham ne laissa qu'une fille, Marie, dame d'Esnandes, qui épousa Jean de Montbrun en 1633 et lui porta sa terre; leur fils, François de Montbrun, sieur d'Esnandes, épousa, en 1662, Charlotte du Landas, dont il eut Alexandre de Montbrun, sieur d'Esnandes, marié, en 1687, à Françoise-Elizabeth Rougier; leur fils, Alexandre-François de Montbrun, sieur d'Esnandes, épousa, en 1720, Catherine-Agnès de Lédis; leur fils, François de Montbrun, était seigneur d'Esnandes en 1775.

L'église d'Esnandes, sous le vocable de saint Martin, est remarquable par sa bonne conservation, bien qu'elle accuse plusieurs époques successives. La partie la plus ancienne est du XIIe. siècle. Façade à trois portails, celui du milieu ouvert à trois voussures en retrait avec moulures romanes supportées par six colonnes à chapiteaux sculptés. Deux groupes de colonnes cylindriques coupent cette façade où se remarquent des vestiges d'un zodiaque formant bande ou cordon, disposition que je n'avais pas encore remarquée ailleurs. Au

XIIIe. siècle, quelques réparations furent faites sur les côtés ; le chœur, à filets prismatiques, est du XVe. siècle, l'abside paraît avoir été remplacée au XVIe. par un chevet droit.

L'église a été fortifiée comme presque toutes les églises du littoral de l'Aunis ; les murs furent couronnés d'un parapet en saillie avec machicoulis. Deux guérites à cul-de-lampe flanquent la façade occidentale ; au Midi, un parapet crénelé et deux guérites carrées. De la plate-forme s'élève une tour carrée à fenêtres ogivales couronné de parapet. On y remarque deux gargouilles bien traitées représentant des panthères accroupies ; un chemin de ronde contourne les toits à deux égouts.

Des réservoirs à moules, appelés *Bouchots*, font la fortune des habitants de cette petite commune qui sont presque tous marins. Le premier bouchot fut établi, dit-on, en 1046, par un Irlandais réfugié à Esnandes, appelé Valton. Chaque bouchot produit annuellement 1500 fr. ; sa dépense est de 1136 ; bénéfice net : 364 fr.

Marsilly, doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Marcilliacus, Marcilleïum, Marcillé, Marcilly, Marsilly, ecclesia parochialis et prioratus Sancti Petri de Marcilleio. — Ce bénéfice dépendait de l'abbaye de St.-Michel-en-l'Herm ; il devait à l'évêque de Saintes 10 liv. 10 s. à titre de procuration ; c'est aujourd'hui une succursale dans le doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

R. P. Lesson, dans ses *Fastes historiques et archéologiques de la Saintonge*, et, après lui, M. Gautier, dans sa *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, disait qu'il y avait autrefois à Marsilly une abbaye, et R. P. Lesson en fait une succursale de l'abbaye de Fontdouce.

Les plus anciens pouillés de Saintes ne parlent point d'ab-

baye à Marsilly ni de sa dépendance de Fontdouce. Il y avait sans doute à Marsilly un prieuré de Bénédictins où pouvaient se trouver quelques moines, comme on en voit plusieurs exemples, mais cela ne constituait pas une abbaye. La nomination au prieuré et à la cure appartenait à l'abbé de St.-Michel-en-l'Herm; l'abbaye de Fontdouce n'avait, dans le diocèse de Saintes, que la nomination au prieuré et à la cure de Burie; trois aumôneries en relevaient également, c'était là tout le patronage de Fontdouce dans le diocèse de Saintes.

L'église de Marsilly a été détruite en partie; ce qui en reste fait penser qu'elle a dû être belle. La tour du clocher de la fin du XIIe. siècle, a, dit-on, anciennement été surmontée d'une flèche fort élevée. Cette tour, haute de 23^m^., sert d'amer aux bâtiments qui entrent dans le Pertuis-Breton. De vastes souterrains creusés sous l'emplacement du prieuré se dirigent vers la mer.

Nieul-sur-Mer, doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Sanctus Philibertus, Niolium; ecclesia parochialis Sancti Philiberti in Alnisio, cum sua annexa de Ulmo; ecclesia parochialis Sancti Philiberti de Niolio, in Alnisio; Nieul. — Ce bénéfice dépendait de l'abbaye de St.-Michel-en-l'Herm, le prieur devait à l'évêque de Saintes 10 liv. 10 s. pour procuration; c'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Dans les chartes du moyen-âge, il est souvent fait mention de Nieul, *Niolium;* il est bon de remarquer que dans ces citations, il est rarement question de St.-Philibert, ou de Nieul-d'Aunis, mais bien de Nieul sur l'Autise, de St.-Vincent-de-Nieul, près de Fontenay en Vendée, ou encore de quelques autres paroisses de Saintonge, portant le nom de Nieul.

La terre de Nieul-d'Aunis relevait au XIe. siècle, du château de la Rochelle, c'était, dit le P. Arière, un domaine engagé par le roi, et divisé par portions. Nous trouvons, en 1569, un seigneur de Nieul, du nom de Chaudrier, un autre appelé Louis Gargouilleau, qui avait acquis cette seigneurie de Thomas de Lorme, commissionné par le roi pour aliéner certaines terres de l'Aunis, pour les besoins de l'Etat.

Par suite de la délibération de Jeanne, reine de Navarre, et des chefs protestants assemblés à Niort, le 29 novembre 1569, Pinodeau et Dalue dépossèdent Jeanne Dorin de Nieul de ses rentes, vu sa qualité de catholique romaine, et les adjugent à Jean de la Coste, et à Pierre Allard, marchand de la Rochelle, pour la somme de 120 liv. tournois; l'acte est passé à Nieul, le 30e. jour de mars 1569, et il fut expédié le 14 mai suivant.

Dans la paroisse de Nieul se trouvait la seigneurie dite de la Prée-aux-Bœufs, qui appartenait à l'abbaye de Notre-Dame-des-Châteliers, en l'Ile de Ré. Cette terre fut vendue par le procureur de l'abbaye, à raison de 534 écus d'or-sols, à Jean-le-Grand, bourgeois de la Rochelle : les lettres-patentes sont du 28 janvier 1579.

On voit encore sur cette paroisse les ruines du prieuré de Sermaise, appartenant autrefois à l'abbaye de Grammont.

L'église, sous le vocable de saint Philibert, est fort remarquable, et date du XIIe. siècle. Le jurisconsulte Valin y a été inhumé.

Il n'est pas rare de trouver sur cette commune des débris d'armes, des restes de fortifications, des amas d'ossements humains; c'est que Nieul a été le théâtre de plusieurs événements militaires, sous Louis VIII, Charles IX, Henry II. C'était en 1576, le quartier général du duc d'Anjou, qui assiégeait la Rochelle.

On ramasse sur quelques points de la côte, un petit buccin

qui donne un suc d'un rouge foncé, avec lequel les habitants teignent leur linge.

L'Houmeau, ancienne annexe de Nieul, forme aujourd'hui une commune. R. P. Lesson dérive ce nom de *Houx*, lieu planté de houx. Je ne sais trop sur quoi le savant antiquaire a pu s'appuyer pour motiver cette étymologie. Il me semble plus rationnel de dériver ce nom du latin *Ulmus*, ancienne dénomination de cette localité : *Ecclesia parochialis Sancti Philiberti in Alnisio, cum sua annexa de Ulmo.*

Le port du Plomb, aujourd'hui comblé, était, dès le XIe. siècle, très-fréquenté par les bâtiments du commerce, et durant les guerres que la France eut à soutenir contre l'Angleterre : il servait encore en 1608. Laverdin s'y distingua, en 1588, à la prise du village.

Laleu, ou mieux l'Alleu, doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

Allodium, ecclesia parochialis Sancti Petri de Allodio.— Ce bénéfice dépendait du prieuré de St.-Martin d'Aix, le titulaire devait à l'évêque de Saintes 10 liv. 10 s. à titre de procuration; c'est aujourd'hui une succursale du doyenné de St.-Louis de la Rochelle.

La terre de l'Alleu était un des biens patrimoniaux des anciens seigneurs de Chatellaillon; de là son nom de *Allodium*, puisqu'elle était possédée en pleine propriété, en franc-alleu.

Isembert y établit des moines de Cluny en 1077; Guillaume de Mauléon donna l'église aux moines de l'île d'Aix en 1189; Guillaume, sire de Mauzé, possédait l'Alleu en 1260; son fils lui succéda, et après la mort de celui-ci, Létice, héritière de son frère, fut dame de l'Alleu et porta cette terre dans la maison de Pressigny par son mariage avec Reginald de Pressigny, sieur de Marans. Reginald, troisième du nom, ayant

été décapité pour ses méfaits, en 1353, Guillaume son frère fut pourvu de tous ses biens par arrêt du 13 avril 1356. Ce Guillaume ne laissa que des filles, qui toutes conservèrent des prétentions sur la terre de l'Alleu, qui, par suite du mariage des quatre héritières, fut simultanément revendiquée par les maisons de Linières, de Luzignan, de Thouars et de Marans. En 1459, Louis de Crussol acheta l'Alleu de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, pour la somme de 6,000 écus d'or; son fils lui succéda; puis, en 1566, nous trouvons un Galiot de Crussol possédant l'Alleu en vertu d'une transaction. En 1630, était seigneur de l'Alleu Paul Yvon; en 1650, Pierre Yvon, fils du précédent; en 1690, Renée-Magdeleine de Rambouillet était dame de l'Alleu. Enfin, un de Trudaine possédait cette terre en 1757.

En 1622, l'Alleu servait de quartier-général à M. le comte de Soissons. Louis XIII, assiégeant la Rochelle, y vint prendre ses logements; la maison où logea le prince existe toujours dans le même état; rien n'en a été dérangé.

L'église actuelle a été reconstruite en grande partie vers la fin du XVIe. siècle, sur les ruines de l'ancienne, détruite par les protestants; elle n'offre rien de bien remarquable.

La petite commune de St.-Maurice, qui touche la Rochelle, est formée d'une partie du territoire de la paroisse de l'Alleu. On y remarque le plateau sur lequel était bâti le fort St.-Louis, dont les Rochelais demandèrent avec instance la démolition au XVIIe. siècle. Derrière ce plateau, on peut voir le massif de la digue de Richelieu, travail immense, détruit par une tempête peu de jours après la soumission de la Rochelle. La belle promenade du Mail, rendez-vous d'un nombreux concours dans les belles soirées d'été, offre un air pur raffraîchi par les brises de la mer. Tout près, s'élève un établissement de bains de mer, édifice dont la

structure est simple, élégante et parfaitement accommodée à sa destination. Du côté de la promenade, la façade est sévère, du côté de la mer, elle est décorée de trente-quatre colonnes mauresques formant galerie. La toiture, formant terrasse, sert de promenade et de point de vue; on y découvre les rades de Chef-de-Baie et des Basques, les îles d'Aix, de Ré, d'Oléron et le Pertuis d'Antioche.

Sur le territoire de cette commune, au fief St.-James, se trouve une tombelle. L'autopsie qu'on en a fait en 1830 a mis au jour des ossements humains renfermés dans des loges en pierre, avec vases et poteries rougeâtres. On a beaucoup disserté à l'occasion de cette tombelle qui, selon quelques antiquaires, a dû servir de tombeau *à des héros navigateurs, parce qu'elle est sur le bord de la mer, parce que le tombeau de Tantale, décrit par Michaud, est dans la rade de Smyrne*, etc., etc. Mais il y a des tombelles au milieu des terres! Mais, après la mort d'Absalon, les troupes victorieuses élevèrent un monceau de pierres et de terres sur le corps du parricide! En présence de monuments muets, indéchiffrables, le vrai savant s'abstient.

Prendre à la Rochelle les notes que j'avais laissées, faire mes provisions de voyage, et gagner Marans fut l'affaire de quelques heures, car la route est parfaitement servie et le relais bien entretenu. J'avais renoncé à mon projet de me rendre à Luçon par le marais, le temps n'était pas sûr, et j'avais tout à gagner si je décidais M. le curé de Maillé à me servir de cicerone dans ma nouvelle excursion en Vendée.

Me voici donc de nouveau remontant la Sèvre Niortaise jusqu'à Taugon. Le lendemain j'étais à Maillé prenant le calque d'une pierre tombale octogone, portant l'inscription suivante surmontée d'un cercle renfermant un écu en forme

de cœur au champ de..... à trois étoiles de..... en chef, chargé d'un cœur de..... accompagné de deux roses de..... Elle se termine par le monogramme du Christ.

CY GIST LOVIS
RÆVDIN ✣ M^e AP
OTIQ✣RE DE FONT✣AY QV
VI AYANT ACQVIS Î LA PLVS ✣
GRADE Î PARTIE Î DE LA MAISON
PRESBICRALE DE CE Î LIEV Î ET Î DEP
ENDANCES Î LA Î LAISSE PAR TESTAI✣T Î PASSE
PARDEVANT Î IEAN Î HAY ✣ NOTAIRE Î DE CE LIEV
LE HVIT ÆVRIL Î 1676 Î AVX Î SIEVRS Î CVRES Î AVX
CONDITIONS Î QVE Î LES Î CVRES Î SVCCESSEVRS
DE PIERRE Î GIRÆVDIN Î SON FILS Î CVRE Î DE CE
LIEV Î DIRONT Î A PERPETVITE Î TOVS Î LES MOIS
VNE Î MESSE Î POVR Î LE Î REPOS Î DE SON AME
ET Î DE SA Î FAMILLE ✣ CY GIST Î AVSSI Î FRÆCOIS
E Î GIRAVDIN Î FEMME Î DE PHILIPPES Î ROZET
IVGE Î CONSUL ✣ DE LA ✣ ROCHELLE
MERE Î DE LOVIS Î ROZET ✣ CVRE Î DE CE Î
LIEV REQVIESCANT ✣ IN PACE
IHS

Le touriste ne rencontre pas toujours bonne mine d'hôte et bon gîte; aussi, combien il s'estime heureux lorsqu'il trouve sur sa route un homme de bonne volonté, un esprit droit que l'amour de la nouveauté n'a pas gâté, que le mauvais vouloir ne tient pas en défiance et qui sait faire justice des déclamations de l'ignorance ou de l'entêtement systématique. Et que lui importe à lui, homme de cœur et d'intelligence, que le touriste se présente comme mandataire de l'autorité civile ou de l'autorité ecclésiastique, s'il n'en reçoit que des avis sages dans l'intérêt d'un édifice remarquable souvent à plus d'un titre? S'il s'agissait de balancer la somme des actes de vandalisme dont nos églises ont été

victimes depuis cinquante ans, quel en serait le résultat? Les coupables ne seraient assurément pas ceux que l'on pense. Et cependant, les ecclésiastiques sont les seuls représentants que la science puisse espérer trouver dans la plupart des campagnes! Les études archéologiques ne sont pas indignes d'occuper les loisirs du prêtre. Elles lui fournissent d'utiles enseignements sur presque tous les points de la science ecclésiastique. A lui d'exploiter avec fruit cette science féconde en douces jouissances; à lui de marcher en tête de cette armée de travailleurs qui, sur tous les points de la France, charment leurs loisirs par des études d'où ressortent surabondamment et le dogme catholique et son action éminemment civilisatrice.

M. le curé de Maillé m'avait fait visiter les travaux qui s'exécutent à son église sous la direction de M. Lévêque, architecte du département. M. Lévêque est un très-galant homme assurément, et jouit d'une réputation de probité qu'il sait parfaitement justifier; mais il est à regretter que cet architecte n'ait point encore eu le courage d'abandonner les doctrines désastreuses en fait d'art chrétien qu'il a puisées à l'école routinière dite des beaux-arts. Armé de son savoir dans le système métrique, il défigure de la meilleure foi du monde la pauvre église qu'il restaure. A Maillé, la flèche et la tour du clocher ne sont pas conformes au style de la façade qu'elles surmontent; les pilastres qui paraissent supporter la tour portent à faux; l'ardoise, quoique moins solide, a été préférée à l'essente, toujours pittoresque, dont la durée est indéfinie, si on prend soin de la goudronner. J'aurai l'occasion de faire remarquer plus d'une fois qu'il ne suffit pas d'être un bon architecte pour savoir saisir la convenance dans l'art chrétien.

J'ai remarqué dans l'église, et masquant le vitrail du fond,

une Assomption en carton pierre ou en plâtre. La personne qui en a fait don à la paroisse avait certes une excellente intention. Mais ce groupe ne peut pas figurer dans le lieu saint, rien de plus inconvenant que la pose de cette vierge et des anges qui la soutiennent. M. le curé le comprend; mais il est arrêté par la crainte de blesser la susceptibilité de la donatrice.

Nous voici, MM. les curés de Taugon, de Maillé et moi, en route pour Luçon. J'avais déjà visité St.-Nicolas de Maillezais, aussi je ne m'y arrêtai pas; et, laissant sur la gauche St.-Pierre-le-Vieux, berceau de l'antique abbaye de Maillezais, et que je me propose de visiter plus tard, nous gagnâmes la *porte de l'île.*

Un pont sur l'Autise et deux tours démantelées sont tout ce qui reste aujourd'hui de ce petit fortin, qui protégeait autrefois l'île de Maillezais du côté de la terre ferme. Là vint expirer la folle ardeur des croisés poitevins, qui, en 1236, marchaient contre Maillezais pour se dédommager aux dépens des moines de leur échec contre les juifs de Niort. Le siége d'une abbaye par des croisés est un fait aussi curieux que rare, et telle est la légende que nous devons aux savantes recherches de M. Marchegay, archiviste de Maine-et-Loire.

Attaque de Maillezais par les Croisés poitevins,
publiée par M. Pocy-d'Avant, de Luçon.

« L'an de Notre-Seigneur douze cent trente-six, entre le dimanche de la Résurrection et la solennité de saint Jean-Baptiste, il y eut une grande tuerie de juifs faite par les croisés. Un grand nombre de croisés se rendit de divers côtés à Niort pour occire les juifs de ladite ville; mais ils ne purent y parvenir, parce que les juifs, par une permission du roi,

purent se renfermer dans le château et s'y défendre de leur mieux, craignant pour leurs peaux.

« Ces croisés voyant qu'ils ne pouvaient parvenir à s'emparer des juifs, vinrent à St.-Liquaire, y tinrent conseil, et quelques-uns de leur bande proposaient de se porter sur l'île de Maillezais, et, s'ils pouvaient s'en emparer, d'en faire leur réceptacle et de là aller dévaster divers lieux. Averti de ce projet, Raynaud, alors abbé et pasteur du monastère de Maillezais, envoya vers lesdits fous croisés frère Guillaume, alors aumônier, et frère Raoul, alors bibliothécaire de Maillezais, afin qu'ils les avertissent et leur fissent voir leur sottise et leur erreur. Mais leurs cœurs restèrent endurcis et ils demeurèrent sourds aux représentations et aux prières. Le vénérable abbé voyant qu'ils persistaient dans leurs mauvais desseins, prit, avec le conseil de Dieu, une détermination courageuse, comme il avait l'habitude de le faire dans l'adversité, et manda, tant aux soldats qu'aux serviteurs, amis et autres tant de sa parenté que de celle de ses frères, et à tous les hommes de l'Hermenault et de Petosse, de venir en armes au monastère de Maillezais pour le défendre contre ses persécuteurs. Sur son ordre, ils fortifièrent très-bien l'île; mais il leur fut enjoint de ne point blesser lesdits fous avant qu'ils n'en fussent d'abord attaqués.

« Le mardi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, une heure après vêpres, ledit vénérable abbé était à Xanton, lorsqu'il leur arriva la nouvelle certaine que lesdits fous étaient en marche sur Maillezais, et se proposaient de coucher à Benet ce même soir. Il quitta Xanton pendant la nuit et vint jusqu'à Fontenay; mais, en passant à Charzais, il supplia l'archiprêtre d'Ardin d'aller au-devant desdits fous et de tâcher de prévenir leurs mauvais desseins. Celui-ci accéda volontiers à sa prière, et le mercredi suivant, à soleil levant, accompagné de trois moines de Maillezais, marcha à la rencontre

desdits fous, qui, portant l'étendard et le signe de la croix sur leurs épaules, vinrent au Pontreau traînant des balistes contre les trois frères susdits, savoir : maître Jean Meneau, prieur de l'Hermenault ; Guillaume, prieur de St.-Hilaire de Fontenay, et G. Pineau. Ils continuèrent leur route à cheval, ne voulant pas écouter ledit archiprêtre, brisèrent la maison du Pontreau, et, dans la perversité de leurs âmes, en enlevèrent plusieurs richesses ; mais, par la grâce de Dieu, on en recouvra plus tard sur eux une grande partie. Trois cavaliers croisés s'avancèrent jusqu'à la porte de l'île pour voir s'ils pourraient l'emporter sur ceux qui la gardaient, et s'introduire dans l'île ; mais, voyant qu'ils n'y pouvaient parvenir, ils retournèrent sur leurs pas. Quelques-uns mettaient leurs épées sous la gorge de quelques-uns des moines susdits, et leur disaient : il faut mourir, moines, il faut mourir.

« Les frères les écoutaient avec simplicité. Ces fous, ces hommes dépourvus de toute prudence reconnurent alors qu'ils avaient tort de persécuter l'Eglise de Dieu, qu'au contraire ils devaient protéger.

« De ce jour la main de Dieu se retira d'eux, et leur entreprise tourna à leur confusion.

« Les ravisseurs de chevaux furent incarcérés et les chevaux rendus au seigneur abbé ; le reste de la bande se dispersa et erra dans le monde, réduits qu'ils étaient à l'état de mendiants. C'est ainsi que le Seigneur montre qu'il sait venger les injures et protéger les amis et la terre de son peuple.

« Le Seigneur tout-puissant n'abandonnant pas les siens dans l'adversité a, dans cette circonstance, comme par le passé, préservé de ses ennemis la présente église ; qu'il la garde toujours et conduise ses serviteurs à la vie éternelle ; qu'il lui soit en aide celui qui vit et règne dans les siècles infinis. Ainsi soit-il ! »

D'Aubigné, dans son *Hist. universelle*, nous a conservé

sur la porte de l'île une petite anecdote assez curieuse : « Le « vieux cardinal de Bourbon, dit-il, étant envoyé par le roi « prisonnier à Maillezais, quelques hommes ayant affaire à « lui, et entre ceux-là un excellent médecin de Poitiers, ap- « pelé Lommeau, ayant dit au corps-de-garde de la porte de « l'île qu'ils voulaient parler *au roi*, ceux de la garde leur « refusèrent l'entrée s'ils n'ôtaient ce titre au cardinal, ai- « mèrent mieux s'en retourner que de l'appeler autrement « que *le roi;* ce qui leur fut permis parce que c'était en « trève. »

Nous sortîmes de la porte de l'île assez peu édifiés des croisés poitevins, et, laissant la route de Faymoreau, nous prîmes celle de Fontenay. Sur la gauche et à peu de distance se trouve Souil, *Sulliacum*, comme qui dirait demeure de Sulli ; le suffixe *acum*, essentiellement gallo-romain, n'a pas d'autre signification. Souil serait donc une localité fort ancienne. J'espère le visiter plus tard, et justifier mes dires par des témoins irrécusables. En attendant, voyons ce qui s'y passait le 25 mai 1619 ; c'est à mon honorable collègue, B. Fillon, que nous devons cette légende.

Légende de Souil.

« Le 25 mai 1619, à six heures du matin, quelques cavaliers entrèrent dans le petit village de Souil et allèrent descendre à la porte de sire Anthoine Joubert, l'un des plus zélés huguenots de la bourgeoisie de Fontenay. Celui-ci reçut les voyageurs avec les témoignages du plus profond respect, et, après les avoir introduits dans sa demeure, resta debout, chapeau bas, derrière le fauteuil d'une dame d'une quarantaine d'années, vêtue de deuil, que le chef de la troupe entourait de si grands égards qu'ils faisaient deviner de hauts

seigneurs sous ces modestes costumes. Or, le châtelain de Souil avait ce jour-là pour convives Marie Hurault, veuve de Philippe Eschallard, dame de la Boulaye et gouvernante de Fontenay pendant la minorité de son fils; le prince Henry de Rohan, gouverneur du Poitou; son frère, Benjamin de Rohan, seigneur de Soubize; Jacob de Queul, seigneur de St.-Hylaire, député de St.-Jean d'Angeli; Michel Le Roy de la Ferté, capitaine des Suisses de la garde de Louis XIII, et Hylaire Vernède, seigneur de la Pierre-Blanche, simple avocat en la sénéchaussée de Fontenay, que son influence parmi les calvinistes rendait un personnage de conséquence. Au second rang se tenait modestement, avec le maître du logis, Benjamin du Chesnay, secrétaire intime du duc de Rohan; maître Pierre Charrieu, notaire si habile, qu'un beau jour il laissa là ses contrats, acheta une charge de finances et fut le chef d'une lignée de gentilshommes; et enfin Pierre Prévost et François Sennez, fermiers de la terre de Fontenay.

« Tandis que cette noble réunion s'entretenait des affaires du temps, la porte s'ouvrit et l'on vit entrer un vieillard à la moustache fièrement relevée et portant gaiement ses soixante-huit printemps. C'était messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, gouverneur de Maillezais et du Doignon.

« Il s'agissait de discuter les conditions de l'échange du Doignon.

« Une première entrevue avait eu lieu au Doignon le 29 avril. Agrippa y avait reçu une obligation de 100,000 liv. et avait donné en échange sa démission de gouverneur de Maillezais. Quant aux autres clauses du traité, elles devaient être réglées à Souil, le 25 mai suivant, afin de ne pas donner l'éveil sur ce qui se tramait, car il eût été imprudent de se réunir à Fontenay dont le maire, Jacques Berthon, et l'avocat du roi, Jean Besly, paraissaient disposés à surveiller les me-

nées des nobles amis de Mme. la gouvernante. Voici quelles causes rendaient sire Anthoine Joubert l'Amphytrion des conspirateurs.

Après la signature de l'acte par lequel d'Aubigné vendit au duc de Rohan son château du Doignon et ses dépendances, Soubize qui jusque-là avait gardé une certaine retenue, découvrit complètement à d'Aubigné ses plans et ceux de son frère, montra avec énergie l'abaissement de la noblesse, et n'eut pas beaucoup de peine à gagner un homme toujours disposé à se jeter tête baissée au-devant de folles entreprises. Il fut donc entendu qu'il suivrait le député de St.-Jean d'Angeli et se tiendrait prêt à marcher au premier signal. Mme. de la Boullaye, femme courageuse et avide d'intrigues, prit ensuite la parole. Elle offrit ses services aux princes, mit à leur disposition ses biens propres et la fortune de son fils..... La nuit venue, on se sépara. D'Aubigné reprit, par eau, le chemin du Doignon, et Marie Hurault ramena mystérieusement les princes et leurs suites à Fontenay.

Ces sourdes menées des chefs calvinistes amenèrent le synode provincial de Fontenay où l'on discuta le plan infâme, adopté à la Rochelle, de morceller le royaume en huit cercles gouvernés par autant de chefs du parti !

(Suite au prochain numéro).

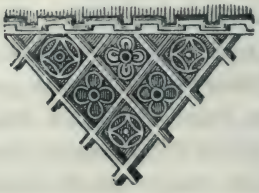

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des sociétés savantes, sous la direction de l'Institut des provinces. — Le Congrès des délégués des sociétés savantes a pris, cette année, une importance qu'on ne saurait méconnaître. D'anciens ministres, des sénateurs, bon nombre de membres de l'Institut, de hauts fonctionnaires de l'Université, des députés et une foule de notabilités provinciales, sont venus prendre part aux discussions : l'ordre admirable qui a régné, grâce au bon choix des questions et au talent des présidents et des secrétaires, MM. de Caumont, baron de Stassart, Duchatellier, Gomart, de Cussy, R. Bordeaux, de Verneuil, d'Homalius, de la Fayette, Ramé, Gaugain, comte de Vigneral, comte de Mellet, Payen, vicomte Du Moncel, Lefebvre du Rufflé, ancien ministre, etc., etc.

Les travaux ont été trop importants pour que nous puissions en donner ici une idée ; nous nous bornons à citer les noms de quelques-uns des membres qui ont siégé, cette année, au Congrès. Voici ces noms :

MM. le vicomte *de Cussy*, membre de l'Institut des provinces ; le comte *de Mellet*, délégué de l'Académie de Reims ; le baron *de Stassart*, président de l'Académie royale de Belgique ; *Parcker*, d'Oxford, représentant les sociétés savantes de Londres ; *Elie de Beaumont*, sénateur, membre de l'Institut de France ; *Payen*, membre de l'Institut ; *Didron*, ancien secrétaire du Comité historique des arts et monuments ; baron *de Fremiot*, de Paris ; *Bouet*, membre du Conseil de la Société française ; *E. Sagot*, de la Côte-

d'Or; *Emmanuel Michel*, délégué de l'Académie impériale de Metz; le comte *de Soucy*, délégué de l'Association normande, arrondissement de Bayeux; le marquis *de Belval*, délégué de la Société d'émulation d'Abbeville; le vicomte *de Bonneuil*, délégué de la Société française pour la conservation des monuments (section de Seine-et-Marne); *Dubois*, inspecteur-général de l'Université, délégué de la Société académique de Nantes; *Denys*, membre du Conseil général des manufactures; *Ch. Gomart*, membre de l'Institut des provinces, délégué de St.-Quentin; *Chennevières*, membre du Conseil général des manufactures; marquis *de Chennevières*, inspecteur des Musées de province; *Le Vavasseur*, membre de plusieurs sociétés savantes, à Argentan; *Randoing*, député, membre du Conseil général des manufactures; *Mahul*, ancien préfet, membre de l'Institut des provinces, délégué de Carcassonne; comte d'*Osmoy*, délégué de l'Association normande (division de l'Eure); *de Morissure*, secrétaire et délégué du Comice de Nogent-le-Rotrou; *de Keridec*, du Morbihan, ancien député, délégué de l'Association Bretonne; *de Glanville*, membre de l'Institut des provinces, à Rouen; *de la Bigottière*, délégué de l'Eure; le vicomte *de Pommereu*, délégué de l'Association normande (division de la Seine-Inférieure); d'*Otreppe de Bouvette*, ancien conseiller, secrétaire et délégué des sociétés savantes de Liège; comte *de Courcelles*, délégué de la Société française (département du Nord); *Godard-Faultrier*, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers; le comte *de Beaufort*, délégué de la Société française pour la conservation des monuments; *Duchatellier*, délégué de l'Association bretonne (division du Finistère), membre de l'Institut des provinces; le vicomte *Théodose Du Moncel*, président et délégué de la Société des sciences naturelles de Cherbourg; le général vicomte *de Champagny*, délégué de Morlaix; le comte d'*Héricourt*,

secrétaire-général du Congrès scientifique de France, délégué de l'Académie d'Arras, etc.; *de Quatrefages*, membre de l'Institut de France; *Ch. Calmar de Lafayette*, délégué de la Société académique du Puy; *Darcel*, délégué de la Société française pour la conservation des monuments (département de la Seine); le comte *de Montlaur*, délégué des sociétés savantes de Moulins; le baron *Travot*, délégué de la Société d'agriculture d'Avranches; *de Vautenet*, délégué de l'Association bretonne (section d'Ille-et-Vilaine); *Raymond Bordeaux*, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de l'Association normande; *Rioult de l'Argentaye*, ancien député, délégué de l'Association bretonne et de la Société française (section des Côtes-du-Nord); *Coutant*, délégué de la Société archéologique de Dijon; *Ach. Le Clere*, membre de l'Institut et du Conseil des bâtiments civils; le marquis *de Saint-Seine*, délégué de l'Académie de Dijon; comte *de Vander Straten*, délégué de l'Académie impériale de Metz et de la Société archéologique de Luxembourg; *de Lorière*, délégué des sociétés savantes de la Sarthe; *d'Homalius*, délégué des Académies de Belgique, membre de l'Institut des provinces; *Paul de Wint*, délégué de la Société française; comte *de Vesvrotte*, délégué des sociétés savantes de Dijon; le docteur *Bally*, délégué des sociétés savantes de l'Yonne, membre de l'Institut des provinces; *de Sainte-Beuve*, délégué de la Société libre d'agriculture, sciences et arts d'Évreux; *Joseph Pinard*, délégué de Seine-et-Oise; *Mosselmann*, délégué des Comices agricoles du département de la Manche; *Ch. Des Moulins*, délégué de la Société Linnéenne de Bordeaux; l'abbé *Cirot de Laville*, membre de l'Institut des provinces; le vicomte *de Gourgues*, id.; *de Godefroy Mesnil-Glaise*, délégué des sociétés savantes de Lille (Nord); le baron *E. de Fontette*, ancien député; *Ricard*, membre de l'Institut des provinces,

délégué des sociétés savantes de Montpellier; *Alfred Ramé*, délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; *Danjou*, président et délégué des sociétés savantes de Beauvais; le comte *Breil de Landal*, délégué d'Ille-et-Vilaine; le comte de *Saisy*, du Morbihan, le baron *Joseph de Fontenay*, membre de l'Institut, délégué de la Société Eduenne; *de Barthélemy*, délégué des Sociétés de Châlons-sur-Marne, inspecteur des monuments; l'abbé *Cochet*, délégué des sociétés du Havre et de Dieppe; *Charles Givelet*, délégué de l'Académie de Reims; le comte de *Caulaincourt*, délégué du département de l'Orne, *Millard*, délégué de Châlons-sur-Saône, etc., etc.

Convocation du Congrès archéologique de la Société française à Troyes pour le 9 juin. — C'est le 9 juin qu'aura lieu l'ouverture du Congrès archéologique de la *Société française* dans la ville de Troyes. M. l'abbé Tridon et la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube veulent bien se charger de recevoir les inscriptions; le programme des questions est imprimé et sera prochainement distribué. Les membres de la Société française sont priés de donner de la publicité à cette convocation.

Grattage de l'église St.-Etienne de Caen. — Nous sommes forcés de convenir que le goût ne fait guère de progrès dans nos départements, et que les pratiques les plus réprouvées y trouvent des approbateurs. Ainsi l'on a gratté au vif l'intérieur de l'église de St.-Etienne de Caen, malgré les réclamations de la Société française et les observations de M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques. Les journaux de Caen ont déjà exprimé le regret qu'ont éprouvé les hommes de bien en voyant le clergé braver l'opinion et faire ce que les prescriptions défendent.

On n'a pas manqué de répondre que le grattage se faisait

avec un grand soin et que rien n'était altéré; mais nous allons donner la preuve du contraire pièces en main.

M. Bouet a dessiné, il y a quelques années, un chapiteau-console que voici. Nous avons été curieux de voir si l'on avait ménagé les feuilles délicates qui en garnissaient la corbeille ; en formant tout autour une sorte de collerette; or, voici ce que nous avons trouvé à la place de notre élégant chapiteau : un cône renversé en forme d'éteignoir, une sorte de *bonnet de coton la tête en bas.* Nous voyons avec peine l'amour du bonnet de coton porté si loin par les membres de la fabrique de St.-Etienne. On leur reprochait déjà d'autres actes de mauvais goût qu'il est inutile de rappeler, mais le grattage est un acte plus grave que l'achat d'une bannière pesante et hors de proportion. On ne peut refaire des colonnes comme on peut changer une bannière, et, vraiment, il nous semble que des dommages-intérêts pourraient être, dans certains cas, demandés aux fabriques qui grattent ou badigeonnent les édifices religieux sans autorisation du Comité des monuments et qui leur font perdre une partie de leur valeur artistique. X.

Translation de la paroisse St.-Gilles dans la basilique de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen. — Le Conseil municipal de Caen vient de consacrer, par un vote récent, la translation de la paroisse St.-Gilles dans la grande église de l'abbaye. Cette mesure avait, depuis long-temps, été annoncée comme un projet arrêté, et l'élargissement de la rue des Chanoines

près de l'église St.-Gilles était chose indispensable. Nous n'avons donc aucune réclamation à faire contre la translation en elle-même, en faisant d'ailleurs nos réserves et demandant que la partie de l'église St.-Gilles qui restera après l'élargissement de la rue des Chanoines *soit conservée dans son intégrité et utilisée.* On a parlé d'y établir le musée d'antiquités, et la disposition du local sera très-convenable pour la disposition des objets : tout pourrait y être parfaitement classé, et l'emplacement ne sera pas assez vaste pour qu'on craigne de ne pouvoir le remplir, ce qui aurait lieu, au contraire, dans une église comme celle de St.-Etienne-le-Vieux. Une seule objection a été faite, celle de l'éloignement ; mais on a répondu, avec raison, que les distances sont peu de chose à Caen et qu'après tout les voyageurs, qui ne peuvent se dispenser de visiter l'abbaye, passeraient devant le musée pour se rendre à cette basilique.

Nous n'avons, quant à présent, à nous occuper que du plan que les ressources limitées du Conseil municipal ont forcé d'adopter au moins *provisoirement :* nous disons provisoirement, car nous verrions avec une peine extrême que ce plan devint définitif et fût exécuté.

Il s'agit, d'après le plan, de laisser le chœur et une partie de l'église à l'hospice, et de donner la nef à la paroisse, en séparant par une grille les deux parties. C'est cette division que je regretterais si elle avait lieu. Evidemment un monument de cette importance doit demeurer intact; il doit conserver toute son unité : il serait très-fâcheux que la partie consacrée aux religieuses fût ainsi confisquée et distraite de l'ensemble, et la ville ne doit pas hésiter à faire une dépense un peu plus forte pour arriver à un bon résultat. Ce n'est pas seulement au point de vue artistique qu'il importe de dégager entièrement l'église, il y a d'autres considérations qui militent en faveur de ce dégagement. Conçoit-on, en effet, deux of-

fices se faisant dans deux parties d'une même église, séparées seulement par une claire-voie.

Mais nous n'avons à nous préoccuper que de la question d'art, et c'est à elle surtout que nous nous rattachons en demandant que les religieuses et les malades de l'hospice laissent à la paroisse l'église tout entière. D. C.

Fouilles pratiquées à Suèvres (Loir-et-Cher), aux frais de la Société française. — Nous avons déblayé trois grandes salles semi-circulaires, disposées comme un abside et deux transepts. Ce qui nous a fait croire que le monument pouvait être une basilique romaine, ou des thermes gallo-romains. Les murs de ces salles étaient intérieurement incrustés de marbres. Nous en avons conservé de nombreux débris.

L'intérieur présente des pavages différents : la salle du fond était ornée de petits pavés placés sur champ, en marbre et en brique de différentes couleurs, formant des dessins imitant la feuille de fougère. Ce pavage est le mieux conservé, nous en avons enlevé des quartiers de 2 mètres de longueur, qui sont noyés dans un ciment très-dur.

La seconde salle était pavée d'une mosaïque qui a disparu, à l'exception de quelques petits fragments. La troisième était carrelée en petits carreaux plats. Autour de ces salles se trouvent des espèces de petits aquéducs, et l'un des murs ayant été déblayé en entier, nous a offert dans son épaisseur deux conduits parallèles en maçonnerie, coupés à leurs extrémités par deux autres conduits semblables; aucun ne présente d'issue. On croit que ce sont plutôt des conduits de chaleur que des aquéducs.

Nous avons trouvé dans les ruines quelques monnaies gauloises informes, deux petits bronzes d'Arcadius et de Constantin, une multitude de fragments de marbre de toutes les couleurs et de vases antiques.

Ce qui nous a paru le plus digne d'intérêt, c'est un fragment de mosaïque isolé, trouvé dans les décombres, sur lequel nous avons découvert des lettres que nous n'avons pu déchiffrer. Ce fragment a été envoyé à la Bibliothèque impériale, à M. Duchalais, qui a la bonté de s'intéresser à nos fouilles.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis dire pour le moment. Je regrette bien que le temps ne me permette pas de vous envoyer quelque chose de mieux travaillé et plus circonstancié; cependant, si vous le désirez, je ferai faire le double des dessins envoyés au Ministère de l'Intérieur. Je suis tout entier à vos ordres et je vous mettrai au courant des fouilles à venir qui demanderaient des sommes considérables, car tout le coteau présente des ruines. MORIN,

Curé de Suèvres.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont).

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, année 1853. Un volume in-12, orné de gravures sur bois; prix : 3 f. 50 c. Paris, Derache, rue du Bouloy, 7. — Cet Annuaire, qui renferme le compte-rendu du Congrès des délégués des sociétés savantes des départements, est rempli d'intérêt. Il se termine, comme les années précédentes, par un résumé des travaux des autres Congrès en 1852, et par un excellent morceau de M. Des Moulins intitulé : *Du travail académique en France.*

Annuaire de l'Association normande, 19e. *année (*1853*).* Un volume in-8°. de 700 pages, illustré de gravures sur bois. Paris, Derache, rue du Bouloy, 7. — L'Annuaire normand qui a été proclamé, il y a quelques années, le *meilleur des Annuaires*, vient de paraître ; et le nouveau volume soutiendra la réputation du recueil : au point de vue historique, nous avons remarqué la Statistique ripuaire de la Dive, par M. de Caumont, et les Statistiques routières de la Seine-Infé-

rieure, par M. de Glanville. M. Morière, secrétaire-général de l'Association, a rédigé avec un rare talent les divers procès-verbaux du Congrès provincial à Domfront et ceux des séances générales tenues par l'Association en 1852; ces comptes-rendus sont extrêmement intéressants. Le volume se termine, comme les années précédentes, par des notes biographiques, dont plusieurs sont dues à la plume élégante et savante de M. J. Travers, membre de l'Institut des provinces, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen. L'Association normande se compose de 1550 membres.

BIBLIOGRAPHIE. — *Histoire de l'abbaye royale de Ste.-Colombe-les-Sens, précédée de la vie de sainte Colombe, vierge et martyre du pays Senonais;* par M. l'abbé Brullée. Sens, 1852, un volume in-8°., imprimé chez Duchemin. — Cet ouvrage, composé dans un but pieux, car il s'agit d'obtenir des fonds pour la construction d'une chapelle sur le tombeau de sainte Colombe, est donc une œuvre louable et méritoire. La modestie de son auteur désarme facilement la critique, si elle trouve à redire sur quelques points de son œuvre.

Le volume commence par une vie de sainte Colombe, faite d'après les légendes; puis vient l'histoire détaillée et chronologique du monastère. La chronique du P. Coltron, écrite au XVIIe. siècle et remplie de chartes, a fourni à M. Brullée les éléments de son travail. On voit qu'il n'a eu qu'à suivre pieusement le manuscrit du savant moine. Il n'a peut-être pas assez indiqué ses sources. Il aurait pu aussi trouver d'autres documents aux archives de l'Yonne, qui, s'ils n'avaient en rien modifié son plan, auraient ajouté quelques faits nouveaux à ses recherches. Après l'histoire, viennent des documents que les amateurs priseront. M. Brullée a reproduit la vie de sainte Colombe, imprimée à Paris en

1660, la liste chronologique des abbés et des bienfaiteurs du monastère, et plusieurs offices liturgiques de sainte Colombe, anciens et modernes.

Quelques dessins lithographiés de l'ancienne abbaye et de tissus du VIIe. au XIe. siècle, sont joints à l'ouvrage. Il est regrettable que ces dessins ne soient pas mieux exécutés, car ils déparent l'œuvre typographique. On a figuré aussi une châsse de fabrique récente qui offre une imitation de basilique romaine. On y lit une inscription qui n'est pas exempte de fautes : *Passa est Senonis Aureliam imperate an D.* 274. La forme des lettres, l'omission de l'*n* d'*imperante*, la date des chiffres arabes, tout cela est peu archéologique.

QUANTIN.

Inventaire général des archives historiques de l'Yonne, résumé analytique des collections existant au dépôt de la préfecture, etc., 1re. partie; par M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne; Auxerre, 1852, Perriquet, imprimeur. Un volume in-8°. — Ce volume annonce suffisamment par son titre ce qu'il contient. C'est, en effet, le catalogue des *fonds* d'archives historiques de l'Yonne, rédigé d'après le classement du dépôt. A l'aide de ce guide, on peut facilement connaître les richesses que renferment les archives de ce département. Cependant, il laisse encore à désirer, puisqu'il ne s'applique qu'à l'Auxerrois et à l'Avallonnais.

L'auteur promet une deuxième partie, et nous l'engageons à hâter ce travail. Lorsque tous les dépôts et archives seront inventoriés et connus comme celui de l'Yonne, les recherches historiques seront grandement simplifiées. En parcourant le volume de M. Quantin, on passe en revue toute l'histoire civile, religieuse et féodale des pays de l'Auxerrois et de l'Avallonnais, depuis le IXe. ou le Xe. siècle. Les fondations de monastères et de villages, les affranchissements des serfs, les guerres du moyen-âge, etc., etc. Tout ce qui a affecté

la France du centre dans le passé se reflète dans ce modeste recueil. Il ne s'agit que d'avoir la patience de le parcourir pour trouver ces faits nombreux et empreints de couleur locale. DUCHATELLIER.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1851. Un volume in-8°. avec planches. Imprimerie Perriquet, à Auxerre. — La Société des sciences de l'Yonne continue à payer son contingent de travaux utiles et même savants.

On trouve dans ce volume un mémoire important sur l'histoire du Tiers-État dans le département de l'Yonne au moyen-âge, par M. Quantin; une notice biographique sur le grand artiste Jean Cousin, par M. Deligand, travail qui renferme des documents nouveaux sur ce personnage, bien qu'il reste encore des points obscurs dans sa vie; une autre excellente notice sur le docteur Bourdois, médecin du roi de Rome, par le docteur Duché; un discours de M. le baron Chaillou-des-Barres, sur les anciennes sociétés littéraires d'Auxerre, document fort instructif sur les travaux intellectuels opérés autrefois dans ce pays.

Les mémoires de sciences naturelles compris dans ce volume sont très-variés. On y trouve des recherches statistiques sur l'influence du sol, sur la marche du choléra en 1832 et 1849, par M. Sonnié-Moret; des études sur les éclunides fossiles de l'Yonne, par M. Cotteau, dont la science géologique est bien connue; des mémoires géologiques, par le docteur Robineau-Desvoidy, notamment sur les sables et les grès ferrugineux de la Haute-Puisaye; la botanique et la météorologie occupent également leur place dans ce volume.

La Société des sciences de l'Yonne, en exploitant aussi résolument qu'elle le fait le sol de son département, ne peut que rendre des services éminents à la science.

DUCHATELLIER.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. de Saint-Germain, d'Evreux.* — M. de Saint-Germain, membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française, savant paléographe, archéologue profondément instruit, un des hommes qui comprenaient le mieux à notre époque les beaux-arts et leur rôle dans la vie humaine, l'organiste, le compositeur qui avait écrit dans le *Bulletin monumental* des pages si intéressantes sur la musique religieuse, vient de mourir à l'âge de 36 ans, à la suite d'une maladie de la moëlle épinière. M. R. Bordeaux donnera, dans l'Annuaire de l'Association normande, une notice sur M. de Saint-Germain que nous regrettons tous sincèrement, et qui, jeune encore, était une des gloires de la province. Personne n'a mieux connu M. de Saint-Germain que M. Bordeaux; personne ne l'a mieux compris : l'hommage rendu à la mémoire de M. de Saint-Germain sera digne de celui que nous regrettons. D. C.

Mort de M. Lair, membre du Conseil de la Société française. — Le vénérable M. Lair a cessé de vivre à l'âge de 84 ans. C'était le doyen des académiciens de la ville de Caen, et jusqu'à la fin il a conservé sa mémoire, ses facultés et ses fonctions de secrétaire de la Société d'agriculture. Le dévouement de M. Lair aux intérêts de la ville de Caen et du département du Calvados est trop connu pour qu'il faille ici le rappeler. Une notice détaillée sera d'ailleurs publiée sur sa vie par la Société dont il a été, pendant près de cinquante ans, le secrétaire et le moteur.

Nous rappellerons seulement que M. Lair avait assisté à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France; qu'il en avait présidé la section d'agriculture à Caen, à Poiters, à Blois et à Douai; et qu'au Mans il fut appelé à la présidence générale de l'assemblée. M. Lair était officier de la Légion-d'Honneur. B.

NOTES

RECUEILLIES

SUR L'ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT,

AU MOIS D'AVRIL 1852,

Par M. BLANCHETIÈRE,

Membre de la Société Française.

J'ai fait une excursion dans l'arrondissement de Domfront au mois d'avril 1852.

De nombreux travaux publics se font là depuis quelques années. Cette contrée, presque inaccessible il y a vingt ans, a pris une physionomie toute nouvelle : elle est aujourd'hui percée de belles routes et sillonnée en tout sens par de bons chemins vicinaux. Il en est résulté une animation qui lui était jusque là inconnue. Des maisons communes, des églises, des presbytères s'y construisent. Mais les matériaux dont on y dispose, excellents au point de vue de la solidité, de la durée, s'opposent, comme cela a toujours eu lieu, à l'ornementation. Les granits, les grès et les schistes, seuls matériaux que l'on trouve à des distances raisonnables, ont été, dans tous les temps, le principal obstacle au développement de l'architecture et de la sculpture dans le Bocage normand. Si les monuments remar-

quables y sont rares, si des édifices d'ailleurs importants y sont dépourvus des dons de l'ornementation que d'autres contrées présentent en abondance, ce n'est pas que le sentiment des arts lui soit demeuré étranger. Dans les siècles où l'architecture fut simple et peu ornée, le Bocage se montra de bonne heure, et il possède des restes qui rendent témoignage de son génie architectural à des époques où certaines contrées, aujourd'hui couvertes de chefs-d'œuvre, avaient à peine commencé à s'en occuper. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, on sait que l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, faubourg de Domfront, était une basilique de 125 pieds de longueur, élevée par Guillaume de Bellême dès 1026, d'un style roman pur et bien caractérisé de la 2e. époque. Ce monument, aujourd'hui mutilé et rendu méconnaissable (1), a été heureusement décrit par la Société des Antiquaires (année 1830).

Ainsi, dès le commencement du XIe. siècle, époque où l'art roman permettait l'emploi des matériaux peu travaillés, Domfront possédait une des églises les plus remarquables alors de la Basse-Normandie.

Quand, plus tard, le style ogival se montra, il fut une sorte de défi jeté à l'emploi des matériaux siliceux et un grand obstacle au développement complet de l'art dans un pays où, pour en suivre le mouvement, il eût fallu transporter à de grandes distances, par des chemins alors impraticables, les matériaux calcaires dont la possession enrichit d'autres contrées de monuments merveilleux (2). Et encore, faut-il dire que souvent le granit lui-même suivit le progrès. L'église de

(1) Dépouillé de ses pierres tombales en 1823 ; raccourci, etc., pour cause d'alignement et de réparation, vers 1836.

(2) Tels sont les édifices religieux du XIIIe. siècle dont le Bessin est couvert.

Vire et l'abbaye du Mont St.-Michel en sont des attestations imposantes.

Mais si les édifices doués d'un caractère architectural sont rares dans le Bocage, c'est une raison de plus pour étudier ceux qui s'y trouvent. C'est un des motifs qui m'engagent à décrire ici le manoir de la Châlerie, signalé en 1830 par M. Galeron, dans son rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement de Domfront. Un autre motif non moins puissant, c'est qu'on y rencontre des documents qui peuvent disparaître d'un jour à l'autre, et qu'au point de vue de l'histoire du pays, il importe de conserver.

La Châlerie. — A un demi myriamètre de Domfront, en la commune de la Haute-Chapelle et près du chemin qui conduit de Domfront à Lonlay-l'Abbaye, sur le versant oriental d'un faible mouvement du sol, se trouve la Châlerie, habitation du XVIe. siècle, bien caractérisée. Les toits aigus et leurs amortissements ou épis en poterie, se montrent à une courte distance, mais pyramident gracieusement et sont bien conservés, quoique le château soit inhabité depuis la Révolution.

Cette gentilhommière se compose de deux corps-de-logis séparés par une cour close de 25 mètres sur 18.

Une porte cochère et une petite porte, toutes deux cintrées, forment l'entrée de la cour et sont surmontées d'une toiture en accolade, couverte en ardoise, comme presque tout le château.

A droite de l'entrée, est le principal corps-de-logis, composé d'un vaste rez-de-chaussée et d'un premier étage pavés en briques carrées. Il y a surtout une cuisine à très-grandes dimensions. Le toit de cette aile est fortement surélevé. Deux des angles diagonalement opposés sont flanqués chacun d'une tour cylindrique couronnée d'un toit conique très-aigu et

très-gracieux. Ces tours sont engagées suffisamment pour communiquer avec le corps-de-logis. Au centre de celui-ci

VUE DU CHATEAU DE LA CHALERIE.

est un vaste escalier en granit, dont les larges volées sont séparées par un mur, en sorte que chaque palier a près de 4 mètres de largeur.

Les baies des portes et fenêtres sont formées de granit dans lequel on a sculpté des chambranles qui accusent parfaitement l'époque de la renaissance. Les croisées sont de largeur inégale.

L'entourage de la porte a le cachet de l'ordre ionique et est orné d'une sorte d'écusson. Une pierre de granit placée à côté, et aussi armoriée, porte le millésime 1558.

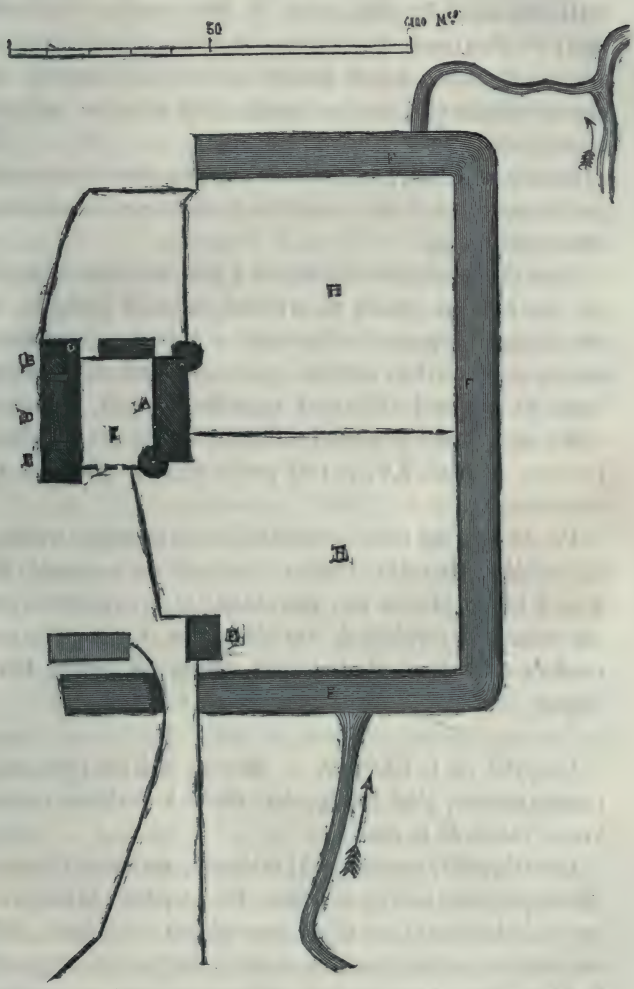

PLAN DU CHATEAU DE LA CHALERIE.

L'aile gauche est formée 1°. d'un pavillon, B, style Louis XIII très-aigu; 2°. d'un autre, C, avec comble à la Mansard; 3°. d'un corps de bâtiment plus bas, D, qui relie ces deux pavillons et qui était destiné aux écuries et remises. Ce dernier bâtiment est aussi en comble brisé et porte, sur une corniche en bois, le chiffre 1765.

Comme on le voit, ce millésime et le précédent concordent parfaitement avec le style des corps-de-logis auxquels chacun d'eux correspond.

Cette aile gauche est aujourd'hui à peu près toute occupée par des fermiers. Quant au principal corps de bâtiment, il sert à peine à déposer des fourrages et bois. On y rencontre encore quelques vieux meubles ayant appartenu aux derniers hôtes de ce castel : tels sont un grand fauteuil, de vieux cadres ovales ornés de fleurs habilement sculptées et rappelant l'époque de Louis XV, le tout perdu dans la poussière et les décombres.

J'ai dit que des amortissements décorent les angles trièdres des combles. En outre, chaque cheminée est couronnée de quatre boules placées une sur chaque carre, et reliées par un patin à la corniche de ces cheminées. L'ensemble des combles du château ainsi dentelé, forme un groupe très-élégant.

Chapelle de la Châlerie. — Mais ce qui est plus intéressant encore, c'est la chapelle, située à quelques mètres avant l'entrée de la cour.

Cette chapelle, assez svelte à l'extérieur, est ornée d'un clocheton polygonal couvert en ardoise. Elle a 9 mètres de longueur sur 6 de largeur et est d'une construction très-simple. Elle est éclairée par deux fenêtres en ogive dont la forme rappelle le XIVe. siècle. Leur appareil intérieur est peint en marbre. Sur les murs se trouvent des fragments de peintures à fresque

d'un fort bon style; mais dont il est impossible de reconnaître les sujets, tant elles ont été détériorées par le temps et par le choc des fagots que les fermiers y déposent. On distingue encore dans le rétable une tête à couleurs vives, d'un dessin et d'une carnation irréprochables, et, sur les murs latéraux, des grisailles représentant des niches (décorées d'un ordre composite) avec des statues dont les restes font encore illusion. Ainsi on y trouve des pieds d'un dessin très-correct et qui ressortent à s'y méprendre. Il en est de même des rinceaux qui décorent les frises, ainsi que des modillons compris dans les corniches d'entablement qu'on a peintes au-dessus de ces fausses niches. Enfin, les feuilles des chapiteaux, les palmettes cantonnées entre le cintre des niches et les ordres qui les entourent, ont un relief digne des grisailles les plus réputées. Tout cela est petit comme la chapelle même, mais très-gracieux.

Ce qui a malheureusement hâté la destruction de ces intéressantes décorations, c'est le peu de solidité de l'enduit qui les supporte. En effet, il n'est formé que d'une mince couche d'argile recouverte d'une pellicule de chaux, le tout cédant au moindre choc. Il est probable que cet enduit n'avait pas été fait en vue d'y appliquer des peintures, mais que l'artiste officieux, hôte du Châtelain, aura, sans préparation, jeté à l'improviste ses heureuses conceptions sur les murs tels qu'il les a trouvés.

La corniche intérieure de ce petit édifice est une simple sablière en bois sur la face de laquelle on a écrit des noms dont la conservation me semble précieuse pour l'histoire locale.

Ces noms, que j'ai copiés sur le lieu, sont peints en noir sur fond blanc, en lettres majuscules romaines. Chacun d'eux est inscrit dans un compartiment oblong, espèce de parallélogramme arrondi aux angles et bien séparé de ceux qui l'avoisinent.

Les voici dans l'ordre où ils se présentent :

1°. Du côté gauche :

ST.-OMER DE MORBEC.
LEDIN PRES. GOURNAY.
CŒUR DE LA CHALERIE.
DORGLANDE DE PRETOT.
MUSTEL DU BOIS ROGER ET DE NEUFVILLE.
FOUCAULT ET LEVERRIER.
ROGER DE COLLIÈRES.
CORMIER DE LA BINDELIÈRE.
DE MARGUERITE DE GUIBRAY.
DE CAIGNOU ET HÉBERT.

2°. Du côté droit :

ACHARD DE ST.-AUVIEUX.
COUPEL DE LEPINAY.
AUVRAY DE ST.-ANDRÉ.
DUHAMEL DE VILLECHIEN.
FORTIN DE GOURGOUX.
ACHARD DE BONVOULOIR.
DE ST.-GERMAIN DE ROUVROU.
DE COURCELLES-POLLANS.
DE PILLIÈRE RECOURT.
DELAUNAY. BILLEMONT. LALAIN ET VETIN.
CORBEREL DE PLECHIN, BILLEMONT.

En tout 21 groupes.

On ne peut douter que ces noms ne soient ceux des possesseurs successifs de la Châlerie ou des familles qui leur étaient alliées.

La seigneurie de la Châlerie relevait de la baronnie de Lonlay, laquelle appartenait aux bénédictins de l'abbaye de ce lieu.

Le nom de Châlerie ou Chaslerie vient certainement de Chasle, nom encore porté aujourd'hui par des personnes de la même commune.

Les Achard, dont le nom figure deux fois ci-dessus, sont

une très-ancienne et illustre famille dont les descendants habitent encore Domfront.

Les plus célèbres furent :

1°. Achard, qui mit Henri Ier., roi d'Angleterre, en possession de Domfront après en avoir chassé Robert de Bellême; 2°. Guillaume Achard, petit-fils du précédent, évêque de Séez, puis d'Avranches au milieu du XIIe. siècle. Il avait étudié en Angleterre et fut l'ami de Thomas Becquet. Il est auteur de plusieurs ouvrages. Il mourut en 1171; 3°. François Achard-de-St.-Auvieu, député aux états de 1600; 4°. Achard-de-Bonvouloir, député à l'Assemblée nationale, en 1789; 5°. Achard-de-Bonvouloir, fils du précédent, né à Passais, en 1773, et qui fut un des astronomes de l'expédition envoyée en 1791, à la recherche de La Pérouse. Il a donné son nom à la Pointe-Achard (Iles Salomon) et aux îles et rescifs de Bonvouloir (archipel de la Louisiade).

Quant à Leverrier, Fortin et de Courcelles, observons : 1°. que le premier de ces noms est porté par un des ôtages donnés par le duc d'Alençon au comte de Bedfort en 1428; 2°. que Pierre Fortin, surnommé le Tort-Fileux, dévoilà à Charles VII la conspiration de Jean II, duc d'Alençon, et fut victime de la vengeance de celui-ci, quand Louis XI l'eut remis en liberté (1) : la délation n'est pas toujours profit; 3°. qu'enfin Jean de Courcelles était membre du parlement d'Alençon, en 1478. J'ai cru devoir faire ces rapprochements, quoiqu'il soit très-douteux que ces trois personnages soient ceux dont les noms sont peints dans la chapelle.

Il n'en n'est pas ainsi de ceux de Cormier, Ledin et Coupel. A cet égard, voici ce qu'on remarque :

Madelaine Cormier avait épousé René Ledin, sieur de la Chaslerie. La tombe de Jeanne Ledin, leur fille, morte en

(1) Odolant-Desnos, *Histoire des ducs d'Alençon.*

1611, se trouvait dans l'église Notre-Dame-sur-l'Eau, ainsi que celle de demoiselle Ledin, épouse de Brice Coupel, vicomte de Domfront, décédée en 1613. Madeleine Cormier descendait de Guy Cormier, vicomte de Domfront, en 1576, et père de Thomas Cormier, historien de Henri II et de Charles IX, et rédacteur du Code Henri IV. Pour Brice Coupel, il était fils de Benoît, membre de l'Échiquier d'Alençon au XVIe. siècle.

Les descendants des Coupel de Vaucé, Coupel de St.-Laurent, patron de Rouellé et Coupel de St.-Front, qui composent la postérité des précédents, existent encore.

Quant aux Ledin, qui furent gouverneurs de Domfront, M. Caillebotte, dans son *Essai*, en mentionne trois, savoir :

1°. Pierre Ledin ou Lesdain (1), qui fit réparer, en 1578, l'église Notre-Dame et rendit de grands services au pays, dans ces temps de guerre civile et de désolation. C'est sans doute lui qui, vingt ans auparavant, avait fait construire le logis principal de la Châlerie ;

2°. C. Ledin, sieur de la Châlerie, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, lieutenant des maréchaux de France, grand bailli d'épée de la généralité d'Alençon, mort en 1747 ;

3°. Pierre François Ledin, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de St.-Louis, seigneur, patron et haut justicier de Clécy, la Landelle et d'une grande partie du territoire qui forme aujourd'hui le canton d'Harcourt. Il mourut en 1770 et fut le dernier gouverneur de Domfront, où cette famille possédait ce qu'on appelle le château de Godras.

Louise Henriette Ledin épousa Louis de Vassy, comte de

(1) L'abbé Béziers, et M. de Caumont dans sa Statistique monumentale (tome 2), ont écrit *Lesdain*. Il me semble qu'il faut conserver l'orthographe de M. Caillebotte et celle des inscriptions de la chapelle.

Brecey, baron de la Landelle. Ce furent là les derniers habitants du castel de la Châlerie. Ils émigrèrent pendant la Révolution.

Je termine en quelques mots la description de la Châlerie.

L'espace qui contient le château, la chapelle et le jardin contigu, est circonscrit de trois côtés par un fossé d'au moins 10 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur, alimenté par un ruisseau qui se jette dans celui de Beaudouet, un des affluents de l'Egrenne, non loin du passage appelé le Gué-Viel. Ce fossé défendait ainsi l'habitation de toutes parts, excepté vers l'Ouest. De ce côté, elle était flanquée par la colline sur laquelle existent le verger et les fermes, qui étaient comme les sentinelles avancées du château.

Aujourd'hui les soins du labourage troublent seuls ces sites paisibles, et les charmilles alignées qui ombrageaient le jardin, de long-temps oubliées dans leur culture, ont pris des formes agrestes et indépendantes!

Le sol de la Châlerie est argileux et dépend d'un rameau de la formation des grès quartzeux de transition dont se compose la chaîne de collines qui passe à Domfront et à Mortain. Le voisinage du ruisseau et des prairies qui sont à l'Est, contribuait puissamment à embellir ce séjour.

La même commune de la Haute-Chapelle possède un autre castel entouré de fossés de défense et appelé du nom significatif de la Sausserie. Il est situé au niveau du marais de Rouellé, non loin de l'église de cette dernière commune, dans le terrain des argiles plastiques.

Ce fut un fief de haubert, constitué au XIIe. siècle par Eléonore de Guyenne, au bénéfice de Robert Saucier, son maître d'hôtel (1)!

Eglise de la Haute-Chapelle.—Enfin, la petite église même

(1) V. *Nouvelles recherches sur la France.*

de la Haute-Chapelle n'est pas sans intérêt. Les murs de la nef ne sont pas postérieurs au XIe. siècle. La maçonnerie en arêtes de poisson dont ils sont formés, et quelques traditions assignent à cet édifice une date fort ancienne. Ces murs sont bâtis de schiste et de grès qui se trouvent, les uns et les autres, dans la localité. En 1828, on les a malencontreusement percés, comme tant d'autres, de fenêtres rectangulaires, en construisant deux chapelles de transept très-insignifiantes.

Cette église est située presque au sommet d'une vaste colline qui domine la large vallée de l'Egrenne. C'est évidemment à cette situation qu'elle doit le nom qu'elle a transmis ensuite à la commune dont elle est le centre.

J'ai dit que de nombreux édifices s'élèvent en ce moment aux environs de Domfront. Je dois signaler en quelques mots ceux que j'ai pu voir.

St.-Front. — La commune de St.-Front vient d'élever une portion d'église, composée d'un chœur et d'un transept surmonté d'un clocher. L'ancienne nef continue provisoirement à compléter ce monument religieux.

Les maçonneries sont en moellon de grès avec baies et chaînes en granit. Le style suivi m'a paru tenir principalement au XIVe. siècle. L'ordonnance intérieure est d'un bel effet. On garnit les angles de cet intérieur de faisceaux, d'élégantes colonnettes poussées en plâtre par économie. L'effet extérieur ne m'a pas paru généralement aussi heureux; et, si j'en dois croire l'impression produite par une visite rapide et superficielle, l'architecte ne s'est peut-être pas assez préoccupé de l'unité du style. Ainsi, par exemple, le profil d'un cordon qui règne au niveau des naissances des ogives, le plan d'un escalier de sacristie, ne me paraissent pas avoués par l'époque. La flèche est accompagnée de quatre clochetons trop frêles, dont les pyramides reposent sur des bases peu satis-

faisantes. Aux deux tiers de la hauteur de l'aiguille, couverte en ardoise, sont des lucarnes qui m'ont aussi paru d'un effet regrettable.

Rouellé. — Je préfère l'église du même architecte que l'on construit à Rouellé, quoiqu'elle soit moins importante. C'est une très-bonne réminiscence du style roman. Elle s'établit en dehors du cimetière où se trouve l'ancienne petite église, devenue insuffisante pour la population. Cette dernière n'offrait aucune espèce d'intérêt artistique.

La Ferté. — Mais le monument le plus considérable de ceux qui s'élèvent dans la contrée, c'est l'église de la Ferté-Macé. Quoique l'œuvre ne soit encore parvenue qu'à une faible hauteur au-dessus des socles, on reconnaît déjà que, pour l'étendue et la beauté, elle surpassera tous les édifices religieux de l'arrondissement. Le granit, le calcaire et la brique y sont employés concurremment et symétriquement, d'une façon qui paraît devoir sortir de la ligne habituelle, au moins pour la Basse-Normandie. Cet ouvrage une fois achevé, il sera intéressant d'étudier l'effet que produira un arrangement de matériaux dont peut-être il n'existe que peu d'exemples.

J'ai revu l'ancienne abbaye de Lonlay, décrite par M. Galeron et par M. de Caumont. On y a fait des rejointoiements et autres menues réparations. Le grattage des meneaux des fenêtres m'a fait voir que ces parties légères sont en pierre calcaire, tandis que tout le corps du monument est en matériaux du pays.

Domfront. — Enfin Domfront, après avoir construit un presbytère peu gracieux, élève maintenant un hôtel-de-ville qui paraît conçu sur de larges proportions. Il occupera la place

de l'ancien couvent des Bénédictines, et les religieuses vont former un nouvel établissement sur un autre point de la ville.

L'église St.-Julien, bâtie en 1747, jusqu'ici dépouvue de toute espèce d'ornement architectural, a été dotée récemment, à l'intérieur, d'une corniche à modillons qui rompt très-agréablement la monotonie de ce temple et marque convenablement la naissance de l'arc surbaissé qu'affecte la voûte. Elle imprime à l'édifice un certain cachet artistique qui lui manquait.

On a aussi, dans ces dernières années, fortement attaqué le roc sur lequel est une des portes de la ville, désignée communément sous le nom de *Porte du Château*, dans le but de faciliter l'accès de la halle, où il se fait chaque semaine, un transport considérable de céréales.

Voilà l'expression des besoins nouveaux. Ce que jadis on voulut rendre inabordable, quand l'état de guerre obligeait à chercher des moyens défensifs, on tâche, dans un autre temps, d'en niveler tous les obstacles. Un chemin viable prend la place d'un sentier escarpé grimpant péniblement sur les flancs d'un rocher abrupte. Et, comme a dit M. de Chénedollé :

« La vigne, se mêlant aux pêches empourprées,
« Tapisse les vieux murs de ses grappes dorées;
« Et la rose vermeille, au teint éblouissant,
« Orne et parfume un sol rougi de tant de sang. »

Il resterait à la ville de Domfront à se rendre propriétaire tant des petits jardins qui entourent les restes de son donjon, que de cette belle ruine elle-même, afin d'en assurer la conservation. On créerait, au pied de ce remarquable spécimen de la maçonnerie romane, une esplanade qui formerait, sans contredit, un des plus beaux points de vue de la Normandie, avec une promenade plantée suivant le périmètre de la place.

Le Conseil municipal ferait acte de patriotisme en se rendant peu à peu acquéreur de ces petits jardins, à mesure qu'ils changent de main. La ville, il est vrai, n'est pas riche; mais la dépense serait peu onéreuse, étant, par la nature même de l'opération, forcément répartie sur un grand nombre d'années. Une fois propriétaire de quelques-uns de ces jardins, la ville ferait disparaître les buissons et les mauvaises murailles qui obstruent les abords de son plus intéressant ornement. Aux ruelles chétives et tortueuses se substituerait une belle place, située à 200 pieds à pic au dessus de la Varenne, et qui attirerait de nombreux admirateurs.

Cette promenade, d'autant plus précieuse que la ville n'en possède aucune, pourrait même contenir quelque jour, au pied du Donjon, le commencement d'un petit jardin botanique, comme en possèdent beaucoup d'autres chefs-lieux d'arrondissement.

Les constructions qui embarrasseraient l'accès de cette place seraient, pour l'avenir, frappées d'alignement à la manière ordinaire, sur un projet régulièrement arrêté.

A défaut même du Conseil municipal, ne serait-il pas beau, de la part de quelques personnes aisées du pays, sinon d'accomplir cette œuvre, au moins d'en commencer l'exécution? Ce serait là un acte glorieux et qui ne saurait manquer de réunir les encouragements de tout le monde, les secours de toutes les autorités, même ceux de l'Etat, qui aime à coopérer à tout ce qui tend à sauver de la destruction les monuments qui décorent et illustrent le sol français et le font aimer; qui enfin consacre à bon droit, tous les ans, des sommes considérables à la conservation des monuments historiques. Car il n'est pas donné à notre siècle de créer les richesses de ce genre; il a seulement la mission de les conserver. Or, quel monument est plus historique que le château de Domfront?

Bâtie dès le commencement du XIe. siècle, cette forteresse, illustrée par tant de siéges, fut la demeure de personnages fameux. Elle devint la retraite de l'impératrice Mathilde, fut le berceau de l'aïeule de St.-Louis (1), et, plus tard, le théâtre des luttes de l'infortuné duc de Montgommery. Et cependant le fragment qui subsiste,

« Debout, inébranlable et beau de vétusté, »

est d'une solidité telle qu'il ne demande ni restauration ni entretien. Il a seulement besoin d'être protégé contre les coups que pourrait lui porter un intérêt individuel mal compris, et d'être dégagé de l'entourage indigne qui l'enveloppe tellement que le touriste ne sait par quelle voie s'y rendre.

(1) Eléonore, reine de Castille.

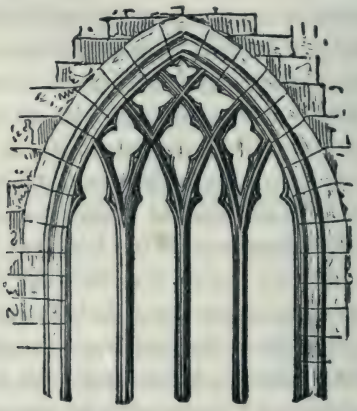

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

NOTE SUR L'EMPLACEMENT D'ALISE.

Quelques semaines avant l'époque fixée pour la session du Congrès archéologique de Dijon, M. de Caumont pria M. Victor Petit de dessiner à l'avance les principaux aspects de la célèbre montagne d'Alise et aussi les objets ou monuments intéressants qui pourraient rester à Flavigny, petite ville située à peu de distance d'Alise, mais sur le côté opposé de la vallée, et sur le sommet d'un étroit plateau d'un aspect très-pittoresque.

En ce qui concerne Alise pour la facilité d'y arriver, on peut s'y rendre par le chemin de fer jusqu'à la station des Laumes, station assez rapprochée d'Alise, mais qui a l'inconvénient de faire perdre un temps précieux, car elle se trouve plus éloignée de Dijon qu'Alise située sur une montagne au pied de laquelle les convois du chemin de fer passent et repassent sans jamais s'arrêter.

D'ailleurs le territoire d'Alise a été longuement, souvent et soigneusement exploré et décrit soit par des Antiquaires de la Côte-d'Or, soit par des savants étrangers. Le sol de la montagne, livré à la culture entièrement, ne permet pas d'étudier sans une certaine fatigue les différentes parties occupées, à ce que l'on croit, par l'ancienne ville Gauloise.

M. Victor Petit a dessiné la montagne d'Alise en cherchant les aspects les plus caractérisés des sinuosités du sol. Le premier dessin montre cette montagne vue dans le sens de sa

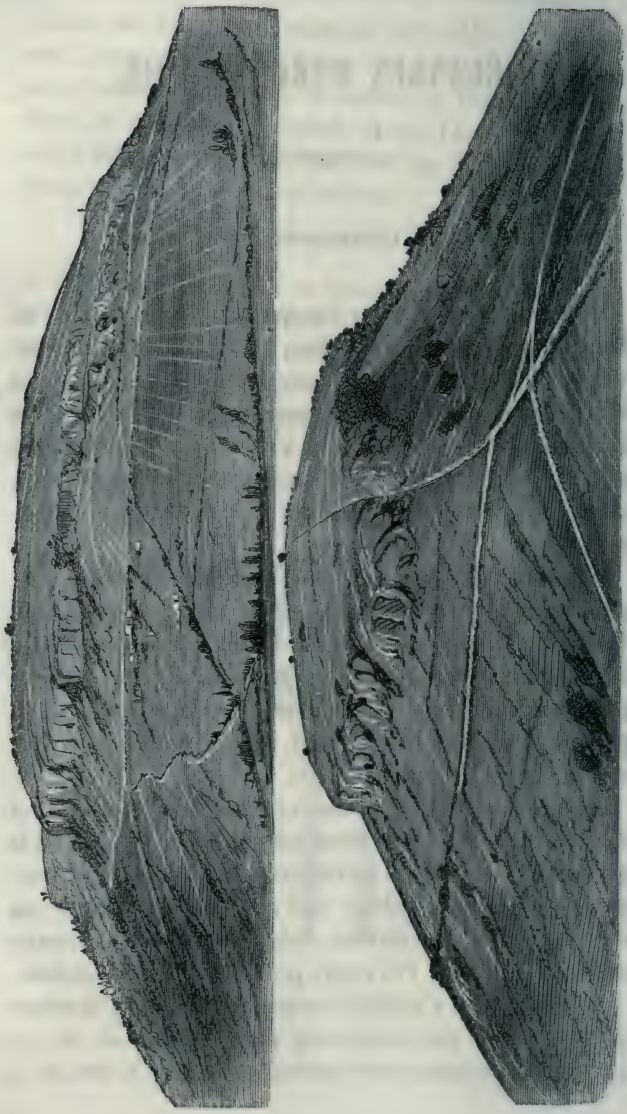

EMPLACEMENT DE LA VILLE D'ALISE VU DE DEUX COTÉS.

longueur ; le second dessin le montre dans le sens de sa largeur.

Dans ce dernier dessin, on remarque, s'avançant vers le centre de la montagne, un chemin étroit. C'est la voie antique venant de Sombernon à Alise et formant le prolongement direct de la voie allant à Sens par Tonnerre et Acrolles, l'ancien Evrobriga des Itinéraires.

Cette voie antique d'Alise à Sombernon est interrompue, ou plutôt cesse d'être reconnue, aux abords de cette localité, située sur un des points les plus élevés du département de la Côte-d'Or ; mais il n'est pas douteux qu'elle devait se prolonger vers Châlons-sur-Saône. La carte de Cassini et celle du dépôt de la guerre, indiquent le tracé de cette voie entre Alise et Sombernon. C'est un des exemples les plus remarquables que l'on puisse citer dans la Gaule pour la position extraordinaire qu'occupe la voie antique sur le prolongement étroit et escarpé du double versant d'une haute et longue colline dont la montagne d'Alise forme l'extrémité.

Les deux dessins que nous donnons peuvent être considérés comme un exemple ou spécimen de l'ensemble des mouvements de terrain dans toute cette partie de la province de Bourgogne. Des rochers escarpés forment au sommet des montagnes une sorte de muraille verticale d'un effet curieux et très-pittoresque qui intéresse vivement les géologues et les touristes.

NOTE SUR LA VILLE DE FLAVIGNY.

C'est sur l'un des escarpements semblables à celui de l'emplacement d'Alise que la petite ville de Flavigny s'est élevée. Des vallons étroits l'isolent de toutes parts d'une manière presque inaccessible, excepté d'un seul côté où

l'escarpement se relie, par une crête de roche, au grand massif de la montagne ou plateau général.

Une petite route, nouvellement tracée, remplace l'ancien chemin étroit, pierreux et rapide qui conduisait à Flavigny. Une muraille d'enceinte défendue par des tourelles présente encore quelques débris assez pittoresques. Nous donnons ici le dessin de l'une des deux portes principales qui sont restées

PORTE DE FLAVIGNY.

en partie debout. On y reconnaîtra une époque assez avancée du moyen-âge : la fin du XVe. siècle.

La petite ville de Flavigny a dû à sa position exceptionnelle, une certaine célébrité en Bourgogne. Ses églises et ses couvents avaient appelé l'attention, et, à cet égard, l'historien

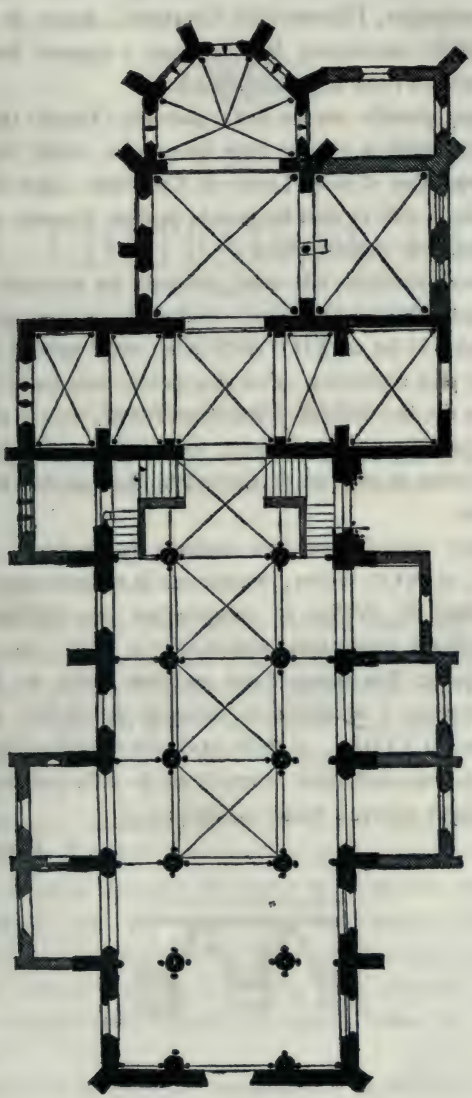

PLAN DE L'ÉGLISE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

de la Bourgogne, l'illustre abbé Courtépée, donne de nombreux détails historiques. Mais le temps a apporté bien des changements à l'état de choses ancien.

Flavigny possède encore deux couvents : l'un de Dominicains, où réside le célèbre Père Lacordaire, établi vis-à-vis de la montagne d'Alise; l'autre de Carmélites, situé du côté opposé de la ville et dont les grands jardins disposés en terrasses sont très-remarquables.

L'église paroissiale, elle aussi, présente un ensemble assez intéressant surtout à l'intérieur. C'est un monument qui peut appartenir à la fin du XIVe. siècle et au siècle suivant. Ce qui mérite le plus d'attention, c'est une galerie supérieure établie au-dessus des bas-côtés de la nef et que réunit, vers le chœur, un jubé très-pittoresque d'aspect. Des stalles, en belle boiserie de chêne, et quelques détails de sculpture méritent de fixer l'attention.

Flavigny possède quelques maisons particulières datant des XVe. et XVIe. siècles, notamment la maison située près de la place de l'église et occupée par un fabricant de bonbons d'anis, production célèbre pour sa bonté, dans toute la Bourgogne. Les ruines d'une ancienne église du XIIIe. siècle, attenant à un immense bâtiment du XVIIe. siècle, ou même du XVIIIe., et enfin quelques tourelles d'escalier placées en encorbellement, complètent la série d'objets que l'archéologue pourrait visiter à Flavigny.

V. PETIT.

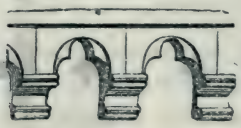

NOTICE

SUR L'ORIGINE

DU CHATEAU DE HAM

(SOMME);

Par M. Ch. GOMART,

Membre de l'Institut des provinces de France et du Conseil de la Société française pour la conservation des monuments.

La ville de Ham possédait un château bien avant le Xe. siècle. Les chansons populaires antérieures au XIe. siècle et reproduites par les Trouvères des deux siècles suivants : le XIIe. et le XIIIe. en parlent souvent. Il n'est presque pas de chansons de geste du cycle carlowinghien qui n'en fassent mention.

Li Romans de Raoul de Cambrai qui est d'une haute antiquité et ne semble pourtant être que la copie ou la paraphrase d'autres chansons de geste du cycle des *Pers du Vermandois,* qui lui étaient bien antérieures, parle du *château* et *de la ville* de Ham d'une manière aussi explicite que des villes et châteaux de Péronne et St.-Quentin, tandis qu'il a toujours soin d'accoler au nom de Nesles, le mot de *bourg.*

Une charte de 1055 fait mention du château et de la tour

de Ham, en ces termes : *Quod primum in aggere turris Hamensis firmavi* (1).

Le château actuel de Ham est sans nul doute élevé sur l'emplacement de ce vieux fort, car lorsque Odon IV reconstruisit en 1216 ce château, il l'éleva également sur l'emplacement de l'ancien.

Nous devons croire que cet antique château de Ham était déjà plus fort que ceux de cette époque, car nous ne voyons aucune trace de sa prise par les Normands, tandis que ceux qui l'entourent deviennent la proie de ces barbares (2). Il ne faudrait pas conclure de cette lacune ou plutôt de cette absence de documents que le château de Ham n'existait pas ; car nous le voyons peu après pris et repris sans cesse par les partis qui se disputaient la couronne de France. Flodoard nous donne à ce sujet les renseignements les plus positifs et les plus précieux. Les moyens de défense de cette époque étant bien supérieurs aux moyens d'attaque; le fort de Ham, entouré de marais fangeux, devait présenter à l'attaque de grandes difficultés, et les Normands, qui n'avaient aucune connaissance des traditions militaires romaines, ont pu user leur fougue contre ses parapets hérissés de palissades, défendus par d'immenses fossés, où croupissait une eau boueuse et profonde. On sait que c'était la manière de fortifier les places de cette époque, les enceintes murées et protégées par des ouvrages, n'arrivèrent que plus tard.

Peut être est-ce aussi à sa force que nous devons attribuer la

(1) *Cartulaire de l'Eglise de Noyon*, p. LXI, charte de 1055 intitulée : *De quadam Eremburge per Yvonem castellanum Hamensem, nobis concessâ.*

(2) Et dont destruïsent cil Danois
St.-Quentin et tout Viermandois
S'ocisent le vesque à Noion
Et toute la gente environ. *Philippe Mouskès.*

réserve des brigands de la forêt d'Arrouaise qui ravagèrent, vers 700, l'Artois et la Picardie jusqu'à Péronne et Athies. Ces brigands commandés par leur chef Béranger l'assassin, n'osèrent aller plus loin. La tradition conserve le souvenir de leur sanglant passage ; près du village de Quivières, un chemin s'appelle encore *La voie à brigands.*

Au Xe. siècle, la guerre étant l'état normal des Seigneurs, le pays Hamois se couvrit de châteaux qui furent presque tous ruinés au XVe. siècle, dans la fameuse lutte des Bourguignons et des Armagnacs. Ham dominait dès lors ces nids de brigands, comme un vieux chêne domine les arbres d'une forêt. Sa possession était fort enviée et la guerre était permanente sur son territoire. Ce château appartenait en 925 à Evrard, fils du comte de Ponthieu. Héribert, ce célèbre feudataire du roi de France, s'en empare en 928. Raoul, roi de France, le reprend la même année. L'année suivante, Héribert s'en empare de nouveau. Il ne le garde pas long-temps. Raoul et Hugues-le-Grand l'assiègent, on y combattit avec un grand acharnement, mais ceux qui tenaient le Fort furent obligés de se rendre et de donner des otages, manière dont se terminait la guerre à cette époque. Eudes, fils d'Héribert, reprend le château de Ham en 938 et passe une partie des habitants au fil de l'épée. Enfin après tant de carnage, la paix est faite ; mais, à peine signée, Eudes la viole et met tout à feu et à sang dans le Noyonnais et le Soissonnais. Tout est confusion dans cette époque : la barbarie se débat contre la civilisation naissante ; les notions du droit ont disparu depuis long-temps, le droit c'est la force. Malheur à qui quitte son épée et n'augmente pas les fossés de son Château-fort.

L'histoire se tait pendant quelque temps sur le Fort de Ham et nous atteignons la mort d'Héribert sans qu'elle en fasse mention. Nous savons seulement qu'il était rentré en possession de ce Château avant sa mort et que quand elle arriva

vers 943, Eudes son fils, en devint le maître. Quarante-trois ans après, le château de Ham appartenait au fils ou au petit-fils de Eudes, auquel il était échu en partage : la possession du château et de la ville lui valut le titre de *Pair du Vermandois.* Ce seigneur, souche de la maison de Ham, s'appelait Simon. L'histoire se tait encore sur le château de Ham jusqu'à l'année 1047. Vers ce temps, Odon Ier., seigneur de la ville et du château, fait agrandir ce dernier. Odon était devenu un des plus puissants feudataires du comte de Vermandois; nous le voyons suivre ce seigneur dans la plupart des guerres qu'il entreprend.

La science de l'attaque des villes avait depuis deux siècles ait assez de progrès pour obliger les propriétaires de châeaux à fortifier les enceintes autrement qu'avec des palissades. Nous devons donc rapporter à cette époque la première enceinte murée du château de Ham et peut-être aussi les souterrains sur le compte desquels le vulgaire raconte des histoires terribles. Ce nouveau fort fut détruit en partie au commencement du XIIe. siècle, dans les guerres que Louis VI, ce grand démolisseur de châteaux, entreprit contre Thomas de Marle, Guy de Rochefort et autres vassaux en révolte contre l'autorité royale. Il ne nous reste aucun détail sur cette destruction; tout cependant porte à croire qu'elle fut l'œuvre de Thomas de Marle, qui poursuivait ses brigandages jusque près de Ham, et contre lequel Odon combattit sous les ordres du comte de Vermandois, dans l'armée de Louis VI. Le fort de Ham fut long-temps à se relever de ses ruines, ce n'est que vers le commencement du siècle suivant que nous voyons un seigneur de Ham présider à sa reconstruction, sur l'emplacement de l'ancien château. Les croisades avaient éloigné les châtelains de leurs domaines, et les villes qui possédaient une enceinte murée n'étaient pas assez intéressées au maintien des châteaux-forts pour les réédifier

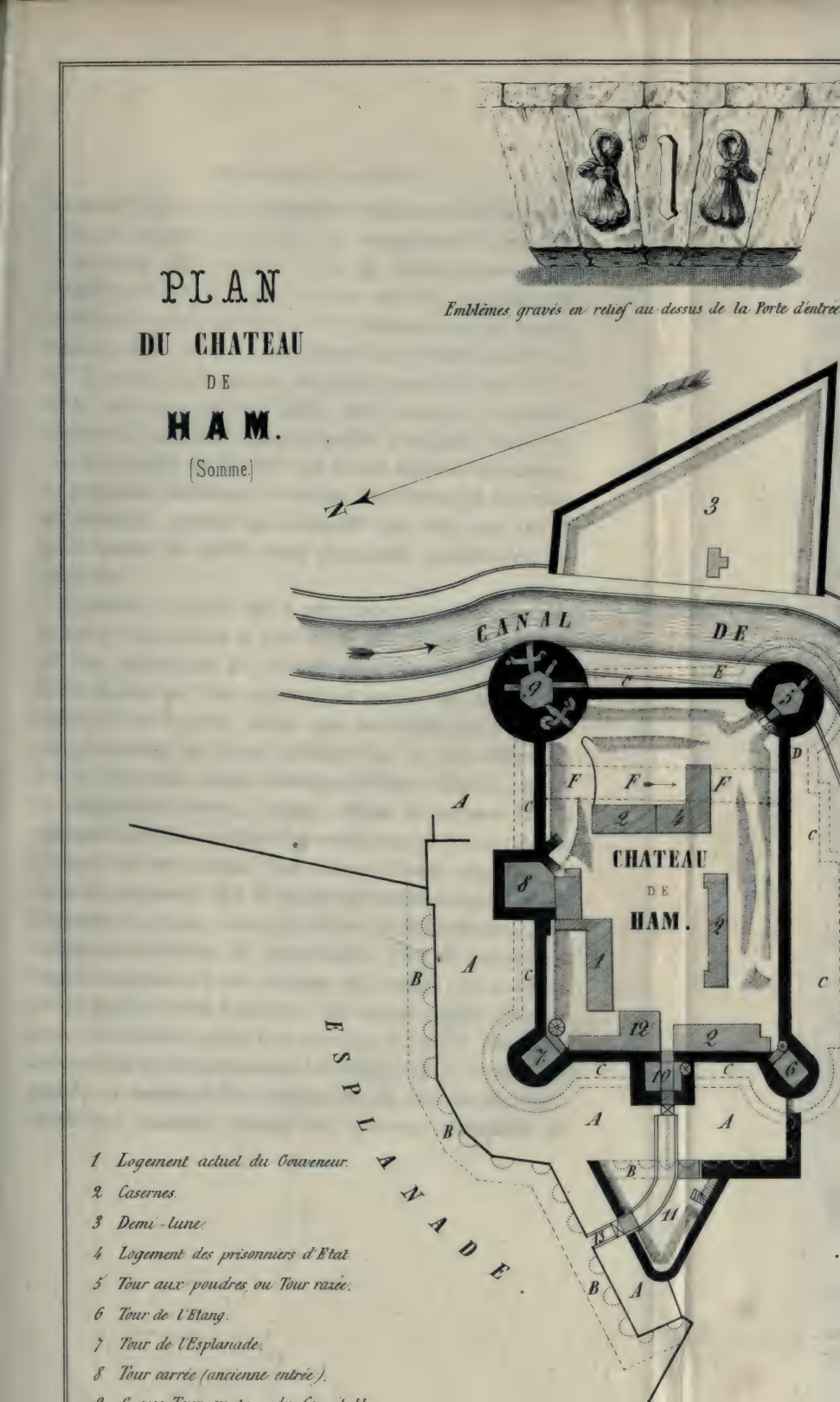
PLAN
DU CHATEAU
DE
HAM.
(Somme)
Emblèmes gravés en relief au-dessus de la Porte d'entrée
N
CANAL DE
CHATEAU
DE
HAM.
ESPLANADE.
1 Logement actuel du Gouverneur.
2 Casernes.
3 Demi-lune.
4 Logement des prisonniers d'Etat.
5 Tour aux poudres, ou Tour rasée.
6 Tour de l'Etang.
7 Tour de l'Esplanade.
8 Tour carrée (ancienne entrée).

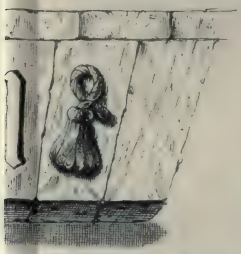

dessus de la Porte d'entrée du Port.

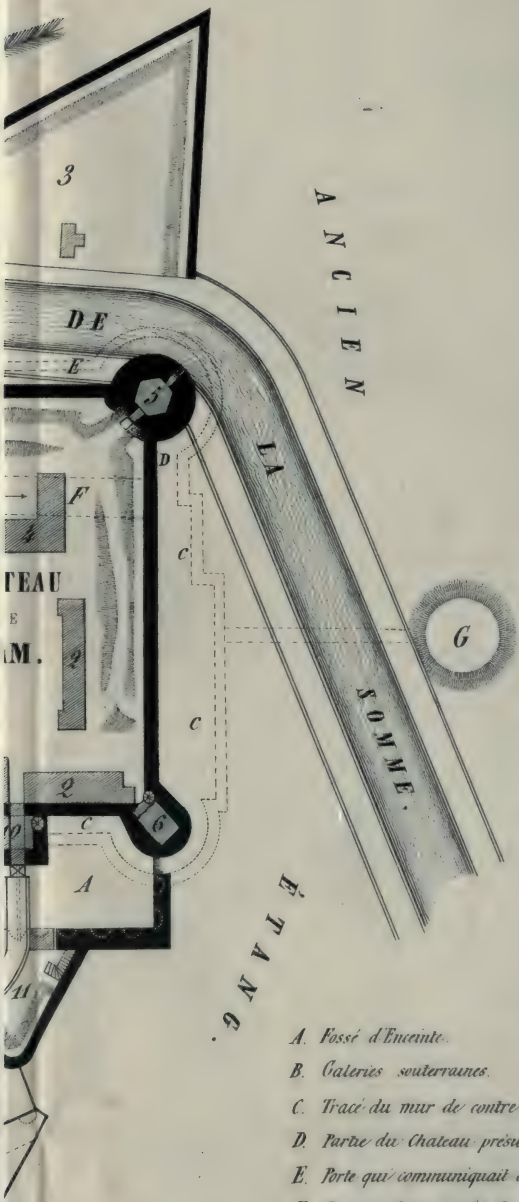

A. Fossé d'Enceinte.

B. Galeries souterraines.

C. Tracé du mur de contre garde.

D. Partie du Chateau présumée la plus ancienne.

E. Porte qui communiquait avec la demi-lune.

F. Passage de la rivière de la Sommette dans le

pendant l'absence de leurs seigneurs. A son retour des croisades, Odon IV entreprit, vers 1216, de reconstruire le vieux fort de ses aïeux. Il fit ouvrir le fossé qui sépare aujourd'hui le château de la ville et y fit arriver les eaux de la Sommette qui passèrent au centre du château et y firent tourner un moulin. Odon IV posa la porte de son château vers le Sud, dans la tour (n°. 8). Il est à croire qu'une partie des murs de la tour (n°. 8) est la même que celle du XIIIe. siècle, car on y remarque encore les traces de la porte d'entrée. Lorsqu'en 1832 on a mis des chappes sur la voûte qui servait autrefois de passage, on a retrouvé au-dessus les vestiges d'un dallage et les encorbellements de poutres qui indiquent que cette tour (n°. 8) a été habitée et qu'elle était plus haute qu'elle n'est aujourd'hui.

L'enceinte actuelle est à peu près la même que celle qu'Odon traça suivant le système de défense de son époque, où l'on recherchait les rivières pour alimenter d'eau les larges fossés que l'on construisait autour des murs d'enceinte. Il est à croire même que les fortifications élevées postérieurement ne furent qu'entées sur le vieil édifice. Le fort de Ham était à peine élevé que Philippe-Auguste, jaloux de son autorité royale, exigea d'Odon le serment de lui remettre le château de Ham à *grande* et *petite force*, chaque fois qu'il en serait requis. Non content d'avoir exigé le serment de son vassal, il le fit également prêter au maire et à la commune de Ham, ainsi qu'à Eudes de Saint-Simon, gouverneur ou châtelain de la forteresse. Tant de précautions étaient nécessaires à une époque où, malgré les serments prêtés sur les saints Evangiles, les vassaux étaient toujours prêts à se révolter contre leur suzerain. Un siècle plus tard, le besoin de se défendre contre les attaques étant devenu plus grand, on augmenta les fortifications du château de Ham, tandis que plusieurs villages aux alentours érigeaient de

nouveaux Forts. Cette multitude de châteaux, au lieu de servir à la défense du pays, servit au contraire à sa ruine ; aussi les bonnes villes, entr'autres celle de Ham, envoyèrent-elles aux Etats-Généraux, tenus à Compiègne en 1358, des représentants pour demander que les *chastiaux qui ne se puvent tenir et gouverner sans pillages soient arse et dissipé.* C'est probablement vers cette époque que furent érigés les deux tours (n°s. 6 et 7) qui commandent la porte d'entrée actuelle (n°. 10) et celle appelée *Tour aux pouldres*, ou *Tour rasée* (n°. 5).

Les Jacques qui ravageaient en ce moment les environs de Ham et de Noyon, se ruaient sur ces châteaux qui leur servaient ensuite de repaires ; ils les détruisaient en les quittant. On parle de cent à cent cinquante châteaux détruits par les Jacques dans le Hamois, le Soissonnais, le Noyonnais et le Laonnais.

Vers 1374, la race des seigneurs de Ham s'éteignit dans la personne de Jean IV, qui ne laissa que des filles. Il avait encore, en 1367, fait un aveu à son seigneur le roi pour son château de Ham. A sa mort, la seigneurie de Ham fut achetée à prix d'argent par l'illustre Enguerrand VII, sire de Coucy, qui la réunit à ses immenses domaines. La ville réparait encore les murs que l'armée Anglaise avait en partie renversés sans pouvoir y pénétrer. Le sire de Bouziers, seigneur des environs de Ham, l'avait défendue vaillamment pendant deux jours.

A la mort d'Enguerrand VII, sire de Coucy et de Ham, sa fille Marie, veuve de Henri de Bar, qu'elle avait épousé en 1383, devint propriétaire du château de Ham. Obsédée par les instances de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, elle finit par lui vendre Coucy, Ham et d'autres propriétés dont le Duc ne paya qu'une partie. Il ne resta propriétaire du château de Ham que peu de temps : cette forteresse se trouvant dans la partie qu'il n'avait pas payée, retourna à Marie de

Bar ; celle-ci y fit faire divers travaux qui existent encore de nos jours. En 1407, Ham est assiégé, le rôle que le château joua dans ce siège est inconnu ; assiégé de nouveau en 1511 par le duc de Bourgogne, la ville, l'abbaye, les églises et les habitants qui s'y étaient réfugiés, furent brûlés. Beaucoup d'habitants étaient, ainsi que la garnison de la ville, réfugiés dans le Fort ; les partisans du duc d'Orléans en sortaient à chaque instant pour faire des courses sur les terres du duc de Bourgogne, afin d'en ramener des vivres et du bétail. En 1414, Ham est de nouveau assiégé par Jean de Luxembourg, celui-là même qui vendit la Pucelle aux Anglais. On ne sait pas le rôle que le château joua dans ce siége, pas plus que dans celui fait par Pothon de Xaintrailles, qui s'empara de Ham et le saccagea en 1423 ; repris aussitôt par Ligny, il le retint jusqu'en 1432. En cette année, Ham fut aliéné au duc de Bourgogne pour 40,000 saluts d'or (1), le propriétaire du château devint donc vassal du Duc. En 1434, Richemont, Dunois et Pothon, s'emparent de Ham ; les habitants quittent la ville qui était presque toute ouverte et ne valait rien.

Depuis en icelluy mesme an
Richemont, Poton et Dunoys,
Si preindrent la ville de Ham,
Qui est située en Vermandoys :

Pour receuvrer icelle ville,
Le duc de Bourgogne bailla
De salus d'or (2) cinquante mille
Qu'ils gaignèrent en ce fait là.
(Vigilles de Charles VII, t. I, p. 339 *)*.

L'assaut donné à la ville fut prompt, aussi fut-elle em-

(1) Duhaillan donne la date de 1434 et la somme de 40,000 saluts d'or ; d'autres chroniqueurs parlent de 50,000 et 60,000 saluts d'or.

(2) Un salut d'or valait 24 sols.

portée, ainsi que le château, d'emblée. Le château ne valait alors pas beaucoup mieux que la ville. Le Connétable fit délivrer tous les habitants, excepté les Anglais et les officiers anglais. On trouva beaucoup de vivres dans le château. Il fut rendu de suite après sa prise à Jean de Luxembourg pour 40, 50 ou 60 mille saluts, et le Connétable quitta le château, lui et ses gens.

Quant à la date de la réparation et reconstruction partielle du château de Ham par le connétable St.-Pol, on pourrait les fixer de 1436 à 1466. On sait qu'en 1435, Louis de Luxembourg épousa Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, héritière de Ham. Or, en 1435, le château de Ham était en réparation, il est très-probable que le nouveau propriétaire fit continuer les travaux commencés par Jeanne de Bar et les améliora suivant les systèmes de défense de l'époque.

La Grosse tour fut isolée et entourée d'eau; le fossé primitif avait été reculé par le frère de Charles VI, qui avait bâti en place un corps-de-logis, dont on aperçoit encore les fenêtres donnant sur le canal; ce corps-de-logis servait d'habitation aux propriétaires du fort : ils cessèrent d'y demeurer au commencement du XVIe. siècle. On a trouvé, en 1832, des traces de la naissance d'arceaux de voûte, dans l'épaisseur de la muraille. Il est facile de reconnaître, par quelques fenêtres (aujourd'hui bouchées) à meneaux cruciformes et surmontées d'arcs en décharge en plein-cintre que la partie de la muraille E D a servi d'habitation, antérieurement au XVIe. siècle.

L'enceinte actuelle du château présente un rectangle d'environ 120 mètres de longueur sur 80 de largeur, ayant à chaque angle une tour ronde, en saillie sur l'enceinte. L'une d'elles, la tour du Nord-Est (n°. 9 du plan), plus large et plus haute que les autres, est nommée *la Grosse tour, la tour St.-Pol*, ou *la tour du Connétable.* Outre ces quatre tours rondes, deux autres tours carrées, en saillie,

protègent les courtines ; l'une, celle du Nord (n°. 8 du plan), qui servait autrefois d'entrée, est bouchée depuis le XVe. siècle ; l'autre, celle de l'Ouest (n°. 10 du plan) est la seule entrée actuelle du Fort.

Autour de l'enceinte et des Tours, règne, du côté de l'esplanade, un immense et profond fossé à cunette AA, autrefois constamment baigné par les eaux d'un étang qui protégeait au loin plus de la moitié des murs du château ; il présente cette particularité qu'il est garni, du côté de l'esplanade, de galeries souterraines BB qui communiquaient avec le fort par un passage pratiqué à travers les piliers des arches du pont. Les assiégés, après une sortie, pouvaient rentrer dans le fort par ces galeries aboutissant dans un souterrain situé sous l'entrée de la tour carrée (n°. 10), d'où il était facile de gagner les poternes, couvertes par l'ancien mur de contre-garde CC. Les eaux ont disparu par suite de la suppression du barrage de la porte de Noyon et du détournement de la Sommette, qui alimentait l'étang. Cette petite rivière se jette aujourd'hui dans la Somme, au-dessus du château.

La porte d'entrée (n°. 10) est couverte par une demi-lune (n°. 11) qui commande les approches du fort. Cet ouvrage du XVIe. siècle, séparé de l'Esplanade par le prolongement du grand fossé d'enceinte, est garni d'une porte pleine et d'un pont-levis.

Le côté Est est défendu également par une demi-lune (n°. 3) que l'ancien étang entourait autrefois de ses eaux et que le canal de la Somme sépare encore aujourd'hui du Fort. Cette demi-lune, dont la forme a été plusieurs fois modifiée, communiquait au corps de la place, par un pont-levis dont l'entrée E existe encore, près de la tour n° 5, dans la courtine Est.

La courtine Sud, quoique protégée au loin par les eaux, avait en outre une tour de barbacane, placée au centre de l'étang, à cent mètres environ du château, et dont on voit en-

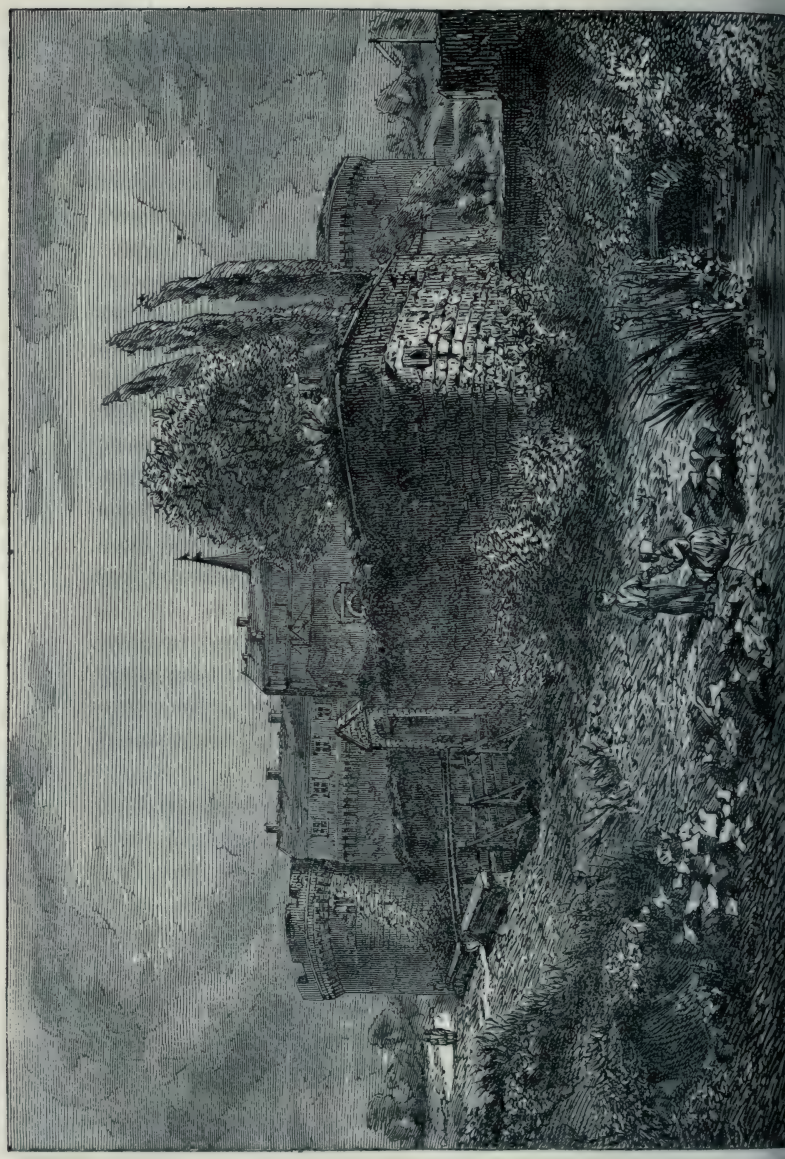

core aujourd'hui l'atterrissement G. Cette tour était reliée au Fort par une chaussée aboutissant à une poterne placée dans la courtine Sud. Le mur d'enceinte, d'une épaisseur considérable, est élevé de seize mètres au moins au-dessus du sol; il est fait en moellons jaunes et avec revêtement en grès jusqu'à une certaine hauteur. Les murs, couronnés de créneaux dans les courtines de l'Ouest, de l'Est, et en partie dans celle du Sud, étaient portés en encorbellement sur des machicoulis, par le vide desquels on pouvait jeter sur les assiégeants des pierres, du plomb fondu, de l'huile bouillante et toutes sortes de matières inflammables. Des galeries permettaient de communiquer, à couvert, d'une tour à l'autre, et, par conséquent, de faire le service du château à l'abri des coups des assiégeants.

La courtine de l'Ouest a été remaniée sur toute son étendue, car des portions considérables présentent des appareils qui ne se relient pas entr'eux. Les machicoulis qui garnissaient le haut de la muraille, depuis la tour (n°. 5) jusqu'à la moitié de sa longueur en allant vers la tour (n°. 6), ont été coupés en 1832. Au niveau du soubassement, on remarque un cintre, affectant la forme ogivale, servant de sortie au canal FF qui alimentait le moulin placé dans l'enceinte du château. Le reste de la courtine, en allant vers la tour 6, appartient à différentes époques, et, si une brèche a été faite dans l'enceinte du château pendant les siéges qu'il a soutenus, ce doit être dans cette partie de la muraille qu'elle a été pratiquée.

L'enceinte du fort était encore protégée extérieurement, jusqu'à une certaine hauteur, par un mur de contre-garde CC en moëllons, élevé de trois mètres, terminé par un couronnement en grès et couvrant le chemin de ronde dans les fossés mêmes.

On remarque, au-dessus de la porte d'entrée à ogive de la tour carrée (n°. 10), un J accompagné de deux houppes ou

cordelières, sculptées dans le grès. Toute la façade de la courtine Ouest et les tours n°s. 6 et 7 reproduisent ces mêmes *houppes* ou *cordelières*, au-dessus du machicoulis. Toutefois, d'après l'examen des lieux et d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, on peut supposer que dans l'origine, c'est-à-dire avant le XVe. siècle, les angles n°s. 6 et 7 des murs de la forteresse qui commandent la ville de Ham et l'Esplanade étaient garnis et défendus par des tours de forme carrée, comme le donjon central; probablement lorsque Jehanne de Bar fit reconstruire en partie ces murs, on aura prolongé le plan en forme elliptique, pour donner aux tours plus d'épaisseur et de saillie. C'est ce qui peut expliquer les formes discordantes que présentent les tours n°s. 6 et 7, établies intérieurement sur une forme carrée et extérieurement sur une forme elliptique.

Au-dessus de la porte d'entrée, on trouve, dans la galerie (7-10), plusieurs travées voûtées en arcs croisés, avec moulures prismatiques; c'était là que se trouvait la chapelle.

L'intérieur du château présente peu de vestiges des constructions primitives, du moins hors de terre; les plus anciennes ne remontent pas au-delà de la fin du XIVe. siècle, plusieurs sont des XVe., XVIe., XVIIe. et XVIIIe. siècles.

Le bâtiment servant aujourd'hui de logement au gouverneur (n°. 1), a été bâti au milieu du XVIIIe. siècle. — Celui des prisonniers d'Etat (n°. 4), en 1784, sur l'emplacement de l'ancien moulin à poudre. — Les casernes (n°s. 2 2) sont d'anciens bâtiments, à charpente en châtaignier, portant, sculptées sur le bois, les houppes, emblêmes du Connétable Saint-Pol.

En entrant dans le château, après avoir franchi la tour attenant au pont-levis, on voit, à gauche, un bâtiment (n°. 12 du plan) qui sert actuellement de corps-de-garde, et dans lequel on retrouve tous les caractères du style de la renaissance.

Ce bâtiment était le logement des seigneurs de Ham aux XVe. et XVIe. siècles. C'est là qu'est né François de Bourbon, troisième fils de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg. Ce prince épousa Adrienne, duchesse d'Estouteville, dont il eut six enfants. Deux de ces enfants naquirent au château de Ham : Louis, cardinal de Bourbon, né le 2 janvier 1493, et Antoinette de Bourbon, épouse de Charles de Lorraine, duc de Guise.

Quelques fragments de sujets sculptés apparaissent aux clefs de voûte de la tour Sud-Est, nommée la *Tour Razée* ou *Tour aux poudres* (n°. 5 du plan); on remarque au milieu de feuilles de vigne, de chêne, de choux et de cordons entrelacés, terminés par des houppes ou glands, un panneau carré, sculpté, représentant Adam et Eve, au paradis terrestre, avec l'arbre de la science et le serpent; dans un angle, un écu portant trois fleurs de lys, 2 et 1, avec une couronne au-dessus. Une autre clef de voûte sculptée représente, dans un médaillon, un ange en robe, entouré de feuilles de vigne, de choux, de chêne, de ceps avec grappes de raisin. Sur l'une des faces, un chien porte dans la gueule un écu représentant deux clefs passées en sautoir. Lorsque la voûte de cette tour a été mise à l'épreuve de la bombe en 1832, on a constaté qu'elle avait été recouverte d'un magnifique dallage de pierres de Senlis; ce qui indiquerait qu'un étage supérieur aurait été supprimé et justifierait son nom de *Tour rasée*. On a trouvé, à la même époque, dans les fondations de l'extrémité de sa galerie souterraine, l'armure d'un chevalier avec son cheval.

La tour (n°. 7) paraît être une des plus anciennes du château : elle a des souterrains qui ont servi de cachots et dans lesquels on a retrouvé d'anciennes chaînes, avec menottes chargées de rouille. Les parapets de cette tour ont été refaits en 1826; on a conservé les machicoulis. — La tour (n°. 6) qui paraît intérieurement être de la même époque que

la tour (n°. 7), a été reconstruite extérieurement à une époque plus moderne. Il est regrettable qu'on ait détruit ses machicoulis, lorsqu'on a refait les parapets en 1833.

Quant aux houppes répandues sur tout le monument et que certains historiens prétendent être *houppes pendantes au bout du cordon entrelacé que portent lés religieuses* et sur lesquelles ils se basent pour faire construire la tour du Connétable par une Jeanne de Bourbon, abbesse des Cordelières, elles étaient l'emblême adopté par le Connétable long-temps avant 1470.

Nous les trouvons peintes en bleu avec filets d'or sur la première page du manuscrit du *Pas d'armes de la Bergère*, tournoi qui eut lieu à Tarascon, le 5 juin 1449, et dont la relation est dédiée à Louis de Luxembourg.

A la bataille de Montlhéry « les archers de corps du comte « de Sainct-Pol avoient paltotz de dessoubz de drap gris dé- « couppé, et le dessus de drap rouge tout chargé d'orfévrerie, « à une houppe au milieu, devant et derrière, sans avoir la croix « Sainct-Andrieux » (1).

Nous ne ferons pas ici la description de chacune des tours, ce qui nous entraînerait trop loin; nous ne parlerons que de la *grosse Tour*, œuvre monstre du Connétable de Saint-Pol.

La Grosse Tour ou *la Tour du Connétable* (n°. 9), bâtie de 1436 à 1466, est imposante par sa masse; elle a 33 mètres de hauteur et autant de diamètre. Les murs en moëllons, revêtus en grès du haut en bas, ont 11 mètres d'épaisseur; elle est divisée en trois étages, qui forment trois grandes salles hexagones voûtées, plus une plate-forme percée de huit embrasures. La grosse tour paraît avoir été isolée primitivement et

(1) *Mémoires de Jean de Haynin*, M. S. de la bibliothèque à Bruxelles, numéros 11677-11683.

VUE DE LA GROSSE TOUR DU CHATEAU DE HAM, PRISE DES BORDS DU CANAL.

séparée par un fossé de 10 mètres, des escarpes qui y sont aujourd'hui adjacentes. Au-dessus de la porte d'entrée, le Connétable a fait graver les emblêmes que portaient ses étendards à la bataille de Montlhéry (1465), des houppes ou cordelières avec ces mots : Mô MYEVX. Cette même inscription est reproduite dans la partie de la tour qui regarde les fossés, sur le front d'une porte à ogive, aujourd'hui bouchée, au-dessous d'une fenêtre à ogive, en accolade, et accompagnée des mêmes emblêmes.

Un de nos compatriotes, M. Léon Paulet, à qui nous devons de curieux détails sur le château de Ham, pense que les mots Mô MYEVX qui décorent la Grosse tour du fort de Ham, ne furent pas spécialement affectés à ce monument. Dès longtemps avant ils étaient l'emblême adopté par le Connétable ; ils lui servaient même de cri de guerre et signifiaient : « *Je ferai de mon mieux*, » devise qui est bien dans l'esprit du moyen-âge.

Nous trouvons ces mots brodés sur son étendart à la bataille de Montlhéry en 1465 ;

« L'estendart du comte de Sainct-Pol my-partie de soie « grise et rouge, à une licorne d'argent au bout de dessus « envers la lance, à toute la corne, et le bout des pieds « d'or, et si avoit escript en grandes lettres d'or : Mô « MYEVX. »

En entrant dans la tour, on rencontre à gauche un magnifique escalier en spirale qui descend par vingt-neuf marches aux souterrains et monte par cent marches aux étages supérieurs. Chaque marche de ce large escalier est formée d'un seul morceau de grès taillé, de un mètre 80 cent. de longueur, de 40 centimètres d'emmarchement ; il est enclavé, d'un côté, dans la muraille et forme colonne au centre. L'escalier qui conduit au bas de la tour commence en tournant et descend ensuite directement vers le souterrain ; à droite et à gauche sont

des galeries conduisant à de petits postes, qu'on a improprement qualifiés d'*oubliettes*, et sur lesquelles les romanciers ont raconté des histoires atroces; mais qui, n'en déplaise à leur imagination, servaient à loger des sentinelles ou arquebusiers chargés de surveiller les courtines du Nord et de l'Est.

L'étage inférieur forme une immense salle hexagone voûtée à ogives, éclairée par une étroite meurtrière. Au tour de cette salle, on a creusé dans l'épaisseur de la muraille, douze fourneaux de mine, afin de pouvoir faire sauter la tour, en cas de besoin; ces fours ont servi de cachots.

On montre dans un de ces fourneaux, pratiqués dans l'épaisseur des murailles de la monstrueuse tour du Connétable, une pierre qui, dit-on, a servi d'oreiller pendant vingt ans, à un pauvre capucin, et sur laquelle la forme de son oreille était restée gravée, La tradition exprime que la jeune fille qui ira chercher *une parcelle de la pierre du capucin, trouvera un mari dans le courant de l'année;* voici un couplet de la légende :

Filles de Picardie
Venez au caveau de Ham
Et l'église vous marie
Avant qu'il ne soit un an.
Ayez figure vermeille,
Bonne dot, et, pour certain,
Vous bénirez l'oreille
L'oreille du capucin.

M. le comte de Peyronnet a raconté la légende du capucin, dont il fait remonter l'emprisonnement à 1598.

Le rez-de-chaussée ou *Salle des gardes* servait de logement aux soldats, qui couchaient sur la dalle; on y remarque une énorme cheminée, un puits, un four. En 1829 on a débou-

INSCRIPTION ET EMBLÊMES, GRAVÉS EN RELIEF AU-D

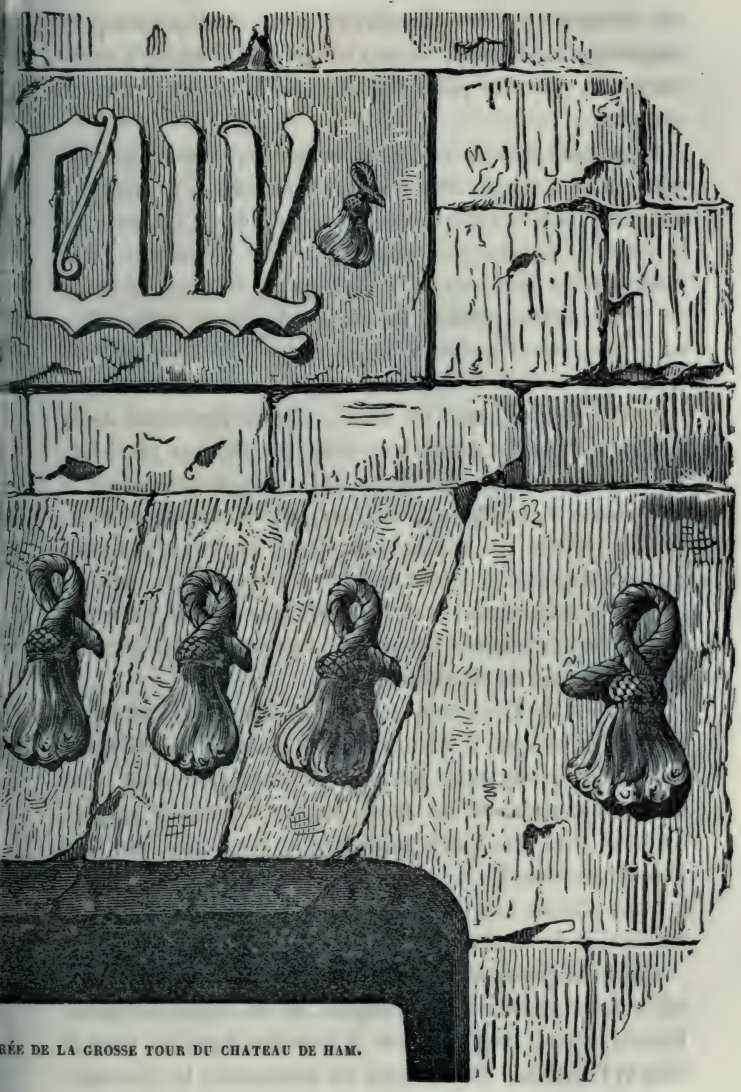

RÉE DE LA GROSSE TOUR DU CHATEAU DE HAM.

ché, donnant vers l'extérieur du fort, une seconde porte depuis long-temps condamnée, et qui servait dans l'origine à communiquer, par une petite bonnette qui la couvrait, avec la campagne.

Le premier étage ou *Chambre du conseil*, est une immense salle voûtée à ogives, avec une grande cheminée, éclairée par une seule fenêtre. Cette fenêtre, pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, forme, avec son embrasure, un cabinet élevé d'une marche au-dessus de la salle, qu'elle éclaire ; des bancs de pierres règnent contre les parois. A côté de cette salle, on trouve, dans l'épaisseur du mur, une petite chambre avec cheminée, dite *la Chambre du roi ;* elle n'est éclairée que par un simple créneau. En 1840, la voûte supérieure de la grosse tour, minée depuis long-temps par les eaux pluviales, s'écroula sur la voûte inférieure qui, ne pouvant résister à cette masse de matériaux, s'enfonça elle-même sur la voûte des souterrains qui résista. Les voûtes qui furent détruites par cet éboulement étaient formées chacune de six ogives, garnies intérieurement avec des moëllons, et dont les arêtes étaient en pierre taillée. Les voûtes, reconstruites en briques, ont été formées de six ellipses.

La Tour du Connétable est un des monuments militaires les plus curieux de la 2e. moitié du XVe. siècle et qui mériterait une monographie spéciale. Il serait intéressant d'en étudier l'ensemble et les détails et d'en reproduire graphiquement les principales dispositions; peut-être un jour l'essaierons-nous !

Dans chaque tour, il y a un puits, un four, des lieux et un escalier de service.

Quand on parcourt ces lieux humides, obscurs, ces vastes salles et ces anciennes constructions, on est frappé de l'indifférence qu'on y remarque pour le bien-être matériel, pour le luxe et l'élégance. On a négligé les commodités les plus sim-

ples de la vie, quelque facilité qu'on eût à se les procurer. On se demande quels hommes et surtout quelles femmes pouvaient habiter de pareils lieux, comment les riches comtesses de Béthune, de Bar, de Luxembourg, de Bourbon, qui possédaient de nombreux domaines, de riches revenus, pouvaient passer leur vie dans de si tristes réduits.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE SAINTES A LUÇON

ET RETOUR,

EN AOUT ET SEPTEMBRE 1851.

Par M. J.-L. LACURIE,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

(Suite.)

St.-Martin-du-Fraigneau, doyenné de St.-Hilaire-des-Loges, archiprêtré de Fontenay (Vendée).

Ecclesia Sancti Martini de Fraxinellis.—L'église de St.-Martin-de-Fraigneau avait été donnée en 990 à l'abbaye de St.-Maixent par Guillaume-Fier-à-Bras. On trouve mentionné à la même époque Tesson, *Tassone*, village réuni depuis à St.-Martin et dépendant de l'abbaye de Maillezais.

L'ancienne église était contiguë au cimetière. Il n'en reste plus rien aujourd'hui. L'église actuelle est moderne et sans caractère. L'emplacement occupé par l'antique village n'est plus marqué que par une ferme au milieu de la plaine, à 1 kilomètre environ de Tesson.

Fontenay-le-Comte, archiprêtré (Vendée).

Fontiniacum, *Fontiniacum castrum*, *Fontiniacum castellum*, *Fonteniacum*, *Fontenacum*, *Fonteneum*, *Fontanetum*, *Castrum Fontanetum*, *Fontanetum vicecomitis*, *Fontanet*, *Fontenay*, *Fontenay-le-Comte*, *Fontenay-le-Peuple*, tels sont les noms sous lesquels cette localité est désignée soit dans les chartes anciennes, soit dans les actes publics modernes.

A l'époque gallo-romaine, sur la rive droite de la Vendée, au-dessus d'un gué étroit qui permettait de traverser facilement cette rivière, s'élevait une bourgade dont on trouve encore de nombreux débris. Telle est vraisemblablement l'origine de Fontenay, *Fontiniacum,* ainsi nommé d'une fontaine qui sort du rocher servant de base à l'oppidum qui protégeait le gué de la rivière. Quelle tribu habitait alors le territoire de Fontenay? De quelle cité faisait-elle partie? Deux questions sur lesquelles M. de la Fontenelle aurait pu jeter du jour s'il ne se fût pas laissé prendre à la manie des étymologies. La numismatique fournit, ce semble, des raisons très-plausibles de rattacher cette tribu à la cité des Santones. Les Santones liberi, qui peuplaient l'Aunis et l'archipel de la Sèvre, pouvaient s'étendre sur le littoral. Les nombreux *Contoutos* trouvés aux environs de Fontenay, les imitations barbares des statères de Philippe de Macédoine, généralement attribués aux Santones, ne sont pas, sans doute, des preuves *à priori* de l'opinion que j'émets; mais ils peuvent donner du poids à une opinion vraisemblable déjà, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent la confirmer ou en démontrer la fausseté. Toujours est-il que la présence de ces monnaies san-

tones sur un territoire traversé par une voie antique que l'on peut facilement suivre depuis *Mediolanum Santonum*, témoignent de relations suivies avec les Santones.

Quoi qu'il en soit de cette question que j'espère étudier avec mon savant collègue B. Fillon, lorsque nous dresserons la carte gallo-romaine du pays, je dirai avec la chronique de Nantes, qu'en 841, Renaud d'Herbauges et Lambert, comte de Nantes, réunirent leurs forces à Fontenay, afin de marcher au secours de Charles-le-Chauve et de Louis, attaqués par Lothaire. *Congregaverunt autem immensum exercitum apud Fonteneum pictavii territorii vicum...* Ils s'étaient rendus à Fontenay par la voie antique qui reliait la cité des *Nannetes* à celle des *Bituriges-Vivisci* par *Mediolanum Santonum.*

Fontenay était trop voisin de Maillezais, où les Normands s'étaient cantonnés, pour n'avoir pas eu à souffrir des pilleries de ces *robeurs* durant la fin du IXe. siècle et pendant le suivant. L'oppidum gallo-romain aura dû être fortifié par les ducs d'Aquitaine, et devenir plus tard un rendez-vous de chasse et une maison de plaisance. Guillaume-Tête-d'Etoupes y venait souvent, dit-on, et y reçut Louis IV dit d'Outremer en 943. Au commencement du XIe. siècle, en 1049, Fontenay était une viguerie du *Pagus niortensis.* Vers la fin du même siècle, il était possédé par les vicomtes de Thouars; Savary, l'un d'eux, figura à la conquête de l'Angleterre à la suite de Guillaume-le-Conquérant, en 1066; en 1083, ce Savary signa la charte par laquelle Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, cède à St.-Florent de Saumur la chapelle de St.-Sauveur de Pons, en Saintonge. Vers la fin du XIIe. siècle, la seigneurie de Fontenay passe dans la maison de Mauléon, branche cadette de Thouars, ou du moins son alliée; Raoul et Guillaume concèdent plusieurs chartes en cette qualité. En 1213, Savary de Mauléon, baron de Cha-

tellaillon, en Aunis, hérite de la châtellenie de Fontenay, du chef de son oncle Guillaume. Pendant les guerres qui s'élevèrent entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, Savary avait embrassé la cause du roi d'Angleterre, son oncle tenant pour la France. Il ne laissa qu'un fils, Raoul, né d'une concubine, auquel Geoffroy-la-Grand-Dent, sire de Mervent, disputa l'héritage de Savary et occupa Fontenay. Il ne jouit pas long-temps de son usurpation, car ayant suivi la fortune de sa famille dans la guerre contre saint Louis, il se vit forcer dans toutes ses places et il dut recourir à la merci du vainqueur. Saint Louis garda Fontenay et le donna à son frère Alphonse, comte de Poitou; de là le nom de Fontenay-le-Comte. Après la mort d'Alphonse, arrivée en 1271, la châtellenie de Fontenay retourna à la couronne dont elle fut aliénée deux fois dans la suite : en 1311, en faveur de Philippe-le-Long, et en 1316, en accroissement d'apanage de Charles-le-Bel. Par suite du honteux traité de Brétigny, Fontenay passa sous la domination anglaise ; en 1372 il redevint français, Duguesclin l'ayant enlevé à Jehanne de Clisson, femme de Jehan de Harpedenne, connétable d'Angleterre. Le héros breton reçut cette châtellenie pour prix de ses services, mais il la vendit, en 1377, au duc de Berry, comte de Poitou. En 1423, Marguerite de Bourgogne, veuve du dauphin Louis, duc de Guienne, porta Fontenay à Arthur de Richemont qu'elle avait épousé en secondes noces. Devenu duc de Bretagne, ce grand homme mourut en 1457, après avoir possédé Fontenay pendant trente-quatre ans, et la ville revint au domaine royal. Louis XI l'échangea à Pierre de Rohan, maréchal de Gié en 1477 ; et Charles VIII la racheta en 1487. Plus tard, François Ier. en donna la jouissance et le titre à François d'Escars, sieur de la Vauguyon. Pendant nos guerres religieuses du XVIe. siècle, Fontenay, où le premier ministre protestant établi dans la contrée était venu

fonder un prêche en 1559, fut pris et repris sept fois par les deux partis. Le 1er. juin 1587, Henri de Navarre l'enleva définitivement aux catholiques, et le plaça sous l'autorité de la Boulaye, homme de courage et de mérite, mais dur et entiché de sa noblesse. Ce fut à la fidélité de ce gouverneur que l'on confia le vieux cardinal de Bourbon, roi de la ligue sous le nom de Charles X. L'infortuné prince, jouet des passions politiques d'une foule de mécontents, mourut à Fontenay le 9 mai 1590. Puisse le complaisant gouverneur n'avoir rien à se reprocher dans cette lugubre histoire! La prison de Fontenay et la tour de Condé à St.-Jean d'Angeli peuvent avoir réveillé plus d'un remords dans la conscience du Béarnais. Si j'avais l'honneur de porter d'or, au chevron de gueules et aux trois aigles de sable armés et becqués de gueules, je voudrais voir clair dans le drame de St.-Jean d'Angeli; toutes les pièces du procès n'ont pas été détruites; au besoin je saurais les trouver.

Mais revenons à Fontenay. Depuis les ravages des protestants et l'occupation de leur abbaye par d'Aubigné, les évêques de Maillezais y faisaient leur résidence. Urbain VIII y transféra le siége épiscopal, mais divers obstacles ayant traversé cet établissement, par bulle du mois de janvier 1631, la Rochelle fut substituée à Fontenay. En 1790, Fontenay devint le chef-lieu du département de la Vendée, et il acquit une grande importance pendant la guerre qui désola l'Ouest de la France. Un décret du 19 août 1806 dépouilla Fontenay de sa préfecture qui fut transportée à Napoléon nouvellement fondé par le grand homme.

Fontenay n'est plus aujourd'hui qu'une sous-préfecture de huit à dix mille âmes. Placé en amphithéâtre sur un coteau que baigne la Vendée, entouré de ses faubourgs et de plaines immenses, dominé par les flèches de Notre-Dame et de St.-Jean, il a un aspect pittoresque qui plaît à l'artiste.

L'ère gallo-romaine, le moyen-âge et la renaissance font de Fontenay une ville fort intéressante à étudier.

Ère gallo-romaine. — Les environs de Fontenay sont riches en débris romains. Pans de murailles en petit appareil échantillonné, briques à rebords, poteries historiées, médailles gauloises et romaines s'y rencontrent fréquemment. Je dois à l'obligeance de mon savant collègue, B. Fillon, des détails pleins d'intérêt sur une trouvaille unique faite, en 1845, sur la paroisse de St.-Médard-des-Prés. Des ouvriers occupés à extraire des cailloux, mirent à découvert les restes d'une villa ornée de peintures d'un bon style. L'année suivante des fouilles exécutées avec plus de soin sur le même point, amenèrent la découverte du tombeau d'une femme artiste, entourée de tous les ustensiles de l'art qu'elle paraît avoir cultivé : vases de terre et de verre, coffrets, boîtes à couleurs en argent et en bronze, palettes en porphyre, mortier en albâtre, instruments en cristal, rien n'y manquait. Les vases sont remplis de matières colorantes dont la nature a été analysée. La collection entière de ces objets a été acquise par M. B. Fillon.

Tout dernièrement on a trouvé, encore au même lieu, des débris de colonnes qui faisaient partie de l'atrium de la villa, plus un vase en bronze dont le travail accuse au moins le IVe. siècle. Il est vivement à désirer que les fouilles soient continuées et conduites avec ensemble. MM. Fillon et Octave de Rochebrune ne refuseront pas leur concours, et personne mieux qu'eux ne saurait diriger les recherches.

Aux portes de Fontenay, à St.-Thomas, les briques à rebords, les poids en terre cuite, les fragments de poterie jonchent le terrain et accusent la présence de quelque villa. La tradition populaire veut que saint Thomas soit la première église à l'usage des fidèles nouvellement convertis au christianisme dans la contrée.

En sortant de Fontenay, à droite de la route de Luçon, sur le coteau qui domine la Sougère, on a découvert cette année les débris d'une villa décorée de peintures comme celle de St.-Médard. Des fouilles y seront continuées et suivies avec méthode.

Nous ne saurions trop recommander aux amis de la science archéologique d'explorer avec soin Fontenay et sa banlieue. Cette contrée n'a pas encore été étudiée, et tout promet une ample moisson de documents pour l'histoire du pays. C'est là une œuvre tout-à-fait patriotique.

Moyen-âge. — Une charte de Guillaume-le-Grand, comte de Poitiers, mentionne à Fontenay une chapelle de *Ruscunilo*, et deux moulins construits au pied du château. Les moulins à eau subsistent encore près de la forteresse; mais, de la chapelle, je ne saurais citer, sous toutes réserves toutefois, qu'une arcade à plein-cintre et quelques ornements qui accusent une époque très-reculée, près de l'entrée actuelle du château.

Un pan de la grande muraille regardant la rivière, deux arcades romanes et quelques portions de la terrasse Sud-Ouest; dans la cour du pensionnat des Frères de la doctrine chrétienne, les restes de deux portes ou poternes de la fin du XIVe. siècle, sont tout ce qui reste de l'ancien château.

Cette disette est richement compensée par un joli monument complet du XIe., la crypte de Notre-Dame. Cette crypte a 6^{m}. 60 de longueur sur 4^{m}. 95 de largeur. On y pénètre par un escalier pratiqué dans un couloir de 2^{m}. de haut, 1 de large et 8 de long. Cet édifice en forme d'hémicycle était éclairé autrefois par trois fenêtres très-évasées de 25^{c}. de large sur 45 de haut. La voûte à pénétration et en blocage repose sur quatorze colonnes, dont quatre, centrales, entouraient autrefois un autel, les autres sont appliquées le

long de la muraille. Chapiteaux romans partagés dans le sens de leur hauteur par un listel vertical très-saillant ; tailloir épais et en biseau ; base attique dégénérée. Deux des colonnes isolées offrent au chapiteau des volutes mal rendues.

Je fais des vœux pour que M. le curé de Notre-Dame se décide à rétablir l'ancien autel roman de cette crypte, simple table de pierre portée sur quatre piliers. Les saints mystères ont été célébrés là en mémoire, peut-être, d'un patron primitif dont les restes vénérables pourraient, suivant l'ancien usage de l'Eglise, reposer dans la crypte même.

Renaissance. — Les églises de N.-Dame et de St.-Jean.

Ecclesia parochialis Beate Marie de Fontiniaco. — L'église de Notre-Dame s'élève sur les fondements d'une église romane dont l'abside recouvrait la crypte dont je viens de parler. Trop petit pour les exigences du culte, l'édifice primitif fut rasé et reconstruit sur un plan plus vaste. La date de cette reconstruction doit être cherchée entre 1425 et 1445, si nous nous arrêtons aux bulles apostoliques accordant ou confirmant des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à l'œuvre pieuse. L'ogive flamboyante et l'anse de panier accusent la moitié du XVe. siècle.

Il ne reste de cette première reconstruction que les deux murs latéraux, le clocher et la façade occidentale. Le clocher se recommande par la pureté de ses lignes, son élévation et la noblesse de son architecture : base rectangulaire, flèche octogone cantonnée de clochetons hardiment découpés. Un escalier à vis ménagé le long d'un des contreforts, conduit aux galeries ornées de charmants tréflages qui se reproduisent au-dessus des statues attachées aux flancs de la tour. Bien que l'architecte ait eu soin de graver son monogramme sur plusieurs endroits, son nom est demeuré inconnu.

Le portail, avec ses colonnes contournées, et les grandes fenêtres qui le dominent, sont un peu plus modernes.

La porte latérale et ses niches veuves de leurs statues, méritent d'être soigneusement étudiées.

Une nouvelle restauration de Notre-Dame fut commencée vers le milieu du XVIe. siècle. Liénard de la Reau en fut l'architecte et le principal ouvrier. Une partie du vaisseau fut entièrement reconstruite; les deux chapelles qui accompagnent le maître-autel et la jolie sacristie placée derrière, furent faites en entier. Un cahier des comptes de la fabrique de Notre-Dame de l'année 1539 nous fournit des renseignements à cet égard. Il apprend que la construction de la chapelle St.-Pierre coûta 349 liv. 17 s. 2 d., savoir :

La pierre employée,	74 liv.	8 s.	11 d.
Vitraux et objets en fer,	43	4	2
Transport des délivres,	15	»	»

Maître Liénard de la Reau, le sculpteur, recevait 6 s. par jour, et les autres ouvriers sous ses ordres, 2, 3 et 4 s., selon leur aptitude. De plus, le maître eut 27 s. *de droit de mouton*, le jour de l'Ascension.

La sacristie est un charmant spécimen du style de la renaissance. Son plafond est orné de caissons représentant les quatre évangélistes, et, au milieu, la foi ancienne et la foi nouvelle.

L'abside fut également réparée vers la même époque; elle est de la fin du XVe. siècle pour son ensemble.

De nouvelles réparations furent faites à l'église Notre-Dame qui avait singulièrement souffert des ravages de la guerre. Ruinée en partie en 1568, elle fut rétablie en 1600 par Jean et Ambroise Bienvenu, père et fils, au dépens de la fabrique et des paroissiens. La dépense monta à 1,500

écus d'or. La flèche fut réparée en 1603 par François de la Foye et René Robin, tailleurs de pierre, François Tymonier et Mathurin Chassay, recouvreurs; il en coûta 950 liv., moyennant quoi ils durent, suivant le marché : « refaire ce qui estoit endommagé, soit de toutes les marches et parapets des piliers, galleries et autres endroits du clocher qui a esté endommagé et rhuyné par le canon et aultrement, ensemble tout ce qui est gasté de l'éguille du dict clocher, et remettre des pierres neufves bien duhement taillées en lieu de celles qui sont gastées et endommagées en toute l'éguille, et rejoindre tout ce qui n'est point endommagé avecq du cyment dedans et dehors; et descendre le cocq du clocher ensemble la croix et aultre équipage où il est soutenu... Et feront toute la dicte besoigne de mesmes pierres, de mesme façon et ordonnance qu'il a esté construit et basty.... »

Nous ne sortirons point de Notre-Dame sans jeter un coup-d'œil sur le trésor qui renfermait des objets d'un grand prix; M. B. Fillon veut bien nous l'ouvrir.

Avant l'entrée des protestants à Fontenay, la veille de la Trinité 1562, ce trésor contenait entr'autres choses : « Ung vaisseau en or où l'on porte le *corpus Domini*, avecq sa plactayne; les chiefs de monsieur sainct Venant et de madame saincte Anne, en argent; ung grand calyce d'or appelé coulpe, d'orfebverie fort vieille, et une grande croix d'argent doré, avecq deux croyzons et force pierres de prix et prétieuses sur laquelle est un crucifix de ung pied de hault. »

Tout cela a péri dans la tourmente.

Un inventaire de 1568, rendu par Mathurin Bichon, fabriqueur sortant, à maistres Jehan Baillot et Guillaume Poytier, nouveaux fabriqueurs, porte :

« ... Et premièrement le dict Bichon a mis en évidence, baillé et déclairé es dicts Baillot et Poytier les relicques qui

s'ensuyvent, qui estoient en une grande armoyre près l'autel saincte Anne : ung calyce d'argent doré partout o sa plactayne; ung aultre d'argent estant doré par le dedans la poume seulement, ayant au pied ung imaige de sainct Sébastien ; aussy o sa plactayne; une petite châsse d'argent doré ayant cinq vitres; une petite croix d'argent o deux croyzons; une aultre croix plus petite aussy d'argent et ayant deux croyzons et huict pierres; unze pierres qui estoient de la grand'croix; une petite teste d'ymage que l'on dict estre celle du crucifix de la grand'croix; ung petit lopin des croyzons de la dicte croix, et ung petit lopin d'argent où y a une croix attachée à ung petit ruban.

« Lesquelles choses ont été remises en leur armoyre.

« Ledict Bichon a mis en évidence, baillé et déclairé deux chappes, une chésible, deux courtibaulx (dalmatiques), une estolle et trois fanons (manipules) de drap d'or, figuré de velours violet;

« Item une chappe, une chésible, un courtibault de velours rouge cramoisy o broderies de fil d'or;

« Item une chappe de velours cramoisy violet, aussy o broderies de fils d'or;

« Item deux courtibaulx, deux fanons et deux estolles de velours incarnat figurés, les dicts courtibaulx o broderies de fils d'or;

« Item deux chappes, une chésible, deux courtibaulx, une estolle et ung fanon de damas blanc figurés o broderies de fils d'or;

« Item un courtibault aussy de damas blanc, figuré o bandes de damas rouge;

« Item une vieille chésible de satin blanc o broderies de fils d'or;

« Item une chésible et un courtibault de soie à deux endroicts; l'ung des dicts endroicts de couleur comme jaulne

mêlé de fils d'or, et l'aultre endroict estant de taffetas vert o bandes de taffetas incarnat;

« Item une chésible et deux courtibaulx de velours bleu o broderies de fils d'or et ensemencés sur le velours d'estoilles de fils d'or;

« Item une vieille chappe de velours noir tout pelé o broderies de fils d'or;

« Item une chappe, une chésible et deux courtibaulx de faulx fils d'or, figuré à lozanges, ensemencez de fleurs violettes dans les rézes;

« Item une chappe, une chésible et ung courtibault de camelot noir ondé brodé de fils d'or;

« Item une chésible de damas noir figuré o broderies de fils d'or;

« Item une chappe, une chésible et deux courtibaulx de layne rouge et vert à façon de Flandres, o broderies de fils d'or;

« Item une chésible de soie jaulne, ensemencée de fleurs de soie violette à façon de Flandres, o broderies de fils d'or;

« Item une chappe, une chésible et deux courtibaulx d'ostade blanc, brodez d'ostade rouge, o broderies de fils d'or à petites fleurs blanches et vertes;

« Item une estolle et deux fanons d'ostade blanche à petites croix d'ostade rouge;

« Item une fort vieille chésible de damas figuré de blanc, toute deschirée;

« Item neuf paires d'heures en parchemin, servant à faire l'office en ladicte esglyze;

« Lesquelles choses estoient en des tyrettes estant devant l'autel saincte Anne, qui encores ont esté remises ès dictes armoyres.

« Item de grandes armoyres estant devant l'autel et chapelle sainct Blayze ont esté trouvez quatorze aulbes ou grands surpelits de linge à prebtre;

« Item trente deux nappes ouvrées;

« Item cinq douzaines et demye de nappes de toutes sortes de toile pleyne ;

« Item trois douzaines et deux courtines (rideaux) tant grandes que petites et de toutes sortes;

« Item ung grand ciel neuf et deux vieulx, o franges;

« Item ung drap servant pour parevent au grand autel, estant de toile de chanvre neuf, ayant franges de deux coustez;

« Item dix sept guymple de linges à couvrir les ymaiges;

« Item deux douzaines quattre serviettes;

« Lesquelles choses ont ésté remises es dictes armoyres.

« Item d'aultres armoires estant près des deux grandes portes de la dicte esglyze a esté trouvé :

« Dix pièces de parements ou devant d'autel de tapisseries et de coulleurs;

« Item neuf oreillers tant de tapisseries, ouvragés que de satin :

« Item cinq touailles de linge sale;

« Item serviettes sales;

« Item deux aulbes ou grands surpelitz et trois aulmuces;

« Item une guymple;

« Lesquelles choses ont esté remises es dictes armoyres.

« Et sur les autels de ladicte esglyze, accoutumez à estre serviz du linge de la dicte esglyse, a esté trouvé en tout vingt-six touailles, six serviettes et trois guymples, et sur chascun des dicts autels ung tapys tel que de coustume; lesquelles choses sont encore demeurées sur les dicts autels.

« Item ung coffre estant à l'autel saincte Anne, a esté trouvé :

« Ung parement du grand autel de taffetas rouge o franges de soie verte, blanche et violette;

« Item ung aultre parement faict à ouvrages de coulleur jaulne, raye de blanc;

« Item ung ciel de camelot ondé rouge, o franges de or faulx, que l'on met à la chapelle le jour de la feste-Dieu, avecq le fond d'icelluy estant de serge rouge ;

« Item une robe ou parement de velours rouge cramoisy que l'on met sur l'ymaige de Nostre Dame;

« Ce qui encores a esté serré ou dict coffre.

« Item huict chandelliers de cuyvre dont y en a quatre grands et quatre petits;

« Item près les armoyres des chappes a esté trouvé quatre grands chandelliers de fer à mettre cierges. »

Mon honorable collègue, M. B. Fillon, possède sur Notre-Dame de Fontenay une quantité d'autres documents fort précieux au point de vue de l'histoire ecclésiastique : entre autres « *ung inventaire des lectres et muniments de Nostre Dame de Fontenay* », document très-important ; il commence à la fin du XIIe. siècle et se termine en 1467 ; plus un volume de pièces originales sur René Moreau, le saint Vincent-de-Paul de la contrée, et une foule d'autres pièces relatives à l'église de Notre-Dame ; plus une centaine de documents originaux et divers sur le même sujet, disséminés dans beaucoup d'autres recueils manuscrits.

Ecclesia parochialis Sancti Johannis de Fontiniaco. — L'église de St.-Jean, ruinée par les Calvinistes, en 1568, a été rebâtie en 1604, ainsi que le montrent les inscriptions suivantes que chacun y peut lire :

EN : L'AN : 1568	ET : EN : L'ANNEE
IAY : ESTE	1604 : IAY : ESTE
RVYNEE	REEDIFIEE.

Je voudrais que l'on protégeât ces deux inscriptions par un châssis et un treillage. Beaucoup de dates ont disparu,

beaucoup d'inscriptions niélées ont été entièrement perdues, faute d'avoir pris le soin de les sauve-garder contre l'impéritie de certains amateurs faisant collection d'estampages qu'ils ne savent obtenir qu'en évidant les lettres dont ils altèrent la forme.

Les voûtes de l'église de St.-Jean ne furent faites qu'en 1636, ainsi qu'en fait foi la date gravée sur la clef de l'une des voûtes de la grande nef :

IAY : ESTÉ
FAITE : LE
2E. : IOVR
D'AVRIL
1636.

Portion de la façade et le clocher avaient survécu à la ruine de la nef.

Je crois avoir entendu dire que M. le curé de St.-Jean avait le projet de reculer le mur du chevet de son église et de se ménager ainsi un vaste sanctuaire. Il peut se faire que cette église soit devenue insuffisante pour les besoins actuels de la population, et qu'alors il faille l'agrandir. S'il n'est pas possible d'ajouter des transepts ou des chapelles collatérales, il faudra bien sacrifier le chevet, et je fais des vœux pour que l'architecte chargé de cette restauration sacrifie ses vues personnelles pour harmoniser la nouvelle construction avec le style général de l'édifice. La chapelle de la Sainte Vierge est certes fort remarquable pour le fini du travail. L'artiste a fait prendre à la pierre toutes les formes qu'il a voulues; mais cette œuvre ne se marie pas avec le ton général de l'église. Une autre chose m'a singulièrement choqué dans cette chapelle, c'est le passage qu'elle fournit à la sacristie. Les sacristies au rez-de-chaussée des églises ne datent que du XVIIe. siècle; au moyen-âge on n'eût pas compris qu'un

sanctuaire servît de chemin pour accéder à un garde-meuble ou à un vestiaire. Espérons que M. le curé de St.-Jean se décidera à transporter à quelques mètres plus bas l'entrée de sa sacristie. L'ornementation de la chapelle de la Sainte Vierge pourra être complétée et le sanctuaire de Marie ne sera plus un lieu de passage.

Fontenay mérite une mention toute spéciale dans l'histoire des progrès de l'intelligence pour avoir produit un nombre considérable d'hommes marquants ; voici les noms des principaux :

Pierre Brissot, médecin ordinaire de Charles-Quint;

André Tiraqueau, célèbre jurisconsulte;

Barnabé Brisson, premier président du Parlement de la Ligue;

Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la satyre Ménippée;

François Viéte, l'un des plus grands génies que le monde ait produits, inventeur des signes algébriques;

Jean Besly, né à Coulonges-les-Royaux, mais ayant passé sa vie entière à Fontenay;

Brisson, naturaliste, élève de Réaumur, etc., etc.

Les armes de la ville de Fontenay ont été concédées par François Ier. ; elles sont d'azur à la fontaine d'argent, avec cette devise :

Felicium Ingeniorum Scaturigo.

La fontaine n'est pas tarie; l'histoire aura à enregistrer encore plus d'un nom célèbre.

M. Octave de Rochebrune se propose de publier les monuments de la Vendée. Cet amateur distingué rend avec un rare bonheur les monuments du moyen-âge. Il manie avec un

égal succès le crayon, le pinceau et le ciseau du sculpteur. Propriétaire de *Terre-Neuve*, ancienne demeure de Nicolas Rapin, il a conduit lui-même la restauration de ce charmant castel, et il a exécuté de sa main toutes les sculptures. M. de Rochebrune a l'immense avantage d'être riche et d'avoir le goût des arts.

La route de Fontenay à Luçon s'échelonne par Mouzeuil, Naillers, St^e.-Gemme-de-la-Plaine.

Mouzeuil, doyenné de l'Hermenault, diocèse de Luçon.

Prioratus et ecclesia parochialis S. S. Trinitatis de Mozolio, de Mosolio, Mouseil, Mouzeuil. — Ce bénéfice dépendait de l'abbaye de Maillezais, et le titulaire était sacristain de l'abbaye. A certaines fêtes, il devait balayer lui-même l'église abbatiale.

Le prieuré de Mouzeuil fut fondé vers 1050. La chronique populaire attribue cette fondation à Mélusine ou Mélisande, femme d'un prétendu prince de Talmond, qui aurait sa sépulture dans l'église même. C'est encore une autre version de l'histoire fabuleuse de Mélusine.

On voit encore à Mouzeuil les ruines d'un vieux château nommé *La Tour*, qui aurait été détruit en 1011, si on en croit la tradition populaire.

L'église paroissiale est du XIIe. siècle, avec plusieurs soudures. Extérieur : Nord, cinq fenêtres, un, trois, quatre, lancéolées; deux et cinq très-allongées et étroites, sans ornements; Sud, fenêtres allongées et plein-cintre, cinq et six lancettes. Chevet droit du XIIIe. siècle. Clocher moderne, style du XIIIe., surmonté d'une flèche en ardoise; l'essente eût été plus solide et moins coûteuse. Trèfles et frontons triangulaires. On regrette que l'architecte n'ait pas appliqué

les contreforts deux à deux sur chaque face de la tour, sans les réunir pour leur faire emboîter les angles, ce qui aurait été plus classique et de meilleur effet. Intérieur : simple nef à six travées, voûte à pénétrations, arcs-doubleaux plats dont la retombée repose sur un faisceau de trois colonnes romanes; volutes aux chapiteaux, tailloir en biseau. A l'arc triomphal, groupe de colonnettes dont les chapiteaux sont à volutes. Deux consoles recevant la retombée d'un arc-doubleau, sont assez remarquables; au Nord, tête ouvrant une large bouche et tirant la langue; au Sud, tête calme et couronnée.

La descente de croix de l'autel est signée : Q. BESNARD WEN.
Andegav, 1675.

C'est un tableau de quelque valeur, malheureusement exposé à l'humidité et ayant été horriblement restauré. Quelques têtes et d'autres parties annoncent du talent. La Magdelaine est mauvaise.

J'ai été aussi étonné que peu édifié de trouver à Mouzeuil, peint sur l'enseigne d'un cabaret, un calice moyen-âge. L'artiste aura cru avoir dessiné une coupe; la légende porte : *A la coupe d'or.*

Près de Mouzeuil, à St.-Martin-sous-Mouzeuil, existent des restes gallo-romains. On y a trouvé un vase rempli de petits bronzes du Moyen-Empire : Posthume, Gallien, Tetricus, Victorien, etc.

Naillers, doyenné de l'Hermenault.

Ecclesia Sancti Hilarii de Naillers. — Je n'ai pu savoir de qui dépendait St.-Hilaire de Naillers.

Le château, nommé l'*Isleau-les-tours-de-Naillers*, était une châtellenie relevant de la baronnie de Luçon. Son nom

vient de ce qu'il était autrefois entouré d'eau ; il est aujourd'hui au milieu des terres.

La famille Chasteigner possédait Naillers dès le XIIIe. siècle. Des Chasteigner, cette terre passa aux Vivonne par le mariage de Marie Chasteigner avec Savary de Vivonne, en 1351. L'un des descendants de ce dernier, André de Vivonne, sieur de la Chastaigneraye, sénéchal de Poitou, eut, entr'autres enfants, Anne, qui épousa François de Bourdeilles, vicomte de Bourdeilles, père de Brantôme. Le 15 juillet 1567, André de Bourdeilles, auteur de l'*Art de s'apprêter à la guerre*, et frère de Brantôme, vendit l'Isleau à Pierre Rat, conseiller au présidial de Poitiers, comme fondé de pouvoirs de son autre frère Jean de Bourdeilles, sieur de Naillers.

Il y avait aussi à Naillers une autre seigneurie que l'Isleau-les-Tours, et qui était assez considérable. On la nommait Montreuil. On y a souvent trouvé des monnaies du moyen-âge. Je n'ai pu compléter mes renseignements sur ces deux seigneuries.

L'église paroissiale de Naillers est, comme celle de Mouzeuil, de la fin du XIIe. siècle ou du commencement du XIIIe. ; mais il ne reste qu'une partie du chœur qui puisse être attribuée à la première construction. Le reste a été refait à diverses époques ; la restauration la plus moderne est du milieu du XVIIe. siècle.

Sur la porte d'entrée, au-dessous d'une mauvaise statue de saint Nicolas, on lit cette inscription :

EX IMPENSIS ECCLESIÆ HOC REFECTVM FVIT.
N. COLBERT. EP. I. GOVPILLEAV. C. P. POIVRE.
ANNO DNI 1663.

A l'intérieur, l'exposition, d'un assez mauvais style, est en marbre blanc et de diverses couleurs.

La clef de voûte placée au-dessus de l'autel représente une main bénissant.

Sur le territoire de Naillers, tirant vers le marais, on trouve des débris gallo-romains qu'il serait bon de suivre : une voie antique doit courir parallèlement à l'ancienne falaise, et se diriger vers un point de la côte, port ou établissement considérable.

Ste.-Gemme-de-la-Plaine, archiprêtré de Luçon.

La terre de Ste.-Gemme a appartenu depuis le milieu du XIVe. siècle à la famille Du Bouchet, ou mieux, Boschet, qui a fourni plusieurs personnages remarquables, et entre autres :

Pierre Boschet, chevalier, sieur de St.-Cyr-en-Talmondais, de Ste.-Gemme, de St.-Vincent-sur-Jard, etc., président au Parlement de Paris en 1389. C'était un homme de grand savoir et de haute capacité. Il fut plusieurs fois chargé de missions politiques par Charles V et Charles VI. Il mourut en 1410 et fut enterré dans l'église de St.-Fulgent;

Tanneguy du Bouchet, connu sous le nom de St.-Cyr dans les guerres de religion, sieur de St.-Cyr-en-Talmondais, Ste.-Gemme, etc., écuyer ordinaire et gentilhomme de la chambre du roi. Il fut l'un des introducteurs du calvinisme en Bas-Poitou; il en avait apporté les doctrines de la cour de Ferrare, où il avait résidé assez long-temps. Ami de Jean de Parthenay-l'Archevêque, sieur de Soubise, il établit, à son exemple, des ministres dans ses châteaux, dès avant 1560; St.-Cyr et Poiroux en étaient pourvus avant cette époque. Lors de la conjuration d'Amboise, il fut un des principaux conjurés, et ne cessa jusqu'à sa mort de figurer à la tête des protestants. Il fut tué à la bataille de Montcoutour, à l'âge de 85 ans;

Ste.-Gemme, neveu du précédent. — Lancelot du Bouchet, calviniste déterminé, livre Poitiers au pillage et fait beaucoup de mal en Bas-Poitou par ses violences.

Les derniers seigneurs de Ste.-Gemme, du nom de du Bouchet, continuent d'être d'entêtés huguenots. Sous la régence d'Anne d'Autriche, l'un d'eux, dit le baron de Ste.-Gemme, se rendit célèbre par ses violences, ses débauches et ses folies.

Ste.-Gemme a été le théâtre de plusieurs engagements militaires. En 1570, les catholiques, commandés par Puy-Gaillard, y furent battus par La Noue et Christophe Claveau, sieur de Puy-Ravault. Le lieu de l'engagement porte encore aujourd'hui le nom de *Champ de bataille;* il est situé sur la route de Luçon à Ste.-Gemme, près de la *Vallée Hérauld.* C'est presqu'à la même place que se livra, le 28 juin 1793, le combat de Luçon.

Cette tentative de l'armée vendéenne de Chantonnay avait pour but de faire diversion, en occupant une partie des forces républicaines, pendant que l'armée d'Anjou, appuyée par Charette, assiégerait Nantes, et que Lescure attaquerait Niort. Le plan était fort bien conçu; mais l'incapacité des chefs et les divisions qui régnaient entr'eux, firent échouer ce projet qui demandait de l'unité dans le commandement et dans le mouvement des troupes. Niort ne fut point inquiété; Lecomte, devant Luçon, battit les Vendéens pris d'une terreur panique, et la défaite des Angevins, le lendemain, 29 juin, fut le signal des revers de l'armée catholique qui perdit ce jour-là sa confiance en elle-même et son généralissime Cathelineau, l'homme le plus extraordinaire qu'ait produit la Vendée militaire.

L'église paroissiale de Ste.-Gemme offre au touriste un joli sujet d'études, bien qu'elle ait souffert des ravages de

la guerre. Dans son état actuel, elle accuse en général le XIIIe. siècle. C'est une croix latine bâtie en moyen appareil bien échantillonné et à lignes très-pures. A l'extérieur, point de portail à l'Ouest, mais large rose à compartiments trilobés; pignon triangulaire; contreforts du XIIIe. siècle aux angles; une seule fenêtre ogivale très-longue, au Sud; portail au Nord, offrant trois ogives en retrait marquées par de jolis tores interrompus par de petits chapiteaux à chardons bien fouillés; archivolte reposant sur deux consoles historiées, le tout encadré carrément par la continuation du cordon des contreforts; tour carrée au transept nord, offrant sur chaque face du deuxième étage une longue fenêtre ogivale, et au premier étage, deux fenêtres lancéolées à meneaux prismatiques, trois lobes au sommet; chevet droit à pignon triangulaire; très-large ogive à quatre meneaux sans caractères, reposant, au tiers de la hauteur de la baie, sur une plate-bande horizontale. Cette ogive est d'un effet détestable; transept sud, deux fenêtres plein-cintre surbaissé, offrant au sommet trois compartiments ovoïdes reposant sur une plate-bande horizontale; porte surbaissée. Cette porte et ces fenêtres doivent être du même artiste qui a conçu la fenêtre du chevet.

A l'intérieur, simple nef à deux transepts, voûte en brique en anse de panier; cinq travées dont les arcs-doubleaux sont reçus par des consoles curieuses, servant primitivement de base à la naissance des ogives de la voûte, détruite dans nos guerres religieuses; aux transepts, voûte en appareil allongé à ogives croisées; au Nord, crédençe à piscine, ornementation du XVe. siècle; au sanctuaire, du côté de l'épître, magnifique crédence à meneaux prismatiques, quatre-feuilles au sommet, fronton triangulaire hérissé de crochets. Cette crédence, contemporaine du triforium de la cathédrale de Luçon, n'a pu trouver grâce devant le besoin d'ouvrir une

porte de communication pour une sacristie! La base et les meneaux ont été sacrifiés! Cet acte inqualifiable est déjà ancien; que la terre soit légère à son auteur!

Des réparations fort bien entendues ont été faites aux murs extérieurs et aux contreforts de cette église. Espérons de l'administration locale, qu'elle continuera de sauvegarder un édifice remarquable en lui-même et pour ses souvenirs historiques. L'église est humide parce que l'air ne s'y renouvelle pas; elle est envahie par le salpêtre, le sol ayant été impreigné d'urine, car dans les guerres religieuses du XVIe. siècle et la tourmente révolutionnaire du XVIIIe., elle a été transformée en écurie; l'enlèvement du pavé et des terres salpêtrées peut seul parer à cet inconvénient.

L'ancien château des sires de Ste.-Gemme et ses dépendances ont été vendus à divers particuliers. Il ne reste de la gentilhommière, que le nom de *Château*, et les armes des Du Bouchet sculptées dans l'église; elles sont d'hermine papillonnées de gueules.

A l'Ouest du bourg de Ste.-Gemme, est le château de La Popelinière, qui a donné son nom à Lancelot du Voysin, le plus remarquable des historiens des guerres religieuses. Cette maison a été bâtie par La Popelinière, vers 1570. Depuis une quarantaine d'années on a fait subir à cet édifice diverses modifications : la toiture en ardoise est remplacée par une toiture en tuiles : la tourelle de l'escalier est décapitée. Les salles du rez-de-chaussée sont encore décorées de leurs cheminées monumentales. Le corps-de-logis placé à droite de la tourelle est plus ancien, et semble remonter aux dernières années du XVe. siècle ou aux premières du XVIe. Les étages supérieurs ont été en partie rasés. Quel que soit le motif qui a pu déterminer le propriétaire actuel de cette habitation à la mutiler ainsi, je ne saurais lui pardonner de n'avoir pas mieux res-

pecté la mémoire du meilleur historien de son temps. Quoique calviniste, La Popelinière n'est pas aveuglé par l'esprit de parti, il est vrai, et s'élève parfois à des considérations du plus haut intérêt.

Lancelot du Voysin, écuyer, sieur de La Popelinière de Ste.-Gemme, naquit à la Popelinière, en 1541. Il était fils puîné de Joachin du Voysin et de Marie Le Tourneur. Son parrain fut Lancelot du Bouchet, sieur de Ste.-Gemme, qui l'entraîna dans le calvinisme. Son père appartenait à l'une de ces familles intermédiaires que l'on désignait alors sous le nom de haute bourgeoisie ou petite noblesse, et avait fait la guerre en Italie. Rentré dans ses foyers, il avait songé à augmenter sa fortune, et s'était fait fermier de l'abbaye de Moreilles. Il donna une excellente éducation à son fils, qu'il envoya à Toulouse achever ses études. La mort de l'aîné de ses enfants changea la direction de ses vues sur Lancelot, qu'il destina au métier des armes. Dans cette nouvelle carrière, le jeune huguenot sut se concilier l'estime de ses chefs, qui le chargèrent de commissions délicates dont il s'acquitta souvent avec succès. Envoyé aux états de Blois par le prince de Condé, il y rédigea la protestation de ses coréligionnaires. Froissé par ses concitoyens et dégoûté des armes, il se retira à Paris, et il eut le bon esprit d'abjurer l'erreur. Il mourut catholique vers 1608.

Luçon, évêché suffragant de Bordeaux.

Lucio, Lucionium, Lucionum, Luciona, Lucæ Castrum, Lucas, tels sont les noms sous lesquels la petite ville de Luçon est désignée dans les auteurs anciens.

On a écrit bien des pauvretés sur l'orgine de Luçon. Selon les uns, Lucius, prince anglais, contemporain de Constantin, serait venu en Bas-Poitou, et aurait bâti un monastère à l'en-

droit où s'élève aujourd'hui la ville de Luçon; la chronique de Maillezais fait honneur de cette fondation à un Lucius de famille impériale, *quod Lucius quidam imperialis cepit;* Maichain dit que Luçon doit ses commencements à Lucius, fils de Constance et de Ste.-Hélène, lequel y bâtit une abbaye et nomma le lieu de son nom : ce Lucius serait bien, en effet, un prince anglais; au tome Ier. du recueil de Don Beaunier, on lit à l'article Luçon : « cette ville a tiré son « origine d'un très-ancien monastère qui fut fondé dans le « même lieu par un disciple de saint Philibert nommé « Lucius, qu'on dit être fils de Ste.-Hélène et de Cons- « tantin. » L'anachronisme est de trois siècles et demi environ; d'ailleurs Ste.-Hélène fut la mère et non la femme de Constantin. Si Lucius fut disciple de St.-Philibert, et fils d'un empereur du nom de Constantin, il ne peut être fils que de Constantin III, dit Pogonat, qui mourut en 685; Hugues du Tems semble adopter la version qui fait de Lucius un fils d'un empereur Constantin. Ce Lucius ayant tué son frère aîné, fut banni de son pays et condamné à passer sa vie dans un couvent. Constantin l'envoya sur mer, dans un vaisseau chargé de richesses et de reliques, avec plusieurs personnes pieuses, pour chercher un lieu de retraite; s'étant arrêté à l'endroit où est à présent Luçon, Lucius y fonda un monastère, sous l'invocation de Notre-Dame. Eginhart, en son hist. de l'an 742, repousse Lucius, par la raison que le lieu ne s'appelait pas anciennement *Lucii castrum*, mais bien *Lucæ castrum*, et qu'ainsi sa dénomination ne lui vient pas de *Lucius*, mais de *Luc.* D'autres ont cru trouver Luçon dans le *Lucacense castrum;* mais le *Lucacense castrum* dont parle Glaber, lib. II, cap. 4, est situé dans la Touraine et non dans le Bas-Poitou, *in pago scilicet Turonico milliario interposito à Lucacense castro.* Il est ici question de Loches, et non de Luçon.

Cette ville a eu pour historiens, Bounin, Brumault de Beauregard et de la Fontenelle de Vaudoré, tous gens instruits et honorables, mais qui n'ont pas su se tenir en garde contre la manie de décider, de prononcer en dernier ressort dans des questions à peine effleurées. Ils émettent souvent les opinions les plus tranchées, sans ombre de preuves même plausibles, en sorte qu'ils ont semé leurs écrits de tant d'erreurs, qu'il serait mal aisé de faire pis. Certes l'imprimerie a rendu d'immenses services; mais il faut le dire aussi, l'imprimerie développe en certains sujets une maladie dégoûtante contre laquelle toutes les ressources de l'art sont insuffisantes. Véritable aliénation mentale, que le ridicule seul pourrait guérir si le malade avait la conscience de son état; mais il ne l'a pas; car le propre de ce mal terrible est d'inspirer à ses victimes une haute idée d'elles-mêmes, une confiance exclusive en leurs propres lumières.

Un historien qui se respecte et qui ne veut pas se jouer de la crédulité de ses lecteurs, sait en plus d'un cas avouer son ignorance. Cette bonne foi prédispose en faveur de l'écrivain : le ton tranchant, les opinions hasardées de celui qui affecte de ne douter de rien, laissent une juste défiance dans les esprits graves.

Ce qu'il y a de plus raisonnable à dire, touchant l'origine de Luçon, c'est qu'on ignore par qui, et en quel temps il a été fondé.

A l'époque gallo-romaine, au Nord-Ouest du pays des Santones, sur la rive septentrionale du Lac des deux Corbeaux, existait une bourgade, station, ou mansion, appelée Lucio. Des relations de commerce, et, peut-être aussi, des liens plus étroits rattachaient cette tribu à la métropole des Santones. On le pourrait inférer avec quelque vraisemblance des gauloises Santonnes qu'on y trouve. Bien que jusqu'à pré-

sent, du moins que je sache, la charue n'y ait soulevé aucune brique à rebords, quelques petits bronzes du Bas-Empire semblent témoigner du séjour des Romains dans cette localité traversée, du reste, par une voie antique courant dans l'Ouest, parallèlement à la falaise.

Telle serait, à mon avis, l'origine de Luçon. Je n'ai pas de données assez nombreuses, ni assez certaines pour appuyer une opinion. La Vendée n'a pas encore été étudiée au point de vue archéologique; et cette étude ne peut être suivie que par des hommes du pays. Mon honorable collègue, M. Fillon, malgré tout son zèle et ses vastes connaissances, ne pourrait seul suffire à un pareil travail, ni aux recherches qu'il nécessite. Si MM. les curés de la Vendée voulaient consacrer aux études archéologiques quelques heures de loisir, l'entreprise serait bientôt menée à fin. Chacun pourrait sans beaucoup de peine constater sur sa paroisse l'existence; 1°. des monuments de l'ère celtique : dolmens, peulvens, tombelles, etc.; 2°. des débris gallo-romains (la présence seule des briques à rebords est un indice suffisant).

Ces premières données jalonneraient la route de l'antiquaire.

Les anciennes divisions ecclésiastiques par archidiaconés, mettraient sur la voie probable des divisions territoriales par tribus; et, à l'aide des différences si marquées encore dans le langage, le costume, les allures des habitants des diverses contrées du département, on arriverait à constater la position géographique et le nombre des diverses peuplades qui constituaient la cité gallo-romaine. De là à une bonne carte de l'ancien pays, il n'y a qu'un pas.

L'étude du pays au moyen-âge offrirait à l'esprit de bien douces jouissances, et que de matériaux viendraient en aide pour cette seconde période!

1°. Le Grand Gaultier, à Poitiers;

2°. Les Pouillés de Luçon et de Maillezais, conservés par Dom Fonteneau, à Poitiers;

3°. Les cartulaires de St.-Hilaire et de St.-Cyprien, de Poitiers;

4°. Les cartulaires de St.-Maixent, de l'Absie, de Maillezais;

5°. Quelques chartes de Nieul sur l'Autise, d'Angles, de la Grénetière, de Luçon, de Jart, de l'Ile-Chauvet, de Moreilles;

6°. Les cartulaires complets d'Orbestier, de Talmond, de Boisgrolland, de Noirmoutiers; des prieurés de Fontaines, de la Roche-sur-Yon;

7°, Les extraits des cartulaires de Fontenelles;

8°. Une foule de chartes disséminées dans les grands recueils, et conservées aux archives de Poitiers et de Napoléon-Vendée, et par quelques amateurs.

Certes les matériaux ne manquent pas; si chacun voulait s'y prêter, peu à peu on pourrait renouer les fils de la trame un instant dénoués. Mgr. l'évêque de Luçon a eu l'heureuse idée de créer une Société d'archéologie, et de prescrire à MM. les curés, de consigner sur un registre spécial les documents qui peuvent intéresser leurs paroisses respectives. Espérons que Sa Grandeur fera un pas de plus, en prescrivant l'étude du moyen-âge et de l'époque gallo-romaine; car, pour connaître un pays, il faut l'étudier sous toutes les phases par où il a passé.

Mais revenons à la bourgade gallo-romaine qui a pu donner naissance à la ville actuelle. Rien ne nous apprend quels furent les premiers apôtres du Christianisme dans la contrée. On serait peut-être dans le vrai en disant que saint Hilaire de Poitiers, par lui-même ou par ses disciples, y planta la foi. Ce qu'il y a de certain, c'est que vers la fin du VIIe.

siècle, saint Philibert de Jumièges y gouvernait un monastère sous l'invocation de la très-sainte Vierge. La population agglomérée autour de ce centre de civilisation, prit des accroissements de jour en jour plus sensibles, auxquels vinrent mettre obstacle les ravages des pirates venus du Nord. Le Moutier fut ruiné par les Normands en 877, et les moines dispersés. Il est probable que le voisinage de ces pillards, établis dans l'île de Maillezais, d'où ils faisaient des excursions continuelles, empêcha long-temps les moines de se réunir et de relever leur monastère, et il y a en effet une lacune de plus de trois siècles dans la liste des abbés successeurs immédiats de saint Philibert; toutefois, il paraît que tout était réparé avant 1040, car nous trouvons à cette époque un abbé de Luçon appelé Jean, lequel gouverna le monastère jusqu'en 1047. De nouveaux orages vinrent fondre sur les religieux : le comte Guy, gendre de Robert, duc de Bourgogne, brûla leur maison qui fut rétablie vers 1091 ; l'église abbatiale fut dédiée le 19 avril 1121.

Rien de bien saillant dans l'histoire de cette abbaye jusqu'en 1317. A cette époque, Jean XXII, considérant la trop vaste étendue du diocèse de Poitiers, le scinda en trois, pour en former les diocèses de Luçon et de Maillezais. Les doyennés de Mareuil, de Talmond, d'Aizenay, de Montaigu et de Pareds, démembrés de Poitiers, constituèrent le territoire de l'évêché de Luçon. L'église abbatiale devint cathédrale, l'abbé du monastère, Pierre de la Veyrie, en fut le premier évêque. Le chapitre, cependant, resta sous la règle jusqu'en 1468, que Paul II le sécularisa à la demande de Louis XI.

La nouvelle destination de l'église abbatiale y nécessita des reprises pour l'approprier aux exigences du culte dans une cathédrale; le vaisseau fut agrandi. Il paraît que les travaux ne furent pas poussés avec activité, ou que de

nouveaux malheurs vinrent y mettre obstacle, car l'édifice ne fut consacré que le 18 octobre 1523, pendant la vacance du siége, après la mort de Ladislas, dix-huitième évêque depuis Pierre de la Veyrie. Hugues du Tems, qui rapporte ce fait, se trompe évidemment pour avoir été mal renseigné, lorsqu'il ajoute que *la cérémonie fut faite par Louis, évêque suffragant de Saintes.* A l'époque qui nous occupe, Julien Solderini était évêque de Saintes, et il administra lui-même son diocèse de 1516 à 1544, c'est-à-dire durant tout le temps de son épiscopat. A Maillezais, le siége épiscopal était rempli par Geoffroy III d'Estissac qui administra par lui-même de 1518 jusqu'en 1543, et qui, par conséquent, n'avait pas non plus d'évêque suffragant. Je ne vois, pour présider la cérémonie dont parle Du Tems, que l'évêque de Poitiers, Louis III de Husson, lequel, n'étant encore que sous-diacre, avait, pour exercer les fonctions épiscopales dans son diocèse, en qualité de suffragant, Jean, évêque d'Ebron. MM. du clergé de Luçon pourraient, avec quelques recherches, rectifier le fait avancé par Du Tems. Les ravages des protestants au XVIe. siècle et nos modernes restaurateurs au XIXe., ont fait de cette antique abbatiale une composition hybride, où les styles des différentes époques sont confondus et forment un étrange amalgame. La masse, cependant, appartient au XIIe. siècle; les détails nous révèlent depuis le style roman byzantin jusqu'au style ogival le plus avancé, et à la lourdeur du style payen renouvelé des Grecs, pour la plus grande gloire de Messieurs de l'école dite des beaux-arts.

Je ne saurais dire si, dans l'origine, la petite bourgade était protégée par un castrum dans lequel on aurait donné l'hospitalité aux enfants de saint Benoît, ou si, plus tard, les religieux auraient fortifié leur monastère, pour le mettre à l'abri de nouvelles insultes de la part des Normands. Dans l'absence de données claires et précises, je me bornerai à

constater ce fait. Une enceinte fortifiée, dont on voit encore des traces non équivoques à la partie Ouest de l'évêché actuel, renfermait le château et le monastère ; on communiquait à l'abbatiale par un cloître encore debout ; l'abbé, et depuis l'évêque, s'intitulaient barons de Luçon.

Dans nos troubles religieux du XVIe. siècle, le Bas-Poitou eut singulièrement à souffrir. Une foule de gentilshommes avaient embrassé la réforme, et, dans leur zèle aveugle, ils ne se proposaient rien moins que de détruire la religion romaine. Ils s'y étaient engagés par serment dans un consistoire tenu à Pouzanges, le 2 janvier 1568. Dom Fonteneau nous a conservé cette pièce vraiment curieuse que je cite tout au long dans mon histoire de Maillezais. Les sieurs de St^e.-Hermine et de St^e.-Gemme portèrent le fer et le feu dans tout le pays. Luçon n'était défendu que par quelques soldats du comte du Lude, lorsque St^e.-Hermine, à la tête de sa bande, vint l'attaquer ; toute résistance fut inutile ; les vainqueurs égorgèrent une partie des habitants qui avaient cherché un asile dans l'église, et marquèrent leur passage par un monceau de cendres et de ruines. La pièce suivante en peut donner une idée.

Exposé des pilleries et ravages des Huguenots dans le lieu et diocèse de Luçon.

« A Monseigneur de la Souzelière chevalier de l'ordre du Roy nostre syre et lieutenant de monsieur le comte de Lude, et monsieur de la Haye lieutenant général en pays de Poictou envoyé pour le réglement du pays du Poictou :

« Remonstre Pierre Gallu vicaire et procureur général de révérend Père en Dieu messire Baptiste Tiercelin évesque de Luçon et seigneur baron dudit lieu que sitost qu'il auroit pluct à Dieu donner au Roy victoire à l'encontre de ces ennemys rebelles et séditieux huguenots, ledit sieur révérend

auroit envoyé docteurs, prédicateurs, et grands vicaires en ce lieu et diocèse de Luçon pour annoncer la parole de Dieu, administrer les saints sacrements, et contraindre tous ces ecclésiastiques résider et faire le deu de leur charge suyvant les lettres de monseigneur d'Anjou frère du Roy et lieutenant de tous les pays et royaume.

« Item, trois ans sont que lesdits rebelles et séditieux ont chassé de ce lieu et diocèse lesdits évesques, prédicateurs, chanoines, et tous ecclésiastiques, démoli tous les temples, logis et habitations tant dudit sieur révérend, ses chanoines, que tous les ecclésiastiques du diocèse, de façon qu'ils ont rendu iceluy inhabitable et si atténué qu'il n'est pas possible y pouvoir résider ne acheminer le divin service.

« Item, ont preint et ravi depuis ledit temps de trois ans tous les meubles, fruits desdits ecclésiastiques, vendu leurs domaines tant de leur propre que des bénéfices; lesdictes ruynes et démolitions, preins des meubles fruits et alimentations ont été faicts par des habitants rebelles de ce lieu de Luçon, tous sujets dudict seigneur révérend et son chapitre, et des autres sujets des terres et seigneuries desdicts ecclésiastiques.

« Item, que ledict lieu et place de Luçon n'est clos ne renfermé, contigue des marois et marescages où se peuvent retirer la pluspart desdicts rebelles et séditieux, et que le temple, évesché et la pluspart des logis des chanoines estoient clos et renfermés, le tout estant nommée le fort de Luçon.

« Item, que en ce lieu de Luçon toutes manières de personne ayant porté les armes contre le Roy, tué, massacré et ruiné les ecclésiastiques, leur temple et maisons y regnent paisiblement, et est ce aujourd'huy la retraite de tous méchants à l'occasion que justice n'y regne, qui est et sera l'occasion auxdicts évesques, docteurs, vicaires, chanoines et habitués eux retirer autre part, parce que iceux dicts

séditieux menacent à tuer et massacrent tous les ecclésiastiques soit paix ou non paix.

« Il vous plaise, Messieurs, estant en ce lieu, et représentant la personne de monsieur le comte de Lude, gouverneur et lieutenant pour la magesté du Roy en ce pays de Poictou, qui auroit par requeste esté averti de ce que dessus cy attaché, loger et habituer lesdicts évesques, les docteurs, vicaires, chanoines, habitués et tous ecclésiastiques, et leur délivrer meubles et fruits pour les faire vivre, substancier et habituer, mesmement lesdicts évesques, quoique ce soit ses prédicateurs, grands vicaires et chanoines à présent résidant en ce lieu et faisant leur divin service; aultrement leur seroit outé tout moyen de faire le deu de leur charge.

Item, visiter les ruynes et démolitions tant de leur temple, église et cathédrale, évesché, logis desdicts chanoines et habitués de leur dicte église de ce lieu de Luçon; et à cette fin informer sur la prinse desdicts meubles, fruits et ruynes, faire vérification et appréciation desdictes ruynes, et en vostre absence permettre et délivrer commission de vous, Messieurs, à maistre François Clémenceau, licencier ès lois, séneschal de ce lieu pour informer desdictes prinses de meubles, fruits, ruynes et démolitions, et d'icelle faire faire vérification et apprétiation ès autres terres et seigneuries desdicts évesques, son chapitre, que ecclésiastiques où ne vous pourriez transporter et les voir à l'œil.

« Item, attendu que lesdicts sujets rebelles ont preins les lattes, thuiles, ardoises, charpente et autres bois, voire jusqu'aux pierres des logis des ecclésiastiques pour bastir et augmenter leurs logis, il soit permis aux ecclésiastiques prendre et démolir lesdicts logis pour réédifier leur dict temple, et logis, et que la place demeure vague pour une perpétuelle mémoire.

« Item, qu'il soit permis auxdicts évesques, chanoines et

ecclésiastiques prendre leur bien, meubles et ustensiles, bois de haute futaye qui auroit esté coupé, ravis et emportés là par où ils se pourront trouver.

« Item, que ce lieu de Luçon soit régi par personne de nostre religion catholique, apostolique et romaine sur ce député les queulx se transporteront par chascun jour soirs et matin ès logis dudict lieu pour escrire les noms et coignons des estrangers qui s'y retirent, et les raisons de leur surjour pour le raporter et en faire telle punition sur les délinquans et recelleurs qu'il sera par vous avisé.

« Item, pour la conservation dudict lieu qui est d'importance auroit preins la manutension du pays et repos public qu'il soit posé et mis capittaine et soldats pour maintenir et tenir la main audict séneschal pour l'exercice de justice, manutension des edicts du roy et punition des rebelles et délinquans, lequel et ses soldats vivront par estat admonition qu'il vous plaira leur ordonner avec leurs logis afin que les fruicts qui sont en noutre soient conservés pour les urgentes affaires, pour sa magesté, et vous ferez bien. Faict à Luçon le quinziesme janvier mil cinq cent soixante et dix.

« Icy s'ensuit la commission donnée par Jean de la Haye au séneschal de Luçon pour informer de tout ce que dessus en date du seziesme janvier mil cinq cent soixante et dix. »

Le procès fut suivi en effet, et, les témoins entendus, justice fut faite.

Après avoir vu la cathédrale et les restes de l'ancien monastère, le touriste doit visiter la chambre de Richelieu. La voûte cintrée et en bois est couverte d'écussons aux armes du cardinal. On a eu la singulière idée de faire raviver ces peintures par quelque peintre vitrier. Le délit est déjà ancien. Le prétendu restaurateur a respecté la cheminée, et nous devons lui en savoir gré.

Le chapitre de Luçon avait pour armes un brochet, affreux calembourg qui aurait sa base dans le nom du prétendu fondateur de Luçon, messire Lucius, prince anglais, de haute famille, contemporain de Constantin. M. B. Fillon a publié un mérel orné d'un brochet.

Somme toute, Luçon ne possède rien de bien remarquable. La collection de monnaies féodales de M. Poey-d'Avant, collection qui est, sans contredit, la plus nombreuse et la plus riche que je sache, est ce que la ville renferme de plus important.

Richelieu se plaignait d'être, en 1610, le plus crotté des évêques de France ; les rues sont un peu moins sales que de son temps, mais l'air y est aussi épais.

Nous quittâmes Luçon assez peu satisfaite de notre visite ; et nous allâmes chercher un gîte à S^te^.-Gemme, chez un frère de M. le Curé de Maillé, excellent homme qui s'amusa beaucoup de certain épisode de notre voyage à la ville épiscopale. Le lendemain nous traversions Fontenay pour nous rendre à l'Orbrie.

St.-Vincent-de-Lorbrie, ou mieux de l'Orbrie, archiprêtré de Fontenay.

Ecclesia parochialis Sancti Vincentii de Orbaria, de Orberia. — Si nous le dérivons du latin, le nom de cette paroisse doit être écrit avec l'article, et non par un seul mot, attendu que l'ancienne dénomination est *Orbaria*, ou *Orberia.* Bâti en amphithéâtre sur le versant d'un coteau rocheux assez abrupte, dominant une riante vallée arrosée d'eaux vives, l'Orbrie offre un aspect très-pittoresque.

L'église paroissiale paraît avoir été bâtie vers la fin du XIe. siècle ou au commencement du XIIe. C'est du roman rustique, ancien prieuré et dépendance de la maison seigneuriale qui

l'avoisine, et dont on peut encore voir un nid d'hirondelle en encorbellement à l'angle Nord. St.-Vincent de l'Orbrie est une simple nef, formant une croix latine, sans voûte et à chevet droit; une seule fenêtre cintrée au Midi. La chapelle de la Sainte Vierge occupe le transept Nord; voûte en appareil allongé, nervures prismatiques. Le transept Sud, nouvellement reconstruit, est voûté en brique, mais l'illusion est complète, l'architecte ayant parfaitement reproduit la voûte du côté Nord. Ce transept n'offrait depuis longues années qu'un amas de ruines. Il est à regretter que M. le Curé n'y ait pas rétabli l'ancien autel dont la place est occupée par un confessionnal.

Rien de plus gracieux que l'intérieur de cette petite église. Tout y est tenu dans une admirable propreté. Le rétable du maître-autel, dépouille d'un autel plus ancien, est remarquable par le bon goût et le fini des guirlandes sculptées sur les colonnettes en pierre qui soutiennent un riche entablement. Les entre-colonnettes sont occupés par des panneaux en bois, chargés de bouquets d'un fort relief, et d'un très-bel effet. A la porte du tabernacle moderne on a su ménager une niche semi-circulaire pour y loger une statuette représentant le *Bon-Pasteur*, dépouille aussi de l'ancien autel. Honneur à celui qui a su tirer parti de ces restes vénérables légués par la foi de nos pères. Dans ces siècles d'une foi vivement sentie, la pensée religieuse animait le ciseau de l'artiste, et lui inspirait ces merveilles devant lesquelles notre siècle s'extasie, mais qu'il ne saurait reproduire parce qu'il n'en comprend pas le motif. La statue en pierre de saint Vincent, patron de la paroisse, a de la vie; elle est due au ciseau de M. Barème d'Ancenis, artiste distingué et qui comprend à merveille la convenance dans l'art chrétien.

Une chose m'a choqué dans l'église de l'Orbrie, une seule chose, ce sont deux bras d'attente en fonte badigeonnée en

façon de bronze et servant de support au lutrin. La matière en est trop vulgaire pour figurer convenablement dans le lieu saint; le fer doré eût été convenable. On pourrait aussi trouver à redire de la table de communion, et aux grilles qui ferment les deux chapelles : la mode a décidé pour le choix de ces objets qui ne sont pas assez graves pour leur destination.

De grandes réparations ont été faites à l'église de l'Orbrie, et la commune seule y a pourvu. Près de 20,000 fr. ont été employés soit à des restaurations, soit à des travaux de consolidation, et cependant, il y a encore à faire. La tour du clocher s'affaissait sur elle-même, on a entrepris de la reconstruire; mais la dépense excédant de beaucoup les ressources de la commune, force a été de s'arrêter après avoir reconstruit la base de la tour. La commune de l'Orbrie compte à peine 700 habitants, la plupart très-pauvres; le territoire appartient presque en entier à l'Etat, par la forêt de Vouvent. Toutefois si M. le Ministre de l'intérieur lui venait un peu en aide pour l'achèvement d'une flèche dont la base est déjà assise, cette population vraiment admirable pour les dépenses qu'elle a déjà faites, ne reculerait pas devant de nouveaux sacrifices.

Nous avions hâte d'arriver à Nieuil-sur-l'Autise, et la trotte était forte. Nous serrons la main au digne curé de l'Orbrie, nous remercions M. le Maire pour son zèle infatigable dans tout ce qui touche le véritable intérêt de ses administrés, et nous gagnons la route de Fontenay à Niort, espérant arriver à Nieuil avant la nuit. Mais quelque diligence que nous pûmes faire, nous n'arrivâmes qu'à la nuit close, et il fallut remettre au lendemain notre visite aux ruines de l'antique abbaye.

Nieuil-sur-l'Autise, doyenné de St.-Hilaire-des-Loges.

Abbatia Sancti Vincentii de Niolio super Altisiam, Ordinis Sancti Augustini; prioratus Sancti Vincentii de Niolio super Altisiam; Niolium; Nioeil; Nioeuil; Nieuil-sur-l'Autise.— L'abbaye de St.-Vincent de Nieuil-sur-l'Autise fut fondée vers 1068 par Ayraud, sieur de Vouvent, selon les uns, et par Guy Geoffroy, duc d'Aquitaine, selon les autres. Il ne m'appartient pas de trancher la question dans l'absence de documents indispensables pour prononcer avec connaissance de cause. Le Chartier de Nieuil a péri; et dans les quelques chartes qui ont survécu, nous n'avons pas la charte de fondation. On pourrait peut-être tout concilier en disant que le sieur de Vouvent fonda le monastère, et que le duc d'Aquitaine confirma la fondation en qualité de suzerain. Ce qui est certain, c'est que le territoire de Nieuil était un fief des comtes de Poitiers, qu'Aliénar y est née, et qu'Eléonor de Chatellerault, sa mère, repose dans l'église abbatiale. La métairie dite de la *Cour de Nieuil* est bâtie sur les ruines d'un castrum appartenant aux ducs d'Aquitaine. D'immenses souterrains règnent sous cette métairie.

L'histoire du Moutier se résume en peu de mots. Dix-sept abbés connus soit par des chartes qu'ils ont signées, soit par les diptyques de Maillezais; peu de richesses; d'éminents services rendus à la contrée par le dessèchement des marais; des tracasseries, suites inséparables des guerres dont le Bas-Poitou fut le théâtre au moyen-âge; les insultes d'une soldatesque rebelle et indisciplinée, durant nos troubles religieux du XVIe. siècle, voilà ce à quoi se réduisent les 700 ans d'existence de l'abbaye de Nieuil. Ajoutons qu'elle fut sécularisée par Clément XI en 1715, et réunie au Chapitre de la

Rochelle, et que depuis cette union l'abbé de Nieuil était le second dignitaire de la nouvelle église cathédrale.

L'antique Moutier a disparu, emporté par la tourmente révolutionnaire; il est remplacé par l'un de ces châteaux de cartes qui peignent si bien la futilité des pensées des hommes du jour. Le cloître a survécu, grâce à la destination qu'on lui a donnée; l'église abbatiale, convertie en paroisse, est en partie conservée : on n'en a supprimé que le chœur. Elle se termine aujourd'hui à l'arc triomphal; c'est une croix latine dont la tête est coupée.

Intérieur : trois nefs, sept travées, voûte ogivalo-romane, coupole au transept, chevet droit. Les arcs-doubleaux des transepts reposent sur une grosse colonne cylindrique à simple tailloir, cantonnée de colonnes engagées à chapiteaux historiés. Les arcs-doubleaux des nefs sont également reçues par une grosse colonne cylindrique cantonnée de cinq colonnes engagées posées, deux en avant, et une sur les trois autres côtés; les chapiteaux des colonnes face servent de base à deux colonnettes assez courtes et faisant relief sur le nu de la muraille comme à St.-Eutrope de Saintes; fenêtres romanes encadrées dans un cintre. Les murs, les voûtes et les chapiteaux des nefs réclament les soins d'un architecte intelligent soit pour consolider les parties qui menacent ruine, soit pour combattre le salpêtre et l'humidité; opération très-délicate, surtout s'il faut toucher au pavé qui doit recouvrir plus d'un objet précieux.

Extérieur : façade à trois étages surmontés de la tour du clocher.

1er. étage : trois portails, celui du milieu ouvert; portail de gauche : deux voussures concentriques, à l'archivolte, astéries.

1re. voussure : espèce d'oves.

2e. — Palmettes.

Colonnes : 1re. de gauche, griffons.
— 2e. — fruste.
— 1re. de droite, fruste.
— 2e. — quadrupèdes.

Portail de droite ; même genre que celui de gauche.

Portail du milieu : quatre voussures concentriques, astéries à l'archivolte.

1re. voussure : têtes couronnées.
2e. — fer de hache d'armes et palmette.
3e. et 4e. entièrement frustes.

Colonnes : tailloir en biseau, chapiteaux entièrement frustes.

Sous un cordon de palmettes, large plate-bande à entrelacs.

Quatre colonnes engagées partagent ce premier étage.

1re. de gauche : chapiteau : tête de dragon sur un corps de quadrupède.

2e. gauche du portail : dragons ailés.

3e. droite du portail : quadrupède à tête humaine à demi caché derrière une large palmette.

4e. extrême droite : répétition du précédent.

Appareil : gauche : pièces octogones encadrant un petit cube.
— milieu : écailles croisées.
— droite : comme à gauche, mais les pièces ont deux côtés allongés.

2e. étage : deux colonnes engagées partagent ce 2e. étage; elles reposent sur les deux colonnes centrales du 1er. étage. Au-dessus d'un appareil réticulé, trois fenêtres ouvertes.

Fenêtre de gauche : archivolte nattée ; deux voussures concentriques, jolies colonnettes à chapiteaux fleuris.

Fenêtre du milieu : à l'archivolte, astéries dans des entrelacs ; deux voussures concentriques, jolies colonnettes, chapiteaux historiés.

1re. voussure : losanges creux et pleins alternés.
2e. — sans ornement.

3e. étage : trois groupes de deux colonnes accouplées sur le nu du mur; à chaque angle, une pyramide hexagone; fronton triangulaire surmonté d'une tour carrée percée sur trois faces de deux fenêtres romanes séparées par une colonne engagée, toiture en bâtière. Nef; extérieur : sept fenêtres romanes sans ornement, surmontant deux arcades simulées; contreforts retouchés vers le XVe. siècle.

Cette église est dans un bien triste état, et si l'on y prend garde, avant peu elle aura disparu. Les voûtes sont lézardées en plusieurs endroits; la façade, ainsi que les murs latéraux, sont envahis par des plantes dont les racines tendent à disjoindre les pierres. Il serait urgent de consolider les voûtes, et de refaire tous les joints à mortier fin de ciment. Je m'étonne que l'on n'ait pas fait classer cette antique abbatiale qui mérite à tous égards d'être conservée.

Au Sud de l'abbatiale est le cloître, édifice roman et entier quant à sa forme, mais horriblement mutilé. Tous les tombeaux, logés sous des arcades simulées, dans la muraille du pourtour, ont été violés, les dalles tumulaires sous lesquelles les moines attendaient le jour des grandes assises du genre humain ont été brisées; la colonnade intérieure n'a pas mieux été respectée, il semble qu'on ait pris un secret plaisir à briser les chapiteaux et les moindres ornements. Pas une inscription déchiffrable, pas une seule qui soit entière, des fragments çà et là. Nous avions cependant avec nous un *cicerone*, fort gracieux, Mme. ***, qui sait ce cloître par cœur, car elle en fait, nous disait-elle, le but quotidien de ses promenades solitaires; c'est là qu'elle aime à venir penser aux vanités des choses de ce monde. Mme. *** eut l'obligeance de nous expliquer en quelque sorte chaque pierre, chaque

débris. Elle nous fit remarquer un fragment d'une pierre tombale ayant recouvert la dépouille mortelle de Guillaume, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, fondateur du monastère; à force de chercher, elle avait eu le bonheur de faire cette heureuse découverte; et elle en était toute fière; « lisez « plutôt ajoutait-elle, GUILLAUMUS! nul doute que ce ne « soit là le couvercle du tombeau du fondateur de l'abbaye. » J'ai la vue basse, et mes compagnons de voyage ne l'ont pas meilleure. Tous nos efforts n'ont abouti qu'à lire QVI OBIIT. Si, comme Mme. ***, j'avais l'avantage de faire du cloître de Nieuil le but de mes promenades philosophiques, je voudrais au moins le faire sortir de l'état de saleté dégoûtante dans lequel nous l'avons trouvé : on ne peut y faire un pas sans avoir au préalable choisi où poser le pied sans danger pour sa chaussure. Une meute bien dressée pour la chasse à la plume ou au poil, voir au courre, peut avoir des attraits séduisants pour plus d'une amazone vendéenne, et je suis loin d'en faire un crime; mais grâce pour le cloître de Nieuil-sur-l'Autise.

Nous sortîmes de Nieuil tout rouges de colère, et appelant les vengeances du ciel sur..... les chiens. Pour nous rendre à Maillé, nous suivîmes un chemin de traverse et nous franchîmes le lit desséché de l'Autise, légère dépression de terrain que nous n'eussions pas remarquée si M. le Curé de Maillé ne nous l'eût fait apercevoir. Il y avait là un pont autrefois; et quatre blocs de moëllons noyés dans le mortier et semblant défier les ans, en étaient les piles.

Après avoir pris à Taugon quelques jours de repos pour coordonner mes notes, je me remis en route, mais seul cette fois, me proposant de rentrer à Saintes par Surgères et St.-Jean-d'Angeli.

J'avais déjà vu St.-Jean de Liverçay; je ne m'y arrêtai

pas, et poussai une reconnaissance jusqu'à St.-Sauveur de Nuaillé.

St.-Sauveur-de-Nuaillé, doyenné de Courçon d'Aunis, diocèse de la Rochelle.

Villa Liguriaco, Sant Sauvor, Saint Salvator in Alnisio, monasterium Liguriacum, St.-Sauveur de Nuaillé, tels sont les noms qui désignent cette localité et son monastère dans les chartes des Xe., XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles.

Il n'est pas douteux qu'avant la fondation du prieuré et de l'église sous le vocable de St.-Sauveur, cette localité portait le nom de *Villa Liguriaco;* la charte par laquelle Guillaume-Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine, fait don à l'abbaye poitevine de Nuaillé d'une église sous l'invocation de saint Sauveur, avec des terres, vignes, prés, et la forêt de *Corneto,* dans le village de *Liguriaco*, en 988, ne laisse à cet égard aucune incertitude. Cette forêt de Corneto se rattachait à celle de Rochefort et de Benon, dont les vastes clairières retracent encore l'étendue. Comme en plusieurs autres localités, le vocable de l'église, le nom du patron, aura prévalu sur l'ancienne dénomination.

L'église de St.-Sauveur-de-Nuaillé est du XIe. siècle, avec soudures des XIIIe. et XIVe. La façade et le portail sans ornements sont très-modernes. Ce chef-d'œuvre de mauvais goût est dû, m'a-t-on dit, à un curé qui, par une raison à lui connue, a cru devoir masquer, par un mur en applique, la façade primitive. Je dis par un mur en applique, car le parement intérieur ne paraît pas avoir été touché, et laisse encore apercevoir deux baies de fenêtres très-longues qui ne paraissent pas au dehors. Il serait assez facile de vérifier le fait en enlevant quelques pierres de la façade extérieure. Rien ne me semble avoir motivé cette construction, le mur, à l'intérieur, faisant corps avec les murailles latérales, n'a aucunement perdu de son aplomb.

Contreforts primitifs larges et peu saillants ; quelques-uns ajoutés ou refaits au XIVe. siècle.

Trois absides semi-circulaires ; abside principale se prolongeant ; nul ornement à l'extérieur ; cul-de-four. Ces absides ont été exhaussées par un mur en blocage reposant sur la corniche et remplaçant le chemin de ronde et les machicoulis.

Trois nefs ; transepts terminés par des absidioles dans l'axe des nefs.

Cinq travées, les deux premières non voûtées.

Voûte : nef principale, ogivalo-romane, tores pour arcs-doubleaux ; petites nefs, blocage, tores croisés.

La voûte de la nef principale, quant aux deux premières travées, avait été refaite au XIIIe. siècle ou au commencement du XIVe. ; on en voit encore les naissances, faisceaux de jolis tores très-purs.

Clocher sur le transept ; coupole.

Chapiteaux : nef principale ; gauche, premier, lion ; deuxième, mellusine ; troisième, quatrième, cinquième, sixième, frustes ; droite, premier, feuilles d'eau ; deuxième, personnage tenant de chaque main une massue qu'il porte droite, les jambes horizontales ; autre personnage assis, portant de ses deux mains à la bouche une espèce de gâteau qu'il semble manger avec avidité ; troisième, quatrième, cinquième, sixième, frustes.

Nefs : pilastres, feuilles d'eau, rinceaux.

Tour du clocher quadrangulaire, quatre égouts, une fenêtre à chaque face.

Cette église est fort curieuse, bien que par des réparations maladroites on en ait fait disparaître le système de fortification. Il serait bon que MM. les marguilliers fissent débadigeonner le sanctuaire et les chapiteaux des nefs. Il faudrait aussi aviser aux moyens de dégager les murs des terres qui entretiennent une grande humidité fort nuisible à l'édifice. La sacristie oc-

cupe le fond de l'abside, abus déplorable et qu'il serait facile de corriger en restituant à l'autel sa place naturelle; la sacristie pourrait, sans beaucoup de frais, être bâtie à l'extérieur et en avant de la porte ouverte à l'extrémité du transept méridional.

Un castrum du XIe. siècle n'a laissé aucune trace.

Charte de Guillaume, duc d'Aquitaine.

Mundi termino adpropinquante, ruinis crebescentibus jam certa signa manifestantur. Dum in hoc seculo unusquisque homo proprio vacat arbitrio, opportet ei ut de rebus sibi adquisitis taliter agere valeat qualiter in futuro, eterne vite mereatur percipere. Qua propter Ego... nomine Willelmus, comes Pictavis civitate, dux Aquitanorum, tractavi de Dei timore, et eterna retributione qualiter justis premia, et injustis subplicia sunt repromissa, illis tamen maxime qui eternam vitam de propriis emunt prediis. Et corde tenus mihi pius Dominus in ultima die magni judicii veniam tribuere dignetur. Idcirco ut alodem meum indominicatum qui est situs in pago Alnense, in villa que vocatur Liguriaco, et ecclesia in honore Salvatoris Jesu Christi Domini nostri, cum terris, vineis, pratis, silvis, et silva que nominatur Corneto; et dono vobis in alio loco, in villa que vocatur Rhors — Riou, — et ecclesia in honore Sancte Dei genitricis Marie, et in ipsa villa farinarios duos; et in alio loco, in villa Voyaco — Vouhé, — farinarios duos, et iste Alodius sic est circumcinctus : de uno fronte et uno latus est Lempnia de burciaco, usque ad viam regiam, et per illam viam usque ad plancas que vocantur Alerias — le gué d'Alleré, — et usque ad paludes que vocantur Boet — Bouhet, — et villa de Riors — Riou, — cum silva. Et sic dividat terra d'Othæaldo, usque ad maxnilo que vocatur æderus, et tertio latere per illas paludes usque ad mansiones Raynaldo. Hec res superius nominatas trado, dono

in elemosina et in oblacione perpetua una pro remedio anime mee, seu pro genitore meo vel genitrice mea ad cenobium sancte Dei genitricis semperque genitricis Marie, nobiliacensis monasterii que est constructus in honore beati Hilarii et sancti Juniani confessorum Christi ubi preesse dignoscitur dominus Fulco abbas sub cujus regimine Monachi Domino servire student, et per hanc concessionis Epistolam de mea potestate trado in vestra dominatione ad habendum delegavi et trado vobis, nemine contradicente. Illud etiam mihi et filio meo Willelmo et uxore mea nomine Emma, nobis placuit inserere ut si aliqua intromissa persona fuerit qui contra hanc donationem ullam calumpniam promovere voluerit et si non se correxerit, aut a sua mala voluntate non declinaverit imprimis iram Dei omnipotentis incurret, et prefate illibateque Virginis Marie, et sancti Petri apostolorum principis, cum omnibus apostolis et sancti Stephani cum choro martyrum, necnon et beatum confessorum Hilarii pontificis et almi dompni nostri Juniani, seu cum omnium sanctorum Dei et a consorcio omnium angelorum sit segregatus, et in pena sibi flammis gehenne ipsis cum Datham, Chore et Abiron quos terra vivos deglutivit diu cruciatus permaneat. In exitum vero sui animam quoque suam Diabolus rapiat in infernalibus claustris cum spiritibus immundis sine fine jugiter cum illis perseveret in tenebris et umbra mortis. Hec autem cessio Deo auxiliante omni tempore inconvulsa valeat perdurare cum stipulacione subnixa. Manibus propriis subterfirmavimus et plurimorum nobilium virorum ad corroborandum tradidimus. S. Willelmi comitis et filii sui Willelmi et uxoris sue Emmis qui hanc donationem fecerat. S. Kadelonis vice comitis. S. etc.... Le reste manque.

(La fin au prochain numéro).

CHRONIQUE.

Collection de M. Biardot, à Paris. — Pendant la session du Congrès des délégués des Sociétés savantes, en janvier 1853, les archéologues qui faisaient partie de la réunion ont été admis à visiter une très-curieuse collection de vases antiques nouvellement apportée à Paris par M. Prosper Biardot (1), qui l'a formée en séjournant quatorze ou quinze années dans le royaume de Naples. Ces vases, d'une espèce tout-à-fait différente de ceux découverts jusqu'ici dans la grande Grèce, semblent être encore inconnus aux savants. On assure que ceux rassemblés par M. Biardot sont les premiers qui paraissent à Paris, et qu'il n'en existe pas d'analogues dans les collections du Louvre. Ces vases, au nombre d'environ vingt-quatre, viennent de Canouse, dans la Pouille : on les trouve dans des tombeaux. Leur origine est peut-être phénicienne, à en juger par leur forme, par les attributs qui les décorent et par le goût de leur ornementation. Ils ont en général la forme d'outres, mais de leur panse et de leur col se détachent en grand relief des figurines variées, des chevaux, des divinités symboliques. Ces vases sont en terre cuite, de couleur claire, sans couverte, ni vernis; sur ce fond mat et rougeâtre se dessinent des peintures non vitrifiées, à fresque en quelque sorte, s'effaçant aujourd'hui au frottement, dont le contour est tracé en noir ou en vert sombre, mais dans lesquelles dominent surtout le rose et un bleu azuré très-peu adhérent. Ces mo-

(1) Rue de la Visitation des Dames-Ste.-Marie, n°. 2.

numents céramiques d'un aspect étrange, se trouvent, comme les vases grecs, en place dans des chambres sépulcrales qui n'ont pas été violées et où ils avaient conservé, jusqu'au jour de leur découverte, la position relative qui leur avait été donnée dans l'accomplissement des rites funéraires. Leur destination funèbre rend surprenantes les couleurs tendres dont ils sont revêtus, et qui les distinguent profondément des vases désignés ordinairement sous le nom de vases étrusques. Ils font voir quel était l'emploi de certaines figurines isolées, conservées dans quelques musées, mais dont on ne connaissait pas l'origine; en effet des figurines de même espèce sont adaptées sur les flancs de ces vases de Canouse, et s'en détachent au moindre effort, parce qu'au lieu d'être soudées par la cuisson, elles étaient simplement fixées avec de la poix qui tombe maintenant en poussière. Ces soudures fragiles, ces couleurs appliquées à l'eau et sans adhérence, ces génies qui consacrent, ces peintures hiéroglyphiques et mystérieuses, rendent la collection de M. Biardot très-digne de l'attention des érudits et des mythographes.

Raymond BORDEAUX.

Continuation de l'impression de la Statistique monumentale du Calvados. — M. de Caumont vient de reprendre l'impression du troisième volume de sa *Statistique monumentale du Calvados*, qui avait été interrompue, et il termine les cantons de l'arrondissement de Vire pour passer à l'arrondissement de Bayeux; M. Bouet, collaborateur de M. de Caumont, a exploré la plupart des communes de cette circonscription et relevé les inscriptions de près de trois cents pierres tombales qui ont été données dans le texte de la *Statistique*.

Sous le rapport monumental, l'arrondissement de Vire où dominent les schistes anciens et les granites est bien moins intéressant que celui de Bayeux. L'église de St.-Sever est un

des édifices qui ont été figurés dans cette partie de la *Statistique.* L. M. S.

VUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-SEVER.

Réapparition du Bulletin bibliographique des départements. — Nous annonçons avec plaisir que le *Bulletin bibliographique,* publié sous les auspices de l'Institut des provinces, et dont un voyage de M. Duchatellier avait interrompu la pu-

blication, va être repris par suite du vœu qu'a émis à ce sujet le Congrès des délégués des sociétés savantes. Nous invitons les lecteurs du *Bulletin monumental* à faire parvenir à M. Duchatellier, rédacteur en chef à Versailles, rue de la Paroisse, 125, des notes sur les nouvelles publications faites dans leurs contrées respectives. Q.

Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances par M. Renault, *membre de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments.* — M. Renault poursuit son œuvre avec un succès que nous sommes heureux de proclamer : sa revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances est un modèle à imiter. Elle décrit tous les monuments sans en excepter un seul, comme je l'ai fait dans ma *Statistique monumentale du Calvados*, et chaque article est plein d'intérêt. On voit par là que toute localité peut donner lieu à des recherches historiques, que toutes ont des annales, et que, pour l'observateur habile, il n'y a pas de paroisse quelque petite qu'elle soit, qui ne présente des faits à constater. M. Renault est un de ces hommes rares qui au talent d'observation joignent le courage nécessaire pour conduire à bonne fin les entreprises de longue haleine. Il visite toutes les communes, puise aux meilleures sources les renseignements historiques, et publie successivement le résultat de ses recherches. Nous le félicitons de la bonne exécution de son travail, et nous le remercions de son dévouement ; il n'y a pas, selon nous, de livre qui mérite mieux que le sien les félicitations et les encouragements de la Société française. DE CAUMONT.

Les églises de l'arrondissement d'Yvetot, par M. Cochet. —La collection des livres sur la Normandie vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage. Nous avons annoncé successivement dans le *Bulletin monumental les églises de l'arrondissement*

du Havre ; celles de *l'arrondissement de Dieppe*, publiées par le savant abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure et que l'on ne trouve plus dans le commerce. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer : *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, deux beaux volumes ornés de vignettes sur bois. Ils viennent à peine de paraître et déjà l'édition est épuisée ; il faut en faire une seconde. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de l'ouvrage. Il semble en effet que le savant et consciencieux auteur s'est encore surpassé lui-même. Nous avons trouvé comme toujours dans ses appréciations précises et vraies l'érudit et profond antiquaire, dans ses descriptions et ses légendes le gracieux et piquant littérateur. Il nous semble même qu'à l'exemple de ces instruments de choix dont les soins deviennent avec les années plus mâles et plus harmonieux, sa plume, loin de s'émousser avec le temps, écrit au contraire des pages toujours plus remplies de verve et de vivacité. Et puis il a suivi cette fois une marche un peu nouvelle, et nous devons l'en féliciter, il dit en passant quelques mots sur l'histoire des châteaux, ce complément indispensable de l'histoire religieuse, puisque souvent les églises se sont élevées à l'abri de ces grands centres de la puissance féodale des gravures sur bois plus nombreuses sont aussi venues augmenter l'intérêt d'un style riche et varié. Toutes ces causes jointes à une exécution typographique traitée avec soin par l'éditeur, font de ces deux volumes un ouvrage que tout le monde, même les hommes étrangers au département, étrangers à l'archéologie s'empresseront de mettre dans leur bibliothèque.

L. DE GLANVILLE.

Nouvelles fouilles faites à Vieux. — Dans la dernière séance de la Société française pour la conservation des monuments, M. de Caumont a rendu compte des fouilles importantes qui ont été entreprises à Vieux, sous la direction de M.

Morière, aux frais de la Société des Antiquaires de Normandie. Les ruines mises à nu paraissent à M. de Caumont être celles d'un théâtre, offrant avec celui de Lillebonne les plus grandes analogies, ou d'une portion d'amphithéâtre. Malheureusement il n'en reste plus que les fondations, le plan en a été dressé par M. Blanchetière.

D'après l'inscription du marbre, appelé vulgairement *Marbre de Thorigny*, on ne pouvait douter qu'il n'y eût eu à Vieux un théâtre ou un amphithéâtre, puisque cette inscription atteste que Titus Sennius Solemnis avait, pendant quatre jours, *donné à Vieux des spectacles et des fêtes en l'honneur de Diane;* mais on en ignorait l'emplacement. Les découvertes faites à Vieux cette année ont donc plus d'importance que toutes celles qui ont été faites auparavant, depuis M. Foucault. La position du théâtre déterminée, on pourra peut-être retrouver l'emplacement du *forum.* On sait, d'ailleurs, qu'une rue pavée existe dans le champ voisin, tout près de l'emplacement présumé de la scène du théâtre; et il est à peu près démontré que des thermes considérables existaient à peu de distance de là, dans le champ des Crètes. (V. la *Statistique monumentale* de M. de Caumont, art. *Vieux*, t. Ier., p. 138.) X.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Léopold de Buch, de Berlin.* L'Europe savante vient de perdre une de ses plus grandes illustrations scientifiques; les journaux annoncent que M. Léopold de Buch est mort à Berlin, le 5 mars. M. Léopold de Buch a fait plus qu'aucun autre savant de notre siècle pour l'avancement de la géologie. C'est lui qui le premier a expliqué par les soulèvements, les phénomènes que présentent la stratification et la disposition des montagnes. Cette théorie a été plus tard développée et étendue par M. Elie de Beaumont, mais l'inventeur est M. Léopold de Buch, ce qu'il ne faut pas oublier.

M. Léopold de Buch avait plus de 80 ans et on lui en aurait donné 70 à peine. Au mois d'octobre dernier je le vis à Paris au moment où il arrivait pour y passer quelques jours, et jamais je ne l'avais trouvé si gai et si frais.

M. de Buch entreprenait encore des courses fort longues à pied et quand il fit un voyage en Normandie en 1840, ce ne fut pas sans surprise que je le vis entrer chez moi un matin en me disant : *j'arrive de Lisieux à pied pour mieux observer vos terrains; je viens vous demander les cartes géologiques que vous avez faites pour le Calvados et la Manche, car je vais continuer à pied mon voyage jusqu'à Cherbourg.* Quelques jours après M. de Buch me revenait voir et me disait *j'ai été fort content de ma promenade à pied, et votre carte me l'a rendue plus intéressante, j'ai trouvé vos délimitations de terrains très-exactes.*

M. de Buch assista quelques jours après à la réunion de la Société Linnéenne à Dives, et fit une course très-pénible aux *Vaches-Noires,* accompagné de MM. Morière, Deslongchamps et Le Sauvage.

J'ai eu l'avantage de rencontrer bien des fois M. de Buch à Paris et j'ai passé avec lui à Mayence en 1842 et à Gênes en 1846, le temps que les Congrès scientifiques étrangers auxquels assistait M. de Buch étaient réunis; partout nous l'avons vu d'une extrême simplicité et d'une grande modestie; il était commandeur de l'Aigle-Rouge et de plusieurs autres ordres, mais il ne portait que très-rarement toutes ses décorations; nous ne les lui avons vues qu'une seule fois, au grand bal donné par la ville de Mayence au Congrès scientifique de l'Allemagne.

M. de Buch était membre libre de l'Institut de France et membre étranger de l'Institut des provinces.

DE CAUMONT

NOTE

SUR DES

TEXTES DE DROIT ROMAIN

GRAVÉS A L'ENTRÉE D'UN CHATEAU DU XVIe SIÈCLE;

PAR M. RAYMOND BORDEAUX,

DOCTEUR EN DROIT,

Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de celle du Limbourg, etc.

Les inscriptions que l'on trouve si fréquemment sur les monuments de l'époque de la renaissance, reproduisent pour la plupart des textes de l'Ecriture-Sainte ou de la littérature de l'antiquité, mais d'ordinaire on n'a pas recours au corps du droit de Justinien pour l'interprétation de ces sentences murales. Il nous a donc paru assez piquant de signaler comme tirées du Digeste, certaines inscriptions gravées sur la poterne du château féodal de Serville, dans le département de la Seine-Inférieure. Je les ai vues pour la première fois en lisant un Recueil d'inscriptions publié par M. de la Querière à la suite de ses *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières*, recherches auxquelles l'académie des inscriptions et

belles-lettres a récemment décerné une de ses premières mentions très-honorables au concours des antiquités de la France. De son côté, notre excellent collègue, M. de Glanville, les donnait presqu'au même moment dans l'intéressant et savant mémoire dont il a enrichi les publications de l'Association normande, sous le titre de *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp.* Mais jusqu'ici personne, je crois, n'a reconnu à quelles sources ces sentences ont été puisées. Comme la transcription due à M. de Glanville n'est pas tout-à-fait identique avec le texte relevé par M. de la Quérière, nous citerons successivement ces deux membres de l'académie de Rouen.

Voici ce que dit M. de la Quérière :

« Les deux tourelles qui accompagnent la porte d'entrée de la cour du château de Serville sont extérieurement revêtues de sentences latines dont les abréviations offrent parfois de véritables énigmes à déchiffrer. »

« Nous en donnons à peu près le *fac-simile* avec la traduction française en regard. Ce monument nous paraît appartenir au XVIe. siècle et à l'époque de François Ier. »

SPVS . ORIS NRI . E . CHRI STVS . DNS	*L'esprit de notre bouche est Notre-Seigneur Jésus-Christ.*
DEFFESIO SVI IPSIVS DE JVRE NTRE	*La défense de soi-même est de droit naturel.*
DOMVS . E . CVIQ TVTISSIMV REFV GIV . PLERQ . FF . DE I . IVS VOCA	*La maison est pour chacun le plus sûr refuge....* (Le reste est pour nous inintelligible.)
OS . NRM PT 3 AD VOS	*Notre porte vous est ouverte.*

DE DOMO . SVA NEMO . EXTRAHI DEBET . IN . L	*Nul ne peut être arraché de sa maison d'après la loi.*
QVIS . DABIT ORI MEO CVSTODIA SED ITIA FF . EO	*Qui donnera une garde à ma bouche?* (Nous ne pouvons expliquer ce qui suit) (1). »

M. de Glanville, dont le travail était sous presse au même moment que celui de M. de la Quérière, écrit à son tour en parlant du manoir de Serville :

« On entre dans la cour par une large porte cintrée en pierre, protégée par deux grosses tours cylindriques, percées de meurtrières pour en défendre l'accès. Sur celle de gauche on lit la sentence suivante, gravée sur la pierre en caractères romains :

DE . DOMO . SVA
NEMO . EXTAHI
DEBET . INL .

« *Personne ne doit être expulsé violemment de sa maison.*

« Quant aux dernières lettres INL, nous ne savons trop ce qu'elles peuvent exprimer, à moins qu'elles ne soient là pour *inultus;* ce qui voudrait dire : sans être vengé. Mais nous pensons qu'elles n'ont aucun rapport avec le reste....

« Sur la tour de droite, nous avons lu cette autre :

SPVS . ORIS
NRI . E . CHRI
STVS . DNS

que nous restituerons ainsi : *Spiritus oris nostri est Christus Dominus.....*

(1) De la Quérière, *Recherches historiques sur les enseignes*, p. 113.

« Et au-dessous :

DOMVS · E · CVIQ 3
TVTISSIMV · REFV
9IV · PLERIQ · PF · DE · I · IVS · VOCA

« *C'est dans sa demeure que chacun trouve le plus sûr refuge.*

« Nous renonçons à traduire le reste, que le nombre des abréviations rend inintelligible pour nous. Peut-être faut-il y voir l'indication du texte d'où la citation est tirée? » (1)

M. de Glanville ne nous donne que ces trois passages, mais il a touché du doigt la difficulté. En effet, puisées à deux sources, ces inscriptions reproduisent des passages de l'Ecriture et des fragments du Digeste. Voici l'interprétation que nous leur donnerions :

TOURELLE DE DROITE.

SP*irit*VS ORIS
NO*S*TRI E*st* CHRI
STVS · DNS

Tiré des lamentations de Jérémie. (Threni, ch. IV, ℣. 20).

Dans le texte sacré, OS signifie *bouche;* ici on en a fait une allusion à la porte de la maison, et on a suppléé le mot *est* qui n'est pas dans la Vulgate.

DEFFESIO SVI IPSIVS
DE JURE NTRE

Le maître du domaine annonce par là qu'il se servira au besoin des meurtrières pratiquées dans ses deux tours pour faire respecter l'inviolabilité de son domicile. Il ne cite aucun

(1) De Glanville, *Promenade archéologique de Rouen à Fécamp*, dans l'Annuaire de l'Association normande, volume de 1852, p. 451.— Il existe un tirage à part de ces excellentes recherches d'histoire locale.

législateur, il invoque le droit qu'en naissant nous apportons inscrit dans nos cœurs. Cet axiôme posé, il descend au droit positif.

DOMVS · E · CVIQ
TVTISSIMV REFV
GIV · PLERIQ · FF · DE · I · IVS · VOCA

La fin de ce passage où M. de Glanville pressentait une citation, est effectivement un renvoi, et un renvoi au droit romain. FF indique le *Digeste* ou *Pandectes.* On a disserté sur l'origine de cette abréviation : elle paraît venir du double π par lequel les Grecs du Bas-Empire marquaient les Pandectes. « *Digestorum liber ideò duplici ff signatur, quod Græci* « *per* π *cum accentu circumflexo notabant, sub quibus et* « *Digestorum libri comprehensi sunt : undè facilè litterâ* « II *in ff latinè inolevit*, dit Calvinus dans son *Lexicon juris.* (1) — PLERIQ indique la loi ou fragment du Digeste commençant par le mot *plerique :* car avant que les lois et les paragraphes du droit romain fussent numérotés, on indiquait chaque texte par ses expressions initiales, mode encore usité pour citer les psaumes et les hymnes sacrés : le *Miserere*, le *Veni Creator.* — DE · I · IVS VOCA ; c'est la rubrique du titre du Digeste d'où cette loi est tirée.

En sorte que l'inscription doit se lire ainsi : DOMVS E*st* CVIQUE TVTISSIMV*m* REFVGIV*m* — (PLERIQ*ue*, FF. DE I*n* IVS VOCA*ndo.*)

On trouve, en effet, dans le Digeste, au titre *de in jus vocando*, un texte tiré du jurisconsulte Gaïus, ainsi conçu : « *Plerique* putaverunt nullum de domo sua in jus vocari licere : quia *domus tutissimum cuique refugium* atque recep-

(1) C'est le sentiment de M. Dupin, *Opuscules de jurisprudence*, p. 312. Voyez aussi sur l'origine de ce signe FF, la *Thémis*, t. V, p. 47 et 115.

taculum sit ; eumque, qui indè in jus vocaret, vim inferre videri » (1).

TOURELLE DE GAUCHE.

Les sentences qui y sont gravées sont en parfaite corrélation avec celles de l'autre tour : la pensée y suit une marche symétrique. L'autorité de la parole divine y est la première invoquée et nous lisons :

OS *NostRuM PateT* AD VOS.

Cette sentence tirée de la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens (ch. VI, ℣ 11), est prise dans un sens détourné et le maître du manoir lui fait dire que sa porte est ouverte au visiteur. Cependant il y met une prudente restriction, car ce n'est pas pour se laisser envahir par tout venant qu'il a fortifié de deux tours sa porte extérieure. A la suite d'une maxime dictée à l'apôtre par l'esprit de Jésus-Christ (ce que disait la sentence de l'autre tourelle), nous trouverons proclamés l'inviolabilité du domicile et l'intention de chercher à y mettre bonne garde. C'est ce qu'expriment les deux passages suivants qu'il nous faudra d'abord restituer.

DE DOMO SVA
NEMO EXTRAHI
DEBET · IN · L ·

QVIS DABIT
ORI MEO
CVSTODIA
SED ITIA FF · EO

Ici, il y a du droit romain entremêlé avec un passage de l'Ecriture Sainte, par une interversion qui vient peut-être

(1) Dig. II, 4, de in jus vocando, l. 18.

d'une transcription inexacte, quoique les monuments eux-mêmes fournissent plus d'un exemple d'erreurs de ce genre. — FF . EO veut dire « Digestis eodem » (sous entendu *titulo*). Effectivement au titre *de in jus vocando*, on trouve une loi qui commence, non pas par *sed itia*, mais par *sed et si is*, et qui est ainsi conçue : « *sed et si is* qui domi est, interdum vocari in jus potest : tamen *de domo sua nemo extrahi debet.* » — En sorte qu'il faut lire : DE · DOMO · SVA · NEMO · EXTRAHI · DEBET · (IN · L*ege* SED ET SI IS, FF · EO*dem*), et rejeter avant ou après ce dernier passage les mots tirés d'une autre source : QVIS . DABIT . ORI . MEO . CVSTODIA*m*.

Le passage ainsi restitué est tiré du Digeste, livre 2, tit. 4, loi 21.

On trouve au Digeste un autre texte presqu'identique : c'est la loi 103 *de regulis juris*, qui porte « Nemo de domo sua extrahi debet. » Ce dernier passage, extrait du jurisconsulte Paul, qui vivait sous l'empire d'Adrien, paraît avoir été emprunté par lui à Cicéron, oraison *pro domo suâ.* Calvinus, dans son *Lexicon*, cite sur ces lois l'*élégante* interprétation de Hegendorf.

QVIS DABIT ORI MEO CVSTODIAM est tiré de l'Ecclésiastique, ch. 22, ℣ 33.

Ainsi, le constructeur de ce curieux château, juriste probablement, avait fortifié les tours qui en formaient le poste avancé, en les armant de citations tirées de la loi divine d'abord, puis de la loi humaine ensuite. Ce mélange du sacré et du profane était, on le sait, dans les habitudes du XVIe. siècle, mais nous en avons là un exemple des plus originaux.

Nous terminerons cette glose épigraphique en faisant remarquer que ces inscriptions ont peut-être trait à un autre côté des mœurs de nos aieux, fort peu enclins à laisser pénétrer dans leur foyer domestique les porteurs de fâcheuses nouvelles, et traitant sans façon la justice elle-même toutes les fois

qu'elle tentait d'introduire ses agents dans leur demeure. Les gentilshommes, retranchés derrière les fossés et les vaillantes murailles de leurs manoirs, se montraient particulièrement mal endurants à l'égard des messagers judiciaires. Les histoires de sergents et d'huissiers battus, si fréquentes dans la littérature du XVIIe. siècle, n'avaient pas toujours un côté comique, et la main vigoureuse des seigneurs féodaux s'était plus d'une fois appesantie sur les gens de la justice du roi. L'accès des maisons fortes présentait du péril, et les huissiers qui parvenaient sans trop d'encombre à remettre à personne ou à domicile une pièce de procédure s'adressant à un châtelain, pouvaient à bon droit qualifier *d'exploit* l'acte de leur ministère. Ce n'est pas seulement au XVIe. siècle, temps où furent tracées les sentences qui nous occupent, que les choses se passaient ainsi, car à la fin du XVIIe. siècle, malgré les moyens employés par Richelieu pour abattre les résistances féodales, les rédacteurs de l'ordonnance de 1667 jugeaient encore bon d'y insérer l'article suivant : « Ceux qui demeu-
« reront ès châteaux et maisons-fortes, seront tenus d'élire
« leur domicile en la prochaine ville, et d'en faire enregistrer
« l'acte au greffe de la jurisdiction royale du lieu ; sinon les
« exploits qui leur seront faits aux domiciles, ou aux per-
« sonnes de leurs fermiers, juges, procureurs d'offices et
« greffiers, vaudront comme faits à leur propre personne (1). »

En 1765 encore, Jousse, commentateur de cette ordon-

(1) Ordonnance civile de 1667, tit. 2, art. 15. — Il paraît que Louis XIII lui-même partageait sur ce point la manière de voir des seigneurs de paroisse. Si l'on en croit Tallemant, « il croyoit qu'il y alloit de son honneur qu'un sergent entrât chez lui, et il en vouloit faire battre un qui étoit venu remplir sa charge dans la cour de Fontainebleau ». (Tallemant des Réaux, t. III, p. 70.) Philippe II, roi d'Espagne, ordonna le premier que les sergents entreraient dans toutes les maisons des grands.

nance, s'explique ainsi : « Cet article, dit-il, a été sagement établi pour prévenir les mauvais traitements auxquels les huissiers seroient exposés s'ils étoient obligés d'aller poser les exploits dans les maisons fortes ; ce qui empêcheroit le plus souvent d'en trouver qui voulussent se charger de cette commission. »

Nous serions donc assez tenté de regarder les inscriptions du château de Serville comme un avertissement aux visiteurs indiscrets, gravé par l'ordre du maître de céans, afin de rendre plus respectable la poterne bâtie en avant de la cour de son manoir. Et ce qui rend cette explication plausible, c'est que la source où il a puisé ses arguments est précisément le titre *de in jus vocando* (de l'appel des parties en justice), où le législateur romain trace les règles des ajournements et prescrit aux plaideurs ou à leurs mandataires de respecter l'inviolabilité du domicile. Quoi qu'il en soit de ce rapprochement que nous hasardons, ces sentences sont assurément curieuses, et elles contribuent grandement à donner une tournure romantique à la porte cintrée et aux tourelle féodales qui précèdent le manoir de Serville.

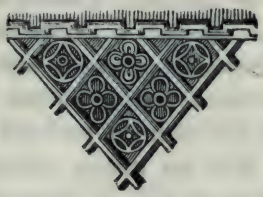

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE SAINTES A LUÇON

ET RETOUR,

EN AOUT ET SEPTEMBRE 1851;

Par M. J.-L. LACURIE,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

(Suite et fin.)

Nuaillé, doyenné de Courçon d'Aunis.

Nulliacum, Castrum nulliacense, ecclesia parochialis Sancti Martini de Nubiliaco, Nuaillé, ancienne baronnie, aujourd'hui simple cure dans le doyenné de Courçon d'Aunis.

Le Castrum de Nuaillé, entouré de douves profondes et de tours, vient de tomber sous le marteau des démolisseurs. Il remontait au XIe. siècle, et peut-être plus haut. Il a eu de l'importance dans nos guerres religieuses des XVIe. et XVIIe. siècles. J'ignore quels en étaient les possesseurs avant le XIIe. Le premier baron connu de Nuaillé est Guy Barrabin, qui donna, en 1109, à l'abbaye de St.-Maixent des marais salans, situés à Nuaillé; en 1161 le seigneur de l'Ile-Bouchard restitue au chapitre de St.-Hilaire des droits perçus dans la terre de Nulliacum; en 1225, Hugues, sieur de Nuaillé, donne aux

frères chevaliers du Temple de la Rochelle, le grand et le petit Bernay; en 1297, Jean de Laveau, chevalier, signe en qualité de sieur de Nuaillé; Jean V, duc de Bretagne, est prisonnier dans le donjon du château de Nuaillé, en 1419; en 1478, nous trouvons Philippe de Coudung, Gilles de Belleville, sieur de Montaigu, chambellan du roi, en 1499; Jean de Belleville en 1504; en 1527, Jacquette du Pui-du-Fou était baronne de Nuaillé; en 1545, cette terre appartenait à Achile de Parthenay, puis à Jacquette de Parthenay, en 1581, qui l'apporta à Sébastien de Barbezières, son mari; Jeanne de Barbezières, leur fille aînée et principale héritière, porta cette baronnie à Claude le Mastin, sieur de la Faverière, par contrat de mariage en 1595; Charles le Mastin hérita de leur titre en 1609, et le transmit à son fils Henri en 1630 : celui-ci en dota Claude, son fils, en 1670. Nous trouvons un Claude Germanie le Mastin, en 1718; sa fille Anne-Françoise fit passer cette terre dans la maison du Pouget de Madaillac, par son mariage avec François du Pouget vers 1758. J'ignore si cette terre passa en d'autres mains avant la révolution de 93.

L'ancienne église de Nuaillé a disparu; l'église actuelle est un simple bâtiment percé de fenêtres, qu'on est convenu d'appeler église, parce qu'on y rassemble les fidèles pour les exercices du culte.

Une légende se rattache au castrum de Nuaillé; je la donne ici telle qu'on la raconte aux soirées d'hiver. Je la dois à l'obligeance de M. Rioubland, rédacteur de l'Echo Rochelais.

Le Dragon Nuâ â.

La dame Elise de Caboran aimait d'amour Linstang, car il était beau et preux chevalier, et plus d'une noble châtelaine avait senti battre son cœur en voyant sa mine haute et fière, et ses manières gentes et courtoises. A donc un jour les dames de la cour de Chatel-Aillon avaient convoqué une assem-

blée pour célébrer en grand'liesse la victoire de Karl-Martel sur les Sarrazins dont beaucoup avaient été occis en cette rencontre, les autres contraints de repasser en grande hâte les monts Pyrénéens. Le chevalier Linstang qui s'était distingué à la bataille ne fut point oublié. Il parut aux fêtes de Chatel-Aillon où il charma tout le monde par gentils propos et prouesses dont fut ravie en admiration l'assemblée. Pas une châtelaine ayant fille à marier qui ne désirât l'avoir pour gendre; pas un jeune cœur aspirant au tendre hyménée qui ne rêvât d'amour en pensant à lui; mais le chevalier, courtois envers toutes, laissait paraître sa préférence pour la dame de ses pensées, la belle Elise de Caboran. La gente damoiselle était soucieuse, et paraissait ne prendre aucun plaisir à la fête. Elle savait que son vieux père le baron de Charron, avait repoussé avec dures paroles la demande que lui avait fait la veille le chevalier Linstang. « Ton père s'est « ruiné, lui avait-il dit, tu n'as de quoi mettre sous la dent; « tu n'as rien, Linstang, fors la noblesse de ta race, je « destine ma fille à un chevalier plus riche que toi. » Le vieux baron était plus avare que oncque ne s'est vu, et il avait dit à sa fille qu'il ne fallait pas penser au chevalier Linstang; et voilà pourquoi prenait chagrin et souci la gente damoiselle. Après les fêtes de Chatel-Aillon, le baron alla se renfermer dans son château de Charron qu'il avait, dans sa jeunesse, vaillamment défendu contre les entreprises du sire de Marans. Caboran était un chevalier plein de bravoure, et nul n'avait su mieux manier la lance ou l'épée. Mais il était vieux, et ses forces ne lui permettaient plus de remplir ses devoirs de chevalier. Depuis la mort d'Ermelinde, la vertueuse mère d'Elise, il n'avait paru à aucune fête, et s'il s'était rendu à Chatel-Aillon, c'était uniquement pour y conduire sa fille et voir l'effet que sa vue produirait sur la noble assemblée, car Elise était le portrait de sa mère dont

la mémoire était en bénédiction dans toute la contrée. Il avait espéré n'y pas rencontrer le chevalier Linstang malade de ses blessures, ains espérait-il y trouver le châtelain de Fouras, Ethelbert, dont il voulait faire son gendre. Ethelbert était fils de son frère d'armes, et le plus riche seigneur de toute la contrée, après les sires de Chatel-Aillon et de Marans. Mal lui en prit, car aux fêtes de Chatel-Aillon ne se trouva pas le châtelain de Fouras, mais Linstang et plusieurs autres; d'où en avait pris mortel déplaisir le vieux baron. Assis de mauvaise humeur au coin de sa cheminée, il paraissait nourrir un noir chagrin. Pour lui rendre quelque sérénité, Elise se mettait auprès de lui, et tout en filant sa quenouille, lui parlait de sa bienheureuse mère, lui rappelant quelques-unes de ses sages paroles, de ses nobles actions; souvent elle lui adressait aussi des questions sur le temps de sa jeunesse, et les aventures qu'il avait mises à fin. Mais rien n'y faisait, et le baron se désolait de l'amour d'Elise pour Linstang.

Or, il advint qu'une effroyable tempête désola la contrée; la mer franchit ses digues, et s'épandit bien avant ès terres, renversant les maisons, et ravageant les récoltes; et quand elle se retira, laissa sur le sable un monstre en manière de serpent de la grosseur d'un cheval, long à l'égal de celui qui au temps jadis arrêta l'armée de Régulus au pays d'Afrique. Sa peau rude et écailleuse était couverte de larges taches d'un gris d'ambre sale, sur fond rougeâtre. Oncques ne vites plus horrible bête. Ses pieds crochus étaient armés de griffes aigues et sa queue terminée par un dard, allait et venait avec grand'souplesse et agilité. De chaque côté de son corps s'allongeaient deux nageoires, et sur ses épaules on remarquait deux ailes. Et avait en outre le monstre un cou d'une longueur prodigieuse, terminé par une tête plus grosse que fut oncques vue; ses longues oreilles pendantes étaient dures comme les cornes d'un taureau sauvage; ses yeux larges et ronds étaient

couverts de crins roux, durs comme des aiguilles d'acier; sa gueule béante et garnie de six rangées de dents tranchantes, s'élargissait à volonté; davantage, l'haleine du monstre était pestifère, et il poussait une espèce de hurlement caverneux exprimant ces trois syllabes *nu-â-â*, et le répétait quand quelque proie excitait sa faim. Finalement, était ledit dragon horrible à voir.

Jà depuis six mois il ravageait le pays, foulants les moissons, dévorant les troupeaux, mêmement les bergers, les femmes et les enfants. Ce que voyant, les pauvres habitants de la contrée étaient dans l'effroi, et n'osaient sortir de leurs demeures; craignant pour leurs peaux, tant et si bien que la faim venant à les chasser du logis, couraient devers la ville et les châteaux criant miséricorde, et demandant du pain. Quoi voyant le vieux baron convoqua ses archers et les envoya à l'encontre du dragon pour l'occire si faire se pouvait. Mal en prit à ces pauvres gens, car soudain qu'ils eurent jeté quelques flèches, ils furent contraints de lâcher prise après avoir vu dévorer misérablement cinq de leurs compagnons.

Grande fut la colère du sire de Caboran, à la nouvelle de cette mésaventure; il envoya de rechef des gens d'armes, lesquels ne furent pas plus heureux que les autres, et même se retirèrent à grand'peine. Le monstre continuait ses ravages et personne n'osait l'approcher. Le vieux baron maudissait sa vieillesse qui l'empêchait de manier l'épée et la lance. Advint qu'il se rappela Linstang renommé pour sa force, adresse merveilleuse et courage. Adonc le fit venir devers lui et dit : ai su, mon fils, que tu aimes toujours Elise nonobstant mon refus, et suis disposé cejourd'hui à combler tes vœux en te l'accordant pour ta chère compagne si tu peux délivrer la contrée de la male bête qui la désole. Et le ferai, ainsi que venez de dire, fit Linstang que les paroles du vieux baron avaient ravi en joie et en bonheur. Ainsi soit, dit Caboran;

autre chose ne requiers de toi sinon que tu m'apporte la tête du dragon ; rassemble mes vassaux et cours sus au monstre.

Ce qu'étant dit et convenu ; le chevalier partit tout aussitôt. Il parcourut bourgs et hameaux, réunissant autour de lui tous les gens d'armes qu'il put trouver, hallebardiers, tireurs d'arcs et autres armés de pieux, fourches et bâtons ferrés. Tant se donna de peine, qu'à la fin du jour il eut 300 hommes avec lui, et marcha droit devers le lac des coteaux où était l'antre de Nu â â. Incontinent qu'ils furent aux approches d'icelui, entendirent merveilleux hurlements, et voulurent rebrousser chemin. Mais Linstang les arrêta : comment, couards, leur dit-il, jà la peur vous saisit, et restez là ébahis comme gens sans cœur ! Or sus, reprenez courage et marchons à la bête. Icelles paroles étaient à peine prononcées qu'ils virent venir à eux le monstre criant nu â â, nu â â. N'en fallut pas davantage, chacun prit la fuite, les uns deci, les autres delà, aucuns ès champs, aucuns ès bois, aucuns ès marais, si bien que le pauvre chevalier resta seul bien marri de telle couardise et trahison. Toutefois il ne perdit pas courage, et s'étant dévotement signé, il s'apprêtait à combattre pour défendre cherement sa vie, lorsqu'il vit le monstre poursuivant deux fuyards, lesquels vinrent se cacher ès roseaux d'un étang voisin, dont mal leur en prit, car furent pris sans pouvoir faire un pas, ni se défendre et furent la proie du dragon.

Linstang revint dans son logis l'oreille basse, et maugréant ne plus ne moins qu'un dogue courageux que son maître a battu, se renferma, ne voulant voir personne, et surtout évitant la rencontre du sire de Caboran, duquel, pensait-il, il avait encouru vitupération pour avoir failli à sa promesse.

Le jour suivant comme il se promenait triste et rêveur, réfléchissant à sa mésaventure, lui vint une idée qui le trans-

porta d'aise si vrai est de dire que amour et vergogne sont deux maîtres ingeniant finesse d'esprit et subtiles inventions. Arriere, se dit il, arriere serfs couards; ferai en sorte que n'aie besoin de vous. Incontinent appele-t-il ses chiens favoris et bien dressés à la chasse du sanglier : Sus, Pluton, Ronge fer, Médor, clamat-il avec force, tot dogues accoururent devers leur maître, branlant la queue, dressant l'oreille, et jetant cris de joie comme chiens que l'on amène à la curée. Ah les bons, les vaillants amis, fit Linstang, en les flattant de la main! Puis, se mit en mesure d'exécuter ce qu'il avait en pensée. Pour ce faire, et tirer parti du courage de ses fidèles dogues, il s'ingenia de représenter en bois un dragon de tout point semblable au serpent Nu â â, couvrant le tout d'une toile rousse tachetée de gris d'ambre. Ce ne fut tout; besoin était d'accoutumer les chiens à courir sus à la bête. A donc que Linstang les appèle; mais, à la vue du monstre ils s'arrêtent, transis de peur et poussant hurlements en manière de chiens qui ont perdu leur maître. Ce que voyant le chevalier excite leur colère par gestes et propos, rien n'y fait, Linstang prend alors son épée dont à coups redoublés frappe le mannequin, et soudain les chiens s'élancent, et, à belles dents déchirent la bête.

Au jour en suivant, icelle épreuve recommence qui à merveille réussit. Bien, dit le chevalier, voyons si mes chiens n'auraient pas peur si la bête se mouvait en fureur. Ressorts sont adaptés à la machine desquels les yeux, la tête, la gueule et la queue reçoivent agitation et mouvement, ce nonobstant les chiens fondirent dessus comme devant et la mirent en pièces.

Ceci fait, Linstang passe au cou de ses chiens larges et forts colliers armés de pointes longues et tranchantes, d'iceux garnit le corps d'une épaisse cinture en cuir de taureau hérissé de petites lames de faulx, mêmement ajoute à leurs pattes bracelets de cuir aussi couvert de pointes aigues; puis

s'arma lui-même de pied en cap, et ainsi prend chemin devers l'antre du dragon.

Sitôt que eurent gagné le lieu dit de *Plaisance*, soudainement virent venir à eux le monstre criant : nu â â, nu â â! Pensez qu'eurent peur les dogues, et s'arrêtèrent cois d'abord, n'osant bouger, puis de hurler plaintivement; notez que le serpent exhalait au loin odeur infecte, lançait éclairs de ses yeux, et ouvrait une gueule horrible. Si vrai est de dire que ne vous souhaite pareille rencontre, Dieu vous en garde et moi aussi. A doncques en ce moment Linstang leva les yeux au ciel pria la vierge Marie mère de N. Seigneur de lui venir en secours, et tôt se porta bravement à l'encontre du monstre, clamant à moi Pluton, Ronge fer, Médor! Et il attaque la bête laquelle saisit la lance du chevalier et la brisa en éclats. Ce voyant, Linstang tira son épée dont enfonça la lame bien avant dans la gueule du monstre et la remplit de sang; puis se retrancha derrière un arbre, cherchant jour à sa pointe au travers des dures écailles de la bête, tant que son épée venant aussi à se rompre, il tira son poignard de fine trempe duquel dextrement se servit contre les yeux du dragon pendant que les chiens pleins d'ardeur lui déchiraient qui le poitrail, qui le ventre, qui les flancs, et travaillèrent de leurs dents, que l'horrible bête poussait hurlements effroyables, et jetait un sang noir dont fut merveilleusement augmentée l'ardeur des chiens. Cependant le chevalier profitant de la détresse du monstre sans cesse harcelé par les chiens, plongea sa lame de poignard de rechief dans l'œil de la bête, et si avant, qu'il l'étourdit; puis l'enfonça dans le cœur, et le dragon qui se tordait avec cris epouvantables tomba sur le flanc et rendit l'âme.

Maître du champ de bataille, Linstang posa genouil en terre pour rendre graces à Dieu et à N. Dame de la victoire dont fut joie en toute la contrée. Après avoir flatté ses chiens avec

bonnes douces paroles, il coupa la tête du dragon et la porta au sire de Caboran, lequel tint sa promesse, et accorda sa fille au vaillant chevalier.

Avec le surnom de Nuââ qui lui fut donné en souvenir de sa glorieuse victoire, Linstang devint possesseur par son mariage avec la fille du sire de Charron de toutes les terres qui plus tard furent circonscrites par les fiefs de Serigny, Courçon, Ferrières, par le comté de Benon, Virson et S. Médard. Plein de reconnaissance pour la mère de Dieu dont il avait invoqué le secours, il fit élever en son honneur une chapelle sur le lieu même du combat. Cette église fut détruite pendant les guerres des comtes de Nuaillé et de Benon. Il n'en reste plus de vestiges. Sur la caverne qui servait de repaire au monstre, il fit construire un château flanqué de tours, qu'il entoura de fossés larges et profonds. Ce château prit le nom de Nuââ. Il fut détruit d'abord par une tempête, et plus tard par les flammes.

Léonore Lipanet, dame de Châtellaillon, qui donna le jour à la grande famille des Isembert, rebâtit le castrum, non sur les mêmes fondements, mais à cent pas plus loin, à l'extrémité occidentale du promontoire. C'est alors qu'il reçut le nom de Nuaillé; mot composé de *Nuââ*, surnom de son premier fondateur, et de *Aillé* mot celte-alain qui signifie humide, entouré d'eau, d'où, par abréviation *Nuaillé*. Frappé par la main puissante du temps, ce castrum ne conserve aujourd'hui de son antique splendeur que de nobles souvenirs. Quelques pans de ses hautes et épaisses murailles, des tours tronquées, des bastions à demi démolis se voyaient encore il y a peu d'années, voix silencieuses qui proclamaient éloquemment à la face de la terre la courte durée des choses en apparence les plus indestructibles.

Le Gué d'Alleré, doyenné de Courçon d'Aunis.

Aleré ; vadum d'Alere, d'Alirai ; vadiacum ; vadum de Alençon ; Plancas Alerias ; ecclesia parochialis Sancti Andreae de vado d'Alizay ; ecclesia parochialis Sancti Andræ de vado olereo ; Saint André du Gué d'ollereau ; le Gué d'Alleré, tels sont les noms de cette localité, aujourd'hui cure du doyenné de Courçon d'Aunis.

Dans les premiers siècles de notre ère, le territoire de cette commune était en partie submergé ; les déchirements de la falaise qui bornait, au Midi, le golfe appelé le Lac des deux Corbeaux, y entretenaient de nombreuses lagunes ; quelques parties du sol assez élevées pour être à l'abri de l'inondation, ou assez solides pour résister à l'érosion, étaient seules habitables, et pouvaient servir aux communications entre les tribus du Midi et celles du Nord, les Santones proprement dits, et les Santones liberi. De là peut-être le nom de *Vadum, Gué*, donné à cette localité.

Son histoire se relie naturellement à celle de la châtellenie de Benon, dont elle dépendait ; elle dut en suivre la fortune bonne ou mauvaise.

L'ancienne église du Gué n'existe plus : elle a été détruite de nos jours, j'en ignore la cause. Peut-être n'était-elle plus en rapport avec les besoins de la population, peut-être exigeait-elle quelques réparations, et on aura jugé à propos de la remplacer par l'une de ces maisons blanchies, bien revêtues de plâtre en dedans, et percées de larges fenêtres de salon. De larges portes à deux battants conduisent du sanctuaire à la sacristie, d'une part, et de l'autre à la chambre à coucher de M. le Curé. Cela est très-commode assurément, mais cela est-il bien convenable ? Faut-il ajouter que le sapin doré remplace l'autel devant lequel s'étaient agenouillées dix

générations! Disons à la louange de M. le Curé actuel du Gué que ces vénérables restes de l'église de St.-André n'ont pas été livrés aux flammes; on en a fait des fonts. La pierre sacrée est remplacée par une cuve baptismale; le tabernacle et le contre-rétable avec ses statuettes, ses colonnes torses enluminées et rehaussées d'or garnissent le mur. Mieux eût valu, sans doute, laisser cet autel en place; mais, son remplacement étant décidé, nous devons remercier M. le Curé de l'avoir sauvegardé en l'utilisant quand même.

Vouhé, doyenné de Surgères.

Voyaco villa, Vociec villa, Beata Maria de Voyaco, ecclesia parochialis Beatæ Mariæ de Vouheio, Vohé, Vouhé. — Cette petite paroisse, relevant du prieuré de St.-Savinien-sur-Charente, devait 55 s. de procuration à l'évêque de Saintes en tournée diocésaine. Son église, sous le vocable de la Sainte Vierge, est bien conservée. C'est un édifice roman pur et sans ornementation.

Durant nos guerres de religion, cette commune eut à souffrir des divers partis qui s'y fortifièrent sur les positions les plus élevées. On y voit encore des restes de forts et de redoutes, constructions des XVIe. et XVIIe. siècles.

Dans la partie Nord s'élevait autrefois le prieuré de St.-Vivien d'Argenson, *Sancti Bibiani de Argenconio.* C'est aujourd'hui une propriété particulière qui a conservé son ancien nom. Par une charte de 1170, Aliénor avait donné à ce prieuré le droit de prendre dans la forêt de Benon le bois nécessaire à son chauffage. Une autre charte de 1221 cite le même prieuré sous le nom de *monasterium novum in brolio de Ariencon.*

Surgères, doyenné, archiprêtré de Rochefort.

Castrum Surgeriacum, *Surgeriæ*, *Surgeure*, *Surgeon*, *ecclesia parochialis Beatæ Mariæ de Surgeriis*, *Surgères*, telles sont les dénominations diverses sous lesquelles est désignée cette baronnie qui relevait du comté de Benon.

La terre de Surgères était anciennement possédée par la maison de Maingot, dont nous avons la filiation depuis le commencement du XIe. siècle. Ainsi, Guillaume Maingot, premier du nom, vivait en 1027; Hugues, son fils, premier du nom, était nommé le premier entre les grands du palais de Geoffroy, duc d'Aquitaine, il vivait en 1076; son fils, Guillaume, deuxième du nom, sire de Surgères et de Dampierre-sur-Boutonne du chef de sa mère, vivait encore en 1129; son fils, Guillaume III, sénéchal de Poitou, épousa la fille de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg, et laissa sa terre à son deuxième fils, Guillaume IV, l'aîné étant mort du vivant de son père; son troisième fils épousa Ænor de Châtellerault, et Geoffroy de Surgères, son quatrième fils, a fait la branche des seigneurs de Granges; Guillaume V, fils de Guillaume IV, sire de Surgères et de Dampierre, était mort en 1239; sa veuve fit hommage à Alphonse, comte de Poitiers; l'aîné de ses enfants lui succéda sous le nom de Guillaume VI, et Hugues épousa Eline de Tonnay; Guillaume VI, sire de Surgères et de Dampierre, chevalier, s'obligea envers le comte de Poitiers, par lettres de septembre 1240, de lui livrer son château de Surgères lorsqu'il en serait requis, et de n'y faire à l'avenir aucune fortification; il laissa de sa deuxième femme Guillaume VII qui lui succéda, et Hugues qui a fait la branche de la Flocelière; Guillaume VII mourut en 1287; son fils, Hugues, deuxième du nom, sire de Surgères et de Dampierre, chevalier, épousa Alix de Par-

thenay, fille de Hugues l'Archevêque; leur fils, Guillaume VIII, hérita de leurs terres et servit, en 1301, dans la guerre de Flandre, avec un chevalier et sept écuyers; ce Guillaume VIII, veuf de Jeanne de Previlly, épousa Thomasse d'Albret; fille d'Amajeu VI, sire d'Albret; leur fils, Guillaume IX, mourut avant 1342 sans laisser de postérité. Les terres de Surgères et de Dampierre passèrent à Jeanne de Surgères, mariée à Jean l'Archevêque, sire de Parthenay, laquelle épousa en deuxièmes noces Aymar de Clermont, sieur d'Hauterive. Cet Aymar de Clermont était fils puîné de Aymar de Clermont, quatrième du nom, célèbre par son mérite, son pouvoir et par ses services, sieur de Clermont dans le Viennois, et grand-maître de Dauphiné. Il ne faut pas confondre cette maison du Dauphiné avec celle des Clermont de Thorigny, vicomtes d'Aulnay. Joachin de Clermont, fils d'Aymar et de Jeanne, porta le titre de Surgères et de Dampierre de 1395 à 1422; il épousa Isabeau de Surgères de la Flocelière dont il n'eut pas d'enfants; il eut de Jeanne d'Aussure Tristan de Clermont qui, mort sans postérité, laissa à son puîné, Antoine de Clermont, les terres de Surgères et de Dampierre, lequel eut de sa seconde femme, Catherine de Lévis, Louise de Clermont, héritière de sa baronnie de Surgères. Louise, baronne de Surgères, épousa, en 1475, Roderic de Fonsèque, issu des comtes de Monterey, dont elle eut six enfants, entr'autres Edmond de Fonsèque, baron de Surgères, qui épousa Hardoine de Laval, et Hélène de Fonsèque de Surgères, qui épousa à St.-Jean-d'Angeli, le 24 janvier 1497, Philippe de Barbezières. Edmond de Fonsèque eut de Hardoine de Laval, René de Fonsèque, baron de Surgères, marié à Anne de Cossé-Brissac, dont deux enfants, Charles de Fonsèque, baron de Surgères, et Hélène de Surgères qui ne fut pas mariée et devint fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis. Charles de Fonsèque épousa Esther Chabot, fille de

Charles de Chabot-Jarnac, sieur de Ste.-Foy, mort en 1573. De ce mariage ne vint qu'une fille, Hélène de Fonsèque de Surgères, qui épousa, le 4 août 1600, Isaac de la Rochefoucauld, baron de Montendre et de Montguyon, à qui elle porta la terre de Surgères; leur fils aîné, Charles de la Rochefoucauld-Fonsèque, baron de Surgères, substitué au nom et armes de Fonsèque, eut de sa femme, Renée Thevin, en 1634, Louis-Charles de la Rochefoucault-Fonsèque, marquis de Montendre, sieur de Montguyon, baron de Surgères, qui épousa Anne Pithou, dont il eut Isaac-Charles, comte de Montendre, colonel du régiment des vaisseaux, à la tête duquel il fut tué à la bataille de Luzzara, le 15 août 1702; François, qui embrassa la réforme; Louis, qui suit; Paul-Auguste-Gaston, colonel du régiment de Béarn, qui épousa, en 1709, Anne-Marie-Louise Chabot, comtesse de Jarnac, fille aînée et héritière de Guy-Henry Chabot, comte de Jarnac, mort sans postérité en 1714, et Hélène-Françoise de la Rochefoucault qui se fit religieuse. Louis de la Rochefoucault-Fonsèque, marquis de Montendre, etc., baron de Surgères, capitaine de vaisseau en 1704, épousa la fille de Florent d'Argouges, maître des requêtes. J'ignore si de ce mariage il y eut des héritiers mâles, ou si la terre de Surgères passa dans une branche latérale par vente ou transaction; toujours est-il que cette terre a été achetée de nos jours par M. le baron de Coupé; le vendeur a été M. le duc Doudauville.

Le Père Arcère, dans son *Histoire de la Rochelle*, et après lui M. Massiou et R.-P. Lesson, commettent un anachronisme au sujet d'Hélène de Surgères, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, et qui acquit quelque célébrité par la passion et les vers qu'elle inspira à Pierre de Ronsard. Elle était fille, disent-ils, de Louis de Clermont et de Roderic de Fonsèque, femme de Philippe de Barbezières. — Rétablissons les faits et les sexes : *Roderic* de Fonsèque, issu des comtes

de Monterey, en Espagne, épousa, vers 1475, *Louise* de Clermont, héritière de la baronnie de Surgères. De ce mariage naquirent six enfants, entr'autres Edmond de Fonsèque, baron de Surgères, et Hélène de Fonsèque de Surgères, qui épousa, par contrat passé à St.-Jean-d'Angeli, par devant Me. Johanon, garde du scel royal, le 24 janvier 1497, Philippe de Barbezières. Ronsard est né le 25 février 1525. Ce n'était donc pas à cette Hélène de Surgères, presque septuagénaire, que s'adressait alors le prince des poètes, mais bien à une autre Hélène de Fonsèque de Surgères, petite nièce de la première, et fille de René de Fonsèque et d'Anne de Coslé. D'autres voulant éviter ce premier anachronisme tombent dans un autre également facile à constater. La belle Hélène de Surgères, chantée par Ronsard, était, disent-ils, femme d'Isaac de la Rochefoucault, baron de Montende, etc., qui s'appelait également Hélène comme sa tante et sa grand'tante. Ceci ne peut pas être. En effet, cette troisième Hélène de Surgères épousa Isaac de la Rochefoucault le 2 août 1600; or, en supposant que cette dame eût 30 ans à cette époque, ce qui n'est guère probable, elle n'aurait eu que 14 ans en 1585, année où mourut Ronsard, à plus forte raison ne pouvait-elle pas faire partie de l'*Escadron volant* de Catherine de Médicis en 1569. La belle saintongeaise dont les vertus, beauté et rares perfections étaient tant célébrées, ne se maria point comme l'atteste A. Duchesne, peut-être voulut-elle toujours demeurer l'objet des hommages de ce *grand Monsieur de Ronsard*, comme on disait alors.

Le Père Arcère se trompe aussi quand il dit que « le sire de Surgères se trouva à la fameuse bataille de Poitiers en 1356; que Jacques de Surgères parut en 1371, à la suite du duc de Lancastre; que Jean de Surgères, chevalier, était au service de l'Angleterre sous les ordres du prince de Galles en 1369. » Le docte écrivain paraît n'avoir pas remarqué que

dans la maison de Surgères, l'aîné seul héritait de la baronnie et du nom patronymique; les puînés et les filles prenaient le nom de Surgères. Ce qu'il affirme des sires de Surgères, il faut l'entendre d'une branche cadette.

En 1345, le château de Surgères fut surpris par le comte de Derby; en 1351, les Rochelais en chassèrent les Anglais. Par suite du traité de Brétigny, Surgères était retombée au pouvoir des Anglais; Duguesclin força l'ennemi à évacuer la place. Louis XI, en 1472, reçut à Surgères les députés de la Rochelle, et il fit démanteler le château; plus tard Charles VIII permit de le relever. Durant les guerres du XVIe. siècle, Surgères fut alternativement occupé par les catholiques et les protestants; le prince de Condé et Henri de Navarre y séjournèrent à différentes fois, et Louis XIII durant le siège de la Rochelle y vint changer d'air.

L'ancien castrum de Surgères renfermait l'église et des maisons; il servait de refuge à la population entière; il est encore parfaitement dessiné. C'était une ellipse de 230 mètres dans son plus grand axe, et de 150 mètres dans son petit axe, flanqué de vingt tours revêtues en pierres de tailles, et entouré d'un fossé de 20 mètres d'ouverture, dont une partie seulement est abreuvée aujourd'hui par la Gère, petite rivière qui vraisemblement a donné le nom à la localité. Des restaurations nombreuses ont fait disparaître les constructions féodales du château proprement dit auquel une seule porte donnait accès. La porte actuelle a été construite en 1756.

L'église de Surgères est une belle page à étudier; elle est du XIe. siècle; et bien qu'on y remarque plusieurs soudures, c'est un édifice fort curieux au point de vue de l'art chrétien; croix latine, nef avec collatéraux, abside semi-circulaire, tour du clocher à la croisée des transepts. L'intérieur de cette basilique n'offre rien de remarquable, si ce n'est peut-être un autel ogival dans un sanctuaire pur roman, et la voûte en

plafond qui remplace les anciennes voûtes. Deux cryptes l'une au-dessus de l'autre, ancienne sépulture des barons de Surgères. A l'extérieur, fenêtres romanes plein-cintre aux bas-côtés et à l'apside, transepts à frontons triangulaires, clocher du XVe. formé de colonnettes légères groupées en faisceaux et coiffé d'une toiture à six pans terminés par un pyramidion. Il faudrait tout un livre pour décrire la belle et riche façade romane offrant sept portails en arcades pleines, une seule ouverte, à trois voussures. La première assise est intacte et l'artiste y a semé une très-grande variété de moulures; la deuxième assise a été restaurée en partie et est percée d'une immense fenêtre ogivale du XIVe. siècle. Deux plein-cintres encadrent deux cavaliers, en demi-basse et très-frustes. De nombreuses colonnes coupent cette façade dont les angles s'amortissent en quatre colonnes à demi engagées. Il est vivement à désirer qu'une main habile débarrasse les joints des racines qui les dégarnissent, et qu'un rejointoiement général et bien fait assure la conservation de cette admirable page d'architecture bysantine.

Surgères était autrefois un archiprêtré dont le titulaire était nommé par l'archidiacre d'Aunis, et présentait aux églises paroissiales de St.-Jean de Prissé et de Ste.-Marie de Thorigné. L'archiprêtre devait à l'évêque de Saintes en tournée 10 l. 10 s. de procuration. Il y avait aussi une collégiale dont le doyen était nommé par les chanoines, et dans les derniers temps par le roi. Ce doyen ou prieur de St.-Pierre de Surgères nommait à l'église paroissiale de Surgères, à celles de St.-Germain et de Landrais. La collégiale de St.-Pierre a été détruite en 1841. Le doyen de Surgères devait à l'évêque de Saintes en tournée 10 l. 10 s. de procuration.

L'un des premiers barons de Surgères avait fondé dans l'église de St.-Gilles une collégiale desservie par un prieur ou doyen et des chanoines. Sous l'épiscopat de Ramnulfe, évêque

de Saintes, qui siégea depuis 1083 jusqu'à 1105 ou 1106 qu'il mourut; Guillaume, duc d'Aquitaine, y fonda une aumônerie devant servir de refuge aux pauvres et aux infirmes, l'affranchissant de toutes redevances, et la dotant convenablement pour que les pauvres y fussent hébergés, et les malades soulagés dans leurs souffrances « *liberam à decimâ et ab* « *omnibus consuetudinibus, ut fieret in eodem hospitale in* « *quo pauperes hospitarentur, et infirmi ac debiles con-* « *fortarentur...* »

R. P. Lesson porte cette fondation à l'année 1170, par la raison, dit-il, que Guillaume IX ne succéda à son père qu'en 1126; rien n'oblige à attribuer cette fondation à Guillaume IX, et tout porte à en fixer l'époque à l'épiscopat de Ramnulfe qui était mort dès 1106, et qui est expressément nommé dans la charte du duc d'Aquitaine « *Ego Guillelmus,* « *comes pictaviensis, commonitus pro salute anime meæ,* « *tempore Ramnulfi Episcopi, terram in quâ domus* « *eleemosinaria, juxta sanctum Ægidium constructa est* « *dedi....* »

Moréri se trompe également lorsqu'il attribue à Guillaume Maingot, troisième du nom, la fondation de cette aumônerie en 1171. Guillaume III et son frère ne fondèrent pas cette aumônerie, mais, par charte de 1171, ils affranchirent du droit de viguerie une terre qui avait été donnée à St.-Gilles de Surgères par Lambert et Hugues, ministres de cet établissement. Aliénor et Richard, en 1179 et 1189, prennent cette aumônerie sous leur protection; en 1195, Guillaume Maingot, baron de Surgères, l'affranchit de toute redevance; Sibille, dame de Surgères, en 1241, lui donna des témoignages de sa protection. J'ignore à quelle époque les Minimes furent appelés à St.-Gilles. L'église subsiste entière et bien conservée; il paraît qu'elle a été protégée ainsi que le monastère par une enceinte bastionnée. Un des prieurs de St.-Gilles,

qui avait été maître d'école à Surgères, Raymond Pérault, né à Surgères selon l'opinion la plus probable, a fait un chemin rapide et a laissé un nom célèbre. Evêque de Gurck, près de Viterbe, et enfin de Saintes, nonce apostolique de Sixte IV, il reçut la pourpre romaine des mains d'Alexandre VI, en 1493, et mourut à Viterbe en 1505, étant légat du patrimoine. On a dit de Pérault beaucoup de bien et beaucoup de mal; mais il est à remarquer que ses détracteurs ne vivaient pas de son temps; ils lui sont de beaucoup postérieurs; c'était, suivant les contemporains, un prélat d'une vie très-sainte et de mœurs très-pures. Il est difficile de s'élever d'une condition très-humble au faîte des honneurs sans exciter la défiance de certains esprits qui ne croient pas à la vertu chez les autres, peut-être parce qu'ils ne la croient pas chez eux-mêmes.

A l'époque de la domination romaine, Surgères faisait partie de la tribu des Santones Liberi; il ne paraît pas, en effet, que les Romains aient séjourné sur son territoire, on n'y trouve aucune trace de leur passage, du moins que je sache. Parmi les souvenirs de l'ère celtique, il faut mentionner, non loin de St.-Gilles, le lieu appelé le *Petit-Bataille*, et, à 2 kilomètres environ, sur la route de St.-Saturnin-du-Bois, le *Grand-Bataille,* médailles traditionnelles de combats livrés sur leurs emplacements, et dont les populations ont gardé forcément le souvenir. Le Petit-Bataille n'a pas encore été fouillé; mais tout porte à penser que c'est une tombelle de même nature que le Grand-Bataille que l'on a rasé en 1826. « Elevé en tertre ovalaire long de plus de 150^{m}. sur 40 de largeur, dit R.-P. Lesson, ce chiron était formé de pierres étrangères à la localité; arrivé à une certaine profondeur, on a rencontré de grosses pierres placées à plat et formant voûte. Dans le caveau principal on trouva les ossements d'un seul squelette dont le crâne était très-épais, et à ses

côtés une hache celtique en silex. Les compartiments latéraux recélaient des ossements en grand nombre, qui ont dû appartenir à une centaine de cadavres au moins. Comme ces précieuses fouilles ont été faites par des terrassiers chargés du nivellement de la route, les découvertes qu'elles auraient fourni à des personnes instruites ont été perdues, et l'on sait seulement qu'on n'y a pas trouvé de monnaies, mais qu'on y a rencontré des boutons en os et des coquilles percées au bout et qui ont dû servir à faire des colliers ou torques. Les petites pierres étaient toutes tapissées de chaux vive, sans doute pour fermer leurs vides, et çà et là de l'argile cuite indiquait l'action du feu ou des bûchers. »

A peu de distance, sur la droite de la route de Surgères à St.-Jean-d'Angeli, est la paroisse de St.-Mard, *ecclesia parochialis Sancti Medardi, alias Sancti Marci propè Surgerias*, que je ne mentionne que pour faire remarquer un exemple de l'instabilité des choses humaines. De cette commune dépend le hameau de Charentenay, ancienne viguerie, *vicaria Carantiniaco*, aujourd'hui dépossédée même de son titre de paroisse.

La route de Périgueux à la Rochelle, que je suivais depuis Surgères, traverse le village de Parançay, seigneurie appartenant autrefois à la maison de Beaucorps, dont le chef, Geoffroy de Beaucorps, premier du nom, vivant en 1351, est mentionné au nombre des écuyers du Combat des Trente. Le château, occupé encore aujourd'hui par un descendant de Geoffroy, était autrefois très-fortifié; Charles VII, n'étant encore que Dauphin, y fut reçu en 1442, comme il se rendait de la Rochelle à St.-Jean-d'Angeli.

A quelques kilomètres et sur la droite de la route que je franchissais avec une rapidité très-peu rassurante, bien que le postillon du relai de Tournay m'assurât qu'il n'y avait rien

à craindre, qu'il était sûr de ses chevaux, etc., se montre la commune de Nachamps, déchue de son ancienne importance; car Nachamps, *Nachens*, *Napsensia*, *Napchiacus*, *Napchio*, était une viguerie sous les Carlovingiens, *Vicaria Napchiacus*. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un village réuni pour le spirituel à la paroisse voisine.

Landes, doyenné de St.-Jean-d'Angeli.

Ecclesia parochialis Sancti Petri des Landes. — C'était un bénéfice à la nomination du prieuré de Tonnay-Boutonne, et le titulaire devait deux écus pour procuration. Son église, dédiée à saint Pierre-aux-Liens, est du XIe. siècle et n'offre rien de bien remarquable. Tout près du hameau est le tertre appelé *Mont-des-Groies*, *Mont-Richard*, butte très-élevée d'où la vue embrasse un vaste horizon. Charles IX et Louis XIII, lorsqu'ils assiégèrent St.-Jean-d'Angeli, en 1569 et 1621, ont tenu leur quartier général à Landes. Quelques écrivains prétendent que le château qui reçut ces deux rois était entouré de profondes douves, flanqué de huit grosses tours et bâti en marbre lumachelle. On ne voit aujourd'hui que des ruines très-peu caractérisées.

La Vergne, doyenné de St.-Jean-d'Angeli.

Ecclesia parochialis, seu prioratus curatus Sancti Martini de Mioussaïo, alias la Vergne; Myoussaie, la Vergne.— C'était un bénéfice à la nomination de l'abbé de Sablonceaux; et le titulaire devait deux écus pour procuration; c'est aujourd'hui un simple village avec titre communal, desservi, pour le spirituel, par le prêtre voisin. Le lieu appelé le *Chau* pourrait bien indiquer la présence de la voie romaine que l'on reconnaît à Fontorbe et au Pouzat, se dirigeant sur Bernay. Le 26

octobre 1569, Charles IX assiégeant St.-Jean-d'Angeli, coucha à la Vergne, au camp des suisses dont on montre encore l'emplacement.

S.-Jean-d'Angeli, archiprêtré.

Angeriacum; Engeriacus; Angeri; Engeri; Sanctus Johannes de Angeriaco; Sanctus Johannes angeliacensis; Sanctus Joannes angeriacensis; S. Jean d'Angeri; S. Jean d'Angely, et mieux *S. Jean d'Angeli.*

Sur la voie romaine se rendant de *Mediolanum Santonum* à *Fontiniacum* et de là chez les *Nannetes,* existait, au temps de la domination romaine, et sur les bords de la Boutonne, *Vulturnus*, une *Station*, et sûrement une *Villa* dont la présence est attestée par des témoins irrécusables, briques à rebords, ciment, médailles. Quelle fut l'importance de cette fabrique cachée dans la forêt d'Essouvert, *exolverto* qui s'étendait alors sur tout le territoire occupé aujourd'hui par la ville de St.-Jean-d'Angeli? des fouilles suivies avec intelligence pourraient nous le dire. Toujours est-il qu'une chapelle, sous le vocable de la reine du Ciel, réunissait pour le culte les fidèles de la contrée, dès le Ve. siècle. En 402, le clergé de l'église de St.-Pierre de Poitiers céda cette chapelle à Ambroise, évêque de Saintes. Fillaut qui cite l'acte de cession ajoute que l'église abbatiale de St.-Jean-d'Angeli fut dans la suite bâtie sur l'emplacement de cette chapelle; mais il se trompe. L'édifice en question était plus à l'Ouest, et il devint plus tard l'église de l'Aumônerie. Ruinée par les Normands, elle fut rebâtie, et nous en avons les restes derrière le Palais-de-Justice. Tout près de ce premier oratoire, et à l'Est, fut bâti l'hébergement qui existait au VIIIe. siècle, sur les rives de la Boutonne, à l'extrémité de la forêt. Une tradition qui n'est pas sans fondement veut que les habitants

de Saintes, fuyant les Sarrasins qui dévastaient leur ville, y aient trouvé un asile en 729. Cet hébergement, appelé *Angeliacum*, était un rendez-vous de chasse. Il fut bâti par les rois mérovingiens, ou peut-être par les rois Wisigots qui ont habité la contrée : une rue qui longe les anciens fossés de l'enceinte de cet hébergement portait, en 1048, le nom de *rue Alaric*, c'est aujourd'hui la rue *Regnault* qui est à 15 mètres en contre-bas du plateau qui servait d'assiette à cet ancien pied-à-terre des rois d'Aquitaine ou des comtes de Poitiers. La femme et les enfants de Waiffre s'y trouvaient lorsque Pépin vint le combattre; Louis-le-Débonnaire y habitait une partie de l'année; Pépin s'y trouvait, lorsqu'en 817 les Normands débarquèrent pour la première fois sur la côte d'Angoulins, c'est de là qu'il partit pour aller les attaquer.

Vers le même temps, Pépin abandonne le palais d'Angerie à des moines Bénédictins qu'il y établit au nombre de 75. Les auteurs du Gallia Christiana assignent à cette fondation la date de 837; c'est évidemment une erreur. Dom Fontenau adopte la date de 817 d'après quelques chroniques manuscrites. C'est en 837 que Pépin restitua l'abbaye dont il s'était emparé pendant la guerre contre son père, et qu'il rendit avec de nouvelles terres. Trente ans après sa fondation, vers 850 selon Dom Fontenau, le monastère fut pillé et détruit par les Normands, et les moines dispersés. Ils revinrent après le calme rétabli, et ils étaient dans leur maison avant 928, car à cette époque Itier leur donne des propriétés sises près de Melle et de Briou. Le monastère fut relevé par les soins d'Eble, évêque de Limoges, et de Ratgaire, comte de la même ville; et, en 941, Louis d'Outremer y nomme, en qualité d'abbé, Martin, déjà abbé de St.-Cyprien de Poitiers. Bien que ce Martin soit le premier abbé connu par l'histoire, il n'est pas à présumer que le monastère n'ait pas eu d'abbés jusqu'à cette époque; quelques-uns prétendent que le moine

Félix, qui apporta d'Orient le chef de saint Jean-Baptiste, gouverna ce monastère avant Martin, et qu'il y mourut en odeur de sainteté. On a fait plusieurs versions sur la manière dont la tête de saint Jean-Baptiste fut apportée à Angérie. M. Gaultier, dans sa *Statistique de la Charente-Inférieure*, a consigné une légende tirée de la chronique de Maillezais, de celle de Adhémar de Chabanais et des annales de Mabillon. Je la reproduis ici.

Légende de St.-Jean-d'Angeli.

« Pépin, roi d'Aquitaine, après avoir reçu le chef de saint Jean-Baptiste, qui, dit-on, fut apporté d'Orient, fit, par l'avis de son père, Louis-le-Débonnaire, du palais qu'il avait à Angéri, un monastère qu'il voulut dédier au Précurseur. Mais ce monastère, trente ans après sa fondation, subit le même sort que tous ceux de l'Aquitaine, qui furent ruinés de fond en comble par les Normands. Dans la suite on ignora long-temps le lieu où cette tête avait été déposée. Cependant quelques années après le rétablissement de l'abbaye par les comtes Ebbon et Ratgaire, Alduin, abbé de ce monastère, trouva, en 1010, dans une petite châsse de pierre, taillée en forme pyramidale, un reliquaire d'argent qui renfermait cette tête. Guillaume V, duc d'Aquitaine, revenant après Pâques d'un pélerinage qu'il avait fait à Rome, satisfait de la découverte d'un trésor si précieux, voulut qu'on exposât à la vénération du peuple le reliquaire qui contenait le chef de saint Jean-Baptiste, et sur lequel on lisait cette inscription : *hic requiescit caput precursoris Domini.* Ayant indiqué le jour de cette cérémonie, Théodelin, abbé de Maillezais, se chargea, d'après l'ordre des prélats qui s'étaient rassemblés à Angéri pour cette solennité, d'exposer pendant deux heures aux regards des fidèles le chef du précurseur ;

mais, en le replaçant dans son reliquaire, il sut adroitement en soustraire une dent; aussitôt il fut privé de la vue, qu'il ne put recouvrer qu'après avoir avoué sa faute et restitué la dent. Dès que cet événement fut connu, on vit arriver à l'abbaye d'Angéri une multitude d'étrangers d'Italie, d'Espagne, et de toutes les parties de la France. Robert, roi de France, et la reine son épouse; Sanche, roi de Navarre; un autre Sanche, duc de Gascogne; Eudes, comte de Champagne, ainsi que plusieurs autres comtes et princes, vinrent à Angéri faire de riches présents. Le roi donna une coupe d'or du poids de 30 livres et des étoffes d'or et de soie pour l'ornement de l'église. Les évêques de plusieurs diocèses, accompagnés de leurs moines et de leurs clercs, et suivis d'un grand nombre de fidèles, se rendirent aussi au monastère d'Angéri, apportant avec eux les reliques de leurs patrons. Après que la tête de saint Jean-Baptiste eut été suffisamment exposée aux regards et à la vénération du peuple, le duc Guillaume ordonna qu'elle fût replacée dans la châsse où elle avait été trouvée, et que cette châsse fût recouverte d'une autre en bois qu'il fit argenter avec le présent que Sanche, roi de Navarre, avait fait au précurseur. »

Depuis cette époque, princes et particuliers enrichirent à l'envi ce monastère, qui donna naissance à la ville actuelle. Les dyptiques de Saintes nous ont conservé les noms de soixante-neuf abbés de St.-Jean-d'Angeli, dont 25 commandataires; savoir :

1. Martin, 941.
2. Aymon.
3. Geoffroy Ier., 965.
4. Raimond 1er.
5. Girbert, 980.
6. Gautier.
7. Robert, 988.
8. Aimeric Ier.
9. Hilduin, 1010.
10. Raimond II.
11. Aimeric II, 1018.
12. Arnauld, 1038.
13. Geoffroy II, 1047.
14. Eudes, 1060.

15. Ansculfe, 1096.
16. Ainric, 1103.
17. Hugues, 1131.
18. Geoffroy III, 1138.
19. Pierre-le-Vénérable, 1150.
20. Jean Ier., 1170.
21. Pierre II, 1170.
22. Hélie Ier., 1215.
23. Geoffroy IV, 1225.
24. Giraud, 1239.
25. Hélie II, 1254.
26. Pierre III, 1257.
27. Thomas, 1269.
28. Guillaume Ier., 1270.
29. Eudes II, 1280.
30. Olivier, 1285.
31. Guillaume II, après 1314.
32. Rolland, 1327.
33. Hugues II, 1327.
34. Guillaume III, 1337.
35. Hugues III, 1341.
36. Pierre IV, 1342.
37. Raimond III, 1345.
38. Pierre V, 1346.
39. Pierre VI, 1357.
40. Géraud, 1376.
41. Jean II, 1408.
42. Louis Ier., 1416.
43. Robert, 1454.
44. Jean Alain, 1461.
45. Jean Balue, 1465.
46. Jourdain, 1471.
47. Louis II, 1473.
48. Jean III, 1474.
49. Martial, 1479.
50. Jean IV, 1502.
51. Jean V, 1505.
52. Hélie, 1530.
53. Jérôme, 1541.
54. Jean VI, 1542.
55. Pierre VII, 1575.
56. François, 1604.
57. Pierre VIII, 1613.
58. Claude, 1624.
59. Louis III Rochefoucauld.
60. Louis IV de Goueran.
61. Pierre IX de Mares, 1657.
62. Valentin, 1658.
63. Ives de Senecterre, 1678.
64. Annibal Julien, 1679.
65. Mathieu d'Hervault, 1688.
66. André de Druillet, 1717.
67. De Courtavel, 1728.
68. De Machault, 1771.
69. N., évêque de Limoges, dernier abbé.

La ville de St.-Jean-d'Angeli prit de rapides accroissements, grâce à l'influence de l'abbaye dont les richesses s'augmentaient de jour en jour. En 1204, Philippe-Auguste y établit un hôtel-de-ville; en 1206, St.-Jean-d'Angeli re-

tomba au pouvoir des Anglais, qui s'y maintinrent jusqu'en 1223, époque à laquelle Louis VIII la réunit à la couronne. En 1346, le comte de Derby reçoit la ville à composition pour Edouard III, roi d'Angleterre; six ans après elle redevint française. Après la bataille de Poitiers en 1360, St.-Jean-d'Angeli retomba au pouvoir des Anglais; Duguesclin, en 1372, y fut reçu sans condition par les habitants lassés de la domination étrangère. De 1502 à 1621, St.-Jean-d'Angeli fut en proie à la peste et aux horreurs de la guerre civile : Charles IX mit le siége devant cette ville en 1569, et la força de capituler; Louis XIII la prit en 1621 et la démantela.

Rien de fort intéressant pour le touriste à Saint-Jean-d'Angeli sous le rapport de l'architecture; il ne reste de l'abbatiale que le chevet droit et percé de trois fenêtres lancéolées, et deux arcs-boutants destinés autrefois à contrebouter la poussée de la voûte de la nef, et qui servent aujourd'hui de supports à la sonnerie de la paroisse. En fait d'édifices civils, on voit encore quelques maisons en bois du XVIe. siècle, et la tour du Seing, appelée *le Gros reloge*, bâtie au XIIIe. siècle, l'un des murs de l'ancien Hôtel-de-Ville portant, mais très-frustes, de larges écussons au champ de — et au massacre de cerf de —. De l'hôtel de Condé, il ne reste que la tour où l'on prétend que l'infortuné prince fut empoisonné.

St.-Jean a vu naître plusieurs hommes célèbres : B. Priolo de la famille Priolo qui donna plusieurs Doges à la république de Venise, il vivait en 1602; A. Maichain, hist. 1617; J. de la Perrière, physicien; les frères Marchant; l'abbé Durouseau; Valentin, chirurgien célèbre; le marin Tourneur, etc., etc.

Les archives de St.-Jean-d'Angeli contiennent plusieurs pièces fort curieuses et entr'autres les deux suivantes : la première est l'acte original de la capitulation de la Ville le 5 août 1351; l'autre est un registre de 1332, fort remar-

quable en ce qu'il contient le recueil de tous les jugements criminels rendus à cette époque, ce qu'on ne retrouve pas dans les autres registres du XIVe. siècle. Pour lire ces jugements, il faut retourner le registre, le prendre par la queue, et revenir en rétrogradant. Le premier feuillet n'est plus lisible, mais on déchiffre aisément les autres.

Capitulation du 5 août 1351. (Arch. de la ville de St.-Jean-d'Angeli, liasse 00, n°. 35.)

« A tous ceulz qui les présentes lectres verront : Charle d'Espaigne, comte d'Engolesme, connestable de France, lieutenant du roi, monseigneur, ès païs d'entre les rivières de Loire et de Dourdonne; et Raymond Guilhem, seigneur de Copanne, Giraut de S. Aon, Gailhart Durant, Pierre de Castelneuf, et Johan de Montignac, escuyer de la part du roy d'Angleterre, et de l'establie de S. Jehan d'Angeli, salut et connaissance de vérité; savoir faisons que à donner le respit et les astinences entre nous connestable devant dit pour le roy de France, monseigneur, et ceulz de nostre présent host et de nostre partie, et nous sire de Copanne, Giraut de s. Aon, Gailhart Durant, Pierre de Castelneuf et Johan de Montignac, devant dis, tant en nos noms et pour nous, comme ès noms et pour tous ceulz de nostre dicte establie, et de la ville et chastel de S. Jehan, octroyées, convenanciées, et jurées sur sainctes evangiles de chascune partie, du jourd'huy jusques au derrenier jour du présent mois d'Aost à soleil couchant, a esté traicttie, octroié, convenancié, accordé; fiancié, et juré en la fourme et manière que s'ensuit : — premièrement, nous sire de Copanne, Giraut de S. Aron, et aultres dessus nommés de la dicte ville et establie de S. Jehan, rendrons la dicte ville et le chastel de S. Jehan au connestable dessus dict réalment et de faict, ou à celi qui de par le roy de France, ou de par le dict connestable y sera député, le derrenier jour de

ce présent mois d'Aost dedans soleil couchant, si à celi jour ou vj jours devant plus prochains, c'est a savoir, du xxv jour du dict mois d'Aost, jusques au derrenier jour d'iceli mois, nous ne sommes secourus par homme de nostre part qui soit si fort sur les champs en l'un des dicts vij jours, qu'il puisse lever par bataille ledict connestable, et déconfire li et ses gens, ou celi de ses gens qui de par le roy de France, ou de par ledit et connestable y seroit député, auquel cas seront pris de chascune part deux chevaliers pour faire..... la place d'entre les deux batailles. Et tout et seront les choses entendues en bonne foi senz nul mal engin, et ou cas que nous serions si forts que nous nous pensions combattre, et feussions desconfitz, rendrons nous la ville et le chastel le dict jour dedens l'eure dessus dicte. Item, est accordé que nous de la dicte establie par nulle autre voie quelconque que par celle dessus dicte ne nous poons ne devons tenir pour secourus. Item, est accordé par nous connestable que celi jour, si secours venoit à la dicte establie, les gentilz hommes qui y sont porront issir pour estre et combattre avecques leur dict secours, et aussi les hostages ci-après nommés, et baillis de leur part, se porront combattre avecques leurs gens, se il leur plait, par si que du capitaine qui voudra de leur part il bailleront bonne seureté par la foi du dict capitaine, et par ses lectres ouvertes, scellées de son scel, de rendre la ville et le chastel de S. Jehan, ou cas qu'il ne soient secourus par la manière que dessus. Item, est accordé par nous de la dicte establi, que les autres non nobles et servens et gens de pié ne partiront de la dicte ville ne du chastel, ne ne secourrons, conforterons, ne aiderons ne entreront dedens la ville ne le chastel nulz de ceulz qui venroient pour nous, si comme ne aussi ne prenrons, ne recevrons aide ne confort en eulz. Item, est accordé par nous de la dicte establie que nous ne chevaucherons, ne.... erons au païs du roy de France, de ses aidans, ne de nulz de ses

subjet durant ce temps. Item, avons accordé que le dict temps durant nous ne partirons de la dicte ville, ne nous avitaillerons, ne croistrons de vivres qulz qu'il soient, ne croistrons de gens ne de capitaine, ne laissons entrer en la ville aultres gens, ne aultres vivrés que il.... ne ne conforterons la ville de nulz ouvrages, ne de nulle artillerie. Item, avons accordé que pour quelconques treuves, astinances, ou souffrance de guerre qui se puisse prendre entre les ij roys, nous ne laissons que nous ne rendons la dicte ville et chastel à la dicte journée....., ons les convenances se nous n'estions secourus par la voie dessus dicte. Item, avons accordé que si nous savons aulcuns de nos gens qui chevauchent et pillent au païs du roy de France nous les en destourberons..... et se il vient à nostre connaissance nous les en punirons; et néanmoins, se les gens du roy de France en..... aulcune il les en porront punir senz..... Item, avons accordé que du jourd'hui en avant nous ne empirerons la ville ne le chastel..... mais le rendrons au jour dessus dict en l'estat et en point que il est maintenant. Item, est accordé que le dict présent traittié fait..... et juré d'une part et d'aultre ij des chevaliers de nous connestable entrerons dedens la ville et le chastel à seureté et avecques ij gentilz hommes de la dicte ville..... et leur devrons montrer par leur sermens, senz nul ne celer, et ce fait, les dict ij gentilz hommes..... leurs sermens, selon la quantité de vivres que il trouverons, et la quantité de gens de laïens, yceulz vivres..... en feront..... admistrer de dehors par leur argent durant chascun jour pour vivre eulx et leurs chevaux jusques..... Item, est accordé par nous connestable devant dict, que nous, en nostre personne, conduirons ceulz de la dicte establie de S. Jehan à Tours..... conduire par le maréchal de France, ou par le comte de Lille, en sa compagnie, Clermont et Boucigaut, et en porront..... porter avecque eux..... les vendre ou aliéner ainsi comme bon leur sem-

blera. Item, leur avons accordé que ceulz de la ville de S. Jehan qui s'en voudront aler avecque..... aler et emporter ce que il en voudront emporter de leurs biens; et que ceulz qui voudront demourer auront leurs corps et leurs membres..... Item, est accordé de nous de l'establie dessus dicte que les biens des dessus ditz qui voudront demourer en la ville seront et demoureront..... du connestable. Et à tenir toutes les choses devant dictes, et chascunes d'icelles fermes et accomplies en bonne foi senz..... accordées, convenanciés, et jurées par la manière que dessus est dict, nous sire de Copanne, Giraut de S. Aon, Gailhart Durant, Pierre de Castelneuf, et Jehan de Montignac, escuyers, devans ditz, pour nous et les dessus nommés de la dicte ville et establie de S. Jehan, avons baillié et baillons au dict connestable les hostages ci-après nommés; c'est à savoir, messires Pierre Gombaut, Guille Naple (Marescaux de Santon), Richart du Temple, Raimont Durant..... de la Duz, Loyse de Somput, Gaultier Meôs, Arnaut de Copanne, et Bernart de Castelneuf. En tesmoing des choses dessus dictes, nous connestable de France dessus dict, et nous Guille Raimont, sire de Copanne, Giraut de S. Aon, Gailhart Durant, Pierre de Castelneuf, et Jehan de Montignac, escuyers dessus ditz, avons scellé ces lectres présentes de nos seaulz : faictes, accordées, et données devant S. Jehan d'Angeli, le cinquiesme jour du dict mois d'aoust, l'an de grace mil C. C. C. cinquante et ung. »

L'original est avarié et troué en quelques parties, ce qui a nécessité les blancs que j'ai laissés.

Registre de l'échevinage de St.-Jean-d'Angeli, année 1332.

Ce petit registre n'est pas le plus ancien que la ville de St.-Jean-d'Angeli ait conservé; mais c'est incontestablement le plus curieux, et le plus précieux au point de vue de l'his-

toire et de la jurisprudence du temps, jurisprudence si crue, si bizarre, quelquefois si relâchée qu'on a peine vraiment à s'en faire une idée. Je ne transcrirai pas ce registre, j'en ferai une courte analyse. L'assassinat d'un curé de Nantillé, par des hommes de Fontenet; des escrocs mis en liberté sur la recommandation d'une grande dame, escrocs qui tenaient maison de jeu aux dez et aux quilles; les coupeurs de bourse à qui on coupe les oreilles, tantôt l'une, tantôt l'autre; les faux témoins que l'on condamne à porter les *greffes par la langue?* et à être *fruités?* et à porter pendant près d'un an sur leurs habits un écriteau où la cause de leur condamnation est écrite en vers. La composition de cet écriteau rimé est consignée sur le jugement même; le fauconnier du roi de Portugal à qui on dérobe son argent après l'avoir endormi à l'aide d'un narcotique; le vol de cierges pris sur l'autel de monseigneur St.-Jehan; un pauvre pour avoir dérobé du pain et du fromage en assez petite quantité, condamné à être fustigé à peau nue depuis le champ des Jacobins, jusqu'au carrefour des Forges; un autre coupable d'un semblable délit, condamné à être *fruyté à la trompette?* avec un chapeau de paille sur la tête, et le larcin pendu au cou; un autre qui s'était défendu à l'aide de son couteau contre un savetier qui l'assommait, est condammé à être pendu; tel autre pour avoir donné du couteau à une *brette* qui en mourut, n'est condamné qu'au bannissement... telle est la table fort abrégée des principales matières de ces jugements criminels.

Tous ces jugements étaient rendus par le maire assisté par quelques-uns des échevins, en présence du prévôt.

Il ne paraît pas qu'à cette époque on connût, ou du moins qu'on appliquât la peine de l'emprisonnement. La prison n'était que préventive; c'était une mesure employée pour s'assurer de la personne de l'inculpé. Les peines les plus ordinaires étaient le bannissement à temps ou à perpétuité, soit

de la banlieue, soit de la sénéchaussée, soit même du royaume; l'exposition au pilori; l'amputation des oreilles; la mort.

Cette échelle des peines n'était pas assez étendue; elle ne procurait pas les moyens d'établir constamment une juste proportion entre la punition et le délit. D'ailleurs la première et la troisième étaient mal imaginées et ne remédiaient à rien. Pour se débarrasser de ces malfaiteurs, on les bannissait; mais qu'arrivait-il? on recevait en échange ceux des pays voisins. On voyait donc arriver à la file tous ces misérables ayant pour unique recommandation une oreille de moins; avec une marque d'infamie aussi ostensible, toute existence honorable leur était fermée, et ils ne pouvaient désormais vivre que de crime. A la première faute qu'ils faisaient, si elle était légère, on leur coupait l'autre oreille; si elle était grave, on les pendait pour en finir. Aussi, de compte fait, on a pendu six hommes à St.-Jean-d'Angeli en l'année 1332, dont deux seulement pour crime d'assassinat; on en eût pendu un septième si le séneschal ne s'y fût opposé; et peut-être en trouverions-nous un plus grand nombre si dans cette partie le registre était plus complet. La peine de mort ainsi prodiguée perdait toute son efficacité, et loin de contenir les malfaiteurs, elle les excitait en quelque sorte; car du moment où pour de simples vols on avait encouru la potence, il est évident qu'on n'avait plus rien à ménager, et qu'on pouvait, sans autre danger, commettre les plus grands crimes.

Une coutume des temps barbares subsistait encore à St.-Jean-d'Angeli. Lorsqu'un homme était soupçonné d'un crime, et que cependant les preuves n'étaient pas assez grandes pour que le prévôt fit emprisonner l'accusé, et instruisît le procès, la commune le soumettait à une épreuve qui avait pour objet de le purger du soupçon. C'est ce qui arriva à Jehan Du Sabley. Il était soupçonné d'avoir contribué à la mort de Jehan Paillié. On l'obligea de comparaître à toutes les mésées, c'est-

à-dire à toutes les assemblées générales de la commune qui se tenaient chaque mois. Là il faisait le *cri accoutumé*, il demandait à haute voix s'il y avait quelqu'un qui voulût l'accuser, ou le dénoncer, et se rendre partie contre lui; les assistants gardaient le silence, et alors le maire donnait acte de la comparution *si lui es gardamer que de sa mésée d'hui il a fait son dû.* On voit Jehan Du Sabley comparaître ainsi à presque toutes les mésées de l'année 1332. Cette coutume pouvait avoir ses avantages.

L'amende ne se prononçait que pour les contraventions aux réglements de police, et pour les infractions commises par les bourgeois à leurs devoirs de membres de la commune. Il y avait aussi des amendes civiles.

Les procès civils ne portent que sur des matières personnelles et mobilières. Il paraît que les matières réelles n'étaient pas dans les attributions de l'échevinage. Au reste, on voit par les jugements que le commerce des vins avait une grande activité.

Il est souvent question d'*alliage.* « Arnaut de Turet a donné *alliage* pour soi et pour les siens à Pernelle Dégourpie (veuve) de feu Giraut Daux, pour soi et pour les siens, droit faisant et droit prenant selon coutume et usage du pays. » Je ne sais pas ce que l'on entendait par *alliage.*

Les amendes étaient souvent applicables à une maladrerie qui portait un nom fort bizarre : « *La charité que Dieu sauve l'abbé :* condamné est Guillaume Giraut, boucher et poissonnier payer au procureur de la Charité *que Dieu sauve l'abbé,* XV sols, dedans la S. Michel prochaine, etc. —Jehan Féron a gagé l'amende pour ce qu'il a failli en sa garde de la charité *que Dieu sauve l'abbé.* »

Je terminerai cette courte analyse par la copie d'un jugement en matière de faux témoignage.

« Falsi testes—Le mardi avant la feste S. Grégoire.

« Thomas Poupart et Jehan Coyreau de Frontenai l'abattu, accusez de havoir porté faus tesmoignage, confessèrent que à la requeste de Joffré Thébault il portèrent et despousèrent après leur serment faus tesmoignage davant l'evesque de Xainctes ou ses vicaires. C'est assavoir que il avoit oy et esté présents que Joh. Coyq[t] et Margarite fille dudit Joffré s'estoient donné l'un à l'autre en mariage par parole de présent. Laquelle chouse il ne avoient onques vehu ne oy, et pour ce furent jugé et condapné à porter les *greffes par la lengue* et a estre *fruytés* par tous les quarrefours de ceste ville, et à porter escripteaux jusques à Pasques cousus sur leurs robes davant et d'arrière, contenant que c'est pour faus tesmoignage; et fut escript ès dis escripteaux en ceste manière :

Pour porter faus tesmoignage
Fuis jugé en esclavinage
A porter cest saing sauvage.

Ces chouses furent faictes présents à ceu sire P. Tronquière, sire Og. et sire Aymar de Loupsault, sire Hugues Féron, sire P. Roille, sire Estenne Roille, Jehan Roille, J. du Marché, Jehan Morin, Jeh. de Mastas, et plusieurs aultres. »

Asnières, doyenné de St.-Jean-d'Angeli.

Villa Asnerias; grangia de Asneriis; Asneriæ; ecclesia parochialis Sancti Medardi de Asneriis; Asnières. — C'était autrefois une annexe de l'archiprêtré de Taillebourg, à la nomination du grand archidiacre d'Aunis; le titulaire devait à l'évêque de Saintes en tournée 6 l. pour procuration. Aujourd'hui cette paroisse fait partie de l'archiprêtré de St.-Jean-d'Angeli. Les chartes du Xe. siècle mentionnent souvent

la *Villa Asnerias.* R. P. Lesson soupçonne qu'un seigneur aquitain, fort célèbre dans le IXe. siècle, a donné son nom à cette localité : *Villa Asnerias, grangia de Asneriis* serait synonyme de maison rustique d'*Aznarius.* Un petit hameau dépendant de la commune d'Asnières, porte, dans les anciennes chartes, le nom de *Rua de Asneriis.* Je ne sais trop l'origine d'une façon de parler, fort peu obligeante pour les habitants d'Asnières. Quand on veut désigner un homme nul sous le rapport de l'intelligence, on dit de lui *qu'il a pris le bonnet dans l'Académie d'Asnières;* peut-être, et je me plais à le croire, veut-on jouer sur le nom de cette commune.

L'église d'Asnières, sous le vocable de saint Médard, est dans un pauvre état, et si la commune n'y remédie, elle ne tardera pas à crouler. C'est un édifice du XIIe. siècle; à l'abside, trois fenêtres accolées à plein-cintre; clocher carré du XIIIe. à une seule fenêtre à deux baies ogivales lancéolées, fort étroites. Croix du cimetière assez remarquable.

St.-Hilaire de Villefranche, doyenné.

Villafranca; Sanctus Hylarius de Villafranca; ecclesia parochialis Sancti Hylarii de Villafranca; saint Hilaire.— Ce bénéfice, à la nomination de l'évêque de Saintes, dépendait de l'archiprêtré de Taillebourg; le titulaire devait à l'évêque en tournée 6 l. pour procuration. C'est aujourd'hui un doyenné rural de l'archiprêtré de St.-Jean-d'Angeli.

D'où vient le nom de Villefranche porté autrefois par cette paroisse? je l'ignore, rien ne m'ayant pu mettre sur la voie. Les chartes du Xe. et du XIe. siècle mentionnent l'église de St.-Hilaire de Villefranche. Cet édifice du XIe. siècle, et peut-être du Xe., a subi de graves détériorations. Portail unique à trois voussures avec linteaux, modillons barbares, au milieu, l'agneau portant une croix; apside droite à deux baies

plein-cintre supporté par deux pieds-droits. Ces baies sont bouchées, et on a pratiqué au-dessus, au XVe. siècle, une fenêtre ogivale. La tour du clocher, sans caractère, est tout-à-fait moderne; ce sont des pierres taillées, placées les unes au-dessus des autres.

Près de St.-Hilaire, et sur la propriété de M. de Romfort, se trouvent les ruines d'un monastère fondé par saint Martin, disciple de saint Martin de Tours. Ce monastère est mentionné sous le nom de *Sedaciacum*, *Sarziliaco*, *S.-Martin de Sarzay*. D'après MM. de Ste.-Marthe, ce monastère serait l'un des plus anciens de la Saintonge. Saint Cybard, âgé à peine de quinze ans, s'y réfugia, suppliant l'abbé Martin de le recevoir au nombre de ses religieux. *Sedaciacus vicus* devait être une villa romaine; le voisinage d'une voie partant de *Mediolanum* et se rendant, par Taillebourg, Mazeray, St.-Jean-d'Angeli, Bernay, et Fontenay chez les *Nannetes*, les nombreux débris gallo-romains qu'on y rencontre ne laissent à cet égard aucun doute. Quant au monastère, il a été ruiné depuis long-temps, mais on découvre de nombreux vestiges de constructions enfouies, et des tombeaux en pierre pour peu que l'on fouille dans les terres adjacentes.

Le Douhet, doyenné de St.-Pierre de Saintes.

Ecclesia Sancti Martialis de Douheto, cum sua annexa Sancti Petri de Juyco; le Douet; le Douhet. — C'était un bénéfice à la nomination de l'évêque de Saintes, et dépendant de l'archiprêtré de Taillebourg; le titulaire devait à l'évêque en tournée 10 l. 17 s. 6 d. pour procuration. C'est aujourd'hui une cure du doyenné de St.-Pierre de Saintes.

Cette paroisse du Douhet est fort intéressante pour l'archéologue. Le touriste doit laisser la route de Bordeaux à Rouen, au village de la *Rouie*, appelé le plus ordinairement

la *Roulerie*, où séjourna Louis XIII, en 1621, lorsqu'il vint assiéger en personne la ville de St.-Jean-d'Angeli. Un chemin tortueux et fort mal entretenu le conduira à un premier village où se trouvent les restes importants d'un château-d'eau de construction romaine, ou de la demeure du gardien des eaux qu'un aquéduc conduisait autrefois à Saintes. Il pourra, s'il est muni d'une lumière, s'aventurer dans cet aquéduc dont la voûte, taillée dans le roc vif, a près de 4 mètres de hauteur, dans sa partie la plus élevée. Le canal est éclairé de distance en distance par des évents, et des trottoirs de 16 centimètres permettent de circuler à pied sec. Quelquefois il sera obligé de se glisser dans un conduit fort étroit, et qui n'est autre que le canal lui-même, pour rencontrer une voûte semblable à la première; mais ce sont là de petites épisodes que l'on n'est pas fâché de raconter au foyer d'hiver. De cette première ouverture, appelée dans le pays *la grand font du Douhet*, la voûte, constamment creusée dans le roc jusqu'au château du Douhet, n'a qu'un mètre d'ouverture, perd son cintre et prend la forme carrée. De nombreuses coupures faites au moyen-âge ont détourné les eaux de cet aquéduc pour l'arrosement des jardins du château, propriété de M. d'Argenson. Ce château bâti, au siècle dernier, par M. le marquis de Thors, n'a rien de bien remarquable au point de vue architectural; les jardins et le parc traversés par l'aquéduc en feraient une demeure délicieuse, pour peu qu'on voulût les entretenir.

L'église, sous le vocable de saint Martial, est un très-bel édifice roman du XIe. siècle, façade : trois portails, celui du milieu ouvert. Porte simulée de droite : une seule voussure, palmettes à l'archivolte. Porte simulée de gauche : une seule voussure, billettes à l'archivolte. Portail du milieu : quatre voussures en retrait;

1re. Voussure : deux anges; *Agnus Dei;*

2e. Voussure : palmettes ;
3e. — chardons ;
4e. — saints ; au sommet, le Christ bénissant.

Colonnes rubannées.

Chapiteaux ; droite : Christ nimbé.

— gauche : personnage mettant la main droite dans la gueule d'un monstre, et de la gauche tenant le menton d'un quadrupède.

Fronton : cinq arcatures romanes sans ornements.

Apside semi-circulaire à trois lobes romanes.

Tour du clocher quadrangulaire à toiture en cône à six pans, les fenêtres du XIIIe., tribules, clochetons à crochets aux angles.

Intérieur : une seule nef sans transepts, trois travées romanes, coupole au clocher, voûte ogivalo-romane, apside cul-de-four, fenêtres romanes bouchées.

Cette église est bien, et parfaitement tenue. La voûte de l'apside souffre beaucoup ; celle de la nef en-deçà de l'arc triomphal, souffre aussi par suite de la suppression des colonnes qui supportaient la retombée des arcs-doubleaux. Cette imprudence doit être attribuée au prédécesseur de M. le curé actuel qui, pour aligner les bancs de la mairie et de l'œuvre, n'a pas réfléchi qu'en supprimant les colonnes, il enlevait à la voûte ses supports. J'ai écrit à M. le maire pour le prier de parer à cet inconvénient ; les carrières du Douhet fournissent d'excellentes pierres, et le rétablissement de ces colonnes ne serait pas fort dispendieux.

Sur la commune du Douhet se trouve la fontaine du *Gros-Roc*. Elle s'échappe par deux ouvertures de dessous un rocher de 20 mètres d'élévation et taillé perpendiculairement. Ce rocher offre plusieurs grottes qui paraissent avoir été habitées, car on y remarque des encastrements qui doivent

avoir servi à loger les extrémités de chevrons ou de poutres, et un escalier taillé dans le roc. La source du Gros-Roc est fort abondante, et les gens de la contrée attribuent à ses eaux la vertu de ramener les amants inconstants.

A 300 mètres de sa source cette fontaine fait tourner deux moulins, au village appelé *Forges*. Une quantité considérable de mâchefer confirme l'opinion généralement répandue qu'il y avait dans les temps réculés, en ce même endroit, quelques-unes de ces forges appelées par César *ferrariæ*.

Vénérand, doyenné de St.-Pierre de Saintes.

Ecclesia parochialis Beatæ Mariæ de Vénérand, bénéfice à la nomination de l'évêque de Saintes, et dépendant de l'archiprêtré de Taillebourg. C'est aujourd'hui une cure du doyenné de St.-Pierre de Saintes.

Cette petite paroisse est intéressante au point de vue archéologique, et le touriste revenant du Douhet, doit une visite à la fontaine de Vénérand. Cette fontaine sort de dessous un rocher taillé à pic et de 12 à 15 mètres d'élévation, fait tourner un moulin, à quelques peu de distance, et se perd immédiatement sous terre, en s'engouffrant dans une crevasse naturelle du rocher. On prétend que l'eau de cette fontaine se rend au *Gros-Roc*. Les Romains ont connu cette source, et ils l'ont utilisée pour alimenter l'aquéduc du Douhet. Le trou dans lequel l'eau se perd porte des traces de la maçonnerie qui servait à le masquer à l'époque gallo-romaine, et on remarque un conduit taillé dans le rocher, revêtu en dedans d'un ouvrage en maçonnerie, par où les eaux de cette fontaine étaient dirigées vers le vallon de la Tonne, point de jonction des eaux d'une autre fontaine appelée *Font-Giraud*, pour de là être dirigée sur Saintes soit par un seul conduit venant du Douhet, soit par plusieurs embranchements partant

d'un centre commun et qui doit être situé non loin du vallon de la Tonne traversé par trois canaux bien distincts, ainsi que j'ai pu m'en convaincre souvent.

L'église de Vénérand est sous le vocable de la Sainte Vierge. L'édifice assez vaste a subi de nombreuses modifications. Apside sans caractère; tour du clocher carrée, sans ornements; façade, porte ogivale du XVe. ou du XVIe. siècle, offrant à l'imposte du jambage gauche une grossière image de cheval.

En face de l'église on peut faire un cours suivi d'épigraphie. Une maison abandonnée aujourd'hui, offre sur ses deux façades un répertoire curieux d'inscriptions telles que nous en a légué le dévergondage de quatre-vingt-treize. Les habitués de ce cabaret, où se réunissaient sans doute les fortes têtes de Vénérand, devaient éloquemment commenter les sentences plus ou moins patriotiques complaisamment étalées au frontispice de ce temple de Bacchus.

Le château de la Saussaye, appartenant à la famille de Saint Léger, couronne la crête du coteau sur lequel est bâti en amphithéâtre le chef-lieu de la commune de Vénérand.

Foncouverte, doyenné de St.-Pierre de Saintes.

Ecclesia parochialis Sancti Viviani de Foncouverte; Fonscoopertus; Fondcouverte. — Ce bénéfice dépendait autrefois de l'archiprêtré de Taillebourg, et il était à la nomination de l'évêque de Saintes; c'est aujourd'hui une cure du doyenné de St.-Pierre.

Le touriste, pour peu qu'il soit antiquaire, passera d'heureux instants s'il parcourt cette charmante petite paroisse couverte de débris romains. Sortant de Vénérand, il aura repris la route de Bordeaux à Rouen, et il aura traversé le

hameau appelé la *Vieille Verrerie* qui tire son nom d'une verrerie qui y existait anciennement. S'il est ingambe, il peut suivre, sur la droite, le chemin du *Vigneau*, propriété de M. V. Savary, président du tribunal civil de Saintes; et de ce point, après avoir visité les trois branches de l'aquéduc qui traversent le vallon de la *Tonne*, se rendre à Foncouverte par le *Puy-Gibeau.*

L'acquéduc qui portait les eaux du Douhet à Saintes a laissé dans la commune de Foncouverte des traces évidentes. Les murs bâtis en petit appareil, des portions du canal creusé dans la pierre et enduit de ciment rougeâtre, ayant 54 cent. de largeur sur 61 de hauteur, ne laissent aucun doute possible. Au village de la *Grimoderie*, dont plusieurs maisons sont entées sur des murs romains, on remarque le canal se dirigeant vers le *vallon des Arcs* dont je parlerai tout à l'heure; à la métairie de *Mouillepied*, le sol est jonché de débris gallo-romains; on y a trouvé des moulures en marbre, des vases, des ustensiles en fer et en bronze; là était sûrement la villa de quelque riche personnage. Le vallon des *Arcs* était traversé par l'aquéduc porté sur 25 arches dont les débris jonchent le sol; trois de ces arches plein-cintre, parementées en petites pierres, subsistent, et laissent juger de ce que pouvaient être les autres.

L'église de Foncouverte est entière; cet édifice qui domine un riant vallon date du XIe. siècle. Portail plein-cintre à colonnettes sans sculptures au chapiteau; archivoltes couvertes de tribules, lozanges et feuillages; apside semi-circulaire, percée de trois fenêtres romanes à un simple archivolte couvert de tribules et de dents de scie, claveaux lisses, colonnettes à chapiteaux sans ornement. Les trois baies de l'apside sont séparées par des colonnes engagées, partant du sol et se prolongeant jusqu'à l'entablement que soutiennent des corbeaux simples; campanier au-dessus du portail; porche. Du

pied du rocher sur lequel est bâtie l'église sort une fontaine dont les eaux furent utilisées autrefois pour augmenter le volume de celles de l'aquéduc du Douhet.

Le touriste pourra se rendre à Saintes en suivant cet aquéduc. Sur le côteau qui forme au Sud le vallon des *Arcs*, il pourra remarquer neuf évents dans le *Plantis des neuf puits ;* au bois de la *Tonne*, il en retrouvera la voûte ; à la vallée du *Chaillot*, près d'*Aumont*, et au *fief des plantes* des piles en ruine lui rappelleront les arcades du vallon des *Arcs ;* à la *Bromanderie* les restes de 25 arcades lui feront présumer qu'une branche de l'aquéduc franchissait le vallon en cet endroit pour arriver sur le plateau de St.-Vivien, tandis qu'une autre branche suivie jusqu'au *Chaillot* paraît se diriger vers le moulin de la *Grille*, au Nord-Est du faubourg de St.-Pallais.

Me voici revenu à l'antique métropole des Santones, et reprenant mes paisibles fonctions. Me sera-t-il donné de visiter, l'an prochain, une autre partie de ma division ? Dieu seul le sait : les événements marchent vite par le temps qui court, et plus d'un orage nouveau peut venir entraver le zèle. En plusieurs communes j'ai été l'objet de soupçons : on ne comprenait pas ce que je pouvais tant examiner ; les notes que je prenais paraissaient singulièrement intriguer les fortes têtes du village, et plus d'une fois j'ai dû être sobre d'interrogations là où je ne pouvais me mettre à couvert derrière M. le Curé. Il est telle contrée où j'ai été officiellement signalé au clergé comme un homme dont il fallait se défier, par la raison péremptoire que « ces prétendus inspecteurs de monuments, tenant leur titre de l'autorité civile, ne peuvent que méditer la ruine des édifices religieux à la conservation desquels ils n'entendent rien. » Si je ne cite pas textuellement la circulaire officielle, je donne au moins la pensée

qui l'a dictée. Que voulez-vous, Monsieur, et très-honoré collègue, le mauvais vouloir des uns, l'esprit étroit des autres, les singulières préventions d'hommes, du reste très-estimables, sont des obstacles que nous ne pouvons vaincre qu'à force de patience et de bienfaits au point de vue artistique. Conservons malgré eux, et obligeons-les à conserver; plus tard, ils nous témoigneront leur reconnaissance.

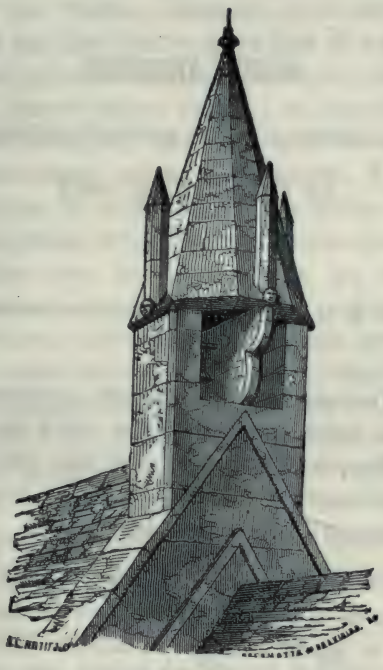

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE TENUE A TOULOUSE

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

LE 9 SEPTEMBRE 1852.

(Présidence de M. L. Drouyn, inspecteur des monuments de la Gironde).

D'après l'invitation de M. de Caumont, les membres faisant partie de la Société française se sont réunis dans la grande salles des Banquets, au Capitole, pour tenir une séance. Les membres du Congrès scientifique furent invités à cette réunion, qui a été ouverte à 7 heures et demie du soir.

M. Léo Drouyn, inspecteur de la Société française pour le département de la Gironde, prend place au fauteuil de la présidence et appelle à siéger au bureau : MM. *Lemaître* d'Anstaing, président de la Société archéologique de Tournay; l'abbé *Lacurie*, chanoine de la Rochelle, inspecteur divisionnaire de la Société; *Des Moulins*, inspecteur de la division de Bordeaux; le vicomte *de Cussy*, membre de plusieurs académies; *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique de

Montpellier; *Victor Petit*, membre du Conseil, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont prend la parole pour indiquer le but de la réunion et invite les membres présents à communiquer les faits qui intéressent la conservation des monuments du Sud-Ouest de la France; il annonce que la Société française accordera des secours, si des demandes lui sont faites, en faveur d'édifices importants au point de vue archéologique.

M. Charles Des Moulins, inspecteur de la division de Bordeaux, dit que rien n'entre moins dans sa pensée que de solliciter de la Société française des secours pécuniaires en faveur des grands édifices des villes ou de ceux moins importants des campagnes qui, déjà, sont classés comme monuments historiques par le Gouvernement. Il voudrait appeler l'attention de la Société sur des édifices pauvres avant tout. Cependant il voudrait aussi qu'on lui permît de parler d'une tour très-importante et qui est dans un état de vétusté déplorable. Cette tour mérite mieux qu'une foule d'autres édifices, dont l'honorable orateur cite les noms, d'obtenir des secours urgents et efficaces. Mais comme la Société siège actuellement à Toulouse, il restreindra sa demande, afin de ne point enlever aux départements du Midi et qui longent les Pyrénées, des allocations qui peuvent leur être utiles.

M. le président Drouyn affirme que, dans le département de la Gironde, un très-petit nombre seulement de monuments sont classés.

M. de Caumont pense que, si à propos des fonds destinés à l'avance aux édifices du Midi de la France, on ne peut présenter dès aujourd'hui des demandes d'allocation bien motivées, il sera utile de reporter ces demandes de secours à une autre séance.

M. Ricard s'empresse, à cet égard, de demander que la

Société veuille bien augmenter l'allocation qu'elle a accordée, à Dijon, au mois de juillet dernier, à une église du département de l'Hérault qui menace ruine plus que jamais. Le devis primitif ayant été jugé insuffisant, la somme allouée par la Société devient, elle aussi, insuffisante, et en conséquence il sollicite que la somme de 100 fr. soit doublée.

M. de Caumont n'approuve pas cette demande, et répète que les fonds accordés aux communes pauvres ne peuvent jamais être suffisants et qu'ils ne sont réellement qu'un moyen d'engager la commune, puis le Conseil général et enfin l'État, à faire les fonds nécessaires pour la restauration projetée.

M. Charles Des Moulins, reprenant la parole, décrit avec soin et précision les caractères historiques et archéologiques qui recommandent aux amis des arts la grande et belle tour de St.-Michel de Bordeaux. L'orateur entre à cet égard dans de curieux et spirituels détails, et donne, relativement à l'ossuaire célèbre que renferme la tour de St.-Michel, des détails étendus et qui sont écoutés avec un vif intérêt. Abordant la question principale, M. Des Moulins décrit l'état de vétusté déplorable de ce monument qui était autrefois surmonté d'une flèche en pierre aussi haute elle-même que la tour qui la supportait.

Une très-ancienne gravure est soumise au bureau; elle se recommande par sa rareté plutôt que par l'exactitude des détails.

M. Charles Des Moulins donne successivement lecture de diverses lettres qui sollicitent l'appui de la Société française pour la restauration complète de la tour de St.-Michel. Un devis détaillé, dressé par l'architecte, est joint à ces lettres. Le montant des dépenses des restaurations semble devoir approcher de l'énorme somme de quatre cent mille francs. M. Des Moulins se hâte d'ajouter qu'il ne demande pas cette

somme à la Société; il se borne à solliciter de sa part un *simple vœu qui ne lui coûtera rien.* Ce vœu est d'applaudir et d'encourager la restauration complète de la tour de St.-Michel. Ce sera ainsi empêcher la ruine et la destruction de l'un des plus curieux édifices de Bordeaux.

M. Victor Petit, secrétaire, demande la parole pour répondre à l'honorable préopinant. M. Victor Petit pense que la proposition qui est soumise peut se diviser en trois parties : la première celle de se borner, quant à présent, à consolider simplement la tour de St.-Michel; la deuxième à refaire la flèche en pierre qui est complètement détruite aujourd'hui; enfin la troisième consiste à examiner le plus ou moins d'opportunité de toute restauration.

Sur la première partie de cette proposition ainsi divisée, on peut désirer que la restauration au point de vue spécial et exclusif de la consolidation, c'est-à-dire de la solidité, soit votée à l'unanimité. Mais qu'en ce qui touche à la réédification de la flèche, travail qui ne peut avoir pour but que de reproduire aussi exactement que possible, dans ses proportions élancées comme dans ses détails d'ornementation, la flèche en pierre qui a été démolie, on peut craindre que l'état de vétusté de la tour elle-même ne permette pas d'ajouter, de nos jours, ainsi qu'on a pu sans crainte le faire lors de la construction même de l'édifice, l'énorme poids d'une nouvelle flèche en pierre ou même en charpente. On n'a pas encore oublié la cause qui fit démolir, presqu'aussitôt après sa reconstruction entière, la flèche de l'église de St.-Denis, près de Paris. On n'ose pas non plus terminer la construction d'une flèche en fonte à Rouen. Bien que cette tour ne soit arrivée qu'aux deux tiers de sa hauteur et de son poids, déjà elle écrase et lézarde l'édifice ancien. Une considération d'ailleurs se présente, c'est que l'on se prévaudrait de la réédification de la flèche de la tour de St.-Michel de Bordeaux,

pour entreprendre immédiatement des travaux semblables dans un grand nombre de nos plus belles et plus grandes églises de France. A cet égard, MM. les architectes se montrent d'un empressement inquiétant. Il ne leur suffit pas de l'œuvre modeste de consolidation, ils demandent, sans cesse, à faire du neuf. Quant au plus ou moins d'opportunité de consolider la tour de St.-Michel, on peut penser qu'il est préférable de le faire de suite. Ce simple et utile travail pourra ne pas satisfaire la vanité ou l'orgueil patriotique de MM. les fabriciens, mais le monument ne sera ainsi compromis ni dans sa beauté, ni dans sa solidité.

M. le président met aux voix les conclusions de la proposition précédente. Ces conclusions sont adoptées sans observations contraires.

M. de Caumont annonce l'envoi, par M. Durand, architecte du Gouvernement, d'un mémoire sur l'église cathédrale de St.-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne). Cette communication est accompagnée de très-remarquables dessins représentant, sous ses divers aspects, la vieille et curieuse église de St.-Bertrand.

M. L. Drouyn, revenant un instant sur les restaurations proposées pour la tour de St.-Michel de Bordeaux, ajoute que le plus grand nombre des églises de campagne qu'il a visitées, ont été trop restaurées. MM. les curés se hâtent, aussi souvent qu'ils le peuvent, de faire dans leur église des changements qui ne sont pas toujours d'un goût irréprochable; ces restaurations, bien que superficielles, n'en compromettent pas moins la solidité de l'édifice, et, à cet égard, M. Léo Drouyn assure qu'il a toujours reconnu plus de solidité dans les églises qui n'ont point été, à diverses reprises, restaurées sous différents prétextes de nettoyage, d'arrangement ou de décoration. M. Léo Drouyn regrette vivement que les prescriptions ordonnées par les

évêques semblent rester tout-à-fait impuissantes parmi le plus grand nombre des curés de quelques-unes de nos provinces du Midi; ils se pressent au contraire d'exécuter les travaux qu'ils méditent, avant que des observations efficaces puissent leur parvenir. Les efforts tentés par plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques sont demeurés sans effet. Il faudrait de nouveau défendre aux curés des campagnes de rien faire dans leur église sans avoir obtenu l'autorisation de l'évêque et même du Gouvernement.

M. de Castelnau d'Essenault s'élève contre cette proposition qui entraînerait pour l'exécution des moindres travaux d'entretien ou de restauration, des lenteurs et des délais interminables. On ne doit pas entraver les travaux annuels d'entretien, et si quelquefois les curés se laissent entraîner à des changements que l'on ne peut pas toujours approuver, le retard prolongé peut avoir, pour des édifices de campagne, des inconvénients graves. M. de Castelnau cite différents édifices religieux où les réparations sont parfaitement entendues et soigneusement exécutées.

M. Ricard pense que l'autorité locale suffit pour empêcher des travaux nuisibles à la solidité de l'édifice qui doit être réparé. Cette autorité locale est, dans la pensée de M. Ricard, le préfet et même le sous-préfet, bien qu'il reconnaisse que le préfet peut être un excellent administrateur et ne rien savoir en architecture, ni en archéologie.

M. le vicomte de Cussy fait remarquer que, dans tous les arrondissements, il y a des architectes nommés par l'administration.

M. de Castelnau repond que les architectes ne peuvent jamais faire que les travaux qu'on leur demande, et que leur influence sur le clergé est très-limitée. L'orateur ajoute que la persistance infatigable de certains ecclésiastiques finit presque toujours par triompher des obstacles qui semblent

infranchissables. Ainsi tous les efforts, toutes les démarches, toutes les observations les plus pressantes, n'ont point empêché la destruction, dans une église, d'un tombeau extrêmement curieux, unique même dans son genre. Il y a plus, ajoute M. de Castelnau, c'est que l'architecte qui s'était opposé de toutes ses forces à la destruction de ce tombeau, a été amené, par une suite de circonstances singulières, à diriger en personne la démolition de ce même tombeau.

M. le président dit que l'affaire de l'architecte était de démolir d'abord pour rebâtir ensuite. C'est ce qui arrivera toujours.

Une discussion s'élève à cet égard, et des exemples pour et contre sont alternativement cités avec beaucoup d'animation par plusieurs membres de l'assemblée. M. le président résume la discussion en disant qu'il faut renouveler le vœu qu'une surveillance active et incessante soit recommandée lors de l'exécution des travaux de restauration des églises.

M. de Caumont rappelle que ce vœu a été exprimé déjà très-souvent; qu'il est bon de le renouveler assurément, mais qu'un résultat plus réel et plus immédiat serait obtenu en recommandant vivement l'institution d'un inspecteur ecclésiastique dans tous les diocèses. Cet ecclésiastique inspecteur, ainsi qu'il en existe déjà plusieurs, a une influence réelle sur le clergé par l'appui que lui donne l'évêché. C'est là une excellente institution qu'il est désirable de voir se généraliser partout. En général, ajoute M. de Caumont, les préfets se montrent bien disposés, mais il faut qu'on leur donne des renseignements vrais et utiles, et MM. les inspecteurs ecclésiastiques sont admirablement placés pour s'entendre avec les autorités civiles et religieuses.

M. de Caumont demande si, parmi les membres de la réunion, quelques personnes peuvent donner des renseignements sur la manière dont les réparations faites aux

églises du département de la Haute-Garonne sont comprises et exécutées.

On répond qu'en général, dans les départements du Midi, les travaux qu'entreprennent les curés de villages ne sont jamais surveillés ni contrôlés. L'influence des évêques est nulle en grande partie, parce que MM. les curés savent s'en affranchir.

Des circulaires archéologiques et des questionnaires ont été adressés aux ecclésiastiques, mais les réponses ont été en petit nombre et presque nulles sous le rapport des indications fournies.

M. Ricard s'étonne que lors des visites épiscopales dans leur diocèse, les évêques ne puissent empêcher les mauvaises restaurations et même les prévenir par d'utiles et sages recommandations.

On répond que l'influence, sous ce rapport, des hauts dignitaires est souvent insuffisante. Une discussion assez confuse s'élève entre plusieurs membres qui présentent et rappellent des faits pour ou contre l'observation précédente.

Pour fermer cette discussion, M. de Caumont annonce à l'assemblée que l'honorable et savant archéologue M. de Castelnau d'Essenault, qui arrive d'Espagne, où il a voyagé pour étudier les monuments religieux, va faire une communication sur les résultats de ses explorations.

COMMUNICATION DE M. DE CASTELNAU.

Je m'incline, Messieurs, dit M. de Castelnau, devant le désir si flatteur pour moi que vient d'exprimer notre honorable directeur, car un silence, trop obstinément gardé, peut paraître parfois cacher une secrète pensée d'orgueil. Permettez-moi seulement de compter sur toute votre bienveillance pour les quelques considérations que je vais avoir l'honneur de vous présen-

ter; j'étais loin de m'attendre à parler devant vous, aussi n'ai-je en ce moment à ma disposition aucune des notes qui ont servi de point de départ à mes observations, ou qui, plus tard, sont venues les corroborer. Je ne puis donc m'appuyer que sur des souvenirs nécessairement incertains ou incomplets. Toutefois, je m'efforcerai de ne rien affirmer qui puisse induire en erreur. Et maintenant, si vous voulez bien n'attacher à mes paroles d'autre importance que celle que mérite une simple causerie, en ayant égard au décousu et à l'incorrection de son allure, causons donc, puisqu'il vous plaît.

Vous savez tous, Messieurs, que les monuments dus à l'art du moyen-âge, en Espagne, ont été créés sous l'action de deux principes religieux opposés. Pendant mon voyage en ce royaume, j'ai visité et étudié les principaux de ces monuments, et, tout d'abord, je dois dire que si, grâce aux travaux récemment publiés en France et en Angleterre, on peut apprécier le mérite des constructions de l'art arabe, il n'en est pas de même, tant s'en faut, de celles dues à l'art espagnol. En France, si nous les connaissons, c'est de nom et de réputation seulement; nous n'en possédons, que je sache, ni plans, ni dessins, ni descriptions, ou ce qui peut en exister ne donne lieu qu'à des notions incomplètes et inexactes. L'étude de ces derniers monuments avait donc pour moi l'attrait de la nouveauté; je m'y suis livré avec amour et, peut-être, ne me trompè-je point en croyant être parvenu à des résultats d'un intérêt général. Je n'ai pu d'ailleurs étudier que les monuments principaux; mais comme en architecture, de même qu'en sculpture, en poésie, en musique et en peinture, les œuvres capitales ont *quand même* une influence positive et immédiate sur les œuvres contemporaines ou postérieures d'une moindre importance, on peut toujours de l'examen approfondi des premières arriver à formuler les principes généraux qui s'appliquent à tout l'ensemble. Tels ont été mon programme

et ma méthode, à vous, Messieurs, d'en apprécier les résultats.

A l'époque où la France travaillait avec cet enthousiasme si naïvement décrit par quelques-uns de nos vieux chroniqueurs, à couvrir son sol d'édifices religieux, civils et militaires, au-delà des Pyrénées, les descendants du roi Pélage continuaient contre les conquérants de leur patrie cette lutte à jamais glorieuse, qui devait finir, au bout de huit siècles, par assurer en Europe le triomphe définitif de l'Evangile sur le Coran. Mais, alors, profondément tourmentée et resserrée dans d'étroites limites, l'Espagne ne pouvait offrir au développement de l'art chrétien qu'un champ bien restreint. Le Nord de cette contrée avec une faible partie du Centre m'ont paru former la région dans laquelle le mouvement, à cet égard, se serait concentré. Personne n'ignore en effet, que dans ces provinces de la vieille Castille, des Asturies, de Léon, de la Navarre, et de l'Aragon, le croissant ne parvint jamais à s'implanter d'une manière durable. Au Centre et dans le Midi, c'est au contraire l'art oriental qu'on voit régner avec toute sa féerique splendeur. Là sont les vieilles mosquées, les palais mystérieux, les sombres forteresses. Il faut en excepter toutefois les cathédrales de Tolède et de Séville, dont les masses imposantes dominent fièrement au-dessus de ces souvenirs des temps moresques, comme deux chênes robustes au milieu de frêles palmiers.

Si, de ces premières observations, on passe à l'examen attentif des principaux monuments religieux dus à l'art du moyen-âge dans les provinces que nous venons de citer, on est, tout d'abord, frappé de rencontrer en eux les mêmes caractères généraux qui font la beauté de nos grandes églises françaises. Je parle ici surtout des monuments élevés depuis la fin du XIIe. siècle. Ainsi, quant à l'intérieur, la forme et la disposition des piliers, l'élévation des travées, le système des voûtes et de leurs supports, quant au profil des bases et

des chapiteaux, à la coupe des fenêtres, la pureté des lignes; quant à l'extérieur, l'ensemble des façades, leur unité, leur division symbolique en trois étages, le mode général de construction, tout cela nous a paru d'un style éminemment français. Resterait à savoir, pour confirmer cette première induction, si ces caractères des monuments espagnols sont dus à la création et au développement d'un art indigène, ou s'ils ne doivent être envisagés que comme résultats de l'imitation habile des théories et des procédés d'un art déjà brillant ailleurs; en un mot, s'ils sont ou non les fruits d'une influence étrangère? Tout d'abord, Messieurs, nous écarterons de la discussion la part d'influence qu'on serait peut-être tenté d'attribuer à l'art arabe. Quand on étudie, en effet, la nature originale des édifices musulmans; leur plan, le caractère précis de leur architecture, les élements de leur construction et le système tout particulier de leur décoration; quand on compare les dates des principaux d'entr'eux avec celle des édifices religieux espagnols, on est bientôt convaincu que cette influence a été nulle, ou n'a pu se faire sentir que dans des détails sans importance. Mais il en est tout autrement quand on porte ses regards au-delà des Pyrénées, vers la France. Dans la deuxième moitié du XIIe. siècle, et au commencement du XIIIe., nous possédions ou nous construisions des édifices qui faisaient l'admiration de l'Europe entière. De plus, quand on veut suivre de près les textes relatifs à la fondation des grands monuments religieux d'Espagne, on trouve qu'ils se commençaient à peine à une époque où, dans notre pays, plusieurs étaient déjà terminés ou en pleine voie d'exécution. Je citerai pour exemple : l'église du couvent royal de Las-Huelgas, « le St.-Denis et le Cîteaux de l'Espagne », suivant la belle expression de l'abbé Larau, terminée en 1187; la cathédrale de Burgos commencée en 1221; celle de Tolède fondée en 1227. Ce furent, à

Burgos, l'évêque Maurice, et l'évêque Rodrigue Ximenez, à Tolède, qui posèrent les fondements de ces admirables édifices. Or, l'histoire nous apprend que le premier de ces prélats avait long-temps parcouru la France et l'Allemagne, et que le second, avant sa nomination au siége de Tolède, avait étudié à Paris, et que depuis il était revenu en France, pour y défendre, au concile de Lyon, les droits de son église contre les prétentions de l'évêque de Compostelle. A cette époque, les basiliques de Chartres, de Paris et de Rheims étaient en voie de construction. Comment ne pas croire qu'à leur retour en Espagne ces grands évêques aient mis à profit les observations qu'ils avaient dû faire ? Par quel motif se seraient-ils refusé à accueillir nos artistes, et auraient-ils rejeté des plans dont ils venaient d'admirer les beautés ? Comment enfin l'Espagne opprimée et en relations continuelles avec la France, aurait-elle pu résister à l'action de nos idées dont MM. de Verneilh, de Caumont, et autres, ont constaté l'influence dans les monuments de l'Angleterre et de l'Allemagne ? Il faut en convenir, un tel concours de circonstances et de faits conduit à plus qu'une probabilité, nous pourrions dire à une certitude.

On pourra peut-être objecter qu'après tout, et en admettant comme incontestable notre influence artistique en Espagne, celle-ci n'a adopté nos idées qu'à la condition de les étendre et de les améliorer. Les cathédrales espagnoles, dira-t-on, n'en sont pas moins les plus grandes, les plus belles de l'Europe, et celle de Séville, par exemple, est un colosse d'architecture ogivale auquel le monde chrétien n'a rien à opposer. Il est vrai, Messieurs, ce qui étonne dans la cathédrale de Séville, c'est la grandeur du vaisseau et surtout l'élévation extrême des voûtes, élévation qui surprend l'œil et prête merveilleusement aux rêveries de l'imagination. Un de nos plus célèbres romanciers a été même jusqu'à dire que Notre-Dame

de Paris se promènerait la tête haute dans la nef du milieu, et que les ailes latérales, quoique moins élevées, pourraient abriter des églises avec leurs clochers. Certes, voilà, si je ne me trompe, un jugement et l'expression d'un enthousiasme tout espagnols ; mais s'ils peuvent plaire dans un récit de poète, l'esprit sévère et positif de l'archéologue ne saurait aussi facilement les adopter. Quelque prodigieuse, en effet, que soit à Séville cette élévation du corps principal, il est fort difficile de la connaître exactement et, par conséquent, de la comparer à d'autres. Les écrivains espagnols eux-mêmes ne s'accordent pas quand il s'agit de préciser cette hauteur; suivant les uns elle atteint jusqu'à 145 pieds, tandis que selon d'autres elle ne serait que de 134. Mais quoi qu'il en soit, et si l'on observe que le pied d'Espagne a 46 millimètres environ de moins que l'ancien pied-de-roi français, on peut affirmer hautement que la grande nef de la cathédrale de Séville n'atteint pas à la hauteur de celle d'Amiens (44 mètres), de Metz (44 m. 33 c.) et de Beauvais (48 m.). Que si l'on veut regarder à la largeur du vaisseau, on trouve qu'elle est de 479 pieds ou 133 mètres environ en mesures françaises, et par conséquent moindre que celle de nos cathédrales du Mans (150 m.), de Rheims (148 m,), d'Amiens (138 m. 35 c.) et de Bordeaux (137 m.). Même à cet égard la supériorité de l'école française serait donc encore incontestable.

J'ai déjà dit qu'aujourd'hui, grâce aux nombreux travaux publiés en France et en Angleterre, les monuments arabes sont suffisamment connus. Leur étude toutefois ne laisse pas que de conduire à des rapprochements qui sont loin d'être dénués d'intérêt. L'histoire de l'architecture musulmane, en Espagne, embrasse, comme on sait, le temps qui s'est écoulé du VIIIe. au XVIe. siècle. C'est pendant cette longue période que les Arabes et les Maures couvrirent le sol de palais, de forteresses et de mosquées, dont la Djami de Cordoue, l'Alhambra de Grenade

et l'Alcazar de Séville sont les plus magnifiques spécimens. Il ne faudrait pas croire cependant que, dans ces monuments divers, appartenant à des époques différentes, l'art arabe se présente toujours sous les mêmes formes, et qu'il soit indifférent pour son appréciation d'en étudier le développement sur les parois du Mihrab de la mosquée de Cordoue, ou dans la salle des ambassadeurs à l'Alhambra. De même, en effet, que nous voyons l'art chrétien de l'Occident plein d'incertitudes et d'erreurs à son début se fortifier peu à peu, et, du style latin, imitation servile de l'antiquité, s'élever progressivement jusqu'aux créations les plus hardies du style ogival; de même, en étudiant avec soin les monuments arabes de l'Espagne, voit-on que l'art qui les créa eut, lui aussi, et aux mêmes époques, ses phases d'imitation, de transition et d'originalité. C'est ainsi qu'on a pu classer ces derniers en trois catégories, suivant qu'en eux on remarque un esprit de reproduction, une tendance transitionnelle ou une constitution originale. Il suffit d'appliquer l'histoire du pays à l'étude de ces monuments pour comprendre l'exactitude de cette classification. Le mélange des procédés de l'art romain proprement dit avec ceux de l'art byzantin forme le caractère essentiel des premières constructions arabes; on peut s'en convaincre en examinant les parties les plus anciennes de la mosquée de Cordoue. Cette première période de l'architecture arabe embrasse le temps qui s'écoula depuis l'invasion jusqu'au XIe siècle. A cette dernière époque l'art musulman revêt de nouveaux caractères; alors s'ouvre pour lui une ère de transition, durant laquelle on le voit abandonner successivement les traditions gréco-romaines et produire de véritables innovations. La marche et le progrès de cette tendance apparaissent à Tolède, dans l'ancienne synagogue, convertie depuis en église sous le nom de Sancta-Maria-la-Blanca; à Cordoue, dans certaines parties de la mosquée; et à Séville, dans la tour de la Giralda. L'étude de ces divers monuments démontre en eux l'usage de

nouveaux procédés, l'origine d'un nouveau système. Vient ensuite le XIIIe. siècle à partir duquel l'art arabe se constitue en Espagne dans toute son originalité. C'est surtout à Grenade qu'il faut en étudier les merveilles, car ce fut dans ce dernier boulevard des Maures que, libre dans son essor, cet art gracieux atteignit à toute sa perfection. C'est là qu'après avoir suivi l'histoire et le développement de ses diverses phases à Cordoue, à Tolède, à Séville, nous le voyons se résumer tout entier dans cette éblouissante création de l'Alhambra. Désormais en lui plus rien qui trahisse l'imitation ou l'incertitude; c'est un système complet, entièrement neuf, plein de sève, d'originalité, de poésie. Alors apparaissent de nouvelles théories, des modifications profondes, des améliorations heureuses qui donnent naissance à un style dont les éléments se trouvent en parfaite harmonie avec le climat, les mœurs et la religion du pays. Mais, il faut le reconnaître, chez les Arabes, comme chez les autres peuples, l'art parvenu à son apogée reste quelque temps stationnaire, puis s'en va déclinant peu à peu et perd de sa perfection. C'est ainsi que, par exemple, dans le style ogival, il est un âge de progrès après lequel, ayant atteint à sa plus haute expression, l'art chrétien commence à déchoir, et finit par s'effacer devant l'art payen régénéré. Or, le même fait se présente avec une coïncidence frappante dans l'étude de l'art arabe. Dès la deuxième moitié du XIVe. siècle, l'éclat de ce règne brillant de la fantaisie se ternit, et, dans cette architecture filigranitique, on voit naître déjà cette tendance à l'exagération qui signale une époque de décadence. Les formes s'alourdissent; l'ornementation de riche devient prodigue, et se complique de manière à présenter un aspect général de maigreur et de confusion. C'est ce qu'on peut remarquer à Séville, dans certaines parties de l'Alcazar, construit sous Pierre-le-Cruel, en 1384. Quand enfin Boabdil a perdu le dernier joyau de sa couronne, vers la fin du XVe. siècle, l'art mauresque expirant cherche à se raviver au con-

tact de l'art chrétien lui-même à son agonie, mais c'est en vain; la foi, l'air et l'espace font partout défaut à ce brillant athlète, il n'a plus qu'à mourir. Dès les premières années du règne de Charles-Quint, il a complètement disparu.

Messieurs, n'est-ce point un fait extrêmement remarquable que cette marche parallèle de deux arts rivaux, ayant leur raison d'être dans deux principes opposés, puisant leurs premières inspirations à une même source, l'antiquité, et qui, après avoir créé chacun un système d'une perfection presqu'absolue, finissent tous les deux par disparaître à la fois au réveil de leur mère commune? Nest-il pas au moins curieux de constater qu'en 1248, au moment où Pierre de Montereau achevait à Paris la construction de la Ste.-Chapelle, cette perle de l'art chrétien, à Grenade, le roi Mohammed-Aben-Alhamar Ier. élevait son magique palais de l'Alhambra?

Je termine, Messieurs, par la simple indication de ce singulier rapprochement. J'ai tenté de vous présenter les deux idées principales nées de mes observations sur les monuments chrétiens et musulmans de l'Espagne. J'ai voulu surtout vous signaler l'influence évidente qu'eurent au moyen-âge nos idées sur la construction des grandes cathédrales espagnoles. Il est temps enfin de rendre à la France son véritable rang artistique. — Aujourd'hui que l'existence d'un style d'architecture national et antérieur à celui des peuples voisins, a été authentiquement prouvée, il faut rechercher la part d'influence qui nous appartient dans le développement de l'art chrétien à l'étranger. On a cru long-temps à ce sujet que nous n'avions fait qu'imiter; depuis on s'accorde à reconnaître que nous avons pu créer; obtenons mieux encore, et prouvons que, loin d'avoir été élèves un seul instant, nous avons toujours et partout enseigné. — Si la prétention peut paraître hardie, qu'on veuille bien ne pas la rejeter sans un examen sérieux. — Un jour peut-être me sera-t-il permis de l'appuyer quant à l'Espagne, à l'aide d'un système de preuves et de faits plus

complet que celui que je viens d'exposer si imparfaitement devant vous. Que d'autres s'imposent la même tâche à l'égard des nations voisines, et nous serons étonnés de voir s'augmenter encore la part que prit au développement de la civilisation en Europe cette grande et noble France de nos pères, si digne de tout notre amour et que nous connaissons si peu!

Cette improvisation est vivement applaudie.

M. de Caumont signale à l'assemblée l'intérêt réel et très-varié que présente, de nos jours surtout, l'étude de l'architecture civile et militaire. Ces monuments sont d'ailleurs plus exposés que les édifices religieux à être démolis d'un moment à l'autre. Ils offrent également le charme d'une étude en quelque sorte toute nouvelle en archéologie. M. de Caumont insiste vivement pour que les travaux des archéologues soient dirigés dans ce sens. Plusieurs édifices sont signalés comme étant le sujet d'investigations à faire, notamment les cuisines abbatiales, sur lesquelles M. de Caumont a déjà donné de curieux détails dans son *Abécedaire d'archéologie*. Il termine en demandant à l'assemblée si, dans le Midi de la France, et notamment en Languedoc, on connaît de semblables constructions.

Les réponses sont négatives; toutefois on cite quelques édifices analogues, mais en dehors du Languedoc. D'ailleurs on promet de faire des recherches qui permettront, il faut l'espérer, de faire quelques découvertes archéologiques dignes d'être signalées.

M. le comte DE PEYRONNET, président général du Congrès scientifique, est proclamé membre du conseil de la Société française. M. le comte de JUILLAC est nommé inspecteur de la même Société pour le département de la Haute-Garonne.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, session de 1853, *à Troyes.* —Plusieurs archéologues célèbres ont annoncé leur présence au Congrès archéologique de la Société française, qui s'ouvrira à Troyes, le 9 juin : parmi les questions qui ont été inscrites dans le programme, nous citerons celles-ci :

Quels sont, dans l'Aube, les débris d'architecture monastique qui méritent l'attention ? A quelles époques remontent-ils ?

Quels sont les principaux monuments d'architecture civile et militaire de l'époque du moyen-âge, que possède encore le département de l'Aube ?

Les artistes qui travaillaient aux vitraux peints, n'ont-ils pas aussi dirigé les fabriques de pavés émaillés ?

Quel a été, aux différents siècles du moyen-âge, l'état de la céramique en Champagne ?

Quels sont les pavés émaillés les plus remarquables existant encore dans ce pays ?

Que sait-on de l'artiste auquel était dû le tombeau de Henry Ier., dit le Large, IXe. comte de Champagne, mort en 1180 ?

MM. les Secrétaires-généraux du Congrès, M. l'abbé Tridon, inspecteur des monuments, et M. Gayot, Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, ont reçu déjà plus de 100 adhésions. M. le Maire de Troyes a mis avec beaucoup d'empressement les salles de l'Hôtel-de-Ville, à la disposition de la Société française.

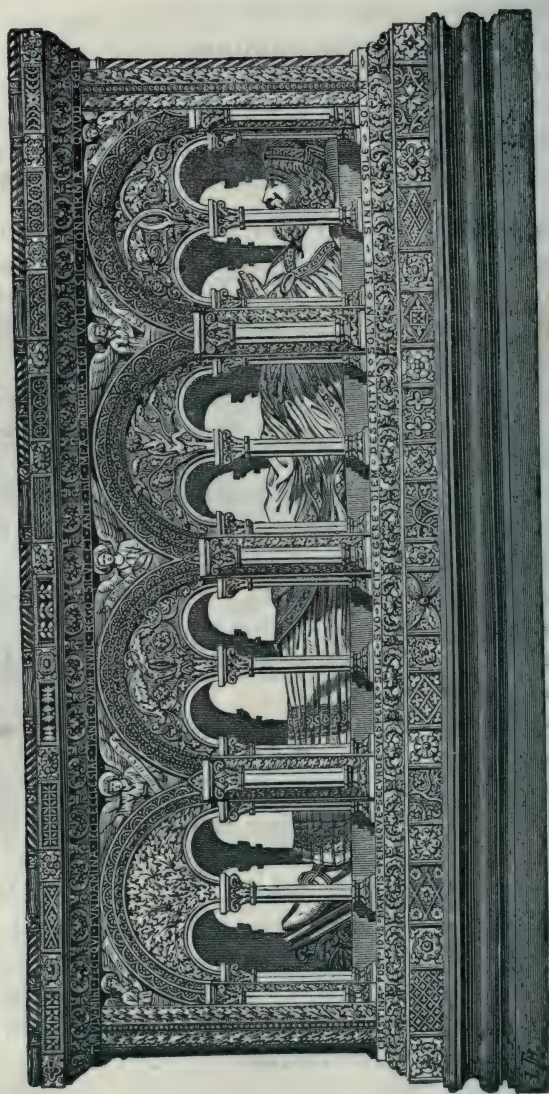

TOMBEAU DE HENRY Ier., DIT LE LARGE,
IXe. comte de Champagne, mort en 1180.

Le Congrès visitera : 1°. les objets d'art et d'antiquités de tous les cabinets des amateurs de la ville de Troyes.

2°. Le trésor de la cathédrale.

Nouvelles provinciales. — M. Martin Beaulieu, de Niort, membre de la Société française pour la conservation des monuments, et compositeur distingué, a été élu membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut. C'est avec plaisir que nous annonçons cette nouvelle.

— M. l'abbé Manceau, chanoine de Tours, inspecteur de la Société française pour le département d'Indre-et-Loire depuis 15 années, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. M. l'abbé Manceau, qui a rendu de grands services à la religion dans l'archevêché de Tours, est un de ces hommes de cœur et de science dont le dévouement est infatigable. Ce fut un des premiers qui étudia l'archéologie dans les livres de M. de Caumont, et qui s'enrôla sous la bannière de la Société française. Nous l'avons vu assister à beaucoup de congrès : partout il inspirait le respect; il conquérait les sympathies de tous. Personne n'était plus digne que M. l'abbé Manceau de la distinction qu'il vient de recevoir du Gouvernement. D. C.

Château de la Roche-Guyon. — M. de Caumont vient de visiter le château de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise), appartenant à M. le duc de Rochefoucaud-Liancourt, membre du Conseil général de l'agriculture. Il a visité avec soin le donjon qui s'élève au-dessus de la Seine, et il est revenu fort incertain sur l'âge de cette tour que bien des gens ont regardée comme très-ancienne, et qu'il a classée, lui, parmi les monuments militaires du XIIIe. siècle *(Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire)). M. de Caumont doute maintenant

qu'elle soit aussi ancienne, et il ne serait pas surpris qu'elle ne datât que du XIVe. ; les ouvertures peuvent d'ailleurs

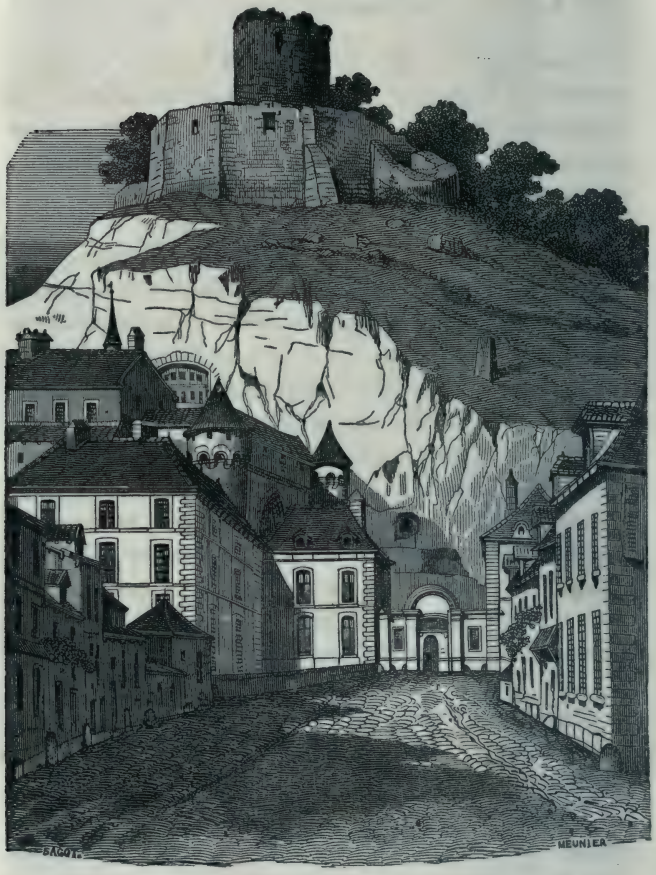

DONJON ET CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON.

avoir été élargies, ce qui, avec l'absence de planchers voûtés et la destruction du couronnement de la tour, est une cause

du peu de caractères qui puissent guider dans l'appréciation de l'âge de ce donjon.

La forme en est cylindrique du côté de la Seine et cunéiforme vers les terres, disposition que l'on trouve dans la tour d'Issoudun bien authentiquement du XIIIe. siècle. Les murs qui entourent le donjon de la Roche-Guyon paraissent avoir été refaits en grande partie au XVe. siècle et au XVIe.

Le château actuel qui est au pied de la falaise, et dont le dessin ci-joint fait voir une des ailes, est très-considérable et en grande partie moderne. Quelques parties pourtant doivent être du XVe. Telles sont les deux tourelles à machicoulis et la porte ogivale à plusieurs voussoirs qui a conservé la coulisse de sa herse.

Des galeries creusées dans la craie permettent de communiquer, à couvert, du château actuel à l'ancien château.

M. le duc de Liancourt fait faire de grands travaux de restauration à la Roche-Guyon : il a confié la direction de ces travaux intérieurs à un architecte de Paris.

L. S.

Assises scientifiques. — M. Denys, membre de l'Institut des provinces, a fixé au 31 mai les assises scientifiques qui s'ouvriront à Laval sous sa présidence.

Les assises de Picardie ont eu lieu le 26 et le 27 avril à Amiens, sous la présidence de M. le comte de Vigneral.

Les assises scientifiques de la Champagne s'ouvriront à Troyes, le 14 juin, sous la présidence de M. le Cte. de Mellet.

M. Roux, de Marseille, sous-directeur de l'Institut des provinces, a convoqué les assises scientifiques du Sud-Ouest à Aix, pour le 21 juin, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville.

D. C.

Antiquités gallo-romaines, trouvées dans les fouilles faites à Laval, arrondissement de Ste.-Ménehould. — J'ai trouvé

divers objets antiques à 8 kilomètres de Suippes, à 200 mètres du village, rive droite de la Tourbe, sur l'emplacement d'un vieux cimetière formant escarpement sur un plan incliné vers cette rivière et près de l'ancienne voie romaine qui conduisait de Reims à Verdun. C'est déjà dans ce pays qu'en 1836, on avait trouvé 340 médailles d'argent, tant consulaires qu'impériales; ces monnaies, qui appartenaient au règne d'Auguste et de Tibère, étaient aussi belles que si elles sortaient de l'officine monétaire, ce qui indiquerait qu'elles avaient été enfouies vers l'époque du règne de ce prince. J'en possède encore un grand nombre. Revenons aux fouilles. Tous les cadavres trouvés dans ce cimetière étaient symétriquement rangés dans la même position et avaient la face tournée vers l'orient. Au pied de chaque squelette, on trouvait un vase en terre dans lequel on rencontrait souvent quelques os ayant la forme et le volume de ceux d'une volaille.

Autour des reins étaient placés un sabre, une boucle de ceinturon de cuivre argenté, quelques-unes de ces boucles étaient de fer, mais oxidé par le temps, des bracelets de cuivre, des colliers gaulois, des chaînes entières, des dés et des sifflets en os; des clefs en forme de bagues, des bagues de cuivre et d'argent, des fibules, des bulles, des épingles longues, des styles et des fragments de peignes, etc.; un petit vase en terre rouge, sur la face inférieure du fond on lit : OF. SEVERI, nom du fabricant. Dans les jambes des squelettes de femmes, faciles à reconnaître par leur structure, on trouvait des vases en verre; aux bras, des bracelets de même matière; autour du cou, des colliers en grains de terre émaillée de véroteries et d'ambre, mêlés avec des médailles gauloises et romaines percées et retenues par un fil de fer. Parmi les médailles romaines, un moyen bronze de Trajan, au revers la colonne trajane (vers l'an 100 de notre ère).

Un moyen bronze de Carinus, R AEQVITAS, vers l'an 280; un petit bronze de Crispus, fils de Constantin, vers l'an 300; un petit bronze de Constantius II, vers l'an 317; un autre d'Arcadius, vers l'an 400.

Un quinaire fourré en or que je crois d'Anastase Ier., vers l'an 510. D. N. ANASTASIVS AVG. Tête auréolée, au devant de laquelle il y a une longue croix R VICTORIA AVGVSTORVM. Une victoire les ailes déployées, à l'exergue CONOB. Cette monnaie très-curieuse est une imitation des quinaires romains du Bas-Empire et a été frappée, je pense, comme essai, par des faussaires barbares, à une époque où les rois francs n'avaient pas encore d'ateliers monétaires; je la considère comme première monnaie de ces rois. Ce n'est que vers l'an 540 que Justinien concéda aux rois mérovingiens un droit qu'il ne pouvait plus refuser, et consentit à ce que leurs monnaies fussent reçues comme les siennes dans tout l'empire.

J'ai trouvé encore beaucoup d'autres médailles en petit bronze, qu'il m'a été impossible de lire à cause de leur mauvaise conservation.

J'ai fait faire le dessin de tous ces objets.

Je conclus de tout ce que j'ai vu et remarqué à Laval, que le cimetière que j'ai fait fouiller remonte à une époque voisine de la conquête de César et qu'il a été abandonné vers celle de la conversion des Francs au christianisme.

BOURGEOIS,
Membre de la Société française.

Tombeaux découverts à Triel, en janvier 1853.—Dans le courant de janvier, M. Denize, propriétaire, demeurant à Triel, avait découvert quelques tombeaux dans les caves d'une maison qu'il rebâtissait.

La Société des sciences morales de Versailles a chargé M. Duchatellier de visiter ces tombeaux. Deux voyages ont

inspecteur de l'Association normande, est mort tout récemment; c'est une grande perte pour cette partie du département du Calvados. M. Mury s'était occupé avec succès de tout ce qui touche à la prospérité du pays. L'étude de l'agriculture, de la géologie, de la botanique, avaient tour à tour occupé ses loisirs : il prit une grande part à l'organisation de l'exposition des produits agricoles et industriels qui eut lieu à Vire en 1848, sous le patronage de l'Association normande. M. Mury avait fait aussi des recherches archéologiques, dont il avait communiqué le résultat à la Société française et à la Société des Antiquaires de Normandie.

D. C.

Mort de M. le comte Doulcet de Pontécoulant. — M. le comte de Pontécoulant, ancien Sénateur et Pair de France, est mort à l'âge de 88 ans. La famille Doulcet de Pontécoulant est connue, depuis le XVe. siècle, dans le département du Calvados : le château de Pontécoulant fait partie du canton de Condé-sur-Noireau. M. de Caumont a donné des détails sur cette famille dans la *Statistique monumentale du Calvados*, t. III.

Mort de M. Alleaume des Mottes, de Pont-l'Evêque. — M. Alleaume des Mottes, membre de la Société française et de l'Association normande, un des hommes les plus honorables de la ville de Pont-l'Evêque, vient de mourir après une longue maladie. M. des Mottes portait un vif intérêt à la conservation des monuments du Calvados. Membre de la fabrique de l'église de Pont-l'Evêque, il avait contribué, par son influence, à faire exécuter les travaux qui ont eu lieu depuis quelques années dans cette église. M. Alleaume des Mottes avait aussi cultivé la musique ; il aimait son pays et ne négligeait aucune occasion d'en défendre les intérêts.

ESSAI

SUR LA

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE (1);

Par M. Ed. DE BARTHÉLEMY,

Membre de la Société, inspecteur des monuments de la Meuse.

MESSIEURS,

Je ne crois pouvoir mieux répondre aux questions 14 et 15 de notre programme qu'en appréciant l'importance archéologique de notre département au double point de vue des monuments de l'époque romaine et de ceux du moyen-âge que le temps a laissé subsister ou que le vandalisme moderne a bien voulu respecter. Je sais que ce sujet est étendu et pourrait fournir la matière d'un travail considérable, mais je sais aussi combien notre temps est précieux et combien dans les réunions du genre de celle où nous assistons, il est fatigant d'entretenir trop longuement l'auditoire. Je vais donc essayer de traiter cette question brièvement; mais je dois demander tout d'abord l'indulgence pour les erreurs ou les oublis que j'ai pu commettre : de plus je suis obligé de dire que dans

(1) Cet essai a été lu à la session des Assises scientifiques de la Marne, tenue à Châlons en juillet 1852.

inspecteur de l'Association normande, est mort tout récemment; c'est une grande perte pour cette partie du département du Calvados. M. Mury s'était occupé avec succès de tout ce qui touche à la prospérité du pays. L'étude de l'agriculture, de la géologie, de la botanique, avaient tour à tour occupé ses loisirs : il prit une grande part à l'organisation de l'exposition des produits agricoles et industriels qui eut lieu à Vire en 1848, sous le patronage de l'Association normande. M. Mury avait fait aussi des recherches archéologiques, dont il avait communiqué le résultat à la Société française et à la Société des Antiquaires de Normandie.

D. C.

Mort de M. le comte Doulcet de Pontécoulant. — M. le comte de Pontécoulant, ancien Sénateur et Pair de France, est mort à l'âge de 88 ans. La famille Doulcet de Pontécoulant est connue, depuis le XVe. siècle, dans le département du Calvados : le château de Pontécoulant fait partie du canton de Condé-sur-Noireau. M. de Caumont a donné des détails sur cette famille dans la *Statistique monumentale du Calvados*, t. III.

Mort de M. Alleaume des Mottes, de Pont-l'Evêque. — M. Alleaume des Mottes, membre de la Société française et de l'Association normande, un des hommes les plus honorables de la ville de Pont-l'Evêque, vient de mourir après une longue maladie. M. des Mottes portait un vif intérêt à la conservation des monuments du Calvados. Membre de la fabrique de l'église de Pont-l'Evêque, il avait contribué, par son influence, à faire exécuter les travaux qui ont eu lieu depuis quelques années dans cette église. M. Alleaume des Mottes avait aussi cultivé la musique ; il aimait son pays et ne négligeait aucune occasion d'en défendre les intérêts.

ESSAI

SUR LA

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE (1);

Par M. Ed. DE BARTHÉLEMY,

Membre de la Société, inspecteur des monuments de la Meuse.

MESSIEURS,

Je ne crois pouvoir mieux répondre aux questions 14 et 15 de notre programme qu'en appréciant l'importance archéologique de notre département au double point de vue des monuments de l'époque romaine et de ceux du moyen-âge que le temps a laissé subsister ou que le vandalisme moderne a bien voulu respecter. Je sais que ce sujet est étendu et pourrait fournir la matière d'un travail considérable, mais je sais aussi combien notre temps est précieux et combien dans les réunions du genre de celle où nous assistons, il est fatigant d'entretenir trop longuement l'auditoire. Je vais donc essayer de traiter cette question brièvement; mais je dois demander tout d'abord l'indulgence pour les erreurs ou les oublis que j'ai pu commettre : de plus je suis obligé de dire que dans

(1) Cet essai a été lu à la session des Assises scientifiques de la Marne, tenue à Châlons en juillet 1852.

cette étude départementale, les renseignements sur l'arrondissement de Vitry m'ont manqué presqu'entièrement.

Le département de la Marne est presque exclusivement formé de terrains appartenant à la province de Champagne. On trouve de faibles parties de la Brie dans les parties Sud-Ouest, et de la Lorraine au Sud. Il n'est pas indifférent, pour bien comprendre le mouvement archéologique, de connaître l'ancienne géographie du pays et surtout les divers maîtres auxquels il a appartenu. Dans les temps primitifs, nous y voyons deux peuples principaux, les *Remi*, qui occupaient un territoire très-étendu, limitrophes des Bellovaques, des Tréviriens et des Médiomatriciens, et les *Catalauni*, habitant la partie Est de la Marne; les limites du département renferment en outre une portion du pays des *Tricasses*, entre l'Aube et le ruisseau du Petit-Morains, et des *Suessoni*, pour les cantons de Montmirail et de Montmort. Après la conquête romaine, la fusion s'opéra entre les deux races et bientôt il n'y eut plus que des Gallo-Romains; néanmoins les vieilles démarcations subsistèrent et furent dans la suite consacrées par le christianisme, les quatre diocèses anciens de Châlons, de Reims, de Soissons et de Troyes, s'étant partagés le territoire actuel du département pour les mêmes portions que du temps des anciens peuples.

Sous la race mérovingienne, le pays dépendit alternativement des rois de Paris et des rois d'Austrasie, selon le hasard des guerres et des partages. Les Carlovingiens y dominèrent en paix, et peu après la hiérarchie féodale fit naître les comtes de Champagne, dont la première race paraît en 900, les archevêques de Reims et les évêques de Châlons, véritables souverains, les comtes de Vitry, de Ste.-Ménehould, les sires de Dampierre, d'Anglure, de Baye, de Dormans, de Pleurs, d'Etoges, de Conflans, de Montmort, de Châtillon, de Montmirail, et tant d'autres qui se maintinrent

jusqu'à la chute de la féodalité au XVe. siècle. L'extinction de la race des comtes de Champagne et le mariage de leur héritière avec le Dauphin, depuis Philippe-le-Bel, en 1284, plaça cette province sous l'autorité immédiate du roi; seules, les villes de Reims et Châlons maintinrent quelque temps encore leurs prérogatives et purent les conserver jusqu'à la guerre des Anglais.

Les grands monastères étaient nombreux dans le département; St.-Pierre-aux-Monts, Huiron, Moiremont, St.-Sauveur de Vertus, Andecy, St.-Thierry, St.-Basle; St.-Nicaise, St.-Remy et St.-Pierre-aux-Nones à Reims, Hautvillers, Avenay, Nesle, Notre-Dame de Sézanne, voilà pour les enfants de saint Benoit : St.-Jacques de Vitry, Moustier-en-Argonne, Trois-Fontaines, Haute-Fontaine, Cheminon, La Charmoie, Le Reclus, l'Amour-Dieu et Igny, voilà pour les établissements des frères de saint Bernard; les chanoines de saint Augustin étaient à Chantemerle, Toussaints, St.-Memmie, Chatrices, Ste.-Marie de Vertus, St.-Martin d'Epernay, St.-Denis de Reims et St.-Etienne-aux-Nones; les moines de Prémontré à Montcelz et enfin ceux de St.-Etienne de Grandmont à Macheret : or, remarquons qu'aux XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, ces monastères étaient bien plus nombreux; nous pourrions en citer une dizaine qui ont été transformés en simples prieurés et se sont ainsi maintenus jusqu'en 1789. L'ordre du Temple avait des commanderies à Reims, à la Neuville, à Maucourt et à St.-Amand.

ÉTABLISSEMENTS CELTIQUES.

Jusqu'à ce jour, on connaît peu dans la Marne de ces pierres attribuées à l'époque celtique et qui portent les sur noms de pierres percées, pierres fittes, pierres qui tournent; à Potangis, seulement, est une espèce de grotte formée par

quatre énormes dalles appelées dans le pays *pierres du Diable*. Les tumuli, par exemple, ont subsisté et se présentent en assez grand nombre dans la partie orientale surtout du département. On en compte cinq à Bussy, rangés le long de la rivière de la Noblette, une à Somme-Vesle, deux à St.-Jean-sur-Tourbe, deux près de Suippes, à la Cheppe; on en cite également quelques-unes à Baudemont (canton d'Anglure), à Soudron, à Poix, Huve, Prouilly, etc.; ces buttes en terre rapportée de 15 à 20 mètres de hauteur, ont soulevé de vives discussions sans que l'on sache bien positivement encore quelle était leur destination précise; on y voit tantôt des fortifications, tantôt des tombeaux; il est évident, par exemple, qu'ils remontent à la période gallo-romaine. On trouve assez souvent en fouillant le sol, et même à la surface, des instruments gaulois en silex; j'en ai particulièrement rencontré dans l'arrondissement de Ste.-Ménehould.

MONUMENTS ROMAINS.

Le principal édifice romain de notre département est l'arc de triomphe de Reims, connu sous le nom de *Porte de Mars :* ce monument que l'on croit élevé au César Julien, se compose de trois arcades d'ordre corinthien avec colonnes cannelées; des médaillons séparent les colonnes et des bas-reliefs décorent les voussures. Reims possède également un tombeau romain qui présente un haut intérêt au point de vue archéologique : c'est celui de Jovin, cet illustre rémois, préfet de la Gaule-Belgique, qui, à la tête des armées de Valentinien, triompha des Allemands près de Châlons, en 366, et fut revêtu l'année suivante de la dignité consulaire; placé primitivement dans l'église St.-Nicaise, ce mausolée a été transporté à Notre-Dame. Il serait hors de propos d'indiquer ici avec quelque détail les fréquentes trouvailles

d'antiquités romaines qui ont été faites à différentes époques dans le département. Il me faut cependant citer les débris de toute sorte déterrés sur l'emplacement du cirque, appelé vulgairement Mont-Arène, à Reims. De nombreuses fouilles, exécutées en 1830 à Damery, ont amené la découverte des restes de vastes constructions qui ont dû servir à des thermes et à un atelier monétaire, opinion soutenue du moins par la présence de 2,000 médailles d'argent et de plusieurs moules. Damery a été bâti sur les ruines de *Bibé*, première station de la voie militaire de Reims à Beauvais. Epernay *(Sparnacum)*, Châlons *(Cathalaunum)*, Vitry-le-Brûlé *(Victoria)*, Sézanne *(Sezania)*, Fismes *(Fines)*, seules villes du département contemporaines de l'époque romaine, n'en ont rien conservé. Il n'est pas rare néanmoins de trouver des fragments romains, des briques, des tuiles, des vestiges même de constructions aux environs des villages. Près de Suippes, sur le territoire de la Cheppe, se voit encore aujourd'hui un vaste retranchement en terre de 2 kilomètres de circonférence et connu sous le nom de camp d'Attila; c'est en effet en cet endroit que s'est livrée très-positivement la grande bataille des Huns et des Gallo-Romains : mais sa désignation est vicieuse, les restes de cet établissement ont le caractère incontestablement romain. Placé près de la station dite *Fanum Minervæ*, ce camp commandait la route de Strasbourg, et, couvrant à la fois Reims et Châlons, s'explique parfaitement au point de vue stratégique; du reste, une preuve matérielle qu'Attila n'a pas élevé ces remparts, mais en a seulement profité, se trouve dans leur bon état de conservation après quatorze siècles, ce qui exclut toute idée d'un bivouac de Barbares improvisé à la hâte (1).

(1) Voir la remarquable étude publiée par M. Amédée Thierry sur Attila, dans la *Revue des Deux-Mondes*, année 1852, 2e. série, tome XIII, p. 957.

Je dirai peu de choses des voies romaines : c'est une étude considérable et qu'il serait utile de voir entreprise avec ensemble. Reims était, comme on le sait, une des trois villes importantes de la Gaule-Belgique et servait de point de départ à sept voies romaines qui se dirigeaient sur Lyon, Metz, Trèves, Bavais-en-Hainaut, Beauvais, Thérouenne, Bar-le-Duc et Strasbourg, par la Cheppe. Tous ces chemins sont construits de même : ils ont pour base de gros blocs de grès sur lesquels est un lit de petites pierres, puis une seconde couche de grès, un nouveau lit de graviers et par dessus tout, de la terre : on y trouve souvent des médailles, des statuettes et des ustensiles divers.

MONUMENT DU Ve. AU XIe. SIÈCLE.

Les monuments, les débris même des édifices des premiers temps de la monarchie sont rares aujourd'hui, et plus peut-être dans notre département que partout ailleurs. Il y a longtemps que la première cathédrale de Châlons, consacrée en 625, que l'ancienne Notre-Dame-en-Vaux, bénie en 666, que la cathédrale primitive de Reims, bâtie, dit-on, en 401 et reconstruite en 822, ont disparu sans laisser le moindre vestige. Il en est de même des monastères dont treize étaient antérieurs au XIe. siècle : St.-Nicaise, élevé peut-être par Jovin, St.-Remy, au Ve., Nesle, St.-Basle, St.-Thierry, au VIe. siècle, St.-Pierre-aux-Nones, Avenay, Hautvillers, Orbais, au VIIe., de St.-Denis, au IXe., St.-Martin-d'Epernay, Toussaint et St.-Pierre-aux-Mont, au XIe. Le seul édifice qui appartienne réellement à cette période est la tour dite de St.-Réole à Orbais ; quelques auteurs voyent dans ce fragment une tour d'un palais mérovingien. Saint Réole, archevêque de Reims et fondateur de l'abbaye d'Orbais, vivait en 680.

Les monuments militaires ne sont guère plus communs : au village de Ponthion, dans l'arrondissement de Vitry, était autrefois un château royal bâti, dit-on, par Thierry Ier., roi d'Austrasie, et où les derniers Mérovingiens et les premiers Carlovingiens firent souvent leur résidence : dévasté au Xe. siècle, il disparut peu après : on ne voit plus aucuns vestiges des habitations seigneuriales si nombreuses cependant à l'avénement des Capétiens, et c'est à peine si quelques restes de murailles viennent rappeler sur le Mont-Aimé, l'existence d'une place de guerre fondée vers le Ve. siècle et qui se maintint jusqu'au milieu du XVe. Le seul monument vraiment antérieur au Xe. siècle, que je connaisse dans le département, est un retranchement en terre, situé dans la forêt d'Haulzy, presque sur la limite des Ardennes et de la Marne : c'est un carré inégal de 90 à 100 mètres de face, arrondi à un de ses angles : un chemin monte de la vallée de l'Aisne qu'il domine et après un détour aboutit à l'entrée défendue par un double ouvrage : les remparts ont encore aujourd'hui 10^m^. d'élévation et les fossés sont très-bien conservés. Cette fortification, selon la tradition vulgaire, est une ancienne station romaine, dans le pays on l'appelle le château de Charlemagne; mais il est beaucoup plus vraisemblable de croire qu'elle a été construite par les comtes de Dormois pour se défendre contre les incursions des seigneurs voisins.

MONUMENTS ROMANS.

A peine la fatale année 1000 est-elle expirée, que l'on voit l'activité humaine suspendue un moment, reprendre son essor et multiplier ses monuments, splendides témoignages de la foi et de la confiance dans l'avenir. C'est l'époque peut-être où l'on a le plus bâti dans nos pays, comme on peut en juger par la quantité de clochers romans que l'on aperçoit en tra-

versant les moindres villages : les réparations et les changements continuels que produit le cours des années a nécessairement amené de la confusion dans les styles, mais enfin quelques monuments ont conservé des traces importantes de leur architecture primitive. Avant toutes autres, je dois citer Notre-Dame-en-Vaux de Châlons et St.-Remy de Reims. Notre-Dame-en-Vaux est un des plus beaux types du roman que nous ayons en France : commencée en 1157, consacrée une première fois en 1183, cette église porte le cachet du roman pur, dans ses tours et ses nefs, dont les chapiteaux rappellent les plus beaux de St.-Germain-des-Prés : la transition apparaît au portail du quai et à l'intérieur, dans ses gracieuses chapelles absidales : la restauration du XIVe. siècle a laissé peu de vestiges; au XVe., on fit quelques voûtes en craie que l'on a démolies récemment et le joli portail du Midi, que le stupide marteau des destructeurs de 93 n'a pu se décider à respecter. Le grand portail du quai avec ses deux tours massives est éminemment curieux à étudier et vient encore singulièrement gagner depuis que la flèche nouvellement bâtie lui a rendu son ancien aspect. Il faut espérer que ces intelligentes réparations ne s'arrêteront pas en si beau chemin et que nous reverrons un jour Notre-Dame telle qu'elle a été autrefois. On retrouve le roman à St.-Remy, dans ses grands et sévères collatéraux et son portail à colonnettes cannelées : le reste de l'édifice appartient presque tout entier à la transition et au XIIIe. siècle. La cathédrale St.-Etienne de Châlons, consacrée en 1147, a été incendiée en 1230 et n'a conservé de son architecture primitive que les premiers étages de la tour du Nord et sa crypte, fondée au VIIe. siècle, par l'évêque Félix Ier. consacrée en 1165. L'église St.-Jean de cette ville n'a également conservé de l'époque romane que la nef et la croisée des transepts entièrement en plein-cintre; la nef de saint Alpin est encore du même style, mais d'une façon beaucoup moins

apparente à cause du mélange de la transition qui commence dès le portail, et du XIVe. siècle, qui se montre dans les voûtes et le chœur.

L'église de l'abbaye de Hautvillers a gardé un beau portail de la fin probablement du XIe. siècle; il forme trois étages : au premier, une porte cintrée avec un cordon d'archivolte en tête de clou; au second, une rosace à quatre-feuilles et à lobes circulaires, à droite et à gauche, une arcade avec un tour d'archivolte porté par des colonnes à chapiteaux à crochets; au troisième enfin, un pignon percé d'une baie cintrée et sans moulure. Ce sont les monuments principaux; après eux on rencontre dans la Marne beaucoup d'églises moins importantes appartenant entièrement ou presqu'entièrement à la même époque; mais le style est moins pur et la transition apparaît sans cesse; les tours carrées et à ouverture en plein-cintre sont communes; mais entre tous ces édifices le choix est difficile. Je parlerai d'abord de l'église de *Baudancourt*, orientée du Nord au Sud, et qui est vraisemblablement la plus ancienne; remontant aux premières années du XIe. siècle, son abside rond, ses petites fenêtres cintrées, ses restes de fresques offrent beaucoup d'intérêt; *le Menil-sur-Oger* possède une église à peu près de la même époque, mais remaniée aux XIVe. et XVIe. siècles, et dont la nef et le clocher sont seuls demeurés intacts. Je citerai les églises de *Montmort*, de *Corribert*, d'*Oger*, de *St.-Martin-de-Courtisols*, de *Dormans*, qui présentent de curieux détails du XIIe., et en insistant sur le clocher de cette dernière ville. L'église de *Baye* renferme la crypte où fut déposé le corps de saint Alpin, en 450. A *Vertus*, on voit également une crypte romane; *Thibie* et *Jâlons* possèdent de beaux clochers percés d'ouvertures geminées et en plein-cintre; la crypte de cette dernière église, où repose, dit-on, le corps de saint Ephrem, porte un cachet de haute antiquité; elle forme un parallélo-

gramme de 8m. 30. sur 5m. 50, et 2m. 70 de hauteur; sa voûte se compose de six travées en plein-cintre soutenues par des piliers massifs et des colonnes basses grossièrement travaillées; près de l'autel, une piscine soutenue par des colonnettes à chapiteaux en crochets; cette crypte était primitivement éclairée par deux petites fenêtres romanes. L'église de la *Chapelle-Lasson* est attribuée aux Templiers : le chœur et le transept sont bien évidemment postérieurs, mais la nef remonte à leur époque; on y voit le plein-cintre et la disposition des pierres en petit appareil du XIe. ou XIIe. siècle. Je signalerai encore les églises de *Neuvy*, de *Nesle*, d'*Ambonnay*, d'*Hermonville*, de *Cormicy*, de *Minaucourt*, de *Virginy*, de *Prouilly*, de *Récy*, de *Courtisols*, de *Pogny*, de *Bussy-Lettrée*, dont les nefs sont intéressantes; celle de *St.-Thierry* toute entière; les porches de *St.-Amand*, d'*Aulnay-sur-Marne*, de *Mareuil*, de *Bétheny*, *Hermonville*, etc.

Dans tous ces édifices, il serait difficile de distinguer le style roman pur du style de transition; on les trouve étroitement unis, soit par une fantaisie de l'architecte, soit que l'on ait employé plusieurs années à ces constructions, car c'est dans le cours de cette période, au XIIe. siècle surtout, que se fit cette alliance du plein-cintre et de l'ogive; mais en même temps que la transition amenait ce mélange, on conservait la forme romane aux portails : il n'est pas rare de voir une porte romane servir d'entrée à une église du style ogival primitif, comme à Courtémont, à Mairy, à Avize, à Gionges, à Damery, etc.

STYLE OGIVAL PRIMAIRE.

Ici la difficulté de distinguer les divers styles que je signalais tout à l'heure, se présente plus grande encore : fort

peu des églises des XIIIe. et XIVe. siècles sont purement de cette époque et ne renferment pas quelques parties antérieures ou postérieures. Avec le XIIIe. siècle, époque de l'apogée de l'art dans les monuments religieux, le travail artistique a marché : le style ogival est complet; il a pris sa forme définitive dans Notre-Dame de Reims, ce type admirable de l'architecture, dans le chœur de St.-Remy; on le retrouve dans la cathédrale de Châlons, dans le chœur de l'église de Ste.-Ménehould : c'est lui qui a créé Baye, Orbais, Somme-Py, Bourgogne, Lavannes, Boult, Suippes, Heutregiville, Béthiniville, Nesle (église paroissiale), Sarry et tant d'autres qui assurément ne sont pas toutes des monuments de premier ordre, mais où il y a des parties intéressantes et des détails très-curieux. Il faut citer ici les portails de *Bouchy*, de *Champguyon*, de *Vertus* et surtout celui de *Ste.-Ménehould* qui, caché par une fausse porte, est malheureusement peu connu.

Dans les paroisses rurales, les dons des seigneurs ou des prêtres suffisaient pour entretenir et même reconstruire les parties des églises qui étaient à leur charge, savoir le chœur et le cancel; mais pour les nefs, c'était aux habitants d'en prendre soin : cette différence de maître explique pourquoi un si grand nombre d'églises de village ont un chœur souvent remarquable et des nefs très-imparfaites. Mais à la fin du XIVe. siècle, la paix ayant été rendue à la France par la mort du dernier duc de Bourgogne, on vit renaître dans nos provinces dévastées les travaux d'architecture arrêtés depuis tant d'années : c'est à ce moment principalement que remonte ce mélange bizarre du roman avec l'ogival secondaire, mélange rendu nécessaire par suite des ruines et des besoins de reconstruire les parties les plus menacées sans augmenter les dépenses, en s'occupant de tout l'édifice. Avant de quitter cette période, cependant, je veux parler

de l'église de *Loisy-en-Brie* qui possède un extérieur vraiment original : elle présente sur ses deux faces Nord et Sud un mur droit couronné par cinq pignons posés à des intervalles égaux, éclairé par des ouvertures ogivales et soutenu à la jonction des pignons par des contreforts simples. La même bizarrerie se retrouve à *Souain*, mais pour les deux faces des transepts seulement qui ne présentent que deux pignons surmontés de gargouilles.

STYLE OGIVAL FLAMBOYANT (1380 à 1530).

Cette époque a laissé beaucoup de traces dans notre département; il y a peu d'églises qui n'ait quelques vestiges du style flamboyant, il n'y en a pas pour ainsi dire qui n'ait dans sa fénestration quelques-unes de ces ogives à meneaux fleurdelisés ou simplement fleuris : après Notre-Dame-de-l'Epine, le type du genre, ou du moins un des exemples les plus gracieux et les plus élégants, je citerai Montmirail, Ay, Villers-en-Argonne, la Neuville-aux-Ponts, qui présentent un réel intérêt au point de vue de l'art. Le portail de Notre-Dame de Châlons, les fenêtres de sa nef, les portails de Ste.-Marie-à-Py, de St.-Jean-sur-Tourbe, de Grauve, de Somme-Py, d'Auve; dans ce dernier on voit des escargots sculptés au milieu des rinceaux les plus soignés. C'est aussi cette époque qui nous offre des tours, soit en pierre comme St.-Alpin de Châlons, Heilz-le-Maurupt, Faremont, soit en bois et plomb, comme à Cernay, à Notre-Dame-en-Vaux; de ces rétables représentant la Passion de N.-S. J.-C., comme à Mareuil-en-Brie, à Cernay; celui du Mesnil-Hurlus est un des plus jolis que j'ai vus jusqu'à ce jour. Il est formé de cinq compartiments : celui du milieu, dépassant les autres en hauteur et en largeur, représente J.-C. sur la croix entre les deux larrons, sur le devant les femmes en pleurs, des

soldats sur les côtés, entre eux et les femmes, Pilate passant à cheval le sceptre à la main : le premier compartiment à gauche renferme la flagellation, le deuxième, J.-C. portant sa croix, le quatrième l'ensevelissement et le cinquième la résurrection. Chacun surmonté d'un dais en bois doré, sculpté avec une grande finesse. Tous ces personnages ont 15 à 20 centimètres de hauteur : au-dessous, règne une légende de trois lignes, illisible, par suite de la disposition du tabernacle.

Malheureusement ce style ogival flamboyant, à juste titre nommé tertiaire, présente la décadence de l'art : son travail, son fini, son élégance même en sont la preuve : ils sont trop excessifs et s'éloignent singulièrement de la sévérité et de l'énergie du style précédent, et font aisément prévoir une révolution qui va tout changer dans le système architectonique et remplacer l'ancien par un genre bâtard, qui, bien qu'assez élégant quelquefois, ne présente jamais la religieuse expression du roman ou la grâce et la légèreté surtout de l'ogival.

STYLE RENAISSANCE ET TEMPS MODERNES.

Le même mouvement qui avait eu lieu au XVe. siècle pour amener le genre flamboyant, se reproduit au commencement du XVIe. Le goût prononcé de cette époque pour les arts italiens, apporta d'abord de profondes modifications dans l'architecture civile, puis les formes romaines et grecques envahirent le domaine religieux et se substituèrent peu à peu au style ogival. Il ne faut pas croire cependant que ce changement se soit opéré aussi rapidement que lors de la chute du roman : la renaissance, pendant une assez longue partie de cette période, s'attacha seulement aux ornements, aux dais, aux rinceaux, et laissa subsister le système général de l'ogive pour les solides charpentes, les portes, les travées en

tiers-point, les fenêtres. On voit la renaissance paraître dans la belle église de Somme-Py, où la plupart des ornements des nefs appartiennent à cette époque, tandis que le reste de l'édifice est bien antérieur; dans les nefs de St.-Jean-sur-Tourbe, du Mesnil-Hurlus, de Fismes. La seconde période se montre plus radicalement différente; une espèce de plein-cintre remplace complètement l'arcade ogivale, comme on peut le voir au clocher de St.-Jean de Châlons, aux portails St.-Loup et St.-Alpin de la même ville, dans deux chapelles de la cathédrale, au petit portail du Mesnil-Oger; les églises Vaudesincourt, St.-Brice, Noirlieu, Beuil, Epernay, sont les principaux édifices de la renaissance que je connaisse dans le département. Celle de Servon est plus dans le genre grec et conserve un cachet particulier avec les colonnes ioniques et doriques accumulées sur son portail. Ces monuments sont du reste plus rares ici que dans d'autres pays; les guerres civiles furent moins vives, détruisirent moins dans nos contrées et par suite il y eut un bien plus petit nombre d'églises à réédifier au XVIe. siècle, au moment où l'on put se remettre au travail.

La renaissance a été le dernier échelon de l'architecture religieuse en France; le style s'épura dès la fin du XVIe. siècle et devint plus régulier si l'on veut, mais assurément plus froid. La ligne remplaça partout la fantaisie de l'artiste qui se plaisait jusque-là à laisser courir son imagination et à la fixer sur la pierre au gré de ses caprices. Au XIIIe. siècle, la foi vive et entière peignait sur les vitraux, sculptait sur les murs de saintes légendes, de pieux enseignements : au XVIe. la fantaisie devint plus profane, la forme antique s'était entée sur le fond chrétien : au XVIIe. l'ornementation fut tout-à-fait abandonnée pour suivre les plans géométriques : on peut en voir les produits à St.-Mard-sur-le-Mont, à Verzenay, à Fleury-la-Rivière, à Chan-

temerle; la grande église de Vitry-le-Français, surtout à l'extérieur, a un cachet rococo qui n'est pas dépourvu de grâce et que l'on retrouve à la chapelle du collége de Châlons et à celle de l'hôpital de la Pitié de Reims.

ORNEMENTS DIVERS DES ÉGLISES.

J'ai déjà cité plusieurs rétables, et il faut y ajouter ceux de Colligny, de Faux-Fresnay et de Fromentières qui appartiennent à la renaissance, ce dernier surtout est magnifique de détail.

Sous le rapport de la statuaire, nos églises ont peu conservé : la Révolution y a veillé, ne voulant rien laisser subsister des chefs-d'œuvre de nos pères, comme si elle eût souffert de voir des témoignages des temps où régnait la foi. Notre-Dame de Reims, heureusement, a échappé à ce désastre et présente, au point de vue iconographique, un sujet immense d'étude; St.-Remy a également un intéressant portail du XIIIe. siècle; je citerai encore ceux de Somme-Py, au-dessus duquel sont sculptés les sept péchés capitaux, de Hans, de Rampillon; Binsoo, où l'on voit une statuette de femme, en bois, peut-être une des plus anciennes de France; elle m'a été signalée du moins par notre savant président, M. le comte de Mellet, qui a bien voulu m'aider de ses notes nombreuses. L'église de l'Epine et celle de Sarry, où est une jolie statuette, en pierre, de saint Julien, le faucon sur le poing, pour montrer qu'il était homme de qualité.

L'église de l'Epine est la seule, je crois, qui eût un jubé : ceux de St.-Remy et de Notre-Dame-en-Vaux ont été détruits. Je ne crois pas qu'il y ait de mausolées dans les églises de la Marne, mais en revanche les pierres tombales se rencontrent fréquemment : St.-Etienne, Notre-Dame, St.-Alpin et St.-Jean, à Châlons, les deux premières surtout, en pos-

sèdent une immense quantité de toutes les époques, du XIIIe. au XVIe. siècle; on en voit également dans l'église de St.-Memmie, deux très-belles à Notre-Dame de Reims, une du XIIIe. siècle à Beuvy, une du XVIe. à Cernay-en-Dormois, une à Ste.-Ménehould, etc.

Les vitraux les plus anciens (du XIIIe. siècle) se voient aujourd'hui à Notre-Dame et à St.-Remy de Reims, à la cathédrale de Châlons et dans une fenêtre de Notre-Dame-en-Vaux; ces églises en possèdent également beaucoup des XVe. et XVIe. siècles. St.-Alpin a de belles grisailles et de curieuses verrières du XVIe. siècle. Notre-Dame de l'Epine avait conservé jusqu'à ces toutes dernières années un intéressant vitrail, celui précisément où était représentée la pieuse légende qui a donné naissance à ce beau monument. Dans de nouvelles réparations, on a cru devoir le démonter, et depuis ce jour on ne sait ce qu'il est devenu : il serait bon cependant que l'autorité voulût bien en provoquer la recherche. On m'a signalé un fragment fort ancien dans l'église de Togny, mais je n'ai pu encore m'en assurer par moi-même. Epernay a conservé de belles verrières; il faut ensuite citer, pour le XVe siècle, celles de Montmort et de Joiselle; pour le XVIe., celle de Jâlons, Villers-Franqueux, Férébrianges. Quelques autres églises possèdent encore de rares panneaux, mais tout cela a été bien éprouvé par le temps et surtout par les réparations modernes. — Les cloches anciennes sont rares : on ne peut guère citer que celles de Cormoyeux, du XIIIe. ou XIVe. siècle; en revanche on en trouve beaucoup du XVIe. siècle.

Enfin, et pour en finir avec les édifices religieux, je dirai un mot des carrelages émaillés du moyen-âge, étude dont on ne s'occupe que depuis un bien petit nombre d'années et qui promet de prendre une vaste extension. Ces carreaux formaient autrefois des tapis aux riches couleurs qui rem-

plissaient des chapelles, des bas-côtés entiers, mais qui se montrent aujourd'hui rongés dans tous les sens. Ils sont généralement analogues entr'eux, ayant à peu près mêmes dimensions, portant des dessins en jaune sur fond rouge qui affectent tantôt des formes géométriques, des croix, des bandes, des lozanges, des demi-cercles simples, dentelés ou crénelés, des fleurs de lis; tantôt des animaux fantastiques, des fous, des chasses où figurent le chasseur, le varlet, le chien, et le sanglier ou le cerf. On comprend que je n'ai pas ici la prétention de donner une nomenclature exacte de ces dessins qui, malgré leur air de famille, se multiplient à l'infini. L'Epine en possède un système complet dans ses bas-côtés et son jubé et de nombreux types rapportés dans ses chapelles absidales. Il y en a de très-beaux dans la chapelle de Baye, à Orbais, à Vertus, au Breuil et dans quelques villages des environs de Reims; on en a trouvé dans les chapelles absidales de Notre-Dame de Châlons.

CHATEAUX-FORTS, CONSTRUCTIONS MILITAIRES.

Comme le reste de la France, le département de la Marne était hérissé de fortifications féodales. Après les simples mottes palissadées, on vit les châteaux-forts s'élever, et on en trouve une longue nomenclature dans nos environs pendant tout le XVe. siècle. A Courtisols, Juvigny, Cernon, Somme-Vesle, Somme-Sous, Louvois, Bussy, Sept-Saulx, St.-Basle, Villers-aux-Corneilles, Mont-Aimé, Hans, Sarry, Etrepy, Juvigny, Constans, Cheniers, Vaugency, Ay, Ambonnay, Tours-sur-Marne, etc. Les guerres civiles et surtout les ordres sévères de Richelieu, amenèrent la destruction d'une grande partie de ces édifices. Au XVIIe. siècle, la sécurité fit abandonner une partie des précautions nécessaires dans ces temps de guerres continuelles, aussi les monuments militaires sont-ils peu communs aujourd'hui dans nos contrées; on voit fort peu de ruines an-

térieures au XIVe. siècle : on doit mentionner cependant les ruines de Courville, où résida Mazarin, de Gigny-aux-Bois, de Magneux, de Châtillon ; les châteaux de Brugny, de Montmat, de Gieux, sont les plus beaux types de la période du XIVe. au XVIe. siècle, et autour d'eux viennent se grouper les châteaux de Courgivaux, de Mareuil-en-Brie, de Geux, d'Estrie-Halita, d'Unchair, de Lignon, Villers-aux-Corneilles, Chalerange, des Marais ; puis dans les temps plus modernes, Etoges, Congy, Esternay, Montmirail, Vindé, Brimont.

Des anciennes fortifications de villes, on trouve quelques traces à Reims, à Fismes et à Ste.-Ménehould ; à Châlons, on voit encore un pont couvert du XVe. siècle à l'entrée du Jard, et quelques tours des XVIe. et XVIIe. Les guerres de la Ligue amenèrent partout la nécessité d'entourer les plus modestes villages de fortifications : telle est l'origine des enceintes en terre de Souain, Baconne, Béru, Mont-sur-Flambert, Bourgogne, Pomacle, Jonchery, St.-Suippe, St.-Hilaire-le-Grand, Vaudemange, St.-Hilaire-le-Petit, Somme-Suippe, Hans ; elles remontent presque toutes à l'année 1577, époque où le roi accorda aux bourgs de Champagne le droit de s'entourer de remparts et autres ouvrages ; en 1581 cette autorisation fut retirée à cause des abus qui en provenaient. Les remparts de Cernay-en-Dormois sont beaucoup plus anciens. Une particularité assez curieuse signale à l'attention les églises de l'arrondissement de Ste.-Ménehould et d'une partie de celles de Vitry et de Châlons, c'est qu'elles sont placées sur des buttes en terre rapportée et ont dû être toutes fortifiées. Celles de Servon, du Mesnil-Hurlus et de Souain sont les plus curieuses à ce point de vue.

Dans la Marne, les vieilles maisons sont rares et encore plus les débris des grands établissements, soit du moyen-âge, soit de la renaissance. Pour les villes elles sont, dit-on, en progrès, les rues s'agrandissent et s'embellissent, si l'on doit

prendre ces mots dans leur sens officiel, car, à mon avis, ce système a pour résultat de les rendre toutes semblables, en leur enlevant leur cachet d'originalité ; les anciennes maisons disparaissent et l'on ne voit plus, ou presque plus, de ces bizarres constructions à pignon saillant et à fenêtres garnies de leurs petits vitraux enchâssés dans du plomb : à peine en citerai-je deux ou trois à Châlon, dont l'une porte des écussons armoriés sur les extrémités des poutres saillantes (rue du Vivier). A Reims, on voit la belle maison de la rue de Tambour (XIIIe. siècle), avec une salle pavée de carreaux émaillés ; on peut encore en compter quelques autres assez curieuses, et parmi elles, cette charmante boutique de la place du marché et ses voisines qui, pour être moins élégantes, n'en sont pas moins intéressantes. Dans les villages, absence presque complète de maisons anciennes. Pour la renaissance, je peux citer les débris des abbayes de Hautvillers et de Haute-Fontaine (dont une partie cependant est de beaucoup antérieure), puis plus tard, l'ancienne abbaye de Toussaints à Châlons, l'ancien arsenal de Châlons, et pour la fin de la période, le grand séminaire, le collége et l'hôtel occupé par la direction des Domaines, dans la même ville. Ste.-Ménehould a conservé plusieurs maisons des XVIIe. et XVIIIe. siècles. A Vitry-le-Français, tous les principaux édifices sont de la renaissance, et cet ensemble de constructions publiques et privées a un aspect très-pittoresque.

Me voici à la fin de mon travail que j'ai rendu aussi bref que possible. J'ai essayé de grouper les principaux monuments des temps passés. L'inventaire de nos richesses nous fera voir de quels trésors nos pères avaient voulu nous doter; or, si nous n'en accroissons pas le nombre, essayons du moins de les conserver intacts. C'est bien ici le moment de nous plaindre de l'abandon où on a l'air de laisser un peu les

monuments historiques. Deux exemples très-récents me feront mieux comprendre : à Vertus, on vient d'entreprendre la réédification de l'abside de l'église, et en démolissant, j'ai appris qu'on avait entièrement brisé le curieux carrelage qui se trouvait dans la crypte. A Thibie, il y a quelques jours à peine, on vient de déshonorer la belle tour romane en y refaisant une double corniche et en remplissant les baies des arcades géminées jusqu'à mi-hauteur avec des briques, dans un but que j'ai peine à définir. Soyez assez bons, Messieurs, pour vouloir bien émettre le vœu que l'administration surveille un peu plus l'entretien de nos monuments, et que, si elle ne peut pas entreprendre des réparations quelquefois trop considérables, du moins elle empêche les travaux inintelligents et apporte plus de sévérité contre ces barbarismes de l'art.

Nota. L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

I.

Style roman (1).

XIe. ET XIIe. SIÈCLES.

Eglise paroissiale de Baye.	Crypte attribuée au Ve. siècle; nefs du XIIe.
— Vaudancourt.	Eglise non orientée : XIe.
— Mesnil-Oger.	Nefs, clocher, XIe.
— Binson.	Sans doute la plus ancienne du département, fin X^e., XIe. au plus tard.
— St.-Ferjeux, près Gionges.	Nef, XIe.-XIIe.
— St.-Remy, à Reims. . . .	Grand portail, nefs, XIe.

(1) Dans les listes qui suivent les traits indiquent les divisions d'arrondissement qui sont ainsi rangés : Châlons, Vitry, Epernay, Reims, St^e.-Ménehould.

Eglise St.-Etienne de Châlons. .	Crypte du VIIe. : tour du nord, XIIe.
Ruines de l'église de l'abbaye de de Nesle.	Chœur ; partie des nefs, le reste du XIIIe.
— Neuvy.	Tout l'édifice.
— St.-Thierry.	Ibidem.
— Notre-Dame de Châlons. .	1183 : premiers étages des tours, portail ouest, fenêtres hautes, piliers, abside.
Champigneul, Sogny-aux-Moulins, Ecury-sur-Coole, Fontaine-sur-Coole, St.-Julien-de-Courtisols ; — Hécly-l'Evêque, Vroil, Ambrières, Drosnay, Ste.-Livière, Meix-Tiercelin, Sompuis, Sermaize, St.-Lumier. — Chapelle de Baye, Corribert, Villers-aux-Bois, St.-Quentin, prieuré de Montmort, Villiers-Corneille, Moussy, Morsains, Montgivrault. — Ambonnay, Sacy, Vrigny. — Virginy.	Tout ou majeure partie de l'édifice.
St.-Jean de Châlons, St.-Alpin de Châlons, Juvigny, St.-Martin-sur-le-Pré, Recy, Matougues, Pocancy, St.-Germain, Vraux, Poix, Louvercy, St.-Hilaire-le-Grand, Voipreux. — » — Montmort, Etoges, Gionges, Oger, Damery, Mardeuil, Courjeonnet, St.-Denis de Sézanne. — Nauroy, Magneux, Cormontreuil, Cauroy, Epoye, Prouilly. — Souain.	Nefs.
Villers-aux-Corneilles, Pogny, — Huiron, — Hermonville, Bezannes. — Somme-Bionne, Daucourt, Dommartin-sous-Hans, Hans, Tilloy, Auve, Servon.	Chœurs.
St.-Martin-de-Courtisols, Thibie, Vraux, Récy, Aulnay-sur-Marne, Villeneuve-Rouffy, Jaalons. — La Chaussée. — Corfélix, Allemand, Oger, Vinay, Chavot, Fontaine-Denis, — Bourgogne, Ay, Bezannes, Condé-sur-Marne, Fismes.	Clochers ou tours.
Bannay.	Tour servant de clocher et séparée de l'église.
Mairy-sur-Marne, Bussy, Courtisols, Lettrée, — » — Férébrianges, Avize, Corribert, Gionges, Damery. — Champfleury, Vandières, Escarde, Hermonville, Hautvillers, Cormontreuil, Mareuil, Betheny, Hermonville, Prosne. — Courtemont.	Portails ou porches.

Breuvery, la Veuve, Togny-aux-Bœufs, Clamanges, — Heilz-le-Maurupt, Drosnay, St.-Vrain. — La Chapelle-Lasson, Baye, Vauciennes, Dormans, Plivot, le Thoult, Cormicy, Tours-sur-Marne, Villers-Franqueux, Troissy, Louvercy, — » —.	Diverses parties intérieures.
Jaalons, Vertus, Rosnay.	Cryptes.
Beine, Mesnil-Hurlus, Fagnières, St.-Thomas. . . .	Fonts baptismaux.

II.

Style ogival simple.

XIIIe. ET XIVe. SIÈCLES.

Notre-Dame de Reims.	Tout l'édifice; portail : XIIIe.
St.-Remy de Reims.	Chœur, voûtes, abside.
Notre-Dame de Châlons.	Transepts, voûtes.
St.-Etienne de Châlons.	Presque tout l'édifice.
St.-Jean de Châlons.	Portail. — Presque tout l'édifice.
St.-Alpin de Châlons.	Chœur. — Ibid.
Sarry, Pogny, Coolus, Suippes, Vatry, Dampierre-sur-Moivre, Germinon, Renneville, Trécon, Voipreux. — St.-Amand, Somsois, Margerie, Soudé-Notre-Dame, Soudé-Ste.-Croix, Bignicourt-sous-Saulx, Haussignemont, Blesme, Larzicourt; ruines du prieuré de Ste.-Geneviève, à Vitry en Perthois. — Congy, Châtillon-Morains, Courgivaux; église paroissiale de Nesle, Orbais, Loisy en Brie, Cuys, Chouilly, St.-Gilles, Soudron, Celle-sous-Chantemerle, Cramant, Haussimont, Pont-St.-Prix; ruines du prieuré de Val-Dieu, près Broyes. — Courmelois, Ventelay, Sept-Saulx, Sillery, Lavannes, Bourgogne, Boult, Heutrégiville, Bethiniville, Damery, Rosnay, Auberive. — Somme-Py, Somme-Yèvre, Somme-Suippes, St.-Jean-sur-Tourbe, Dampierre-le-Château, Ste.-Ménehould, Cernay.	Tout ou majeure partie de l'édifice. Il faut noter cependant que, dans beaucoup de ces églises, la fénestration est de l'époque suivante.

St.-Etienne-au-Temple, Vadenay, Cuperly, Bergères-les-Vertus. — » — Escardes, Joiselles, Champvoicy, Mesnil-Oger, Férébrianges, Chavot, Baye, Montmort, Etoges, Oger, Damery, le Breuil, Clesles, (1313), St.-Just (piscine, XIVe.), Boursault (chœur), Œuilly (XIVe.), Troissy (XIVe.), les Essarts-le-Vicomte (XIVe.), Potangis, Réveillon, Montepreux, Rieux (XIVe.), Vauxchamps (XIVe.), Verdon, Margny (chœur), Reuvres (XIVe.), Soudron (nefs), Bouchy, le Breuil. — Faverolles, Vaudesincourt (piscine, XIVe.), Tramery, Bisseuil, Cernay-les-Reims, Bermericourt, Cormontreuil, Villers-aux-Nœuds, Sillery, Cormicy, Hermonville, St.-Brice de Pont-Faverger, Louvois, Pouillon, Cuisles, Villers-sous-Châtillon, Arcy-le-Ponsart (XIVe.), Baslieux-les-Fismes, Courlandon (nef), Courville, Crugny. — Hurlus, le Mesnil-Hurlus, Epanse, Hans, Virginy, Tahure, Souain.	Diverses parties intérieures.
Vertus, Courtisols. — Bouchy, Champguyon, Vinay, Baye, Sarry, Montmort, Corribert, Gaye.—Prouilly, Bourgogne, Rampillon, St.-Euphraise.	Porches ou portails.
Corribert. — Isles, Lavannes, Merfy, Vaudesincourt, Chamery.	Clochers.
Cormoyeux.	Cloche.

III.

Style ogival flamboyant.

1380 A 1520.

St.-Loup de Châlons.	Tout l'édifice, sauf portail renaissance.
St.-Maurice de Reims.	Presque tout l'édifice.
St.-Jacques de Reims..	Ibid.
Notre-Dame de l'Epine.	Ibid., 1420.
St.-Alpin de Châlons. . . . . St.-Jean de Châlons. . . . . St.-Etienne de Châlons.	Diverses parties, surtout la fenestration; tour de St.-Alpin.

Soulières. — Réveillon, Montmirail, — Vitry-le-Brûlé, Gigny-au-Bois. — Ay, Ludes, — Villers-en-Argonne, Neuville-au-Pont, Vienne-le-Château, Moiremont, Berzieux, Massiges.	Tout ou majeure partie de l'édifice.
Jaalons, St.-Gibrien, Compertrix, les Grandes-Loges, Vitry-la-Ville, Villers-aux-Corneilles, Poix, St.-Pierre-aux-Oies, Courtisols, Fagnières, Vaugeney, Pocancy. — » — Chavot, Corribert, Pierry. — » — Belval, Charmontois-l'Abbé, Souain, Tahure, Neuville-au-Bois, Epanse, Herpont, Cernay, Passavant, la Croix-en-Champagne, Somme-Suippes. .	Diverses parties intérieures.
Ste.-Marie-à-Py, Somme-Py, Auve, St.-Jean-sur-Tourbe, Grauve, Sermiers.	Portails.
Mareuil-en-Brie, Mesnil-Hurlus, Cernay.	Rétables.

IV.

Style renaissance.

XVIe. SIÈCLE.

Vaudesincourt, St.-Brice (1554), Beuil (1565), Villers-Franqueux, Noirlieu, St.-Germain.	Tout ou majeure partie de l'édifice.
Servon, Mesnil-Hurlus, St.-Jean-sur-Tourbe. — Aulnay-sur-Marne, Thibie, St.-Quentin, Vitry-le-Brûlé, Fismes.	Nefs.
Servon, Verrières. — Bergères, Courtisols, Vaucienne (1557). — Etoges, le Breuil, St.-Loup de Châlons. — Epernay.	Portails.
Récy, Bussy-Lettrée, St.-Jean de Châlons (tour). Virginy. — Bethon, Clamanges, Pleurs. — Vitry.	Diverses parties intérieures.
St.-Alpin de Châlons.	Partie du grand portail.
St.-Etienne de Châlons.	Deux chapelles.

Cloîtres des abbayes de Haut-Villers et de Haute-Fontaine.	. . . . .
Fromentières, Colligny, Faux-Frenay, St.-Just. . . .	Rétables.

V.

XVIIe. et XVIIIe. siècles.

Chapelle du Collége, à Châlons.	XVIIe. siècle.
Ancien prieuré de Vinetz, id.	
Hôpital de La Charité, à Reims.	
Crugny, Villeseneux.	
Verzenay, Barbonne, Trigny, Fère, Champenoise, St.-Mard-sur-le-Mont (1760), Fleury-la-Rivière (1774), Chantemerle (1772). . . .	XVIIIe. siècle.

Eglise de Vitry-le-Français.
ncienne abbaye de Toussaints, à Châlon.

Vitraux des églises.

A Châlons : Notre-Dame, St.-Etienne, XIIIe. à XVIe. — St.-Alpin, XVe. et XVIe.

A Reims : Notre-Dame, St.-Rémy, XIIIe. à XVIe.

Perthes (XVe. et XVIe.), Joiselle (XVe.), Montmort (XVe.), Vitry-le-Brûlé (XVe.).

Villers-Franqueux (XVIe.), Jaalons (XVIe.), Férébrianges (XVIe.), Vaugency (1577).

Loisy-en-Brie, Bussy-Lettrée, St.-Quentin, Faverolles, Savigny, St.-Fergeux de Gionges, Bergères, le Breuil, Ville-Dommango, Togny-aux-Bœufs, l'Echelle, Betheny, St.-Ouen, Magneux, Faux-Fresnay, Mesnil-Hurlus, St.-Martin de Courtisols : — divers.

A Epernay, vitraux de l'ancienne église rapportés à l'église neuve.

Carrelages émaillés des églises.

Notre-Dame-de-l'Epine, système complet.
Orbais, chapelle de Baye, Breuil, Vertus.
Fragments à Notre-Dame de Châlons, Courmelois.

Liste

DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS AU MINISTÈRE.

1°. Notre-Dame de Reims;
2°. St.-Rémi de Reims;
3°. St.-Etienne de Châlons;
4°. Notre-Dame-en-Vaux;
5°. Notre-Dame-de-l'Epine;
6°. Orbais;
7°. L'église de Montmort;
8°. St.-Trézain d'Avenay;
9°. La porte Mars, à Reims.

Le seul trésor d'église se trouve à Notre-Dame de Reims et est fort riche : on y remarque de très-curieux ornements sacerdotaux du XIII°. siècle.

RÉCAPITULATION.

NOMBRE de communes.			COMMUNES ayant monum.	COMMUNES n'en ayant pas.	COMMUNES inconnues.
80	Arr^t. de S^te.-Ménehould, . .	complet. .	41	39	»
108	— de Châlons	presque. .	60	24	24
180	— d'Epernay, ...	aux 2/3 .	83	30	67
181	— de Reims, ...	à moitié. .	71	40	70
128	— de Vitry, ...	très-incomplet.	25	30	73
677			280	163	234

Total égal : 677

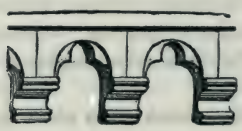

HISTOIRE

SYMBOLIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

DU LION;

Par M. l'abbé CROSNIER,

Vicaire-général de Nevers, inspecteur de la Société française.

Nota. Ce mémoire a été publié tout récemment par la Société de Nevers, qui a autorisé la Société française à le reproduire dans le *Bulletin monumental.*

Tel est le titre qu'on peut donner à l'exposé qui va suivre et qui est le résultat de nouvelles observations que j'ai faites sur cette matière dans mon voyage d'Italie.

J'avais combattu, il y a quelques années, comme inadmissible, l'explication donnée sur les lions placés aux portes des églises, et j'avais exprimé mon opinion à cet égard. Devant parcourir le pays des lions symboliques, la vieille Italie, le lion dut être un des sujets de mes études pendant ce voyage; heureux si, comme je l'espère, j'ai pu établir sinon l'évidence, du moins la probabilité des pensées que je n'avais fait qu'énoncer. Je vais donc m'empresser de soumettre mes observations; elles me paraissent d'autant plus importantes, qu'elles regardent un point de la symbolique et de l'iconographie qui est demeuré jusqu'à présent à l'état de problême.

Pour bien saisir la question, commençons par admettre en principe que le lion a été toujours considéré comme le sym-

bole de la force soit matérielle, soit morale, de la générosité, de la valeur, de la vigilance; ceux qui se sont occupés de l'étude des anciens hiéroglyphes ont reconnu que la représentation du lion exprimait toutes ces idées, ces symboles admis dans l'antiquité la plus reculée se sont perpétués jusqu'à nos jours. Nous voilà amenés insensiblement à étudier l'histoire symbolique et iconographique du lion, et c'est cette étude qui nous déterminera dans le jugement que nous devons porter sur les lions qu'on rencontre si souvent aux portes des églises dans le cours du moyen-âge.

Le lion seul ne doit pas être l'objet de notre étude, nous devons encore nous occuper des animaux hybrides, dans la constitution desquels entre le lion; le sphinx au corps de lion et au buste de femme, le griffon à la tête d'aigle ou d'oiseau carnassier et au corps de lion, la chimère à la tête de lion, au corps de chèvre et à la queue de dragon, doivent faire partie de nos investigations, car on les voit souvent remplacer le lion dans l'histoire de l'ornementation et du symbolisme.

Les Égyptiens sont les premiers qui aient été dans l'usage de placer à la porte de leurs temples des lions, des sphinx, des griffons et des chimères; c'est un fait acquis à l'histoire, et dont on ne saurait douter, tous les anciens auteurs en font foi : Plutarque dit que les Égyptiens rendaient aux lions une sorte de culte, et qu'ils ornaient de têtes de lion les portes de leurs temples; il ajoute que c'était parce que le débordement du Nil avait lieu lorsque le soleil entrait dans le signe du lion *(Plut. de Iside et Osiride)*. Les lions que les Égyptiens plaçaient aux portes de tous les édifices publics, mais principalement des temples, et dans le vestibule des lieux sacrés, dit Pierre Valérian, étaient regardés comme les gardiens des choses divines *(lib. I, cap. 4)*. Quand les Égyptiens veulent représenter un homme vigilant, dit Orus Apollo, un homme attentif, un gardien fidèle, ils peignent une tête de lion, parce que le lion veille les yeux fermés et dort les

yeux ouverts, ce qui est le signe de la vigilance ; c'est cette pensée qui leur fait mettre des lions aux portes des temples, pour y représenter les gardiens. *(Lib. I, cap.* 19.*)*

Souvent le lion était ici remplacé par le sphinx, non-seulement chez les Egyptiens, mais chez tous les peuples orientaux ; c'est, dit Clément d'Alexandrie, pour nous rappeler que la vérité qui vient de Dieu est ici-bas enveloppée d'un nuage. *(Stromat V.)* Le sphinx aux portes des temples indique aussi l'excellence de la nature humaine sur les autres animaux ; la chair soumise à l'esprit est marquée par cette tête humaine sur un corps de bête. *(Valerian, lib. I.)*

Symboles de la force et de l'autorité, les lions convenaient parfaitement comme soutiens des trônes; aussi les Egyptiens, au rapport de Causinus, les employaient à cet usage ; ils en ornaient aussi les fontaines, les tombeaux, les ferrures des portes, les clés et les anneaux.

Les Juifs avaient emprunté ce symbole aux Egyptiens, Salomon avait fait fabriquer un trône d'ivoire rehaussé d'or ; deux lions flanquaient ce trône, et douze lionceaux étaient disposés sur les degrés, six de chaque côté. *(Lib. III, reg. c.* 10.*)*

Les Romains, de leur côté, avaient adopté le lion dans l'ornementation des chaises de leurs magistrats, et les princes grecs, comme plus tard plusieurs des empereurs romains, se firent souvent représenter revêtus d'une peau de lion.

Ne croyons pas que ces lions que nous remarquons aux portes des églises, tenant dans leurs griffes quelque animal ou les broyant entre leurs dents, soient des sujets inventés au moyen-âge; nous retrouvons dans l'antiquité la plus reculée des sujets analogues. Valérian rapporte que le temple de Vénus à Corinthe avait à l'entrée une lionne tenant un bélier entre ses pattes; la lionne et le bélier sont regardés par les anciens comme les types de la lascivité, et convenaient fort bien au temple de cette déesse *(Lib. I.)*.

Le même auteur dit qu'on voyait souvent sur les tombeaux

antiques le lion tenant une brebis, un taureau, un serpent ou quelque autre animal indiquant les mœurs et les qualités du défunt; la brebis indiquait la douceur, le serpent la prudence, le taureau la tempérance.

Le lion, comme je l'ai fait remarquer, était environné dans l'antiquité d'une espèce de culte; ne serait-ce pas afin d'inspirer le respect pour les tombeaux et les fontaines, et les garantir de toute atteinte, qu'on aurait placé les lions autour de ces monuments; je serais porté à croire qu'une raison analogue avait engagé à employer cet ornement pour les ferrements et les anneaux des portes des maisons ainsi que pour les clés.

C'était principalement sur les tombeaux, et surtout ceux des hommes qui avaient fait preuve de courage, qu'on plaçait des lions; Pausanias dit qu'on ne mit aucune inscription sur le tombeau des Thébains qui avaient succombé dans la bataille contre Philippe, mais qu'on se contenta d'y placer un lion.

Chez les Romains les lions étaient souvent employés comme ornement dans les édifices publics; ils servaient de base ou de soubassement aux pyramides. L'obélisque du Vatican était soutenu par des lions avant qu'il fût transporté au lieu où on le voit actuellement, en 1586, comme le rapporte Ciampini, d'après Michaël Mercati.

Après avoir jeté ce coup-d'œil rapide sur l'histoire symbolique du lion dans l'antiquité païenne, nous allons continuer à étudier cette histoire, depuis l'établissement du christianisme et pendant le cours du moyen-âge.

Il faut ici rappeler ce que j'ai dit ailleurs au sujet des emblêmes païens : « La religion s'était créée à elle-même un « cercle d'images, mais elle ne répudia pas entièrement les « types du paganisme; elle en admit plusieurs, se les ap- « propria et en fit des allégories, après les avoir purifiées de « toute idée profane; non-seulement dans l'agencement de « ses personnages, elle conserva les costumes des Grecs et

« des Romains, les vêtements furent largement drapés, les « plis multipliés à la manière antique; mais leurs histoires « et leurs emblêmes trouvèrent place dans la composition « des tableaux chrétiens. »

Le christianisme continua à considérer le lion comme un symbole; il est aux yeux des chrétiens tantôt le type du bien : c'est le lion de la tribu de Juda qui se repose après avoir triomphé de ses ennemis : *Vicit leo de tribu Juda* (Apoc. 5. 5); c'est Juda qui, comme le lionceau, s'élance pour saisir sa proie et qui se repose comme le lion après le combat : *Catulus leonis Juda, ad prædam, fili mi, ascendisti, requiescens accubuisti ut leo.* (Gen. 49. 9.) Tantôt c'est le type du mal : c'est l'emblême de l'esprit de malice qui cherche à se jeter sur sa proie pour la dévorer : *Tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret.* (1 Pet. 5. 8.) Ils se sont rappelés que David priait Dieu de le délivrer de la gueule des lions.

Nous retrouvons les lions dans les catacombes, paisibles compagnons de Daniel dans la fosse où ses ennemis l'ont fait jeter; ce sujet est souvent reproduit, soit pendant la période latine, soit à l'époque byzantine.

Le lion devait bientôt jouer un nouveau rôle; après les persécutions, l'iconographie chrétienne, en sortant des catacombes, allait s'épanouir comme une fleur au soleil. La vision d'Ezéchiel devait contribuer à étendre l'histoire symbolique du lion; le tétramorphe, figure dont l'iconographie grecque s'est plus tard emparée, ne paraît pas encore; mais les symboles évangéliques se font remarquer dès le IVe. et le Ve. siècle; ils ornent la coupole de l'église de St.-Nazaire et de St-Celse, à Ravenne, construite en 440 par Galla Placidia.

Le lion devient l'animal symbolique de saint Marc. Cependant je dois me hâter de dire que dans le principe on l'a donné à saint Mathieu et quelquefois à saint Jean. Le lion, dit

saint Augustin, annonce la personne royale de J.-C. Le saint docteur nous apprend que les animaux évangéliques étaient connus avant lui; un grand nombre de ceux qui nous ont précédés, dit-il, veulent que dans les quatre animaux le lion signifie la royauté, parce que sa force l'a établi roi des animaux; à ce titre il convient à saint Mathieu qui a établi la royale généalogie du Sauveur. Saint Ambroise dit que ces quatre animaux sont les emblêmes de J.-C. Il est lion par sa force : *Leo quia fortis.* Saint Jérôme dit : Il est homme par sa naissance, taureau par sa mort, dans laquelle il fut notre victime, lion par sa résurrection et aigle dans son ascension; plus tard on attribua d'une manière irrévocable l'aigle à saint Jean, l'homme à saint Mathieu, le lion à saint Marc et le taureau à saint Luc.

Le lion évangélique parut, comme les autres animaux symboliques, tantôt avec un nimbe, tantôt sans nimbe, tenant souvent entre ses griffes un livre, un volumen ou un philactère. Le lion, dit Pierre Valérian, convenait bien à saint Marc, qui, dès le commencement de son évangile, fait entendre avec force la voix de celui qui crie dans le désert.

Cependant les chrétiens ne répudièrent pas les usages établis par les païens de placer des lions aux portes de leurs temples; eux aussi les admirent aux portes de leurs basiliques, et les employèrent souvent comme soubassement des colonnes. Ils allèrent plus loin : ils retirèrent des temples détruits les lions qui les ornaient, et les accolèrent aux portails de leurs églises. C'est ce qui arriva, au rapport de Ciampini, pour les lions de marbre qu'on avait enlevés aux temples d'Isis et de Sérapis, à Rome; ils flanquèrent les portes de S^te^.-Marie-de-la-Minerve.

On rencontre aussi quelquefois les lions comme ornement des chaires pontificales et des sièges des docteurs; la chaire en marbre de St.-Ambroise, à Milan, a deux lions pour accoudoirs; enfin on retrouve les mêmes animaux à l'entrée du

sanctuaire, sur les degrés des ambons, et comme soubassement du candélabre pascal qu'on voit habituellement en Italie auprès des ambons. A Vérone, j'ai rencontré un lion et un taureau ailés, qui l'un et l'autre avaient servi de soubassement à une colonne. Il m'a semblé que ces deux animaux évangéliques ont dû appartenir à l'ornementation d'un ambon du XIIe. siècle. Au XIe. siècle, au XIIe. et au commencement du XIIIe., le symbolisme religieux prit un développement inconnu jusqu'alors; en ajoutant d'autres types aux types primitifs qui s'étaient conservés, l'histoire symbolique du lion se compliqua d'une manière incroyable.

On retrouve encore à cette époque Daniel dans la fosse aux lions, puis le lion évangélique, puis Samson enfourchant le lion et lui déchirant la mâchoire, sujet souvent reproduit pour rappeler le véritable Samson, celui qui a anéanti l'empire de Satan. On sait qu'un de nos chapiteaux de St.-Sauveur de Nevers nous présente ce tableau figuratif. Ailleurs, ce sont des lions qui ornent les chapiteaux, tantôt naturels, tantôt hybrides, tels que deux lions monocéphales. D'autres fois le Sauveur tient sous ses pieds le lion et le dragon : *Conculcabis leonem et draconem;* ou bien, comme au portail de Moissac, ce sont les apôtres qui foulent le lion aux pieds. Et enfin, c'est principalement à l'époque dont nous parlons, au XIIe. siècle, qu'on voit aux portes de nos basiliques le lion tantôt libre et en repos, tantôt soutenant les colonnes du portail; c'est sous ce dernier rapport que nous avons à étudier le lion. Nous le rencontrons plus rarement dans cette attitude et sous cette forme symbolique dans nos provinces septentrionales; mais le Midi de la France nous en fournit un certain nombre d'exemples, exemples qui se multiplient en Italie. Les portails de St.-Gilles, de St.-Trophime d'Arles et de Moissac, sont sous ce rapport les plus remarquables que nous ayons en France; en Italie, les cathédrales de Plaisance, de San-Do-

nino, de Parme, de Modène, d'Ancône, de Ferrare, de Terracine, de Vérone, l'église de Ste.-Justine de Padoue, etc., ont leurs portails ornés de lions.

Ces lions ont donné lieu à de savantes dissertations, à la suite desquelles on a adopté trop facilement peut-être une opinion que déjà nous avons été forcés de combattre. Il fallait rendre compte de la présence de ces animaux; et comme on avait remarqué certains actes de justice qui portaient dans leur formule *inter leones*, parce que ces actes, devant être plus publics ou plus solennels, avaient été proclamés du portail de l'église, on en a conclu que ces lions étaient un symbole d'autorité et de juridiction, et qu'ils avaient été placés aux portes des églises pour y former une sorte de tribunal. Toutes ces raisons font peu d'impression sur nous. On proclamait les actes qui intéressaient toute une commune du portail de l'église, parce que ce portail était ordinairement plus élevé que le sol de la place qui l'avoisinait, et qu'au sortir des divins offices la population tout entière couvrait cette place. On faisait alors ce qu'on fait maintenant, du moins dans les campagnes, où les annonces des autorités civiles ont lieu aux portes des églises à l'issue de la messe; c'est pour cela que les arbres que nous voyons encore devant les portes principales des églises ont été plantés; il fallait songer à mettre le magistrat et ses administrés à l'abri du soleil et de la pluie. Dans les églises dont le portail était en retraite et présentait une certaine profondeur, le magistrat se trouvait à couvert sous la voussure de ce portail, et il n'est pas étonnant d'entendre proclamer ces actes *inter leones*, comme ailleurs on les proclamait *sub ulmo*, en faisant aussi mention de cet arbre dans la formule de l'acte.

Vers la fin du XIe. siècle, Hugues III, évêque de Nevers, traitait les affaires de son chapitre non pas à huis-clos, mais publiquement; une de ses chartes porte : *In ulmo suâ*

consedit (Parmentier, *Histoire des évêques de Nevers*). Lebœuf nous apprend que le même usage existait à Auxerre, et que les assemblées capitulaires se tenaient en été sous l'orme planté devant la cathédrale (Lebœuf, *Hist. d'Aux.*, t. II, p. 66).

Guillaume Ier., comte de Nevers et d'Auxerre, contemporain d'Hugues III, dont nous venons de parler, a laissé des chartes avec cette formule : Dans notre château, sous l'orme : *In castello, sub ulmo.* On voulait peut-être, en proclamant ces actes à la face du ciel et de la terre, les rendre par là plus solennels. Nous ne reconnaissons pas plus de symboles de juridiction dans les lions que dans les ormes qui abritaient les seigneurs et les évêques lorsqu'ils traitaient quelqu'affaire publique, pas plus que dans le chêne de Vincennes sous lequel saint Louis rendait la justice. Nous, nous prétendons que les magistrats proclamaient leurs arrêts entre les lions, parce qu'ils trouvaient sous le portail que ces animaux soutenaient un lieu favorable; mais nous sommes loin de penser qu'en construisant les églises on ait été dans l'intention formelle de leur dresser un tribunal au portail, et de les environner des symboles de la puissance.

Que signifient donc ces lions? Nous avons étudié en détail les portails de St.-Gilles, de St.-Trophime d'Arles et de Moissac, les plus remarquables sans contredit du Midi de la France, et nous nous sommes convaincus que ces lions étaient la traduction d'une pensée et non la production d'un caprice d'artiste, mais cette pensée il fallait la pénétrer.

Après avoir exposé rapidement les observations que nous avons faites en visitant les trois églises dont nous venons de parler, nous essayerons de dévoiler cette pensée.

Examinons d'abord le triple portail de St.-Gilles. Les premières colonnes à droite ont pour soutien des lions qui mordent leurs bases, puis d'autres lions, toujours sous les

colonnes, broyent sous leurs dents des moutons, des hommes, des guerriers armés; il en est de même de ceux qu'on voit sous les pieds des apôtres adossés aux tableaux du grand portail. Au côté gauche du portail, les colonnes sont soutenues par des ours, entre lesquels se trouvent des hommes qui paraissent prier ou méditer sans crainte; et enfin, les dernières colonnes sont soutenues seulement par des hommes.

A St.-Trophime, les sujets sont représentés moins en grand : on y retrouve encore des hommes broyés sous les dents des lions; — une femme éplorée reçoit les tristes restes d'une de ces victimes; — un individu déchire la mâchoire d'un lion qui veut le dévorer; et enfin, le pilier qui soutient le tympan est soutenu lui-même par quatre hommes à genoux.

A Moissac, sous les pieds de saint Pierre, on voit un lion en repos. Ailleurs, ces mêmes animaux retiennent et écrasent de leurs pattes antérieures, tantôt un serpent qui fait de vains efforts pour se dégager et pour mordre, tantot un quadrupède à tête de porc.

S'il ne faut pas reconnaître ici toute l'histoire de l'Église, avouons que si on devait la représenter par des emblêmes, on ne pourrait le faire d'une manière plus vraie et plus énergique.

Cette colonne est bien un symbole de l'Église, définie par saint Paul : la base et la colonne de la vérité (1); la base est sur la terre, le sommet s'élève vers les cieux. Le lion est le symbole de la force matérielle; ce sont les princes de la terre qu'il représente. Les lions mordent la base de cette colonne inébranlable (2); en effet, dès l'origine du christianisme, les

(1) *Columna et firmamentum veritatis*, Tim. 1. 3.

(2) Il est à observer que, tout en cherchant à renverser la colonne, ils la soutiennent; c'est qu'en effet le christianisme s'est fortifié, s'est affermi par la persécution.

princes l'attaquèrent par sa base pour essayer de le renverser : « Nous vous avons défendu, dirent-ils aux apôtres de J.-C., de prêcher au nom de cet homme (1). » La foi ne pouvait éclairer les âmes que par la prédication (2), et c'est la prédication qu'ils attaquent. Les apôtres ne se laissent pas ébranler; fidèles à la mission que J.-C. leur avait confiée d'enseigner toutes les nations, ils ne tiennent aucun compte de la défense qui leur est faite, et continuent à proclamer les vérités saintes. De nouvelles attaques sont dirigées contre l'Église; cette fois les lions ne se contentent plus de mordre les bases de la colonne, ils dévorent les enfants de l'Église, ils broyent sous leurs dents meurtrières des agneaux, qui indiquent si bien la patience de leurs victimes, des hommes, des guerriers armés; car l'Église a eu des martyrs de toute condition. Ce sont leurs glorieuses histoires que nous racontent les portails de St.-Gilles et de St.-Trophime. Oh! comme elle est touchante la scène qu'on remarque sur le portail de cette dernière basilique : c'est une femme, triste, mais résignée, qui reçoit les précieux restes de ces hommes que les lions laissent échapper de leur gueule. Comme elle nous peint bien la sollicitude de l'Église pour recueillir les reliques de ses martyrs; c'est elle en effet qui est chargée d'accomplir les promesses du Seigneur; il ne veut pas que les os de ses saints périssent, et il les prend sous sa garde (3).

Mais la fin des épreuves approche; les dents des lions doivent être brisées (4). Cette victoire est figurée par cet homme qui déchire la mâchoire d'un lion qui veut le dévorer. Plus loin, à St.-Gilles, nous voyons les colonnes soutenues par des ours, et entre les ours des hommes en méditation.

(1) *Act. apost.* 5.

(2) *Fides ex auditu, auditus autem per verbum.* Rom. 10. 17.

(3) *Custodit Dominus omnia ossa eorum.* Psal. 33.

(4) *Molas leonum confringet Dominus.* Psal. 57.

C'est toujours la suite de l'histoire de l'Église : ce sont ces hommes dont le monde n'était pas digne, qui erraient dans les solitudes, qui se retiraient dans les cavernes, au milieu des bêtes féroces (1) ; ils soutiennent aussi par leurs vertus, leurs prières et leurs mortifications, l'édifice que J.-C. a fondé.

Enfin l'Église avait donné au monde des preuves de sa céleste origine dans le courage que sa foi avait inspiré à ses martyrs, et, d'un autre côté, ses solitaires et ses anachorètes avaient appris aux hommes le détachement et la mortification. L'édifice était affermi, et les ministres de cette religion sainte pouvaient sans crainte travailler librement à la mission qui leur était confiée. N'est-ce pas cette pensée que l'artiste de St.-Gilles voulait rendre, en nous montrant les dernières colonnes du côté gauche soutenues par des hommes. A St.-Trophime, le pilier symbolique est soutenu aussi par quatre hommes, mais ils sont à genoux. Magnifique pensée! la foi, la prière, l'union avec Dieu, voilà où l'Église puise sa force.

Considérons maintenant au portail de Moissac ce lion en repos sous les pieds du prince des apôtres : il est las du carnage, ou plutôt il est vaincu. Les princes de la terre se sont soumis au joug de la foi; ils ont revêtu la douceur de l'agneau, et reconnaissent l'autorité de celui auquel le Christ vainqueur a confié ses pouvoirs. Maintenant enfants de l'Église, ils deviendront les défenseurs de leur mère, car elle aura d'autres ennemis à combattre, d'autres luttes à soutenir; ils écraseront le serpent de l'hérésie qui chercherait à se glisser dans son sein, les vices immondes qui tenteraient de s'opposer au développement de sa sublime morale (2).

(1) *Ad Hebræos.* 11. 38.

(2) M. de Caumont, en parlant du serpent et du porc placés sous les griffes du lion, dit que ces animaux représentent les vices domptés. Nous partageons cette opinion ; seulement, nous reconnaissons l'hérésie dans le serpent et la corruption dans le porc.

Nous devons faire remarquer sous une autre face les rapports qui existent entre le soubassement du portail de St.-Gilles et le sujet dont nous venons de parler. Nous avons vu sur un des médaillons du soubassement la lionne allaitant ses petits, emblême de la société païenne, du règne de la force matérielle; les lionceaux ont grandi, ils se sont trouvés en face du christianisme, qui venait pour remplacer le règne de la force par celui de la charité; ils ont épuisé cette force au milieu du carnage, et la charité a enfin triomphé (1).

Telles sont les observations que j'avais faites, les idées qui m'avaient frappé en étudiant cette partie du symbolisme sur nos monuments français. A l'aide de ces premières études, j'ai considéré avec une religieuse attention les monuments d'Italie qui devaient jeter un nouveau jour sur cette question, j'ai consulté les savants écrits des auteurs qui avaient travaillé sur cette matière, et je suis arrivé au point de n'avoir plus aucun doute sur une première interprétation.

Déjà on a pu se convaincre que la formule *inter leones* n'était pas et ne pouvait pas être générale; car, outre les lions, nous avons trouvé des ours; ailleurs ce sont des griffons tels qu'à la cathédrale de Ferrare, à St^e.-Justine de Padoue et à Vérone; à Terracine, les colonnes ont pour base des lions, des chiens, des brebis. Il me semble que ces variétés dans l'espèce des animaux admis doivent décider la question du symbolisme appliqué à l'autorité civile du magistrat. Je dois ajouter que ceux qui ont écrit sur cette matière dans les pays où l'étude en a été plus facile, par cela même qu'elle devait être plus complète, n'ont jamais donné une semblable interprétation. Ils ont reconnu cependant que ces

(1) *Susceperunt me sicut leo paratus ad prædam et sicut catulus leonis habitans in abditis.* Psal. 16.

animaux étaient symboliques, et les ont expliqués à peu près comme j'avais expliqué moi-même ceux de France.

Pierre Valérian parle de deux lions qu'il a vus devant la cathédrale de Tarvis: l'un lutte contre un dragon ailé qui lui mord le poitrail, symbole de la lutte incessante que nous devons livrer aux mauvais penchants; l'autre tient un lionceau sous son ventre, indiquant la lutte de l'homme avec soi-même *(lib, I)*, c'est-à-dire lutte extérieure et lutte intérieure; car je crois que le dragon indique les ennemis du dehors et le lionceau les ennemis intérieurs.

Le savant Ciampini, en parlant des deux lions du portail de l'église de St.-Laurent *in agro verano*, dit que celui qui est à gauche tient un sanglier entre ses griffes, et que celui qui est à droite, qu'il serait porté à regarder comme une lionne, tient entre ses pattes un jeune enfant qui paraît jouer et prend de ses mains la lèvre inférieure de la bête. « Ici, dit-il, il me semble qu'on ait voulu exprimer la mansuétude de l'Église envers ceux qui ne sont encore que des enfants dans la foi; car, ajoute-t-il, le lion, au rapport de Pline, est clément envers celui qu'il voit tremblant et suppliant; il épargne celui qui est couché dans la poussière. »

Le sanglier qui est entre les griffes de l'autre lion, qui se prépare à le dévorer, annonce que les princes de l'Église doivent, comme le lion vigilant, forcer les rebelles à rentrer dans la voie du devoir et leur faire sentir au besoin les ongles et les dents des censures ecclésiastiques.

On peut voir aussi, dit le même auteur, dans ces lions placés aux portes des églises, une leçon donnée aux fidèles, pour leur apprendre qu'ils ne doivent pas s'endormir dans le service de Dieu, et qu'ils doivent unir à la vigilance la générosité et le respect pour les choses saintes. Ce que je dis du lion, ajoute-t-il, je l'applique à l'aigle qu'on rencontre quelquefois dévorant des serpents. C'est la lutte de l'âme

fidèle contre l'ennemi du salut (*Vetera monumenta*, cap. III).

Je pourrais appuyer mon sentiment d'autres témoignages du même auteur, mais ce que je viens d'exposer suffit pour nous indiquer sa pensée, et je suis suffisamment autorisé à reconnaître dans les autres monuments d'Italie dont j'ai déjà fait mention, le développement de certains symboles.

La cathédrale de Ferrare, qui date de 1130, a son portail orné de deux lions, sur lesquels reposent des colonnes; l'un tient un bœuf et l'autre un mouton. Ne peut-on pas reconnaître ici l'Église, dont la puissance, symbolisée par le lion, est unie à la patience et à la douceur, vertus figurées par le bœuf et le mouton? Auprès de ces lions sont deux lionnes, l'une met la griffe sur un serpent et l'autre sur un crabe. Je vois encore ici l'Église étouffant le serpent de l'hérésie et domptant le vice qui d'ordinaire l'accompagne.

Enfin, au même portail, deux griffons énormes, en marbre de Sienne comme les lions et les lionnes, tiennent sous leur vaste corps, l'un un cheval renversé avec son cavalier armé, l'autre un char à bœufs; un bœuf se trouve sous chaque griffe, et au milieu le pauvre bouvier, dont les cheveux se dressent d'effroi.

A Vérone, on trouve aussi les deux griffons avec les mêmes détails.

A Padoue, devant l'église de St^e.-Justine, deux griffons tiennent sous leurs griffes, l'un le cavalier et son cheval, comme à Ferrare et à Vérone, l'autre un lion. Ici je dois reconnaître le génie du mal cherchant à abattre la valeur et la force et à paralyser le travail.

A Terracine, au narthex de la cathédrale, j'ai cru reconnaître dans les lions, les chiens et les brebis, la vigilance et la générosité, la fidélité et la patience, qui doivent être les vertus privilégiées du chrétien.

J'ai fait remarquer plus haut que le Midi de la France,

et l'Italie surtout, reproduisaient souvent les lions aux portes des églises; mais qu'il n'en était pas de même dans les provinces plus rapprochées du Nord; qu'on ne croie pas cependant que ce symbole y soit complètement inconnu; il suffirait de citer en preuve du contraire l'église de St.-Jacques de Ratisbonne, sur les bords du Danube.

Je dois à un de nos honorables collègues, M. Cougny, un dessin représentant le portail de cette église; il en est peu qui aient réuni autant de lions dans la composition de leurs portails; les cinq archivoltes de la voussure viennent retomber sur dix lions qui dominent les colonnes des pieds-droits du portail. Sur le parvis, quatre lions libres reposant sur des piédestaux, dévorent des hommes et des animaux; de chaque côté du portail, on voit en relief sur la muraille des animaux à tête de crocodile et à queue de serpent, avec deux griffes et ailes raccourcies, ou plutôt deux nageoires, l'un de ces animaux dévore un homme, un autre tient dans sa gueule un objet rond assez semblable à une pomme, et un troisième un être que le dessin ne nous a pas permis de caractériser.

Je ne veux pas examiner ici si les dix lions qui soutiennent les voussures sont des animaux symboliques ou de simples ornements; rien ne s'opposerait cependant à ce qu'on les considérât comme symboliques. Leur présence autour du Sauveur nous rappelle la victoire qu'il a remportée sur les princes du monde que les lions représentent. Si cette interprétation pouvait être contestée, parce que rien ne l'appuie d'une manière évidente, il est certain qu'il n'en est pas de même à l'égard des lions placés en avant du portail; et d'abord disons quelques mots de ces espèces de crocodiles hybrides, dont j'ai parlé plus haut; ils sont à mes yeux le léviathan, cet animal monstrueux qui s'agite pendant la nuit et qui, selon les commentateurs, signifie le démon; *qui maledicunt diei; qui parati sunt suscitare leviathan* (Job, 3. 8). Le

léviathan est bien considéré par Isaïe comme l'ennemi de Dieu. Dans sa colère, il devait frapper ce serpent tortueux de son glaive redoutable. *Visitabit Deus in gladio suo duro et grandi et forti insuper leviathan serpentem tortuosum* (Isaïe, 27, 1). C'est peut-être aussi cet autre monstre que Job nomme *Behemoth* et qu'il regarde comme le roi qui règne sur tous les enfants de l'orgueil : *Ipse ut rex super universos filios superbiæ* (Job, 41, 25). Je ne m'étonne pas de voir ici cet antique dragon tenant dans sa gueule redoutable le fruit qui a assuré son premier triomphe sur le genre humain, je ne m'étonne pas de le voir dévorer un homme, c'est le triste résultat de sa première victoire. Cependant il n'est pas satisfait; l'ennemi du salut sait dissimuler quelquefois l'astuce du serpent pour laisser éclater la fureur du lion. Il est, nous dit saint Pierre, comme un lion rugissant qui cherche une proie à dévorer; c'est bien cette pensée qui est exprimée par les lions placés devant le portail de l'église de St.-Jacques de Ratisbonne.

Mais ici je vois se compléter la phrase de l'apôtre : *Cui resistite fortes in fide.* Soyez forts dans la foi pour pouvoir lui résister (1 Pet. 5, 8.) La prière est bien la manifestation de la foi comme elle est la base de l'espérance; c'est ce que l'iconographe chrétien a voulu exprimer par ces personnages agenouillés derrière les lions dans l'entrecolonnement du portail.

Après avoir étudié l'histoire symbolique du lion, soit dans l'antiquité païenne, soit depuis l'établissement du christianisme, et avoir considéré cette dernière phase en France, en Italie et même en Allemagne, nous devons résumer la question.

Il est évident que les lions ont été admis comme symboles dans l'antiquité la plus reculée, que le christianisme, succédant à l'ancienne société, a conservé dans un grand nombre de circonstances ce symbole déjà reconnu; il est évident que cet animal joue un grand rôle dans l'ornementation et dans

l'iconographie chrétienne, rôle qui a commencé dans les catacombes et qui a continué pendant la période latine et la période romano-bysantine. Quant à la période ogivale, qui a détruit en France l'élément classique et qui a contribué à l'affaiblir en Italie, elle n'a pas renoncé absolument à ce symbole, mais elle le reproduit moins fréquemment.

L'élément classique qui servait primitivement de base à l'architecture religieuse, avait déjà été modifié par l'art néo-latin, mélangé à l'art néogrec, cependant il se maintint sous certains rapports; les lions, les griffons aux portes des églises libres ou servant de soubassement aux colonnes, ne sont qu'une réminiscence ou une continuation de l'art antique.

Si en France le règne ogival a fait disparaître les derniers reflets de cet art dans l'architecture religieuse, il n'en a pas été de même sur le sol essentiellement classique de l'Italie, qui n'a jamais accordé franchement, nettement le droit de bourgeoisie à notre architecture; aussi je ne suis pas étonné d'y retrouver depuis le XIIe. siècle le lion symbolique dans les mêmes conditions. Une porte du XIVe. siècle de l'église de Saint-Laurent *in agro verano* était garnie de deux lions : l'un jouant avec un enfant, l'autre enfonçant ses griffes dans le dos d'un sanglier; au XVe. siècle, 1450, l'église *Beatæ Mariæ Lauretanæ* avait pour ornement de son portail deux ours au lieu de deux lions, et en 1665 l'obélisque de la Minerve à Rome se dressait sur le dos d'un éléphant tel qu'on le voit encore aujourd'hui.

Nous ne reviendrons plus sur ce que nous avons dit de la formule *inter leones*, on doit savoir maintenant à quoi s'en tenir à ce sujet.

NOTE

SUR LA FORME ET LA DISPOSITION

DES CUISINES DES ABBAYES,

Par M. DE CAUMONT.

Au XIIe. siècle et aux siècles suivants jusqu'au XVe., les cuisines affectaient, dans beaucoup d'abbayes, la forme ronde, octogone ou carrée; elles étaient toujours à proximité du réfectoire et s'accédaient par la cour intérieure, *area interior abbatiæ*, qui existait ordinairement derrière les bâtiments qui entouraient le cloître et dont le réfectoire faisait partie.

Les anciennes cuisines dont je parle offraient dans leur pourtour plusieurs cheminées ou fourneaux pour la cuisson des mets. Chacune de ces cheminées avait un tuyau en pierre qui sortait de la toiture conique de l'édifice dont le sommet était souvent percé d'une lanterne pour laisser sortir les vapeurs qui devaient se dégager quand on dressait sur la table ou sur le fourneau, que je présume avoir été placés au centre, les plats destinés au repas des moines et des hôtes de la maison.

Voici quelques figures des cuisines qui existaient dans plusieurs abbayes des bords de la Loire. Je les tire pour la plupart de la précieuse et rare collection de vues d'abbayes

destinées à la publication d'un *Monasticon gallicanum* à la fin du XVIIe. siècle, et que possèdent un petit nombre de bibliothèques.

Dans toutes ces vues, la légende explicative désigne les cuisines de cette forme comme anciennes, *antiquæ coquinæ*, et comme n'étant plus consacrées à cet usage au XVIIe. siècle.

De grands changements survenus dans le mode de préparer les aliments les avait fait abandonner depuis long-temps, sans doute, quand les dessins ont été faits.

Voici la vieille cuisine de l'abbaye de *Marmoutiers* près de Tours; c'est une espèce de tour qui paraît totalement construite en pierre et dont le toit porte une assez grande quantité de cheminées cylindriques.

CUISINE DE MARMOUTIERS.

La seconde est la cuisine de l'abbaye de Fontevrault, sur l'origine de laquelle on a débité beaucoup de fables : elle existe toujours, seulement les cheminées ont été supprimées et des modifications ont eu lieu quand on a changé la destination de l'édifice : il ne reste plus que la lanterne centrale. Cette

CUISINE DE FONTEVRAULT.

construction est très-intéressante, et je regrette de n'avoir à ma disposition qu'un ancien dessin qui laisse beaucoup à désirer pour l'exactitude. M. Parcker vient d'en publier un fait avec beaucoup de soin par M. Bouet.

A l'intérieur, l'édifice est divisé en trois étages et passe successivement de la forme octogone au carré et du carré à l'octogone.

Le premier plan est octogone : sur cinq faces sont appliquées des absides semi-circulaires couvertes d'un toit hémisphérique qui a dû être en partie refait, car il y avait primitivement un tuyau de cheminée au sommet de chacun.

La vieille cuisine de l'abbaye de Pontlevoy (Loir-et-Cher) offre plusieurs étages de toits et six cheminées cylindriques sortant du dernier, ce qui porte à croire que les fourneaux étaient au centre et qu'on pouvait circuler tout autour et vaquer dans une galerie circulaire aux préparations qui précédaient la cuisson.

CUISINE DE PONTLEVOY.

La cuisine de l'abbaye de St.-Père de Chartres devait, autant qu'on peut en juger par l'élévation qui suit, être disposée à peu près de même. Une cheminée centrale, plus élevée que les autres, occupe la sommité du toit; six autres cheminées l'accompagnent : toutes sont couronnées d'un toit conique comme les clochetons, et la fumée sortait par

des ouvertures latérales pratiquées verticalement. Le tout forme deux étages qui paraissent séparés l'un de l'autre par une claire-voie, c'est-à-dire que la partie supérieure reposait sur des piliers et non sur un mur plein, à en juger par l'esquisse.

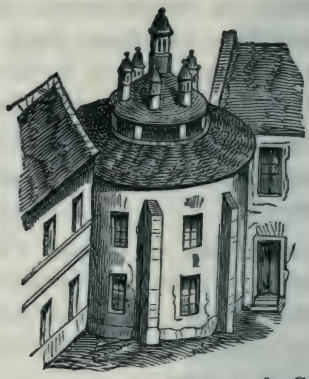

CUISINE DE SAINT-PÈRE DE CHARTRES.

Enfin *la cuisine de l'abbaye de St.-Florent de Saumur* paraît complètement ronde, avec un toit conique dont la sommité est percée d'une cheminée; d'autres cheminées s'élèvent et traversent la pente du toit à différents niveaux.

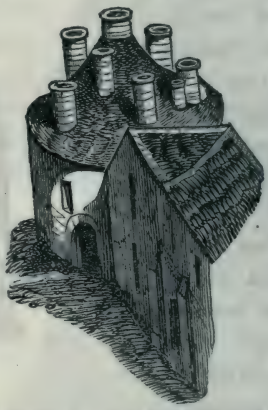

CUISINE DE SAINT-FLORENT.

Quoique ces vues prises à vol d'oiseau ne soient pas des représentations aussi fidèles qu'on le désirerait, elles offrent un grand intérêt et nous donnent évidemment la forme et la disposition des édifices qui, tous, comme on le voit, se rapportent à un système identique. Seulement dans certaines cuisines, les cheminées devaient être disposées autour de la salle et le centre restait libre; dans d'autres c'était le contraire, elles étaient au centre et le pourtour était vide.

Quant au nombre considérable des tuyaux qui correspondaient probablement à autant de foyers, on se l'explique

par des conjectures seulement, car les recherches que j'ai faites ne m'ont pas fait découvrir de textes qui s'appliquent à l'état de l'art culinaire dans les abbayes au XIIe. siècle.

Je suppose donc que, vu le grand nombre de moines qui les peuplaient à cette époque, il fallait un grand nombre de foyers ou de fourneaux, les uns destinés à cuire les aliments dans des chaudières ou vases métalliques d'une grande capacité, les autres destinés à rôtir ou à griller les substances alimentaires; enfin il ne serait pas invraisemblable que quelques-unes de ces cheminées eussent servi à faire saurir le poisson, dont les moines devaient consommer de grandes quantités et qu'il fallait dessécher par des procédés analogues aux nôtres. Mais ceci est une conjecture qui ne repose sur aucune autorité.

L'administration des cuisines était une charge d'une certaine importance dans les abbayes, à l'abbaye de Bocherville, par exemple : il existe une charte du XIIe. siècle qui concédait le ministère des cuisines de cette abbaye à un certain Samson, fils de Guillaume d'Eu :

« Sachez tous, tant présents qu'à venir, dit cette charte, « que Victor, abbé de St.-Georges de Bocherville et tout le « couvent, ont concédé à Samson, fils de Guillaume d'Eu, « et à ses héritiers, le ministère entier de la cuisine de St.- « Georges, avec tous les fiefs et appartenances dépendant du « ministère de la cuisine, et pour que cette concession de- « meure bonne et stable, nous l'avons corroborée de notre « sceau (1). »

En Angleterre, il a existé des cuisines du même genre dans

(1) Sciatis omnes presentes et futuri quod Victor abbas Sancti Georgii de Bolcherivilla, et omnis conventus, concesserunt Sansoni, filio Willelmi de Ango et heredibus suis, totum ministerium suum de coquina Sancti Georgii, cum omnibus feodis et pertinentiis quæ pertinent ministerium predictæ coquinæ; et quia benè et inconcussè permaneat, sigilli nostri munimine roboravimus.

quelques abbayes, notamment dans celle de Glastonbury; mais j'ignore à quelle époque elles appartenaient.

Dès le IXe. siècle, la cuisine occupait dans les abbayes la place que nous venons d'indiquer aux siècles postérieurs; elle avait aussi la disposition des cuisines précédentes. C'est ce que prouve le plan de la célèbre abbaye de St.-Gall, en Suisse, publié par Mabillon dans le t. II des *Annales de l'ordre de saint Benoît* et tout récemment en Angleterre par M. Willis.

Ce plan, qui remonte au IXe. siècle, est pour l'histoire de l'architecture civile un document de la plus haute importance et que je suis heureux de recommander à l'attention des archéologues. En effet, si ce n'est pas celui de l'abbaye elle-même, on s'accorde à le regarder comme un type datant du IXe. siècle, un projet modèle que l'abbé de St.-Gall consultait pour la disposition des édifices qu'il faisait construire à cette époque.

D'après le plan publié par Mabillon dans les *Annales de*

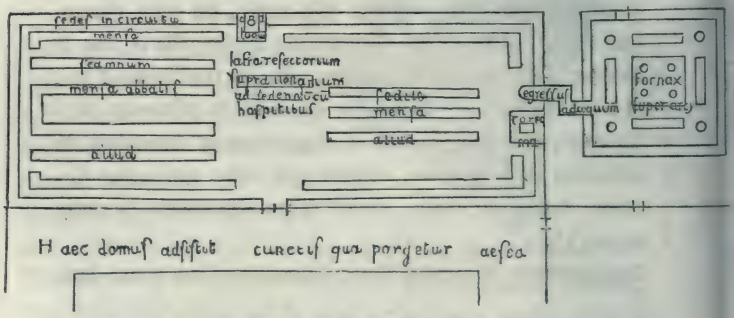

FRAGMENT DU PLAN DE SAINT-GALL.

l'ordre de saint Benoît, la cuisine de St.-Gall était carrée. Au centre existait un fourneau, *fornax super arcus*, dit la légende; des cheminées devaient être disposées autour de la salle : quoique la légende n'en parle pas, la disposition du

plan permet de le supposer. Il y a lieu de croire aussi que des tuyaux de cheminée s'élevaient du toit pour recevoir la fumée du fourneau central et au pourtour pour conduire au-dehors celle des cheminées, comme nous le voyons au XIIe. siècle dans les cuisines que je viens de figurer.

Ce plan, extrêmement curieux, nous prouve aussi que les hypocaustes étaient encore en usage au IXe. siècle.

Ainsi, en-dehors de la grande pièce située à l'Est du cloître et qui tient la place de la salle capitulaire, existe un foyer que la légende désigne ainsi : FOYER POUR LA CHALEUR *caminus ad calefaciendum ;* c'est le fourneau de l'hypocauste: plus loin, vers l'extrémité du bâtiment, est une autre construction qui se détache du même bâtiment et désigné sur le plan par ces mots ; *evaporatio fumi.*

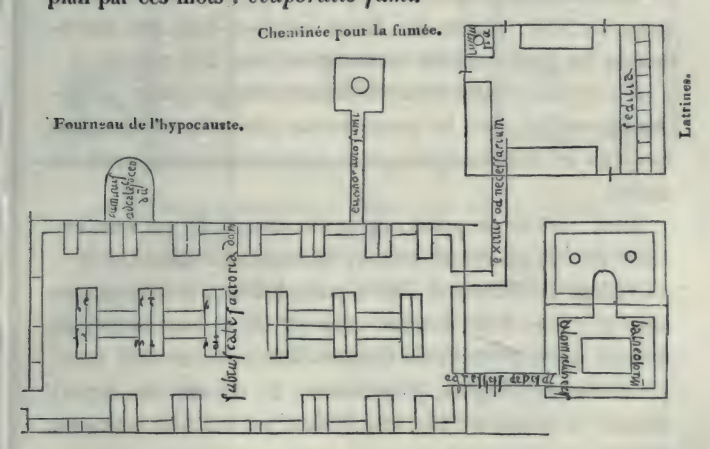

FRAGMENT DU PLAN DE SAINT-GALL.

Il est évident que pour arriver à cette issue la fumée devait passer sous le pavé de la grande salle, mais pour que toute espèce de doute cesse à cet égard, on lit dans le plan, au milieu de cette pièce, ces mots : *Subtus calefœtoria*, que

l'on peut traduire *au-dessous du pavé les conduits du calorifère.*

Je ne serais nullement surpris que quelques hypocaustes eussent existé jusqu'au XIe. siècle, mais je n'en ai pas la preuve.

Dans le plan de St.-Gall, les latrines et la salle de bains forment deux petits bâtiments à l'extrémité du dortoir qui occupe l'aile orientale des bâtiments du cloître (1). Les latrines étaient encore, au XVIIe. siècle, placées de même dans un très-grand nombre d'abbayes, d'après l'examen fait des vues du *Monasticon.* Le plan de St.-Gall, qui, par sa légende détaillée, indique la destination principale de chaque pièce, est, je le répète, un document de la plus haute importance.

Tous ces faits relatifs à la disposition à peu près invariable, jusqu'au XVIe. siècle, des divers corps-de-logis qui constituaient les établissements monastiques, sont fort curieux.

J'ai démontré dans mon *Abécédaire d'archéologie (architecture civile)*, que les constructions monastiques affectaient toujours les mêmes formes et la même disposition autour du cloître.

Ainsi, autour du préau, ou jardin carré (12) qui était encadré dans la galerie du cloître, se trouvait l'église (n°. 1), s'étendant de l'Ouest à l'Est; puis, à l'Est, la salle capitulaire (3); près d'elle diverses salles (2, 4, 5) surmontées du dortoir, et en contact avec d'autres bâtiments (n°. 6); puis, parallèlement à l'église, le réfectoire (n°. 9) avec ses dépendances (la cuisine n°. 10), et à l'Ouest (n°. 11), des magasins, les salles des hôtes, etc., etc.

Le plan ci-joint ne comprend que le centre d'une abbaye, la partie exclusivement réservée aux moines : les cours, les jardins, formaient des enceintes plus ou moins vastes, en-dehors de cette partie centrale; mais c'était là qu'étaient or-

dinairement les constructions les plus remarquables par leur architecture.

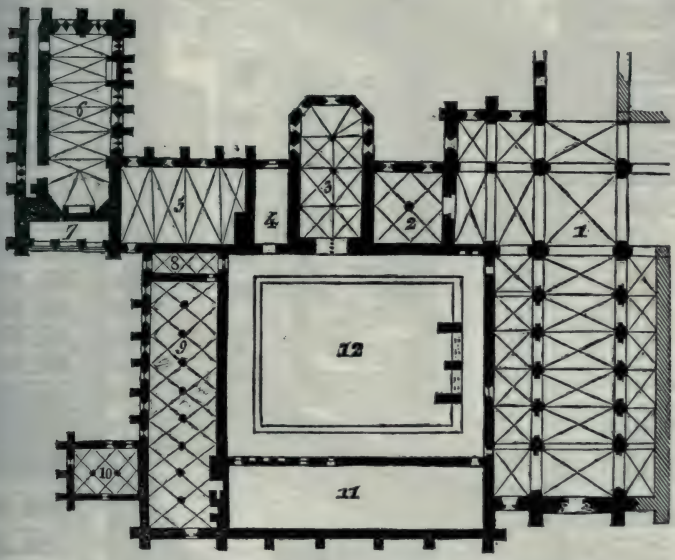

DISPOSITION DES CONSTRUCTIONS MONASTIQUES AUTOUR DU CLOITRE.

On peut donc être à peu près sûr, en voyant la place occupée par les salles d'une abbaye, quelque ruinées qu'elles soient, de déterminer la destination qu'avaient ces salles.

Les bâtiments de la riche abbaye de Marmoutiers, près de Tours, avaient été, en grande partie, reconstruits lorsque la vue en fut faite pour la collection du *Monasticum*. L'église et le réfectoire qui se trouvait tout près des cuisines, figurées page 304, paraissaient alors du XIVe. siècle; tout y était disposé selon l'usage consacré, on pourra s'en convaincre par la vue suivante, que j'ai tirée de la collection du *Monasticum*, car les constructions modernes n'ont fait que remplacer celles qui existaient au XIVe.

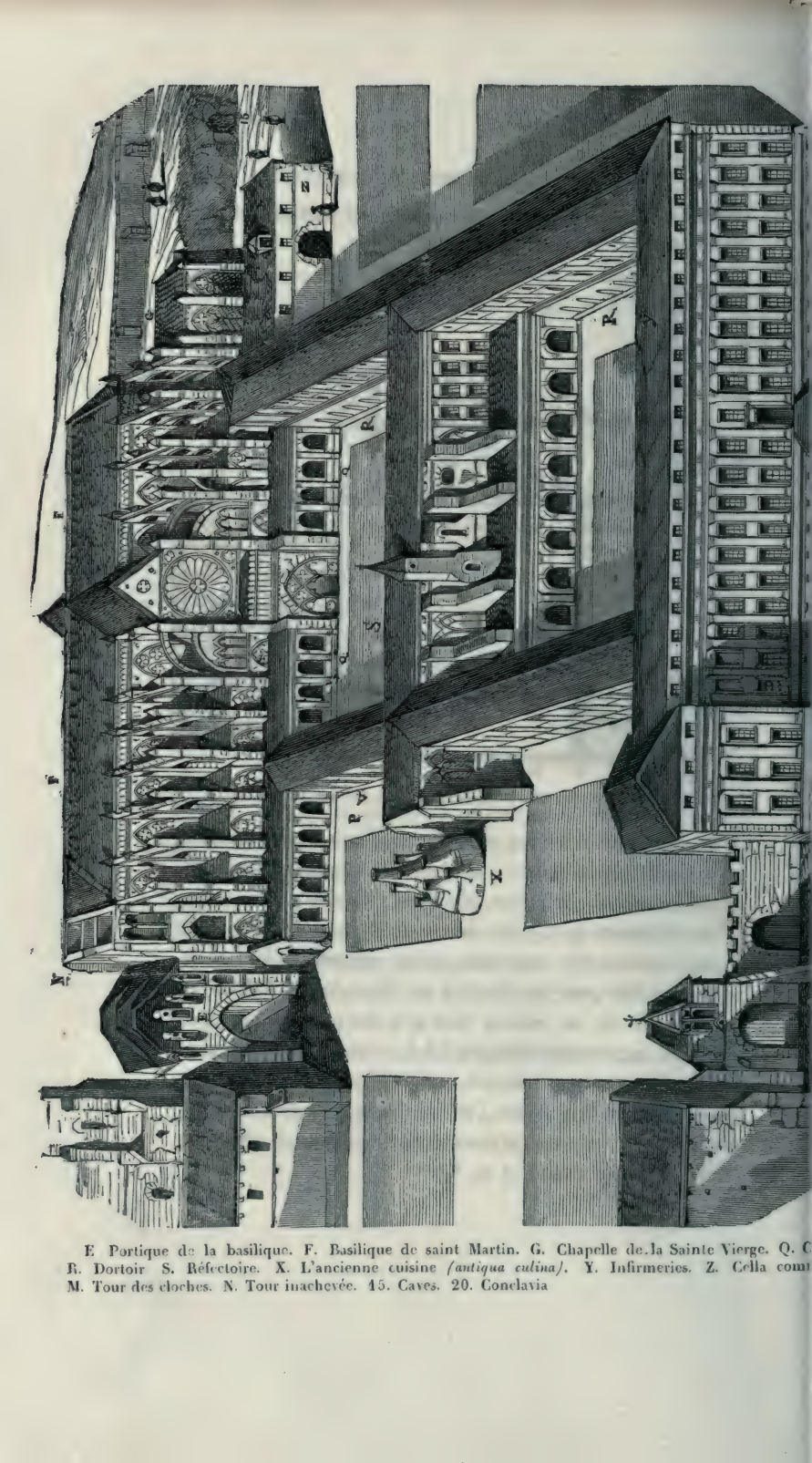

E Portique de la basilique. F. Basilique de saint Martin. G. Chapelle de la Sainte Vierge. Q. C
R. Dortoir S. Réfectoire. X. L'ancienne cuisine *(antiqua culina)*. Y. Infirmeries. Z. Cella com
M. Tour des cloches. N. Tour inachevée. 15. Caves. 20. Conclavia

Les cuisines s'y trouvaient à l'extrémité du bâtiment du réfectoire, qui séparait le couvent en deux parties et se trouvait entre deux cloîtres ; elles se trouvaient ainsi placées de manière à être accessibles à tous, car elles se trouvaient dans la cour commune *(area communis)*, et c'est, on le comprend, une des conditions de leur position habituelle ; le chef des cuisines devait être en rapport avec les pourvoyeurs de différents genres auxquels l'entrée du couvent proprement dit était interdite.

Il est évident que pour leurs maisons conventuelles, les moines ont emprunté leurs plans aux maisons de ville et aux grandes maisons de campagne gallo-romaines.

Le cloître représente le péristyle des maisons de ville, la partie réservée à la vie intérieure.

Il répond aussi à la *villa urbana*, ou cour d'honneur des *villæ*.

La cour de la ferme, ou première cour, répond à la *villa rustica* des maisons de campagne romaines.

Le *tablinum*, ou lieu de réception des maisons romaines, et la salle qui y correspond dans les *villæ*, furent transformés en *salle capitulaire* dans les abbayes. Les cuisines et les salles à manger, placées sur le côté des cours dans les maisons romaines, conservèrent cette place dans l'architecture monastique.

Un seul élément nouveau, l'ÉGLISE, vint se substituer à certaines dépendances de l'habitation antique et forma toujours un des côtés de la cour du cloître, de telle sorte que les maisons conventuelles, après s'être développées parallèlement à l'église, venaient, en retour d'équerre, s'appuyer, d'un côté sur le transept ou le sanctuaire, de l'autre, sur la partie occidentale de la nef.

En résumé, les abbayes, avec leurs bâtiments claustraux représentant l'*urbana* ou *prætorium*, au milieu desquels on

voit le cloître et le préau, frappante imitation d'un portique et d'un xyste ; avec leur basse-cour comprenant tout ce qu'exige une exploitation, et de vastes magasins pour serrer les récoltes ; avec leur parc entouré de murs, etc., etc., offrent une image des grandes *villæ* romaines, dans lesquelles l'exploitation rurale était réunie au *prætorium.*

Mais je m'arrête, car je n'ai voulu traiter ici qu'une bien petite partie de l'intéressant sujet développé dans mon Abécédaire relativement à la distribution générale des abbayes : c'est là qu'on pourra trouver des détails qui, je crois, ont un intérêt très-grand pour les archéologues explorateurs de nos établissements monastiques. J'ai voulu traiter seulement de la forme de certaines cuisines ; j'ai cité des exemples : j'espère que les membres de la Société française en auront d'autres à signaler.

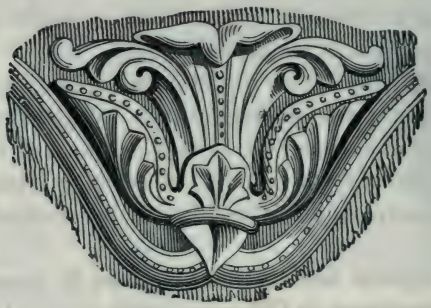

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

RESTAURATION DE LA SALLE DES GARDES DE L'ABBAYE DE ST.-ÉTIENNE DE CAEN, PAR M. BOUET.

M. Bouet vient de faire un charmant dessin du bâtiment de la salle des gardes de l'abbaye de St.-Etienne de Caen : ce dessin qui avait été demandé par M. Parcker d'Oxford, membre de l'Institut des provinces, offre l'image du curieux édifice en question, restitué et tel qu'il était dans l'origine. Ces restitutions n'ont d'ailleurs été faites qu'avec la plus grande discrétion et d'après le plus consciencieux examen de ce qui existe.

La salle dite *des gardes* à l'abbaye de St.-Etienne de Caen, dont on ne connaît pas la destination primitive, mais qui, comme la Salle-au-Duc à l'abbaye de Beauport et certaines pièces qui dans d'autres abbayes ne font pas partie de l'entourage immédiat du cloître, et se distinguent par leur magnificence, est un monument à citer pour faire connaître l'état de l'architecture au XIIIe. siècle.

La salle des gardes était, il y a 40 ans, un grand bâtiment dépendant de l'abbaye de St.-Etienne de Caen. Ce bâtiment, dont Ducarel nous a conservé un dessin très-imparfait, que j'ai reproduit dans mon *Cours d'antiquités*, a été malheureusement défiguré pour y établir les classes du collége, sous l'administration de M. Caffarelly, préfet du Calvados, mais il existe encore. L'ignoble mutilation que ce

préfet a autorisée, montre à quels actes de vandalisme des fonctionnaires, d'ailleurs honorables, peuvent se laisser entraîner et combien les amis des arts doivent surveiller les travaux ordonnés par l'administration, afin de s'opposer, lorsqu'il en est temps encore, à la destruction des édifices les plus précieux. Le bâtiment dont je parle est en forme de carré très-allongé terminé par deux gables au Nord et au Sud, et divisé en deux étages. Aux angles se trouvaient quatre tourillons servant d'escaliers, et, vers le milieu du grand côté orienté à l'Est, une tour ou corps carré, flanquée de contreforts, couronnée par un toit fort élevé à quatre pans et renfermant un escalier; c'était une des entrées principales, qui se trouvait ainsi placée dans une pièce en saillie.

Un grand nombre de fenêtres élégantes éclairaient le rez-de-chaussée et le premier étage. La grande salle du premier, que l'on appelait, la *salle des gardes*, servait de magasin à blé, lorsque le docteur Ducarel la visita en 1752, mais en 1684 elle renfermait la bibliothèque, d'après la légende jointe à la grande vue dont j'ai déjà parlé.

Personne n'ayant pris la peine de décrire cette belle salle avant la mutilation faite sous M. Caffarelly, nous sommes heureux de trouver dans le voyage de Ducarel quelques détails bien incomplets, il est vrai, mais qui ne manquent pas d'intérêt.

Parmi les salles qui subsistent encore à l'abbaye de St.-Etienne, dit le docteur Ducarel : « On peut regarder comme « la plus intéressante celle qui est désignée sous le nom de « *grande Chambre des Gardes.* Sa longueur est de 160 « pieds et sa largeur de 90. A chaque extrémité de cette « salle sont des rosaces garnies de vitraux peints du travail le « plus soigné. On voit du côté du Nord deux cheminées bien « conservées, ainsi qu'un banc de pierre à l'entour de la « salle. Le plancher est pavé de briques de six pouces carré,

« vernissées, dont les huit rangées qui s'étendent de l'Est à « l'Ouest, sont chargées de divers écussons. L'intervalle « entre chaque rang de ces briques est pavé d'autres bri- « ques ornées de rosaces, et le milieu représente une espèce « de labyrinthe d'environ 10 pieds de diamètre... Le reste « du pavé est formé de divers carreaux formant des échi- « quiers.

« En sortant de cette salle on entre à gauche dans une « autre plus petite, nommée la *Chambre des Barons*, de 24 « pieds de large sur 27 de long, pavée de la même espèce « de briques, mais avec cette différence qu'au lieu d'ar- « moiries elles représentent des figures de cerfs et de chiens « de chasse. Les murs de cette salle paraissent avoir été « décorés de peintures.... »

Sous ces salles, il y en a d'autres, dont les voûtes sont supportées par de belles colonnes, et qui servaient à coucher les personnes d'un rang inférieur.

Cette description peut donner l'idée des plus belles salles de la fin du XIIIe. siècle.

A. DE CAUMONT.

CHATEAU DE TUNKÉDEC.

Le château de Coatffret et celui de Touquédec ou *Tunkédec*, dont nous donnons le plan et le profil, sont aujourd'hui, sans contredit, deux des plus beaux restes d'architecture militaire que possède la Bretagne.

Placés sur la petite rivière du Guer, qui traverse dans les Côtes-du-Nord une partie de l'arrondissement de Lannion et forme le port de cette petite ville, ces châteaux, jetés comme à l'écart dans une vallée aux bords abruptes et sauvages, paraissent aujourd'hui au voyageur sans motif comme sans

raison d'être; et cependant il y eut là de fortes garnisons et de bien grandes familles. Mais, que faisaient ces familles et ces grandes maisons dans un pays aussi sauvage, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite d'une rivière qui n'est pas navigable; l'une à 12 kilomètres de Lannion, l'autre à 3 au moins? Puis, quand on considère les pics sur lesquels ils sont situés, l'isolement complet où ils se trouvent, les pauvres cultures, les pauvres champs et les pauvres populations qu'ils dominent, comment ne pas se demander quelle vie et quel genre d'existence purent avoir les hommes qui s'isolaient ainsi derrière un double et triple rang de murailles, sans préau, sans jardin, presque sans lumière, tant étaient épaisses les voûtes, tant étaient étroites les croisées.....; et cependant, avec ces créneaux et ces hautes tours, il y avait, resserrés dans ces enceintes, des hommes, des chevaux, du fer et des armes qui ne voyaient l'air et le plein jour des champs que quand un cri de guerre avait retenti et allait se répétant d'une gorge à l'autre jusqu'au bourg ou au village pris pour point de rendez-vous. — Demandez-le à M. de Pinguern, l'un des plus savants et des plus aimables archéologues qu'il faut visiter quand on va à Lannion, et il vous apprendra, en vous chantant une des vieilles légendes bretonnes qu'il a recueillies, ce que furent pour le pays et les populations les redoutés ribauds des bandes de La Fontenelle ou de La Tramblaye, quand, revenant de la chevauchée, ils emportaient sur la puissante croupe de leurs coursiers les jeunes femmes qu'ils entraînaient rapidement au travers des ronces et des haies, derrière les bascules et les murailles dont nous donnons le dessin.

M. de Fréminville, qui a publié un plan fort régulier, mais fort inexact du château de Tunkédec, dit qu'un de ses possesseurs, le vicomte de Tunkédec, accompagna saint Louis dans sa deuxième croisade; que le duc Jean IV fit démanteler

le château en 1395, à la suite d'une rebellion de ses maîtres, mais qu'il fut de nouveau rétabli sous Henri IV, et que ce prince y entretint une forte garnison jusqu'à ce que Louis XIII et Richelieu, jugeant le poste plus dangereux qu'utile, prirent le parti de le faire démanteler. MM. de Barthélemy et Guimard ont donné des renseignements très-importants sur les seigneurs de Tunkédec, dans leur mémoire sur les monuments des Côtes-du-Nord, publiés dans le tome XV du *Bulletin*.

A voir aujourd'hui les magnifiques restes qu'il offre encore, on peut justement penser, je crois, que depuis les ordres de son redoutable démolisseur, peu de choses y ont été touchées. Le tracé de la citadelle est resté complet et se comprend parfaitement. Les tours, les murs d'enceinte sont encore debout; et, jusqu'à un certain point, tous ces édifices pourraient, moyennant des toitures, être rétablis dans leur état primitif.

Une première enceinte B forme en quelque sorte le corps avancé de la place. Un pont-levis y donnait accès. Le corps de la place E était composé de redoutables constructions militaires, avec un massif d'habitations développées sur trois des

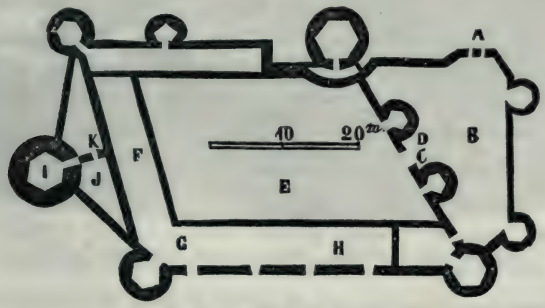

PLAN DU CHATEAU DE TONKÉDEC.

faces du trapèze. Des salles d'armes encore voûtées et très-belles se remarquent dans cette partie. Venait enfin le donjon I,

auquel on arrivait de la place par un pont volant qui reposait sur une pile quadrangulaire K, dont le sommet était au niveau d'une porte placée au deuxième étage de la tour. Ce donjon et la tour qui avoisine l'entrée A sont hexagones et à quatre étages. Les murailles ont 3 mètres d'épaisseur dans leur plus grande largeur.

Voici la vue générale du château de Tunkédec, prise des bords de la rivière du Guer et du côté de l'Ouest.

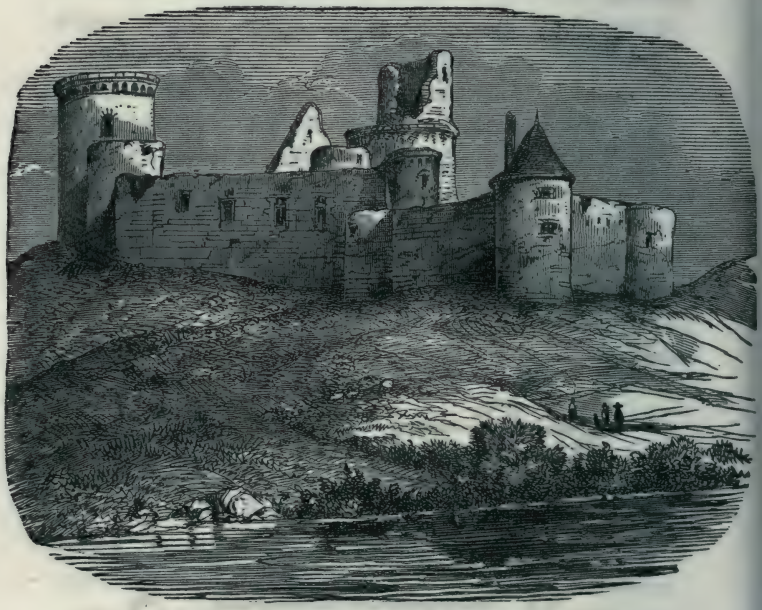

CHATEAU DE TUNKÉDEC, PRÈS LANNION (Côtes-du-Nord).

Quant au château de Coatffret, placé sur la rive gauche du Guer et à 3 kilomètres seulement de Lannion, il est sans contredit beaucoup moins considérable que celui de Tunkédec.

Sans nous arrêter à relever les inexactitudes de la descrip-

tion de M. de Fréminville, qui croyait encore ici à une forteresse d'un carré parfait, aux angles duquel il plaçait quatre tours; nous dirons que nous n'en avons vu qu'une très-forte et très-belle à quatre étages et hexagone comme celles de Tunkédec, mais sans qu'il nous ait été possible de reconnaître la trace d'aucune des trois autres. Le côté Ouest, au lieu de se présenter sous une ligne droite, offre aussi trois pans coupés dont la direction varie évidemment. De beaux appartements ou de vastes pièces au moins devaient exister dans ce côté et nous avons pu y reconnaître les cuisines et les bâtiments de service.

Comme site et comme aspect, rien de plus sauvage que le mamelon rocheux et la vallée sur lesquels règne encore cette belle ruine.

Ce château fut un instant occupé par La Fontenelle, à la fin des troubles de la Ligue.

DUCHATELLIER,

De l'Institut des provinces.

PLAN DU MONT-BEUVRAY, PRÈS D'AUTUN.

Le plateau du Mont-Beuvray embrasse une grande circonvallation de plus de 6 kilomètres de développement, suivant toutes les sinuosités des vallées qui entament par intervalles le corps de la montagne. L'espace enfermé dans ces retranchements se trouve rempli par de grands terrains plains et quelques tertres naturels utilisés dans la défense. Ils sont retranchés comme le camp lui-même, et le talus de l'un d'eux à environ 50 pieds de haut.

Trois de ces redoutes sont déjà reconnues. Elles sont placées en regard, et dominent les vallées. Elles semblent aussi disposées de manière à couvrir les voies, aux diverses entrées

du camp. La régularité devrait en faire supposer une quatrième qui paraît remplacée par cinq étages de retranchements.

Ce camp, subordonné à tous les mouvements du terrain n'a rien de la régularité ordinaire. C'est le plus grand travail de nos pays. Le plan, que j'espère terminer prochainement, ne mentionne que deux lignes de retranchements, mais il en reste à lever sur plusieurs points, deux ou trois autres. Les redoutes semblent avoir été réunies entre elles par une autre ligne un peu fruste, parce qu'elle est plus près des cultures, et qui n'est ni étudiée suffisamment ni relevée. Les voies sont reconnues dans le camp sans avoir été suivies encore dans la campagne. Des tronçons de terrassements, un reste de défense en pierres sont encore à relever.

Le Beuvray est évidemment un point central entre les dix ou douze postes de diverses grandeurs qui l'avoisinent. Quelques-uns, Gleune surtout, sont très-curieux. Ce dernier succéda, après la chute de l'empire, au Beuvray, trop grand pour être occupé par la féodalité. — Une particularité m'a frappé, c'est de voir des camps éloignés, devenus de petites villes, relever, au XIe. siècle, d'une forteresse presque déserte. Il me semble reconnaître dans ces stations l'origine des anciens fiefs, et dans la hiérarchie de ces derniers, l'organisation défensive de la décadence romaine. Je suis malheureusement resserré sur un trop petit coin de terre pour affirmer, mais la géographie est d'accord avec le petit nombre d'anciens documents que j'ai rencontrés.

Nous rencontrons dans la campagne d'Autun une espèce de monument que l'on doit, je crois, rattacher aux camps. Ce sont des buttes entourées de fossés, toutes de terre, mais dont l'une est couverte de débris romains. Leur position indique une intention d'observation; on pourrait les comparer à des sentinelles; elles sont peu éloignées des voies antiques; l'une est sur le bord en face d'un camp. Je me suis assuré

de l'existence d'objets romains dans ces derniers, dans tous ceux, du moins, que j'ai pu étudier moi-même, et je fais une collection de tuiles dont chacun m'a fourni une pièce. On vient de m'en signaler un nouveau sur la voie de Clermont par Toulon-sur-Arroux ; je me propose de le visiter prochainement. Cette route est littéralement garnie de camps, de tertres, de redoutes. Sur un espace de 7 ou 8 lieues, on trouve quatre camps et trois ou quatre postes.

J.-G. BULLIOT,
Membre de la Société française.

INSCRIPTION DU VIIe. SIÈCLE.

On trouve au musée de la ville de St.-Quentin une pierre, de 0^m. 36 de largeur sur 0^m. 42 de hauteur, qui présente une inscription, non-seulement curieuse pour l'histoire, mais encore intéressante pour déterminer les caractères spécifiques de l'écriture, dans le Nord de la France, au VIIe. siècle. Les monuments de cette époque sont assez communs dans le Midi ; mais, dans le Nord, nous ne connaissons guère que celui-là qui porte une date certaine. Au milieu de l'incertitude qui règne parmi les savants, pour déterminer la date des monuments écrits du VIIe. siècle, l'étude des caractères de cette inscription pourra être d'un utile secours.

Cette pierre a été trouvée lors de la démolition des fortifications de la ville de St.-Quentin, en janvier 1826, en creusant un terrain près le bastion *de Colombié*, au lieu même nommé depuis *place Clotaire II*, non loin de l'emplacement d'un ancien cimetière gallo-romain, signalé par Lenin dans ses *Antiquités de l'Auguste de Vermandois.* La pierre qui se trouvait au milieu de décombres de toute nature, atteinte par la pioche d'un ouvrier, fut malheureusement brisée en

plusieurs morceaux. Deux personnes présentes, intéressées par le mot *suessionem* qui se trouvait en vue, ramassèrent avec soin les fragments, les soudèrent et rétablirent l'inscription presque intégralement.

Voici l'inscription :

ANNO ⋮ SEXTO ⋮ CENTEN	*En l'année six cent*
POSITUS ⋮ FUIT ⋮ HOC ⋮	*fut posé ce*
MONUMETUM ⋮ PER ⋮	*monument par*
JUSSU ⋮ CLOTARIUS ⋮	*l'ordre de Clotaire*
FRANCORUM ⋮ REX ⋮	*roi des Francs*
†	
CHILPERINI ⋮ FILIUS ⋮	*fils de Chilpéric*
ITER ⋮ FACIES ⋮ SUESIONEM	*allant à Soissons*
DIES ⋮ JANUARI ⋮ VISENTI	*le vingtième jour de janvier.*

Au bas de l'inscription, on voit trois petites plaques de plomb, coulées avec soin à égale distance.

Ce monument, qui a 1232 années d'existence, se rapporte à l'époque la plus obscure de notre histoire; car Grégoire de Tours, mort en 595, termine son ouvrage à la naissance de Clotaire II, et Frédégaire, son continuateur, n'a écrit que cent cinquante ans plus tard.

On ne doit pas s'étonner de rencontrer dans cette inscription une latinité fort incorrecte, si on se rappelle la barbarie où les lettres étaient plongées aux VIe. et VIIe. siècles.

Ch. GOMART,
de l'Institut des provinces.

LETTRE A M. DE CAUMONT SUR LES FOUILLES FAITES A NIZY-LE-COMTE.

MONSIEUR,

Dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a déjà quelques mois, je vous annonçais la découverte faite à Nizy-le-Comte, d'un parquet en mosaïque d'une grande dimension et dans un assez bon état de conservation. Des occupations incessantes ne m'ont point permis d'aller à Nizy aussitôt la découverte; je n'ai pu m'y transporter qu'à la fin de janvier, avec M. Fleury et M. Bretagne. Nous avons fait mettre à découvert la mosaïque que, par précaution, nous avions fait abriter sous une épaisse couche de fumier pour la garantir de la gelée et de la pluie. Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous avons été surpris en voyant se développer devant nous, sur une longueur de 10 mètres et une largeur de 4^m^. 80^c^., un magnifique dessin en pierre, d'une conservation presque parfaite; vous en jugerez vous-même par le dessin que je joins à cette lettre. Cette mosaïque n'a que deux couleurs, blanc et noir. Les cubes

qui la composent sont tous de cette dimension, noir comme de l'ébène, ou blanc comme du lait. Je possède plusieurs échantillons de mosaïques trouvés sur divers points du dépar-

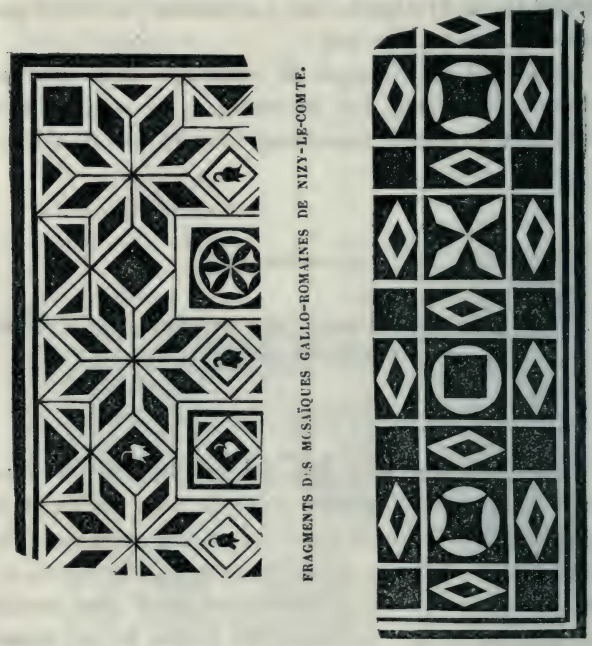

FRAGMENTS DES MOSAÏQUES GALLO-ROMAINES DE NIZY-LE-COMTE.

tement, aucun ne présente le degré de finesse et de perfection que l'on trouve dans la mosaïque de Nizy. Ce précieux morceau formait le sol d'un appartement tout entier, dont les murs l'encadrent encore; il repose sur un plancher en ciment fort dur, qui n'a pas moins de 20 centimètres d'épaisseur et qui est lui-même supporté par une rangée de larges pierres plates. Il forme ainsi une masse énorme qu'il est impossible de soulever sans le secours de machines puissantes. Je pense qu'il sera impossible de l'enlever en entier, et qu'on sera obligé d'en sacrifier une partie pour pouvoir

conserver l'autre. Nous n'avons pas voulu assumer sur nous la responsabilité de cette destruction partielle, et après avoir dessiné exactement toutes les parties de la mosaïque, nous l'avons fait recouvrir d'un mètre de terre pour la mettre à l'abri des injures du temps et de la main des hommes.

Le lieu où a été trouvé ce morceau, forme l'angle d'un bâtiment dont on aperçoit très-distinctement la dimension par l'effet que produisent les fondations sur les récoltes. Nous avons fait continuer les fouilles sur les traces de murailles, et nous n'avons pas tardé à découvrir de nouvelles chambres dont le parquet était formé d'une espèce de bêton blanchâtre, dans lequel se trouvaient jetés sans ordre une foule de petits cubes noirs. Le temps était affreux, nos heures d'ailleurs étaient comptées, nous n'avons pu rester sur les lieux qu'une journée à peine; et cela à notre grand regret, car tout nous faisait prévoir de nouvelles découvertes. Nous avons donc quitté Nisy, en laissant à l'instituteur et à un propriétaire le soin de surveiller les fouilles dont nous avons prescrit la continuation. Les travaux ont continué pendant une partie de l'hiver; aujourd'hui même je reçois une lettre de l'instituteur, qui m'annonce que toute la façade Nord est découverte sur une longueur de 44^{m}., et qu'à l'extrémité Ouest on vient de découvrir une nouvelle mosaïque d'une dimension égale à la première, mais moins solide et d'un dessin moins remarquable. Il est très-probable qu'aux deux angles opposés de ce vaste quadrilatère, on trouvera également des parquets en mosaïque. Je vais faire continuer les fouilles autant que la ressource que nous avons dans les 200 fr. que la Société française a bien voulu nous accorder nous le permettra, mais qui, je le crains fort, sera bien insuffisante pour sonder tous les points si intéressants du territoire de Nisy-le-Comte.

J'ai ménagé ces fonds avec le plus grand soin, jusqu'à ce jour je n'avais dépensé que 50 fr. ; je viens d'en envoyer 50

autres pour continuer les recherches; il me reste donc entre les mains une centaine de francs dont je ferai le meilleur usage possible.

Jusqu'à présent nous n'avons trouvé dans les fouilles aucun objet d'art, à part les mosaïques qui ont bien leur intérêt. On ne rencontre que quelques rares débris de poteries, quelques tuiles brisées et des fragments d'enduits colorés qui garnissaient les murailles. Le lieu où nous travaillons n'est pas l'emplacement de l'ancien oppidum, mais celui d'une villa située à 1 kilom. de l'ancienne ville. Nous ne fouillerons sur l'ancien emplacement de la ville et du théâtre, qu'après la récolte; j'espère que nous trouverons là des débris d'un autre genre.

Le dessin de la mosaïque que je vous envoie, a été gravé par les soins de la Société académique, qui le destine à ses Mémoires. Il ne représente qu'un petit fragment du monument. Je le fais en ce moment lithographier à mes frais, dans tout son ensemble. J'aurai l'honneur de vous en adresser quelques exemplaires d'ici à un bref délai; j'y joindrai quelques dessins de tombeaux que nous avons trouvés enchâssés dans les murailles de plusieurs maisons du village. J'y ajouterai le dessin d'une porte romane en fer battu, qui provient de l'ancien château de Nisy et qui est peut être un morceau unique en son genre. Ces pièces accompagneront un mémoire détaillé auquel nous allons travailler de concert, M. Fleury, M. Bretagne et moi.

En attendant, je vous fais passer un croquis informe de l'état des fouilles sur l'emplacement de la ville du Clairpuits. Nous nous occuperons, au printemps, de la levée exacte et géométrique de toutes ces constructions.

Soyez assez bon pour nous dire ce que nous devons faire au sujet des mosaïques; le propriétaire du champ nous les abandonne; mais comment soulever, comment transporter, comment et où placer ces immenses et lourdes masses? Il faut

pour cela des fonds qui nous manquent, des moyens mécaniques qui nous feront toujours défaut. Devons-nous les abandonner sur la terre, après en avoir relevé le dessin? Venez à notre aide; un conseil, je vous en prie.

PIETTE,
Membre de la Société française, à Laon.

SUR LES LIMITES DU PAGUS LANDUNENSIS.

Le *pagus Landunensis* représente exactement l'ancien évêché de Laon, qui n'est qu'un démembrement du pays Rémois. Il a la même forne, la même étendue, les mêmes limites. La Samore le séparait au Nord du *pagus Nerviorum* où se sont formés les pays de Hainaut et de Cambresis. Ce *pagus Landunensis* s'est subdivisé à une époque qu'on ne saurait préciser, en deux petites provinces, ou pays, le Laonnais et la Thiérache. Cette dernière paraît même s'être étendue au-delà des limites du diocèse de Laon; mais comme la contrée qui se trouve au Nord-Est, est couverte de bois, il peut se faire que la difficulté de faire abandonner le culte des forêts par les Gaulois, ait contribué beaucoup à ne point tracer à l'évêché de Laon des limites fixes au Nord-Est. On expliquerait ainsi l'extension du *pagus Theoracensis;* ce *pagus*, démembré du *pagus Landunensis*, n'a point de limites fixes au Nord-Est, à l'Est et au Midi. Quant au *pagus Landunensis* démembré, ses limites sont, à l'Est et au Midi, celles de l'évêché de Laon. Le pagus *Viromandensis* était également limité, au Nord, par le *pagus Nerviorum*, et plus spécialement par le *pagus Cameracensis.*

Il faut encore ici, pour trouver les limites de ce *pagus*, re-

courir aux anciennes divisions ecclésiastiques ; l'évêché du Vermandois, désigné plus tard sous le titre d'évêché de Noyon, trace exactement, au Nord, la ligne séparative du *pagus Viromandensis.* A l'Est et au Sud-Est, l'évêché de Laon fixe les limites du même *pagus.*

Dans ce dernier *pagus*, on trouve des subdivisions ou démembrements qu'on désigne sous la dénomination de *pagus Calniacensis* (de *Chauny*), de *pagus Noviomensis* et de *pagus Viromandensis* (démembré).

Quatorze années d'étude ne m'ont pas suffi pour établir d'une manière exacte les limites de ces *pagi*, démembrés du *pagus Viromandensis* proprement dit. On ne peut les trouver que dans les anciennes chartes, en réunissant en un faisceau les lieux désignés comme faisant partie, soit d'un *pagus*, soit d'un autre *pagus.*

Il faut pour cela beaucoup de temps. L'existence d'un homme ne suffirait peut-être pas à fixer, d'une manière certaine, les limites des *pagi* démembrés d'un diocèse.

Dans le *pagus Suessionensis*, on trouve comme dans le *pagus Landunensis* et le *pagus Noviomensis*, des *pagi* démembrés, parmi lesquels on peut citer l'Orxois, Le Valois et le Tardenois.

Les hommes érudits de la Société archéologique de Soissons, pourront mieux que moi indiquer les limites de ces *pagi.*

MATTON,

Membre de la Société française, archiviste de la préfecture de l'Aisne.

1re. NOTE SUR DES MANUSCRITS ACHETÉS LE 4 AVRIL 1852.

(Lue dans une séance de la fin de 1852.)

Ce serait faire injure à la Société française, ou se donner à soi-même un ridicule, que de chercher à prouver ici de quelle importance sont les anciens manuscrits, avec quels efforts, quelle persévérance ils doivent être recherchés, et combien soigneusement il faut veiller à leur conservation. Tous nos confrères sont pénétrés des mêmes principes, tous attachent le plus grand prix aux histoires locales manuscrites, qui sont en dépôt dans les bibliothèques publiques de nos départements, ou dans les collections des particuliers; tous regrettent celles de ces histoires qui sont perdues, ou du moins momentanément égarées. Je crois leur faire plaisir en leur parlant de quelques-uns de ces monuments écrits, qui me sont récemment tombés entre les mains, et dont il n'est pas sans intérêt de connaître la fortune.

A la fin du carême dernier, je cédai aux instances d'un vieillard qui m'écrivait, depuis cinq ans, pour me vendre des manuscrits et de nombreuses brochures sur la révolution française. Quel fut mon étonnement, en trouvant dans le même lieu plus de richesses que je n'en avais rencontré, pendant toute ma vie de bibliophile, chez tous les libraires de la Normandie! manuscrits, brochures, incunables de 1470 à 1500, j'achetai tout, je payai tout, j'emportai tout, sauf à rédiger à Caen l'inventaire de mes richesses.

Ces richesses provenaient en grande partie de l'abbaye de la Trappe. Dispersées par les hommes de 93, elles furent vendues pour rien à un libraire d'Alençon; celui-ci les vendit pour peu de chose au jeune amateur dont je les tiens et qui les a possédés plus d'un demi-siècle.

Il n'est pas surprenant que des travaux sur la Normandie,

recueillis à La Trappe, regardent particulièrement le département de l'Orne. Ce sont d'abord :

Histoire du diocèse de Sais, par Marin Prouverre-Bricheteaux, de l'ordre de St.-Dominique, au couvent d'Argentan; autographe de 835 pages, in-f°.

Histoire de la noble et royale abbaye de St.-Martin-de-Sais, par dom Carrouget, de la congrégation de Saint-Maur, in.-4°. de 780 pages; exemplaire de l'abbaye de St.-Martin, et qui paraît être autographe.

Histoire d'Argentan, avec un plan de cette ville en 1035, in-f°. de 732 pages, allant jusqu'en 1793.

Thomæ Cormerii Alenconii Henriciorum, seu rerum in Gallia Henrico II rege gestarum, Historiæ libri quatuor ad Carolum IX, christianissimum Regem Galliæ; petit in-f°. de 226 pages, relié en vélin, doré sur tranche, autographe de Thomas Cormier, historien né à Alençon.

Thomæ Cormerii Alenconii Francisciorum, seu rerum in Gallia Francisco Galliæ rege gestarum, Historiæ liber unus; petit in-f°. de 114 pages, autographe chargé de corrections très-lisibles.

Thomæ Cormerii Alenconii rerum Gallicarum recentis memoriæ libri V; petit in-f°. de la même écriture, mais plus fine, 318 pages.

Les six ouvrages dont les titres précèdent me semblaient devoir trouver leur place naturelle dans la bibliothèque publique d'Alençon. La personne à qui j'écrivis pour négocier cette affaire, me répondit qu'Alençon vendrait ses manuscrits plutôt que d'en acheter.

Sur ces entrefaites, un libraire du Calvados m'offrit un prix, qu'il augmenterait, dit-il, si je consentais à céder une partie de mon acquisition. Un autre libraire de Paris m'écrivit qu'il viendrait à Caen dans la première quinzaine d'août, si je voulais traiter avec lui.

Je ne lui répondis point ; je ne voulais point qu'un tel trésor fût dispersé par des libraires spéculateurs ; je prétendais enfin, si je me défaisais (et je devais m'en défaire) d'une portion notable de mes manuscrits, que cette portion fût cédée à un homme qui en connaîtrait la valeur, qui en profiterait pour ses travaux, et qui tôt ou tard ouvrirait les yeux à ses compatriotes, et pourrait, par son influence, déterminer un vote qui les rendrait propriétaires de son acquisition provisoire.

Peut-être aurais-je long-temps cherché cet homme, si je n'avais connu un alençonnais d'un mérite éminent, un de nos confrères dont le nom est sur vos lèvres, comme il était dans mon esprit quand je songeais au salut des manuscrits sur l'Orne, M. Léon de la Sicotière. A ma première lettre il répondit poste pour poste ; à la seconde il accourut, et je fus heureux de faire un sacrifice qui assurait le sort de ces histoires manuscrites, si long-temps perdues.

Des vingt-deux manuscrits et liasses de manuscrits emportées, à la fin de juillet, par M. Léon de la Sicotière, je ne citerai, outre les six ouvrages ci-dessus mentionnés, que celui qui a pour titre : *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, petit in-f°. de 813 pages. Cet ouvrage de l'abbé de Rancé a été imprimé plusieurs fois ; mais ce qui donne à la copie de la Trappe un prix considérable, c'est qu'elle contient beaucoup d'additions de la main du célèbre réformateur.

Cette première note a pour but de faire connaître à ceux de nos confrères qui s'intéressent aux manuscrits sur l'Orne, ce que sont devenus ceux qui ont été trois mois en ma possession. Quand j'aurai pris connaissance de ceux qui me restent, j'aurai l'honneur d'en faire part à la Société française, et je m'empresserai de les mettre à la disposition de mes confrères.

J. TRAVERS,

Membre de la Société française et de l'Institut des provinces.

CHRONIQUE.

Réunion de la Société française à Laval. — A l'occasion des assises scientifiques qui s'ouvrent à Laval le 31 mai, la Société pour la conservation des monuments se réunira dans cette ville le 1er. juin, sous la présidence de M. Denys, membre du Conseil général administratif de la Société et de l'Institut des provinces. M. de Caumont, directeur de la Société, et M. Bouet, membre du Conseil, assisteront à cette séance, à laquelle doivent se rendre, de leur côté, M. Godard-Faultrier, inspecteur des monuments de Maine-et-Loire, et plusieurs membres du département de la Sarthe.

Description du château de Chambord; par M. de la Saussaye, *membre de l'Institut, à Blois.* — M. de la Saussaye a publié une nouvelle édition de sa description du château de Chambord. Ce petit volume, dans le format in-12, est aussi complet que possible et apprend tout ce qu'il importe de connaître sur l'histoire, les origines, l'importance architectonique de ce château royal. A Chambord comme partout ailleurs, M. de la Saussaye juge avec ce goût sûr, décrit avec cette scrupuleuse exactitude, écrit avec ce style élégant et spirituel, qui font le mérite de ses ouvrages, et que connaissent et apprécient depuis long-temps les lecteurs du *Bulletin monumental.* D. C.

Histoire du château de Blois.—Le même mérite distingue l'histoire du château de Blois, mais, en raison de l'importance des événements qui s'y sont accomplis, ce volume est beaucoup plus considérable que le précédent et renferme 398 pages avec plusieurs planches. Depuis l'existence du chemin de fer

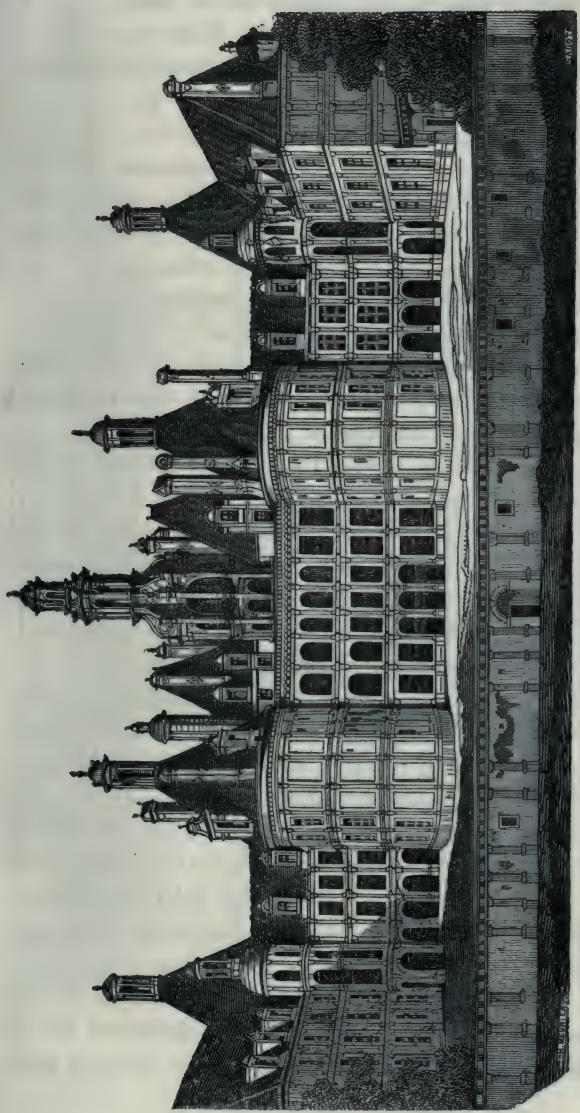

VUE DU CHATEAU DE CHAMBORD.

de Tours, il n'est pas de voyageur qui ne visite le palais de Blois, surtout depuis les restaurations qu'on y a faites. Le livre de M. de la Saussaye est donc d'une incontestable utilité.

D. C.

Abécédaire ou rudiment d'archéologie, architecture civile et militaire du moyen-âge; par M. de Caumont. In-8°. de trente-et-une feuilles, illustré de quatre cents vignettes sur bois. — M. de Caumont, le premier de tous, en 1830, avait présenté, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, une histoire de l'architecture civile et une excellente classification chronologique des monuments militaires. Le cinquième volume de son *Cours* est entièrement consacré à cette partie importante de l'archéologie monumentale, et ce volume fut réimprimé quelque temps après.

Tous ceux qui ont parlé de l'architecture militaire et civile du moyen-âge ont copié M. de Caumont; lui seul avait vu, comparé, créé, pour ainsi dire, une classification. Le cinquième volume du *Cours d'antiquités* est un véritable monument, et il montre quelle quantité de constructions militaires l'auteur avait visitées avant de poser des règles de classification. M. de Caumont a condensé dans un volume petit-texte, illustré de nombreuses figures, ce que contenait la partie du *Cours* consacrée à l'architecture civile et à l'architecture militaire, et ce que de nouvelles observations lui ont fourni de renseignements nouveaux. Rien de plus curieux à étudier que l'architecture civile du moyen-âge. M. de Caumont est le seul qui ait bien compris et bien tracé la distribution des constructions monastiques, distribution qui a été à peu près invariable jusqu'au XVIe. siècle, et les nombreux détails qu'il donne à ce sujet sont infiniment intéressants. Par constructions monastiques, il entend les cloîtres, les logements des moines et tout ce qui constitue l'abbaye, abstraction faite de l'église. C'est, en effet, par un singulier abus des mots qu'on

CONSTRUCTIONS MONASTIQUES DU MONT-ST.-MICHEL.

a, dans ces derniers temps, appliqué la dénomination d'architecture monastique aux églises en général.

Les évêchés, les halles, les hospices, les ponts et les autres monuments publics sont décrits tour à tour par M. de Caumont, aussi bien que les maisons privées, et s'il nous reste peu d'édifices anciens de ce genre, ils n'en offrent que plus d'intérêt.

Les châteaux sur lesquels M. de Caumont a basé sa classification des monuments militaires ont été heureusement choisis et bien dessinés; en général, les gravures sur bois qui illustrent ce volume sont bonnes : on peut en juger par le spécimen qui précède.

Nous terminons en prédisant au volume d'Abécédaire (architectures civile et militaire) le même succès qu'à son frère aîné, architecture religieuse, dont il a été fait deux éditions en deux ans; car celui-ci n'a pas moins d'intérêt que le précédent. L. M. S.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Desjoberts, membre de l'Institut des provinces.* — M. Desjoberts, membre de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'agriculture, qui pendant vingt ans a représenté le département de la Seine-Inférieure à la Chambre, vient de mourir après une longue maladie. M. Desjoberts avait fait long-temps valoir ses belles propriétés de Neufchâtel et il avait rendu de grands services à l'agriculture par les bons exemples qu'il avait donnés. Publiciste éminent, M. Desjoberts avait souvent pris la parole dans les questions de budget; il avait voyagé en Algérie et fait plusieurs publications sur ce pays.

Au Conseil général de l'agriculture, c'était un des adversaires les plus redoutables du libre-échange.

Homme de bien, d'une loyauté et d'une franchise très-rares dans le siècle où nous vivons, M. Desjoberts emporte avec lui l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

DE CAUMONT.

PROCÈS-VERBAL

DES

SÉANCES TENUES A PARIS

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

LES 28 ET 29 JANVIER 1853.

Séance du 28 janvier.

Durant la session du Congrès annuel des délégués des Sociétés savantes, M. de Caumont a, suivant l'usage, convoqué une réunion des membres de la Société française. MM. les délégués des Sociétés savantes ont été également invités à se rendre à cette réunion.

L'assemblée est nombreuse; à 1 heure la séance est ouverte par le président, M. le comte de Mellet, inspecteur divisionnaire de la Société française, désigné par M. de Caumont pour présider cette séance. Sont appelés à siéger au bureau : MM. le général *Petiet*, représentant; l'abbé *Cochet*, ancien aumônier du collége de Rouen; l'abbé *Auger*, chanoine-honoraire, de Paris; *Didron* aîné, directeur des *Annales archéologiques; Gaugain*, trésorier de la Société; et *Victor*

Petit, membre du Conseil de la Société, remplissant les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les membres de l'assemblée : MM. Léonce de Lavergne, ancien sous-secrétaire d'État; Gaultier, conseiller à la Cour de cassation, et un grand nombre de membres de la Société française.

M. Gaugain, trésorier, rend compte d'une partie de la correspondance.

M. de Caumont, directeur de la Société, donne l'analyse d'une autre partie de la correspondance.

M. le comte de Mérode, inspecteur divisionnaire, témoigne ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion. Un malheur de famille le retient à Bruxelles. M. de Mérode donne, relativement à la destruction d'un menhir, les renseignements suivants qu'il accompagne d'une proposition importante.

J'ai vu récemment dans les journaux, dit M. le comte de Mérode, la destruction d'un *menhir* à moi bien connu, situé sur la commune d'Auxy, près d'Autun, direction de Châlons, qu'un paysan a abattu pour en tirer quelques mètres de pierre. Avant la rectification de la route d'Autun à Châlons, il était sur cette route, et bien des fois, lorsque j'habitais ce pays, je l'ai considéré avec le respect qu'on doit à de si vieux témoins des siècles passés. Je ne conçois pas comment ces sortes de monuments celtiques ne sont pas acquis, tous, par les départements en vertu de prescriptions légales qui les mettraient à la disposition de l'autorité départementale, moyennant indemnité remise au propriétaire, pour cause d'utilité publique. Car, l'ornement de la France et de tout pays consiste aussi dans les souvenirs historiques, et quand une simple pierre, de si mince valeur intrinsèque, et par conséquent d'un *prix minime* à l'égard de son estimation *matérielle*, acquiert une valeur scientifique et traditionnelle importante quand on la laisse intacte, comment se refuse-t-on la faible dépense qui la

maintiendrait, et comment la puissance nationale n'exige-t-elle pas cette conservation si facile? S'il s'agissait de sommes considérables, on pourrait reculer devant les frais, mais ils ne seraient rien en réalité pour un département, et la preuve cependant que les pierres druidiques ont une importance morale, c'est qu'on les signale dans les guides du voyageur et les descriptions locales comme dignes d'attention et d'instructive curiosité.

L'assemblée tout entière partage l'opinion de M. le comte de Mérode.

M. le comte Georges de Soultrait, inspecteur des monuments de l'Allier, et M. Henri Baudot, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, adressent des lettres dont il est donné lecture.

M. de Ring, de Strasbourg, entretient la Société d'un grand ouvrage qu'il vient de terminer et qui a pour titre : *Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le Sud-Ouest de l'Allemagne*, ouvrage qui est déposé sur le bureau.

M. Challe, d'Auxerre, rend compte des fouilles entreprises, avec le concours de la Société française, sur le champ de bataille présumé de Fontenoy (Yonne).

M. le maire de St.-Loup-de-Fribois (Calvados), MM. Jabouin aîné, de Bordeaux; et Leblond, de Gisors, adressent diverses demandes.

Après la lecture de la correspondance, M. de la Bigotière prend la parole pour lire un mémoire relatif au château d'Ivry. Cette lecture est écoutée avec intérêt, et la Société émet le vœu que des recommandations pressantes soient adressées à l'administration en faveur de la conservation de ce monument.

M. le comte de Mellet, président, communique à la So-

ciété quelques faits archéologiques dignes d'intérêt, notamment sur l'*Association catholique* de Luçon, fondée en 1851 par Mgr. l'évêque de cette ville pour l'étude des monuments chrétiens. Cette société nouvelle est divisée en quatre sections de vingt-cinq membres chacune et ayant pour programme : 1°. l'architecture chrétienne; 2°. l'histoire ecclésiastique; 3°. l'histoire politique et civile dans ses rapports avec la religion ; 4°. chronique religieuse contemporaine.

M. de Mellet parle avec éloge du sceau composé dans le style du XIIIe. siècle, employé par Mgr. l'évêque d'Orléans. A cet égard M. de Mellet signale avec joie au Congrès l'empressement que Mgr. l'archevêque de Paris a mis à se revêtir des habits sacerdotaux, fabriqués sur le modèle de ceux du moyen-âge, lors de l'inauguration de l'église de Ste.-Geneviève, ci-devant le Panthéon. Les nouveaux vêtements épiscopaux ont produit le plus grand effet sous divers rapports.

Le récit animé que fait M. de Mellet sur la procession religieuse et militaire, organisée en plein Paris, pour la réintégration des reliques de sainte Geneviève au Panthéon, intéresse vivement l'assemblée qui s'associe aux espérances que font naître un changement aussi salutaire, soit au point de vue religieux, soit au point de vue plus restreint de l'influence des sciences archéologiques.

Terminant par quelques communications pleines d'intérêt, M. de Mellet invite M. Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, à faire l'exposé de ses beaux et savants travaux sur la reproduction des vitraux historiés.

M. Raymond Bordeaux demande à exposer d'abord en quelques mots différentes remarques qu'il a faites relativement aux caractères habituels consacrés dans la composition des sceaux épiscopaux du moyen-âge. L'orateur s'appuyant sur la communication de M. de Mellet, relative au sceau de Mgr. l'évêque d'Orléans, ajoute que d'autres prélats et en-

tr'autres ceux de Moulins, de Poitiers et de St.-Claude, suivent le même exemple et ont abandonné tout-à-fait l'emploi du sceau moderne, insignifiant et sans valeur artistique ou historique. A cet égard, M. Raymond Bordeaux entre dans de nombreux détails descriptifs que l'assemblée entend avec plaisir.

COMMUNICATION DE M. DIDRON.

Invité de nouveau à prendre la parole, M. Didron commence par remercier l'assemblée de l'accueillir avec autant d'empressement et de bienveillance. M. Didron ajoute que c'est à la demande expresse de M. de Caumont qu'il parlera presqu'exclusivement de ses travaux sur les vitraux modernes et des moyens actuels de composition et de fabrication employés dans l'atelier qu'il a fondé.

Demandant à l'assemblée d'excuser ce qui pourra être trop personnel dans la communication qu'il va faire, M. Didron débute par réfuter l'erreur générale, ou, peu s'en faut, de croire que le secret de faire des vitraux est ou a été perdu. L'art de fabriquer des vitraux peints n'a jamais été perdu, mais seulement abandonné et dédaigné par les peintres de l'école du siècle dernier. On doit même reconnaître que la méthode moderne de cuisson est préférable sous beaucoup de rapports à la méthode ancienne, et s'il y a infériorité, c'est seulement pour l'art du dessin et de la composition artistique.

Après avoir donné une description nette et précise du four à cuisson employé aujourd'hui, M. Didron entre dans quelques détails sur la fabrication du verre destiné à être peint. Il résulte de l'examen des anciens verres que ceux-ci étaient très-épais et presque toujours ondés, c'est-à-dire que leur surface était loin d'être aussi unie et égale que celle des verres modernes, égalité qui donne une sorte de crudité inévitable aux nuances les plus belles et les plus riches. M.

Didron donne à l'assemblée de curieux détails sur les empêchements et les préjugés routiniers qu'il a rencontrés dès le début de ses travaux; sur les refus qu'il a essuyés de la part des verriers qui se refusaient à faire ce qu'ils nommaient des verres de rebut. Toutefois, aujourd'hui on semble généralement avoir compris la valeur de la méthode du moyen-âge, et déjà on peut trouver des produits remarquables comme imitation et reproduction complète des œuvres des XIIe. et XIIIe. siècles et aussi des siècles suivants.

La gamme des couleurs est très-riche, et même sous ce rapport il y a encombrement de richesse. La plomberie elle-même ne laisse rien à désirer. Une machine ingénieuse établit les plombs dans des conditions de solidité entière. Les fours ne laissent plus rien ou peu de chose à désirer. La difficulté est ailleurs : elle est tout entière dans la rareté des artistes de talent comme peintres ou dessinateurs sur verre.

Les artistes d'aujourd'hui dédaignent l'art de dessiner les vitraux et de peindre sur verre; ils ne veulent pas considérer comme art un art véritable et réellement monumental. Ils opposent la fragilité de l'œuvre ou plutôt de la matière employée. Cependant une remarque a été faite à cet égard : c'est que les peintures sur verre, malgré les causes incessantes de détérioration et de destruction, sont restées plus nombreuses et plus entières que les peintures faites sur métal, sur bois et sur toile. M. Didron assure que l'on compterait cent panneaux de vitraux peints pour un tableau de la même époque, c'est-à-dire du moyen-âge.

Déplorant le refus opiniâtre opposé par les artistes pour dessiner ou peindre des vitraux, M. Didron entre dans des détails intéressants sur les connaissances étendues que demande l'art de peindre les verrières des églises : art méconnu et dédaigné durant long-temps, mais qui cependant se crée peu à peu une belle place dans les écoles et dans l'indus-

trie (1). M. Didron espère que la génération des peintres qui se présente et se forme en ce moment sera plus favorablement disposée à reconnaître l'importance et la valeur de la peinture sur verre que la génération des peintres du temps de l'Empire et de la Restauration. Ces deux écoles semblent imbues de préjugés anti-religieux quelquefois, et pour le moins se montrent entachées et entichées de paganisme. C'est là surtout l'un des plus grands empêchements qu'a rencontrés M. Didron lorsqu'il s'est mis à la recherche des artistes qui pourraient le seconder dans la composition et la fabrication des vitraux historiés. Le paganisme se montrait sans cesse et avec lui tout un cortége de figures insignifiantes qui témoignaient d'une ignorance complète des traditions religieuses et des légendes du moyen-âge. Tels artistes qui représentaient tant bien que mal une Vénus ou un Jupiter, ne savaient nullement dessiner une tête d'apôtre ou une figure de sainte. M. Didron fait sourire son auditoire attentif en racontant quelques « bévues » commises par quelques-uns de nos artistes modernes jouissant d'un certain renom.

Revenant à la représentation, en peinture sur verre, d'un sujet historique, M. Didron donne au Congrès une analyse de la marche et de la méthode du travail. L'artiste fait d'abord un petit croquis de l'ensemble de la composition, ensuite l'artiste reproduit tous les détails de cette composition dans la dimension même que devra avoir le vitrail. C'est habituellement sur d'immenses feuilles de papier juxtaposées que ces détails sont dessinés avec un soin minutieux. Ces dessins qu'on nomme « cartons » sont de véritables œuvres d'art. Le travail du peintre verrier consiste à reproduire avec la plus scrupuleuse exactitude, et en les calquant, ces mêmes dessins sur des morceaux de verre. Il faut donc avant tout

(1) On compte aujourd'hui trente fabriques de vitraux.

avoir de bons cartons. C'est là une grande difficulté, la seule sérieuse en quelque sorte par le fait de la rareté des artistes sachant ou voulant faire des cartons.

Beaucoup d'artistes refusent de s'occuper de l'exécution de ces cartons qui, le répète M. Didron, sont de véritables œuvres d'art. Cependant, il y a quelques années, un peintre d'histoire, un talent de premier ordre, M. Ingres, n'a pas dédaigné de composer et de dessiner avec le plus grand soin les cartons des vitraux de la chapelle de St.-Ferdinand, près de Neuilly. Cet exemple donné par un chef-d'école eût dû faire comprendre à des artistes d'un talent moins généralement reconnu le mérite et l'utilité d'œuvres analogues. M. Didron espère que la remarquable impulsion donnée à la restauration et même à la construction de nos églises fera éclore et développer une école de jeunes artistes dessinateurs et peintres verriers, formés, dès le début, aux difficultés de cet art, nouveau en quelque sorte, par suite des immenses travaux qui seront bientôt en cours d'exécution dans toutes nos provinces et aussi dans les pays étrangers. Il faut espérer aussi que l'enseignement des écoles actuelles sera modifié et que les élèves n'auront plus seulement et exclusivement pour modèles des figures de divinités païennes. Le style païen fera peu à peu place au style chrétien, aussi bien dans l'enseignement historique que dans l'enseignement artistique. Il sera possible alors de dessiner et de peindre des vitraux qui ne laisseront que peu ou point à désirer. Déjà quelques exemples isolés font entrevoir de notables progrès. A ce sujet M. Didron cite les travaux remarquables d'un religieux franciscain; travaux dans lesquels on reconnaît un sentiment chrétien qu'on ne trouverait qu'à peine dans les œuvres plus habiles d'exécution de nos meilleurs peintres d'aujourd'hui.

M. Didron dit qu'il y a lieu de penser que des cours de dessin chrétien s'établiront dans les séminaires et que déjà

quelques exemples et divers essais témoignent des progrès qu'on est en droit d'attendre de plusieurs établissements considérables, protégés et guidés par les membres les plus éminents du clergé.

Toutefois des artistes laïques ont produit des œuvres très-remarquables, et M. Didron dit qu'il est heureux de compter parmi ses plus zélés et habiles collaborateurs, dans l'œuvre de la peinture sur verre, des artistes justement célèbres. De magnifiques dessins sont en ce moment même exposés dans l'atelier de peinture sur verre de M. Didron, et le savant archéologue engage les membres de la Société française à aller les visiter.

M. Didron soumet à la Société deux fragments de vitraux peints qui excitent un vif intérêt.

Résumant ses observations, M. Didron insiste sur la nécessité de donner à la jeunesse qui s'élève un enseignement religieux et chrétien qui a manqué aux peintres contemporains. M. Didron rappelle que dans les *Annales archéologiques* il a eu le bonheur de pouvoir citer une mère de famille apprenant à ses enfants l'histoire et la légende des saints dont ils portent le nom, et que ces saintes et pieuses légendes remplacent les contes de Barbe-Bleue et du Petit-Poucet.

D'unanimes applaudissements accueillent l'importante communication du savant directeur des *Annales archéologiques*.

M. le comte de Mellet, président, adresse à l'orateur de vifs remercîments, et, rappelant avec beaucoup d'à propos diverses pensées émises par M. Didron, engage les membres de la Société française à seconder de tout leur pouvoir, dans les localités qu'ils habitent, les efforts et les essais de régénération dans les beaux-arts et l'archéologie chrétienne.

M. Didron, reprenant la parole, offre à la Société française un exemplaire d'un très-remarquable dessin de vitrail imprimé en douze couleurs, et publié dans les *Annales archéo-*

logiques. M. Didron offre également un travail tiré du même ouvrage et qui a pour titre : *Paganisme dans l'art chrétien.*

M. Didron ajoute qu'il a voulu montrer comment, au XIVe. siècle et aussi à l'époque de la renaissance, c'est-à-dire au XVIe. siècle, on comprit la figure de la Sainte Vierge.

Une discussion incidente s'engage à ce sujet qui a été traité par M. Didron avec une force et une vérité qui ont produit le plus grand effet lors de la publication des gravures qui représentent une assomption de la Vierge (voir le tome XII des *Annales archéologiques*).

La parole est donnée ensuite à M. Paul Durand, de Chartres, pour une communication importante.

M. Paul Durand s'exprime en ces termes :

NOTE DE M. DURAND.

MESSIEURS,

Vous avez appris il y a plusieurs mois que la ville de Marseille allait élever dans ses murs une nouvelle cathédrale, mais vous ignorez probablement que cette nouvelle église doit être érigée sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'antique métropole de cette partie de la Provence. — L'église de *La Major*, en vénération depuis près de 800 ans, est menacée de disparaître du sol pour faire place à un édifice entièrement neuf. Je désire attirer sur ce fait très-fâcheux l'attention des membres zélés et savants de cette assemblée, afin qu'ils avisent autant qu'il sera en leur pouvoir aux moyens à employer pour éloigner les chances de destruction qui menacent un monument très-curieux et très-vénérable. — Si je venais plaider la cause d'un édifice gothique, j'aurais plus de chance de gagner le procès. Le goût de ce genre d'architecture est aujourd'hui très-répandu et très en faveur : il reste encore un pas à faire dans l'étude de notre architecture

nationale pour apprécier la valeur des monuments romans, assez méconnus en général. La plupart des églises de nos provinces méridionales sont romanes, et moins remarquables, il faut en convenir, que celles du Nord, sous le rapport des dimensions de la construction, ou de la richesse des détails. Rien dans les départements du Sud de la France n'est à comparer aux métropoles de Paris, de Reims ou de Chartres. Mais cependant ces monuments du Midi offrent à l'étude et à la réflexion le plus grand intérêt, et sous ce rapport la cathédrale de Marseille est loin d'être à dédaigner. Malheureusement le premier aspect de cette église lui est fatal. Entourée de maisons et de murs qui masquent ses parois extérieures, *La Major* n'offre rien qui attire les regards du passant indifférent, ni du voyageur attentif : elle n'a ni tours, ni clochers, ni portail : elle est, en un mot, tellement dénuée de toute apparence monumentale qu'une sorte de travail préliminaire est indispensable pour faire comprendre toute sa valeur et tout son mérite. Il faut en avoir parcouru l'intérieur avec attention, il faut avoir recherché péniblement, au-dehors, ce que l'on peut apercevoir par dessus les constructions modernes qui la défigurent, pour s'en faire une idée juste et raisonnée. C'est là, je pense, la cause du peu d'impression que produit cette église sur les étrangers comme sur les Marseillais. Ceux-ci même ne dissimulent pas une sorte de mépris pour ce vestige des siècles passés ; mais on reconnaîtra tout à l'heure que le culte des antiquités et des arts a été long-temps négligé dans cette ancienne cité.

Sans m'arrêter à décrire minutieusement cette église, je crois néanmoins indispensable d'en donner une légère idée. En pénétrant dans l'intérieur du vaisseau, on se trouve dans une église à trois nefs, dont les voûtes en berceau sans arêtes ni nervures, reposent sur des arcades en plein-cintre : ces arcs, à leur tour, sont supportés par des piliers à peu

près carrés, sans chapiteaux, mais ornés seulement, à leur partie supérieure, d'une moulure très-simple. Trois apsides en cul-de-four terminaient ces trois nefs : celle du milieu, plus ample et plus large que les deux autres, existe encore intacte : les deux apsides latérales ont été modifiées à une époque peu reculée, pour former des chapelles. En avant du chœur, la voûte de la nef se creuse en coupole d'une forme tout-à-fait semblable à celle des églises d'Orient. Cette coupole est supportée d'une manière singulière et fort curieuse, le dessin seul pourrait en donner une idée satisfaisante.

Lorsque par l'imagination on fait abstraction de tous les changements opérés à diverses reprises dans ce monument, et de toutes les parties hétérogènes qui le déparent et le déforment aujourd'hui, on reconnaît dans l'ensemble de l'édifice une église romane du XIe. siècle, se rapprochant évidemment par plusieurs points de l'architecture du Bas-Empire à Constantinople. Il est permis d'affirmer qu'avec peu d'efforts et de dépenses on rendrait à cette église son caractère original, sa sévère et simple ordonnance ; il suffirait de la débarrasser des mesquines maçonneries qui l'obstruent en ce moment, pour lui rendre son apparence primitive, empreinte si profondément du sentiment religieux : nous osons ajouter qu'alors elle deviendrait l'un des monuments les plus curieux et les plus touchants de la ville de Marseille. — *La Major* est en effet le seul monument ancien existant aujourd'hui debout sur le sol de cette cité célèbre. — Comment se fait-il que cette ville, si ancienne et toujours si importante par sa population et son commerce, habitée successivement par les peuples les plus riches et les plus puissants des civilisations grecque et romaine, ne puisse offrir aux yeux aucun édifice érigé aux époques de sa splendeur primitive ? Quelle trace les Phocéens ont-ils laissée auprès de ce port admirable ? Quelle ruine romaine trouve-t-on aujourd'hui sur

ces beaux rivages baignés par une mer d'azur? Et cependant, partout où ces peuples forts et puissants ont séjourné, ils ont laissé des traces de cette force et de cette puissance : partout ailleurs ces monuments, ou au moins leurs ruines, bravent le temps et font l'admiration des savants et des artistes. Il est indubitable que Marseille a possédé autrefois des temples, des théâtres, des amphithéâtres et une foule d'édifices publics qui faisaient son ornement et devaient lui inspirer un juste orgueil. Que reste-t-il aujourd'hui de toute cette splendeur, de tout ce luxe de monuments de sculpture et d'architecture? Rien. Rien, nous le répétons, quoique nous n'ignorions pas qu'il existe à Marseille quelques murs romains, quelques arcs enfouis sous terre ou cachés dans des caves. Ces vestiges sont inconnus à la plupart des Marseillais, et les étrangers ne les trouvent qu'avec une peine infinie. La crypte de St.-Lazare et celle de St.-Victor sont aussi profondément enfoncées sous le sol. Les monuments du moyen-âge qui ont remplacé ceux de l'antiquité ont aussi à leur tour disparu presque tous, ou bien ils ont été si complètement mutilés et remaniés (comme par exemple les restes de l'abbaye de St.-Victor) qu'ils sont méconnaissables. Nous avons donc le droit d'avancer et de soutenir que *La Major* est le seul monument ancien de Marseille que le temps et ses vicissitudes aient laissé debout.

Il semblerait vraiment qu'une fatalité acharnée et indomptable s'est toujours plu à renverser les monuments anciens de cette belle ville! Il semblerait que la même fatalité s'apprête à frapper et à anéantir le dernier vestige des générations qui nous ont précédé. Et cependant une église byzantine nous semble si bien placée dans une ville fière à juste titre de son origine orientale!

Si nous passons à un autre ordre d'idées, avec quelle vénération ne devrait-on pas considérer un édifice auquel se

rattachent des souvenirs remontant aux premiers jours du christianisme, aux époques miraculeuses de l'apostolat et de l'épiscopat de Lazare! Les yeux des habitants de Marseille devraient se tourner avec respect vers *La Major* comme vers un tabernacle contenant de précieuses reliques. Qui osera briser ce tabernacle sanctifié par le passage de tant de saints personnages, et par les prières de tant de générations; et cela sous le prétexte spécieux d'en construire un nouveau? En touchant à l'église actuelle, on ne renversera pas seulement des murs de pierre, on affaiblira les traditions les plus respectables, on effacera des souvenirs, on reculera dans un lointain obscur et indéfini les faits éloignés de nous et qui semblaient au contraire se rattacher à notre époque par des liens dont on appréciait d'autant plus facilement la valeur qu'ils étaient plus anciens, et que depuis des siècles la main des hommes n'avait osé se porter sur eux! Quelle foule d'excellentes raisons pourrait-on puiser dans l'histoire particulière de Marseille en faveur de la cause que je viens défendre! Que de faits intéressants se sont accomplis devant ces murs depuis les évêques du XIe. siècle jusqu'au célèbre Belsunce et jusqu'à ses successeurs! Mais cela n'est pas de notre compétence et nous entraînerait fort loin de notre but : c'est aux écrivains et aux savants du pays à entreprendre cette tâche.

Les habitants de Marseille ont un grand désir de posséder une église métropolitaine plus grande, plus riche, plus brillante que l'antique basilique de *La Major :* on ne peut trouver cela mauvais et tout le monde les approuvera; mais ce qui nous semble fort à regretter, c'est qu'on se croit obligé, pour avoir cette nouvelle église, d'en renverser une des plus vénérables, non seulement de Marseille, mais de la France entière. Quel motif s'oppose à sa conservation, et pourquoi l'antique métropole ne pourrait-elle pas exister en

même temps que la nouvelle? Je puis citer plusieurs exemples d'anciens siéges épiscopaux modifiés d'une manière analogue. Venise a aujourd'hui pour cathédrale l'église de St.-Marc qui, pendant long-temps, n'a été que la chapelle du palais du Doge. Les évêques de Venise ont transporté leur trône dans cette église sans qu'on se soit cru obligé de démolir ou de supprimer l'ancienne métropole qui existe encore dans un quartier reculé et qui porte le surnom d'*ancienne cathédrale.* A Cologne, l'église St.-Cunibert, encore debout, a été autrefois la cathédrale de ce diocèse : la construction du gigantesque monument qui s'achève aujourd'hui n'a pas entraîné la ruine de son humble aînée. En France, nous trouvons à Beauvais la cathédrale primitive connue sous le nom d'église de la Basse-Œuvre : c'est un des monuments les plus curieux et les plus anciens de notre pays. Cette église existe encore aujourd'hui à côté de la magnifique cathédrale du XIIIe. siècle ; le plan de cette grande église devait (il faut en convenir) s'étendre plus loin et recouvrir l'emplacement de la Basse-Œuvre : néanmoins le projet n'a jamais été mis à exécution, et, grâce à un provisoire qui dure depuis six siècles, on possède encore un morceau d'antiquité que les habitants de Beauvais conservent maintenant avec un soin jaloux. L'on m'a affirmé que des faits analogues existent en Belgique.

Si l'on construisait la nouvelle cathédrale dans un emplacement quelconque et que l'on conservât *La Major* comme église, ce serait une ressource importante pour une ville aussi peuplée que Marseille, qui prend tous les jours un accroissement et un développement immenses. La conservation du tombeau de Lazare à *La Major* pourrait même donner lieu à de touchantes cérémonies : pourquoi, par exemple, le chapitre installé dans une nouvelle métropole ne viendrait-il pas annuellement faire une station solennelle à cette église pour y visiter ce tombeau et l'ancien siége épiscopal du dio-

cèse? Il nous semble que ce serait un moyen de sanctionner les anciennes traditions, et de les protéger contre toutes les causes qui tendent à les affaiblir et à les effacer dans l'esprit des populations.

Malgré son antiquité, cette église est encore d'une grande solidité : l'abside centrale qui peut se voir aisément est appareillée en grandes pierres et pourrait, comme le reste du bâtiment, défier long-temps encore les injures des siècles.

Il me reste une dernière observation à faire. Les journaux nous ont appris que Sa Majesté l'empereur Napoléon III, pendant le voyage qu'elle fit l'année passée dans le Midi de la France, a posé la première pierre d'une nouvelle cathédrale dans la ville de Marseille. Je n'ai pu savoir au juste en quel endroit cette cérémonie avait eu lieu, mais je trouve encore là une raison de plus à alléguer en faveur de la conservation de l'ancienne basilique. Ne serait-il pas, en effet, à désirer que la nouvelle cathédrale fût due entièrement et uniquement à la pensée de l'Empereur, et qu'elle puisse rappeler aux générations futures la mémoire de ce souverain, sans qu'on ait à y joindre l'expression d'un regret pour la perte du monument dont nous réclamons la conservation avec tant d'instances.

En résumé, Messieurs, voyez combien de motifs se réunissent pour faire désirer cette conservation : je vais les récapituler en quelques mots; il est superflu de vous faire observer qu'ils sont de deux ordres : les uns tirent leur force de l'antiquité et de la curiosité du monument; les autres, d'un ordre plus élevé, s'appuient sur des considérations historiques et religieuses : *La Major* est le seul monument ancien de Marseille; — c'est une église du XIe. siècle, d'une architecture d'autant plus curieuse qu'elle rappelle le style byzantin des églises de la Grèce; — c'est un monument vénérable et très-précieux de l'histoire ecclésiastique de la Pro-

vence; — en conservant cette église et construisant la nouvelle cathédrale dans un autre emplacement, la ville de Marseille possédera une église de plus, sans avoir de charges à s'imposer.

M. Alfred Ramé appuie fortement M. Paul Durand. Il fait remarquer que la cathédrale de Marseille est un des rares exemples de monuments du moyen-âge à dates certaines. M. Alfred Ramé dit que des textes précis, et remontant au XIe. siècle, établissent la date de la construction dès cette époque. L'église actuelle offre encore un caractère de force et de solidité remarquables. Sans ajouter foi entièrement au texte de la légende de saint Lazare qui est rappelée sommairement par M. Ramé, il faut reconnaître que le type de la construction de la cathédrale de Marseille est pour la Provence ce que St.-Front de Périgueux est pour le Périgord. L'orateur donne de fortes raisons pour conserver les monuments qui offrent l'empreinte du génie grec, importé d'Orient en France dès les premiers temps du moyen-âge.

Une discussion assez vive s'engage entre plusieurs membres, d'où il résulte que s'il y a à peu près unanimité pour la conservation intégrale de l'église actuelle, il y a lieu d'en bâtir une nouvelle dans un autre quartier de la ville. A cet égard plusieurs emplacements sont désignés. Sur la proposition de M. Victor Petit, secrétaire, la question d'emplacement est écartée et le Congrès vote à l'unanimité la conservation de l'église actuelle.

L'assemblée décide également qu'un extrait du procès-verbal sera adressé à M. le Ministre des cultes, et un duplicata à Mgr. l'évêque de Marseille et aussi au Conseil municipal de la ville. En conséquence, la discussion est renvoyée au lendemain pour entendre la lecture du procès-verbal et statuer définitivement sur ce sujet.

M. Bordeaux signale une regrettable démolition qui a été dernièrement consommée dans l'ancienne cathédrale de Lisieux. Il existait à l'extrémité du transept méridional de cette vaste église, au-dessus de la porte dite du Paradis, une magnifique tribune en chêne sculpté, qui permettait de traverser à la hauteur des premières galeries d'un côté du transept à l'autre, une galerie en pierre n'ayant pas été pratiquée dans la muraille. Sous les évêques de Lisieux, cette tribune servait d'accès à la riche bibliothèque du chapitre et on y montait par un escalier sur la porte duquel on avait gravé cette inscription tirée des Macchabées.

CVRAVIMVS · VOLENTIBVS ·
LEGERE ·

Sous ce rapport, la tribune en question avait de l'analogie avec le très-remarquable escalier de la bibliothèque de la cathédrale de Rouen, mais on peut dire cependant qu'elle était seule de son espèce. Elle présentait le style de l'époque de Henri II environ, et reposait sur deux hautes colonnes cannelées dont les chapiteaux étaient très-richement sculptés. On remarquait surtout les caissons à compartiments qui formaient plafond au-dessous de cette galerie.

Ce beau morceau de menuiserie avait échappé comme par miracle à la révolution de 93, lorsque les orgues et toutes les boiseries de cette église furent détruites. Il va sans dire que M. Danjoy, architecte, chargé par l'État de la restauration de St.-Pierre de Lisieux, avait, en remettant à neuf le transept méridional, conservé cette tribune comme en étant le plus bel ornement. Mais il y a deux ou trois ans, un nouveau curé fut nommé à St.-Pierre, et à peine eut-il pris possession qu'il se mit à remuer l'église de fond en comble, à ôter les vieilles statues, à déménager les fonts baptismaux de leur chapelle ordinaire du bas de la grande nef, et à faire disparaître peu

à peu les dernières traces de la présence des évêques dans cette ancienne cathédrale, bien que les habitants de Lisieux soient très-désireux de voir Mgr. l'évêque de Bayeux, joindre à son titre celui de Lisieux, comme viennent de le faire les évêques de St.-Brieux et Tréguier, de la Rochelle et Saintes, de Fréjus et Toulon, qui font revivre en portant ainsi un double titre, le souvenir d'anciens siéges épiscopaux. M. le Curé de St.-Pierre a trouvé de mauvais goût la tribune en question, et depuis deux ans cherchait à faire triompher son opinion. Mais l'architecte a repoussé cette proposition. La Société française pour la conservation des monuments, la Société d'émulation de Lisieux ont aussi combattu le projet de destruction. L'autorité épiscopale s'en est préoccupée elle-même, et s'est déclarée pour la conservation de la tribune.

La Société française doit, en regrettant les actes de vandalisme, ménager ceux qui s'en rendent coupables lorsqu'ils peuvent prétexter l'ignorance. Mais ici M. le Curé de St.-Pierre de Lisieux a agi en connaissance de cause, et M. le Préfet, qui ne s'occupe pas spécialement d'études monumentales, lui a accordé l'autorisation qu'il demandait. Une semaine après, avant que personne eût pu en appeler au préfet mieux informé, la tribune était tombée.

Le clergé ne peut être solidaire de ce fait, dont les autres ecclésiastiques de Lisieux gémissent.

M. de Fontenay soumet au Congrès un travail considérable entrepris pour déterminer la direction des voies romaines qui aboutissaient au Mont-Beuvray, près Autun. Des plans, des coupes et une description écrite forment l'ensemble du travail entrepris sous les auspices de la Société française et conduit avec zèle et talent par M. Bulliot, membre de la Société éduenne.

M. de Caumont, au nom de la Société française, adresse de justes éloges et de vifs remercîments aux honorables mem-

bres qui ont exécuté le beau et difficile travail soumis au Congrès; M. de Caumont demande qu'il en soit fait mention spéciale au procès-verbal.

La parole est à M. Duchatellier *sur l'introduction des monuments funéraires dans l'intérieur des églises.*

M. Duchatellier dit qu'après avoir déjà une fois présenté cette question au Congrès d'Orléans, en 1851, et y avoir été vivement appuyé par des membres de cette assemblée, il croit le moment venu de la reproduire avec l'énoncé des faits qui lui semblent propres à la recommander.

M. Duchatellier pense qu'au point de vue de l'art, comme de la tradition religieuse, aucune question n'est plus digne d'intérêt. — Une simple visite, dit-il, dans la plupart de nos cimetières ne prouve-t-elle pas en effet combien et souvent les inscriptions comme les monuments qu'on y voit blessent les sentiments délicats de l'esprit de famille et de la morale elle-même. Il n'est personne, d'un autre côté, qui ne sache que les monuments funèbres de nos lieux de sépulture, dans la forme comme dans la pensée qu'ils affectent, n'expriment beaucoup plus les vaines grandeurs de ce monde que le profond sentiment de la mort adouci et sanctifié par la religion. Nos cimetières, éloignés des églises et des cités, ne sont trop souvent, pour les personnes qui les visitent, qu'un objet de simple curiosité, et plus d'une épitaphe et d'un monument répondent à cette curiosité bien plus qu'aux sentiments qu'ils devraient réveiller. Combien plus simple, plus vrai et plus senti n'était pas l'usage ancien de confier nos morts à la basilique où nous allions prier ou à la terre sur laquelle nous passions pour y entrer. Le souvenir de la mort et de nos parents eux-mêmes nous restait toujours présent, la tradition ne s'interrompait pas, et la mort elle-même nous inclinait au pied de l'autel.

Mais ce n'est là, Messieurs, qu'un côté de la question : l'art

aussi y est très-intéressé et je crois que si nous nous plaignons depuis long-temps de voir la sculpture s'écarter si peu de la tradition antique et continuer à rechercher le galbe grec sans pouvoir s'en débarrasser non plus dans l'atelier que sur la place publique, c'est que nous n'appelons jamais nos sculpteurs à se pénétrer de la nécessité de reproduire nos mœurs, nos goûts, nos habitudes et notre vie intime. — Ouvrez-leur la vaste carrière des monuments religieux à l'intérieur de nos basiliques, et il faudra bien qu'en cédant à quelques-unes des exigences de notre orgueil et de notre vanité, ils s'efforcent de faire entrer notre costume national et nos mœurs dans la tradition sculpturale. — Quel nouveau champ donné d'un seul coup à l'art par tant de conditions de classes et d'aptitudes prises dans tous les rangs de la société, puis, n'y aurait-il pas là aussi pour nos cités comme pour notre pays tout entier, l'heureuse occasion d'enregistrer des services rendus et de rappeler aux masses comme aux familles que certaines dettes noblement acquittées, en dévouement, en courage, en œuvres de bienfaisance, en sacrifices de tous genres, sont des titres à la reconnaissance publique. — Quelles sont les cités de nos jours, sauf de très-petites exceptions, qui peuvent s'acquitter de ce devoir? Il n'y a pas de milieu entre le bronze historique de la place publique et la modeste table qui suffirait à redire un nom aimé ou justement estimé.

Je sais, Messieurs, qu'on me fera deux sérieuses objections : les lois qui depuis 89 ont interdit l'inhumation dans les églises, et l'inconvénient de voir la vanité des familles riches s'emparer des distinctions qui s'attacheraient à l'inhumation dans l'intérieur des églises. — Aux premiers, je réponds que des mesures sagement combinées avec les découvertes de Gannal peuvent aviser à tout ce que le maintien de la salubrité publique a le droit d'attendre; aux seconds, que les fabriques tireraient un juste et légitime parti pour l'entretien et l'em-

bellissement de nos monuments religieux, des demandes qui seraient faites en vertu de la tolérance que nous sollicitons.

Après plusieurs orateurs, M. Duchatellier répond qu'il a été conduit à la proposition dont il a entretenu l'assemblée, parce qu'il a vu qu'Orléans, grande, antique et noble ville, ne possède, malgré son passé, aucun monument en l'honneur des hommes qui l'ont illustrée, tels que ses premiers évêques et plusieurs de ses maires les plus dévoués. Deux choses surtout, répète-t-il, nous semblent aujourd'hui nécessaires : le large développement de la tradition de la famille, et l'élévation du sentiment public, tous deux protégés par la religion et la juste reconnaissance des services rendus.

M. Pernot demande la parole pour appuyer la proposition de M. Duchatellier; il annonce que la Société libre des beaux-arts l'accueillera avec empressement.

M. Pernot s'est occupé de la proposition de M. Duchatellier (sur les tombeaux dans les églises) au point de vue de l'art de la sculpture seulement. Il avait promis à M. Duchatellier, à Orléans, au moment du Congrès, de présenter à Paris, à plusieurs artistes et surtout aux sculpteurs de talent qui font partie de la Société libre des beaux-arts, l'idée de M. Duchatellier. Il s'est acquitté de cette promesse et a trouvé la plus vive sympathie près de tous ses collègues de la Société et des artistes en général. Voilà pourquoi il a pris la parole.

Cependant M. Pernot ne désire qu'*une chose* de cette proposition, car, il n'est pas partisan d'*intéresser* les fabriques en faisant payer le droit d'être enterré dans l'église, il ne désire que de voir les *inscriptions* et les *mausolées*, qui s'altèrent en plein air, garantis et sauvés de l'oubli par leur admission dans les *allées collatérales* des églises. A cette occasion, il a cité un exemple qui lui est personnel. Il a été chargé, il y a plusieurs années, par le roi, de faire élever un monument assez

simple sur dix cercueils placés en 1793 dans le cimetière de Joinville qui, avant cette époque, possédait un des plus beaux châteaux de France, celui habité d'abord par le *sire de Joinville, historien de saint Louis,* puis agrandi par *Claude de Lorraine*, père de ces fameux Guise, si connus dans l'histoire, etc. Le *sire de Joinville* et sa postérité assez nombreuse, *Claude de Lorraine* et sa femme *Antoinette de Bourbon, François de Guise,* leur fils, le plus grand capitaine de son époque, puis ses enfants et leur postérité, reposaient dans la chapelle du château. Enlevés de leurs tombeaux somptueux en 1793, on fit dix cercueils où l'on entassa leurs restes mortels, et ils furent placés au milieu du cimetière de Joinville.

Un petit monument qui recouvre maintenant ces cendres illustres, empêche que l'on n'enterre sur ces dix cercueils, et l'*inscription,* très-longue et très-détaillée, peut faire connaître à la contrée quels étaient ces princes bienfaiteurs de la ville, puisqu'ils y ont laissé des établissements qui existent encore, surtout un grand et bel hôpital.

L'inscription historique renfermant les beaux noms cités plus haut, est placée dans l'église et elle commence ainsi :

« *Dans le cimetière de cette paroisse, sous une tombe de marbre,*
« *reste des tombeaux que l'on voyait au château avant* 1792, *repo-*
« *sent.* . . . . . .

Le voyageur qui passe à Joinville ne va pas au cimetière qu'il faut chercher, etc., mais il entre à l'église, quand même il serait très-indifférent.

M. Didron aîné annonce à l'assemblée que M. le baron Taylor, membre du Comité des monuments historiques, demanda, il y a peu de temps, la réinhumation dans les églises. Le Comité a émis un vœu favorable. Une commission d'examen a été nommée.

M. l'abbé Cochet approuve complètement la proposition de

M. Duchatellier. Cette proposition est profondément morale et salutaire. Elle s'appuie d'ailleurs sur des précédents innombrables et qui n'ont point cessé d'avoir en quelque sorte leur consécration durant tout le moyen-âge. C'est une pensée éminemment chrétienne que celle d'ensevelir les morts dans l'enceinte même de l'église. C'est un usage pieux qu'on ne saurait trop encourager et dont la religion retirerait de véritables profits moraux, indépendamment des ressources pécuniaires qui vertiraient en faveur des fabriques, presque toutes fort pauvres, et qui auraient ainsi les ressources qui leur manquent aujourd'hui pour faire dans leurs églises les travaux d'embellissement et surtout d'entretien dont elles ont le plus grand besoin. Durant le moyen-âge, des sommes considérables ont été ainsi données aux fabriques en échange d'une place dans l'église pour les dépouilles du donataire. Pourquoi ne pas faire aujourd'hui ce qu'on fit durant des siècles et à une époque animée de sentiments religieux plus vifs qu'aujourd'hui. D'ailleurs, dit en terminant M. l'abbé Cochet, l'art sera ainsi appelé sans cesse à orner les églises qui peuvent maintenant sembler bien vides d'objets d'art réellement dignes de ce nom.

M. de Caumont s'oppose vivement à l'opinion précédente ; il craint fort que si l'on avait la faiblesse de concéder le droit d'inhumer ou d'élever des monuments dans les églises, elles ne devinssent, avec le temps, comme celle de Westminster, à Londres, encombrées de statues de toute espèce, de bustes, d'inscriptions, bref, un véritable bazar de sculptures de tout genre. Les fabriques ne sauraient jamais résister aux orgueilleuses prétentions des *familles qui payeraient bien.* N'a-t-on pas vu au moyen-âge même les églises noyées dans des échoppes, *parce que le terrain se vendait fort cher à l'entour de l'église !* Nous ne sommes pas plus vertueux que nos ancêtres, et je n'ai nulle confiance, dit M. de Caumont, dans la

discrétion que l'on mettrait dans l'admission des *mausolées :* on trouve toujours des excuses quand on est tenté par l'appât d'une somme ronde avec laquelle on peut acheter *de beaux ornements et d'immenses bannières brodées d'or.* On se fait illusion au point d'être persuadé que l'on travaille dans l'intérêt du culte, en tolérant une chose *mauvaise*, pour avoir le moyen d'en faire une que l'on croit *bonne.* Je crois donc qu'il faut élever de beaux tombeaux dans les cimetières, que rien n'est plus moral, mais qu'il ne faut pas les replacer dans nos cathédrales et nos églises.

M. Denis a la parole et s'exprime ainsi :

Il est douloureux de voir que déjà l'on pense à rétablir les sépultures dans les églises; n'est-ce pas un danger véritable que cette demande de notre honorable collègue M. Duchatellier?

Eh quoi! il y a environ 80 ans, le roi Louis XVI a ordonné l'abolition de cet ancien et dangereux usage, et au XIXe. siècle on vient demander que l'on fasse revivre cette source de dangers contre lesquels nos pères ont cru devoir se prémunir! N'est-ce pas un zèle excessif qui pousse dans cette voie notre collègue? Et tout en nous expliquant son désir, tout en le respectant même, ne devons-nous pas nous opposer à sa conclusion et demander l'ordre du jour sur une pareille proposition?

Messieurs, depuis la Révolution, on a cessé en France d'inhumer dans les églises, on a été jusqu'à déplacer les cimetières, on les a éloignés des agglomérations d'hommes, des églises et des centres de paroisses. Pourquoi les communes ont-elles donc dépensé, pour le plaisir de les dépenser, leurs fonds à acheter des terrains et à fonder de nouveaux cimetières? Ne le croyez pas, Messieurs, il y a eu dans le déplacement des cimetières une grande idée philanthropique, celle de la santé publique.

Je ne m'oppose pas, quoique je sois peu partisan de ce moyen terme, je ne m'oppose pas, dis-je, à ce que les corps enterrés dans les cimetières aient des statues, des mausolées dans les églises, ils s'y conserveront et seront à l'abri des intempéries de l'air, ce sera avoir, je le crois, assez fait pour satisfaire au vœu de M. Duchatellier, et nous aurons ainsi pourvu à la conservation des monuments sans avoir nui à la santé publique; nous serons restés conséquents avec nous-mêmes et nous aurons conservé un des bienfaits de la révolution de 89. Eh! Messieurs, permettez-moi encore une réflexion : croyez-vous donc que l'enterrement dans les églises soit bien favorable à la gloire nationale pour les actions dont il perpétuera le souvenir ou par rapport aux objets d'art qui le consacreront? Détrompez vous! Qui donc voyiez-vous jadis enterrés si saintement? Les seigneurs et surtout ceux d'entr'eux qui avaient donné aux églises! Est-ce là ce que vous voulez? Vous n'avez plus de seigneurs aujourd'hui, il reste seulement les personnes qui auront fait des dons; mais suffit-il, pour être un grand homme dont la mémoire doive être perpétuée, d'avoir fait des cadeaux à sa fabrique ou d'être bien avec son curé?...

Une demande nouvelle vient en addition à la principale, cette demande émane de notre honorable collègue M. l'abbé Cochet, elle consiste à émettre le vœu que le curé soit l'arbitre des inhumations dans les églises, et que ces inhumations soient un moyen pour les fabriques d'augmenter leurs ressources! Oh! Messieurs, je ne suis pas comme notre collègue, je ne me fais pas illusion sur les effets que doit produire sa demande, si elle est appuyée par la Société française. D'abord l'honneur de l'enterrement dans l'église ne sera plus la rémunération de services rendus à la patrie ou même à la commune, ce sera le prix accordé au plus riche, au plus généreux envers l'église, et ne craindrez-vous

pas qu'une soif de renommée, un amour immodéré de la gloire après la mort, ne soient pas un jour des causes spoliatrices des familles, et d'ailleurs, les Français sont-ils tous catholiques? Y a-t-il des temples de dissidents, protestants ou juifs, pour toutes les communes? Messieurs, croyez-moi, épargnons à nos églises le scandale de ces fastueuses et mensongères inscriptions qui appellent grands des hommes que représente une poignée de poussière! Qui donc est grand devant Dieu, Messieurs?....

Je reviens aux fabriques; ne permettez pas que leur rapacité rançonne les morts ou les familles, et, par un vote qui admettra l'ordre du jour, faisons comme notre divin maître : chassons les vendeurs du temple!... Je vote pour l'ordre du jour!

M. l'abbé Auger partage l'opinion de M. l'abbé Cochet; il verrait là le moyen d'agrandir les églises, à l'aide de nouvelles ressources qui ne coûteraient rien au Gouvernement.

Une discussion très-animée s'engage entre plusieurs membres, sur les questions incidentes suivantes qui se trouvent soulevées : tout le monde serait-il admis à être enterré dans l'église, ou seulement quelques personnes? Quelle classe de la société serait admise? Quelle serait l'autorité appelée à décider sur l'admission? Quels seraient les titres pour cette admission? Seraient-ce de hautes fonctions, la puissance politique, la richesse, le crédit auprès de l'autorité, l'illustration de la naissance ou du talent, la célébrité, les dignités civiles ou scientifiques, la recommandation de puissantes influences? Seraient-ce au contraire les vertus religieuses ou les simples bienfaits pécuniaires envers l'Eglise? Quelques personnes font de cela une question de tarif et proposent un tarif mixte, c'est-à-dire fixé à la fois par l'autorité civile et l'autorité religieuse.

M. Pernot propose de mettre la question à l'ordre du jour

et de la reporter au programme du Congrès scientifique d'Arras.

M. d'Héricourt, d'Arras, s'y oppose fermement et repousse dès maintenant la question comme inopportune.

MM. de Montreuil, Charles de la Fayette, de Caumont, de Mellet, cherchent à élucider, en la simplifiant, la proposition de M. Duchatellier, lequel déclare que la question qu'il a posée s'égare et se dénature de plus en plus.

M. Dréolle voudrait que, non-seulement dans l'intérêt des beaux-arts, on élevât dans les églises des monuments à la mémoire des citoyens renommés par leurs vertus, leurs mérites, leur grand nom ou leur grande science, etc., mais aussi dans l'intérêt de la morale publique, de la réforme des mœurs. M. Duchatellier avait fait au Congrès d'Orléans, en 1851, la proposition d'inhumer les hommes célèbres dans les églises et d'y construire les tombeaux que l'on voit dans les cimetières. M. Dréolle appuya alors comme il l'appuie aujourd'hui cette proposition, mais au double point de vue de la morale et de l'art. A Orléans, on objecta qu'il valait mieux élever à la mairie qu'à l'église les monuments destinés à perpétuer la mémoire du grand citoyen de la localité. M. Dréolle répondit, comme il répond encore, que l'église est la demeure commune de tous les habitants de l'endroit; que l'homme y entre en naissant et ne la quitte que lorsque la vie l'abandonne; que c'est là, dans l'église, où il apprend à prier, à penser, enfant, homme et vieillard; qu'il faut, plutôt là que partout ailleurs, lui offrir des exemples de bonnes et belles conduites, des souvenirs pieux qui se gravent dès son jeune âge dans son esprit et s'y conservent toujours.

L'enfant conçoit dès qu'il ouvre les yeux à la lumière; et personne ne doute que les premières impressions d'un enfant, bonnes ou mauvaises, sont les plus durables. Si donc, on met sous les yeux des enfants de bons tableaux, de beaux

morceaux d'art, on doit espérer, non d'en faire des artistes, mais des hommes de goût. D'un autre côté, l'enfant, après avoir épelé les noms des hommes illustres inscrits sur les monuments, ne tardera peut-être pas à vouloir savoir ce que furent ces hommes. En voilà assez pour donner à quelques-uns le goût des grandes, des belles choses. Ce serait donc particulièrement dans ce but que M. Dréolle voudrait que les monuments funèbres fussent dans les églises. — On a dit : qui sera juge de ceux qu'on honorera ainsi? — M. Dréolle ne s'occupe pas du tout de cette question purement secondaire, mais du principe même de celle de M. Duchatellier. Le principe est excellent, est raisonnable, cela suffit pleinement pour le faire adopter par le Congrès.

M. Raymond Bordeaux verrait une source d'inconvenances à inhumer de nos jours dans les églises. Peut-être, comme l'ont proposé divers orateurs, devrait-on se borner à admettre le monument funéraire sans les dépouilles. Mais, en résumé, l'orateur combat énergiquement le projet de rétablir l'inhumation dans les églises; il le regarde comme dangereux pour les monuments, comme une source de conflits entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, et comme périlleux pour les intérêts de la religion et de la morale. M. Bordeaux n'admet l'opportunité de l'inhumation dans les églises que pour les dignitaires ecclésiastiques. Il y a beaucoup de notabilités en crédit dont l'enterrement au pied de l'autel serait un vrai scandale. — Les raisons philantropiques mises en avant en faveur du projet touchent fort peu M. Bordeaux.

MM. Charles de la Fayette, de Montreuil, Pernot, de Vigan, Aucapitaine, présentent tour à tour quelques considérations morales et artistiques pour ou contre la proposition d'inhumation dans les églises.

M. Victor Petit, secrétaire, répondant à diverses raisons présentées en faveur de la proposition de M. Duchatellier, se

prononce contre l'inhumation dans les églises, bien qu'il reconnaisse que nos monuments religieux offrent généralement à l'intérieur un aspect de froideur, de vide et de nudité qui contraste d'une manière frappante avec la richesse d'ornementation que présentent presque toutes les églises de l'Espagne et surtout de l'Italie. Mais dans ces deux pays, qui n'ont pas subi comme la France les atteintes des révolutions, les tombes ou les mausolées ne sont pas seulement placés dans la nef des églises, mais au contraire dans les galeries d'un cloître attenant à l'église. Ces cloîtres sont devenus justement célèbres par le fait même de leurs décorations séculaires. On pourrait donc émettre le vœu que nos grands cimetières de Paris et aussi des grandes villes de France fussent entourés comme à Pise d'une vaste galerie voûtée « le campo santo », et dans cette galerie seraient placés successivement les tombeaux qui présenteraient un caractère d'art réel. L'ensemble monumental de ces galeries, entourant de toutes parts le cimetière, où seraient comme d'ordinaire déposées les dépouilles de la masse de la population, offriraient un véritable intérêt. Là, toute la richesse décorative des mausolées pourrait être appréciée, tandis que dans l'intérieur des nefs d'une église elle resterait dans l'obscurité. M. Victor Petit pense qu'il faut aussi éviter aujourd'hui de remuer le sol des églises et de toucher en quelque sorte aux fondations d'édifices dont la vétusté rendrait les travaux d'inhumation difficiles et coûteux.

M. Victor Petit cite un exemple d'où il résulte qu'un très-remarquable mausolée a été considéré, dans ces derniers temps, comme objet encombrant et par cela même relégué dans une arrière-chapelle. Ce mausolée est celui du Dauphin, fils de Louis XV, enterré dans le chœur de la cathédrale de Sens.

Résumant ses observations, M. Victor Petit pense que ce qu'il y aurait de mieux à faire, vu l'état actuel des églises,

c'est de construire comme à Pise de vastes galeries autour de nos grands cimetières.

M. l'abbé Cochet, revenant sur sa pensée, veut justifier le clergé actuel du reproche qu'on lui a adressé durant le cours de la discussion; reproche qui consiste à dire qu'en demandant le droit d'inhumer dans leur église, les curés peuvent « battre monnaie » et spéculer sur la vanité mondaine. M. l'abbé Cochet s'élève avec force contre cette supposition.

M. Duchatellier reprend la parole.

M. le comte de Mellet, président, demande à résumer la longue discussion qui vient d'avoir lieu. Il passe en revue les diverses objections qui ont été présentées et soutenues avec beaucoup d'animation. Rarement, ajoute M. de Mellet, une discussion a été plus vivement soutenue et n'a touché à autant de graves intérêts; cependant il ne croit pas qu'il y ait en ce moment de solution possible, et en conséquence il demande à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée, et la séance est levée pour être reprise le lendemain, afin d'entendre la lecture du procès-verbal et statuer sur la demande que l'on doit adresser à M. le Ministre des cultes, touchant la cathédrale de Marseille.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

2e. Séance du 28 janvier.

(Présidence de M. le comte DE MELLET.)

La séance est ouverte à 3 heures et demie.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur; *Didron* aîné; l'abbé *Auger*, chanoine; l'abbé *Cochet; de la Bigottière;* le général *Petiet; Victor Petit*, secrétaire.

M. le vicomte de Bonneuil lit le procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans réclamation.

M. de Caumont annonce au Congrès que M. l'abbé Cochet a bien voulu promettre une communication étendue sur les découvertes d'antiquités mérovingiennes qu'il a faites récemment.

M. l'abbé Cochet a la parole.

Durant près d'une heure, le savant et infatigable antiquaire entretient le Congrès des recherches, des fouilles et des découvertes qu'il a eu le bonheur de faire dans différentes localités.

Avec une clarté et une précision remarquables, M. l'abbé Cochet décrit la nature des objets nombreux qu'il a trouvés dans les fouilles qu'il a conduites lui-même. D'unanimes applaudissements témoignent au savant archéologue tout le plaisir que sa communication a fait.

Après quelques observations générales, la parole est donnée à M. le vicomte Du Moncel.

M. Du Moncel rappelle au Congrès la profonde sensation qu'a produite, parmi les savants, la découverte et les progrès de la photographie sur papier. Ces progrès sont immenses et présentent dès aujourd'hui des résultats merveilleux. Chaque jour, pour ainsi dire, est marqué par une application nouvelle de cette admirable découverte. L'une de ces applications offre un résultat tellement inattendu, que M. Du Moncel croit devoir, dans l'intérêt de l'archéologie, la soumettre à l'appréciation du Congrès.

L'orateur qui a déposé sur le bureau divers petits appareils, les fait circuler dans l'assemblée. Ces appareils rappellent beaucoup la forme des lorgnettes-jumelles de spectacle. On s'en sert de la même manière pour examiner une épreuve photographique ou daguerrienne, placée vers l'extrémité de l'instrument. On reste frappé d'étonnement en reconnaissant

le modelé, le relief, de chaque objet représenté; les distances, les espaces, les profondeurs sont rendues avec une netteté extraordinaire. L'illusion des espaces est complète. Ce résultat est obtenu au moyen d'une règle de perspective calculée d'une manière exacte et d'une théorie fixe. Sans vouloir entrer dans le détail de cette théorie, M. Du Moncel répète qu'à l'aide de ce simple instrument, qu'on nomme « stéréoscope », on peut donner aux objets représentés leur apparence véritable, et que rien ne peut être plus utile pour bien apprécier la disposition des édifices reproduits par le daguerréotype et la photographie. M. Du Moncel demande au Congrès de formuler un vœu qui serait soumis à l'appréciation du Ministre de l'Instruction publique. Ce vœu consisterait à demander que désormais tous les dessins photographiques que le gouvernement fait exécuter, soient pris sur nature, de telle sorte qu'ils pussent être soumis au stéréoscope. L'opération est des plus simples : il suffit, dit M. Du Moncel, de prendre la vue du monument de deux points différents et dans certaines conditions d'éloignement. On aurait ainsi, non-seulement la vue du monument, mais aussi l'apparence de ses reliefs. M. Du Moncel termine en sollicitant l'appui d'un vote favorable du Congrès, et qui ne peut être qu'éminemment profitable aux études archéologiques.

M. Victor Petit, secrétaire, demande à présenter quelques observations relatives aux conclusions de M. Du Moncel. Le stéréoscope est en effet une application nouvelle des admirables dessins photographiques; mais autant ceux-ci peuvent être utiles à l'étude des monuments et à l'examen de leurs plus fins détails, autant l'emploi du stéréoscope peut sembler superflu pour un examen sérieux et exclusivement archéologique. La reproduction des dessins photographiques est tellement exacte, qu'il est inutile, toujours au point de vue de l'archéologie, d'y vouloir ajouter l'apparence du relief

à l'aide d'un instrument qui exige impérieusement deux vues légèrement différentes entre elles. Les reliefs et les creux d'un bas-relief ou d'une statue se reconnaissent aisément sans l'emploi d'un stéréoscope; une colonne semble ronde, une niche paraît creuse sans l'intervention de ce même instrument.

Toutefois, M. Victor Petit est loin de vouloir repousser l'emploi du stéréoscope : c'est un instrument qui peut charmer les moments oisifs d'une société de grandes personnes et d'enfants; c'est en un mot un délicieux « joujou » basé sur une donnée perspective savante et exacte. Mais la pure et sévère science archéologique n'a point à recourir à l'emploi du stéréoscope, et le Ministre ne doit pas être, de la part du Congrès, sollicité d'en exiger l'application.

M. l'abbé Moigno s'élève avec une grande force contre l'opinion qui vient d'être exprimée. Le savant orateur proteste contre l'expression de « délicieux joujou » qui a été employé à l'égard du stéréoscope qui, selon M. l'abbé Moigno, est un instrument méritant la plus grande attention et offrant le plus vif intérêt par le fait même de l'illusion complète qu'il présente aux yeux et à l'imagination.

Appuyant avec énergie et enthousiasme sur le mérite et la valeur de l'emploi du stéréoscope pour la vérité et l'ampleur des reliefs et des distances, M. l'abbé Moigno vote pour les conclusions de M. Du Moncel.

M. Victor Petit répondant à la brillante improvisation de M. l'abbé Moigno, reconnaît tout le mérite et toute la justesse théorique du stéréoscope; il se borne seulement à croire l'application superflue en archéologie. Le stéréoscope est une charmante « lanterne magique », voilà tout.

M. l'abbé Moigno réplique de nouveau; il reproduit ses arguments principaux et insiste pour l'emploi du stéréoscope. M. l'abbé Moigno s'étonne de l'insistance qu'on semble mettre

à repousser ce moyen puissant de représenter les reliefs, et, en un mot, l'aspect réel des monuments ou des objets.

Résumant avec netteté la discussion, M. le Président invite l'assemblée, qui semble divisée ou indécise, à ne formuler ni un vœu favorable ni un vœu défavorable.

La proposition du Président est adoptée.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

Séance du 29 janvier.

(Présidence de M. le comte DE MELLET.)

Siègent au bureau : MM. *de Bonneuil*, *Frémiot*, *de Stassart*, *de Caumont*, *Barthélemy*, *Victor Petit*, secrétaire.

M. le Président rappelle à l'assemblée le but de la réunion; mais avant d'entendre la lecture du procès-verbal de la séance d'hier, M. de Mellet désire donner un aperçu du résultat des travaux et aussi de l'influence que le Congrès d'Orléans (tenu en 1850 dans cette ville) a eu sur le clergé et aussi sur l'administration municipale.

M. de Mellet se félicite que l'un des vœux du Congrès, relatif à la reprise de la procession annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, ait été pris en considération. Cette procession si nationale a eu lieu avec une pompe inaccoutumée et avec un empressement remarquable de la part de toute la population.

M. de Mellet, donnant de justes éloges à l'œuvre de la fabrication des vitraux religieux dirigée par M. Didron aîné, ajoute quelques détails qui témoignent de l'empressement

que mettent plusieurs évêques de France à propager dans leur diocèse les meilleures et les plus saines doctrines archéologiques.

M. de Mellet insiste avec force sur les efforts qu'il ne faut jamais se lasser de tenter pour obtenir des différentes administrations militaires et civiles, la conservation de plusieurs édifices anciens, dont le plus souvent les administrations ignorent l'importance archéologique, faute de documents qui pourraient les guider et les éclairer.

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. Victor Petit, rapporteur, témoigne à l'assemblée le regret qu'il éprouve de ne pouvoir lire dans toute son étendue le long procès-verbal qu'on a bien voulu lui demander. Il faut un temps considérable pour le mettre au net, par suite de l'importance que la discussion a prise. Toutefois, M. Petit a rédigé la note que l'on doit adresser à M. le Ministre des cultes et à Mgr. l'évêque de Marseille.

Après quelques observations faites par divers membres, lecture est donnée de l'extrait du procès-verbal.

M. le Président, répondant à plusieurs membres qui avaient échangé quelques réflexions, demande que la discussion ne soit point ouverte de nouveau et reste fermée définitivement au procès-verbal. La note de M. Victor Petit est adoptée à l'unanimité. M. de Caumont se charge de la faire parvenir à sa destination.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE TENUE A CAEN

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

Le 12 mai 1853.

(Présidence de M. le vicomte de Cussy.)

M. de Caumont, profitant de la présence d'un grand nombre d'étrangers, réunis à Caen pour le concours régional de huit départements, a convoqué les membres de la Société française dans la salle de la Bourse. A 9 heures du matin, M. de Cussy a ouvert la séance. M. Travers a tenu la plume comme secrétaire.

La parole est à M. de Caumont qui rend compte des dernières séances de la Société, tenues à Paris les 28 et 29 janvier 1853, et dans lesquelles plusieurs membres nouveaux ont été nommés.

M. Charles Drouet écrit du Mans, pour faire réintégrer sur la liste des membres de la Société française Dom Guéranger, abbé des Bénédictins de Solesmes, reçu en 1849, et qui, par omission, n'a figuré encore sur aucune liste de ces membres. Il sera porté sur celle de 1853, ainsi que les deux suivants,

présentés par M. Drouet, et nommés dans la présente séance :

M. Paul SURMONT, maire du Mans;

M. Léon DE LORIÈRE, avocat, au château de Moulin-Vieux, commune d'Asnières (Sarthe).

La lettre de M. Drouet signale l'importance de l'achat d'un rétable en pierre, de la fin du XIIIe. siècle, et d'une belle statue tombale du XIVe. siècle. Il désirerait vivement que la Société française accordât les 150 fr. nécessaires à cette acquisition, destinée au Musée du Mans. La demande est renvoyée à la session du Congrès, qui aura lieu à Troyes le 9 juin.

M. Floquet écrit pour remercier la Société qui l'a nommé membre dans une de ses dernières séances. Il invite M. le Directeur et tout membre de la Société qui passerait par Formentin, à regarder sa maison comme *sienne*, heureux qu'il sera de l'y recevoir. M. de Caumont est chargé de remercier, au nom de tous, un confrère aussi aimable que savant.

M. de Caumont fait passer sous les yeux de l'assemblée, des chapiteaux, faits au moule, en argile plastique de Toulouse. Il donne quelques détails sur l'importance de cette fabrique, sur la facilité d'avoir des ornements de tel ou tel siècle, sur leur prix à Toulouse, enfin sur le port de Toulouse à Caen.

M. Hardel, imprimeur, présente la 2e. partie de l'*Abécédaire ou Rudiment d'archéologie* (architectures civile et militaire), par M. de Caumont. C'est un volume de 500 pages, renfermant un texte fin et compact, quoique fort joli, et 4 à 500 vignettes sur bois, faites par les meilleurs artistes; vignettes qu'explique le texte, texte que les vignettes rendent aussi clair que le jour; *Abécédaire* enfin qui répond à son titre, qui est un livre élémentaire, et qui, comme les grammaires de Burnouf, naît classique. M. de Caumont rend publiquement hommage aux soins intelligents donnés par M. Hardel à l'impression du livre, qui offrait de grandes diffi-

cultés pour la place que devaient occuper des vignettes nombreuses, et inégales comme œuvres de différentes mains.

M. Bouet fait une communication verbale sur une excursion dans l'Orne où il a visité l'abbaye de Belle-Etoile. Il n'en reste plus qu'une partie de la nef et du cloître, et un pressoir, du XVe., peut-être de la fin du XIVe. siècle. Quelques observations sont présentées sur les anciens pressoirs, qui n'offrent pas moins d'intérêt que tant d'autres objets remarqués et signalés par les antiquaires.

M. Sevestre, maire de St.-Julien-le-Faucon, parle d'une chasuble qui a été trouvée dans le mobilier du presbytère, et qui n'a pas moins de 300 ans. Déjà M. de Caumont l'a vue, M. Bouet l'a dessinée; il en sera parlé, ainsi que de quelques autres chasubles, également fort anciennes et fort curieuses, dans la *Statistique monumentale du Calvados.*

M. de Caumont, à l'occasion de ces chasubles négligées, oubliées dans un mobilier de rebut, se plaint de l'indifférence du clergé, de son ignorance, qui laisse perdre de véritables trésors artistiques, nombreux encore dans nos campagnes. M. Gaugain demande qu'on signale à l'évêché tout ce qui sera découvert et digne d'être conservé. Des lettres de Mgr. l'évêque recommanderont immédiatement à qui de droit, ces objets d'art, ces monuments du passé dont nous devons un compte exact à l'avenir.

M. de Caumont donne quelques détails sur les tombeaux récemment découverts dans l'église de Saint-Exupère de Bayeux. Des détails plus complets, des conjectures plus vraisemblables sur les personnages auxquels ils furent consacrés, seront prochainement publiés par une commission, chargée par Mgr. l'évêque de Bayeux de suivre les fouilles, et de faire un rapport sur tout ce qui sera découvert dans ces actives et intelligentes explorations.

Une lettre de M. Cagnant sur une fouille, pratiquée dans

une commune de l'Orne, indique la découverte d'un squelette, qui présente cette particularité, qu'il avait autour du cou un anneau de bronze, deux autres aux poignets, deux aux cuisses et deux aux jambes. La tête était dans la direction du Sud; le lieu de sépulture, la pente d'une petite colline; la pierre qui recouvrait le corps, avait la forme d'un cône, mais non travaillé. M. Cagnant ne donne pas d'autres détails, et ne hasarde aucune explication. Ce tombeau pourrait bien être mérovingien.

M. Gaugain, trésorier, est invité à donner l'état de la caisse. Cet état est assez satisfaisant pour qu'on autorise le bureau à distribuer 2,000 fr., à dépasser même cette somme lors de la répartition qui aura lieu dans le Congrès archéologique de Troyes.

M. de Caumont annonce une réunion scientifique à Laval pour le 31 mai.

La Société des monuments tiendra aussi séance aux Andelys, lorsque l'Association normande sera en session, dans la première quinzaine de juillet.

La parole est à M. Cusson, chef de division à la préfecture du Calvados.

Après d'intéressants détails sur le prieuré de Torteval, il fait un compte-rendu de ce que le gouvernement, le département et les communes ont dépensé pour les monuments dans le Calvados, surtout pour les monuments du culte catholique.

Voici le résumé de ce compte-rendu :

RAPPORT DE M. CUSSON.

« Notre époque se fait remarquer par un grand zèle pour la conservation des monuments historiques, et le Calvados, si riche en édifices précieux, est bien loin de résister à ce mouvement; il s'y trouverait du reste entraîné par l'impulsion du

Gouvernement, lors même qu'il ne cèderait pas au goût et au besoin de travailler à leur restauration.

« On sait que l'Etat est propriétaire du plus auguste et du plus remarquable de nos temples, la cathédrale de Bayeux; depuis le rétablissement du culte, il poursuit la restauration de cet édifice, et durant les dernières années écoulées, des travaux importants y ont été exécutés. En ce moment même, on entreprend la reconstruction partielle de l'un des piliers qui supportent la tour centrale : l'état de ce pilier faisait craindre la ruine de la coupole et peut-être celle de la plus grande partie de l'édifice.

« La chapelle du grand Séminaire reçoit aussi d'importantes améliorations.

« Ces travaux, nécessités par les besoins du service religieux, sont exécutés au compte du Ministère des cultes; le Gouvernement en entreprend d'autres, qui ont pour objet le seul intérêt de conserver des édifices précieux au point de vue de l'histoire et de l'art. Il faut ranger dans cette catégorie l'acquisition et la restauration du prieuré de St.-Gabriel et de l'église St.-Pierre de Touques; ces monuments ont été rétablis aux frais du Ministère de l'intérieur; la dépense faite pour ces deux édifices a dépassé 34,000 francs.

« Le Trésor a encouragé, par de nombreuses subventions, la restauration et l'entretien des édifices classés au rang des monuments historiques, qui, à la différence des monuments que l'on vient de citer, appartiennent, non pas à l'Etat, mais aux communes. Ses secours se sont élevés, de 1840 à 1852, à près de 250,000 francs, sur les crédits des monuments historiques répartis par le Ministère de l'intérieur. Le Ministère des cultes apporte aussi son contingent dans ces dépenses; mais il ne dote pas exclusivement les édifices remarquables; tous ceux qui sont utilisés pour le culte reçoivent ses subventions; toutefois, les monuments historiques, comme les plus

importants de ces édifices, reçoivent encore la meilleure part de ses subventions. C'est ainsi que l'église de St.-Pierre de Lisieux, ancienne cathédrale de cet évêché supprimé, vient de recevoir de M. le Ministre des cultes la promesse d'une subvention de 20,000 francs, en même temps que M. le Ministre d'Etat (1) lui allouait une somme égale à titre de monument historique.

« Le département, de son côté, alloue chaque année une somme de 2,000 fr. qui se répartit aussi entre les monuments historiques. En 1853, il a de plus voté une somme de 700 fr. pour continuer la restauration, commencée par la liste civile, de la chapelle de Formigny, dite de *la Bataille.*

« Les édifices, qui ont nécessité les travaux les plus importants, sont :

« Dans l'arrondissement de Caen : l'Abbaye-aux-Dames ou église de Ste.-Trinité, dans laquelle la ville de Caen projette d'installer le service de la paroisse St.-Gilles; — le prieuré de St.-Gabriel, restauré et acheté par l'Etat; — les églises, de Ouistreham, dont toute une aile a été reconstruite; de Norrey; de Bernières-sur-Mer; de Secqueville-en-Bessin, etc., etc.

« Dans l'arrondissement de Bayeux : les églises de Tour; d'Etreham; de Gueron, dont le clocher a été reconstruit; de Louvières; de Marigny; de Ryes, de Bricqueville, etc., etc.

« La tapisserie de Bayeux a reçu un secours de 5,000 fr. La restauration de l'ancien oratoire des évêques, devenu la chambre du conseil du tribunal, a été faite par le département.

« Dans l'arrondissement de Falaise, le château des Ducs de Normandie avait reçu d'importantes subventions, employées

(1) Les monuments historiques sont passés, des attributions du Ministère de l'intérieur, dans celles du Ministre d'Etat.

surtout à la restauration de la tour Talbot; mais cette tour est aujourd'hui plus compromise que jamais.

« Dans l'arrondissement de Lisieux : les églises de St.-Pierre de Lisieux, ancienne cathédrale; St.-Pierre-sur-Dive, ancienne abbaye, et Le Breuil.

« Dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque : les églises de St.-Pierre de Touques et Dives.

« Pour avoir une idée complète du zèle des populations en faveur des édifices religieux, il faut ajouter à ces restaurations d'édifices antiques et classés comme monuments historiques, des constructions nouvelles, dont quelques-unes sont véritablement dignes de rivaliser avec les plus remarquables églises des siècles de ferveur catholique, ainsi :

« Les églises de Cabourg, de Robehomme, de Ranville, entièrement reconstruites; le chœur et bientôt la nef de Bavent; les clochers de Petiville, de Banneville-la-Campagne, de Landes, etc., etc. (arrondissement de Caen). — Les églises d'Ecrammeville et de Caumont; les clochers de Gueron et d'Esquay-sur-Seulles; ce dernier fut frappé de la foudre, lorsqu'il était à peine achevé, et il a fallu relever une seconde fois la flèche (Bayeux); — les clochers de Leffard et Coulibœuf (Falaise); — de St.-Aubin-sur-Algot (Lisieux); — l'église entière de Dozulé (Pont-l'Évêque), etc., etc.

« On pourrait enfin mentionner des constructions civiles importantes, presbytères, maisons d'écoles et mairies, si ces édifices n'affectaient pas, en général, une absence, trop complète peut-être, de prétention à se faire remarquer sous le rapport du mérite architectonique; et cependant on peut apercevoir, même à ce point de vue, une amélioration sensible dans les plus récentes constructions, qui ont le mérite de présenter au moins des dispositions conformes à leur destination. »

La communication de M. de Cusson est écoutée avec le plus vif intérêt, et M. de Caumont le remercie au nom de la Société française.

M. le vicomte de Cussy, comme inspecteur des monuments dans la division dont fait partie le département de la Seine, lit un morceau que, le matin même, il a improvisé au crayon, sur les changements opérés dans Paris par l'ouverture de tant de rues nouvelles et par des travaux d'embellissement de tout genre.

L'intérêt de ce morceau en fait demander l'insertion au procès-verbal; en voici le texte :

RAPPORT DE M. DE CUSSY.

« Dans cet immense bouleversement qui change d'une manière si radicale l'aspect du centre de Paris surtout, nous n'avons point, que je sache, à regretter la perte d'aucun monument de quelque valeur au point de vue architectonique ou historique. Le splendide quadrilatère, composé du Louvre et des Tuileries, si long-temps rêvé, si long-temps désiré, s'achève comme par magie. La grande galerie parallèle à celle des tableaux se trouve partout à 2 mètres au-dessus du sol et on s'occupe de jeter les fondations des constructions malheureusement indispensables entre les deux palais qui ont un axe différent.

« Quelques semaines encore, et les cloaques immondes dans toute l'acception que peut comporter le mot, et connus sous le nom de rues Froidmanteau, du Chantre, etc., auront disparu en entier ou perdu leur caractère, pour laisser place au prolongement des arcades de la rue de Rivoli qui doivent s'étendre jusqu'à la façade du Louvre, en faisant dans ce trajet un double retour sur la place du Palais-Royal, auquel elles formeront ainsi une sorte de péristyle ou de noble avenue.

« Plus loin, le chef-d'œuvre de Perrault délivré enfin des ignobles planches et des tas d'ordures et de décombres qui le déshonoraient, se découvre dans toute sa splendeur, enceint d'une belle grille, précédé par un parterre orné principalement de magnolias au riche et brillant feuillage. Puis, vient cette magnifique ligne, qui bientôt s'allongera jusqu'à la place de la Bastille, et où, de chaque côté, la truelle du maçon ou le ciseau du sculpteur élèvent ou complètent sans relâche de fastueuses constructions.

« L'Hôtel-de-Ville, suffisamment dégagé, développe dignement sa façade élégante et grandiose dans un cadre convenable.

« On met la dernière main à la caserne monumentale qui, pouvant contenir plusieurs milliers d'hommes au besoin, mettra désormais en sûreté la *maison de ville*, objet constant des premiers et plus rudes efforts de l'insurrection.

« Passant maintenant sur la rive gauche de la Seine, nous trouvons le Palais-de-Justice, renaissant en quelque sorte de ses cendres, et remplaçant par des constructions en harmonie avec les beaux débris du XVe. siècle, qu'il avait conservés dans ses deux tours rondes et celle *dite de l'horloge*, les bâtiments sans nom qui le déparaient; et, près de là, l'admirable et splendide châsse consacrée par le saint Roi, dans le XIIIe. siècle, aux grandes reliques, va recouvrer tout prochainement (les échafaudages sont placés) la flèche ou campanille qu'elle avait perdu dans le siècle dernier. Plus haut, dans cette direction, le Panthéon rendu au vrai Dieu, a gagné par la rue Soufflot une perspective qui s'étend jusqu'au jardin du Luxembourg.

« Revenant un peu en arrière saluons la nouvelle bibliothèque S^te^.-Geneviève, dont les décorations sont merveilleusement appropriées à ce précieux dépôt de l'intelligence humaine, dépôt si bien apprécié par le *Quartier Latin*. C'est de ce côté

encore, mais un peu plus bas, que va s'étendre la rue des Ecoles dont on s'occupe actuellement; de même qu'il est fort question de reporter dans le 12e. arrondissement, où déjà se trouvent nombre de tanneries, la halle aux cuirs qui infecte encore le quartier Montorgueil. Puisque j'ai prononcé le mot halle, retournons dans la partie occupée par les grands dépôts des approvisionnements de Paris; là aussi un changement immense va s'opérer : la belle église de St.-Eustache heureusement dégagée, une infinité d'antres fétides remplacées par d'élégantes bâtisses, des pavillons convenables en tout point à leur destination et dont un spécimen est presqu'achevé, donnent les meilleures espérances pour ce qui s'apprête : voilà l'avenir tout prochain de ce quartier, d'une importance si vitale : c'est le cas de le dire.

« Mais il est temps, Messieurs, de vous laisser reposer dans cette course un peu *échevelée*, selon l'expression favorite de quelques-uns de nos auteurs modernes : aussi ne vous citerai-je que pour mémoire, la nouvelle rue qui, de la gare, par trop splendide peut-être, du chemin de fer de Strasbourg, va aboutir au Boulevard entre les portes St.-Denis et St.-Martin; elle sera d'un très-bel effet; ne la remontons pas toutefois, car les démolitions l'encombrent et s'amoncèlent incessamment : suivons au contraire, un peu plus loin, sa parallèle du nom de *Hauteville*, et là l'imposante église de St.-Vincent-de-Paul va sous peu compléter ses décorations intérieures, et voir retoucher, dit-on, ses verrières, mais, j'aime à le penser, par l'habile main de M. Maréchal, de Metz, qui les a peintes.

« On parle d'autres églises devenues nécessaires par suite de l'accroissement de la population et dont les plans sont à l'étude; il en est déjà plusieurs sans caractère architectonique, d'ailleurs construites dans ces dernières années. J'acheverai ma course d'inspecteur divisionnaire par le monument élevé sous le vocable de sainte Clotilde qui, avec la bergère de Nanterre

et, avant tout, la Mère de Dieu, forme le bienheureux trio qui protège particulièrement la capitale de notre France; bientôt l'encens y montera au ciel; on termine le ravalement des murs et piliers, et tout annonce pour la fin de cette campagne un grand résultat.

« Si vous avez daigné, Messieurs, me suivre par la pensée jusqu'à l'édifice sacré par lequel je clos mon récit si hâté, laissez-moi prendre congé de vous en vous exprimant ma reconnaissance pour votre indulgente attention. »

M. de Cussy termine la séance par la communication des premières planches d'une Photographie zoologique, publiée par MM. L. Rousseau et Devéria, au moyen des procédés de Lemercier et Bisson frères. Il explique ces procédés tout nouveaux, dont la perfection rendra infailliblement de grands services à l'archéologie.

A 11 heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

Julien TRAVERS.

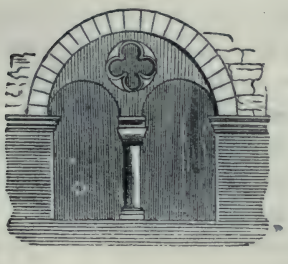

NOTE

SUR

L'ORGUE DE St.-MACLOU DE ROUEN

ET SUR L'ESCALIER QUI Y CONDUIT;

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Au dépôt des archives départementales de la Seine-Inférieure, on trouve à la section des *Églises de Rouen*, une pièce portant la date du 1er. novembre 1518 et intitulée :

« Recepte par le curé et les paroissiens de St.-Maclou pour ayder à faire les orgues de la dite église. »

En tête de cette liste de souscription figure « Monsieur maistre Arthur Fillon, docteur en théologie et curé de St.-Maclou de Rouen », promoteur de la mesure du renouvellement de l'orgue. « Le dit maistre Arthur Fillon » déclare « donner les tuyaulx des orgues de la dite église, à ce compris les vieils tuyaulx qui y estoient au précédent, la façon et matière appartenant pour les dits tuyaulx. »

Pour les paroissiens « la recepte se fit par rues et elle s'éleva à un total de six vingt et une livres 9 sols 6 deniers. » Voici dans quelles proportions contribuèrent les différents quartiers : « la rue Clacquerel (Caquerel) sept paroissiens, la rue Damiette 18, sur Robec 2, sur Ruissel 13, la rue de

la Boucherie 21, la rue de Martainville 17, la rue Dufygny 21, la rue de la Chièvre 21, la rue du Bel-Imayge 7, la rue de la porte Guillaume Lyon 16, la grant rue des Augustins 11, la rue Nostre Dame 22, la porte Fouvre Adenet 3, la rue de la Gloe (de la Glos) 1, la rue des Marquets 2, la rue Malpalu 1, la rue des Augustins 11, la rue de Rouvray 3, la rue de l'Escu de Verre 1. »

Il y avait alors deux organistes attachés à la paroisse St.-Maclou, Raoulin Bouchard et Me. Thomas Bonnefille, prêtre et chapelain de cette église. Me. Bonnefille, pendant la confection du grand instrument, loua à la paroisse « une petite orgue » dont il était possesseur.

Comme on le pense bien, on employa plusieurs années à ce grand travail de l'orgue; Me. Arthur Fillon qui le fit commencer dès 1518, n'y mit pas la dernière main. Devenu évêque de Senlis, en 1525, ce fut Me. Robert Lesueur, un de ses successeurs, qui eut la gloire de compléter cette grande œuvre qui ne finit qu'en 1541. M. l'abbé Lacroix, dans son *Histoire de l'Église et de la paroisse de St.-Maclou*, dit que l'orgue d'Arthur Fillon ne dura que quelques années et fut remplacé entre 1537 et 1541, par celui qui existe aujourd'hui. Nous pensons, qu'à cette dernière époque, il n'y eut que des modifications qui portèrent sur la décoration du buffet et l'augmentation des jeux.

En 1518, la première chose que nous voyons installée par le ministère des plâtriers et des charpentiers, c'est la « chambre de la soufflerie. » On apporte des bannelées de cailloux et de sable, des bottes de lattes et des sommes de chaux; puis on couvre l'appartement de tuiles, on achète ensuite à des « corrieurs » huit peaux de vaches, six peaux de moutons et de la futaine blanche pour faire les soufflets, puis on fond les tuyaulx avec de l'estain, on fabrique des fiches, des verges et des barreaux de fer.

On achète de la frange et de l'étoffe pour mettre aux pendants des orgues et des cordons pour tirer ces mêmes pendants. Le fondeur Duguernet moula les pendants et Jacques de Séez, peintre, « peignit les pendants de devant les orgues. »

A la fin de l'année 1518 apparaît Me. Nicolas Castille, appelé, tantôt menuisier, tantôt huchier et qui fait tout le travail du buffet de l'orgue. Voici du reste les différents paiements qui furent faits à cet habile menuisier-sculpteur : « Le 18 décembre 1518, à Nicolas Castille, menuisier, 50 liv., pour la besogne de la hucherie des orgues de la dite église. — A Nicolas Castille, pour l'ouvrage des orgues 50 liv. — Au dit Nicolas Castille 50 liv. — Le 18 juin 1519 a esté payé à Marguerite Castille, femme du dit Nicolas Castille, 50 liv. — Le dernier jour d'août 1520, à Nicolas Castille, huchier, pour le terme échu à la St. Michel 50 liv. » Le total de la hucherie s'élevait alors à 250 liv. Mais ce n'était là qu'une partie de la dépense faite pour le buffet de l'orgue, car dans les pages suivantes nous voyons revenir les dépenses de menuiserie : « A Nicolas Castel, huchier, est dû pour le reste de la hucherie des orgues de la dite église, c'est à savoir 50 liv. à payer à Pasques prochain, qui comptera de 1521, et 50 liv. à payer d'ung an après par deux parties 100 liv. » C'est ce qui eut lieu, en effet, comme le prouvent les deux notes suivantes : « 1521, à Nicolas Castille, huchier, le 2e. jour d'apuril pour les orgues au terme de Pasques 50 liv. — Au dit Castille, pour le reste et parpaie de la hucherie des orgues qu'il avoit faites au temps des anciens trésoriers, 50 liv. »

Le buffet de l'orgue une fois monté, on construisit l'escalier ou degré qui est un petit chef-d'œuvre de sculpture sur pierre. Il est impossible de rien voir de plus élégant que cette tourelle découpée à jour avec une finesse et un goût exquis. Cet admirable morceau fut encore commencé en 1518 et achevé l'année suivante. Nous ne saurions rien faire de mieux

que de citer la série de la dépense qui est aussi celle du travail et de l'exécution : « Pour le bastiment du pupitre du degré de l'orgue, le 23e. jour de novembre 1518, à maistre Pierre Gringoire, machon, pour la besogne du degré des orgues de la dite église qu'il a recommencé à faire, 30 liv. — Le 10e. jour de janvier 1518, au dit maistre Pierre Gringoire comme par quittance 20 liv. — Le 19e. jour de febvrier 1518, au dit Me. Pierre Gringoire, machon, 20 liv. — Le 2e. jour d'apuril, au dit Me. Pierre Gringoire, machon, 30 liv. — Le 14e. jour de may 1519, au dit Me. Pierre Gringoire, machon, 30 liv. — Le 11e. jour de septembre, au dit Me. Pierre Gringoire, machon, 20 liv. — Le 8 de juillet 1520, au dit Me. Pierre Gringoire, machon 4 liv. » La dépense totale pour l'escalier ou degré des orgues s'éleva à 205 liv.

Après la confection du buffet et de l'escalier, après l'installation de ce premier orgue par Me. Arthur Fillon, en 1521, époque de son départ de Rouen, l'instrument resta 15 ans en paix ; mais, en 1537, on se décida à augmenter les jeux, à multiplier les tuyaux, à étendre la soufflerie, sans modifier profondément l'ensemble de la boiserie et des constructions. Pour cet effet, un mouvement considérable eut lieu de 1538 à 1541. Voici dans quels termes en parlent les comptes de la fabrique :

D'abord les trésoriers achetèrent, pour 263 liv., deux saumons d'estain à deux anglais pour faire les tuyaux qui, ainsi que le cuivre, furent fondus par Nicolas Lefebvre. Guillaume Roussel vendit 39 douzaines et demie de grand cuir de mouton pour la soufflerie. On paya à Me. Martin Guilbert, huchier, la somme de 180 liv. pour la menuiserie et hucherie desdits orgues, par marché avec lui fait. Les huchiers qui travaillèrent sous ses ordres furent Mancel, Guillaume Dubost et Robert Carolus. Ce premier travail fut visité par Me. Antoine Jousselme, facteur d'orgues, dans l'intention de juger si la disposition des jeux était convenable.

Alors ce facteur travailla à son tour et fut payé en ces termes : « Payé à maistre Antoine Jousselme, facteur d'orgues, la somme de 410 liv., pour avoir fait et construit les orgues. » Quand il eut fini son travail, un jury, composé de cinq organistes, vint visiter et recevoir l'orgue.

Outre les huchiers ordinaires, on jugea à propos de mettre à contribution le talent du célèbre Jehan Goujon, qui, à cette époque, sculptait sans doute les portes de cette église. « Le 22 mai 1541, payé à maistre Jehan Gougon 57 sols 6 deniers pour avoir fait ung poultraict d'une coulompne et ung pied d'estalle pour servir au dit orgue. » Il s'agissait ici du modèle des deux colonnes de marbre noir qui subsistent encore aujourd'hui et qui soutiennent l'orgue.

L'illustre sculpteur les exécuta dans l'année même, car voici ce que nous lisons un peu plus loin dans le même registre : « Le 9e. jour d'aoust (1541) marché a esté faict avecque le dict Gougon pour faire et asseoir deux coulonnes de marbre dont les chapitaulx et la basse seront de marbre blanc et la verge et pié de stalle de marbre noir de Tournay, et doibt avoir le dict Gougon, pour les dictes deux coulonnes et fondements, soixante dix escus soleil sur quoy lui a esté baillé comptant un pleige de Mons. de la Rivière sur le dict marché le nombre de trente cinq escus sol. vaillantz soixante dix huyt livres quinze solz, pour ce 78 liv. 15 sols. »

La fabrique voulut décorer le buffet d'images et de statues, aussi nous la voyons payer à Nicolas Quesnel, imaginier, 33 liv., pour avoir fait « des images d'anges mouvants » et une image de la vierge Marie au milieu « pour mettre à l'admortissement des orgues. »

Les anges de Nicolas Quesnel tenaient dans leurs mains des trompettes comme ceux que l'on voit au portail de Notre-Dame du Havre. Nicolas Quesnel était un imaginier célèbre. Il avait fait, en 1540, la statue en plomb qui est placée au faîte

de la chapelle de la Sainte Vierge, à la cathédrale de Rouen, et « tout porte à croire, dit M. Achille Deville, que le même artiste aura exécuté la statue de la Sainte Vierge et celle de Diane de Poitiers, qui sont dans la cathédrale, au tombeau de Louis de Brézé (1). »

La sculpture finie, les trésoriers voulurent dorer et peindre en couleur les anges et la hucherie en général. On en demanda le dessin à Jean Goujon, que la fabrique récompensa de la façon suivante : « A Me. Jean Gougon la somme de 30 sols pour avoir fait les devis de paindre le sus dict orgue. »

L'artiste chargé de mettre en œuvre le dessin du grand maître, fut ce même Jacques de Séez, peintre, qui reçut pour avoir peint et doré la hucherie desdits orgues, suivant le marché fait avec lui, 300 liv. Les deux peintres appelés pour visiter et recevoir son travail, reçurent 21 sols pour leur vacation. On termina cette œuvre colossale en achetant du taffetas rouge pour couvrir les images des orgues et de la toile pour cacher les tuyaux et la menuiserie, ce qui coûta près de 40 liv. et tout fut fini.

(1) *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 112.

LETTRE

A M. DE CAUMONT

SUR UNE

INSCRIPTION DU CLOITRE DE MOISSAC

COMMÉMORATIVE DE LA CONSTRUCTION DE CE MONUMENT;

Par M. le B^on^. DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut et du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, inspecteur divisionnaire des Monuments historiques, etc.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

Dans le XVIIIe. volume, n°. 1, de notre *Bulletin monumental*, en faisant l'historique des diverses constructions et restaurations successives de l'église conventuelle, sous le vocable de saint Pierre, de l'abbaye des Bénédictins de Moissac (ordre de Citeaux), j'ai fait accompagner la lettre que je vous écrivais à ce sujet, du dessin, gravé par vos soins, d'une inscription latine en style poétique de l'époque et en vers léonins, conservée dans cette église et commémorative de la consécration et de la dédicace solennelles qui eurent lieu en 1063, par saint Ostinde, archevêque d'Auch, assisté des évêques de Lectoure, de Comminges, d'Agen, de Bigorre, d'Oloron, d'Ayre et de Toulouse (ce dernier, le célèbre Durand de Brédon, en même temps abbé de Moissac), d'un

autre monument ayant reçu la même destination, et dont le résultat d'une cause inconnue aurait nécessité la construction de l'édifice existant aujourd'hui, ouvrage de la seconde moitié du XVe. siècle, à l'exception de son narthex et de la tour qui le surmonte, ayant appartenu à la précédente église détruite.

En donnant pour la première fois figurativement et littéralement cette inscription (1) déjà souvent publiée, il est vrai, avant que je ne l'aie reproduite dans notre recueil, et qu'on trouve dans différents ouvrages historiques, mais, chaque fois, mentionnée d'une manière plus ou moins inexacte et fautive jusqu'à ce jour, j'ai en quelque sorte, Monsieur et très-honoré confrère, pris aussi vis-à-vis de vous et des lecteurs du *Bulletin monumental*, l'engagement de faire connaître ici, toujours figurativement et avec la même exactitude, celle commémorative de la construction du cloître des Bénédictins de Moissac, si recommandable aux yeux des archéologues, des artistes et surtout des amis de l'art chrétien; et œuvre du commencement du XIIe. siècle, comme nous l'apprend encore une autre inscription qui n'a pas été donnée avant nous avec plus de correction et de fidélité que la précédente, et dont l'absence laisse une lacune regrettable dans la monographie, d'ailleurs si remplie de précieuses recherches historiques et d'intérêt de cet édifice religieux, par M. Marion, qui, en parlant de la place qu'occupe dans le cloître ce dernier monument épigraphique, oublie néanmoins de le rapporter textuellement, omission que nous allons réparer ici.

(1) C'est, sans doute, par une suite de la fatalité attachée aux transcriptions et impressions de ce monument épigraphique, que deux fautes de typographie se sont glissées dans le texte en petit romain qui accompagne ma lettre. C'est : vers 10, *patrum*, pour *partum*, et vers 12, *magnificus*, pour *munificus*. Ces fautes, du reste, n'existent pas dans la gravure du *fac-simile* joint à cette même lettre.

Cette inscription, plus courte et plus simple que la précédente, et écrite en prose et non en vers, comme celle-ci, mais dans la même langue, est cependant très-remarquable par la forme et l'agencement des caractères alphabétiques qui y figurent, et offrent des lettres romaines doubles, triples, quadruples même, liées ensemble et placées les unes dans les autres d'une manière assez ingénieuse, et on serait tenté de dire *pittoresque*.

Voici la valeur de ces mêmes caractères, ligne pour ligne :

ANNO. AB. INCARNA-
TIONE. ÆTERNI.
PRINCIPIS. MILLESIMO.
CENTESIMO. FACTUM.
EST. CLAUSTRUM. ISTUD.
TEMPORE.
DOMINI.
ANSQUITILII.
ABBATIS.
AMEN.
V. V. V.
M. D. M.
R. R. R.
F. F. F.

Cette inscription n'offre de signes ou d'abréviations que dans ses quatre dernières lignes; on n'est pas d'accord sur la manière de les remplir. Elles le sont ainsi par M. Laroque, archéologue fort instruit et zélé collecteur d'antiques, qui habite Moissac, et que vous avez vu à votre dernier passage dans cette ville, en vous rendant, en 1852, à la session du Congrès scientifique à Toulouse :

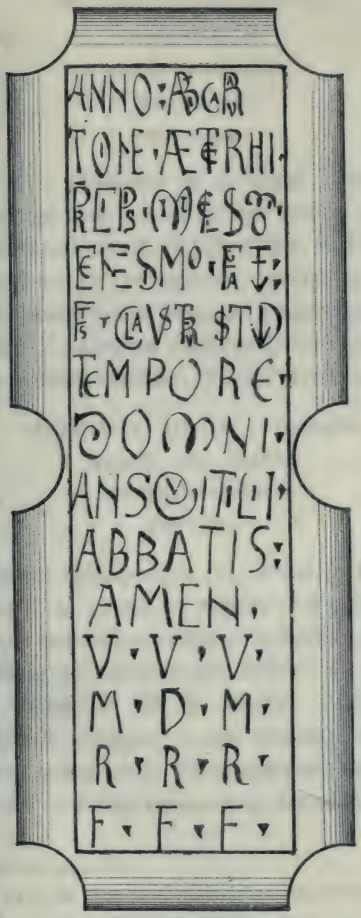

INSCRIPTION DU CLOITRE DE MOISSAC

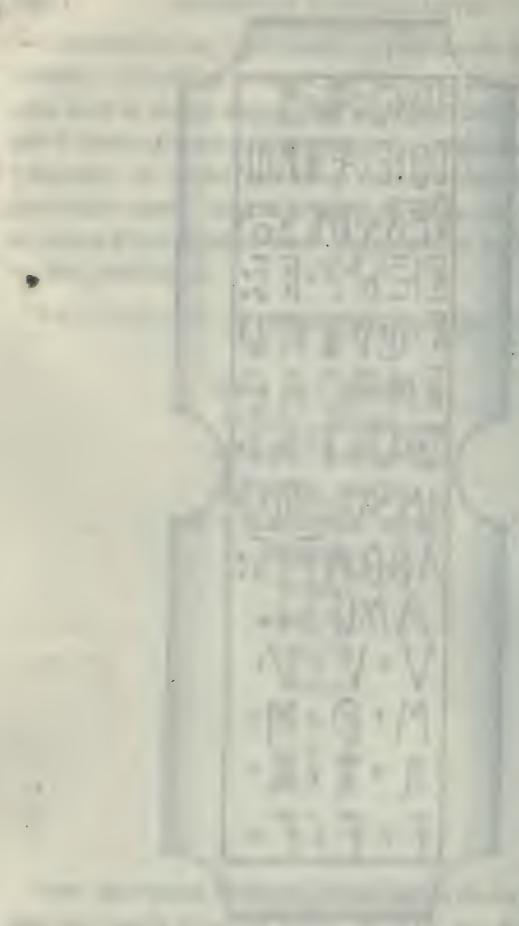

VENERABILES
MONACHI DOMUS
RELIGIOSI
FRATRES.

Mais un autre antiquaire de la même localité, qui s'est également occupé avec succès de son histoire et de celle de ses monuments antiques et du moyen-âge, M. Lagrèze-Fossat, ancien inspecteur des monuments historiques de Tarn-et-Garonne pour notre Société française, n'adopte pas l'explication de M. Laroque, et propose d'interpréter ces quatre lignes de sigles, de la manière suivante, qui me paraît ingénieuse :

VENERABILI. VIRGINI. VIRGINUM.
MARIÆ. DEI. MATRI.
REVERENDISSIMI.
FRATRES.

Ce monument épigraphique (1), d'une parfaite conservation, est gravé, à l'entrée du cloître, et d'une manière très-apparente, sur une dalle ou plaque en marbre, encastrée dans un des piliers qui décorait cet édifice, et non sur deux parallèles, comme le dit M. Marion, inadvertance bien excusable dans le voyageur le plus instruit, mais qui ne fait que parcourir rapidement des monuments qui seraient des sujets d'études et d'observations pour des années entières.

(1) En voici la traduction :

« En l'an 1100 de l'incarnation de J.-C., ce cloître a été construit « du temps du seigneur abbé Ansquetilius, amen. »

Et dans les quatre dernières lignes :

« Les vénérables moines, frères religieux de la maison (*abbatiale*) de Moissac. »

Ou encore :

« A la Vénérable Vierge des Vierges, Marie mère de Dieu, les révé- « rendissimes frères (*de l'abbaye de Moissac*). »

C'est, sans doute, encore à cette rapidité d'examen qu'on doit attribuer de la part d'un observateur d'ailleurs si exact et si éclairé, l'absence de l'exposé de quelques faits historiques et de quelques détails artistiques qu'on aimerait à trouver dans l'ouvrage de M. Marion, à moins que l'auteur ne se soit rappelé à temps de cet axiôme dont l'application, cependant, ne saurait lui être faite ici dans aucun cas :

« Le secret d'ennuyer est celui de tout dire. »

C'est ainsi qu'il semble avoir échappé à son attention, ou que du moins il a négligé d'en faire mention dans son ouvrage, certains fragments de sculpture et d'ornementation, d'un autre style et d'une autre époque, employés ici comme matériaux dans les parties inférieures et les premières assises des constructions architecturales du XIe. siècle, et servant de soubassement et de support aux colonnes du cloître, débris qui ont appartenu, selon toute apparence, à un édifice plus ancien, dont ils sont les restes et portent témoignage, édifice auquel avait succédé celui qui nous occupe, ce qui, au demeurant, ne nous apprend rien de nouveau, puisque nous savons qu'avant l'église de 1163, il en avait existé une autre, détruite, ainsi que les bâtiments claustraux, par les Sarrasins d'Espagne, au VIIIe. siècle, laquelle encore n'avait pas été vraisemblablement la primitive.

En outre de l'inscription que je viens de rapporter, vous savez, Monsieur et très-honoré confrère, qu'on en remarque plusieurs autres dans le cloître de Moissac, gravées sur des chapiteaux, où elles accompagnent des bas-reliefs représentant un grand nombre de scènes de l'ancien et du nouveau Testament. M. Marion en a fait connaître une partie, mais parmi les sculptures de ces chapiteaux, quelques-unes sont très-indécentes, et cette fois, le monographe du cloître de Moissac a dû les passer sous silence. Mais il est d'autres de

ces bas-reliefs et de leurs inscriptions qu'il eût pu reproduire à la suite de celles qu'il a données.

Sur le chapiteau qui offre l'image des jeunes Hébreux dans la fournaise, on lit : FORNACE IGNIS, et les trois mots AZARIAS, ABDENACO et MISACH.

Dans un autre de ces bas-reliefs, Caïn est figuré présentant une gerbe de blé à Satan, et sur la tête du meurtrier d'Abel, on lit CAIN, et tout à côté, GERBA DIABOLVS RECEPIT.

Dans la visite toute récente, Monsieur et très-honoré confrère, que vous venez de faire de ce monument si remarquable, et le plus intéressant et le mieux conservé de ceux du même genre qui ait été conservé en France (un peu par mes soins, comme inspecteur des monuments historiques pour le Gouvernement et notre Société française, et pour l'avoir fait classer en tête des monuments historiques de Tarn-et-Garonne), vous avez remarqué qu'aux angles et à la moitié de la longueur de chacune des galeries, les colonnettes des arcades sont remplacées par des piliers revêtus de plaques de marbre blanc et rouge, des carrières de Montricoux, qui portent sculptés en pied et de grandeur naturelle, comme l'a remarqué M. Marion, les Apôtres, chacune d'elle accompagnée d'une inscription gravée autour des bas-reliefs, en belles lettres capitales romaines.

Les saints personnages ainsi représentés, sont : saint Pierre, saint Paul, saint Jean-l'Evangéliste, saint André, saint Barthélemy, saint Philippe, saint Mathieu, saint Jacques-le-Majeur, saint Jacques-le-Mineur, saint Thomas, saint Jude et enfin, après eux, le célèbre abbé Durand, dont il a déjà été fait mention. Si dans cette série des Apôtres, on n'en voit figurer ici que onze, c'est qu'à la place du douzième, c'est-à-dire de saint Simon, on mit l'image de ce même saint Durand.

Notre savant confrère et ami, M. Du Mège, de la Haye,

qui, dans son voyage archéologique et littéraire de Tarn-et-Garonne, a fait cette remarque avant nous, dit plaisamment à ce sujet : « Pour faire à leur abbé la galanterie de « le placer dans leur cloître, les moines ont dû en chasser « saint Simon. Ils l'ont mis à la porte de leur église, comme « on place une vedette à un avant-poste. Rien n'étonne dans « cette conduite. Saint Simon ne paraissait pas avoir une « grande influence dans ce bas-monde, mais Durand était « évêque de Toulouse et abbé de Moissac, et dans le moyen-« âge, comme à présent, on a flatté la puissance et dédaigné « la vertu. »

Décidément, Monsieur et cher confrère, les moines de l'abbaye de St.-Pierre de Moissac avaient une antipathie héréditaire pour le nom de *Simon;* j'ai déjà rappelé dans ma lettre précitée et insérée au tome XVIII du *Bulletin monumental*, relative à la dédicace de l'église abbatiale de Durand, en 1063, que ces religieux exclurent de toute participation à cette cérémonie leur propre évêque diocésain (celui de Cahors), *Fulco-Simonis,* ou *Simo,* ainsi que quelques auteurs écrivent le nom de ce prélat, dont les bénédictins de Moissac et leur abbé déclinaient la juridiction et ne voulaient point reconnaître la suprématie, comme ne relevant que de l'abbé de Citeaux et du Saint-Siège, motif d'une longue lutte entre les abbés de Moissac et leurs évêques.

C'est essentiellement par la construction de son cloître que se recommande dans les annales du monastère du bourg de St.-Pierre de Moissac, l'abbatiat d'*Ansquitilius,* selon le nom que lui donne notre inscription, et que M. Du Mège écrit *Ansquitillus,* et M. Marion, *Aquilin,* le deuxième successeur de saint Durand de Bredon ; construction exécutée de 1100 à 1108, mais dont le complet achèvement n'eut lieu que sous l'abbé Roger qui succéda immédiatement à Ansquitilius dans le même gouvernement.

A moins que je n'aie encore, dans l'intérêt de l'art, à vous entretenir des nouvelles restaurations dont ils continuent à être l'objet, voilà, je pense, Monsieur et très-honoré confrère, mon dernier mot sur l'église et le cloître de Moissac, et sur les deux inscriptions commémoratives qui les concernent. Vous-même, avez appelé tout récemment l'attention et l'intérêt des nombreux lecteurs du *Bulletin monumental*, dans votre rapport relatif à une excursion dans le Midi de la France, sur ces deux monuments religieux qui sont une des gloires et des principaux ornements de nos départements méridionaux.

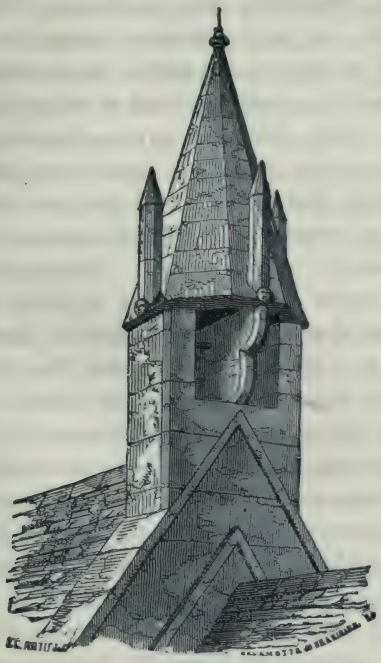

CHRONIQUE.

Assises scientifiques. — Les assises scientifiques du Maine, convoquées à Laval le 31 mai, ont eu lieu sous la présidence de M. Denys. MM. de Caumont; Guéranger, du Mans; les ingénieurs des mines et des ponts-et-chaussées; Jacob, professeur de physique au lycée de Laval, et quelques autres membres, ont fait des communications géologiques et paléonthologiques importantes. MM. de Caumont, Denys, Jacob et d'Ozouville ont particulièrement attaqué les questions relatives à la nature des sols arables. Le département de la Mayenne a modifié considérablement sa culture par l'emploi de la chaux, moins chère dans ce pays que partout ailleurs. Le drainage est venu fournir aux agriculteurs intelligents un nouveau moyen d'améliorer le sol. Un seul entrepreneur occupe en ce moment quatre-vingts ouvriers, divisés en quatre escouades, qui ont placé, depuis quinze mois, 1,800,000 tuyaux, et fait quelques irrigations d'après la méthode suivie dans les Vosges. M. Chrétien, directeur de la ferme-école de la Mayenne, près de Laval, fait aussi exécuter des travaux de drainage. Deux élèves de la ferme dirigent les ouvriers. On voit que, sous plusieurs rapports, le département de la Mayenne est plus avancé que ses voisins.

Des excursions ont été faites près de Laval par une commission des assises scientifiques. M. de Caumont a visité avec M. Denys, Jublains, où il a reconnu de nouvelles parties très-intéressantes du théâtre antique de cette ville, que *personne n'a décrit.* L'examen des ruines, dont il avait exploré une partie en 1842 avec M. Richelet, a été fait de

nouveau. Le bois où elles se trouvent ayant été coupé cette année, de nouveaux faits se sont révélés. L'élargissement de la route de Grazay a fait découvrir deux salles de construction romaine, plusieurs médailles de bronze et une médaille d'or.

M. de La Bealuère, inspecteur des monuments, a présenté un nombre considérable d'estampages de pierres tombales, et le fac-simile d'une inscription carlovingienne magnifique, trouvée à Château-Gonthier.

Le 14 juin, les assises scientifiques de Champagne ont été ouvertes à Troyes, sous la présidence de M. le comte de Mellet. M. le comte de Montalembert, de l'Académie française, et M. de Caumont, siégeaient au bureau avec les présidents, vice-présidents et secrétaires des Sociétés savantes du ressort et MM. Gayot et Tridon, secrétaires-généraux du Congrès archéologique : cent cinquante membres du Congrès archéologique et un grand nombre de dames assistaient à la réunion. Les questions géologiques, botaniques et zoologiques, inscrites au programme, ont été traitées avec talent par MM. Boutiot, Drouet, de Caumont, d'Arbois, Gayot, et plusieurs autres.

Les assises de l'Institut des provinces ont été tenues à Aix les 21, 22 et 23 juin 1853, sous la présidence de M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille.

Les questions de géologie et de botanique locales ont été traitées par MM. Payen (des Bouches-du-Rhône), Panescorse et Bompar (du Var) et l'abbé Caire (de Vaucluse). A cette occasion, MM. Autheman et l'abbé Caire ont développé deux systèmes géologiques, l'un mixte, l'autre mosaïque; MM. P.-M. Roux, Barthélemy-Lapommeraye, Vallet et Icard se sont occupés de diverses théories agricoles, et M. Jules Roux a parlé des rapports de la nature du sol et de la nature hu-

maine. — L'état des observations météorologiques dans les Bouches-du-Rhône, Vaucluse et le Var, a été exposé par MM. P.-M. Roux, Léon Berluc et Bompar. M. Magnan a présenté un système de formation des vents, basé, non sur la rotation du globe, mais sur la dilatation de l'air par la réverbération, et spécialement appliqué aux contrées du Midi.

On s'est occupé aussi de quelques points historiques. MM. Rostan et Masse ont fait connaître les anciens établissements de la Provence. MM. Mortreuil et Ricard ont parlé de l'organisation féodale et judiciaire de ce pays dans les siècles passés.

Voici la liste alphabétique des membres qui ont pris part aux diverses discussions : MM. Roux, président; Autheman, Barthélemy-Lapommeraye, Berluc, Compar, Caire, Espieux, Icard, Leydet, Magnan, Marcotte, Masse, Mortreuil, Mouan, Panescorse, Payan, Ricard, Rostan, Roustan, Jules Roux, Segond-Cresp, Vallet.

Nous ajouterons que le dernier jour, à sept heures du soir, plusieurs des personnes qui avaient assisté aux assises scientifiques se sont réunies dans un banquet. Vers la fin du dîner, un toast a été porté à M. de Caumont, président de l'Institut des provinces, par M. le docteur Roux; et un autre toast a été porté à ce dernier par M. le sous-préfet. *(Extrait de la Gazette du Midi.)*

Nous ferons connaître prochainement le résultat des assises scientifiques qui doivent avoir été tenues ou qui se tiendront prochainement à *Moulins*, sous la présidence de M. le comte de Montlaur (M. le comte de Soultrait, secrétaire); à la *Rochelle*, sous la présidence de M. l'abbé Lacurie, de Saintes; à *Rennes*, sous la présidence de M. Le Gall; à *Strasbourg*, sous la présidence de M. Victor Simon; à *Epinal*, sous la présidence de M. Mougeot; à *Nancy*, sous la présidence de M. de Dumast, et dans plusieurs autres villes.

— *Grand prix de l'Institut de France, remporté par M. Bordeaux.* — Nous apprenons avec joie que notre savant collaborateur, M. R. Bordeaux, d'Evreux, bâtonnier de l'ordre des avocats et inspecteur des monuments historiques de l'Eure, vient de remporter un des grands prix proposés par l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut.

Congrès archéologique de France. Session de 1853. — La session du Congrès archéologique a clos sa session à Troyes le 14 juin, après six jours d'un travail non interrompu.

Grâce aux secrétaires-généraux, MM. Gayot, ancien membre du Corps législatif, secrétaire de la Société de l'Aube, et Tridon, inspecteur de la Société française et conservateur des monuments historiques dans l'Aube, cette session a été une des plus satisfaisantes et des mieux nourries. Deux cents membres, parmi lesquels on voyait avec plaisir cinquante ecclésiastiques, et un grand nombre de dames, ont constamment pris part aux travaux et suivi les séances avec la plus grande assiduité.

La présence de M. le comte de Montalembert a donné un grand intérêt aux dernières réunions. Chacun était désireux de voir et d'entendre l'illustre orateur, et on a racueilli avec avidité les belles paroles qu'il a prononcées sur l'histoire, l'état et l'avenir de l'art en France, au point de vue des monuments.

Nous regrettons de ne pouvoir citer ici les noms de tous ceux qui ont fait des communications pendant la session, mais bientôt les procès-verbaux, rédigés avec un talent remarquable par M. Gayot, reproduiront scrupuleusement tout ce qui a été dit, raconteront tout ce qui a été fait, donneront la liste complète des membres présents.

Parmi ceux qui sont venus de départements plus ou moins

éloignés de celui de l'Aube, nous citerons : MM. le comte *de Mellet*, inspecteur divisionnaire; *de Glanville*, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure; *J. de Buyer*, inspecteur de la Haute-Saône; *Gaugain*, du Calvados, trésorier de la Société; *Monnier*, de Nancy, membre du Conseil général de la Meurthe et du Conseil général de l'agriculture; *Petit*, architecte de Dijon; *Protat*, de Dijon; le comte *du Manoir de Juaye*, du Calvados, un des vice-présidents du Congrès scientifique de France; *Le Roux*, de Sens; l'abbé *Brullé*, de Sens; *Pinard*, de Paris; *Thiollet*, de Paris; le docteur *Michelin*, de Provins; *Dormois*, de Tonnerre.

La Société a voté une somme de 3,000 francs en secours pour la conservation de diverses églises et autres monuments et pour explorer des localités où des débris gallo-romains ont été reconnus. 900 francs ont été destinés à des recherches de ce genre dans le département de l'Aube, où M. Corrard de Bréban et plusieurs membres de la Société avaient recueilli des documents du plus haut intérêt sur les cimetières gallo-romains et sur les *villæ*. Pésicaudon est une des localités où il y a le plus d'espoir de trouver d'importants débris. Déjà les défrichements opérés récemment ont mis au jour les ruines d'une *villa* très-considérable dont les belles mosaïques ne permettent pas de douter que le monument ne fût décoré avec beaucoup de luxe.

Pésicaudon est près de la commune de Villemor, dont le nom semble indiquer une *villa* ruinée.

Le cimetière de Verrières sera aussi exploré par la commission constituée par la Société française, aussi bien que Neuville-sur-Seine, d'où est venue cette magnifique baignoire tapissée de mosaïques à l'intérieur et que M. Coutant a fait transporter au musée de Troyes, dont elle est une des principales curiosités.

Le Congrès a encore voté des fonds pour faire quelques

FRAGMENT DE LA MOSAÏQUE DE PÉSICAUDON (AUBE).

fouilles à Vieux, à Villers-sur-Mer (Calvados), sous la direction de M. de Glanville, et 200 francs pour exécuter d'autres fouilles dans la Mayenne. MM. *de la Beaulière*, vicomte *de Langle*, marquis *d'Argentré*, *Denys* et *d'Ozouville* ont été désignés pour diriger ces fouilles.

Congrès scientifique de France, XXe. session à Arras, le 23 *août* 1853. — Grâce au dévouement de M. le comte d'Héricourt, qui a préparé le Congrès avec un talent que bien peu de ses prédécesseurs ont pu y apporter, qui a fait des voyages en Belgique et en Allemagne pour convier les savants étrangers au Congrès scientifique de France, cette réunion offrira cette année un éclat extraordinaire et un nombre d'adhérents qui n'avait pas été atteint depuis le Congrès tenu à Strasbourg en 1842 : 1,100 adhésions ont déjà été réunies par M. le comte d'Héricourt et l'on peut espérer que l'on atteindra le chiffre de 1,200 avant l'ouverture de la session.

Cette ouverture, qui avait eu lieu constamment depuis 20 ans dans les premiers jours de septembre, a été avancée cette année et fixée au 23 août pour des motifs graves particuliers à la localité.

Du reste, l'administration d'Arras a fait tout ce qui dépendait d'elle pour rendre le séjour de cette ville agréable aux savants qui viendront y siéger. Voici quelques-unes des questions qui y seront discutées dans la section d'archéologie :

Quelles furent les premières colonies romaines dans le Nord de la Gaule et à l'Est de la Grande-Bretagne ?

Quel fut le premier établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique? Jusqu'à quel point le polythéisme romain y avait-il pénétré ? Jusqu'à quelle époque continua la lutte entre le polythéisme et le christianisme ?

A quelle époque remonte la première occupation du littoral

par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus Saxonicum?*

Quelles furent sur le double littoral Gallo-Belge et Breton les cités et forteresses fondées depuis Gallien jusqu'à Valentinien III? De quelle époque date notamment celle de *Nobiliacum* chez les Atrébates?

Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques et notamment des Saxons sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande?

Quelle fut, par rapport à l'affermissement du christianisme, à la civilisation et à l'agriculture, l'influence des monastères fondés avant le VIIIe. siècle?

Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique aux VIe. et VIIe. siècles des missionnaires Scoto-Irlandais. Quels ont été les résultats de leurs prédications? Le christianisme était-il plus développé à cette époque de l'autre côté du détroit?

Comment les voies romaines du Nord de la France se présentent-elles relativement à la distribution des camps romains ou des positions fortifiées? La topographie de la Gaule-Belgique a-t-elle été indiquée sur des cartes spéciales dans les départements du Nord?

Y a-t-il dans le Nord de la France des inscriptions qui se rapportent à des divinités topiques ou locales?

Existe-t-il dans les contrées qui faisaient autrefois partie de la Gaule-Belgique des édifices du moyen-âge authentiquement antérieurs au Xe. siècle! Quels sont-ils? Quels sont leurs caractères?

La ville d'Arras prépare des fêtes qui auront lieu pendant la XXe. sesssion du Congrès scientifique de France; il y aura :

1°. Exposition générale des produits de l'Agriculture et de l'Industrie.

2°. Course de chevaux.

3°. Expositions artistiques.

4°. Concert donné par la Société Philharmonique d'Arras.

5°. Concours de chant d'ensemble organisé par la Société des Orphéonistes d'Arras.

6°. Soirées littéraires offertes au Congrès par l'Académie d'Arras, et par plusieurs Sociétés savantes.

7°. Ouverture des Archives départementales et municipales, de la Bibliothèque, du Musée et des collections scientifiques.

Des mesures seront prises pour faciliter aux Membres étrangers les recherches qu'ils voudraient faire.

8°. Fête anniversaire de la levée du siége d'Arras en 1654.

Cette fête, l'une des plus belles du Nord de la France, consiste en illuminations, feu d'artifice, jeux et divertissements de toutes espèces.

9°. Bal dans la magnifique galerie de St.-Vaast.

Réunion générale annuelle de 1853 *et concours provincial de bestiaux aux Andelys (Eure).* — C'est aux Andelys que vient de se terminer le Congrès provincial agricole de l'Association pour 1853 : la première séance, celle du 7 juillet, a été ouverte par un discours de M. de Caumont, qui l'a présidée, et l'enquête sur l'état de l'agriculture dans le pays a été commencée.

Les séances suivantes ont été présidées par M. de Rochefort, sous-préfet, M. Montou, maire des Andelys, et par MM. de Montreuil, député, Durécu, inspecteur de l'Association. Le troisième jour, M. Girardin, correspondant de l'Institut, à Rouen, a dirigé les débats, assisté de M. de Rochefort et de M. Montou. Enfin, le quatrième jour, la séance publique dans laquelle les primes ont été distribuées, a été présidée par M. Le Fèvre du Rufflé, ancien ministre, un des inspecteurs de l'Association.

Des discussions du plus haut intérêt ont animé toutes les séances. Deux des plus importantes ont été celles qu'ont soutenue M. Mabire, maire de Neufchâtel, et MM. Ponsard et de Vigneral, membres du jury, sur les avantages et les inconvénients des races indigènes comparées aux races étrangères, et celle qui s'est élevée, après la lecture d'un travail remarquable de M. Machard sur l'irrigation, entre cet ingénieur et MM. Girardin, de Caumont et Morière. M. de Caumont a défendu vivement l'agriculture contre les empiètements de l'industrie, qui augmente perpétuellement l'importance de ses machines et qui, pour épargner quelques hectolitres de houille, veut s'emparer de toutes les eaux, *qui pourtant appartiennent aussi à l'agriculture*, et rendent l'irrigation impossible : on se plaint des réglements que, trop souvent, les ingénieurs, chargés de la police des cours d'eau, font avec une partialité qui dénote leurs préférences pour les usines ; et pourtant la présence de celles-ci dans les vallées porte souvent d'autres préjudices aux riverains, préjudices qu'il serait juste au moins de leur faire oublier, en les traitant sur le pied d'égalité auquel ils ont droit.

Les communications de M. Morière, secrétaire-général de l'Association normande, celles de M. R. Bordeaux, lauréat de l'Institut, de M. Montou, maire des Andelys, de M. de Montreuil, de M. l'abbé Cochet, de M. le baron Hernoux, du général Rémond, de M. Poncet, membre du Conseil municipal, de MM. Fleury, baron d'Houdemare et de plusieurs autres membres ont été d'un intérêt incontestable, prouvé d'ailleurs par la foule compacte qui remplissait le tribunal et ses abords.

Le concours de bestiaux a eu lieu dans une grande prairie voisine de la place publique : s'il a été un peu moins remarquable que celui de l'année dernière qui se tenait à Domfront, on y a primé pourtant de très-beaux animaux. Les espèces ovine et porcine y étaient représentées par de très-beaux types.

La collection d'instruments aratoires était très-considérable, on voyait aussi des produits agricoles (beurres, fromages, légumes, etc., etc., etc.) remarquables à plusieurs égards.

M. Durécu, riche propriétaire de l'arrondissement de Louviers, avait envoyé une magnifique collection d'animaux de basse-cour (32 espèces), qui n'a cessé d'exciter la curiosité et l'admiration du public.

Un temps superbe a favorisé l'Association normande et la distribution des primes s'est faite avec une grande solennité, le dimanche 10 juillet, à 3 heures, sur la place publique, devant 6,000 spectateurs : une estrade élégamment drapée avait été élevée près de la halle, devant la statue du Poussin, pour les membres de l'Association et pour les dames.

M. Le Fèvre du Rufflé, sénateur, a ouvert cette séance par un discours qui a été vivement applaudi. M. le baron de Montreuil, inspecteur de l'Association, en a prononcé un autre qui a produit aussi beaucoup d'impression sur l'assemblée et qui a été entendu de tout le monde.

Après cette séance, qui a duré trois heures, et dans laquelle MM. comte *de Vigneral*, *Le Grand de Guitry*, *D. Poret* et *Morière*, ont lu des rapports très-bien faits sur les opérations des différents jurys, M. de Caumont, directeur de l'Association, a adressé quelques mots de remercîment à l'administration des Andelys et aux organisateurs des fêtes et du concours provincial.

Un banquet de 180 couverts a suivi cette séance : on y voyait une foule de notabilités, notamment M. le comte de la Grange, député du Gers, M. le comte Portalis, M. Bourdon, ancien député d'Elbeuf, MM. *Chennevières*, d'Elbeuf, *G. Petit*, de Louviers, membres du Conseil général des manufactures, plusieurs curés de la ville et des environs, M. le *maire d'Evreux* et M. *Ange Petit*, président de la Société d'agriculture de l'Eure, M. le baron de Bostenay, M. le

comte d'Houdemare, les lauréats et tout ce que le pays renferme d'hommes amis de l'agriculture et des progrès agricoles. Le soir, toute la place a été illuminée et un feu d'artifice avait attiré près de 10,000 spectateurs.

C'est à Avranches que se réunira l'Association normande en 1854. Quatre villes se disputaient cet honneur, et ce n'est qu'après une discussion très-longue qu'un vote a donné à Avranches la majorité des suffrages.

La Société française a tenu pendant la session deux séances fort intéressantes dans lesquelles on a entendu un mémoire et diverses communications de M. l'abbé Cochet et un rapport plein de faits présenté par M. R. Bordeaux sur les monuments des Andelys et des environs; nous publierons le procès-verbal de ces deux séances.

Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, lithographie, architecture, etc., en 1853. — L'exposition de 1853 s'est ouverte, le 15 mai, aux Menus-Plaisirs, rue du Faubourg-Poissonnière et rue Richer.

Tout le monde s'accorde à louer l'heureuse disposition des galeries et la célérité avec laquelle elles ont été élevées depuis la démolition des galeries du Palais-Royal.

M. le marquis de Chennevières, commissaire-général de l'exposition, dont le talent, l'activité et le goût sont bien connus, secondé par les fonctionnaires qui lui ont été adjoints et par notre savant confrère M. d'Arcel, de la Seine-Inférieure, a tout prévu, tout disposé avec un succès qui lui a mérité les éloges de M. le comte de Niewkerque et de tous les visiteurs.

L'exposition d'architecture qui rentre dans la spécialité du Bulletin monumental a eu le même jury que l'année dernière : MM. Mérimée, de Caumont, Labrouste et Danjoy. Nous

avons remarqué les objets suivants comme particulièrement intéressants au point de vue archéologique :

1°. Chapiteaux de l'église N.-D. de Châlons (Marne); XIIe. siècle. — Colonne du porche royal de la cathédrale de Chartres; par M. Gilbert, né à Amsterdam (Hollande).

2°. Chapelle Saint-Gilles à Montoire (Loir-et-cher), XIe. siècle : plan, coupe et élévation de l'abside; détails des peintures; par M. Marie-Auguste Breton, né à Paris.

3°. Études sur la serrurerie romaine et du moyen-âge dans l'ancienne province d'Auvergne; par Léon-Charles Compagnon, élève de M. Labrouste. En 1850, l'Institut des provinces avait décerné une médaille d'argent à M. Compagnon, lors de l'exposition faite à Clermont, pour les objets qui figurent aujourd'hui à Paris.

4°. Portique de l'abbaye de Charlieu (Loire) : façade principale; coupe longitudinale; porte principale; par M. Tony Desjardins, né à Lyon (Rhône), élève de M. Duban.

5°. Abbaye de Notre-Dame-du-Val (Seine-et-Oise), fondée en 1136 : vue perspective de l'abbaye en 1707; plan général comprenant les constructions des XIIe. et XIIIe. siècles; celles, démolies ou non, de l'époque moderne; bâtiments claustraux; plan du rez-de-chaussée; id. du 1er. étage; coupe montrant la façade Nord du grand bâtiment; coupe montrant le pignon Est du grand bâtiment; coupe indiquant, au rez-de-chaussée : la sacristie, la salle capitulaire, le vestibule, le réfectoire; au 1er. étage le dortoir; coupe indiquant, au-rez-de-chaussée : la chapelle, la sacristie, le cloître, le vestibule et les dépendances du moulin; coupe montrant la façade méridionale du dortoir; élévation perspective montrant la sacristie, la chapelle, le dortoir, etc.; détails divers du XIIe. au XVIe. siècle; plan, coupe et détails du moulin de Meriel; stalles et chaire à prêcher, actuellement dans l'église de Meriel; épitaphes diverses; vierge, tombeaux et sceaux divers. M.

Hérard, architecte, auquel on doit cette intéressante exposition, une des plus importantes au point de vue archéologique, a déjà étudié plusieurs autres abbayes du diocèse de Paris; ses efforts ne sauraient être assez encouragés.

6°. Cloître de Fréjus : plan, vue intérieure dans l'état actuel, chapiteaux des galeries, détail de la charpente peinte, peinture murale, restauration, détails; par M. Henry Revoil, né à Aix (Bouches-du-Rhône), élève de M. Caristie.

7°. Abbaye St.-Georges de Boscherville (Seine-Inférieure), fondée à la fin du XIe. siècle : plan général comprenant les constructions élevées aux XIe. et XIIe. siècles et celles de l'époque moderne; état actuel; id. restauration; vue générale à vol d'oiseau. Etat en 1683; façade latérale de l'église, coupe sur la salle capitulaire et les restes du cloître; façade principale de l'église et de la salle capitulaire; restauration de la façade de la salle capitulaire, coupe sur l'axe, détails; pierre tombale; par M. François-Victor Sabatier, né à Agen (Lot-et-Garonne).

Les vitraux peints mériteraient un article spécial; nous nous bornerons à signaler à l'attention des visiteurs une vitre magnifique sortant des ateliers de M. Didron, membre du conseil général administratif de la Société française.

Réorganisation du Conseil général de l'agriculture. — Le Ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce vient de réorganiser le Conseil général de l'agriculture. Cette mesure a comblé de joie toutes les Sociétés agricoles et tous ceux qui comprennent l'immense utilité d'un Conseil général siégeant près du Ministre et prêt à l'éclairer sur les besoins agricoles de toutes les contrées de la France. On sait qu'il y a un membre du Conseil par département.

Nous avons remarqué parmi les membres appelés à représenter les 86 départements, des noms chers au pays pour

les services qu'ils lui ont rendus depuis long-temps. Ainsi nous avons vu figurer dans cette liste MM. *de Caumont*, pour le Calvados; le général comte *Du Moncel*, pour la Manche; *Albert de Brives*, pour la Haute-Loire; *Toupot de Bévaux*, pour la Haute-Marne; *Julien Lefebvre*, pour le Nord; *Beaumont*, sénateur, pour la Somme; le comte *de Montreuil*, pour l'Eure; *Henry Barbet*, ancien pair, pour la Seine-Inférieure; *de Behague*, membre de l'Institut des provinces, pour le Loiret; le marquis *d'Espeuilles*, sénateur, membre de la Société française, pour la Nièvre; le baron *Chaillou-des-Barres*, membre de l'Institut des provinces, pour l'Yonne; *Alluaud*, membre de la Société française, pour la Haute-Vienne; *Du Taya*, membre de l'Institut des provinces, pour les Côtes-du-Nord; *Pagezy*, maire de Montpellier, pour le département de l'Hérault; *de la Baume*, membre de l'Institut des provinces, pour le Gard; *Monnier*, de Nancy, membre de la Société française, pour la Meurthe; *Bonnet*, membre de l'Institut des provinces, pour le Doubs.

Nous voyons avec plaisir la province représentée par des hommes qui ont donné des preuves de leur dévouement aux intérêts moraux et matériels de leurs contrées respectives. La prochaine session du Conseil général est convoquée pour le 19 décembre prochain et sera close, au plus tard, le 19 janvier 1854.

Vente des ornements des couvents supprimés en Suisse. — Ce mois d'avril, on a vendu à Paris, à la salle des commissaires-priseurs de la rue des Jeûneurs, les ornements, tableaux et vases provenant des couvents supprimés en Suisse, lors des derniers orages politiques. La spéculation privée, en achetant ces objets au gouvernement Suisse, qui n'y voyait que du métal

bon à jeter au creuset, a sauvé d'une brutale destruction quelques pièces intéressantes, dépouilles des colléges de Fribourg, d'Hauterive, de Part-Dieu, etc. Malheureusement, l'ordre des Jésuites, principale victime de ces spoliations, ne remontant pas à une époque reculée, il ne fallait espérer trouver là aucun monument d'une certaine antiquité. Les tissus, broderies, vêtements sacerdotaux, énumérés complaisamment sur le catalogue, y eussent fort bien été omis sans exciter le regret de l'archéologue : ce n'étaient pas ces pièces modernes et sans style, qui pouvaient présenter de l'intérêt. Ce qui était plus digne d'attention, c'étaient un bon nombre de statues gothiques, de bas-relief en bois et en albâtre, de groupes des XVe. et XVIe. siècles, que précisément le livret confondait sous un même numéro. Il y avait là surtout quelques tableaux sur bois, à fond d'or et à légendes gothiques sur lesquels nous eussions voulu trouver des détails dans le livret : peintures naïves que la Suisse doit regretter et qui ne se voient plus que bien rarement dans les églises de France. Il y avait aussi des objets en laiton repoussé, d'anciens plats de cuivre jaune chargés de figures et d'inscriptions allemandes. Les trésors de nos églises auraient pu envier aussi à cette collection un certain nombre de belles pièces d'ancienne orfèvrerie du XVIe. et du XVIIe. siècle, la plupart rehaussées d'émaux, de verroteries et de filigranes. Nous noterons surtout une très-belle crosse en argent avec rehauts dorés et blason, de style gothique allemand, présentant au centre la Vierge et l'enfant Jésus couronné par des anges; une autre crosse en cuivre doré garnie de feuillages en argent et de verroteries de couleur, et enrichie au bas du crosseron d'un reliquaire à ogives avec des figurines de saints dans les entrecolonnements. Venaient ensuite, pour suivre l'ordre chronologique, des croix de procession en cuivre repoussé et gravé du XVIe. siècle, un calice de la même époque, des

burettes à panse, avec cariathides et rinceaux, travail fin sur argent de la fin de la renaissance; un sceptre en argent orné de pierreries, d'un travail curieux, provenant d'une statue de la Vierge. Parmi les objets notables du XVIIe. siècle, nous citerons un reliquaire en cuivre doré enrichi d'ornements en argent repoussé et de pierreries, d'autres reliquaires en forme d'ostensoir; plusieurs calices d'une exécution riche, décorés d'émaux et de grenats; le pied de l'un d'eux, à six lobes, est décoré de figurines en ronde bosse. De l'époque de Louis XIII et de Louis XIV, on pouvait remarquer encore un bénitier en cristal de roche avec une monture en filigranes d'argent, rehaussée de pierreries; un saint ciboire, blanc et or, à tête de chérubins, d'un travail riche et curieux; des aiguières; des encensoirs; des statues en argent. Quant au XVIIIe. siècle, il était là en grande majorité, étalant sa décadence : on doit noter cependant parmi ces objets plus modernes, quelques types bien caractérisés de ce style rocaille qui s'était développé avec tant de sève sur les bords du Rhin, et dont les volutes et les chantournages exagérés présentent plus d'élan que les ornements du même temps exécutés en France. Raymond BORDEAUX.

Antiquités romaines découvertes à Lillebonne.—Dans le courant des mois de mai et de juin de cette année, la ville de Lillebonne ayant fait tracer une rue ou chemin communal à travers le cimetière de l'ancienne église de St.-Denis, démolie en 1823, les ouvriers ont rencontré dans ce champ de repos une série de vieilles murailles qui le traversaient dans tous les sens. Ces murs étaient les restes d'une habitation gallo-romaine assez importante, puisque les parois intérieures avaient été revêtues d'enduits coloriés et que, dans l'enceinte, il s'est rencontré un hypocauste. On appelle hypocauste, chez les Romains, ce que nous nommons calorifère, ce qui,

chez nous, veut dire parfois et un appartement chauffé, et un appareil de chauffage.

Ici, la pièce chauffée au moyen de l'hypocauste était la plus curieuse et la mieux conservée. C'était une petite salle longue de 3m. 90c., large de 2m. 66. Les murs restés debout avaient encore 1m. 25 de hauteur. Construits en silex et en moëllon, ils étaient revêtus au-dedans d'une forte couche de ciment rouge. Le fond de l'appartement, également cimenté avec soin, était rempli de plusieurs rangs de piliers d'environ 0m. 80c. de hauteur. Les briques de 0m 20c. en carré étaient unies entre elles par une simple couche d'argile. Sur ces piliers, distants entre eux d'environ 0m. 50c., reposait le pavage composé de grandes tuiles en terre cuite, d'une épaisseur et d'une étendue peu communes, car elles étaient épaisses de 0m. 05c. et larges de 0m. 58c. dans tous les sens. Leur surface gardait encore l'empreinte des doigts qui les avaient fabriquées, probablement à Mélamare, pays de tous temps célèbre par ses produits céramiques.

Plusieurs portions de murailles étaient encore garnies des tuyaux destinés à conduire la chaleur jusqu'à hauteur d'appui. Ces conduits en terre cuite se composaient de plusieurs tuyaux carrés, posés les uns sur les autres et rattachés au mur au moyen de clous ou fiches-pattes à deux têtes. La plupart de ces cubes céramiques étaient percés et rayés. Quelques-uns présentaient quatre trous ronds, appliqués vers le mur, et sur chaque côté deux ouvertures allongées. La partie qui regardait l'appartement avait été rayée, pour recevoir les stucs ou crépis coloriés.

Ces crépis formaient le plus souvent des bandes horizontales de couleur rouge; cependant, sur divers morceaux recueillis dans les décombres, se trouvaient des bandes bleues, jaunes, rouges et blanches. Dans des crépis parfaitement analogues, trouvés à Lillebonne et dans la Seine-Inférieure,

M. Girardin, notre habile chimiste, a constaté que le rouge et le jaune étaient dus à l'ocre, le bleu à de la fritte d'Alexandrie, le brun à de la terre d'ombre, le vert à de l'ocre jaune mêlée avec de la fritte d'Alexandrie.

Nous n'avons pas retrouvé le trou par où s'échappait la fumée à la base des murs de l'hypocauste; mais ce qui restait encore bien reconnaissable, c'était le pignon de l'hypocauste, ou, si l'on veut, le foyer. Ce foyer était formé, comme toujours, avec un cintre semi-circulaire, imitant assez bien une gueule de four légèrement relevée, fait avec de grandes briques posées l'une sur l'autre; il avait conservé toute sa physionomie antique, seulement le cintre en était brisé, parce qu'il était entré plus tard dans les constructions de l'église St.-Denis. Cependant, il faut savoir qu'afin de soutenir cette arcature, les constructeurs du temple chrétien eurent la précaution de placer sous elle deux grosses pierres sur lesquelles elle s'était affaissée.

L'habitation dont nous parlons avait été abandonnée si promptement, que le foyer de l'hypocauste était encore rempli de cendres et de charbons mêlés, comme toujours, à des coquilles de moules calcinées par le feu. Nous avons déjà remarqué la même chose en 1842, à la maison romaine du Château-Gaillard, près Etretat, où la suie se ramassait à la pelle. Seulement, au Château-Gaillard, le pavage était en pierre de liais, tandis qu'à Lillebonne il était en terre cuite.

Les hypocaustes ne sont pas rares dans les ruines romaines. Déjà on en a découvert plusieurs à Lillebonne. En 1846, on en a vu à Rouen, dans une maison de la *rue des Prêtresses* assise sur le bord de l'*Eau-de-Robec*, et il en a été rencontré des portions à Ste.-Marguerite-sur-Mer et au Vieil-Evreux. Il est toujours utile de constater la présence de ces constructions, seuls et derniers témoins de l'histoire et de la géographie romaines parmi nous.

Un moment, j'espérai retrouver le vestibule ou appartement où les esclaves faisaient le feu pour chauffer le petit salon de leurs maîtres. Après avoir travaillé avec courage, il fallut renoncer à cette prétention, car précisément les hommes du moyen-âge avaient fondé, dans cette pièce même, le clocher de la vieille église de St.-Denis. Nous n'avons retrouvé que le massif de maçonneries grossières qui supportaient les quatre piliers de la tour.

Dès-lors, il est devenu bien évident pour nous que l'église de St.-Denis avait été construite sur une importante habitation romaine. M. l'abbé Rever, qui l'a connue de 1812 à 1821, pendant qu'il fouillait le sol de l'antique Juliobona, nous dit dans son *Mémoire* que « les deux murs de la nef lui paraissaient d'une grande ancienneté et d'un temps voisin de celui où cessa l'empire des Romains dans les Gaules ». Dans le parement, ajoute-t-il, il y a quelques endroits en pierres de petit appareil dont la taille et les assises se rapprochent beaucoup de la *bâtisse* du théâtre, et l'on serait tenté de regarder ces restes comme ceux d'un *sacellum* converti au culte du vrai Dieu, si les mortiers n'étaient pas de mauvaise qualité.

A coup sûr, ce ne serait pas la première fois que l'on trouverait une église greffée sur un édifice antique. Nous connaissons à Etretat la vieille chapelle de St.-Valery, construite dans les temps carlovingiens, au milieu d'une *villa*, dont les ruines remplissent l'enceinte du presbytère. Nous avons également reconnu des débris romains dans les fondations des églises de Bourdainville, près Yvetot, et de St.-Martin-l'Ortier, près Neufchâtel. La cathédrale de Bayeux est à cheval sur un grand édifice romain, parfaitement reconnu en 1850. On dit la même chose de celle de Séez. Les légendes du diocèse de Rouen racontent que la cathédrale élevée par saint Mellon, au IVe. siècle, fut bâtie sur la maison du païen Pré-

cordius, converti par le saint évêque. La tradition ajoute que l'église de St.-Paul de Rouen remplace un ancien temple. En 1711, on a trouvé sous le maître-autel de Notre-Dame de Paris un autel votif, consacré à Jupiter par les nautonniers de la Seine, « *nautæ parisiaci.* »

Cette idée d'églises chrétiennes remplaçant les temples païens a été soutenue et développée par M. l'abbé Frère, et il faut convenir que les faits lui donnent souvent raison. Le journal *la Patrie,* du 3 novembre 1850, racontait que le docteur Carrara, fouillant pour le gouvernement autrichien l'antique *Spalatum*, aujourd'hui *Spalato*, en Dalmatie, trouva, en octobre 1850, les ruines d'un grand édifice païen qui plus tard était devenu une église et un baptistère. L'église de St.-Denis de Lillebonne, construite dès les premiers temps du christianisme, aura évidemment subi le sort commun.

Ajoutons, pour terminer ce qui concerne la découverte qui nous occupe, que l'on y a trouvé un grand bronze du Haut-Empire qui paraît être un Antonin-le-Pieux et une *plaque* ou *blanc* d'argent que j'attribue à Philippe-le-Hardi, comte de Flandre et de Bourgogne, à la fin du XIVe. siècle (1384-1404). D'un côté est un lion portant les armes de Bourgogne et autour : *P. H. S. dux Burg. Z comes Flandrie* (Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre). De l'autre est la croix anglaise, cantonnée de ces quatre lettres : F. L. A. N. (Flandria), et portant autour : *Moneta comitis Flandrie* (Monnaie du comte de Flandre). On voit que sur ce sol de Lillebonne tous les siècles ont semé leur poussière.

L'abbé COCHET.

Nouveau voyage de M. Parcker. — M. Parcker, membre étranger de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments, vient de partir pour explorer la Lombardie, le Piémont et les départements du

Midi de la France qui bordent ce dernier pays. Comme les années précédentes, M. Bouet, membre du conseil de la Société française, a mis son crayon à la disposition de M. Parcker et est parti avec lui; Mme. Parcker qui dessine et qui peint accompagne aussi son mari. M. Parcker espère être de retour pour assister au Congrès scientifique de France à Arras, le 23 août.

Compte-rendu de la XIXe. session du Congrès scientifique de France, tenue à Toulouse, 2 vol. in-8°. — Le compte-rendu du Congrès scientifique de France (XIXe. session, tenue à Toulouse l'année dernière) se compose de deux volumes. Le premier volume est exclusivement consacré aux procès-verbaux; il a paru il y a déjà plusieurs mois, et se distingue par sa bonne exécution. Le second volume va paraître en juillet; il renferme les mémoires dont le Congrès a ordonné l'impression et les comptes-rendus des visites faites, dans la ville de Toulouse, des monuments divers de cette cité. Ce second volume est orné de plusieurs planches dessinées par M. Victor Petit : il y en aurait eu davantage, si M. Dardelet, qui s'était chargé de graver ces planches, n'eût été atteint d'une maladie qui l'a, pendant plusieurs mois, arrêté dans ses travaux. Nous donnons ici deux des monuments qui ont été gravés sur bois pour l'illustration du volume, l'église des Jacobins, monument complètement fait de briques, et dont la légèreté et l'élévation sont tout-à-fait remarquables, et le bâtiment de la collégiale de St.-Rémond, près de St.-Sernin, également en briques. Ces deux spécimens, l'un d'architecture religieuse, l'autre d'architecture civile, montrent le parti qu'on a su tirer de la brique au moyen-âge dans le midi de la France. Le palais de Plaisance et tant d'autres monuments de la Lombardie, offrent d'autres exemples du bon emploi de la brique au moyen-âge.

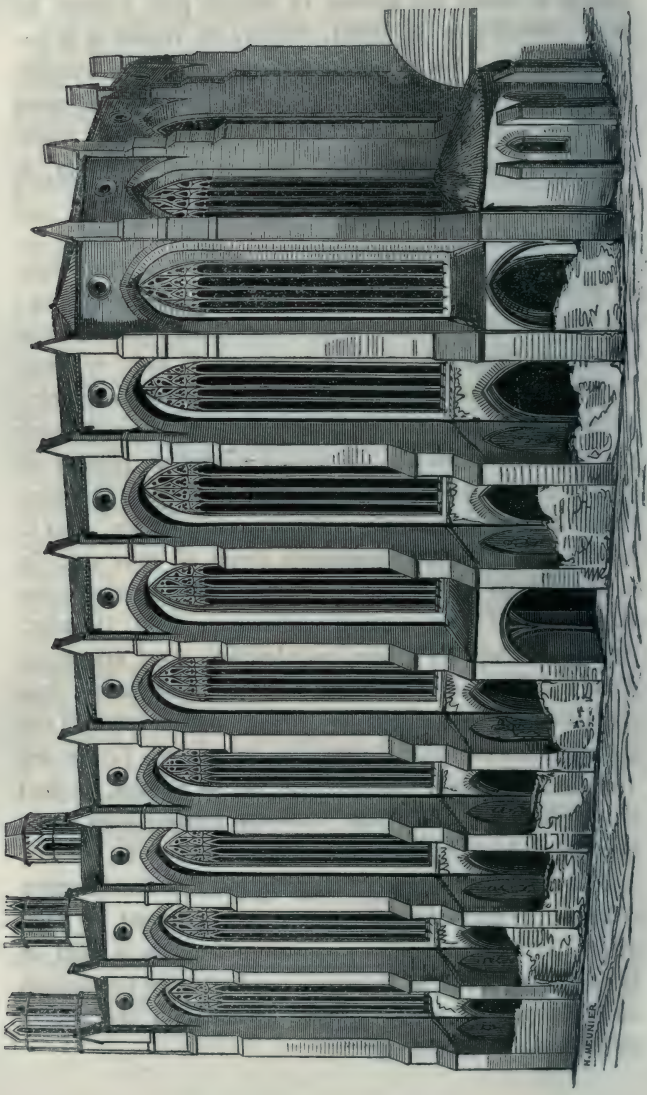

ÉGLISE DES JACOBINS, A TOULOUSE.

COLLÉGIALE DE SAINT-RÉMOND, A TOULOUSE.

Recherches sur les corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789; par M. de la Beauluère, inspecteur de la Société française pour le département de la Mayenne. — M. de la Beauluère, inspecteur des monuments de la Mayenne, vient de faire paraître sous ce titre un volume in-8°., imprimé à Laval, et qui renferme des documents précis et du plus haut intérêt sur l'origine des corporations dans la circonscription indiquée. M. de la Beau-

luère mérite des éloges pour l'excellente direction qu'il a suivie dans ses études. Il possède de nombreux documents sur l'histoire de Laval et des environs. Les membres de la Société française ont pu, lors de la tenue des assises scientifiques à Laval, apprécier les services rendus par M. de la Beauluère, et l'étendue de ses recherches. Un livre de M. de la Beauluère ne peut être qu'un excellent livre, et nous annonçons avec plaisir celui qu'il vient de consacrer à l'histoire des corporations dans le comté de Laval.

D. C.

Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu de Troyes, publiés et annotés par M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon. — Ces statuts forment avec les annotations un volume in-8°. de 145 pages. Rien de plus intéressant, selon nous, que l'examen de ces réglements qui régissaient les maisons-Dieu qui, au XIIe. siècle et au XIIIe., furent fondées dans un si grand nombre de villes. Il est donc très-utile de les réunir, de les comparer et de les publier. Le livre de M. Guignard est un excellent modèle à suivre pour les publications du même genre qui peuvent être faites, et l'on trouvera un véritable intérêt à le consulter.

D. C.

Notice sur St.-Bertrand de Comminges, par M. Morel, adjoint au maire de St.-Gaudens. — Dans un rapport sur quelques monuments, nous avons emprunté différents passages à l'ouvrage plein d'intérêt, publié par M. Morel, de St.-Gaudens, sur l'ancienne ville de St.-Bertrand de Comminges : nous croyons devoir, au moment où les touristes partent pour les Pyrénées, leur recommander cet excellent guide : personne ne doit aller à Luchon sans visiter St.-Bertrand et pour voir avec fruit cette localité intéressante; on est heureux de trouver l'ouvrage de M. Morel. Quand on songe

que l'auteur, avec un désintéressement qui l'honore, a voulu que le produit de la vente fût employé aux réparations de la cathédrale, on sera doublement reconnaissant envers l'homme de science qui a voulu être utile aux étrangers et à son pays : sans doute le désintéressement de M. Morel n'ajoute rien à la bonté de son livre, mais il est trop digne d'éloges pour ne pas être cité dans le Bulletin monumental.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. l'abbé Bandeville.* — M. l'abbé Bandeville, grand-vicaire de Reims, membre de l'Institut des provinces, est mort dans le courant de mai 1853. M. Bandeville, qui n'avait pas 60 ans, avait assisté et pris une part active à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France : il était à Tours en 1847.

Mort de M. Bottin. — M. Bottin, ancien secrétaire de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société française et de la Société d'agriculture de Paris, est mort dans un âge très-avancé. M. Bottin avait, sous l'Empire, rempli les fonctions de secrétaire-général de la préfecture du Nord. Il avait fait des recherches considérables, alors, sur la statistique de ce département. Il avait publié à diverses époques des mémoires qui ont été réunis en un volume. Mais ce qui a surtout fait connaître universellement M. Bottin, c'est son Almanach du commerce ; ce livre a été une des créations les plus utiles du siècle, et l'auteur n'a rien négligé pour qu'elle renfermât les renseignements les plus complets. Si, 25 ans après, d'autres l'ont imité, il a eu le mérite de la création à une époque où il était bien autrement difficile qu'à présent de se procurer des renseignements.

M. S. Bottin avait assisté à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France.

Mort de Mme. la comtesse de la Rivière. — Mme. la comtesse de la Rivière, née de Thaon, membre de la Société française pour la conservation des monuments, est morte à Caen le mois dernier, âgée de 80 ans.

Jusqu'à sa mort, cette femme distinguée avait conservé intactes ses facultés physiques et intellectuelles. Mme. de la Rivière avait fait un noble usage d'une grande fortune; c'est à elle que la commune de Thaon doit sa grande église neuve : l'ancienne église, dont il a été plusieurs fois question dans le *Bulletin*, se trouve aujourd'hui assez loin du centre de la paroisse, et il est à craindre que la commune ne l'entretienne pas avec assez de soin pour qu'elle subsiste intacte. Nous ignorons quelles garanties Mme. de la Rivière avait reçues des habitants à cet égard, quand elle leur a si généreusement fait construire une grande église qui a coûté très-cher et qui, à coup sûr, ne vaut pas l'ancienne au point de vue artistique et abstraction faite de la différence du temps.

Mort de M. G. Delisle ✻, *doyen de la Faculté de Droit.* — L'Ecole de Droit de Caen vient de perdre son savant et respectable doyen, M. G. Delisle, qui avait occupé pendant plus de trente années la chaire de Droit romain dans cette faculté. M. Delisle était un des jurisconsultes les plus instruits de France et un des hommes les plus honorables du Calvados. Il emporte, avec l'estime générale, les regrets du monde savant et de la population tout entière.

D. C.

NOTE DESCRIPTIVE

DES ÉGLISES DE VILLENAVE-D'ORNON, LÉOGNAN,

STE.-CROIX-DU-MONT ET AUBIAC (GIRONDE),

ET SUR UNE ANCIENNE MAISON DE LA RÉOLE;

Par M. Léo DROUYN,

Inspecteur des monuments de ce département.

A M. DE CAUMONT, directeur de la Société française.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Cette année, plus heureux dans mes promenades que l'année dernière, j'ai dessiné quelques monuments que je crois dignes de fixer l'attention des lecteurs du Bulletin. Je réserve pour une autre fois ceux du canton de *Carbonblanc*, dont j'ai presqu'achevé la statistique, et je vous envoie la description de quelques églises que j'ai rencontrées en cherchant des arbres et des sites pittoresques.

Ne vous figurez pas à l'avance que je vais faire passer sous vos yeux des monuments comme les cathédrales de Chartres, de Reims et de Paris. Ce ne sont que de toutes petites églises de campagne, intéressantes seulement par l'originalité et la richesse de leur ornementation, et parce qu'elles font voir

combien le style roman est riche et varié dans chaque province et surtout dans la nôtre.

Voici donc quatre églises qui m'ont paru assez curieuses; ce sont celles de *Villenave-d'Ornon* et de *Léognan*, sur la rive gauche de la Garonne, de *Ste.-Croix-du-Mont* et *d'Aubiac*, sur la rive droite. J'en ai d'autres peut-être plus intéressantes, mais elles appartiennent au canton de Carbonblanc.

Je vous envoie aussi la description et des dessins d'une maison de La Réole, qui est sur le point d'être vendue et probablement démolie : je la crois très-intéressante.

J'ajoute une note sur un moyen de défense employé dans les châteaux du moyen-âge.

Eglise de Villenave-d'Ornon

(CANTON DE PESSAC).

Rive gauche de la Garonne, à 9 kil. Sud de Bordeaux.

L'ensemble du plan de cette église est assez régulier malgré les nombreuses additions et quelques changements qu'on lui a fait subir. Il se compose d'une nef avec deux bas-côtés, de deux transepts et d'une abside en hémicycle. Deux chambres de dégagement, modernes, couvrent le côté occidental des transepts, et une sacristie, moderne également, cache le côté oriental du transept Sud.

Je passe aux détails : à l'Ouest du bas-côté Sud s'élève un clocher, sous lequel on pénètre par une petite porte en plein-cintre. En comptant le clocher pour une travée, ce collatéral en a trois comme la nef et l'autre bas-côté. Le clocher est roman et il est assez probable que, primitivement, il faisait saillie sur la façade, car les deux travées occidentales de la nef et du collatéral Nord, la porte, la fenêtre et les deux piliers sont beaucoup plus modernes. Il en

est de même des arcs. Il me paraît certain que la façade romane ne s'étendait pas au-delà du mur oriental du clocher. Une colonne romane, à demi-engagée sur un pilastre, s'élève au Sud-Ouest du collatéral Sud.

Quatre lourds piliers carrés, flanqués sur chaque face d'une colonne ou d'un pilastre, soutenaient la retombée des arcs-doubleaux; car d'aussi lourdes masses devaient soutenir des voûtes romanes. Presque toutes les colonnes manquent, une partie des chapiteaux n'existe plus; enfin ils ont été brutalement mutilés; ainsi la colonne occidentale du pilier Sud-Ouest est absente; le chapiteau est à moitié martelé et surtout très-badigeonné. Le tailloir m'a paru couvert d'entrelacs dont je n'ai pu distinguer les détails. Le chapiteau est couvert, autant que j'ai pu le voir, d'entrelacs de quadrupèdes dont la queue est terminée par des feuillages et dont la gueule ouverte laisse échapper des feuilles épanouies, et d'un oiseau. Le reste est mutilé.

La colonne et le chapiteau du Sud ont entièrement disparu. Celle de l'Est a laissé sa place à l'escalier de la chaire; son chapiteau, très-mutilé, laisse apercevoir, d'un côté, la moitié du corps d'un personnage armé d'une lance ou bâton.

La chaire occupe la place de la colonne du Nord.

Le pilier Nord-Ouest a été presqu'aussi mutilé que le précédent; ainsi la colonne occidentale et son chapiteau manquent; le tailloir seul reste; il est contre-chevronné. Pas de chapiteau ni de colonne au Sud. Au Nord un pilastre nu; à l'Est une colonne à base attique et un chapiteau pyramidal. Les cannelures transversales dont il est couvert m'ont paru curieuses.

L'arcade qui part de cette colonne est romane. Le pilier Nord-Est est veuf de sa colonne occidentale; celle du Nord est remplacée par un pilastre; celle du Sud est couronnée par

un chapiteau orné de trois rangs superposés de feuilles longues, étroites, à extrémité recourbée, et réunies deux à deux; le tailloir est couvert de zigzags, d'entrelacs et de feuillages. Il supporte un arc-doubleau en plein-cintre dont l'autre extrémité s'appuie sur le tailloir orné de cercles, d'un chapiteau presque semblable au précédent. La colonne qui le supporte est coupée en bec de flûte. La colonne occidentale manque. L'arcade est romane en plein-cintre.

Les deux piliers ne sont isolés que depuis qu'on a construit, au XVIe. siècle, les deux transepts. Primitivement les collatéraux s'arrêtaient là, et le chœur était fermé. La voûte de ce chœur, en berceau ogival, beaucoup plus haute que la nef, est soutenue par deux arcs-doubleaux ogivaux romans, beaucoup plus élevés que l'arc en plein-cintre, et qui reposent sur des chapiteaux qui ont le même caractère que ceux que j'ai dessinés à l'extérieur de l'abside. Leur tailloir, qui se continue par la corniche qui supporte la retombée de la voûte du chœur et du sanctuaire, a pour ornement des lozanges. Cet ornement se répète assez souvent à l'extérieur de l'abside.

La voûte du sanctuaire est en cul-de-four. Trois fenêtres l'éclairent; elles s'appuient sur un cordon qui fait le tour du sanctuaire, et qui rampait aussi sur le mur *primitif intérieur* du chœur, car on le voit encore se prolonger sur les deux grandes colonnes.

Les bases des colonnettes qui flanquent les fenêtres sont assez lourdes, comme d'ailleurs toutes celles du monument. En voici une qui donnera une idée suffisante de toutes les autres. Les archivoltes sont couvertes de peintures modernes imitant des cordons, de sorte que je n'ai pu voir si elles avaient des moulures. La première à droite, est, comme les suivantes, accolée de deux colonnettes dont les chapiteaux

sont couverts de feuilles d'eau. La seconde, qui est celle du fond de l'abside, a pour chapiteau, à droite, trois anges superposés de feuilles d'eau; à gauche, deux grosses têtes empâtant les angles : le reste de la corbeille est couvert de moulures géométriques irrégulières. La troisième, à droite, des feuilles à petits plis; à gauche, des pommes de pin aux angles; le reste de la corbeille est couvert de moulures irrégulièrement lozangées, auxquelles on n'a pas encore donné de nom. Ce chapiteau, dont le caractère est répété assez souvent sur le monument, ne manque pas d'originalité.

Les transepts, sans intérêt, sont voûtés d'arêtes prismatiques de la fin du XVIe. siècle.

Extérieur. — Le *clocher* est placé sur la façade, à l'angle Sud-Ouest de l'église. C'est une grosse et haute tour carrée avec un soubassement élevé de 2 mètres environ; à partir de cette hauteur, le clocher se rétrécit de 15 centimètres environ par un redans en doucine; de là, la tour offre jusqu'au sommet le même diamètre. Sur la façade, pas une ouverture jusqu'au dernier étage, celui de la cloche; là deux petites baies en plein-cintre avec un seul rang de claveaux. Ces deux fenêtres se répètent identiquement sur les trois autres faces. Elles reposent sur un cordon à larmier, et au-dessus le clocher s'élargit de l'épaisseur d'une corniche romane en simple tailloir. Deux petites ouvertures parallélogrammiques éclairent l'escalier, qui est situé au Sud dans l'intérieur du clocher. L'appareil de cette tour est *roman* (1). Le côté Sud a été retouché. Le mur moderne de la façade s'appuie au Nord du clocher et suit l'inclinaison de la toiture.

(1) J'appellerai *appareil roman* cette sorte d'appareil, dont les pierres presque carrées ont de 0^m^ 25 à 0^m^ 35 de hauteur et de largeur, et dont les assises, irrégulières en hauteur, ont cependant

Flanc Sud. Il n'offre aucun intérêt, sauf deux petits contreforts plats romans. Le reste est caché par la chambre. Le *flanc nord* en offre encore moins, car il n'a pas de contrefort; seulement on voit, contre le mur extérieur de l'église, une de ces petites fenêtres longues et étroites si communes dans nos monuments romans.

Les flancs de l'église sont en petit appareil carré.

Transept. Les angles sont empâtés par des contreforts coupés, aux deux tiers de leur hauteur, par un cordon à larmier et amortis par un redans dallé. Ils n'offrent aucun intérêt.

Abside. Elle est très-belle et devait l'être bien davantage avant l'addition des transepts, qui en ont fait disparaître deux pans de chaque côté, ce qui les portait au nombre de sept, tandis qu'il n'en reste plus que trois. Ceux-ci font d'autant plus regretter les autres qu'ils sont d'une entière conservation, bâtis en superbe appareil roman et couverts d'ornements très-curieux.

Deux zônes divisent l'abside dans le sens horizontal : 1°. un soubassement sur base assez élevée ; 2°. un premier étage où s'ouvrent les fenêtres qui s'appuient sur le cordon séparatif des deux zônes. Ce cordon très-simple rampe tout autour de l'abside et se profile sur les colonnes. Une corniche sur modillons couronne le rond-point ; elle se profile autour des chapiteaux pour en former le tailloir. Puis la toiture arrive immédiatement.

Cette abside est divisée, comme je l'ai dit, en trois compartiments verticaux séparés par des contreforts plats sur chacun desquels s'engagent à moitié deux colonnes qui tien-

leurs joints, avec peu de mortier, parfaitement horizontaux; de sorte que, pour une même assise, les pierres ont toutes la même hauteur. Les joints verticaux seuls sont irréguliers et placés capricieusement, ne partant pas du milieu des pierres supérieures et inférieures.

nent toute la hauteur de l'abside. Les murs des transepts empiètent un peu sur les colonnes terminales.

1res. colonnes au Sud. Leur base est enclavée dans le mur de la sacristie. Les chapiteaux m'ont paru très-curieux; je les ai dessinés, mais les ornements qui les couvrent sont si capricieux que je ne trouve pas de mots pour les décrire.

Une fenêtre s'ouvre dans le compartiment du Sud. Deux élégantes colonnettes isolées, à chapiteaux pyramidaux épannelés, s'élèvent dans les angles et soutiennent un tailloir orné de lozanges. Ce tailloir se répète pour chaque fenêtre et se continue de chaque côté jusqu'au contrefort. Une riche archivolte couvre la fenêtre. Elle se compose pour chacune d'elles d'un rang d'astéries à quatre pointes, d'un réglet et de deux tores séparés par une gorge. Les petites fenêtres s'ouvrent sous cette grande arcade; elles me paraissent avoir été élargies après coup.

Cinq modillons soutiennent la corniche de cette zône. Voici le dessin du premier. Le second figure une tête de loup; le troisième, un homme accroupi sur une espèce de planche verticale; nous donnons une esquisse du quatrième; le cinquième figure des pierres en bossage.

Le chapiteau de la première colonne suivante est pyramidal; le deuxième, dans le style d'un de ceux dessinés plus haut, sauf que les

pommes de pin des angles sont ici remplacées par des têtes monstrueuses.

2e. compartiment. Extrémité Est. Fenêtre semblable à la précédente, sauf les chapiteaux. Celui de gauche est couvert de deux serpents enlacés autour de troncs d'arbres. La corbeille de l'autre est ornée de deux oiseaux affrontés.

Cinq corbeaux soutiennent la corniche. Voici le 1er.; sur le 2e., un personnage joue du flageolet; sur le 3e., on voit une femme nue accroupie (*obscena*), les bras et les jambes brisés; sur le 4e., un homme nu accroupi (*obscena*), la jambe et le bras gauche brisés; sur le 5e., des bossages.

Suivent deux chapiteaux dont le second est couvert de contre-chevrons irréguliers.

Dans le 3e. compartiment. Nord. La fenêtre est semblable aux autres, sauf les chapiteaux. Celui de gauche, couvert de trois rangs horizontaux d'astéries à quatre pointes séparées verticalement par des lozanges multiples. L'autre est couvert d'ornements de même nature que le tailloir.

Modillons : 1er., comme le quatrième du premier compartiment; 2e., homme qui porte un tonneau : il paraît affaissé sous ce poids; 3e., un homme nu (*obscena*), le bras gauche mutilé; 4e., animal qui ouvre la gueule et qui tire la langue; 5e., bossages.

Sur la cloche on lit :

† SAINCT . MARTIN . DE . VILLENAVE . 1610 . M . I . P . F .

Dans le clocher gisent trois statues : 1°. un saint Martin à cheval partageant son manteau avec un pauvre; 2°. un saint Michel terrassant le diable (ces deux statues sont en pierre); 3°. un crucifix qui m'a paru du XIIIe. siècle, les bras mutilés (cette statue est en bois).

Dans la sacristie, un Christ sur la croix me paraît appartenir au XIVe. siècle. Les extrémités des croisillons sont quadrilobées.

Contre le mur Sud de l'abside et à l'intérieur de la sacristie, on a enclavé un grand cadre en pierre du XVe. siècle, renfermant quatre sujets sculptés et peints, seulement la peinture a été recouverte dernièrement d'un badigeon brun du plus vilain effet.

Ces sujets sont disposés sur deux rangs ; il y en a trois inférieurs et un dans le haut. Les trois du bas sont dans un cadre allongé dans le sens horizontal. La partie supérieure du cadre est ornée de feuilles frisées accouplées deux à deux. Quatre pilastres ravalés, à deux étages, de frontons à panaches et couverts sur leur rampant de choux frisés, séparent les trois sujets. Le pilastre supérieur est surmonté d'un clocheton à panache et à choux frisés. Chacun de ces pilastres est orné d'une arcade ogivale subtrilobée. Une archivolte à légère contre-courbure surmontée d'un panache très-frisé, recouvre les tableaux ; sur l'extrados rampent des feuilles frisées ; l'intrados est quinquilobé, et le corps de l'arcade est formé de tores qui reposent sur les chapiteaux, de petites colonnettes et de moulures prismatiques.

Le cadre supérieur, un peu moins haut que l'inférieur et un peu moins large que le sujet du milieu, repose directement sur celui-ci. Il est encadré d'un seul étage de pilastres à clochetons semblables à ceux du bas. Une arcade ogivale surmontée d'une contre-courbe à feuilles recourbées, encadre le tableau. Le fond du cadre est couvert d'une arcature composée de dix arcades ogivales subtrilobées. Ce motif, plus étroit et moins haut que les inférieurs, renferme un crucifix avec les pieds croisés et le nimbe crucifère. A sa droite, la Sainte Vierge ; à sa gauche, saint Jean.

Les trois tableaux représentent, à commencer par la gauche du spectateur : 1°. saint Jean-Baptiste montrant de la main droite un disque qui est dans son autre main ; sur ce disque est gravé l'Agneau divin. Il a une longue barbe, les pieds nus,

manteau bleu, robe rouge doublée en or; à ses pieds est un petit personnage à genoux, les mains jointes; c'est peut-être le donateur. Il a une robe noire. A côté de saint Jean et debout aussi, la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche, couronné d'or, robe rouge, manteau bleu. La robe de l'enfant Jésus est bleue, peut-être verte.

2°. Un crucifix; pieds croisés, petit jupon; à sa droite, la Sainte Vierge debout, la tête baissée, les bras croisés, et une petite femme à genoux, les mains jointes; à sa gauche, saint Jean l'Evangéliste, jeune, un livre dans la main gauche, pieds nus; un petit homme à genoux, les mains croisées : c'est peut-être le même personnage que dans le tableau précédent, et la petite figure derrière la Sainte Vierge serait sa femme qui s'appelait alors Marie et lui Jean, et ne sachant à quel saint Jean se vouer, il les aurait fait sculpter tous les deux. Femme à genoux : robe jaune, capuchon noir. Sainte Vierge : manteau bleu, robe rouge. Christ : cheveux noirs, jupon rouge. Saint Jean : manteau violet, robe rouge. L'homme à genoux : robe rouge.

3°. Saint Martin, à cheval, partage son manteau avec un pauvre presque nu. Son manteau est bleu et sa cuirasse est dorée, culotte violette, cheval blanc. Les éperons formés d'un disque doré; le pied et les étriers m'ont paru curieux.

Ces sujets assez bien dessinés, et dont les draperies sont traitées avec goût, me paraissent du XVe. siècle.

Eglise de Léognan

(CANTON DE LABRÈDE).

A 15 kil. environ au Sud-Sud-Ouest de Bordeaux.

Le *plan* de l'église de Léognan est une croix latine terminée à l'Est par trois absides demi-circulaires. La grande abside

n'est pas dans l'axe de la nef; elle incline un peu au Sud. Les deux autres sont à l'orient des transepts, dont les extrémités Nord et Sud sont à chevet droit. L'absidiole Sud a été détruite et remplacée par une sacristie carrée du plus mauvais effet.

Le *clocher* me paraît avoir été refait à la fin du XIVe. siècle ou au commencement du XVe. Il est placé sur la façade. Quatre contreforts le soutiennent : un au Nord, l'autre au Sud et deux à l'Ouest. Ils sont placés deux par deux aux angles de la façade. A l'Ouest, dans la partie supérieure, s'ouvre une fenêtre à meneaux rayonnants. Les murs de cette tour sont très-bien appareillés.

Le *flanc Sud*, roman, est soutenu par deux contreforts plats et très-étroits, ne s'élevant qu'à la hauteur du milieu de ce mur et se terminant en biseau. L'appareil est en moëllons : les contreforts seuls sont en pierre de taille. Deux fenêtres assez larges me paraissent avoir été refaites.

Transept Sud, à chevet droit, à pignon surmonté d'une croix, divisé en deux portions verticales par un contrefort plat et droit qui s'arrête en biseau au niveau de la ligne du bas du pignon; une fenêtre moderne le coupe dans le milieu de sa hauteur. Cette faute a déjà ôté au mur de sa solidité ; on a été obligé d'étayer le cintre de la fenêtre. Une porte moderne s'ouvre dans le bas, et la partie supérieure, à l'Est du contrefort, est éclairée par une petite fenêtre en meurtrière haute de quatre assises; elles ne le sont ordinairement que de trois. La façade du transept Nord est semblable, sauf que le contrefort est entier et que la meurtrière est en face de l'autre. L'appareil de ces deux transepts est en moëllons, excepté les encoignures et les contreforts.

Absidiole Sud, remplacée par la sacristie moderne. Nous signalerons, à l'intérieur, la preuve qu'elle a existé anciennement.

Abside demi-circulaire, formant neuf divisions verticales séparées par des colonnes à demi engagées sur des pilastres. Seules les deux divisions extrêmes ne sont séparées que par une seule colonne sans pilastre. Horizontalement, elle est partagée en deux zônes : un soubassement nu et un premier étage fort riche, séparés par un cordon orné de deux rangs de festons opposés. Ce cordon ne se profile qu'autour des deux colonnes et pilastres qui forment l'extrémité orientale de l'abside.

Sur ce cordon s'appuient des arcades aveugles ou percées de fenêtres ; plus haut et au-dessous de la corniche supportée par de riches modillons, court une arcature formant deux arcades dans chaque division, de manière à ce que chaque arc s'appuie d'un côté sur le haut du pilastre qui sert de lit à la colonne, et de l'autre sur un cul-de-lampe commun. Les deux compartiments extrêmes seuls n'ont qu'un arc, car on a remplacé l'autre par un massif qui soutient la poussée de l'arc triomphal et de celui qui est à l'entrée du transept. La corniche de l'abside se profile autour de ce massif. Voilà pour l'ensemble : je passe aux détails :

1re. *division verticale au Sud.* Le soubassement est caché par la sacristie. Une seule arcature. La corniche, commune avec toute l'abside, est formée d'un rang d'astéries pyramidales à douze rayons d'un effet assez riche ; deux modillons la supportent dans cette partie.

2e. *division* séparée de la première par une colonne sans chapiteau, coupée dans le milieu pour faire place à la sacristie. L'arcature de cette division est commune avec celle de la première, parce que la colonne ne les sépare pas dans le haut. Les arcs reposent sur des culs-de-lampe ; le premier est sans ornement, le second est couvert de deux fleurons et le troisième est orné d'un oiseau (colombe ?) les ailes éten-

dues. Six modillons soutiennent la corniche : 1er., assez fruste *(obcena?)*; un fleuron; une espèce de sablier; un personnage renversé : il tient dans la main droite un objet que je n'ai pu distinguer; les autres offrent un oiseau, la tête retournée sur l'aile; des entrelacs de feuillages.

3e. *division.* Le chapiteau de la colonne qui la sépare de la précédente est couvert de tiges feuillues, contournées, surmontées de graines ayant la forme d'un coquillage en hélice. Ce chapiteau supporte la corniche comme tous ceux des grandes colonnes. Cette colonne, ainsi que le pilastre, sont coupés par le milieu pour faire place à la sacristie. Une fenêtre s'ouvre dans cette division; l'arcade, surmontée d'une archivolte couverte de dents de loup et de festons, repose sur deux petites colonnettes dont la base est attique et dont les chapiteaux, très-riches, sont couverts, à gauche, de deux animaux adossés, dont la queue et la langue se terminent en panaches; à gauche, de feuillages entrelacés. La console de l'arcature est sans ornement. Les corbeaux sont au nombre de quatre.

La colonne qui sépare cette division de la suivante est couverte d'un chapiteau urcéolé.

Le 4e. *compartiment* est orné d'une fenêtre aveugle. Les colonnettes sont remplacées par un tore qui entoure le cintre de l'arcade à l'intrados de l'archivolte; celle-ci est surmontée d'une cymaise simple. L'arcature est en tout semblable à la précédente. Quatre modillons soutiennent la corniche.

Cette division est séparée de la suivante par une colonne dont le chapiteau est couvert de feuilles d'eau.

5e. *division*, ornée d'une arcade dans laquelle s'ouvrait une petite fenêtre qui a été murée. Cette arcade ne se trouve pas dans le milieu du compartiment, et en voici, je crois, la raison. L'autel primitif devait se trouver dans l'axe de la nef, et la fenêtre devait s'ouvrir au-dessus de l'autel; l'abside

étant inclinée au Sud, l'axe de la nef ne devait pas coïncider avec le milieu du compartiment oriental de l'abside, mais au contraire il devait se rapprocher du Nord de ce compartiment, juste où a été percée la fenêtre. Elle est semblable à celle de la troisième division, sauf les chapiteaux; celui de gauche est uni, seulement deux boules rondes remplacent les volutes; le chapiteau de droite est couvert de feuillages entrelacés. Le cul-de-lampe de l'arcature est un magnifique fleuron double, c'est-à-dire un petit renfermé dans un plus grand.

Le chapiteau suivant urcéolé, dans le haut des festons au lieu de dents de loup.

6e. *division.* La fenêtre aveugle est semblable à celle de la quatrième division. Le cul-de-lampe de l'arcature est formé de cinq billettes superposées. Les quatre modillons présentent: un fleuron surmonté d'une billette; un personnage accroupi soutenant un tonneau sur son dos; un sablier et deux billettes en croix.

7e. *division.* Fenêtre semblable à celle de la troisième, sauf les chapiteaux: à gauche, presqu'entièrement caché par du lichen; cependant j'ai cru y voir un personnage tenant à la main des entrelacs et cherchant à fuir un animal qui appuie les pattes de devant sur ses épaules. A droite, on voit un personnage entouré de quatre serpents; deux lui dévorent la tête et deux les flancs; il cherche, avec les mains, à se débarrasser de ces derniers. Ce chapiteau m'a paru très-intéressant.

Sur le cul-de-lampe de l'arcature sont deux fleurons superposés.

Quatre modillons supportent la corniche.

Le chapiteau de la colonne suivante est uni.

8e. *division.* Au-dessus du cordon existent deux arcades inégales en hauteur et en largeur. La première, qui est la plus petite, sert de fenêtre; l'autre est aveugle, sans colonnettes, entourées d'un tore et surmontées d'une archivolte semblable

aux autres arcades aveugles. Six modillons soutiennent la corniche de ce compartiment.

9e. *division* semblable à sa parallèle du Sud; elle est d'ailleurs cachée sous du lierre.

L'absidiole Nord est demi-circulaire, plus étroite et plus courte que l'abside centrale, et soutenue, au Nord et au Sud, par un contrefort plat, qui monte jusqu'à la corniche. Treize modillons peu ornés la supportent. Un seul est intéressant: c'est un personnage dans le caractère des petites figurines égyptiennes, entre deux torsades. Une fenêtre carrée, qui me paraît moderne, s'ouvre à l'Est.

Ces deux absides sont construites en très-bel appareil roman.

Transept Nord. J'en ai parlé en décrivant celui du Sud. Sur la face Ouest s'ouvre une large et haute fenêtre flamboyante murée aux deux tiers de sa hauteur.

Le *flanc Nord* est en tout semblable au Sud.

Un porche qui me paraît assez ancien protège la porte ogivale de la fin du XIVe. siècle ou du commencement du XVe.; l'arcade est formée de tores; l'archivolte supérieure repose sur des culs-de-lampe formés par une large et belle feuille.

Intérieur. — La nef et les transepts sont sans intérêt. Quatre arcs en plein-cintre supportent le plafond de l'intersection. L'arc triomphal en plein-cintre repose sur deux colonnes à demi-engagées, dont les chapiteaux sont très-beaux. Sur chacune des trois faces apparentes de celui de gauche est une tête d'animal, de la gueule duquel sortent des feuillages qui s'entrelacent sur le chapiteau. Les angles sont couverts de volutes. Sur la face du milieu du chapiteau de droite une tête semblable à celle du précédent, et à chaque coin apparent un lion dont la queue et la langue, terminées en panaches,

s'entrelacent avec ceux qui sortent de la gueule de la tête du milieu. Ce chapiteau, très-commun dans notre département, est très-beau.

Les grands arcs des transepts reposent sur des chapiteaux couverts de feuilles d'eau du côté de l'Est seulement.

Chœur et sanctuaire. Ils sont entourés d'une arcature composée de quinze arcades en plein-cintre. Les colonnettes qui les supportent reposent sur un cordon qui fait le tour de ces deux parties. Les colonnes sont uniques ou réunies deux à deux. Les chapiteaux sont couverts de feuillages ou d'entrelacs.

La *sacristie* n'offre rien d'intéressant ; elle est moderne et remplace l'absidiole du Sud. Il ne reste de cette partie ancienne qu'une colonne dont le chapiteau est couvert de feuilles d'eau.

L'absidiole du Nord renferme les fonts baptismaux. Deux colonnes s'élèvent dans les coins. Le chapiteau de celle de gauche est couvert de deux lions dont les croupes se touchent. Leurs queues sont terminées en panaches, et un homme, un pied sur chaque croupe, tient à la main ces panaches. La sculpture est très-badigeonnée.

Le chapiteau de droite est couvert de feuillages.

D'assez mauvais tableaux couvrent les murs de l'église.

Je possède une custode bysantine en cuivre émaillé qui provient de l'église de Léognan : c'est une boite ronde, haute de 39 millimètres, large de 68, couverte d'entrelacs et de feuillages en fer de lance avec les lettres IHS répétées quatre fois. Ces lettres sont entourées d'un cercle en cuivre renfermant un émail blanc ; les entrelacs sont verts et le fond bleu.

La couverture, retenue par une charnière, est pyramidale ronde ; elle a 50 millimètres de hauteur. Trois fleurons à sept pétales blancs sont renfermés dans un cercle rouge ; trois fleurs lancéolées sont dans un fond vert ; le fond général est

bleu. La partie supérieure devait avoir un bouton ou une croix qui n'existe plus.

La fermeture a aussi disparu.

L'église est sous le vocable de saint Martin.

Eglise d'Aubiac

(CANTON DE SAINT-MACAIRE).

Rive droite de la Garonne, à 50 kilomètres environ Sud-Sud-Est de Bordeaux.

Le *plan* de cette église est un rectangle terminé à l'Est par une abside semi-circulaire avec addition au Sud d'un transept et de son absidiole orientale.

INTÉRIEUR. — La *nef* n'offre aucun intérêt, si ce n'est, contre les murs, quelques restes de peintures : ce sont des lignes rouges, figurant des assises. Elle est éclairée au Nord par trois fenêtres percées dans le haut du mur et très-ébrasées en-dedans ; elle n'est pas voûtée.

L'abside, voûtée en cul-de-four, est éclairée par trois fenêtres un peu plus larges et plus hautes que celles de la nef.

Transept. Contre le mur Sud s'ouvre une grande arcade en plein-cintre actuellement murée. Elle donnait accès dans le transept. Elle repose sur deux colonnes à chapiteaux historiés. Sur celui de droite sont deux animaux n'ayant qu'une petite tête pour deux énormes corps; ces quatre corps sont bizarrement entrelacés. Son tailloir est couvert d'un ornement strié assez curieux. Sur le chapiteau de gauche est un personnage assis, couvert d'un long manteau, les mains élevées à la hauteur de la poitrine comme pour bénir, les pieds

rapprochés ; il est entre deux animaux qui paraissent assez paisibles. C'est peut-être Daniel qui est si souvent représenté dans notre iconographie romane. Le tailloir est couvert de tiges et de feuilles de lierre. Ce transept était voûté ; on voit encore les arrachements de la voûte qui reposent sur un tailloir dont l'abaque est égale en largeur à la cymaise, genre de tailloir très-commun, pour ne pas dire général, dans le Périgord et très-rare dans notre département et dans la Saintonge où la cymaise, presque toujours couverte de riches moulures, est deux ou trois fois plus large que l'abaque. Un autre grand arc, reposant sur tailloir *périgourdin*, sépare ce transept de son absidiole voûtée en cul-de-four. Dans cette absidiole sont quelques restes de peintures et de marques de tâcheron.

Un couloir assez long pénétrait de cette absidiole dans la grande abside.

Extérieur. — *Façade.* Le pignon du haut et les deux contreforts qui la soutiennent ont été construits au XVIe. siècle. Le portail qui s'ouvre au bas est roman et assez pur de forme. Je l'ai gravé dans mes *Types de l'architecture religieuse de la Gironde.* Les chapiteaux qui sont encastrés dans le mur proviennent, sans nul doute, des quatre colonnes qui supportaient une corniche surmontant le portail. On voit encore la place qu'elle occupait. Ces chapiteaux très-curieux peuvent donner une idée des sujets sculptés dans cette partie de notre département.

Le premier chapiteau, à gauche, représente Adam et Eve mangeant le fruit défendu, entre eux l'arbre de la science et le serpent qui l'enroule ; la queue du serpent contourne la jambe d'Eve, monte et disparaît sous la feuille de figuier. Adam, de la main gauche, soutient la feuille qui cache sa nudité et se serre le cou de la main droite. Ce geste se re-

produit sur des sujets analogues : à Loupiac (bas-relief), à Bouillac (chapiteaux du chœur), à La Sauve (dans le transept nord), etc., etc.

Sur le deuxième chapiteau est un combat de deux personnages : ils sont renversés, contournés et se saisissent à la barbe et aux cheveux.

Sur le troisième, un sagittaire dirige une flèche contre un animal à tête humaine et à corps d'oiseau. Les pieds du centaure sont comme entourés d'un anneau. J'ai trouvé cet anneau entourant les pieds des animaux dans l'*Entre-deux-Mers.*

Enfin, le quatrième offre deux oiseaux superposés, encadrés de feuillages.

Le *flanc Nord* est soutenu par deux contreforts plats entre lesquels s'ouvrent trois petites fenêtres plus larges et moins hautes (deux assises seulement) que les meurtrières romanes ordinaires. Leur cintre est dans une seule pierre ; l'un d'eux est entouré de dents de loup. Elles sont toutes très-mal appareillées.

L'*abside* est soutenue par quatre contreforts plats, divisée par conséquent en cinq zônes verticales surmontées d'une corniche ornée d'un cable entre deux réglets. Chacune des trois zônes orientales est percée d'une jolie fenêtre romane s'évasant un peu en-dehors ; elles sont parfaitement appareillées.

Contre le *flanc Sud* de la nef sont des corbeaux en pierre qui me font présumer qu'il a toujours été caché par des bâtiments dépendants, mais séparés de l'église ; d'ailleurs pas une fenêtre ne s'ouvre de ce côté.

Sur le mur Sud de l'*absidiole* et contre les murs Sud et Est du transept, on voit des pierres avec des marques de tâcherons.

Les contreforts, les encoignures, les pieds-droits et les

cintres des fenêtres sont en pierre de taille ; le reste est du moëllon parsemé de briques romaines.

L'église est une propriété particulière et ne sert plus au culte.

C'était probablement l'emplacement d'une *villa* romaine, car dans tout le champ qui est à l'Est de l'église, jusqu'à la grande route qui conduit de Bordeaux à St.-Macaire, sur une longueur d'environ 500 mètres, on trouve une quantité de fondations, de briques, des mosaïques, enfin tout ce qui constitue un établissement romain.

La paroisse d'Aubiac a été, il y a peu de temps, réunie à celle de Verdelaix.

Eglise de Sainte-Croix-du-Mont.

Rive droite de la Garonne, à 45 kilomètres environ Sud-Sud-Est de Bordeaux.

Cette église est remarquable sous bien des rapports : par son plan, son orientation, ses sculptures et les bases de quelques-unes des colonnes.

Son *plan*, orienté à peu près Nord-Sud (1), se composait primitivement d'une longue nef se terminant par une abside triangulaire, chose que je crois assez rare. A cette nef on a adapté un bas-côté à l'Est et une chapelle au Sud.

Le *clocher*, carré et assez moderne dans le haut, se trouve sur la façade. Voici pour l'ensemble du plan ; je passe aux détails de l'intérieur.

INTÉRIEUR, *clocher*.—La grande nef est précédée, au-dessous du clocher, d'une espèce de vestibule dans lequel on entre

(1) Je n'ai trouvé aucune raison qui puisse motiver cette anomalie.

après avoir descendu deux marches. Les arêtes épannelées de la voûte (XIIIe. siècle) de ce vestibule, reposent, du côté de l'église, sur des colonnes et des pilastres dont les chapiteaux ne manquent pas d'intérêt. Ceux de gauche sont couverts de larges feuilles d'eau. Un de ceux de droite a de simples volutes aux angles, mais l'autre est formé d'un personnage accroupi qui tire une énorme langue. Il est vêtu d'une longue robe dessinant sa taille.

L'arcade qui sépare le vestibule de la nef est ogivale romane au-dessous d'un arc en plein-cintre. Elle repose sur deux longues colonnes à demi-engagées sur un pilastre orné de chapiteaux qui supportent, en-dehors et en-dedans, les deux grands arcs qui encadrent l'arcade ogivale. Les chapiteaux de ces pilastres sont concaves. Ceux des colonnes sont très-beaux. Celui de droite est couvert, aux angles, de larges feuilles d'eau séparées par deux rangs de festons opposés. Celui de gauche est remarquable par ses larges feuilles flabelliformes qui sortent de la gueule de têtes d'animaux saillant des angles au-dessous du tailloir. Ces têtes sont accotées de deux demi-fleurons.

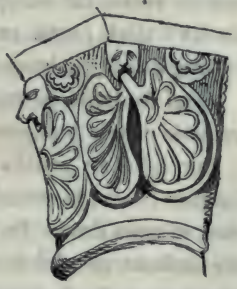

Les bases de ces colonnes et pilastres reposent sur des socles circulaires, les seuls que j'aie encore vus dans le département. Je n'en avais rencontré jusqu'à présent que dans l'église supérieure et dans la crypte de St.-Eutrope de Saintes. Sur ces socles reposent des bénitiers qui m'ont paru assez anciens et qui occupent la place des bases des pilastres du côté de la nef. Celui de

droite est une cuve carrée à moulures concaves ; l'autre est circulaire et la cuve est ornée de cercles.

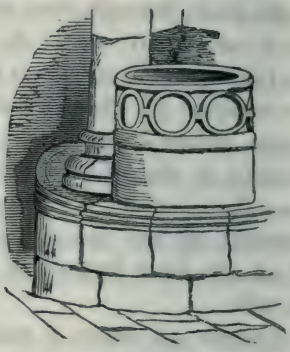

La *nef* était primitivement éclairée par quatre fenêtres, deux à droite et deux à gauche, percées tout au haut du mur. Elles sont en plein-cintre et s'ouvrent sous une arcade qui repose sur deux colonnettes. Les chapiteaux des colonnettes de la première fenêtre à droite ne sont qu'épannelées, ceux de la seconde sont couverts, l'un, de feuilles imbriquées, l'autre, de feuillages entrelacés.

La première, à gauche, est sans colonnettes. Les chapiteaux des colonnettes de la seconde sont sans ornements. Ces deux dernières fenêtres sont murées depuis qu'on a construit le bas-côté.

La nef est lambrissée.

L'arc triomphal est ogival. Il a été refait, en même temps que les voûtes du bas-côté et du sanctuaire, dans le courant du XVe. siècle ; mais on a conservé les colonnes romanes et les chapiteaux sur lesquels il repose.

Celui de droite est couvert de personnages, mais tellement empâtés dans le badigeon qu'il est impossible de le décrire.

Sur celui de gauche on voit d'abord trois personnages à longues robes ; le premier, qui est nimbé, porte une fiole dans sa main droite. Ils s'avancent vers un portique ou plutôt un tombeau encadré de deux colonnettes, et au fond duquel est un ange. Je dis tombeau, car le monument a pour fondement deux *têtes humaines*. Enfin vient un cinquième personnage monté sur un animal qui se cabre. Les pieds de cet

animal sont armés de griffes, et la gueule entr'ouverte laisse voir ses dents aiguës. La tête de l'homme et celle de la bête se touchent. Ce dernier groupe est trop badigeonné pour qu'il soit possible de bien le distinguer. Le tailloir est couvert d'une tige ondulée avec (des fleurs de lis ?).

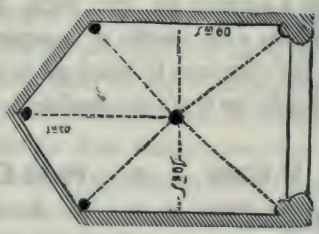

Le chœur est un carré terminé au fond par un triangle. Quoiqu'il ait été retouché au XVe. siècle, les colonnes sont romanes ainsi que les chapiteaux, et il est probable que le plan a toujours été ce qu'il est actuellement. D'une clef de voûte formée d'un cercle croisé partent cinq nervures prismatiques qui vont s'appuyer sur des colonnes romanes dont les chapiteaux sont ornés ainsi que suit : oiseaux qui becquettent des pommes de pin ; personnage dans des entrelacs ; animaux entourant un personnage, c'est peut-être Daniel dans la fosse aux lions.

Bas-côté Est. Les voûtes sont prismatiques ; voici les clefs : 1re. au fond, un fleuron ; 2e., fleurons dans un polylobe ; 3e., un écusson portant RENVERSÉ *de France au chef chargé de perles ;* 4e., cette voûte est plus moderne que les autres de même que les murs qui la soutiennent ; on le voit par le contrefort extérieur ; voici d'ailleurs l'inscription de la clef :

1700. M. LOUIS DUPERIEU.... LA FAITE BATIR...

.....

La chapelle de l'Ouest est de la fin du XVe. siècle ou du commencement du XVIe. ; les voûtes sont prismatiques. Les clefs sont des écussons. Le premier au fond : *un lion rampant, armé et lampassé.* Il est entouré d'entrelacs parmi lesquels on aperçoit un diable sortant des flammes. L'autre clef est

formée d'un écu de... couvert de six petits animaux entourant un écu en abîme de.... fascé de trois pièces de.....

Dans cette chapelle se trouve un enfeu surmonté d'une arcade à accolade du XVe. siècle. La pierre qui recouvrait le tombeau a été enlevée et transportée devant le maître-autel où elle s'use tous les jours par le frottement. Voici l'inscription telle qu'il m'a été possible de la lire :

Si gist nob	le franc	o	es de Leon senor de sainte			† q trespasa le de
Ci gist nob	le franc	o	es de Leon sieur de sainte			† q trespasa le de

stien jours de oust mil v cent x à x heure de nuit.

Il serait urgent de remettre cette tombe où elle était primitivement, sur le tombeau du défunt.

La cloche est de 1625.

Extérieur. — *Clocher* carré, moderne dans le haut, s'élève sur la façade. On y voit, à l'intérieur comme à l'extérieur, des pierres sculptées qui proviennent de l'ornementation de l'ancienne façade.

Le *côté Est*, l'*abside* et la *chapelle Sud* sont sans intérêt architectonique ; des contreforts assez massifs et des fenêtres ogivales font reconnaître la fin du XVe. siècle ou le commencement du XVIe.

Le *flanc Ouest* est plus intéressant. Il est presque tout roman et soutenu par des contreforts de cette époque, très-hauts et inégaux de saillie et de largeur. Ils sont terminés par un amortissement dallé.

Deux fenêtres s'ouvrent, extérieurement comme à l'intérieur,

sous une arcade s'appuyant sur deux colonnettes. Il ne reste plus qu'une colonnette à chaque fenêtre. Un des chapiteaux est orné de feuilles d'eau, l'autre est épannelé.

Portail. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le monument est le portail, qui est un des plus beaux du département de la Gironde. Il est percé dans un avant-corps presque détruit, car il n'en reste qu'une grosse colonne, au Nord-Est, sans chapiteau, mais surmontée d'un tailloir à entrelacs. La porte s'ouvre sous quatre arcades profondes en retrait : la plus resserrée se compose d'un tore, de dents de loup et, sur le plan incliné ou cordon qui relie cet arc au suivant, d'un entrelacs et d'une torsade. La seconde, de trois rangs de chevrons et, sur le cordon, d'oiseaux entrelacés dans des feuillages. La troisième d'une suite de personnages qui tirent une corde; pour avoir plus de force, chacun d'eux appuie le pied sur les reins du personnage qui le précède : j'ai retrouvé cette même scène à *Castelvieil, canton de Saureterre* et à Ste.-Croix de Bordeaux; seulement dans ces deux derniers monuments les personnages n'agissent pas avec les pieds (voir mes types de l'architecture religieuse de la Gironde). La quatrième, qui n'est qu'une archivolte à plan incliné, est couverte d'entrelacs en forme de 8.

Au-dessous de ces arcades court un entablement couvert de fleurs de lis qui sert de tailloir aux chapiteaux. Ceux-ci sont très-curieux, surtout ceux 1-3-5, à commencer par la gauche, qui sont presque semblables à quelques-uns de l'église supérieure de St.-Eutrope de Saintes (voir le rapport de M. Ch. Des Moulins sur la restauration de la crypte de St.-Eutrope de Saintes, *Congrès archéologique de France, XIVe. session*, p. 345 et suiv.). (Cette ressemblance et celle des socles du vestibule fait voir qu'il y a une grande parenté entre quelques-unes de nos églises et celles de la Saintonge ; elle est moins apparente cependant au Sud qu'au Nord de la Dordogne

où j'ai trouvé des églises presque saintongeaises). Le premier chapiteau, à gauche, est commun à deux colonnes : sur l'angle une énorme tête monstrueuse d'où sortent deux bras qui enlacent deux lions, lesquels ont terrassé deux autres animaux qui leur mordent le poitrail. Les lions eux-mêmes mordent la queue d'un oiseau qui se retourne et mord à son tour le nez des lions. Ce groupe se reproduit deux fois sur le chapiteau.

Le deuxième est couvert de feuilles d'acanthe et de feuilles formant des volutes.

Le troisième est couvert d'animaux, d'oiseaux et de serpents qui se mordent.

Le quatrième, celui du fond, à droite, est couvert de feuillages entrelacés.

Le cinquième ressemble au troisième, sauf qu'il n'y a pas de serpents.

Le sixième, très-fruste, m'a semblé représenter la Résurrection et le pèsement des âmes. Quatre anges, deux à droite et deux à gauche, sonnent de la trompette. Au milieu, un tombeau couvert de draperies sur lequel une petite âme, nue, à genoux, intercède saint Michel placé à gauche et qui tient une balance. Le diable, nu, à droite, essaie de faire pencher le plateau de son côté; mais les bonnes œuvres l'emportent et l'âme est sauvée. Ce chapiteau, comme le premier décrit, est commun à deux colonnes. Les autres ne reposent que sur une : en tout, huit colonnes pour le portail.

Entre les colonnes, les pieds-droits sont épannelés, et, dans le haut, on voit des figures très-mutilées.

Les bases sont attiques et reposent sur un socle très-peu élevé.

Un porche moderne s'élève devant le portail. On y voit extérieurement une espèce de comptoir où on déposait, dit-on, des offrandes.

Dans le cimetière est une petite croix que je crois du XVIe. siècle.

Le rétable du maître-autel encadre une assez bonne copie de la descente de croix de Rubens, et l'église renferme un crucifix peint, très-remarquable, que je crois de l'école espagnole.

La Réole

(CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT, SUR LA RIVE DROITE DE LA GARONNE).

Maison de la rue Blandin, connue sous le nom de *la Synagogue.*

Cette maison, divisée maintenant en trois portions par trois propriétaires différents, longeait la rue Blandin et avait probablement sa façade sur la Grande-Rue. A la place de l'entrée est maintenant une belle maison moderne qui en a défiguré à peu près la moitié; le fond est habité et a été, par conséquent, un peu modernisé. Le milieu seul, intact, est tel ou à peu près tel qu'au XIIe. siècle, époque de sa construction. Cette portion appartient à M. Secondat, ancien avoué à La Réole.

Rez-de-chaussée. La porte d'entrée, comme je l'ai dit, se trouvait au Sud, sur la Grande-Rue; celles percées dans la rue Blandin n'ont été faites qu'après coup.

Dans la cour de la maison neuve qui a remplacé l'entrée, et qui, suivant toutes les probabilités, a toujours été une cour, on a conservé trois arcs ogivaux romans dont les archivoltes reposent sur tailloirs à festons. La cymaise des archivoltes est couverte d'astéries à huit rayons. L'un de ces arcs, le plus près de l'entrée, est plus étroit que les autres et re-

pose sur deux consoles ; l'une d'elles représente une tête monstrueuse, l'autre est un bossage.

Dans le fond, en face, à gauche, est une porte actuellement murée qui communiquait dans le rez-de-chaussée de la partie du centre, qui est, comme je l'ai dit, la seule bien conservée. Cette salle a environ 7 mètres en carré. La porte est à linteau droit. A côté de la porte, à droite, est un arrachement de cintre recouvrant un enfoncement de 20 centimètres. Il est probable que c'était une porte, car, à l'extérieur, le mur se continue de ce côté. Le fond, en face de la porte, est occupé par une grande arcade ogivale romane, actuellement murée. Cette salle prenait son jour, à l'Ouest, par deux petites fenêtres ogivales très-évasées en-dedans. A la place de l'une d'elles on a fait une porte à cintre surbaissé qui me paraît assez ancienne, et l'autre a été élargie. Cependant, on voit bien encore leur forme primitive.

Les poutres et les chevrons du plancher sont soutenus par un cordon console.

Premier étage. Revenons dans la cour pour examiner la porte d'entrée du premier étage.

On y arrivait, me dit le propriétaire, par un escalier dont on voit encore deux marches. Elle s'ouvre sous un linteau droit orné d'un méandre supportant un tympan encadré d'une archivolte en plein-cintre subquinquilobée. Dans les trois lobes supérieurs sont trois têtes en haut relief : au milieu, une tête d'homme barbu à longs cheveux ; à sa droite, une tête de jeune homme, et à sa gauche, une tête de femme couronnée. Cette arcade s'appuie sur deux colonnes dont les chapiteaux sont formés par une seule tête monstrueuse engoulant la colonne, et dont le tailloir très-élevé est couvert de festons.

Le dessous du linteau est orné de quatre rondelles con-

caves ; il s'appuie sur deux consoles couvertes d'enroulements, soutenues elles-mêmes par deux colonnettes dont les longs chapiteaux sont couverts, l'un de feuilles d'eau, l'autre de feuilles formant volutes. Cette porte est actuellement murée.

A côté d'elle, sur le mur à gauche, est une autre porte ogivale romane murée aussi, et qui donnait accès dans une autre pièce actuellement défigurée par la maison moderne.

Après avoir franchi la porte que je viens de décrire, on arrivait dans une salle de même dimension que celle du rez-de-chaussée ; à droite une porte murée communiquait avec des appartements situés de ce côté ; plus loin, contre le même mur, une espèce d'armoire carrée ; dans le mur au fond, en face de la porte d'entrée, une autre porte murée ; enfin, à gauche, deux fenêtres élargies, placées de chaque côté de la cheminée, donnent du jour à cet appartement.

La cheminée est une des plus belles qu'il soit possible de voir. Elle est de même époque que la maison, XIIe. siècle, parfaitement conservée.

L'ouverture a 2^m^. 13^c^. de large sur 1^m^. 80^c^. de haut. Le manteau, convexe et d'une seule pierre, a 0^m^. 80^c^. de haut. Il est orné de plein-cintres qui, s'entrecroisant, forment onze arcs ogivaux ; dans celui du milieu est sculptée une tête d'homme. Ce manteau est soutenu par deux consoles très-saillantes, divisées elles-mêmes en trois consoles en retrait. Elles sont couvertes de figures très-remarquables. Je n'avais encore rien vu de cette époque d'aussi bien dessiné, si ce n'est quelques figures à l'église de Restaud près Saintes.

C'est à droite : 1re. console, une harpie à corps d'oiseau,

pieds armés de griffes, long cou surmonté d'une magnifique tête de femme; 2e. console, un enroulement ayant au centre

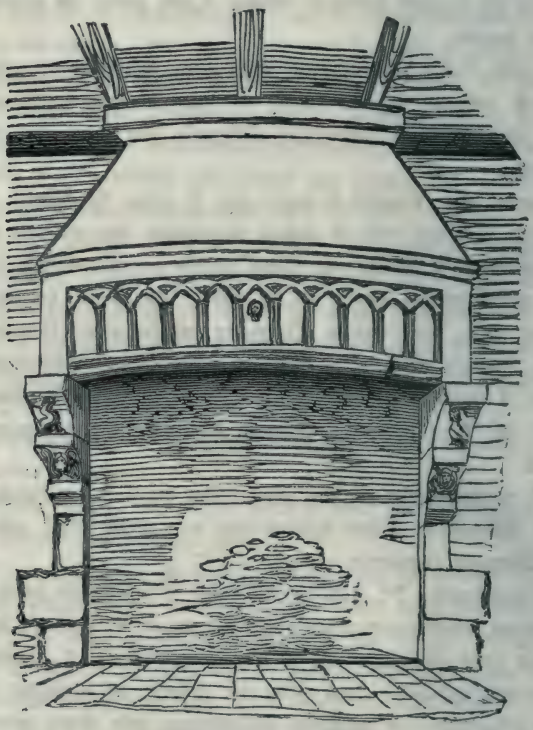

CHEMINÉE DU XIIe. SIÈCLE, A LA RÉOLE.

une tige supportant une jolie tête humaine. Le troisième redant, semblable à celui de la console suivante, est formé simplement d'une abaque et d'une cymaise concave. A gauche : 1re. console, un dragon sans ailes, à queue reco-

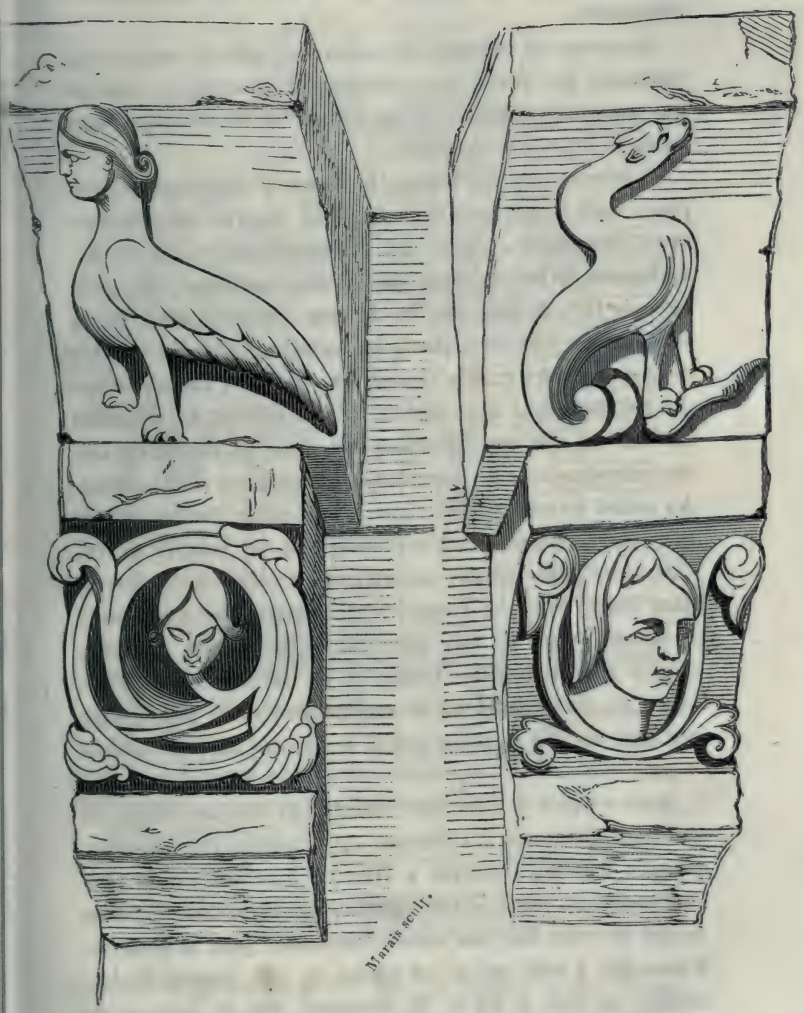

DÉTAILS DES CONSOLES DE LA CHEMINÉE.

quevillée, à pieds armés de griffes et à tête de serpent ; 2e. console, une superbe tête de jeune homme encadrée d'enroulements.

Au-dessus du manteau est un cordon, puis le corps de la cheminée qui monte en se rétrécissant jusqu'à la corniche qui supporte les poutres et fait le tour de la salle, qui était entourée d'un banc de pierre..

Le *second étage* du côté de la façade a complètement disparu, mais ce qui reste dans la partie centrale est extrêmement intéressant ; c'était une très-grande pièce qui est actuellement divisée en deux par un mur moderne. Elle avait environ 14m. de long sur 7m. de large ; il est probable qu'on y entrait par une porte placée au Sud-Est. Contre le mur Est se trouvent deux grands arcs ogivaux romans, s'appuyant sur des colonnes dont deux seulement sont visibles. Le chapiteau de l'une est une tête humaine ; sur celui de l'autre est une tête monstrueuse avec enroulements. Les bases sont à pattes. Au milieu de ces arcades s'ouvre une petite fenêtre ogivale très-évasée en-dedans, et au-dessous est un banc en pierre. Une autre petite fenêtre-meurtrière en plein-cintre s'ouvre dans l'angle E.-S. A l'angle N.-E. s'ouvre une autre porte à linteau droit, ce qui prouve que la maison s'étendait encore plus loin. Dans l'angle S.-O. on voit les arrachements de trois colonnes, et une petite fenêtre placée dans cet angle me fait supposer que là se trouvait un petit cabinet séparé.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet étage, et qui peut lutter avec la cheminée du premier, ce sont deux grandes fenêtres s'ouvrant à l'Ouest : l'une d'elles, la plus rapprochée du Nord, a été considérablement défigurée, mais ce qui en reste fait voir qu'elle ressemblait pour la forme et l'ensemble à celle qui lui est voisine et qui, comme la cheminée, est dans le lot de M. Secondat. Elle se compose de

trois longues et étroites ouvertures à arcs ogivaux surhaussés

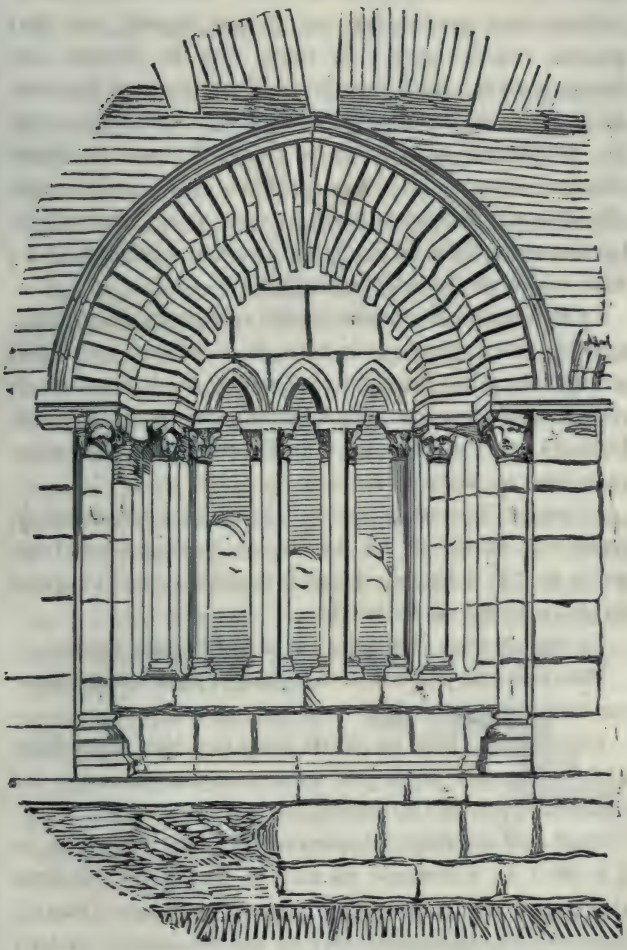

reposant sur un massif de 0m. 30c. de largeur et sur de petites colonnettes à chapiteaux couverts de têtes humaines et

de feuilles grasses recourbées en crochets, mais n'ayant pas encore la forme des crochets du XIIIe. siècle. Ces trois ouvertures sont percées dans un tympan encadré par deux grandes arcades ogivales en retrait dont les claveaux sont formés par vingt-deux tores brisés. La hauteur de l'intrados du plus petit de ces arcs, depuis l'appui de la fenêtre, est de 3^m. 10^c. Je n'ai pu mesurer les autres. Il repose de chaque côté sur une colonnette à base pattée; celle de droite a pour chapiteau une tête monstrueuse, à dents aiguës, qui engoule la colonnette. Celui de gauche est en partie mutilé, mais il y reste encore une jolie tête humaine.

La grande arcade retombe sur une colonne de chaque côté, dont le socle s'appuie sur le banc de la fenêtre. Les bases, pourvues de pattes, sont d'un joli dessin. Sur le chapiteau de celle de droite est une tête humaine, barbue, entourée de feuillages; sur l'autre est une tête d'aigle entourée de feuilles recourbées en forme de fleurs de lis.

La largeur de toute la fenêtre, depuis les pieds-droits du grand arc, est de 3^m. 30. La largeur de chaque ouverture est de 0^m. 35; la hauteur depuis le plancher jusqu'à l'intrados du plus petit arc est de 4^m. 50.

Le pied-droit de gauche est commun aux deux fenêtres.

Elles sont très-peu ornées en-dehors, encadrées seulement par une simple archivolte.

Cette maison, bâtie en pierres dures très-bien appareillées, se fait remarquer par le petit nombre de ses ouvertures extérieures et leur peu de largeur, surtout dans le bas.

Quel était son usage? Appartenait-elle à un particulier ou à la ville? Le monument est muet à cet égard. Seulement rien n'indique qu'il ait servi à un usage religieux. Quant à avoir été une synagogue, ce n'est pas admissible. On lui a donné ce nom parce que près de là se trouvait la rue des Juifs.

UN MOT

SUR UN MOYEN DE DÉFENSE EMPLOYÉ DANS LES CHATEAUX DU MOYEN-AGE.

Dans le n°. 5, p. 322 du XVIe. volume du Bulletin, M. E. Hucher, en faisant la description du donjon du château de Sillé, dont il donne un croquis à la page suivante, s'exprime ainsi à propos d'une espèce de niche qui se trouve à côté de la porte : « un autre redans qui ne se continue pas « jusqu'en bas, paraît n'avoir pas eu d'utilité réelle et n'avoir « figuré là que pour la satisfaction des yeux. »

Je crois avoir trouvé l'explication de ce redans.

D'abord, il est évident que l'ingénieur chargé de bâtir cette tour a cumulé les moyens de défense près de la porte d'entrée; ainsi j'y vois un rang de machicoulis dans le haut, un moucharabi plus bas, un *échaudoir* au-dessus de la porte, placée elle-même dans un redans angulaire. Peut-être la petite fenêtre qui est à côté occupe-t-elle la place d'une ancienne meurtrière. Eh bien, le redans qui n'a l'air d'être placé que comme pendant, avait aussi son utilité. Ce qui m'a conduit à cette conclusion, c'est une disposition à peu près semblable que j'ai rencontrée au château *de Vayres* (Gironde). Voici un dessin et un plan qui feront mieux comprendre ma description.

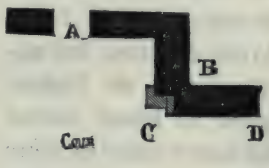

Après avoir franchi la porte A, il fallait, pour arriver au donjon B, passer près de l'angle C, en présentant à cet angle le flanc non protégé par le bouclier. La porte du donjon devait se trouver sur la façade intérieure CD à la hauteur du premier étage, comme c'était assez ordinaire, au XIVe. siècle, dans notre pays. Rien n'indique la place d'une

porte dans le bas, et l'escalier placé dans une tourelle ne prend que du premier étage. Lorsque la cour était prise, les assiégés devaient naturellement se retirer dans le donjon, dernier asile, et les assiégeants chercher à les en débusquer; mais il n'était pas facile de passer près de l'angle C, car là on avait établi plusieurs moyens de défense qui m'ont paru avoir de l'analogie avec ceux de *Sillé*. Ainsi, dans la partie supérieure, l'angle du donjon, au lieu d'être saillant, est rentrant et renfermait dans le haut une échauguette dont il ne reste plus que les arrachements. Au-dessous de l'échauguette, sur un des côtés de l'angle rentrant, une espèce de contrefort assez élevé, en talus, puis dans le bas de l'angle sortant le plus près de la porte, un massif angulaire, en talus, mais fait de telle sorte que le plan incliné s'arrête à la hauteur de 2^{m}. environ, et que de là le mur est vertical. Un des talus est tourné du côté de la porte, l'autre du côté de la cour. Des machicoulis et de l'échauguette on laissait tomber des boules rondes en pierre comme on en rencontre encore dans plusieurs de nos châteaux. En passant ras du mur on recevait la boule sur la tête, un peu plus loin sur les flancs, plus loin, enfin, elle roulait dans les jambes jusqu'à l'extrémité de la cour.

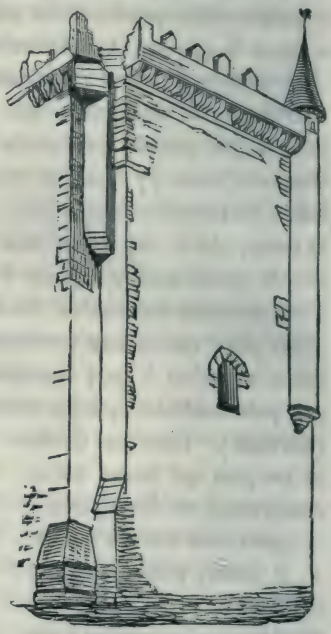

Je crois qu'on trouve encore cette disposition en talus au-dessous des machicoulis des murs du château du pape à Avignon.

Au château de Sillé, par l'orifice qui est dans le haut du redans triangulaire, on laissait tomber des projectiles ronds qui roulaient sur la tête ou dans les jambes de ceux qui voulaient approcher de la porte.

Le contrefort de droite et le long moucharabi qui l'avoisine, terminés tous deux en talus, avaient le même but, et les pierres tombant sur le haut devaient ricocher au loin dans la cour.

DES SÉPULTURES ROMAINES

ET

DES SÉPULTURES MÉROVINGIENNES

(Différence qui existe entre ces deux époques ; — manière de les distinguer l'une de l'autre).

LU A LA SÉANCE TENUE AUX ANDELYS, LE 9 JUILLET 1853 ;

Par M. l'abbé COCHET,

Inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs Académies.

Je vais tâcher de définir clairement (aussi clairement que le permet l'état actuel de la science), la différence qui se trouve entre les sépultures romaines et les sépultures mérovingiennes (1), en d'autres termes, je vais indiquer les moyens de discerner les inhumations faites dans notre pays dans les premiers temps de la domination romaine et celles qui furent déposées au sein de la terre pendant la période franque de nos rois mérovingiens.

La tâche que j'entreprends est moins difficile pour moi que pour un autre, parce que les cimetières que j'ai fouillés avaient tous une physionomie tellement différente, tellement

(1) J'appelle ici sépultures romaines celles des trois premiers siècles de notre ère, et sépultures mérovingiennes celles qui eurent lieu depuis Clovis jusqu'à Charlemagne.

tranchée que la confusion n'était pas possible et que la distinction ressortait d'elle-même. J'ajouterai ensuite que ce qui a manqué à mon expérience, à mon éducation archéologique, ce sont les cimetières de la transition participant aux deux époques et qui, comme celui d'Eslettes (1), renfermâssent des urnes romaines et des inhumations mérovingiennes. M. Deville, sous ce rapport, a été plus heureux que moi, mais malheureusement il n'a pas suivi lui-même l'exploration ou du moins il n'a pas publié le résultat de ses observations.

Les cimetières que j'ai étudiés ont été de deux sortes, les uns à ustion, les autres à inhumation. Il eût fallu être entièrement inexpérimenté pour ne pas en comprendre tout d'abord la différence. C'est donc une chose aisée que celle qui m'est échue en partage; seulement dans l'inhumation il y a eu des périodes diverses, des nuances différentes qu'il est fort important d'étudier et de saisir. Cette distinction très-sérieuse sera l'objet d'un chapitre tout particulier.

Je pose d'abord la différence qui existe entre les sépultures romaines et celles des temps mérovingiens; elle est si frappante, si saisissable, que l'œil le moins exercé ne saurait s'y tromper. Je pense même que tout lecteur intelligent, quand même il n'aurait aucune notion d'archéologie, pourra facilement se rendre compte lui-même de la différence à chaque page de ce livre, en confrontant les descriptions et en comparant l'un à l'autre les dessins qui accompagnent nos récits.

Pour mettre mon lecteur plus à même de juger et afin de le jeter pour ainsi dire au cœur de la question, je l'introduirai dans une collection publique, dans le musée de Rouen, par exemple, et j'exposerai devant lui le résultat de mes diverses fouilles. D'un côté, je mettrai Fécamp, Dieppe, Cany, le Bois-des-Loges; de l'autre, je déroulerai la vallée de l'Eaulne,

(1) Commune de Mouville, arrondissement du Havre.

représentée par Envermeu, Douvrend, Londinières, Lucy et Parfondeval, et je lui dirai :

Ici pas de corps d'hommes, mais des os brûlés réduits en petits morceaux, soit par l'activité des flammes, soit par la main qui les déposa dans l'urne. Parmi ces urnes, dépositaires d'ossements calcinés, les unes sont de plomb, décorées d'ornements et d'inscriptions en relief, les autres sont en verre, rondes comme au Bois-des-Loges, pomiforme comme à Eslettes, à Cany et au Pollet de Dieppe, carrées comme à Luneray ou octogones comme à Fécamp. Les autres enfin sont en terre de toute forme et de toute couleur, parfois blanches, parfois rouges, le plus souvent grises ou noires. Dans ces urnes on trouve de temps à autre des cuillères en argent, des épingles en os, des fibules de bronze, des styles, des tablettes à écrire, des monnaies, des bagues, des gobelets en cristal, des fioles lacrymatoires et de petits vases en terre.

A côté de l'amphore cinéraire sont rangées, comme pour l'accompagner et pour lui faire honneur, des cruches et des assiettes de terre, des plateaux de verre, des soucoupes et des bols en terre dite de Samos; en un mot, des vases qui ont contenu des offrandes ou des parfums, des assiettes pour la nourriture, des lagènes ou cruchons pour la boisson.

Cette terre est fine, légère, moulée avec adresse et tournée avec goût, les ornements en sont dessinés avec art et intelligence; on reconnaît une main exercée et savante dans les moindres détails de la décoration comme de la forme. La couverte est généralement solide et appliquée avec entente. Parfois les vases en terre et en verre possèdent des lettres, des caractères, des signes, des initiales, des noms même; mais ces caractères sont tous romains et semblent empruntés aux siècles d'Auguste, de Trajan et d'Antonin. Tous les mots sont pris dans la langue latine de la plus belle époque; les noms d'artistes, la désignation des officines indiquent un art

avancé et une civilisation perfectionnée. Généralement les médailles sont bien conservées et semblent sortir de l'atelier monétaire ; la plupart sont de ce haut empire qui porta si loin la civilisation dans les Gaules.

Vous le voyez, il y a ici l'union d'une grande richesse et d'une élégance exquise, l'art y donne la main au bon goût. Tout est marqué au coin d'une vie calme, heureuse et confortable ; les croyances sont chargées d'idées matérielles, on suppose à l'âme des goûts, des habitudes et des ressouvenirs de la terre. Cette société délicate a horreur de tout ce qui rappelle la dissolution et les vers, ses membres se montrent fâcheux même à l'endroit du tombeau. Cependant ils tiennent à une longue durée matérielle, et s'ils demandent au feu de purifier leurs restes, c'est afin de les conserver plus longtemps.

Chez le Franc, au contraire, il en est bien autrement pour les idées, les croyances et les habitudes. Ici tout est rude comme la nature de ce peuple, tout est dur et cru comme chez des barbares. C'est l'état de nature avec quelques traditions romaines, avec les premiers germes du christianisme, cette civilisation de l'avenir. Voyez plutôt : le corps est rendu à la terre : le cadavre, après avoir séjourné quelque temps sur le sol, est déposé dans un coffre de bois ou dans un cercueil de pierre, puis descendu dans une fosse de craie, parfois assis, plus souvent couché sur le dos. Ce squelette dont la nudité nous effraye aujourd'hui, fut confié à la terre tout habillé, couvert de ses plus beaux vêtements et paré de son plus riche butin ; et comme derniers témoins de cette coutume disparue, nous retrouvons autour du mort la lance, la hache, le sabre, le poignard, les flèches, le bouclier, le sceau et la couronne.

Approchez donc et contemplez de près cet homme de la monarchie primitive, cet ancêtre de la civilisation moderne.

Parfois sa tête est couverte d'une coiffure de bois ou de peau avec garniture de cuivre qui ferme sur elle en forme de couronne ou qui la ceint comme un diadême. Des oreilles, descendent de larges anneaux d'argent ou de cuivre ornés de pendants et de boucles de pâte plaquées et décorées de verroterie ou de grenats. Parfois des épingles d'argent soutenaient la forêt de cheveux qui couvrait ces têtes chevelues.

Au côté droit de la tête, est une lance de fer dont le manche en bois de chêne était tenu dans la main du défunt, mort sous les armes, comme il avait vécu dans ces âges de fer. De l'autre côté du chef ou sur la poitrine, se rencontre à de rares intervalles un bouclier en bois garni de cuir ou de peau, dont le développement était soutenu aux extrémités par des verges de fer, et dont le centre était occupé par un *umbo* proéminent en fer ou en argent, selon la richesse du guerrier.

Au cou est un collier d'ambre gris, de perles de verre ou de pâte de verre. Ces perles, de toute couleur, affectent aussi toutes les formes. Les unes sont petites et arrondies, d'autres sont grosses, rondes comme des boules, aplaties comme des tambours ou carrées comme des dés à jouer. La surface est ordinairement chargée de filets d'une couleur différente, ce qui forme des dessins et presque des mosaïques.

Entre les côtes sont étagées deux fibules qui soutenaient la robe et ornaient la poitrine du mort. Ces fibules, parfois d'or ou d'argent, sont le plus souvent de bronze doré, argenté ou étamé. Quelques-unes de ces fibules ou épingles reproduisent des oiseaux, des aigles, des perroquets, des poissons, des abeilles, des dragons et des animaux fantastiques; d'autres imitent des mains dont chaque doigt serait orné de grenats, tandis que la palme serait surchargée de dessins. La plupart de ces fibules ont, comme les plaques de ceinturon, une surface couverte d'enroulements de zig-

zags, d'entrelacs, de serpents entremêlés parfois de symboles ou de sujets sacrés, comme le poisson du Christ ou les lions du prophète Daniel.

Au doigt de la main sont des bagues ou des anneaux d'or, d'argent, de cuivre ou de bronze. Quelques-unes de ces bagues sont unies, mais d'autres ont des chatons en verroterie rouge ou verte, ou des croix incrustées sur métal. Communément elles sont encore passées au doigt qui les porta, dont la phalange est toute verdie par l'oxide du bronze. Parfois le poignet de la main gauche est serré par un bracelet d'argent ou de bronze étamé, dont la forme est romaine ou moderne, si l'on veut, car il serait mal aisé d'y trouver de la différence.

Au côté gauche du mort, pend un sabre de fer pointu, quelquefois coupant des deux côtés, mais le plus souvent d'un seul. La poignée était en bois, ainsi que le fourreau; ce dernier, recouvert de cuir ou de peau, conserve presque toujours des traces de la garniture de bronze qui le parait en haut et en bas.

D'abord un ceinturon de cuir ou de peau en faisait le tour et fermait sur le devant du corps avec des boucles d'argent, de cuivre étamé ou de fer damasquiné. Parfois des plaques de bronze ou de fer tiennent lieu de boucles, et alors elles atteignent de grandes proportions. Ce fer, aujourd'hui couvert de rouille, était autrefois incrusté d'or ou d'argent, recouvert d'une plaque de métal ou damasquiné avec soin, surtout chez les Helvètes et les Burgondes.

Au ceinturon se rattachait par une toute petite boucle de bronze un couteau à manche de bois qui ne fermait jamais, mais que l'on enveloppait dans une gaîne de cuir. Dans une bourse de la ceinture, on a trouvé des tiers de sols d'or du VIIe. siècle, des monnaies d'argent du VIe. et des médailles romaines en bronze du Haut et du Bas-Empire; ces der-

nières étaient assez souvent frustes, percées ou coupées en deux. A côté des monnaies, on rencontre des peignes en os, des silex taillés pour battre le feu, des pinces à épiler, des ciseaux enveloppés dans un étui en peau, des coquillages, des pierres à rafiler, des fers de flèches, en un mot tout l'attirail d'un soldat barbare, chevelu et couvert de fer.

Sur les jambes sont de grosses boules de verre parfois rondes, mais le plus souvent hémisphériques. Sur les tibias repose la hache souvent seule, mais parfois aussi accompagnée d'une lance, ce qui indique un soldat complet. Ces haches touchaient d'une part à la terre ou au bois du cerceuil, mais de l'autre elles posaient sur les vêtements de laine du mort, car un côté conserve toujours la trace d'un tissu ou parfois de trois tissus superposés.

Enfin, aux pieds était un vase en terre blanche, rouge, grise ou noire, ne contenant rien et paraissant n'avoir jamais rien renfermé de solide, mais tout au plus de l'eau froide et peut-être chaude, car quelques-uns de ces vases ont subi l'action du feu; ils sont ou noircis par la fumée ou calcinés par les flammes; il y en a qui ont une anse, jamais je n'en ai vu deux : les vases à anse ont un bec, les autres n'en ont pas. Parmi ceux qui sont sans anses, et ce sont les plus beaux, plusieurs sont hémisphériques comme nos bols; la plupart affectent une forme qui n'est plus usitée aujourd'hui, mais qui se rapproche assez de nos sucriers.

La terre en est généralement très-grossière, surtout la terre rouge. Quelques-uns sont très-épais, d'autres sont fins et légers, vêtus d'une couverte noire qui n'est qu'une application de plombagine ou mine de plomb.

Quant aux dessins qui les décorent, ils sont essentiellement barbares, sans goût comme sans science. S'il y a un art, c'est l'art romain dégénéré. Ce sont des formes rondes, grossières, qui vont bientôt être transmises à l'architecture et

former ce style roman que nos pères conserveront jusqu'au XIe. siècle. Ce n'est qu'en contemplant les losanges, les imbrications, les damiers, les chevrons, les entrelacs, les zigzags, les frètes, les nébules et les créneaux de l'architecture romane, que l'on peut se faire une idée approximative de l'ornementation de ces vases, comme c'est seulement dans les manuscrits carlovingiens et anglo-saxons que l'on peut retrouver l'analogue des enroulements et des dragons qui ornent les fibules et les plaques de ceinturon.

Ces objets que nous venons de détailler ou de décrire, placés sous vos yeux ou dans un musée, ne sont-ils pas parfaitement reconnaissables, aisés à distinguer l'un de l'autre? Or, je vous le demande, sont-ce là deux civilisations pareilles, sont-ce là des contemporains ? des hommes qui aient vécu ensemble sur la même terre? Pourra-t-on jamais dire que ces deux civilisations se rapportent, et que les hommes qu'elles représentent ont eu des mœurs, des idées, des arts et une religion semblables?

D'un côté, ne voit-on pas un peuple tranquille, civilisé, assis sur le sol, jouissant du pays dans une paix profonde; un peuple riche, cultivant les arts, païen dans sa religion, adorant les faux dieux, croyant à Latone, à Caron, aux Mânes, aux ombres, à l'Elysée, aux jouissances matérielles dans l'autre vie; latin dans sa langue, dans ses inscriptions, dans le nom de ses artistes; mais surtout un peuple raffiné dans les arts, idolâtre de la forme, avancé dans sa fabrique et son industrie, ayant des moyens puissants d'exécution, des voies de communication faciles et assurées, des traditions grecques et égyptiennes pour ses bronzes, ses métaux, ses miroirs, sa verrerie et sa peinture.

L'autre, au contraire, grossier dans ses mœurs, comme dans ses étoffes, simple dans ses habitudes, étranger aux arts et à l'industrie, ne fabriquant plus que d'une manière infé-

rieure, ignorant les bons procédés de la métallurgie, de la céramique, de la verrerie et de l'art monétaire, frappant des monnaies informes, recouvertes de figures hideuses, entourées de légendes incomplètes et inintelligibles, ne sachant plus vernir la poterie, ni en varier les formes, n'ayant entre les mains qu'une matière commune, pauvre et grossière, parce qu'elle est celle du pays et que les moyens de commerce manquent pour les échanges ou les marchés; un peuple guerrier vivant et mourant sous les armes, toujours entouré de ses moyens de défense comme les bêtes fauves qui dorment avec leurs dents et leurs ongles. On comprend que ces êtres qui vivent de rapines, qui ne possèdent qu'à la pointe de l'épée, tremblent tous les jours pour une propriété acquise par la force et qui ne se conserve que par elle. On sent, rien qu'en les voyant, que ces hommes ont vécu dans ces siècles de fer où la guerre était éternelle, où les races royales divisaient les provinces, où l'anarchie étant dans l'Etat, le brigandage devait être chez les particuliers. C'était le temps où l'empire était au plus fort et au plus audacieux, où les rois se massacraient entre eux, et où des reines faisaient assassiner, sous leurs yeux, des évêques dans le sanctuaire et encore couverts de leurs habits pontificaux. Ces couteaux, ces poignards, ces sabres, ces lances, ces haches, ces boucliers, ne sont que l'expression suprême et vraie des usages, des mœurs et des habitudes d'une société barbare où rien n'était sacré pour l'homme et où la force brutale dominait le monde moral. Or, ce temps, qui est complet parmi nous au VIe. siècle, ne finit qu'au Xe., après l'invasion normande.

Et puis ces derniers hommes n'ont plus ni la même foi, ni la même croyance que les premiers. Souvent, j'en conviens, il est mal aisé de discerner la religion de ces barbares au milieu des formes si simples et si rudes de leur mobilier; mais on voit déjà qu'ils ne croient plus à Caron, à Latone,

aux Mânes, ni aux besoins matériels des morts dans l'autre vie. On ne voit plus ce luxe de cuillères, de vases aux libations, de cruches, d'assiettes, de plateaux, de soucoupes, de verres et de bouteilles. Le vase aux pieds n'est là que contre ces possessions, obsessions démoniaques dont la croyance fut commune à tous les peuples de l'antiquité, païens ou chrétiens, et dont la pensée a traversé le moyen-âge. C'est une pratique païenne, j'en conviens, mais que le christianisme a sanctifié, car nul ne voudra accuser de paganisme les plus saints prêtres et les plus savants évêques du moyen-âge dont le cercueil renferme toujours un vase au charbon ou à l'eau bénite, pas plus que l'on ne voudra soupçonner d'idolâtrie ou de superstition la bienheureuse Marie de l'Incarnation dans le tombeau de laquelle les Carmélites de Pontoise mirent encore des vases en 1618.

Mais s'il est quelque chose qui trahit la religion de ces hommes demi-barbares, ce sont les croix que l'on voit briller sur leurs pièces d'or, les anges qui figurent sur leurs monnaies d'argent, les croix incrustées, gravées, découpées sur leurs fibules, sur leurs boucles, leurs bagues, leurs plaques de ceinturon, et jusque sur les styles et sur les vases.

La croix sensible et reconnaissable chez nous à Envermeu, à Londinières, à la Fontaine-le-Houx, l'est beaucoup plus à Charnay chez les vieux Burgondes. La collection de M. Baudot, de Dijon, la plus riche de France en objets mérovingiens, renferme sur le sujet qui nous occupe des choses si curieuses, si frappantes, si merveilleuses et si convaincantes, qu'à la vue de tous ces signes sortis de la terre, de ces croix nombreuses gravées sur les plaques d'argent et sur les fibules, en voyant ces croix latines en bronze, ces épingles d'or en forme de croix et surtout ce poisson mystérieux des premiers chrétiens, le symbole de Jésus crucifié, je ne puis m'empêcher de m'écrier que je venais de trouver le Dieu que je ne cherchais

pas, et dans un certain sens je pus dire à M. Baudot que je sortais de chez lui plus chrétien que je n'y étais entré.

Maintenant, dirai-je à mon lecteur, si pareil effet est produit sur vous rien qu'en entrant dans un musée, en voyant, d'un côté, des os brûlés, des vases élégants aux formes gracieuses et variées, aux noms romains; en apercevant dans ces vases, des médailles, des cuillères, des biberons, des joujoux d'enfants, en voyant aussi des coupes de verre et de cristal finies, délicates, perfectionnées et en grand nombre, des cruches, des assiettes, des bols, des soucoupes et des bouteilles comme pour un festin : de l'autre côté, des squelettes entiers, des crânes aplatis, des os rongés par l'oxide de fer, des couteaux, des haches, des lances, des armes pour se défendre, des fibules, des épingles, des boucles pour s'habiller et se parer, des médailles romaines, frustes ou percées, mêlées à des monnaies barbares conservées, mais indéchiffrables, un bronze, que dis-je? un alliage altéré par une main ignorante, des vases d'une terre grossière, d'un vernis sale et qui ne tient pas, d'une forme commune et monotone constamment le même, des dessins barbares, sans science, sans suite, reproduisant les motifs des plus anciens manuscrits du moyen-âge et des plus vieux monuments de l'architecture à plein-cintre, le verre devenu rare, d'une forme étrange et inconnue, enfin une céramique rude, une orfévrerie gauche, en un mot un art qui accuse un peuple au berceau, tandis que la multitude des armes trahit une nation agitée et guerrière. N'est-il pas évident pour nous que cette richesse d'une part et cette indigence de l'autre indiquent des croyances bien différentes? Et dans l'appauvrissement de la sépulture ne voyez-vous pas déjà percer l'idée chrétienne qui ne connaît plus pour le mort de besoins matériels ni d'autres richesses que la prière et les bonnes œuvres ?

Mais si la seule vue de ces monuments isolés les uns des

autres et dépouillés du prestige de leur invention, produit déjà tant d'effet sur le visiteur curieux et intelligent, que serait-ce donc s'il voyait les objets eux-mêmes au sein de la terre, s'il surprenait dans leur couche funèbre Romains et Mérovingiens. Quelle que soit la science de l'archéologue des livres et des musées, quelle que soit la profondeur de son érudition, la sûreté de son jugement, la sagacité de son tact, la délicatesse de son goût, toujours il lui manquera quelque chose tant qu'il n'aura pas fouillé lui-même ou visité des fouilles, tant qu'il n'aura pas, comme on dit, mis la main à la pâte.

Dans cette affaire rien ne peut suppléer les yeux. Moi qui vous parle, qui conçois parfaitement la chose, qui l'ai vue des milliers de fois, qui la sais même par cœur, je ne puis vous la dire ni l'exprimer comme je la sens, quitte à faire mentir à mes dépens ce mot de Boileau devenu un proverbe :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Cependant je m'empresse d'ajouter que MM. Roach Smith, de Londres, et Linden Schmit, de Mayence, me paraissent en partie avoir résolu le problême qui nous occupe, l'un pour les Romains, l'autre pour les Mérovingiens. Comme tous deux sont tout à la fois des artistes habiles et des explorateurs distingués, ils ont reproduit par le crayon et le pinceau ce qu'ils ont vu dans la terre, et cela avec tant de fidélité qu'à l'aide de leurs seuls ouvrages on pourrait devenir archéologue.

Dans ses *collectanea antiqua*, M. Smith nous a donné plusieurs sépultures romaines découvertes tant en France qu'en Angleterre. Il les a reproduites comme elles étaient, c'est-à-dire que l'on voit le sol ouvert, la terre enlevée, et l'urne trônant au milieu d'une troupe de petits vases qui, malgré la variété de leurs formes, ont tous un certain air de famille facile à reconnaître. L'urne qui renferme les os du mort est

couverte avec une tuile, une soucoupe, une assiette ou un trépied en terre noire. Une brèche faite par l'ouvrier laisse apercevoir sur la masse des os brûlés, des fibules, des cuillères, des monnaies, des verres, des coupes et autres objets chers aux défunts.

Autour de cette même urne, sous elle parfois, sont des cruches vides, des plateaux en verre et en terre rouge avec des coupes de même nature, des tétines, des biberons, des flacons, des barillets qui ont contenu des parfums, des rafraîchissements et des provisions de voyage.

Pour le vulgaire qui n'aperçoit ni ossements ni squelettes, il n'a nullement l'idée que ceci soit un cimetière; il croit plutôt à un ménage antique, à une fabrique de poterie, à l'officine d'un marchand. En reconnaissant que tous ces vases ont été volontairement ensevelis sous terre, il s'étonne et demande pour quel motif on a pu faire ainsi inutilement une aussi grande dépense de poterie.

Pourtant voilà bien là le cimetière romain des trois premiers siècles, et dans nos contrées je vous défie d'en établir un autre avant l'année 250 de notre ère : car déjà dans la seconde moitié du IIIe. siècle, on commence à voir apparaître l'inhumation et quelques squelettes coudoient les urnes; mais en remontant de Philippe à Auguste, vous n'en trouverez pas un seul. Pour moi je n'en ai jamais vu et je suis bien assuré que chez nous, alors, le feu régnait en maître dans l'empire des morts.

Maintenant si vous ouvrez l'admirable ouvrage de MM. Linden Schmit, sur les sépultures germaniques trouvées à Selzen, dans les provinces Rhénanes (1), vous serez saisi à la vue de ces squelettes à la teinte jaunâtre et oxidée comme

(1) Das *Germanische todtenlager bei Selzen*, in 8°. Mainz, V. Zabern, 1848.

si le fer dont ils sont couverts avait déteint sur leurs grands ossements. Ces corps couchés régulièrement dans une fosse de craie, profonde d'un mètre, ont ordinairement la face tournée vers le ciel, les pieds au soleil levant, suivant la saison où ils descendirent dans la tombe, la tête au Couchant, mais prête à regarder l'Orient dès que sonnera l'heure du réveil et que le soleil de la justice se lèvera sur le monde.

Parfois la tête ayant été légèrement relevée sur le cou est retombée entre les épaules et sur les premières vertèbres; parfois aussi, mais plus rarement, elle est descendue entre les côtes et jusque sur le bassin, parce que quelques-uns ont été assis. Chez eux tous les bras sont alignés le long des côtes et les mains s'ouvrent comme pour tenir une lance, une hache ou un couteau de guerre.

Les deux jambes s'allongent droites et régulières et les pieds s'écartent comme pour soutenir et serrer entre leurs plantes un vase de terre ou de bronze. Voilà l'habitant de la France primitive descendu dans la terre, soit au moyen d'un cercueil de pierre, soit dans une bière de bois dont le charbon et les clous subsistent encore dans le sol. Aussi ce cadavre depuis les pieds jusqu'à la tête est entouré d'une couche épaisse et charbonnée. Tout d'abord on croit qu'une main pieuse a couché le mort dans du charbon comme dans un lit funèbre pour le mieux conserver. Les yeux le disent, mais la science découvre dans ce noir sédiment du lignite ou bois fossile provenant des planches du cercueil consumé par le temps.

Lorsque dans une fouille vous en êtes arrivé à ce point important, arrêtez-vous; faites tomber la pioche des mains de l'ouvrier, qu'il s'incline presque jusqu'à terre et qu'il ne marche plus qu'avec la plus grande précaution; au lieu de bêche, il ne doit plus se servir que d'un sarcloir, d'une truelle, d'un couteau ou de ses doigts, car c'est ici la mine précieuse; c'est dans ce terrain noirci par le bois, rougi par

le feu ou verdi par le bronze, que gisent et les richesses de l'art et les trésors de la science. Cette cendre humaine, c'est l'enveloppe de la pensée antique, elle va s'envoler avec la poussière qui la recèle, c'est donc à vous de la saisir au passage. Ici vous pouvez voir revivre les idées du passé et dans une poignée de terre retrouver la vie de vos pères ; dans les grains de cette poussière, non-seulement vous saisirez la peau, le cuir, le chanvre, la laine et les étoffes, mais encore la disposition exacte et pour ainsi dire l'emploi des épingles, des agrafes, des fibules, des boucles, en un mot de tous ces objets divers qui, vus dans un musée, ne proclament plus que l'art et l'industrie de nos pères, mais qui, ici, redisent leurs coutumes, leurs idées, leurs mœurs et leur religion.

C'est donc là qu'est tout le secret d'une fouille, tout le mystère de l'exploration : ce moment précieux, c'est le quart-d'heure de la jouissance pour l'archéologue. Il va déchiffrer une nouvelle page de l'histoire du passé qu'il vient de dérober à la main du temps. Cette page, cachée comme un secret du cœur, a été écrite sans arrière-pensée et avec la plus naïve simplicité. En la lisant on se croit transporté avec ceux qui l'ont tracée ; on converse avec eux ; on les comprend malgré la distance et à travers les âges, votre pensée pénètre la leur morte pourtant depuis si long-temps.

Comme Elisée ranima autrefois la mort par le souffle de sa vie, ainsi l'archéologue par le souffle de sa pensée vivifie les morts que sa main a touchés. Comme un juge qui veut rétablir au grand jour un fait enseveli dans l'ombre, il se livre à une enquête minutieuse, il interroge à part de nombreux témoins qui n'ont pu s'entendre et qui tous répondent à leur manière : de chacun d'entre eux il tire un aveu qu'il n'avait pu arracher à l'autre, et à l'aide de ces diverses dépositions et de cette vaste enquête, il rétablit la vérité dans les faits accomplis et fait toucher au doigt le passé.

Maintenant un mot sur les cimetières francs, germains et anglo-saxons.

A coup sûr, je n'ai point créé l'archéologie, elle existait avant moi, j'ai dû en accepter les règles, mais non sans examen, ni sans critique. Je n'ai point non plus inventé les cimetières mérovingiens, seulement j'ai trouvé sur ce point la science encore peu avancée. J'ai commencé mes études de concert, mais sans entente préalable, avec des érudits qui fouillaient dans le même sens et pour le même but en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Mes travaux ont trouvé en eux un appui réciproque et inattendu.

Les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, décrits par MM. Wylie (1), Akerman (2), Néville, Thomas Wright (3) et Roach-Smith (4), sont les contemporains véritables et presque les parents de nos Francs-Neustriens. Ils sont comme eux les enfants de cette grande famille germanique qui couvrit l'Europe du IVe. au VIe. siècle. Et si l'histoire ne le disait pas, il serait facile de démontrer par nos découvertes que l'heptarchie anglaise est contemporaine de notre polyarchie mérovingienne. Les magnifiques fouilles de M. Houben à Xanten et surtout celles de MM. V. et L. Linden Schmit, à Selzen près Mayence, nous font voir dans leur source cette civilisation allemande, ces coutumes franques, ces arts et ces usages germaniques qui, comme un fleuve, ont inondé nos

(1) *Fanfort graves, a record of researches in an anglo-saxon Burial-place in Gloucestershire*, By W. Wylie, in-4°. Oxford, 1852.

(2) *Remains of pagan sovondom, principally from tumuli in England, described and illustrated*, By John Yonge Akerman, in-4°., London, 1852-53.

(3) *The celt, the roman and the saxon*, By Thomat Wright, London, 1852.

(4) *Collectanea antiqua* (3 vol. in-8°.), By Roach Smith, London, 1843-53.

contrées aux bas temps de l'empire et déposé sur le sol que nous habitons le germe du monde féodal et d'une société nouvelle.

En Suisse, M. Troyon a montré sur la colline de Bel-Air (1), dans les tombeaux des vieux Helvètes, les frères et les alliés de ces Burgondes que M. Baudot, de Dijon, exhume à Charnay (2), depuis plus de vingt ans. M. Rigollot, dans son savant *Mémoire* (3) qui est comme un traité complet de la matière, a démontré que tous ces hommes, Helvètes, Burgondes, Allemani, Anglo-Saxons, étaient frères de nos Mérovingiens de Miséry (4), de Bénouville (5), de Douvrend, de Londinières et d'Envermeu.

Les travaux, les voyages et les lettres de ces savants, auxquels je dois joindre MM. Worsaae, de Bonstetten, de Longperrier, Deville, Pottier, de Caumont et Auguste Le Prevost, m'ont aidé, soutenu et encouragé dans mes travaux et mes pénibles recherches. Ils m'ont éclairé surtout sur les conséquences qu'il fallait tirer de mes découvertes. J'ai été assez heureux pour voir mes modestes *Notices* (6) goûtées

(1) *Description des tombeaux de Bel-Air, près Chescaire-sur-Lausanne*, par Frédéric Troyon, in-4°. Lausanne, 1845.

(2) *Description d'objets antiques découverts, en octobre* 1832, *dans le territoire de Charnay (Saône-et-Loire)*, par M. Baudot, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*; années 1832 et 1833.

(3) *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique*, par le docteur Rigollot, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. X.

(4) Id., ibid.

(5) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII.

(6) *Fouilles de Londinières en* 1847; Rouen, Péron, 1848.—*Fouilles d'Envermeu, en* 1850, Rouen, Péron, 1850.—Sépultures anciennes trouvées à St.-Pierre d'Epinay, dans les travaux du chemin de fer de Dieppe.—*Revue de Rouen*, 1847, 1848, 1850, 1851 et 1852.

et estimées par eux bien au-delà de leur valeur. J'ai eu le plaisir de les voir citées dans leurs ouvrages avant de connaître leurs personnes et leurs œuvres.

Un seul savant, véritablement digne de ce nom, a paru secouer la tête au récit de mes humbles travaux. Cet homme, c'est M. Charles Lenormant, l'un des oracles de l'Institut de France (1). Mais après avoir conféré de son opinion avec mes collaborateurs les plus distingués, il en est résulté pour nous cette conviction : c'est que M. Lenormant n'avait pas encore étudié ces questions qui sont neuves et presque exclusivement provinciales, mais qu'à coup sûr il viendrait à nous le jour où il les examinerait avec soin. Et puis lui-même n'a pas craint d'avouer que les hommes de la province assis sur le sol, fouillant les objets par eux-mêmes, les voyant de leurs yeux, les touchant de leurs mains, étaient plus à portée de les juger que les savants de la capitale qui n'ont que des dessins, des musées, des collections parfois mal classées et mal étiquetées. Aussi nous ne désespérons pas, mes confrères et moi, d'entraîner un jour à nous l'opinion de l'Institut, ce qui sera la sanction suprême donnée à nos humbles labeurs et la plus belle récompense de nos persévérants travaux.

(1) *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France,* lu dans la séance annuelle du 22 août 1851.

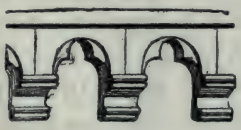

NOTE

SUR

QUELQUES ÉPIS EN TERRE CUITE

DES XIIIe. ET XIVe. SIÈCLES ;

Par M. Alfred RAMÉ,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Il a déjà été question dans le *Bulletin monumental* des épis en terre cuite destinés à couronner les édifices et à supporter les girouettes. M. de Caumont a le premier appelé l'attention sur ces curieux objets dans un mémoire du XVIe. volume, qui, sous le titre modeste de *Notes provisoires sur quelques produits céramiques du moyen-âge*, agite et résout quelques-unes des questions les plus importantes relatives à cette industrie trop long-temps oubliée. Il est seulement regrettable que ce mémoire n'ait pas encore été suivi d'un second article qui devait le compléter, et dont le premier renfermait la promesse. Les épis décrits par M. de Caumont sont sortis des fabriques de la vallée d'Orbec ; Palissy ne les a pas faits, mais il n'eût sans doute pas hésité à les signer, et, d'après les renseignements que nous a fournis M. Raymond Bordeaux, les marchands de curiosités de Paris, ce fléau des

provinces, en ont dans ces derniers temps enlevé un bon nombre des environs de Lisieux, et les vendent aux amateurs comme des œuvres des maîtres. Ce sont, en effet, des morceaux fort remarquables de la céramique de la renaissance. Je ne sais cependant s'il n'en est pas sorti de plus beaux encore des fabriques de Nevers. Quelque jour j'espère faire connaître ces derniers qui me paraissent, jusqu'à présent, sans rivaux; je ne veux aujourd'hui que signaler certaines œuvres du moyen-âge beaucoup plus anciennes, moins parfaites au point de vue de l'art, mais d'un plus grand intérêt historique, et d'une extrême rareté.

Les épis de Nevers et ceux de la vallée d'Orbec, sont en terre émaillée ou en faïence, car ces deux expressions sont synonymes. Mais avant l'introduction en France de la faïence, qui ne date que du XVIe. siècle, les poteries étaient-elles déjà employées à la confection des épis? M. de Caumont ne le pensait pas. Cependant, dans une tournée archéologique que j'avais faite en Champagne à la recherche des anciens produits céramiques, très-répandus dans ce pays, j'ai été assez heureux pour rencontrer dans la ville de Troyes, des épis en terre qui remontent certainement au XIIIe. siècle. Troyes a été, pendant tout le moyen-âge, le centre d'une fabrication de produits céramiques, très-importante et très-nettement caractérisée. La ville et ses environs renferment encore une innombrable quantité de pavés appartenant à toutes les époques, depuis le XIIIe. jusqu'au XVIe. siècle. Indépendamment de ces carreaux, dont je reproduirai les principaux types dans mes « Etudes sur les carrelages historiés », j'ai recueilli le dessin de trois épis que je mets sous les yeux des lecteurs du Bulletin monumental. Au lieu d'être en terre émaillée, comme les épis de la renaissance, ils sont exécutés en terre vernissée, par les procédés employés pour la fabrication des carreaux historiés pendant toute la durée du moyen-âge.

Le premier, le plus ancien et le plus curieux de ces épis, appartient à M. Valtat, sculpteur de Troyes, très-dévoué aux antiquités de sa ville natale, et qui a sauvé de la destruction bon nombre d'objets intéressants. Comme on le voit, il a conservé des formes presque romanes; au-dessus d'un chapiteau à double rang de feuilles très-saillantes, s'élève un petit édifice circulaire formé de douze arcades cintrées; il est surmonté de six pignons percés chacun de trois ouvertures, et couronné d'une pyramide écrasée. Le même motif pourrait servir à un encensoir; il rappelle aussi le couronnement de certains tuyaux de cheminée de l'époque de transition. L'ensemble est d'un aspect trapu; la forme, assez irrégulière, a gauchi encore par l'action du feu. Le travail est des plus barbares. Le petit monument a été pétri et modelé à la main; les ornements sont appliqués en relief et façonnés avec les doigts comme sur les poteries du XIe. et du XIIe. siècles. La corniche qui sépare l'arcature des chapiteaux, et celle qui la surmonte, présentent une série de petites saillies, qui affectent grossièrement la forme des têtes de clous de la période romane. Les ouvertures qui garnissent l'intérieur des arcades et les frontons sont évidées, et percées à jour dans la pâte avec un instrument tranchant. Un vernis plombifère recouvre le tout, à l'exception du tuyau circulaire qui supporte le chapiteau; il est de deux couleurs, le vert foncé et le jaune. Cette diversité de nuances concourt avec les reliefs à la décoration de l'épi; le jaune est réservé pour l'intérieur des pignons et des arcades et le dessous des feuilles; le vert est employé pour les autres parties. La pyramide terminale est ornée de larges bandes en zigzags alternativement jaunes et vertes. L'extrémité de cette pyramide n'est pas pleine; elle est percée d'une cavité dans laquelle venait s'adapter la base d'une vigoureuse barre de fer, destinée à supporter la girouette. Cette barre de fer, d'un poids énorme, a 6 centimètres de diamètre à

sa base, sur une longueur de 75 centimètres ; elle est tordue en spirale jusqu'à la moitié à peu près de sa hauteur.

ÉPI DE M. VALTAT.

ÉPI DU MUSÉE DE TROYES.

Cet épi n'est pas unique ; M. Valtat m'en a indiqué quelques-uns du même genre dispersés dans les environs de

Troyes, et qui ne diffèrent de celui qu'il possède que par des détails insignifiants; mais ils ont moins d'importance que celui qu'il a recueilli par suite de la suppression presque générale du chapiteau. L'arcature et la pyramide sont alors supportés par une simple colonne cylindrique recouverte de petits carrés de vernis jaune et vert disposés en damier. M. Valtat assignerait volontiers à tous ces épis une date fort ancienne, le XIIe. siècle, je crois, et j'avoue qu'en considérant l'aspect tout roman des formes, la grossièreté de l'exécution, et surtout en rapprochant le travail de celui de certaines poteries certainement antérieures au XIIIe. siècle, j'étais porté à accepter cette opinion. Mais l'examen d'un autre objet du même genre descendu récemment du toit de l'église St.-Remy, et conservé avec soin à la sacristie, sur les indications de M. Valtat, m'a bientôt convaincu que la date de ces différents épis devait être d'une époque plus récente.

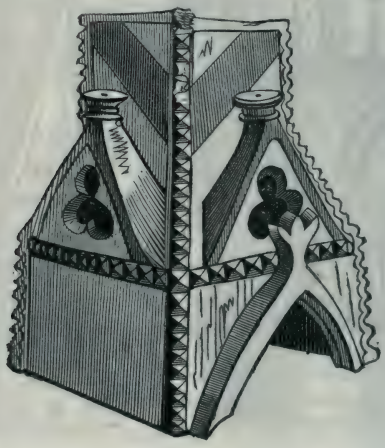

Cette pièce, dont le couronnement a disparu, n'était pas destinée, comme la précédente, à surmonter un pignon

aigu, mais à reposer à cheval sur l'arête du toit, à la manière de nos enfaîteaux modernes. Elle forme à sa base un carré de 27 centimètres de diamètre, se rétrécit brusquement au tiers de sa hauteur, et forme à son sommet un nouveau carré beaucoup plus étroit, de 17 centimètres de diamètre seulement. Deux des côtés de la base sont échancrés et couronnés d'un petit fleuron trilobé; les quatre faces sont surmontées d'un pignon dont le sommet, en forme de piédestal, supportait jadis quelques menus objets fixés par des tenons; le centre de ces pignons est occupé par un trèfle évidé. La hauteur totale n'est plus que de 36 centimètres. L'aspect de cette pièce ne permet pas de lui assigner une autre date que le XIIIe. siècle. Quoique d'une tournure plus récente que l'épi de M. Valtat, elle s'en rapproche à beaucoup d'égards d'une façon singulière; si une pareille affirmation n'était pas aussi téméraire, je n'hésiterais pas à dire que les deux objets sont sortis de la même main : mêmes ornements en saillie simulant des têtes de clous, même émail vert et jaune, analogue jusque dans sa nuance et dans les places qu'il occupe; même système de décoration des parties supérieures par l'emploi de bandes diversement colorées, posées en diagonale. Au moins faut-il admettre qu'ils sont tous deux de la même époque, c'est-à-dire du XIIIe. siècle.

Mais ce qui a achevé de me convaincre que les caractères d'une antiquité reculée ont souvent en pareille matière une importance tout-à-fait secondaire, c'est que j'ai rencontré au musée de Troyes un troisième épi dont il est curieux de rapprocher le dessin des précédents. Ce musée n'est pas une propriété communale, et la Société qui l'a fondé et qui l'entretient, a eu le bon esprit de consacrer un local spécial aux anciens produits de l'industrie troyenne. C'est un excellent exemple donné à beaucoup de villes plus importantes qui ne songent qu'à remplir leurs musées de chinoiseries,

de peaux de singes, d'oiseaux des tropiques ou de débris arrachés à l'Italie et à l'Afrique, en oubliant ainsi que le plus grand intérêt que puissent présenter les collections de province est de conserver avant tout un caractère local. Dans la salle du musée de Troyes où sont recueillis les spécimens anciens et modernes des industries céramiques en Champagne, se trouve un fragment d'épi provenant de l'ancien hôtel-de-ville. Ici c'est la partie inférieure qui a disparu : il repose, tant bien que mal, sur une espèce de socle en plâtre. Il devait être fort élancé, et, tout mutilé qu'il est, il atteint encore une hauteur de 75 centimètres, c'est-à-dire égale à celle de l'épi du XIIIe. siècle figuré plus haut. Chacune des faces offre une arcade renfermant trois ouvertures, surmontée d'un pignon; une flèche aiguë termine le tout. Cet épi diffère d'une manière notable de celui de M. Valtat. L'élancement des formes annonce une date bien plus récente. Le vernis est d'un rouge brun comme sur les carreaux historiés du XIVe. et du XVe. siècle. Cependant le vernis jaune apparaît encore à l'intérieur des pignons et des arcades et sur les pans de la flèche. Mais les ouvertures des frontons et des arcades sont simulées au lieu d'être évidées; elles sont à peine creusées, et indiquées principalement par le vernis brun qui les remplit. Il en est de même des hachures brisées qui couvrent les faces de la pyramide; elles sont dessinées par des traits profonds qui semblent un souvenir affaibli des zigzags plus vigoureusement accentués des époques antérieures.

Du reste, on retrouve ici encore des arcades de forme cintrée et des arêtes modelées comme des têtes de clous de l'époque romane. Ce ne sont donc pas là des caractères d'une bien grande antiquité, et ils ne peuvent suffire, en l'absence d'indices plus concluants, pour reporter au XIIe. siècle l'épi de M. Valtat. Cet épi de l'hôtel-de-ville ne peut guère être antérieur à la seconde moitié du XIVe. siècle. Il est aussi gros-

sièrement travaillé que les précédents, et comme il doit cependant y avoir au moins un siècle d'intervalle entre son exécution et celle des deux autres épis, on voit combien cette fabrication céramique du moyen-âge est restée stationnaire pendant une longue suite d'années. Il semble qu'au XIe. siècle on ait déjà fait aussi bien les poteries qu'au XIIe., et l'examen des carrelages apprend que, loin de se perfectionner en se rapprochant des temps modernes, les produits céramiques allaient sans cesse en dégénérant : ceux du XVe. siècle sont certainement bien plus imparfaits que ceux du XIIIe.

Pour que la céramique prît tout le développement dont elle était susceptible et s'élevât à la dignité d'un art, il fallait une révolution aussi brusque et aussi complète que celle qui eut pour but de substituer la terre émaillée à la terre vernissée. La renaissance profita de cette découverte inespérée pour façonner de petits chefs-d'œuvre dont la supériorité est incontestable, mais qui ont un peu trop contribué par leur perfection même, à laisser dans l'oubli les produits des siècles et des procédés antérieurs : si ces derniers ne méritent pas de bien grands regrets de la part des artistes, ils méritent au moins un souvenir de la part des archéologues.

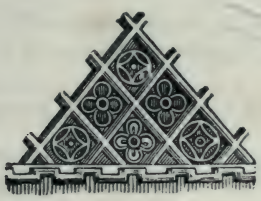

MÉMOIRE

SUR CETTE QUESTION :

Quelles sont les déductions résultant des études déjà faites soit sous le rapport des établissements romains qui ont existé en Provence, soit sous le rapport de l'état de l'art au moyen-âge dans le pays ?

PAR M. L. ROSTAN,

Membre de l'Institut des provinces.

On sait que l'Institut des provinces de France a tenu, cette année et l'année dernière, ses assises scientifiques sur plusieurs points de la France, et nous avons parlé précédemment des importants résultats qu'elles ont produits. Les assises scientifiques convoquées en 1853, à Aix, et présidées par le savant M. Roux, de Marseille, si connu par son dévouement à tout ce qui est bon et utile, ont été remarquables. M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, y a lu le mémoire suivant en réponse à une des questions du programme ; nous nous empressons de le publier.

Les études sur les monuments de la Provence amènent les résultats suivants :

Que les établissements romains ont été très-nombreux dans ce pays et qu'il en subsiste encore de glorieux débris. En effet, Arles, St.-Rémi, Fréjus, Antibes, Riez et une foule d'autres localités renferment des traces indestructibles de la domination du peuple-roi ; l'architecture gallo-romaine, qui étale encore sur un grand nombre de points différents la majesté

de ses constructions, prouve que la civilisation de Rome est venue déposer avec largesse sur notre sol son germe fécond et y apporter le fastueux tribut de son génie et de ses arts; non-seulement des villes importantes, des métropoles célèbres s'y élevaient, mais de tous côtés on trouvait des stations militaires, des siéges de colonies, des établissements divers et des *villæ*. Le vieux sol provençal a été profondément labouré par la civilisation romaine et d'ineffaçables souvenirs en subsistent encore de toute part.

Tandis qu'Arles nous offre son gigantesque amphithéâtre, les belles ruines de son théâtre, les nombreux tombeaux de ses champs-élysées, les précieux restes de ses aquéducs, de ses égouts, des débris de colonnes et de sculptures, des inscriptions et des fragments de toute sorte qu'il serait trop long d'énumérer et qui attestent l'importance de cette cité appelée la *Rome des Gaules*, *Gallula Roma Arelas ;* tandis que St.-Rémi, l'antique *Glanum*, nous offre son arc de triomphe et son tombeau, Fréjus, la cité de Jules-César, ses murs d'enceinte et ses tours, ses immenses aquéducs, sa porte dorée, les restes de son théâtre, de son amphithéâtre, de ses bains, de son port, de ses magasins, et par dessus tout son antique physionomie romaine et le périmètre de la ville ancienne que l'on reconnaît dans l'ensemble de ses constructions; tandis que Riez nous étale ses splendides débris, Antibes ses ruines et ses inscriptions; tandis qu'Aix, même, la colonie de Sextius Calvinus, conserve encore l'empreinte indélébile de la domination romaine, il est sur une foule de points différents, des fragments divers, des aquéducs, des ponts, d'anciens tombeaux et des inscriptions nombreuses qui attestent d'une manière non équivoque que ces points ont été le siége d'établissements considérables ou de stations célèbres, comme Vence (Vincia), les Arcs, près de Draguignan, la Penne, près de Marseille, et bien d'autres encore que nous nous dispen-

serons de mentionner. C'est ainsi que l'on retrouve à Cannes, dans les environs d'Apt et à St.-Chamas, des ponts remarquables; à Cabasse et à Tourves des bornes milliaires, et de toutes parts des débris de murs, des amas de tuiles, des briques à rebord et des médailles; sans parler toutefois des célèbres antiquités d'Orange si souvent décrites, de celles de Carpentras, de Vaison, de Cavaillon et d'autres localités du Comtat Venaissin qu'embrasse bien la circonscription des assises scientifiques, mais qui ne font point partie de la Provence à laquelle nous voulons restreindre nos observations.

Une antique voie, la voie Aurélienne, traversait ce pays dans toute sa largeur; des bords du Var jusqu'à Arles, on en suit les traces à beaucoup d'endroits encore. Cette voie qui datait d'Aurélius Cotta, environ 240 ans avant J.-C., avait à *Forum Voconii*, aujourd'hui le Canet de Luc, un embranchement sur Riez, *Reii appollinarii*. A Aix, elle se divisait aussi en deux branches, l'une directe et l'autre par le littoral en contournant l'étang de Berre. D'Arles, cette route se dirigeait vers l'Espagne et reliait ainsi Rome à l'Ibérie; son parcours était semé de villes ou d'établissements qui ont joué leur rôle dans l'histoire, et dont l'itinéraire d'Antonin, ainsi que la table de Peutinger, nous ont légué les noms; c'était *Antipolis*, Antibes, colonie marseillaise qui précédait Nice; *Horrea*, que les uns placent à Grasse, d'autres à Cannes, et une troisième opinion, qui paraît la plus probable, à Auribeau; *Forum Julii*, Fréjus, cité célèbre que Tacite qualifie d'*antique et d'illustre colonie; Forum Voconii*, le marché de Voconius, aujourd'hui le Canet de Luc, *Matavonium*, Cabasse, *Mansio ad Turrem*, Tourves et non Rougiers, comme quelques-uns l'ont cru à cause de diverses tours du XIIe. siècle, appartenant aux ruines d'un château féodal, prises pour des ruines romaines; *Tegulata* vers la Pugère, dans la plaine de Trect et de Pourrières, célèbre par la victoire de Marius

sur les Cimbres et les Teutons, et où l'on a trouvé, indépendamment des restes du monument connu sous le nom d'arc de triomphe de Pourrières, des tombeaux, des fragments de murs, des mosaïques, des briques à rebord et des médailles en grand nombre, qui n'ont cependant point suffi encore à déterminer d'une manière précise l'emplacement de *Tegulata;* ensuite vient *Aquæ-Sextiæ,* Aix, l'ancienne colonie de Sextius, et, après cette ville, d'un côté, *Pisavis,* Pelissane, *Terricias,* dans le voisinage d'Aureille, *Glanum,* St.-Rémi, *Enarginum,* St.-Gabriel, et de l'autre *Massilia Græcorum,* Marseille, la ville grecque, *Calcaria,* probablement Calissane, *Fossæ Marianæ,* les fosses de Marius Foz, et enfin *Arelate,* Arles, la ville des empereurs. Les grandes routes sont les artères de la civilisation, et pour connaître la géographie ancienne, ce sont les anciennes voies qu'il faut suivre et explorer. Aussi les études des historiens et des antiquaires ont-elles été dirigées vers elles; les inscriptions des pierres milliaires retrouvées sur divers points ont été relevées, commentées et expliquées : on a rectifié par ce moyen des erreurs de distance sur les anciens itinéraires. La situation de diverses villes a été ainsi précisée et la géographie gallo-romaine en partie reconstituée. Bouche, au XVIIe. siècle, d'Anville, Papon, au XVIIIe., Millin, au commencement du nôtre, ont élucidé une foule de questions; des travaux contemporains ont jeté le plus grand jour sur des points divers demeurés encore incertains. C'est ainsi que M. Rouard, le savant bibliothécaire d'Aix, a, dans son remarquable discours sur l'épigraphie, substantiellement résumé la situation géographique des anciens établissements qui bordaient l'antique voie Aurélienne, et que M. le marquis de Lagoy, par les médailles qu'il a décrites, nous a révélé l'existence de cités ou peuplades dont les traces étaient effacées.

Outre la voie Aurélienne, il y avait encore une autre route

qui conduisait des Alpes Cottiennes à Arles; celle-ci passait par diverses localités, entr'autres par Sisteron, *Segustero*, Apt, *Apta-Julia*, Cavaillon, *Cabellio Cavarum*, puis ensuite par St.-Rémi et St.-Gabriel, *Glanum* et *Enarginum*.

Sur le bord de la mer, les anciens géographes nous ont aussi légué le souvenir de ports importants en suivant l'itinéraire d'Antonin : c'est d'abord encore *Antipolis*, Antibes, *Lero* et *Lerinus insulæ*, les îles de Lerins, *Forum-Julii*, Fréjus, *Sinus Sambracitanus*, le golfe de Grimaud, *Heraclea Caciabaria*, St.-Tropez, *Alcours*, Aiguebonne, selon d'Anville, Cavalaire, d'après Papon, *Pomponiana* à la presqu'île de Gyeux, *Telo-Martius*, Toulon, *Œmines-Portus*, Embiez, *Taurantum* aux Léques, près de St.-Cyr, *Citharista* Ceireste, près de la Ciotat, *Carcicis portus*, Cassis, *Immadras positio*, l'île de Maïre, *Massilia Græcorum*, Marseille, *Incarrus*, probablement Carri, selon Papon, *dilix positio*, Lauron, *Fossæ-Marianæ*, la plage de Foz. La situation de la plupart de ces ports est aujourd'hui reconnue; ainsi les découvertes de divers savants ont précisé l'emplacement de *Pomponiana*, comme l'indique M. Denys dans la description des ruines de cette cité, et la récente étude de M. le chanoine Magloire Giraud, sur Taurantum, en discutant les contradictions des géographes anciens et des historiens modernes, a établi d'une manière certaine la situation aux Léques de cette ancienne colonie des Marseillais dont il ne reste plus que quelques débris aujourd'hui battus par les flots de la mer.

Mais, indépendamment de ces villes situées sur les voies anciennes et de ces ports mentionnés dans l'itinéraire d'Antonin, il ne manquait pas d'autres établissements; quelques-uns ont légué leurs noms à des villes modernes, qui subsistent sur l'emplacement des villes anciennes, et d'autres ont complètement disparu; leurs ruines mêmes sont effacées du sol

et il est difficile de reconnaître leur position d'après les anciens géographes. C'est Egythna, ville maritime des Oxybiens, selon Polybe et Strabon, que d'Anville et Papon placent au golfe Jouan près de Cannes; c'est aussi *Avenionetum* ou *Castrum Avenionis*, à la Napoule, selon Papon, où se donna la bataille entre les troupes d'Othon et celles de Vitellius (l'an 69 de J.-C.). C'est encore *Athenopolis*, fondée par les Marseillais, que Pomponius Méla place après Fréjus, que Pline au contraire range avant cette ville; d'Anville et Papon sont de cet avis et en indiquent la position dans la baie d'Agay. C'est *Olbia*, Roube, suivant Bouche, d'Anville et Papon, *Anatilia* près des Bouches-du-Rhône et bien d'autres encore dont il ne subsiste aucune ruine et dont le nom harmonieux a seul survécu à l'oubli; leur emplacement même est fort problématique; l'opinion qui leur assigne une situation géographique quelconque est le plus souvent conjecturale, pas assez étayée de preuves; un vaste champ est encore ouvert sur ce sujet aux études archéologiques. Il serait bon de compulser les géographes et d'en discuter les opinions souvent divergentes, car Pline, Strabon, Claude Ptolémée, Pomponius Méla, etc., sont loin d'être toujours du même avis, les historiens modernes varient aussi; c'est en examinant la localité, en interrogeant la tradition, en consultant les dénominations actuelles, en remontant aux étymologies et surtout en explorant les sites qu'on peut arriver à la vérité : il serait utile d'entreprendre pour chacune de ces villes anciennes les études consciencieuses que M. Magloire Giraud vient de faire pour *Taurantum*. Il reste donc encore beaucoup à étudier, il faut évoquer les ombres de ces cités antiques et tâcher de préciser l'endroit où elles dorment depuis des siècles; les erreurs des géographes anciens doivent être par ce moyen rectifiées : il faut aussi rechercher l'emplacement des établissements secondaires trop négligés jusqu'à ce jour. Une statistique monu-

mentale complète devrait dénombrer tout ce qui subsiste de l'époque gallo-romaine sur le sol provençal ; les *villæ*, ponts, aquéducs, fragments de murs, tombeaux, substructions, amas de briques et débris quelconques. Une carte monumentale où seraient indiquées toutes les ruines de cette période de l'histoire aurait son incontestable utilité ; il serait important que tous les points occupés par les Romains fussent désignés et que le tracé des voies antiques fût complété ; des études dirigées dans ce sens de la part des hommes qui se vouent au culte des choses du passé, auraient un grand résultat pour la géographie historique de notre pays. La province romaine ressemblait sous plus d'un rapport à l'Italie ; c'était l'Italie des Gaules. Les Romains y possédaient de nombreux établissements et les empereurs y avaient élevé des édifices considérables ; des événements célèbres s'y étaient passés de toute part sur son sol. Les souvenirs de Rome parlent éloquemment à l'esprit investigateur, aussi serait-il de la plus haute utilité pour les déductions de l'histoire de déterminer avec précision la situation des lieux à l'époque gallo-romaine. Il y aurait aussi à saisir les similitudes et les différences de caractère et de style de tous les monuments que nous possédons encore, ainsi que l'a fait, pour ceux d'Arles, le savant et regrettable M. Estrangin, où il constate des différences qu'on ne peut méconnaître entre les constructions de Jules César, celles d'Auguste et celles des âges postérieurs. Ces études comparées offrent un vif intérêt et sont indispensables pour l'histoire de l'art et pour celle de notre pays sous la domination romaine.

Les travaux sur cette matière ne sont donc point complets et les investigations peuvent embrasser encore un vaste domaine. Au surplus, notre sol provençal n'est point entièrement fouillé et l'on peut certainement y faire de nouvelles découvertes. N'oublions pas toutefois de mentionner honorablement

à ce sujet les services rendus à la science par les commissions archéologiques d'Aix et d'Arles. Sans citer aucun nom propre, qu'il nous soit permis de constater les recherches fructueuses des savants qui les composent et, puisque nous parlons d'antiquités et que nous sommes dans la ville d'Aix, ne manquons pas aussi de saluer avec respect les noms des Peiresc et des St.-Vincent, et de payer un juste tribut de vénération à leur mémoire.

Mais ce n'est pas tout, Messieurs, il y a autre chose sur notre sol que des ruines romaines, il y a des monuments d'une époque plus rapprochée, qui se lient plus intimement à notre histoire nationale et qui sont l'expression de la civilisation du moyen-âge. Un grand nombre de ces monuments sont encore debout et il résulte des études faites sur leur architecture :

Que l'art du moyen-âge s'est moins développé chez nous que dans le reste de la France, et, en effet, il ne pouvait en être autrement, les souvenirs romains étaient trop vivaces sur notre sol pour que leur empreinte ne subsistât pas de longs siècles encore. Cette influence se remarque aussi dans les lois et dans la langue, et s'il est vrai que la langue, les lois et l'architecture forment dans le mouvement des âges une trilogie d'un parallélisme remarquable, cette observation n'est nulle part plus fondée qu'en Provence, qui conserva fidèlement cette triple expression de la société ancienne; et les monuments romains qui demeuraient debout sur son sol ou qui étalaient leur magnificence dans les pays voisins, durent nécessairement influer sur les constructions nouvelles. Aussi l'art roman qui succéda à l'art romain et qui fut partout une dégénérescence de celui-ci, conserva dans le Midi un caractère plus noble et plus élevé que partout ailleurs, en même temps qu'une ressemblance plus réelle avec l'art ancien. Cette observation est tellement vraie que plusieurs monuments des XIe.

ou XIIe. siècles ont fourni matière à de nombreuses controverses, quand il s'est agi de leur assigner une date.

C'est ainsi, par exemple, que le portique de Notre-Dame-des-Doms à Avignon, qui n'est probablement qu'un édifice de la même époque que l'église, c'est-à-dire du XIIe. siècle, a plus d'une fois été pris pour une véritable construction romaine, et pour ne pas sortir de la Provence, c'est ainsi encore que la tour de St.-Trophime d'Arles porte en elle une physionomie tout antique, et que le portail de cette même église avec son fronton triangulaire et les palmettes de sa corniche offre une ornementation sensiblement imitée de l'art romain; c'est ainsi que l'église de l'abbaye de Montmajour avait autrefois sept frontons sur ses faces extérieures, dont plusieurs subsistent encore, et que la curieuse église de Ste.-Croix en porte aussi un sur chacune de ses parois avec une frise et des ornements semblables à ceux de l'art ancien. Ce qui frappe dans les monuments chrétiens d'Arles, ou de ses alentours, c'est l'imitation flagrante de l'antique, imitation dans les colonnes, dans les chapiteaux, dans les moulures, dans les détails d'ornementation et dans les formes des toitures comme les frontons qu'on retrouve partout, à St.-Trophime, à St.-Césaire, à Montmajour, à Ste.-Croix. C'est ainsi même qu'à Aix, on remarque cette imitation d'une manière non douteuse dans certains détails de l'église et du cloître de St.-Sauveur. Il y aurait une intéressante étude à faire sur l'influence de l'architecture romaine, sur l'art roman en Provence, et les exemples ne feraient pas défaut; il n'est point étonnant, en effet, qu'en présence des monuments de l'époque romaine, les artistes des âges ultérieurs aient puisé en eux leur inspiration et aient cherché à imiter leurs formes et leurs ornements plus perfectionnés. Aussi, comme on l'a souvent fait observer, l'art nouveau du moyen-âge n'a point exercé dans le Midi la même puissance de modification qu'ailleurs, ce n'est au contraire

qu'avec d'extrêmes difficultés que l'architecture ogivale s'est introduite sur notre sol. L'action des idées chrétiennes ne pouvait parvenir à briser le cintre et à se dégager complètement de l'enveloppe païenne; cette végétation architecturale si luxuriante, si splendide dans le Nord, demeura toujours lente et faible chez nous.

Une chose pourtant remarquable en Provence, c'est le nombre d'églises de l'époque de transition du roman au gothique. On a énormément édifié de monuments religieux vers la fin du XIIe. siècle dans notre pays; il subsiste dans une foule de localités des églises de ce temps parfaitement conservées; il en est même dans le nombre quelques-unes de considérables. Ainsi Notre-Dame de Digne, St.-Louis d'Hyères, St.-Trophime d'Arles, sont de cette époque et toutes trois sont dignes de l'attention de l'archéologue; St -Trophime surtout avec sa tour, son portail et son cloître est une importante page de l'art catholique dans le Midi. Ce monument a déjà plusieurs fois fait l'objet de savantes études, et il reste encore une ample moisson d'observations à recueillir en lui. Plusieurs abbayes datent aussi du XIIe. siècle, entr'autres celle du Thorouet dans le Var, celle de Silvacane dans les Bouches-du-Rhône, celle de Sénauque dans Vaucluse, toutes trois de l'ordre de Citeaux, l'église de l'abbaye de la Celle, près de Brignoles et celle de St.-Pons de Gemenos, sont aussi de l'époque de transition. Le XIIe. siècle a bâti encore de nombreux châteaux en Provence, et la plupart des vieilles tours démantelées qui décorent le sommet de nos collines appartiennent à cette époque. Quelle est la cause de cette multiplicité de constructions en Provence dans le XIIe. siècle? Il y a là une intéressante question à étudier, elle touche à l'état de la société et de la civilisation. N'est-ce pas aussi à cette époque que la poésie des troubadours atteignit son point culminant et brilla de son plus vif éclat?

Mais l'architecture gothique ne s'est pas développée chez nous avec la même intensité que dans d'autres pays, il est facile de s'en convaincre en comparant ses produits avec les magnifiques cathédrales du Nord; toutefois la Provence finit par éprouver dans une certaine mesure le contre-coup de la grande révolution architectonique qui n'était que le résultat du renouvellement social qui s'opérait à cette époque; c'était la transformation définitive du monde romain et païen en un monde féodal et chrétien, et notre pays dut céder aussi à la force des choses, à l'influence générale des idées et aussi à l'invasion des formes nouvelles de l'art. Quelque grande que fût la tenacité des souvenirs romains et la persévérance des idées anciennes, des traditions de l'Italie, que le règne des rois de Naples en Provence et celui des papes à Avignon durent contribuer à maintenir, la grande fermentation religieuse qui bouillonnait dans la société européenne et le mouvement nouveau qui s'effectuait, eurent aussi leur explosion sur le sol provençal et s'y manifestèrent. La ville d'Aix entr'autres nous en fournit deux spécimens intéressants, St.-Sauveur et St.-Jean; St.-Sauveur où l'on peut suivre la pénible élaboration de l'art gothique à travers les siècles; St.-Jean, produit homogène de cet art dans sa noblesse et sa majesté : Ste.-Marthe de Tarascon nous en présente aussi un exemple important d'une période plus avancée. Mais le plus noble et le plus grandiose des monuments gothiques du Midi, la véritable cathédrale de Provence, c'est l'église de St.-Maximin, hymne magnifique, majestueux poème de pierres qui renferme en lui toutes les sublimes proportions et toutes les splendides harmonies de l'art chrétien.

Tels sont les résultats obtenus par les études sur l'art du moyen-âge dans notre pays, études moins développées, il est vrai, que celles des antiquités romaines, car, malgré notre indigence monumentale, eu égard à certaines provinces de la

France, il y a encore beaucoup à étudier et à observer sur cette matière; il y a à saisir tous les rapports de l'art roman avec l'architecture romaine; il y a à constater les caractères de l'art de transition dans lequel prédomine encore la forme romane; il y a à décrire les nombreux produits de cette période de l'architecture où éclate à peine dans les voûtes et dans les parties hautes la forme ogivale, où il faut même une attention soutenue pour reconnaître l'ogive, tant elle est faible et peu marquée, mais où subsistent tous les linéaments de l'ancien style et où l'enveloppe ancienne étouffe pour ainsi dire encore l'élan nouveau et les aspirations spiritualistes. Il y a enfin à reconnaître l'expression et les tendances des formes ogivales dans les monuments qui les ont adoptées durant les XIIIe., XIVe. et XVe. siècles, et où l'ogive se montre moins hardie, moins aiguë, plus timide, moins prononcée que dans le Nord, mais où elle se montre pourtant et où elle constitue un système nouveau. Il y a par conséquent les divers produits de l'art religieux du moyen-âge dans ses périodes différentes à analyser, à décrire et à classer chronologiquement, afin de tirer de cette étude des inductions profitables à l'histoire de l'art et de la civilisation.

Nous possédons diverses églises secondaires qui sont tout-à-fait inconnues et qui, cependant, peuvent offrir d'utiles observations. Dans des départements sans contredit plus riches que les nôtres en monuments du moyen-âge, chacune d'elles aurait très-certainement fait le sujet d'une minutieuse description; chez nous, elles sont encore complètement ignorées, et, sans parler d'un grand nombre d'anciennes et curieuses églises du Comtat, il en est dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône qui pourraient être l'objet d'attrayantes études.

L'architecture monastique nous offre aussi d'intéressants spécimens des diverses époques de l'art. Dans les ruines du

célèbre monastère de Lerins, l'un des plus anciens des Gaules, on trouve de précieux fragments des diverses périodes de l'architecture chrétienne. L'abbaye de Montmajour, près d'Arles, celles du Thorouet, de Silvacane, de Sénauque, que j'ai décrites dans le Bulletin monumental, et d'autres encore ouvrent une mine féconde aux observations archéologiques. Des études de ces diverses abbayes, il résulte entr'autres faits que chaque ordre religieux avait son système architectonique, ses principes propres de construction, ses procédés distincts et séparés; il résulte aussi que l'influence architecturale des abbayes ne s'étendait dans notre pays ni sur les monuments séculiers, ni sur les monuments d'ordres différents qui s'y rencontraient, ainsi que l'a fait remarquer M. de Montalembert pour d'autres parties de la France et pour des pays étrangers, remarque parfaitement applicable à notre région monumentale.

Il résulte aussi de l'observation générale de nos édifices religieux qu'une grande simplicité, une extrême sobriété d'ornements régnait en eux à l'époque romane comme à l'époque ogivale, le génie vif et prompt du Midi semblait répugner aux formes compliquées et aux détails multiples de l'ornementation.

Mais indépendamment de l'architecture religieuse séculière ou monastique, il y a encore des restes de l'architecture militaire et de l'architecture civile du moyen-âge qui ne manquent pas d'intérêt. Les ruines des châteaux forts qui couronnent les hauteurs de nos contrées révèlent leur importance et expliquent notre existence féodale. On retrouve en elles tout le curieux système des fortifications du moyen-âge. Sans entrer dans aucun détail à ce sujet, nous dirons seulement que les donjons ne sont pas chez nous très-considérables, parce qu'ils sont généralement situés sur des éminences très-prononcées, ainsi que M. de Caumont l'a fait remarquer pour plusieurs autres provinces. Il subsiste aussi des murs d'en-

ceintes et des portes de ville dignes d'être étudiés. Sans parler des murs célèbres d'Avignon et de Carpentras, il en existe même en Provence de remarquables exemples, entr'autres à Trets, dans les Bouches-du-Rhône.

Nous connaissons encore dans le Var de charmantes maisons des divers siècles du moyen-âge, notamment une de la fin du XIIe. siècle, à Brignoles, parfaitement conservée, avec fenêtres à colonnettes, et une autre du XVe., à St.-Maximin, avec tourelle en encorbellement. Mais ce n'est point une statistique que nous faisons ici, et nous ne parlons que des monuments bâtis, des constructions architecturales. Si nous recherchions les œuvres iconographiques, les peintures, sculptures, broderies, les objets d'art et d'ameublement ecclésiastique, notre catalogue grossirait évidemment encore.

On le voit donc, nos études ne sont point complètes sous ce rapport, et quelle que soit notre indigence monumentale pendant la période du moyen-âge, il y a néanmoins des faits intéressants à recueillir et de précieuses observations trop négligées jusqu'à ce jour à consigner, sur les produits de l'art de cette époque dans notre Provence. On l'a dit souvent, l'art est la face la plus brillante et la plus durable de la civilisation, il y a une correspondance intime entre l'architecture d'un pays et son état social; c'est sous ce point de vue surtout que cette étude peut être pour nous féconde en résultats. L'archéologie n'est pas une science vaine et stérile, elle nous révèle les instincts des siècles et le génie des peuples : son histoire est l'éclatant reflet de l'histoire de l'humanité !

CHRONIQUE.

Séances de la Société française à Arras. — C'est le 23 et le 24 août que la Société française tiendra, à Arras, deux séances générales. On sait que l'ouverture du *Congrès scientifique de France* aura lieu le 23, à midi. Le soir, à 8 heures, la Société française se réunira. Le lendemain la seconde séance aura lieu à la même heure.

Programme du Congrès archéologique de 1854. — M. le comte G. de Soultrait, chargé des fonctions de secrétaire-général pour la session prochaine du Congrès archéologique qui se tiendra à Moulins en 1854, a déjà terminé la rédaction du programme; il va être communiqué au Conseil de la Société française et immédiatement imprimé.

Elections de l'Institut des provinces. — Considérant que de nombreuses présentations ont eu lieu pour remplir les places vacantes dans le sein de l'Institut des provinces; qu'à Troyes plus de cent membres appartenant aux diverses Sociétés du ressort ont élu plusieurs candidats au scrutin secret; que dans le centre de la France, à Limoges, les Sociétés savantes de cette ville ont fait leur présentation;

Considérant que les procès-verbaux qui nous ont été adressés sont réguliers et qu'il y a lieu de procéder aux élections, nous avons arrêté ce qui suit :

Art. 1er. Le premier tour de scrutin pour l'élection des membres aux places vacantes dans le sein de l'Institut des provinces aura lieu, à Arras, le 25 août.

Art. 2. Le second tour de scrutin aura lieu, à Caen, le 1er. décembre.

Le Directeur de l'Institut,

A. DE CAUMONT.

Détails sur le concours de l'Académie des sciences morales et politiques. — Nous avons déjà annoncé, d'après le *Moniteur*, que M. Bordeaux avait obtenu un grand prix de l'Institut; nous devons ajouter que le sujet de prix concernait les *Réformes dont notre procédure civile est susceptible.* Le prix était de la valeur de 1,500 fr. — Le rapport a été fait par M. le comte Portalis.

Une douzaine de concurrents avaient pris part à ce concours. L'Académie a, en même temps, accordé une mention honorable à un magistrat du tribunal de Chartres, M. Séligman, déjà lauréat de l'Institut.

Le prix décerné à M. Bordeaux a été solennellement proclamé dans la séance publique annuelle du samedi 25 juin 1853.

Un autre prix a été décerné à M. Dareste de la Chavanne, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon, pour une *Histoire des classes agricoles depuis le XIIIe. siècle jusqu'à la révolution de* 1789.

Essai sur le beffroi, par M. J.-B. Guérin; 1 vol. in-12 de 264 pages. A Caen. Prix : 1 fr. 25 c.

« Le but de mon livre, dit M. Guérin, est d'apprendre aux ouvriers à faire leur ouvrage, et à ne pas être obligés de le refaire plusieurs fois; d'apprendre aussi à quiconque sait la gamme les qualités que doit avoir la cloche pour mériter d'être ajustée dans le beffroi, etc. » Il ne s'agit donc pas d'une histoire du beffroi, comme on pourrait le croire en ne lisant que le titre. M. Guérin n'est pas un antiquaire, et il ne se donne point pour tel. Il est passionné pour la musique,

et son instrument à lui, c'est la cloche. On dit que qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. M. Guérin a entendu beaucoup de sons, car il a entendu beaucoup de cloches ; il a fait des comparaisons, il s'est livré à des recherches, il a réduit en règles ce qui trop souvent s'est fait au hasard, et son livre, très-faible sous le rapport de l'érudition et du style, est très-précieux au point de vue des connaissances pratiques et des indications de l'expérience. Ceux qui font les cloches et ceux qui les achètent sauront gré à l'auteur de ses utiles observations, et tireront un profit évident de l'*Essai sur le beffroi.* J. TRAVERS.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Durand, professeur de médecine à Caen.* — M. Durand, docteur ès-sciences, qui, deux années de suite, avait été délégué par les Sociétés savantes de Caen, au Congrès de l'Institut des provinces au Luxembourg, vient de mourir après avoir été atteint, il y a quelques mois, d'une affection de poitrine.

M. Durand, connu par d'intéressants travaux en chimie, en botanique et en agriculture, qui avaient fait sa réputation, avait soulevé un grand nombre de questions d'une incontestable importance pour les progrès de notre agriculture : souvent il écrivit dans les journaux pour stimuler et instruire nos agriculteurs, et son influence a été considérable dans le Calvados, quoique la routine ait quelquefois révoqué en doute ses assertions, justifiées d'ailleurs par l'expérience.

M. Durand venait de faire un mariage très-honorable et très-avantageux quand il a reçu les atteintes de la maladie qui vient de l'enlever. C'est une grande perte pour le pays, et nous voyons avec douleur disparaître successivement les hommes qui pouvaient donner l'impulsion aux études utiles dans notre Basse-Normandie, sans que la génération qui suit nous dédommage de ces pertes. D. C.

DES ENSEIGNES

DE PÉLERINAGE,

Par M. E. HUCHER,

Membre de l'Institut des provinces, du Conseil de la Société française, et correspondant des Ministères d'Etat et de l'Instruction publique.

Voici de petits monuments peu connus, rarement cités, et qui présentent cependant un vif intérêt au point de vue de l'histoire des mœurs et de la dévotion de nos aïeux. Ducange, ou son continuateur, dit que le mot *enseigne* s'entend de diverses manières, et lorsqu'il cite un texte qui se rapporte expressément à nos enseignes, il se trompe sur le caractère de l'objet en question; « Ubi, dit-il, *verbo insignium*, ubi « sacrum numisma vulgò *médaille* significatur, ut et in lit. « remiss., ann. 1397, ex reg. 153, ch. 129 : *Lors le dit « Toustain eut sachié de sa bourse une ensaigne d'argent « qui pouvoit bien valoir* 2 *sols ou environ..... Quelle « ensaigne est-ce? Elle est de Montfort ou du Mont-St.- « Michiel?* »

Nous donnerons plus bas précisément, une enseigne du Mont-St.-Michel; il est vrai qu'elle est de plomb, mais pour être d'argent, l'enseigne de Toustain n'était pas une médaille; le moyen-âge n'a pas frappé de médailles : c'était un souvenir de pélerinage que le pélerin gardait dans sa bourse, ne voulant pas, sans doute, tenter la cupidité en le portant ostensi-

blement. C'est au mot SIGNVM, plus spécialement employé sur nos plaques, que Ducange aurait dû expliquer l'usage des *enseignes* s'il l'avait connu, mais il garde entièrement le silence à leur sujet.

On aura une idée nette et précise du sens qu'il faut attacher aux mots *enseigne* et *signum* ou même *sigillum*, lorsqu'on aura parcouru les lignes qui suivent (1).

ENSEIGNE DE SAINTE MARIE-MADELEINE.

Plaque de plomb oblongue. Dans la partie centrale, N.-S., assis sur un siége élevé et pourvu d'un gradin sur lequel reposent ses pieds, tend la main droite à la Madeleine, qui, les cheveux épars et prosternée à terre, dans un position suppliante, rampe vers le Sauveur en relevant un peu la tête; au-dessus et dans le champ un vase de parfums et deux écussons dont l'un offre le blason d'Anjou ancien, *semé de France au lambel de gueules* avec une bande *pour brisure*, et l'autre celles de Provence *d'or à quatre pals de gueules.*

A l'entour : SIGNVM :? BEATE : MARIE : MAGDALENE ..... et intérieurement : ..... SANCTI : MAXIMINI : .....

Cette enseigne a tous les caractères d'un monument du XIVe. siècle. Elle consacre le souvenir du culte fervent rendu, pendant tout le moyen-âge, à la mémoire de sainte Marie-Madeleine, au couvent de St.-Maximin, en Provence.

(1) Conf. *Notes pour servir à l'étude des méreaux*, par M. J. Rouyer. *Revue numismatique*, année 1849.

Ce petit monument a été trouvé, à Paris, dans le lit de la Seine.

Tout le monde connaît les paroles du Sauveur qui ont rendu à jamais célèbre la sœur de Marthe et de Lazare : *Pourquoi lui faites-vous de la peine*, dit-il à ses disciples, au moment où cette femme venait de répandre sur lui un parfum précieux, *l'œuvre qu'elle a exercée à mon égard est digne d'éloges : en vérité, je vous l'assure, partout où cet Evangile sera annoncé dans l'univers entier, cette même action sera publiée à sa louange.*

La représentation figurée sur notre plomb rappelle l'action qui devait assurer à la Madeleine une éternelle renommée, en même temps qu'elle est la preuve vivante de la réalisation des promesses du Sauveur.

En effet, cette espèce de médaille provient, comme je vais le démontrer, du couvent de St.-Maximin, dépositaire des reliques de notre sainte, et devenu, à ce titre, un lieu de pélerinage fameux, qui a été en possession, avec la S^te^.-Baume, d'attirer un nombre immense de pélerins. Des hommes de guerre, des princes illustres, des poètes fameux, et même des souverains pontifes ont visité ces lieux et mis ainsi le sceau à la prédiction du Sauveur.

On sait encore que l'Eglise a vu dans cette femme la même dont N.-S. a dit, dans la profonde miséricorde de son cœur, *Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé* (1), la même qu'il a exaltée dans cette promesse auguste : *Marie a choisi la meilleure part qui ne lui sera point ôtée* (2), la même, enfin, qui, se tenant éplorée près du tombeau du Christ, eut le bonheur de le voir la première après sa résurrection.

(1) Luc, VII, 47.
(2) Luc, X, 43.

Mais ce que peu de personnes connaissent, c'est cette partie de la vie de sainte Marie qui commence à la dispersion des apôtres et finit à sa mort; c'est la preuve de son séjour en Provence, consacrée, à travers les âges, par les pélerinages dont notre enseigne est un précieux souvenir, et authentifiée par la découverte faite, au XIIIe. siècle, de son corps dans la crypte de St.-Maximin.

Raban Maur, évêque de Mayence, a écrit, au IXe. siècle, une vie estimée de sainte Marie-Madeleine, à laquelle nous empruntons ce qui va suivre.

La quatorzième année après l'ascension du Sauveur, saint Pierre, qui devait quitter l'Orient pour aller à Rome, désigna les prédicateurs de l'Evangile destinés à parcourir les Gaules et l'Espagne.

A la tête des vingt-quatre pontifes choisis, était le célèbre docteur Maximin, l'un des soixante-dix disciples du Sauveur.

Sainte Marie-Madeleine, unie, par le lien de la charité, à la religion et à la sainteté de ce disciple, résolut de ne point le quitter. Suivie de sainte Marthe et de sainte Marcelle, elle prit, avec saint Maximin, le chemin de l'Occident, et débarqua, après une longue traversée, dans la Viennoise près Marseille.

Saint Maximin s'établit à Aix où la semence divine, répandue par sa bouche, fit de nombreux prosélytes à la foi nouvelle, puisamment aidé dans son apostolat par sainte Marthe qui, à Avignon et à Arles, témoigna, par des miracles, de la sublimité de sa mission.

Quant à Marie, *appliquée à la céleste contemplation, elle gardait fidèlement la meilleure part : quoiqu'elle fût sur la terre retenue par les liens de son corps, elle vivait néanmoins en esprit au milieu des délices du ciel et jouissait de ses ineffables douceurs autant qu'il est permis à des créatures mortelles.*

Comme le temps où sa très-sainte âme devait être délivrée de la prison du corps approchait, le Seigneur et Rédempteur des hommes lui apparut. Elle vit cet unique objet de ses désirs, Jésus-Christ en personne, accompagné d'une multitude d'anges, qui l'appelait à lui avec douceur et miséricorde, pour la mettre en possession de la gloire du royaume céleste.

Enfin elle mourut, l'amie spéciale et l'apôtre du Seigneur, le onzième jour avant les calendes d'août..... L'évêque Maximin mit, dans un magnifique mausolée, son très-saint corps embaumé avec divers aromates, et éleva ensuite, sur ses bienheureux membres, une basilique d'une belle architecture. On montre son sépulcre qui est de marbre blanc, et on y voit, représenté en sculpture, comment, dans la maison de Simon, elle mérita le pardon de ses péchés, aussi bien que l'office de piété qu'elle rendit au Sauveur pour sa sépulture.

La St^e.-Baume (1), cette grotte célèbre, fut, on le sait, le lieu choisi par sainte Marie-Madeleine pour faire pénitence et s'adonner à la contemplation : c'est une caverne creusée dans un énorme rocher à plus de 2800 pieds de hauteur; et l'on montre tout auprès une petite roche élevée de 8 ou 10 pieds, où l'on dit que Madeleine se tenait de préférence, abîmée dans la ferveur de la vie contemplative.

La S^te.-Baume devint bientôt après la mort de sainte Madeleine, un lieu célèbre de pélerinage; d'illustres visiteurs y déposèrent le tribut de leurs prières : Pétrarque suspendit, aux voûtes de la caverne, une tablette sur laquelle étaient reproduits trente-six vers latins qui commencent ainsi :

« Dulcis amica Dei, lacrymis inflectere nostris :

. . . . . .

(1) Département du Var, à 28 kilomètres de Brignolles.

Toutefois, la Ste.-Baume ne renfermait pas les reliques de notre sainte; d'après une ancienne vie de sainte Madeleine qui remonte au Ve. siècle, son corps reposait dans un tombeau d'albâtre, sous l'église de l'abbaye de St.-Maximin, à côté de celui de ce saint personnage et de ceux de saint Sidoine et de sainte Marcelle.

Une inscription célèbre de l'an 710, dont nous parlerons bientôt, et le témoignage de Raban Maur, qui date du IXe. siècle, confirment cette donnée.

Lors des ravages des Sarrazins, les religieux Cassianites qui étaient préposés à la garde du corps de sainte Madeleine, le retirèrent secrètement du tombeau d'albâtre où il était déposé et le placèrent dans celui de saint Sidoine; c'est ce que nous apprend l'inscription dont nous parlons et dont l'authenticité a été établie; en voici la traduction :

« L'an de la nativité du Seigneur 710, le 6e. jour du mois « de décembre, sous le règne d'Eudes, très bon roi des « Français, au tems des ravages de la perfide nation des Sar- « razins, le corps de la très-chère et vénérable sainte Marie- « Madeleine a été, à cause de la crainte de ladite perfide « nation, transféré très-secrètement, pendant la nuit, de son « sépulcre d'albâtre dans celui-ci qui est de marbre, du « quel l'on a retiré le corps de Sidoine, parce qu'ici il est « plus caché. »

Je vais rapporter brièvement les circonstances fort remarquables de la découverte de ce document.

Au XIIIe. siècle, une tradition un peu confuse indiquait seule la crypte de St.-Maximin comme le lieu de dépôt des reliques de notre sainte ; le voisinage de la Ste.-Baume donnait, à la vérité, du poids à cette tradition, mais aucun témoignage authentique n'en assurait la véracité.

Charles, prince de Salerne, qui fut désigné plus tard sous le nom de Charles II et sous les titres de roi de Sicile et de

comte de Provence, entreprit de faire des fouilles à St.-Maximin ; ce prince, mu par un sentiment de tendre dévouement à la mémoire de Madeleine, s'entoura des hommes les plus capables de le guider dans ses recherches, fit compulser les anciennes chroniques, et se rendit à St.-Maximin vers la fin de l'année 1279; la crypte avait été remplie de sable pour la dérober, croit-on, aux ravages des Sarrazins. Après de nombreuses recherches auxquelles le prince prit une part si active qu'*il était tout trempé de sueur*, on finit par découvrir un sépulcre de marbre, celui de saint Sidoine. Une odeur merveilleuse s'en exhala aussitôt; on l'ouvrit immédiatement, et le corps d'une femme, moins la mâchoire inférieure, parut à tous les yeux (1).

Dans le but de procéder régulièrement à la reconnaissance de ce dépôt, le prince fit refermer le sarcophage et y apposa son sceau ; il convoqua ensuite, pour le 18 décembre, les prélats voisins, et ce jour-là, en présence des archevêques d'Aix et d'Arles, et après la reconnaissance des sceaux, on fouilla l'intérieur du tombeau.

Un morceau de liége auquel on n'avait pas d'abord attaché d'importance, mêlé qu'il était à la poussière des ossements, étant revenu sous la main du prince, ce dernier le rompit en l'examinant et aussitôt apparut un morceau de parchemin qui était l'inscription même dont nous venons de parler.

Le prince, conjointement avec les archevêques et l'évêque présent, en fit faire une copie qui fut insérée dans le procès-verbal dressé à cette occasion.

(1) Il est fort remarquable que la mâchoire inférieure de sainte Madeleine fut, d'ancienne date, vénérée à Rome en l'église de St.-Jean de Latran où, sans doute, elle avait été envoyée avant les ravages des Sarrazins ; le rapprochement avec le chef en fut fait par le pape, en présence de Charles II, et l'on constata le parfait raccord des deux parties.

L'original de l'inscription, dont la découverte avait été de nouveau attestée par les archevêques de Narbonne, d'Arles, d'Embrun et d'Aix, et par les évêques de Maguelone, d'Agde et de Glandèves fut envoyé au pape par le prince de Salerne, et le 5 mai 1280, eut lieu la translation solennelle du corps de Madeleine.

Une châsse en forme de buste, exécutée en décembre 1283, renferma le chef de la sainte; une couronne d'or surmontait ce reliquaire, qui est décrit dans le dernier inventaire fait par la Chambre des Comptes d'Aix, en 1780; on conserve encore à St.-Maximin plusieurs reliquaires renfermant d'autres parties du corps de sainte Madeleine.

Charles, devenu roi de Sicile, résolut de construire à St.-Maximin une église magnifique à la place de l'ancienne, et d'établir dans le prieuré des religieux de saint Dominique qu'il avait le projet de doter aussi du monastère de la Ste.-Baume, appartenant alors aux Cassianistes. Le P. Guillaume de Tonneins, religieux d'un grand mérite, fut nommé par le pape Boniface VIII, premier prieur du prieuré de St.-Maximin, soustrait, en même temps que la Ste.-Baume, à la juridiction de l'archevêque d'Aix.

Les pélerins affluèrent à St.-Maximin plus nombreux que jamais : Les gentilshommes « signalaient leur piété envers « sainte Madeleine en ordonnant qu'après leur mort, on « transportât leurs restes à St.-Maximin ou à la Ste.-Baume « pour y être inhumés, ou en y fondant des prières ou « d'autres bonnes œuvres pour eux et pour leur famille. Le « commun des pélerins se contentait de gagner l'indulgence « attachée à la visite de ces saints lieux et en rapportait une « petite image de *plomb représentant sainte Madeleine. On « coulait ces images dans des moules en fer ou en cuivre « qui appartenaient à la sacristie du couvent; et il n'y « avait d'autres marchands autorisés à faire ce commerce*

« *dans le pays que ceux à qui le sacristain remettait ces* « *moules.* Les choses persévérèrent ainsi jusqu'après la « contagion qui ravagea la Provence, sous la reine Jeanne, « et changea en quelque sorte la face de ce pays. Après ce « fléau, il arriva que plusieurs personnes de St.-Maximin, « ou qui étaient venues s'y fixer, firent graver de nouveaux « moules et vendirent des images de plomb aux pélerins; « mais soit que la sacristie fût privée par là d'une petite « redevance, soit que ces nouvelles images fussent trop « défectueuses pour porter le public à la dévotion, les reli- « gieux s'élevèrent contre ce commerce non autorisé par « eux, et portèrent l'affaire de ces images au jugement du « roi et de la reine : Louis de Tarente et Jeanne écrivirent, « en conséquence, aux magistrats de St.-Maximin, le 29 « avril 1354, que si la coutume contraire, alléguée par les « religieux, était certaine, ceux-ci devaient être maintenus « dans leur possession, et que dans ce cas on eût à défendre « à tous marchands, sous peine de grièves peines, de vendre « de ces sortes d'images, dans le lieu de St.-Maximin, sans « y être autorisés par le prieur. Il y a lieu de croire que les « religieux furent maintenus, car la coutume qu'ils allé- « guaient en leur faveur remontait au moins à l'année 1311. » (*Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence,* par M. l'abbé Faillon, de St.-Sulpice.)

Nous donnons plus loin le texte de cette lettre qui constitue une pièce très-intéressante pour l'histoire des *enseignes de pélerinage.*

La petite image de plomb que je publie aujourd'hui a manqué à la masse énorme de *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence,* réunis et publiés par l'auteur de cet important ouvrage. Je m'applaudis d'avoir ajouté à tant d'autres preuves ce témoignage irrécusable du culte de sainte Madeleine en Provence.

Ce petit monument est d'autant plus intéressant qu'il remonte avec certitude à la moitié du XIVe. siècle. C'est encore le blason qui vient à cet égard éclaircir tous les doutes : en effet, le blason d'Anjou ancien ou de Sicile, représenté sur le plomb derrière la figure de J.-C. assis, est chargé d'une bande; or, ce blason ainsi modifié était celui de Louis de Tarente, fils de Philippe de Tarente, frère du roi Robert, comme le prouve le sceau apposé au bas de la lettre dont nous venons de parler et qui est déposée aux archives du couvent de St.-Maximin (armoire 1, sac 3, n°. 11).

Louis de Tarente ayant épousé, le 20 août 1347, Jeanne de Naples, petite-fille de Robert, devint, à cette époque, roi de Sicile et comte de Provence, et succéda naturellement au patronage exercé par les princes ses prédécesseurs sur l'abbaye de St.-Maximin. C'est donc postérieurement à cette date et avant l'année 1362, époque de la mort de Louis de Tarente, que notre image de plomb a dû avoir été fabriquée, car, à partir de cette dernière époque, Jeanne composa son blason *parti de Jérusalem et d'Anjou ancien sans bande.*

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Ordonnance de Louis et de Jeanne, roi et reine de Sicile, relative à la fabrication des images de plomb représentant sainte Madeleine (Extrait).

« Ludovicus et Johanna, Dei gratia rex et regina Jerusalem et Siciliæ, ducatus Apuliæ, et principatus Capuæ; Provinciæ et Forcalquerii ac Pedemontis comites, bajulis et judicibus terræ nostræ Sancti Maximini, de comitatu nostro provinciæ, præsentibus et futuris fidelibus suis : gratiam suam et bonam volontatem.

« Pro parte prioris et conventus regalis nostræ ecclesiæ Sanctæ Mariæ Magdalenæ, de dicta terra, nostrorum fide-

lium oratorum, habuit expositio reverens facta nobis, quod, a longo jam præterito tempore, consuetum fuit ac etiam tenaciter observatum, quod *nullus, cujuscumque conditionis existeret, in dictâ terrâ Sancti Maximini auderet facere imagines plumbeas, sculptas imagine dictæ Sanctæ Mariæ quæ peregrinis dantur ad devotionem ipsius sanctæ, præter ipsius prioris et conventus specialem licentiam et mandatum, datis ferris et aliis opportunis, habentibus dictam licentiam, per sacristam ipsius ecclesiæ;* et continue per annos quadraginta tres præteritos, dicti prior et conventus fuerunt in possessione pacifica dandi dictam licentiam, ipsis facientibus dictas imagines, et dandi ferros et ad id alia opportuna. Nonnulli tamen de dicta terra, seu inibi habitantes, a tempore generalis mortalitatis, proximè præteritæ, non verentes super præmissis, dictam ecclesiam perturbare, eorum auctoritate propria, præter licentiam et mandatum ipsorum prioris et conventus, dictas imagines plumbeas faciunt et peregrinis vendunt; contra præfatam antiquam et observatam consuetudinem temere venientes, in juris injuriam, dictæ que ecclesiæ præjudicium et gravamen. Super quo nostra provisione petita, nos gravamina quælibet, nostris irrogata fidelibus, et præcipue præfatæ nostræ ecclesiæ, cujus sumus et esse debemus præcipui defensores, detestabile abhorrentes ac attendentes quod jura ecclesiarum defendere domini..... cura debet esse solita : volumus ac vobis committimus et jubemus quatenus si vocatis evocandis, summarie inspecta tantum substantia, veritatis, vobis constiterit de præmissis, dictos priorem et conventum, seu ipsam ecclesiam, in possessione in qua eam super præmissis inveneritis, justis et opportunis vestris præsidiis, manu teneatis ac etiam defendatis, non permissuri eos per molestatores et turbatores ipsos, seu quosvis alios, super præmissis, aliquatenus indebite molestari. Et nihilominus, sub certa et for-

midabili pæna mandetis expresse molestatoribus ipsis et cuilibet eorumdem, pro parte nostrâ ab eis, si secus indè fieret, irremissibiliter extorquenda, quod a molestationibus ipsis indebitis desistentes, omnino permittant eos dictam que ecclesiam, super his, pacifica possessione gaudere. Si vero molestatores ipsi, super præmissis, jus aliquod forte habere prætendunt; illud, si voluerint, eorum competendi judice, ordine debito, prosequantur. Præsentes autem litteras, post opportunam inspectionem earum, remanere volumus præsentanti efficaciter in antea valituras. Datum Neapoli, per Sergium dominum Ursonis de Neapoli, militem, juris civilis professorem, magnæ nostræ curiæ magistrum rationalem, vice protonotarium regni Siciliæ, anno Domini M°. CCC°. LIIII°., die penultimo aprilis, VII ind., regnorum nostri regis anno VI°., nostræ vero reginæ anno XII°. »

ENSEIGNE DE NOTRE-DAME DE ROC-AMADOUR.

Roc-Amadour est un lieu de pélerinage célèbre situé au milieu de l'ancienne province du Quercy, à 18 kilomètres Nord-Est de Gourdon : placé au milieu d'un site excessivement

pittoresque, il semble comme suspendu entre le ciel et la terre. Roc-Amadour doit sa célébrité, d'une part, au culte fervent rendu, depuis les temps les plus reculés, à la Sainte Vierge, dans une chapelle particulière de l'église de cette localité, et, de l'autre, aux reliques de saint Amadour qui y ont été conservées pendant long-temps et dont on montre encore quelques vestiges.

Qu'on se figure un pays aride, stérile, couvert de cailloux épars, au-dessus duquel s'élèvent, jusqu'aux nues, des massifs énormes de pierre, puis une prairie étroite appelée dans les titres la *Vallée ténébreuse*, qui serpente comme un mince filet vert entre deux rochers parallèles. Sur les premières rampes commencent à paraître les maisons de Roc-Amadour, d'autres leur succèdent qui sont elles-mêmes surmontées de constructions plus élevées, et ainsi de suite jusque vers le milieu de la montagne.

Comme un nid d'aigle, apparaît, au-dessus du bourg, l'antique église de Roc-Amadour, que dominent encore des rochers plus élevés aujourd'hui sans échos, naguères retentissants des chants augustes d'un monastère placé à leur cîme.

Sur la roche la plus inaccessible, on voit encore les vestiges d'un ancien donjon, qui servait à protéger la chapelle de la Vierge et ses fidèles serviteurs. Un escalier de deux cent soixante-dix-huit marches donnait accès à la chapelle, et les pélerins avaient coutume de le gravir sur leurs genoux en récitant quelques prières à la gloire de Marie.

Les chapelles commençaient vers la centième marche de cet escalier monumental; on en comptait douze en l'honneur des douze apôtres, et plusieurs autres élevées par la piété à saint Amadour, sainte Anne, saint Michel, saint Jean-Baptiste et au divin Sauveur.

« Sur la gauche s'élève une terrasse recouverte en partie « par un roc escarpé et menaçant; il est entaillé dans le fond

« et présente la forme d'une étroite cellule, qui servait, dit-
« on, de retraite à saint Amadour durant sa vie et est de-
« venue, après sa mort, le lieu de son tombeau. Le tombeau
« maintenant est vide et la pierre renversée.....

« D'un côté est la chapelle St.-Michel; c'est là qu'on voit
« la célèbre épée de Roland, et des chaînes portées autrefois
« par des chrétiens retenus captifs sur les côtes de Barbarie
« et rendus à la liberté par l'intercession de Marie..... De
« l'autre côté, c'est-à-dire à droite, vous voyez la porte de
« la chapelle miraculeuse ornée de colonnes ou de pilastres
« ayant pour chapiteaux des feuilles de choux à plis nombreux
« et surmontée autrefois des armes de l'évêque de Tulle. »

Rien de plus simple que l'intérieur de cette chapelle : le rocher en forme l'abside; l'autel est de bois et paraît remonter aux temps les plus reculés.

Des figures en relief décorent le devant de l'autel; trois anciens tableaux enchâssés dans une boiserie partagée par des colonnes, servent de base à une niche assez élégante où repose l'effigie de la Vierge miraculeuse. Sa figure est petite et noire; l'enfant Jésus est assis sur les genoux de sa mère, appuyé sur l'un des bras et soutenu par l'autre. Quatorze lampes d'argent s'échelonnant les unes au-dessus des autres, brûlaient autrefois devant l'autel consacré par saint Martial; mais le souvenir seul s'en est conservé. La chapelle de Saint-Sauveur, où les chanoines célébraient leur office, est beaucoup plus vaste; le roc lui sert encore d'enceinte; sous cette chapelle, qui est presque une église, on voit une crypte dédiée à saint Amadour; c'était autrefois l'église paroissiale.

« En montant sur le toit de l'église de Notre-Dame par un
« escalier en limaçon, on arrive à une rampe de degrés trem-
« blants, ruinés, sans garde-fou, suspendue sur l'abîme. On
« ne peut franchir ce dangereux passage qu'aidé de quelques
« arbrisseaux qui, de loin en loin, ont crû dans les fentes du

« rocher. Le voyageur n'affronte qu'en frémissant cette pé-
« rilleuse ascension : un faux pas, une distraction, quelque
« pierre roulante, un de ces degrés mobiles qui se détacherait
« suffirait pour assurer sa perte. C'est par cette effrayante
« voie qu'on parvient au fort situé sur le sommet du ro-
« cher. »

L'origine du pélerinage de St.-Amadour se perd dans la nuit des temps; on ignore même ce qu'était ce saint personnage qu'on a confondu à tort, pendant long-temps, avec le Zachée de l'Évangile, et ensuite avec saint Amateur, évêque d'Auxerre.

L'auteur de l'*Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour* pense qu'à une époque reculée qu'il est impossible de déterminer, un saint s'est retiré dans les rochers de la vallée ténébreuse, et que, par humilité, il a dérobé son nom à la connaissance des hommes. La dénomination de saint Amadour lui serait venue, suivant cet auteur, de son amour pour la retraite; d'*Amator rupis*, le vulgaire aura fait *Amadour*. On croit que sa dévotion particulière au culte de la Vierge le porta à lui bâtir une petite chapelle qui fut consacrée par saint Martial, son ami, c'est-à-dire vers le IIIe. siècle de l'ère chrétienne, ce qui ferait de Roc-Amadour l'un des plus anciens pélerinages connus.

Si la vie de saint Amadour est entourée de ténèbres, l'histoire de ses restes précieux est plus certaine. Il fut enseveli d'abord sous le seuil, ou plutôt, comme le prouvent les restes de son sépulcre, dans le vestibule de la chapelle de Notre-Dame, et il y demeura caché jusqu'à l'an 1166. « A cette
« époque, un habitant du pays se trouvant à l'extrémité,
« ordonna à sa famille, peut-être par une inspiration divine,
« d'ensevelir sa dépouille terrestre à l'entrée de l'oratoire.
« A peine eut-on creusé la terre que le corps du bien-
« heureux Amateur fut retrouvé dans son intégrité, et c'est

« dans la même intégrité qu'il fut placé à l'église, près de « l'autel, et montré à la dévotion des pélerins. Alors il se fit « dans ce lieu des miracles si nombreux et si inouis, par la « puissance de la très-sainte Vierge, que le roi Henri II qui « se trouvait à Castelnau de Bretenous, vint lui-même pour « y satisfaire à sa dévotion (1).

« Ces restes précieux demeurèrent sans corruption pendant « plusieurs siècles, de telle sorte que l'on disait en proverbe : « *ceci est entier comme le corps de saint Amadour,* ou bien « *il est en chair et en os comme saint Amadour,* jusqu'à « l'an 1562, où les Huguenots s'étant emparés de la ville, « pillèrent la chapelle et livrèrent aux flammes ces bienheu- « reuses reliques. » *(Hist. de N. D. de Roc-Amadour par A. B. Caillau.)*

Il ne reste plus aujourd'hui à Roc-Amadour que deux reliquaires dans lesquels on aperçoit quelques ossements plus ou moins calcinés et que des âmes pieuses ont sauvés de la double profanation de 1562 et de 1793.

J'ai dit qu'on voyait à Roc-Amadour l'épée de Roland. On rapporte en effet que le neveu de Charlemagne, en traversant le Quercy, vers l'année 778, s'arrêta au saint lieu, et vint offrir à la Sainte Vierge une masse d'argent du poids de son épée. Duplex ajoute qu'après la mort de Roland, son épée qui avait d'abord été placée au-dessus de *son chef, en l'église de St.-Romain de Blaye, où il était enterré, fut ensuite transportée à Roc-Amadour, et son oliphant en l'église collégiale de St.-Severin-lès-Bourdeaus* (2).

Mais l'épée de Roland disparut pendant les siècles orageux qui suivirent, et on y substitua la lourde masse de fer qu'on voit aujourd'hui.

(1) Robertus de Monte ad an. 1170. — Cathala-coture, *Hist. du Quercy*, liv. III, ch. XI, p. 138.

(2) Duplex, *Hist. de France.* Charlemagne, ch. VIII et XI, p. 321.

Saint Louis, à peine rétabli d'une longue maladie, fit, en 1245, un pélerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour, en action de grâces de sa guérison ; il était accompagné de la reine Blanche et de ses frères.

Charles-le-Bel, la reine sa femme et le roi Jean de Bohême, se rendirent aussi, en 1324, à Roc-Amadour.

Dans le XVe. siècle, les pélerinages devinrent de plus en plus fréquents ; Louis XI fit ses dévotions à Notre-Dame de Roc-Amadour à son retour du Languedoc, en 1463. Nul doute que ce roi, qui, on le sait, avait une affection particulière pour les images de plomb provenant des pélerinages, n'ait rapporté de Roc-Amadour une de ces enseignes dont nous donnons aujourd'hui la figure, et dont les pélerins ne manquaient pas de se munir, comme pour attester l'accomplissement de leur vœu.

Cette petite plaque servait même à protéger ces derniers. « Amis et ennemis respectaient également les pélerins « portant une certaine marque que l'on vendait dans ce lieu « saint. On trouve qu'un anglais ayant été pris par les soldats « de Cahors, fut mis en liberté aussitôt qu'on le reconnut « pélerin de Notre-Dame de Roc-Amadour (2). Les Anglais « en usaient de même ; mais, pour jouir de ce privilége, il « ne fallait pas manquer de porter le signe appelé dans l'acte « latin *Sportulas* ou *Sportellas ;* c'étaient *des pièces de* « *plomb où d'un côté était gravée l'image de la Vierge*, et « de l'autre celle de saint Amadour. Les habitants de la ville « en faisaient d'une autre manière où était la Véronique ; mais « elles n'étaient pas si reconnues que les autres. L'évêque de « Tulle, comme abbé de Roc-Amadour, donnait de droit les « premières et défendait aux habitants d'en vendre. Ceux-ci

(1) Chron. Lemov., Bibl. des mss., fonds Gaignères.

(2) L'abbé de Fouilhiac, Chron. manusc. du Quercy, à l'an 1399.

« vendaient les unes et les autres pour gagner leur vie dans « ce malheureux temps. Enfin il fut convenu, en 1425, que « l'Evêque permettrait aux habitants de débiter ces sortes « de marques de même coin pendant deux ans (1). »

L'enseigne que je publie aujourd'hui et qui appartient à M. Rouyer, est un des plus beaux monuments de ce genre que je connaisse. Elle me paraît remonter au XIIIe. siècle; toutefois, je ne serais pas surpris qu'elle ne fût que du XIVe. Le mot SIGILLVM, qui, dans la circonstance, ne peut être traduit par *sceau*, est tout simplement le diminutif du mot SIGNVM plus communément employé sur ces monuments; ces expressions me semblent assez bien rendues par les mots *image* ou *représentation*.

On trouve d'ailleurs d'autres exemples de l'emploi de *sigillum* au lieu de *signum*. M. Rigolot a publié une enseigne de saint Eloi de Noyon dont la légende est : SIGILLVM SANCTI ELIGII NOVIOMENSIS EPISCOPI (2).

Ces images durent être extrêmement répandues, et il n'est pas étonnant que notre enseigne ait été découverte à Paris, dans le lit d'un fleuve, réceptacle commun des débris abandonnés par toutes les générations qui ont vécu sur ses bords depuis vingt siècles.

« Un témoin oculaire rapporte avoir vu, en un jour, plus « de trente processions monter, avec dévotion, les marches qui « conduisent à la sainte chapelle, et un chanoine de Roc-« Amadour, non content de lui confirmer le fait, lui protesta « en avoir vu souvent un bien plus grand nombre. »

Qu'on juge par là de la masse énorme d'enseignes qui devaient exister au moyen-âge; si donc l'on peut être surpris

(1) L'abbé de Fouilhiac, Chron. manusc. du Quercy, à l'an 1425.

(2) *Monnaies inconnues des Evêques des Innocents et des Fous*, in-8°, Paris, Merlin, 1837.

d'une chose, c'est qu'il n'en existe pas davantage aujourd'hui : nul doute que si ces petits monuments eussent été de bronze, ils ne se fussent retrouvés en grand nombre ; mais le plomb est de sa nature trop fusible pour résister à l'incendie. D'un autre côté, les générations successives, perdant la tradition de l'intérêt qui s'attachait à ces monuments, les ont livrés sans doute aux fondeurs ou les ont dénaturés elles-mêmes. Il a fallu qu'une circonstance propice, comme le curage de la Seine, révélât l'existence de ces curieuses reliques, que le fleuve avait protégées pendant cinq siècles.

ENSEIGNE DE SAINT ELOI DE NOYON.

Plaque de plomb carrée fortement oxidée : saint Eloi, forgeant sur une enclume, lève la main gauche pour recevoir un objet enroulé que lui présente un personnage debout; derrière ce dernier est un cheval bridé au-dessus duquel on aperçoit, dans les nuages, un ange encensant.

Dans la partie supérieure, la légende : SIGNV SCI ELIGII.

D'après le caractère de cette inscription et la rudesse du

travail, cette enseigne peut remonter aux premières années du XIIIe. siècle, sinon à la fin du précédent.

Le mode de suspension consistait dans une forte belière placée vers le centre de l'inscription, et dans deux annelets situés aux deux angles inférieurs.

Deux enseignes qui présentent avec celle-ci la plus grande analogie, ont été publiées par M. Rigolot sous les n°s. 117 et 118, dans son ouvrage intitulé *Monnaies inconnues des Evêques, des Innocents, des Fous*, etc.

Dans ces deux représentations, le personnage présentant l'objet enroulé est à genoux, et c'est un serpent, à n'en pas douter, d'après la gravure du moins, qui est offert à saint Eloi. A ce sujet, l'auteur fait remarquer que « dans une « requête présentée, en 1379, par les religieux de l'abbaye « de St.-Eloi de Noyon, il est parlé des pélerins qui se « rendaient au tombeau de saint Eloi, lui faisaient offrande « de chandelles de cire et achetaient certains *signes* et « écharpes de pélerinage, lesquels objets se vendaient au « profit de l'abbaye (Annales de l'église cathédrale de Noyon, « par Jacques Levasseur, 1633, p. 495). »

M. Rigolot ne fait pas de doute, dans les lignes qui suivent, que l'objet enroulé ne soit *un cierge roulé en forme de serpent.*

Je ne saurais partager cette opinion, et voici pourquoi : toutes les enseignes dont je donne la figure et toutes celles que j'ai pu voir dans les collections, représentent les saints dans le trait le plus frappant, le plus populaire de leur vie ; les saints y sont glorifiés par le miracle ou l'action qui les recommande le plus à notre culte ; jamais ce culte lui-même n'y est figuré.

Si l'on remarque d'ailleurs que dans l'action représentée sur notre enseigne, figure un ange qui encense le saint, et que dans l'une des deux plaques données par M. Rigolot,

une main bénissante paraît au-dessus des personnages, — deux signes visibles de l'intervention divine au XIIIe. siècle, —on devra reconnaître dans cette scène un miracle du saint: le serpent ou dragon tenu par le chevalier est l'ennemi éternel du genre humain dompté par la vertu du saint. Dans un vitrail fort beau, du milieu du XIIIe. siècle, de la cathédrale du Mans, placé au centre du latéral droit de la chapelle de la sainte Vierge, saint Eloi, vêtu en forgeron, est représenté tenant par ses pinces le mufle d'un diable vert qui paraît implorer merci.

L'épithète NOVIOMENSIS qui accompagne le nom ELIGII dans les deux plaques de M. Rigolot, et l'identité de leurs représentations avec la nôtre, ne permettent pas de douter que notre enseigne ne soit aussi le résultat d'un pélerinage accompli à Noyon. Un examen très-attentif de cette enseigne m'a fait reconnaître que l'objet enroulé se terminait aussi par une tête béante qui a disparu presqu'entièrement sous l'oxide accumulé pendant sept siècles.

ENSEIGNE DES SAINTS LAURENT ET ETIENNE.

Voici un petit monument curieux par son inscription : † SIGNA MARITRVM LAVRENTII ET STEFANI. Je ne parle pas de l'orthographe vicieuse du mot MARITRVM,

résultat visible d'une erreur de la part du graveur, mais du substantif pluriel SIGNA appliqué à un monument unique, présentant toutefois deux images de saints; on voit mieux dès lors l'acception dans laquelle il faut prendre le mot SIGNVM, appliqué aux monuments de ce genre.

Saint Laurent tient, à la main droite, soit le manche du gril énorme placé devant les saints personnages, soit l'instrument qui a servi aux bourreaux pour hâter sa mort. Voici comment s'exprime la légende dorée, qui est le point de départ de toutes les représentations figurées du moyen-âge :

« Dixit que Decius : Afferatur lectus ferreus ut requiescat « in eo contumax Laurentius. Ministri ergo eum exuerunt « et super cratem ferreum extenderunt; et, prunis suppositis, « eum cum furcis ferreis compresserunt. » On connaît ce trait célèbre du martyr : « Dixit que hilari vultu ad Decium : « ecce miser assasti unam partem, gira ad aliam et man- « duca.... »

La représentation de saint Étienne offre un signe caractéristique qui a failli m'échapper, tant l'enseigne est oxidée, ce sont quatre pierres qui accompagnent la tête du martyr en-dehors du nimbe; je suis certain maintenant du fait, car j'ai sous les yeux l'ancien bois gravé qui sert d'*illustration* aux éditions de la légende dorée antérieures au XVIe. siècle, et saint Étienne y est représenté en habit de diacre, lisant dans un livre et portant trois pierres sur la tête. Ainsi ce bois gravé, véritable image populaire, se rattache directement aux représentations typiques des XIIe. et XIIIe. siècles. Ce fait est important à constater. Il est essentiel qu'aujourd'hui où l'imagerie est tombée si bas, les artistes soient bien convaincus qu'il existe, dans l'iconographie chrétienne, des types consacrés en quelque sorte par une longue tradition, qui ont servi, pendant des siècles, à caractériser tel ou tel saint, qui ont guidé la dévotion de nos pères et qui doivent

encore inspirer la nôtre. L'hagiographie n'est point un art où la fantaisie puisse à son gré se jouer, c'est une véritable science où l'érudition doit servir de guide à l'art. Ce sont les vitraux, les manuscrits, les sceaux et, nous sommes heureux d'ajouter, les images de plomb, qu'il faut consulter pour avoir de bonnes représentations de saints — les véritables images de la piété nationale.

ENSEIGNE DE NOTRE-DAME DE TOMBELAINE.

Plaque en plomb découpée représentant une enseigne malheureusement mutilée de Notre-Dame de Tombelaine ou du Mont-St.-Michel.

Il existait près de l'abbaye du Mont-St.-Michel un château-fort dit de *Tombelaine*, dont un ancien dessin paraît avoir été retrouvé à la Tour de Londres, et il est probable que le mot Tombelaine, *de Tumbâ*, s'appliquait au rocher lui-même et servait à le désigner avant que la dévotion de saint Michel ne lui eût donné son nom actuel.

Notre enseigne se rapporte vraisemblablement au pélerinage du Mont-St.-Michel, si célèbre au moyen-âge. On peut consulter à ce sujet l'*Histoire de l'abbaye du Mont-St.-Michel*, par M. l'abbé Desroches, curé d'Isigny, 2 vol. in-8°.; la description qu'en a donnée M. Maximilien Raoul,

1 vol. in-8°., Paris, 1834; ou celle de M. l'abbé Boisselat, 1 vol. in-8°.

Il ne paraît pas que notre enseigne, au bas de laquelle on lit en caractères gothiques bourgeois Tumbelaine, soit beaucoup antérieure au XVe. siècle. Une aiguille, placée derrière, servait à accrocher le petit monument à la cape de drap du pélerin et plus tard à la tenture de sa chambre; nous en donnons la coupe.

ENSEIGNE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.

† VECI : S : MOR : DE : S FOCES. Telle est l'inscription en belles capitales gothiques du XIVe. siècle, qui entoure la figure en partie détruite de saint Maur, dans notre enseigne. VOICI SAINT MAUR DES FOSSÉS; on le voit, le langage national commence, au XIVe. siècle, à détrôner la langue savante : la révolution littéraire, commencée à la fin du XIIIe. siècle, dans les actes ecclésiastiques, envahit les monuments; les jetons, les sceaux, et nous pouvons dire les enseignes, ne présentent guère, dans le XIVe. siècle, que des légendes françaises : c'est là qu'il faut étudier les premiers vagissements de cette langue française qui devait trois siècles plus tard enfanter des merveilles.

Au revers de notre enseigne, on lit : † AVE ⁝ MARIA ⁝..... E ⁝ D..... A ⁝ D. Sans doute AVE ⁝ MARIA ⁝ MATE ⁝ DEI ⁝ GRATIA. Je donne, sous le n°. 2, une coupe des deux inscriptions; elles laissent entre elles, on le voit, un espace vide qui forme ainsi un sillon circulaire destiné sans doute à contenir le cordon qui suspendait l'enseigne à l'habit du pélerin; c'est un mode d'attache que nous n'avions pas encore rencontré.

St.-Maur-des-Fossés, bourg sur la Marne, est situé à une demi-lieue de Vincennes, près Paris; il y avait dans ce lieu une abbaye de l'ordre de saint Benoit, fondée au VIIe. siècle, qui fut d'abord appelée St.-Pierre-des-Fossés; elle prit le nom de St.-Maur, lorsque les reliques de ce saint abbé y furent transportées, au IXe. siècle, de l'abbaye de Glanfeuil ou de St.-Maur-sur-Loire, à cause des incursions des Normands. Les reliques de saint Maur, qui avaient toujours été en grande vénération, furent transférées solennellement à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, à Paris, le 30 août 1750.

Notre enseigne est donc un monument de la piété parisienne.

ENSEIGNE DE SAINT NICOLAS.

Plaque de plomb représentant saint Nicolas et les trois jeunes gens sauvés par son intervention; en exergue S ·

NICOLAI. L'inscription est française; S. NICOLAI est l'ancienne prononciation vulgaire du nom de saint Nicolas.

Au moyen-âge, saint Nicolas est partout, c'était le patron des clercs. Je possède un curieux méreau de plomb du XVe. siècle, sur lequel on voit d'un côté saint Nicolas et les trois jeunes gens dans le baquet fatal, et de l'autre, en trois lignes, l'inscription suivante en gothique bourgeois : Au · pbre · et · clercs · de · Paris. Une coquille en haut et en bas de l'inscription.

Notre enseigne pourrait être aussi de Paris, mais, je le répète, la dévotion de saint Nicolas était générale au moyen-âge : les auteurs de la *Monographie des vitraux de Bourges* y ont représenté la légende de saint Nicolas; la cathédrale du Mans renferme aussi un vitrail fort remarquable offrant les épisodes les plus remarquables de la légende de ce saint.

ENSEIGNE DE SAINT-JULIEN DE VOUVANT.

Plaque de plomb circulaire pourvue à l'envers d'un annelet destiné à la fixer à l'habit : c'est littéralement un grand bouton.

Au centre, un chevalier armé de toutes pièces, portant la croix sur son armure et sur le pennon de sa lance; à la circonférence, la légende : SAINCT IVLIAN DE VOVANT.

Vouvant, petite bourgade de la Vendée, possède une église fort remarquable dont le portail, très-ornementé, remonte au XIIe. ou au XIe. siècle; une abbaye, maintenant détruite, s'élevait à côté de l'église. La dévotion de saint Julien, fort répandue au XVe. siècle, a donné naissance à un grand nombre d'images de ce saint; nous en connaissions en émail et en verre peint. Voici une enseigne portant tous les caractères de la fin du XVe. siècle, qui consacre le souvenir d'un pélerinage accompli à cette époque, à l'abbaye de Vouvant, en l'honneur de saint Julien. Un détail du portail de son église vient confirmer cette induction : au-dessous d'un grand bas-relief représentant la Cène, qui occupe toute la largeur de la façade, on voit, des deux côtés de la voussure du portail, deux grandes statues du XVe. siècle, dont l'une représente le Sainte Vierge et l'autre un chevalier armé de toutes pièces; ce chevalier ne peut être que notre saint Julien, celui que la dévotion des pélerins allait honorer à Vouvant, et dont elle rapportait précieusement l'image.

Il existe plusieurs saints du nom de Julien; la légende dorée et Durand de Mende en comptent quatre ou cinq, les ouvrages modernes un plus grand nombre : il s'agit ici, selon toute vraisemblance, de ce chevalier qui, par une fatale erreur, tua le même jour son père et sa mère, et se voua, pour expier son crime involontaire, au soulagement des pauvres. La légende dorée donne, tout au long, cette émouvante légende.

Fragment d'une enseigne de saint Georges qui paraît être du XIVe. siècle. Je n'ai rien à dire de particulier à son sujet. Ce que je donne de l'enseigne est insuffisant pour fournir même des indices sur sa provenance; mais il est probable qu'une légende aujourd'hui détruite indiquait le lieu du pélerinage. Saint Georges, comme saint Julien, comme saint

Michel, et, en général, comme tous les saints guerriers, porte la croix sur ses armes : c'est le blason céleste.

ENSEIGNE DE SAINT GEORGES.

Le mode d'attache, indice assez caractéristique de l'époque, ressemble à ceux des enseignes de Notre-Dame de Tombelaine et de saint Nicolas, qui sont du XVe. siècle ou du commencement du XVIe.

ENSEIGNE DE SAINTE BARBE.

Plaque en métal de cloche.

Cette enseigne est-elle un signe de pélerinage ou une médaille de confrérie ? Je ne saurais le dire ; j'en connais un

assez grand nombre en lozange comme celle-ci ou circulaires comme celle de saint Julien ; elles ont toutes été trouvées à Paris, et elles peuvent fort bien avoir été, au commencement du XVIe. siècle, la médaille de corporation des canonniers : de nos jours on célèbre encore bruyamment la fête de sainte Barbe, et rien n'empêche de supposer que notre enseigne figurait au XVIe. siècle, soit au bonnet, soit au pourpoint des compagnons du *Tonnoire*, dans les jours de grande cérémonie.

ENSEIGNE DE SAINT MATHURIN DE LARCHANT.

Il ne me reste malheureusement qu'un fragment d'une très-grande enseigne où l'on voit écrit en belles capitales du XIVe. siècle : E · SAINT · MATELLIN · DE · LARCHANT ; le n°. 2 donne la coupe du métal : l'inscription et la figure du saint qui occupait le centre de l'enseigne étaient placées dans un plan surhaussé par le biseau ponctué qui régnait au pourtour, et il est probable que l'image de saint Mathurin, fortement découpée, n'adhérait à l'inscription que par quelques points.

Saint Mathurin, né dans le diocèse de Sens, mourut avant l'année 388; on porta son corps à Sens. Depuis, il fut transféré au village de Larchant, près Nemours (Seine-et-Marne). On bâtit en ce lieu, qui appartenait à la cathédrale de Paris, une église sous l'invocation du saint prêtre et l'on y voit encore une châsse qui renferme une partie de ses reliques; la dévotion y attire un grand concours de fidèles et l'on porte la châsse du saint aux paroisses voisines le jour de l'Ascension et le mardi après le 11 juin.

Notre fragment d'enseigne est un témoignage incontestable du culte rendu, au XIVe. siècle, à saint Mathurin, dans la petite bourgade de Larchant.

BUSTE DE RELIGIEUX OU DE PÉLERIN ENCAPUCHONNÉ.

On sait qu'un grand nombre de reliquaires ont eu, au moyen-âge, la forme d'un chef richement orné, de la tête du saint personnage dont les reliques devaient y être renfermées. Voici un petit reliquaire populaire du XIIIe. ou XIVe. siècle qui n'a pas pour lui le précieux du métal, mais dont la forme ne manque pas d'originalité; c'est littéralement un petit sac de plomb ouvert par le bas, et qui pouvait servir à conserver

intactes et à l'abri de la pluie les reliques, qu'on y maintenait en pressant tout simplement ses bords inférieurs; la bélière étant placée au sommet du capuchon, le reliquaire se maintenait toujours dans une position verticale.

Je possède un petit méreau de plomb représentant un pélerin, la tête encapuchonnée comme celle de notre enseigne, l'escarcelle au côté et le bourdon à la main.

Tous les petits monuments que nous venons de passer en revue sont sortis du lit de la Seine; nous les avons religieusement recueillis un jour que nous accomplissions, nous aussi, un pélerinage dans la grande ville.

SÉANCE

TENUE A LISIEUX,

Le 1er. Juillet 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Le 1er. juillet, la Société française pour la conservation des monuments a tenu séance à Lisieux, chez M. Billon. M. de Caumont, après avoir remercié M. Billon, M. Levavasseur, M. Pannier et M. Gahery, du zèle avec lequel ils explorent les monuments de l'arrondissement, et des notes pleines d'intérêt qu'ils ont bien voulu préparer pour sa *Statistique monumentale du Calvados*, a demandé à ces honorables membres de la Société s'ils n'ont pas des propositions à faire relativement aux fouilles qui pourraient être pratiquées dans le but de découvrir des débris romains ou de déterminer quelques restes des anciennes voies. L'aquéduc gallo-romain signalé par M. Billon et dessiné par M. R. Bordeaux en 1851, les débris d'hypocaustes et de constructions romaines découverts précédemment à Courtonne-la-Ville, sont des indications qui conduiront peut-être à découvrir d'autres points à étudier et à fouiller sur cette ligne, qui n'est pas éloignée du chemin tendant à St.-Germain-la-Campagne, où l'on a trouvé, il y a

quelques années, un cype portant une inscription en l'honneur de Mercure.

M. de Caumont parle ensuite d'indices qui lui ont été signalés il y a long-temps dans une autre direction, à St.-Pierre et à St.-Hippolyte-de-Canteloup, vers l'Hôtellerie. D'après une note de l'ancien curé, les habitants racontent qu'une voie romaine, qui paraît interrompue dans cette commune, était en construction quand une princesse qui présidait à ces travaux trouva sur cette route en voie d'exécution un oiseau (une pie ou un merle) qui venait de mourir. Cette princesse, frappée par cette rencontre de la fragilité des choses humaines, renonça à son projet et fit abandonner le travail : voilà, disent-ils, pourquoi la route n'a pas été achevée.

Ce qu'il y a de bien remarquable, continue M. de Caumont, c'est que cette tradition se rattache à plusieurs voies romaines dans d'autres parties de la France. En Bretagne, par exemple, on la rencontre dans le Finistère. L'Association Bretonne qui a constaté le fait et l'infatigable M. Bizeul ont découvert à la Bibliothèque impériale un poème manuscrit du XIIIe. siècle consacré à raconter le même fait arrivé en Bretagne à une époque qui n'est point indiquée.

N'est-il pas remarquable, dit M. de Caumont, qu'un fait aussi insignifiant que la mort d'un oiseau sur une route vienne dans différentes contrées servir à expliquer l'inachèvement ou l'état de ruine des antiques chaussées.

Il serait bon, je pense, quand il y a quelques indices qui y autorisent, de faire des fouilles dans les localités où ces traditions existent. Cette princesse, qui faisait faire la route romaine à St.-Hippolyte-de-Cantelou, n'avait-elle pas *sa villa* dans le voisinage ? Etait-ce un être fictif ou simplement un riche propriétaire de la contrée sous la domination romaine. Des recherches ne seraient pas inutiles.

Après cette communication, MM. Billon, Levasseur et Pannier s'engagent à visiter les localités, afin de voir s'il pour-

rait être fait quelques sondages sur les points indiqués comme pouvant renfermer des débris de l'époque gallo-romaine. La Société française, s'ils jugent utile de faire des recherches sur ce point ou sur d'autres, mettra à leur disposition une somme de 100 fr.

Une autre somme de 100 fr. est, sur la vive sollicitation de M. Billon, accordée à l'église de St.-Julien-sur-Calonne, pour la continuation des travaux judicieux qui y ont été faits.

M. de Caumont, qui était allé le soir même à Manerbe et au Torquêne, rend compte de l'état de ces deux églises dont une, celle de Manerbe, est assez importante et éclairée par des fenêtres flamboyantes à plusieurs meneaux.

Le château de Manerbe, qui date, à ce que l'on dit, de 1669, et qui offre effectivement le cachet de cette époque, bâti en pierre de taille et en brique, va malheureusement être démoli par le propriétaire qui, au lieu de faire quelques dépenses pour la distribution intérieure de l'édifice qui est d'une extrême solidité, va faire bâtir à côté, avec les matériaux de l'ancien, une maison qui certainement n'aura ni le style, ni l'ampleur du château, et qui probablement lui coûtera cher. On conservera les écuries et les autres dépendances; elles sont du temps du château et du même style.

L'arrondissement de Lisieux et celui de Pont-l'Evêque sont ceux où il existe le plus de beaux ifs dans les cimetières. Celui du Torquêne mérite d'être signalé pour sa belle forme. L'église est du XVIIe siècle, sauf peut-être quelques parties plus anciennes; son nom, dans le pouillé de l'évêché de Lisieux, est *Ecclesia de Torta Quercu.*

M. Billon, qui a relevé un grand nombre d'inscriptions de cloches très-curieuses et trouvé d'anciennes chapes ou des chasubles anciennes dans les églises rurales, signale à Formentin, paroisse dont M. Floquet, membre de l'Institut et de la Société française, possède le château, une chape à personnages de la fin du XVe. siècle ou du commencement du

XVIe., et analogue à celles que M. Bouet a dessinées sur ses indications pour la *Statistique monumentale* de M. de Caumont, à St.-Julien-le-Faucon et à Lécaude.

M. de Caumont insiste pour que MM. Pannier, Levasseur et Billon continuent les explorations si intéressantes qu'ils ont commencées; M. Bouet, ajoute-t-il, a déjà dessiné pour ma *Statistique* un grand nombre d'édifices intéressants.

ÉGLISE DE SAINT-IMER, PRÈS PONT-L'ÉVÊQUE.

L'église du prieuré de St.-Imer, le château de Betteville,

Bouet del.

VUE DU CHATEAU DE BETTEVILLE.

près Pont-l'Evêque, l'église de Beaumont-en-Auge, et beau-

CHEVET DE L'ÉGLISE DE BEAUMONT.

coup d'autres édifices déjà signalés dans le *Bulletin*, sont depuis long-temps déjà gravés, et avec le concours des membres de la Société française dont les noms viennent d'être cités, la publication du volume de la *Statistique monumentale*, consacré aux environs de Lisieux et de Pont-l'Evêque, pourra marcher rapidement.

Cette région du département du Calvados offre beaucoup d'intérêt. Les anciennes maisons de bois y sont plus répandues que partout ailleurs; les portails d'église sont encore très-souvent précédés de porches en bois du XVIe. siècle qui ne

PORCHE DE ROCQUES, PRÈS LISIEUX.

manquent pas d'effet et qui toujours sont pittoresques. Bref, la *Statistique monumentale* des arrondissements de Pont-l'Evêque et de Lisieux ne sera pas moins intéressante que celle des arrondissements décrits précédemment.

MM. Billon, Pannier et Levasseur s'engagent à continuer leurs explorations et à en communiquer le résultat à M. de Caumont, qui, de son côté, sera heureux de citer leurs noms dans le prochain volume de la *Statistique monumentale du Calvados.*

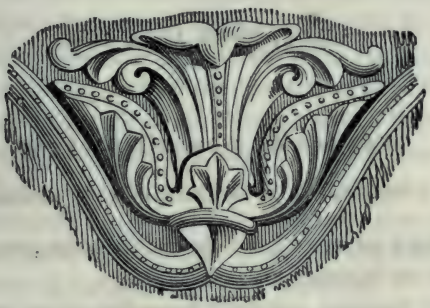

SÉANCES

TENUES A ARRAS

(Pas-de-Calais),

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

LES 27 ET 29 AOUT 1853.

Séance du Samedi 27 Août.

(Présidence de M. le comte Félix de Mérode.)

La séance est ouverte à 7 heures du matin, sous la présidence de M. le comte Félix de Mérode.

M. de Caumont entretient l'assemblée de la nécessité de veiller à la conservation, non pas seulement des monuments du moyen-âge proprement dit, sur lesquels la sollicitude est assez généralement éveillée aujourd'hui, mais bien aussi à celle des monuments des époques antérieures, notamment ceux qui sont de l'époque gallo-romaine. Aujourd'hui, dit l'honorable fondateur de la Société française, les causes de destruction sont plus que jamais multipliées, spécialement à l'égard des restes du monde gallo-romain, qui, çà et là, s'élèvent encore au-dessus du sol, ou plus souvent y sont cachés. Les chemins de fer, le travail des routes qui se croisent et se multiplient en tous sens, sont de redoutables agents de destruction, qui font incessamment disparaître les vestiges

que nous possédions encore de ces âges qui ont bien aussi leur intérêt. Il est donc de la plus grande utilité de s'occuper activement de tout ce qui a rapport à ces restes précieux. Les constater, les décrire, afin de ne point les laisser sortir de la mémoire des hommes, si on ne peut les conserver intacts, voilà un des points sur lesquels doit aujourd'hui s'exercer l'activité vigilante de l'archéologue. — Passant à l'application de ces principes, en ce qui concerne le département du Pas-de-Calais, M. de Caumont demande aux membres de l'assemblée où en est l'état des découvertes sous ce rapport. Il cite des départements où le zèle est particulièrement digne d'éloges sur cet objet; il mentionne entre autres la ville de Troyes où une somme considérable a été allouée dernièrement par la Société française pour les fouilles à faire dans ce sens. Il demande qu'on s'occupe avec le même zèle à ces fouilles toujours très-productives quand elles sont faites avec intelligence, quand elles sont, par exemple, surveillées par un ou plusieurs membres des Sociétés locales, au lieu d'être abandonnées à l'impéritie d'ouvriers qui gaspillent le temps et détruisent souvent les monuments qu'on les charge de découvrir.

M. l'abbé Cochet, de Dieppe, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, est proposé comme modèle de zèle intelligent et de succès continus, succès obtenus à l'aide de très-peu de moyens pécuniaires, mais bien employés.

M. de Linas fait part à l'assemblée d'une communication faite avant hier par M. Souquet, à la commission départementale, sur un monument trouvé par lui près d'Etaples, à la Roque-Tubersent. Après une discussion relative à la valeur de ces trouvailles, l'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder une allocation à cet effet. La Société des antiquaires de la Morinie a, du reste, déjà fait exécuter des fouilles dans les environs d'Etaples, et la commission départementale a dé-

signé avant hier les membres qui auront à surveiller plus particulièrement les travaux ultérieurs.

M. de Caumont, écartant les grands centres et les lieux connus déjà comme renfermant des monuments, insiste sur la nécessité d'explorer les campagnes en faisant exécuter des fouilles de petite étendue, mais sur des points nombreux; c'est là le moyen d'amener des découvertes et d'obtenir parfois des résultats étonnants.

M. de Caumont prie ensuite les membres de l'assemblée de vouloir bien faire des communications qui auraient pour objet des monuments d'une époque plus récente.

M. de Linas mentionne l'église de Guarbecque comme très-remarquable et venant d'être l'objet spécial d'une notice avec gravures dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.* Le même honorable membre présente à la Société la crosse dite de sainte Julienne, conservée dans l'église de St.-Saulve à Montreuil-sur-Mer. L'identité de forme de cette crosse avec celle de l'abbé Raganaldus, dessinée dans le Sacramentaire d'Autun, le rapport de ses ornements avec ceux de la croix de Lothaire, font penser à M. de Linas qu'elle peut être avec justesse attribuée à sainte Julienne, abbesse de Pavilly, morte au milieu du IXe. siècle. Cette opinion, appuyée du reste par l'histoire et une tradition constante, est regardée quelques instants après par le R. P. Arthur Martin comme parfaitement admissible. Ce monument unique, débris précieux d'une époque qui n'a laissé que trois ou quatre pièces d'orfévrerie éparses dans les collections princières de l'Europe, attire l'attention la plus vive de l'assemblée.

M. de Caumont fait observer, comme note bonne à servir de direction, qu'il est difficile de toujours bien distinguer les pièces d'orfévrerie du XIIe. siècle d'avec celles des âges antérieurs.

M. Rigollot mentionne un écrin actuellement déposé au

musée d'Arras et dont M. le comte d'Héricourt explique la découverte, faite près de Lens il y a quelques années. Après d'intéressants détails sur l'objet principal de cet écrin, un globe en cristal, M. Rigollot conclut que ce globe était, non pas un signe de puissance, mais un objet de toilette, et l'assemblée pense avec M. de Caumont que cet écrin peut être attribué à l'époque mérovingienne. L'assemblée émet le vœu que des fouilles soient continuées à Méricourt, près de l'endroit où a été faite cette précieuse trouvaille. A cette occasion M. de Laplane entretient l'assemblée d'une découverte d'une quantité considérable d'ossements trouvés sur une grande étendue de terrain à Vaudringhem, il y a quelques années, près des limites du Calaisis et du Boulonnais.

Le musée de Saint-Omer est ensuite l'objet de l'attention de l'assemblée, qui regrette l'insuffisance de l'allocation destinée à l'entretenir. Ce musée est surtout remarquable par une collection assez complète d'armes blanches trouvées presque toutes dans la rivière d'Aa. — Le musée d'Arras est aussi l'objet de l'examen de la Société qui déplore l'abandon réel dans lequel il paraît se trouver sous le rapport du classement des objets. — M. de Caumont insiste sur la nécessité de faire imprimer des catalogues, fussent-ils très-courts, et il montre que c'est là une condition indispensable de succès pour ces sortes d'établissements. Il s'élève avec force contre la manie d'encombrer les musées de collections toujours excessivement incomplètes d'histoire naturelle, objets d'un entretien difficile, coûteux, et qui ne sont utiles que dans les villes où se trouvent des facultés et quelques autres villes centrales ou maritimes, comme Boulogne par exemple. M. le comte de Mérode désire cependant que ces collections soient maintenues dans un certain nombre de villes, afin que ceux qui ne peuvent pas visiter les capitales puissent néanmoins prendre quelque idée de cette sorte de connaissance dans les villes un peu importantes qui

se trouvent à leur portée. — M. le comte d'Héricourt mentionne comme très-remarquable la collection minéralogique du musée d'Arras.

Sur la demande faite par M. de Caumont s'il y a un cours d'archéologie au séminaire, M. l'abbé Van Drival répond qu'il en est le professeur et que ce cours est même très-avancé, qu'il embrasse non pas seulement le système matériel des monuments, mais qu'il donne encore la raison des objets du culte et de la disposition de toutes les parties qui composent l'ensemble des églises, le symbolisme, en un mot, d'après la Bible et les Saints Pères et suivant la méthode des RR. PP. Martin et Cahier. M. de Caumont exprime, au nom de la Société française, tous ses remercîments au vénérable prélat qui gouverne ce diocèse, et il émet le vœu qu'un cours analogue soit rétabli à Reims, où il existait jusqu'ici et où il vient malheureusement d'être supprimé on ne sait pour quel motif. Le même vœu est émis relativement au cours de Langres qui est dans le même cas, à cause du départ de M. l'abbé Godard pour l'Algérie.

M. de Laplane propose de rétablir par des lignes de plantations d'arbres toutes les lignes architectoniques de l'ancienne et magnifique église de St.-Bertin. Les nefs, le transept, les absides, les chapelles, tout serait indiqué; des voûtes de verdure remplaceraient les voûtes en pierre; une promenade d'un genre sérieux et saisissant occuperait ainsi la place de l'ancienne abbaye dont le sol recouvrerait ainsi en quelque sorte sa consécration par la religion des souvenirs; des inscriptions, des cippes même indiqueraient la place des sépultures; St.-Bertin revivrait autant qu'il peut revivre. Cette proposition est adoptée par l'assemblée et particulièrement par M. le comte de Mérode, qui avait eu une idée semblable relativement à une église de Belgique. M. de Laplane dit encore quelques mots relativement à l'isolement de la cathédrale de St.-

Omer et aux moyens faciles d'arriver à ce résultat vivement désiré.

M. le comte de Mérode donne lecture d'une proposition qui est renvoyée à la section d'archéologie et histoire de la XXe. session du Congrès scientifique réuni en ce moment à Arras. Cette proposition, relative aux inhumations dans les églises, donne lieu du reste à quelques paroles très-nettes et à l'émission de quelques principes très-justes de la part de M. de Caumont sur ce sujet. On convient d'un point, c'est que les monuments relatifs à ces inhumations ne doivent, en aucun cas, s'élever au-dessus du sol; sans quoi nos églises deviendraient de véritables Westminster, c'est-à-dire des musées du plus mauvais goût.

M. de Linas propose à la Société d'aider à l'érection d'un monument à Azincourt. M. Pernot annonce qu'il est chargé par S. Exc. M. le Ministre de la guerre de dessiner tous les champs de bataille de France et qu'il s'occupera spécialement de cet objet.

Sont nommés membres de la Société française pour la conservation des monuments historiques :

MM. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer :

DE BENGNY D'HAGERNE ;

D'HERLINCOURT ;

L'abbé LEQUETTE, chanoine honoraire, professeur au grand séminaire d'Arras ;

L'abbé VAN DRIVAL, chanoine honoraire et professeur au même séminaire.

La séance est levée à 8 heures et demie.

La séance prochaine aura lieu lundi prochain 29 août, à 7 heures précises du matin.

Le Secrétaire,

L'abbé E. VAN DRIVAL.

Séance du Lundi 29 Août.

(Présidence de M. l'abbé Lacurie, inspecteur divisionnaire.)

La séance est ouverte sous la présidence de M. l'abbé Lacurie.

On discute une proposition faite à la dernière séance relativement à l'érection d'un monument à Azincourt. M. de Linas demande une allocation de 100 francs, que M. de Caumont accorde au nom de la Société.

Quant aux fouilles d'Etaples, dont il a également été question dans la dernière séance, il est décidé qu'il n'y a pas lieu à accorder d'allocation aussi long-temps que ces fouilles ne présenteront pas de caractère d'un plus grand intérêt que celui qu'elles paraissent actuellement avoir.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre de M. le comte de Juilliac annonçant que le catalogue du musée de Toulouse est terminé et va être mis sous presse. Cette même lettre exprime le vœu de voir publier une monographie de l'église St-. Sernin de la même ville.

M. l'abbé Van Drival présente à la Société un ciboire que l'on croit être de la fin du XIVe. siècle ou du commencement du XVe. — Ce ciboire en bronze, chef-d'œuvre de délicatesse et d'élégance de lignes, sera gravé et publié dans les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* du R. P. Martin.

M. de Linas communique le dessin en fac-simile de la couverture d'un évangéliaire manuscrit du Xe. siècle, qui est dans la bibliothèque de M. l'abbé de la Tour d'Auvergne, vicaire-général d'Arras.

M. Ch Givelet, de Reims, inspecteur de la Société française pour le département de la Marne, parle d'un arc de triomphe gallo-romain qui se trouve à Reims et dont la façade seule reste

adossée à des constructions du XIIIe. siècle. Cette façade est mise dans un grand danger parce que l'on détruit successivement ces constructions qui la protègent. On propose de mettre une grille autour de ce monument, selon l'usage adopté pour bien des monuments de la ville de Rome, afin de sauver cette relique précieuse, la seule de ce genre qui soit à Reims. Cette proposition est adoptée.

Le R. P. Martin demande si dans les églises romanes de ce pays on trouve des chapiteaux historiés. Il appelle d'une manière toute spéciale l'attention des archéologues sur cette matière, sur laquelle il prépare des études dont la publication sera on ne peut plus intéressante, si l'on en juge par les quelques détails dans lesquels le savant et illustre archéologue entre aujourd'hui à ce sujet. Souvent, dit le R. P. Martin, on a regardé et on regarde encore comme des caprices d'imagination, comme d'inexplicables bizarreries des choses qui pourtant ont leur raison, leurs motifs puisés dans un ordre d'idées réellement élevées. C'est ainsi qu'à Spire, entre autres, on trouve un bas-relief représentant deux léopards affrontés sur lesquels se jouent deux jeunes enfants. Ces deux enfants ne se contentent pas de jouer sans inquiétude sur le dos de ces deux animaux si terribles de leur nature, ils poussent leur témérité apparente jusqu'à mettre le doigt dans la gueule de deux serpents qui sont au-dessus d'eux. N'y a-t-il pas un sens caché sous ces formes hiéroglyphiques de l'art de nos ancêtres? Oui sans doute, et là comme dans plusieurs autres monuments analogues, il est fort probable qu'on doit voir la représentation du nouvel âge d'or dont parle Isaïe et après lui Lactance, saint Irénée, et tant d'autres. Là encore peuvent s'appliquer et les idées contenues dans l'Eglogue si connue de Virgile, et celles d'autrefois si répandues des Millénaristes. Voici le texte d'Isaïe auquel le R. P. Martin fait allusion. Il est au chapitre 11e., versets 6, 7, 8 et 9 :

« Habitabit lupus cum agno, et pardus cum hœdo accuba-
« bit. Vitulus et leo et ovis simul morabuntur, et puer par-
« vulus mirabit eos.

« Vitulus et ursus pascentur; simul requiescent catuli
« eorum, et leo quasi bos comedet paleas.

« Et delectabitur infans ab ubere super foramine aspidis, et
« in cavernâ reguli qui ablactatus fuerit manum suam mittet.

« Non nocebunt, et non occident in universo monte sancto
« meo; quia repleta est terra scientiâ Domini, sicut aquæ
« maris operientes. »

C'est au même cycle de poèmes en pierres, c'est à la même série d'idées que se rattachent sans doute ces autres monuments dans lesquels on voit par exemple des branches, des feuillages sortir de la gueule des lions et autres monstres; c'est là le *leo quasi bos* comedet *paleas* que nous venons de citer. C'est une idée très-belle, rendue seulement en général avec un peu de malheur.

M. de Caumont approuve de tout cœur cette doctrine, et à cette occasion il mentionne une figure analogue qu'il a publiée dans son *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie*. Elle est un effet tout-à-fait du genre des monuments dont il vient d'être question. Le P. Martin recommande instamment de se livrer à la recherche de cette sorte de monuments.

A l'occasion d'un chandelier très-curieux communiqué par M. de Linas, l'honorable et savant religieux entre ensuite dans une dissertation du plus haut intérêt sur certaines représentations dont on ne trouve la clef que dans la mythologie scandinave ou germanique.

A l'ancienne abbaye de Cunaut, par exemple, sur les bords de la Loire, et non loin d'Angers, on trouve deux chapiteaux qui offrent des rapports on ne peut plus frappants avec les deux derniers chapitres d'un poème finlandais publié il y a quelques années par le Dr. Lenroet, le Calewala. Dans le pre-

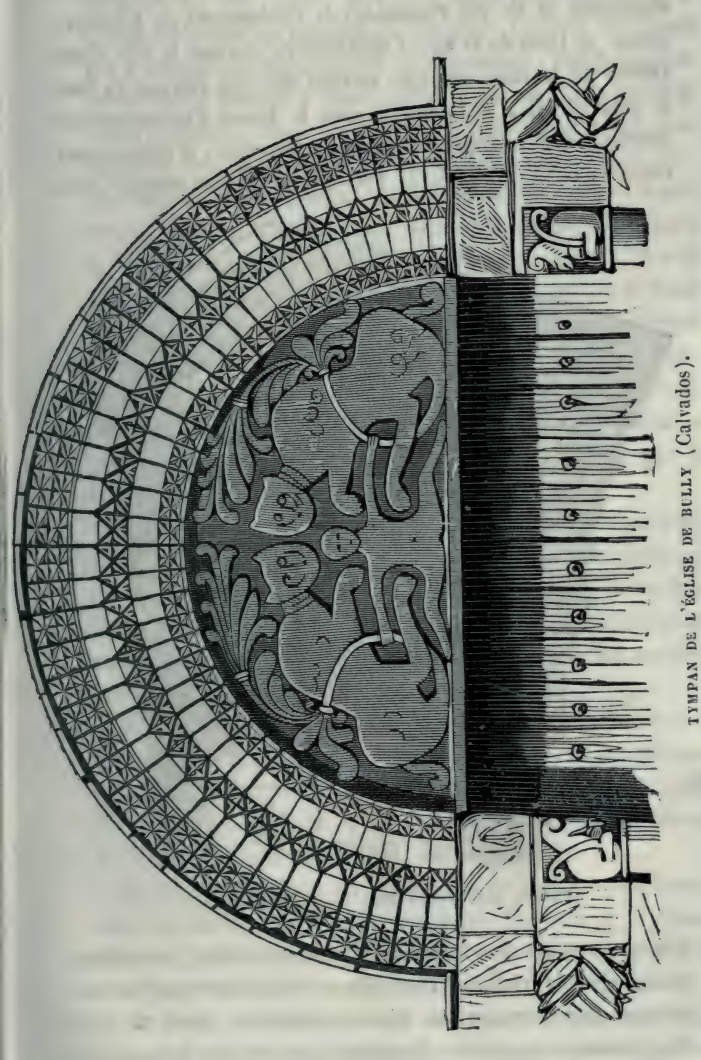

TYMPAN DE L'ÉGLISE DE BULLY (Calvados).

mier de ces deux chapitres, où l'on semble raconter allégoriquement la fin du Paganisme et l'avénement du Christianisme, le Dieu de la mer a demandé en mariage la fille d'une Déesse de la mer, laquelle sachant que son pouvoir va finir se joue de lui et lui échappe sous la forme d'un poisson au moment où il va l'épouser. Dans son désespoir, il renonce aux contrées où il a régné, et l'on voit sa barque poussée vers

UN DES CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE CUNAULT.

d'autres rivages par la main gigantesque d'un personnage plongé dans la tristesse. Tout cela est sculpté sur un des chapiteaux dont nous parlons. L'autre chapiteau, placé vis-à-vis du premier, représente l'Annonciation; et les figures sont

agencées de telle sorte, qu'il y a entre celles de l'un et de l'autre chapiteau un parallélisme complet. De part et d'autre il y a trois personnages qui se correspondent : l'archange Gabriel avec le dieu de la mer ; la servante avec le personnage susdit ; la Sainte Vierge avec la syrène. Dans le second des deux chapitres susdits, notez qu'il est question d'un *enfant* qui, dès l'âge de trois semaines, devient maître du pays et a renversé la domination du vieux roi. Notez encore que dans la mythologie finlandaise le Dieu par excellence porte le titre de Dieu ou Roi de la mer ; enfin qu'il n'est pas étonnant de trouver ces sujets reproduits sur les bords de la Loire, puisque pendant 100 ans la Loire était le grand chemin que parcouraient presque sans interruption les terribles hommes du Nord. Au reste, le P. Martin promet sur toutes ces questions si pleines d'aperçus lumineux une publication spéciale que la Société attendra avec une vive impatience.

M. de Caumont insiste pour qu'au lieu de graver seulement tous ces objets on les moule désormais, afin d'en avoir plusieurs exemplaires que l'on déposerait dans les musées et qu'on étudierait ainsi plus facilement. Il annonce que la Société française mettrait volontiers quelques fonds à la disposition des sociétés qui voudraient entrer dans cette voie.

M. de Genouillac adresse des remercîments à la Société française à l'occasion de la restauration complète des vitraux peints de l'église des Ifs, près de Rennes, restauration qu'il est heureux d'attribuer à l'intervention de la Société auprès du Gouvernement.

M. d'Anstaing annonce à la Société la publication prochaine, dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, de la châsse de saint Eleuthère, de Tournai, œuvre de 1247. Cette châsse sera gravée par M. Léon Gaucherel.

M. l'abbé Bulteau croit que les figures représentant les Apôtres, la salutation angélique, etc., auraient été ajoutées

après coup, et la Société est consultée à ce sujet. Le P. Martin trouve, en effet, un caractère un peu antérieur dans les ornements, mais il maintient l'opinion que les personnages sont du XIIIe. siècle comme le reste. Ils sont d'ailleurs plus avancés que ceux de la châsse d'Aix-la-Chapelle.

M. le comte d'Héricourt appelle l'attention sur la pierre tombale de Guy de Brimeux, et demande à la Société d'émettre le vœu que cette pierre soit transportée dans le musée d'Arras au lieu de rester, comme elle l'est, exposée aux injures de l'air. Une proposition analogue est faite relativement à la pierre tombale de l'historien Gazet. Il est décidé qu'on s'entendra à ce sujet avec l'administration municipale et avec l'administration du musée.

La séance est levée à 8 heures et demie.

Le Secrétaire,

E. VAN DRIVAL,

Chanoine honoraire d'Arras, Professeur au Grand Séminaire.

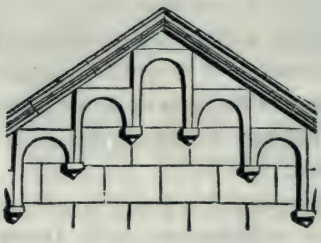

NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS DE LA VILLE DE TROYES

ET SUR LANDUNUM,

ADRESSÉES A M. DE CAUMONT

Par M. THIOLLET,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

MONSIEUR,

Pendant la durée du Congrès qui a eu lieu à Troyes, je me suis occupé, comme vous me l'avez recommandé, de dessiner quelques objets remarquables de cette ville; tels que les puits communs situés dans les rues ou places de la ville, ces puits vont disparaître, leurs margelles et leurs ferrures offrant quelque intérêt pour l'étude archéologique, vous avez cru utile d'en conserver les dessins, et je vous en envoie trois comme spécimen.

La toiture des maisons anciennes offre quelques particularités comme décoration des tuiles faîtières; je joins trois de ces spécimen ainsi qu'une tête de loup, tuile ornée pour former à elle seule une petite lucarne dans le rampant du toit

ou comble. Comme objet de décoration les tuiles faîtières ne devraient pas rester dans l'oubli, elles forment une agréable découpure sur le ciel et terminent élégamment le toit des pavillons et maisons isolées.

Dans le musée de la ville de Troyes on a réuni plusieurs pièces gallo-romaines ; ce sont des fers de lances d'une grande variété de forme et de grandeur, dont plusieurs ne m'étaient pas connus ; tel est un fer de javelot avec deux dards disposés dans deux directions différentes ; il en est de même d'une lance dont l'extrémité est carrée, le milieu arrondi jusqu'à la douille, laquelle n'est pas fermée ; sa longueur est de 90c. Le musée possède aussi plusieurs fers à deux tranchants, un sabre de soldat Franc ou Germain, deux fers qui ont appartenu à la décoration d'un bouclier en bois. Tous ces objets ont été recueillis dans les fouilles d'un cimetière gallo-romain sur le territoire de Verrières.

On voit aussi une grande quantité de fers de flèches et de petits dards en fer et en bronze (le dard et les pointes sont variés de forme ; une des flèches a été trouvée avec huit autres autour de la tête d'un squelette humain en 1845) ; des haches en bronze d'une belle conservation. Il n'en est pas de même des haches et coignées en fer dont la forme est conservée seulement dans une masse d'oxide, etc.

Plusieurs fers de chevaux, anciens, de formes variées, ont été trouvés en creusant le canal.

Des bracelets et objets de toilette, des ustensiles de ménage, des objets en verre sont aussi conservés dans le musée : entre autres une bouteille d'un verre très-mince et d'une forme élégante.

Des objets en terre cuite y sont en grand nombre ; une des pièces la plus remarquable est une gourde en terre cuite noire : elle servait aux soldats romains pour porter leur boisson en route.

Un des objets qui frappe le plus la vue en entrant dans le musée de Troyes, c'est une grande cuve ou baignoire, qui a 3^{m}. sur 2 et 1^{m}. de hauteur. L'intérieur est formé par de petits cubes en marbre blanc d'environ 10 à 12 mill. de côté; l'histoire de cette cuve a été décrite dans un mémoire publié par M. Coutant; cette baignoire fait partie des bains découverts à Neuville en 1851 et dont la description et le plan nous ont été présentés au Congrès.

Vous avez examiné avec moi dans le musée un beau fragment de mosaïque dont la bordure est formée par un guillochis double, une frise composée d'enroulements très-légers avec quelques rinceaux et fleurs exécutées avec des petits cubes en marbre blanc, noir et rouge : ce fragment a été rapporté de Neuville avec la baignoire.

En-dehors du musée et sous les arcades de l'ancien cloître on a déposé beaucoup de fragments de sculpture dont plusieurs sont d'une bonne exécution.

J'ai dessiné un sarcophage formé de deux pierres, évidées toutes deux, pour recevoir un corps de 1^{m}. 81^{c}. de longueur. Mon dessin fait connaître la vue extérieure et la coupe.

En faisant le tour de la ville on rencontre plusieurs restes de l'ancienne enceinte militaire du moyen-âge ; ces fragments sont sur les bords de la rivière, au droit des barrages. Il existe trois de ces fragments qui peuvent avoir de l'intérêt pour l'archéologie. La direction des murs ayant été déterminée il a fallu franchir la rivière et faire des ouvertures dans le bas du mur par une, deux ou trois arches, suivant la largeur du cours d'eau. Ces ouvertures étaient toujours flanquées de tours et de tourelles; ces dernières étaient placées au-dessus des piles du pont, elles formaient guérite. Maintenant le couronnement a été détruit et sur le plateau les arbustes poussent. Dans l'exemple que j'ai dessiné, et que

vous m'aviez particulièrement recommandé, il y a trois arches; l'épaisseur du mur se divise en trois parties, la plus large est celle qui est de la largeur du pont; la première retraite est du côté de l'intérieur; la seconde retraite, toujours dans l'intérieur, sert de chemin de ronde le long du rempart; la troisième partie est presque toujours terminée par des créneaux et des machicoulis. Au-dessus des arches et sur le mur on a pratiqué des balcons avec parapet, de là on pouvait lancer à couvert des projectiles sur l'ennemi qui aurait tenté de s'introduire dans la place par l'ouverture des arches. Souvent les ponts avaient une arche libre, qui s'ouvrait à volonté au moyen d'une herse, tandis que les autres étaient fermées à demeure, au moyen de plusieurs barres de fer fixées au mur.

NOTE SUR LANDUNUM.

Je suis parti de Troyes après le Congrès archéologique pour aller visiter *Landunum* que vous aviez vu vous-même en 1851, avec M. Raymond Babeau qui m'a donné l'hospitalité pendant mon séjour aux Riceys (à 3 lieues de *Landunum*). Je suis très-reconnaissant envers M. Babeau et son aimable famille pour le gracieux accueil qu'ils m'ont fait, car sans cela je n'aurais pu faire qu'une visite rapide dans ce désert de Landunum qui n'offre aucune ressource.

C'est sur la limite du département de la Côte-d'Or et celle du département de l'Aube et de l'Yonne que M. Lucien Coutant a fait, en 1846, la découverte de cette ville antique.

L'étendue du plateau sur lequel était située la ville de Landunum ou Landantz-sur-Laigne, est d'une longueur de 1 kilomètre environ. De grandes inégalités dans le terrain ont

été produites sans doute par l'affaissement des parties voûtées des constructions antiques.

Il est assez difficile de préciser la date et la cause de la destruction de cette ville, dont la population, à en juger seulement par l'étendue de l'emplacement, a dû être assez considérable. Un grand nombre de débris d'ossements humains, du charbon provenant des charpentes brûlées, des armes fortement oxidées, font admettre l'hypothèse d'une destruction par suite d'une invasion de barbares, qui brûlèrent, saccagèrent et pillèrent la ville, et l'abandonnèrent ensuite.

Le *Bulletin monumental* de 1852, page 242, donne une vue des murs d'enceinte de Landunum; ces dessins m'avaient donné un grand désir de voir ces murs percés de trous. J'ai examiné sur les lieux une portion de ces murs et particulièrement à la montée, au-dessus de l'auberge après Vertout, en face la croix; j'ai fait démolir deux de ces trous pour tâcher de deviner leur construction et leur usage.

Le peu de hauteur de ces murs, moins élevés que la crête de la montagne actuelle, ne pouvait protéger la ville et empêcher un assaut; ces murs ne pouvaient pas même avoir été faits pour retenir les terres, du moins sur tous les points que j'ai visités, car mon séjour, très-court, ne m'a pas permis de voir ces murs dans tout leur parcours. Néanmoins voici les observations que j'ai pu faire.

Dans leur état actuel, ces trous ont 25c. de large sur 30 de hauteur. Ces dimensions sont celles des pièces de charpente que l'on employait dans les constructions; et je suis amené à supposer qu'ils servaient de logements à des poutres qui étaient scellées tout autour par des pierres sèches non taillées, seulement le parement était travaillé. Dans ces trous il se trouve, à 30c. de l'ouverture, une broche en fer qui traversait la poutre et qui y est restée, maintenue qu'elle est par le haut et par le bas.

Pour se rendre compte de l'utilité de ces pièces de bois il faut prendre connaissance de la fortification des anciens et de celle des modernes. On sait que les bois présentent à l'ingénieur d'abondantes ressources, soit pour faire des palissades, des fraises, des abattis, soit pour blinder, soit pour réduire les gorges des ouvrages, etc.

Comme ces trous sont interrompus dans la longueur du mur, j'ai vu qu'ils étaient placés aux endroits les moins escarpés et les plus accessibles pour prendre d'assaut le plateau de la montagne; ainsi les pièces de bois posées horizontalement et en saillie avec plancher ou sans plancher au-dessus, empêchaient l'assiégeant de franchir le sommet de la montagne, comme les palissades formées par les pièces posées verticalement ou inclinées mettaient à couvert l'assiégé tout en formant un obstacle à l'assiégeant. Cette disposition servait aussi à retenir les terres.

Il aurait fallu faire un déblai plus étendu pour constater si les trous ne se trouvent que dans les endroits les plus accessibles, ce que je n'ai pu faire.

J'ai marché assez avant sur le sommet du plateau : quoique cultivé, il est couvert de mauvaises pierres provenant des démolitions des habitations de l'ancienne ville. A une assez grande distance du lieu que je viens de décrire et sur le versant de la montagne, nous nous trouvons à la partie déblayée qui nous fait voir une portion des bains.

Le bâtiment des bains est d'une faible étendue, du moins pour la partie qui se trouve déblayée; tout prouve que beaucoup de pièces sont encore couvertes de terre et de mauvaises pierres; espérons que l'on finira par déblayer tout le sol et qu'alors on connaîtra l'édifice complet. J'en ai fait deux vues à vol d'oiseau qui en donnent une juste idée. Quel malheur que l'on ait été forcé de combler pour les maisons particulières ce que l'on avait déjà déblayé. — Les

bronzes et les marbres déjà trouvés donnent un grand désir de voir continuer les fouilles dans ces restes d'habitations.

Dans l'état actuel des fouilles exécutées dans les bains dont je parlais tout à l'heure, il est facile de voir que l'on ne rencontrera pas la même disposition que dans les termes d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Trajan, etc., qui existaient à Rome, dans lesquels on trouvait des portiques, des hexaèdres, des plantations, des théâtres avec esplanades pour les jeux, des bassins ou piscines pour les deux sexes, des pièces pour les jeux xystes, des salles pour les spectateurs, des bibliothèques, etc. Les bains de Landunum doivent avoir une tout autre disposition, qui probablement a été réglée pour la cité ; ce sont des bains faits pour une localité, bâtis sur la pente d'un coteau dont la ville occupait le sommet sur une assez grande étendue.

En examinant les constructions, il semble que l'on se promène dans les maisons de Pompeï : l'appareil de ces murs peu élevés varie de 0^{m}. 25 à 30^{c}. de longueur, mais il est toujours de 10^{c}. de hauteur. Les pierres qui formaient l'encadrement des ouvertures avaient beaucoup plus de hauteur, plusieurs étaient placées en délit ; mais comme elles n'avaient que peu de chose à porter, attendu que les pièces n'étaient pas voûtées, mais couvertes par une charpente lambrissée (1), le parement des pierres qui formaient l'épaisseur des murs et l'embrasure de certaines ouvertures était piqué pour que les mortiers dont elles étaient couvertes pussent y adhérer. La couche de ce mortier assez grossier avait environ 3^{c}. d'épaisseur ; il était enduit d'une légère couche de chaux, sur laquelle on étendait les peintures. Ces peintures avaient des dessins variés et des encadrements comme à Pompeï, mais je n'ai pu en

(1) Il faut excepter la pièce H où les murs ont une épaisseur suffisante pour recevoir une voûte en berceau.

recueillir que des fragments, sans pouvoir en former un ensemble comme aux bains de Neuville. Une belle rosace, un fragment de paysage peints font regretter de ne pouvoir les compléter.

La pièce qui renfermait la piscine avait la surface des murs couverte d'un ciment épais de 3 à 4c., puis par le bas, à plus de 1m. de hauteur, un autre enduit d'un mortier très-fin et d'une grande dureté que l'acide nitrique n'a pu altérer. Cet enduit, d'un blanc gris, a de 2 à 3 mill. d'épaisseur environ, et est régulièrement étendu. Au-dessus de cet enduit, les murs étaient peints. Selon toute apparence, les tableaux étaient encadrés par des filets variés de couleur. Les peintures étaient faites par des artistes divers, car la manière de peindre diffère, ainsi que la nature des couleurs.

Le sol des diverses pièces a été formé de matières différentes : pour la pièce par laquelle on entrait, l'aire est formée par une épaisseur de mortier assez blanc, dans lequel on a introduit des petites pierres jaunes et grises, des petites pierres noires, des morceaux de terre cuite rouge foncée, et rouge pâle, puis la surface a été dressée et polie (1).

On remarque à l'extrémité de cette pièce deux piédestaux dont l'un pouvait recevoir une statue en marbre, dont les fragments ont été trouvés au pied. L'autre piédestal a pu recevoir un autel sculpté sur trois faces. C'est dans une des pièces suivantes, qui se trouve au-dessus d'un puisard, que l'on a trouvé beaucoup de marbres et de mortiers avec ornements très-agréablement nuancés.

L'aire de la pièce voisine est formée de dessins en mo-

(1) M. Coutant, qui était présent lors des déblais, m'a dit qu'il avait observé que le sol avait été garni de petits chevrons pour recevoir un plancher, lequel avait été brûlé. Les charbons et la disposition des clous sur le sol l'avaient confirmé dans cette opinion.

saïque composés de petits cubes en marbre noir sur fond blanc. Le dessin est sans figures. L'aire d'une autre pièce était formée de dalles de pierres d'un échantillon varié, quoique régulièrement posé, mais sans former de dessin. L'aire des autres pièces ayant été enlevée, je ne puis en rien dire.

Quoique beaucoup de pièces soient déjà déblayées, il serait difficile de donner un nom à chacune d'elles; ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la pièce où était la piscine d'eau chaude, détruite maintenant; la construction en était très-curieuse. Le dessous, appelé hypocauste, était formé d'une petite galerie composée de piliers en brique; ceux qui se trouvent les plus rapprochés des murs sont en pierre; la forme en est remarquable; c'est un cône tronqué dont le rayon, par le bas, est de 0,20^{c}., et le rayon du dessus de 0,15; la hauteur est de 0,50; la portion arrondie est tournée du côté d'où vient la chaleur.

A peu de distance on a trouvé les ruines d'un temple avec colonnes, mais il est recouvert: je ne l'ai pas vu. Une autre grande salle, une basilique de 13^{m}. 75^{c}. de côté extérieurement avec trois grandes niches dans l'intérieur; une grande nef la précède, ainsi que deux pièces de chaque côté. Je ne connais cette pièce que d'après un croquis de M. Coutant; la forme et la disposition me fait croire que c'est une basilique.

Toutes les maisons qui ont été découvertes à Landunum ont offert beaucoup d'intérêt; on y a trouvé : des caves voûtées d'une grande profondeur, des chapiteaux de colonnes avec moulures, des bases attiques avec fût de colonne cannelée, point d'ornements en pierre sculptés, des corniches formant couronnement de pilastres, lesquelles devaient régner avec les chapiteaux des colonnes. L'un et l'autre devaient porter des poutres pour former les encadrements des caissons dans les plafonds. On ne trouve point dans les décombres de frag-

ments pouvant former un entablement composé d'architrave, frise et corniche pour former un ordre complet.

Plusieurs pierres taillées en console pour supports ont dû porter des bancs, d'autres pierres taillées en voussoirs, d'autres d'un échantillon différent pour des voûtes de portes ou de fenêtres, de niches, etc. Des pierres, longues de 0,25 de largeur, dont le dessus est taillé proprement et légèrement arrondi sur les bords; la surface en est polie. Ces pierres ont dû servir de siéges aux baigneurs dans la piscine qui n'avait que 1^{m}. environ de hauteur, dans sa longueur. Il y avait plusieurs gradins, ce qui permettait de prendre de l'eau à volonté.

Un grand vase en forme de coupe, de 1^{m}. 75 de diamètre, et qui n'avait que 0,20 de profondeur, avait un tuyau de descente au centre; ce vase est cassé en plusieurs morceaux; mais ils ont été réunis.

J'ai relevé plusieurs dessins d'autels en pierre, ce sont des autels votifs des plus remarquables, à trois faces, ornées de figures coloriées. La figure de la face du devant est debout, elle est nue et appuyée sur un vase d'où coule de l'eau simulée par la sculpture; de la main droite elle répand une semence : cette figure doit représenter l'abondance, la prospérité, etc. Au-dessous, on a gravé ces quatre lettres V. S. L. M.; sur la face droite, la figure d'une femme drapée tenant de la main gauche une patère, tandis qu'elle étend la main droite sur un petit autel formé d'un cube et d'un globe. La figure de gauche est celle d'un homme agenouillé, il est vêtu d'une tunique à manches longues; il tient entre ses mains un petit disque que je crois une patère. Au-dessus et de chaque côté de sa tête sont sculptés deux marteaux. Un petit autel, composé comme le premier, est devant la figure, qui est probablement celle de l'auteur de l'*ex-voto*.

Un autre *ex-voto* composé d'un petit autel cylindrique avec

empatement sur les côtés et un chapiteau portant sur sa face une inscription dont les lettres sont mal faites; quelques-unes ont été mutilées. M. Renier l'a ainsi restituée : « Au Dieu Kobnert, Donatus Adventus » (a élevé cet autel) :

DEO
KOBNERT
DONATVS
ADVIINTVS

Les autres pierres, qui ressemblent à des autels votifs, ne sont que des piédestaux de statues.

J'ai trouvé une grande quantité de fragments de vases, variés de terres, de formes et de cuissons différentes. Il y a des fragments de vases en terre noire d'une grande élégance et dont l'épaisseur régulière n'a pas 2 mill.; les ornements gravés sont en relief et sont travaillés avec délicatesse.

Les bronzes ont été trouvés en grand nombre; ils sont d'un beau travail et d'une belle conservation. On trouve beaucoup de fragments de verres plats dont l'usage ne pouvait être que pour des vitraux de maisons, sans pouvoir prouver qu'ils étaient fixés à des châssis; les verres sont épais : il y en avait de trois teintes plus ou moins blancs, d'une assez grande dimension et d'un beau travail. On trouve beaucoup de fragments de vases d'un verre d'un très-beau bleu.

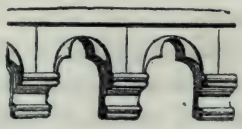

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France. — Le Congrès scientifique de France a ouvert sa XXe. session à Arras, avec un éclat extraordinaire, dans la magnifique salle de la Société philharmonique, le 23 août 1853.

M. le comte Victor du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, a prononcé le discours d'ouverture.

M. le comte A. d'Héricourt a pris ensuite la parole pour souhaiter la *bien-venue* aux savants qui sont venus demander l'hospitalité à Arras; il l'a fait de la manière la plus heureuse, et son discours a été couvert d'applaudissements.

Après lui, M. Onésime Seure, président de la Société philotechnique de Paris, a salué le Congrès dans une pièce de vers.

Les orphéonistes du Pas-de-Calais ont exécuté plusieurs morceaux avec une rare précision, puis le scrutin a été ouvert pour la nomination du bureau du Congrès.

Cinq cents membres ont été appelés à y prendre part. En voici le résultat.

Président général, M. le baron *de Stassart*, président de l'Académie de Bruxelles.

Vice-présidents généraux : MM. *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces; *Bertini*, de la Chambre des Députés du royaume de Sardaigne; *Pelligot*, membre de l'Académie des sciences de Paris; le comte *Félix de Mérode*, ministre d'État de Belgique; Reichensperger, membre de la Chambre des Députés de Berlin;

Le soir, à sept heures, M. le comte A. d'Héricourt, secrétaire-général, a offert un magnifique banquet aux membres du Congrès et au Conseil général, à son château de Souché. Une tente avait été élevée dans le parc, et les honneurs ont été faits, avec une grâce et une amabilité charmante, par M. le comte et Mme. la comtesse d'Héricourt.

On voyait assister régulièrement aux séances du Congrès : M. Elie de Beaumont, sénateur; M. Payen et MM. Vincent et Péligot, membres résidents de l'Institut de France; MM. Le Glay et de Caumont, membres correspondants.

Les membres de l'Institut des provinces étaient au nombre de quatorze : MM. l'abbé *Lacurie*, de Saintes, président des Assises scientifiques de La Rochelle; *Bertini*, questeur de la Chambre législative de Sardaigne; comte *d'Héricourt*, secrétaire-général du Congrès; *Feuillet*, délégué des Sociétés savantes de Lyon; *Parcker*, d'Oxford; *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments, délégué de l'Association normande et de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen; le comte *de Mérode*, ministre d'Etat de Belgique; *Reichensperger*, membre de la Chambre des députés de Berlin; le baron *de Stassart*, ancien président du sénat belge et de l'Académie royale de Bruxelles; docteur *Bally*, de l'Yonne; l'abbé *A. Martin*, de Paris; *Gomart*, de St.-Quentin; le vicomte *de Cussy; d'Anstaing*, de Tournay; *Rigollot*, d'Amiens.

Les membres de la Société française pour la conservation des monuments étaient au nombre de quinze : MM. *Didron*, secrétaire du Comité historique des arts et monuments; le chevalier *de Linas*, secrétaire-général-adjoint du Congrès; *Bessy*, de Dijon; *Pernot*, de Vassy; *Pailloux*, de Saône-et-Loire; Mme. *Parcker*, d'Oxford; *Ch. Givelet*, inspecteur de la Marne; *Magdelaine*, ancien ingénieur en chef des ponts-et-

chaussées; *Peigné-Delacourt*, de Paris; Mme. *Philippe-Lemaître*, de l'Eure; vicomte *de Genouillac*, d'Ille-et-Vilaine; l'abbé *Decordes*, de la Seine-Inférieure; *du Mortier*, représentant à Tournay (Belgique); *A. Dinaux*, de Valenciennes; *Bouthors* et *Garnier*, d'Amiens.

Mais un grand nombre de membres de la compagnie avaient envoyé leur adhésion, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de faire le voyage d'Arras. De ce nombre était en première ligne le savant secrétaire-général du Congrès de Toulouse, M. Ch. Des Moulins; le président des Assises scientifiques du Midi, M. Roux, de Marseille; M. le comte G. de Soultrait, secrétaire-général du Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Moulins en 1854. Un autre membre distingué de la Société française, M. le vicomte Du Moncel, président de la Société des sciences physiques et naturelles de Cherbourg, dont on attendait d'importantes communications sur l'électricité, s'est rendu à Arras, après la clôture du Congrès, espérant que la réunion se prolongerait un ou deux jours de plus que le programme ne l'avait annoncé : il est à regretter que des devoirs impérieux ayent retardé l'arrivée de M. Du Moncel, mais le Congrès lui tient compte du bon vouloir qui l'a conduit à Arras dans l'espoir de pouvoir encore faire ses communications. Le bureau du Congrès l'a invité à les réserver pour la prochaine session qui se tiendra à Dijon en 1854.

Le 24 août les sections ont procédé à la formation de leurs bureaux particuliers.

La 1re. section a élu pour président M. le colonel *Bazin*, et pour président honoraire le célèbre antomologiste Macquart.

La 2e. M. le comte d'*Herlincourt*, député.

La 3e. M. le docteur *Bally*, de l'Yonne.

La 4e. M. *Rigollot*, d'Amiens.

La 5e. M. *Vincent*, membre de l'Institut.

La 6e. M. le colonel *Répécaud.*

Le dimanche 28, le Congrès scientifique a assisté à la messe pontificale, dans la cathédrale d'Arras; des fauteuils avaient été disposés dans le chœur pour tous les membres. Après la messe, le Congrès, escorté d'un bataillon d'infanterie de ligne, a assisté, avec le Préfet, le Conseil général et les autorités, à la procession commémorative de la levée du siége d'Arras.

A 11 heures 1/2, a eu lieu l'entrée solennelle des Sociétés d'orphéonistes de la Belgique, d'Aix-la-Chapelle, de Paris et des départements du nord de la France. Un détachement de cuirassiers précédait la marche. Les douze Sociétés chantantes avaient chacune leur bannière. Celle de Gand se faisait remarquer par la richesse de ses broderies sur velours et par la riche couronne à laquelle étaient suspendues les vingt-trois médailles d'or et d'argent obtenues dans les précédents concours.

Les orphéons de chaque musique avaient une décoration particulière et marchaient sur trois rangs, escortés par des cuirassiers.

860 musiciens composaient cette phalange, divisée en 12 bataillons ou compagnies.

Le grand concours a eu lieu dans le manège couvert de la caserne de cavalerie, et a duré quatre heures. Le jury était présidé par M. A Thomas, membre de l'Institut.

L'exposition d'Arras occupait le Collége tout entier. Les classes, le réfectoire, les cours offraient autant de divisions bien disposées.

On remarquait dans la salle consacrée à la peinture et au dessin plusieurs charmants paysages de M. Bazin, de Caen, et de M. Bouet.

Les draps de Vire et les toiles de Fresnay (Sarthe) occupaient une salle; quelques produits de la Bretagne figuraient aussi dans la même galerie: mais c'étaient surtout les produits de Turcoin et de Roubaix qui garnissaient les salles.

Les machines à vapeur et les instruments agricoles remplissaient la grande cour.

L'ouverture de l'exposition s'est faite solennellement par le Congrès, ayant à sa tête M. le maire d'Arras, Mgr. l'évêque, M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, et le président général du Congrès, M. de Stassart.

On sait que le Congrès scientifique de France se réunira à Dijon en 1854; mais il y avait à faire choix de la ville où la session devra se tenir en 1855. Déjà plusieurs fois on avait pensé à la ville du Puy, parce que la Société d'agriculture, sciences et arts de cette ville a été signalée par l'Institut des provinces comme une de celles dont les publications ont le plus d'intérêt et sont le mieux en rapport avec les besoins intellectuels de l'époque. Cette année, une lettre de M. Albert de Brives, président de la Société, membre du Conseil général de l'agriculture, demandait le Congrès au nom de la ville et de la Société du Puy. Le Congrès a accueilli cette demande, sur les conclusions de M. de Caumont : la XXIIe. session du Congrès se tiendra donc au Puy en 1855. M. Albert de Brives remplira les fonctions de secrétaire-général. M. l'abbé Lacurie, de l'Institut des provinces, et M. le maire de la Rochelle avaient aussi demandé le Congrès au nom du chef-lieu de la Charente-Inférieure, et il a été entendu que la session de 1856 se tiendrait dans cette ville. Cependant, le Congrès ne prenant de délibération officielle que deux années à l'avance, ce ne sera qu'à Dijon que l'élection définitive pourra avoir lieu : M. l'abbé Lacurie serait chargé des fonctions de secrétaire-général.

Exploration du cimetière romain de Lillebonne. — M. l'abbé Cochet vient de terminer les fouilles de Lillebonne. Il a clos cette campagne archéologique par l'exploration du cime-

tière romain du Catillon, placé dans la propriété de Mme. Davois de Kinkerville, sur le bord du vieux chemin qui conduit à la Seine par le Mesnil, voie antique de Juliobona (Lillebonne) à Mediolanum (Evreux) et à Durocassis (Dreux). Tout le rideau de collines boisées qui va du théâtre romain au château de Kinkerville, fut jadis couvert de sépultures détruites à diverses reprises par les hommes et par le temps.

On sait qu'à des époques dont on a gardé souvenir, les cimetières du Toupin et du Catillon ont été fouillés avec grand profit pour les amateurs, mais ce que l'on ne sait plus, c'est qu'à d'autres époques, dont il n'y a pas mémoire, ces mêmes tertres ont dû subir des bouleversements et des transformations profondes. Très-certainement la colline du Catillon a été peuplée autrefois de cippes tumulaires et d'édifices funèbres, car les restes de ces constructions jonchent encore le sol tout semé de débris antiques.

Ce que M. Cochet a constaté dès l'abord, c'est que la colline du Catillon avait été et est encore sillonnée de substructions épaisses de 50 à 60 centimètres, courant en sens divers. Tous ces murs formaient des carrés et des séparations, restes de compartiments funéraires, destinés à marquer la division des familles. Dès l'année dernière, le même archéologue avait constaté la même chose dans le cimetière romain de Fécamp.

Malgré les spoliations diverses qu'a subies le cimetière de Lillebonne, l'exploration dernière n'en a pas moins été fructueuse et intéressante. M. Cochet a trouvé environ 50 sépultures, dont 33 étaient enfermées dans des urnes et une dans un *dolium* en terre cuite; deux étaient dans des tombeaux en pierre, deux dans des cercueils en tuile et une douzaine environ dans des coffres de bois, déposés dans des fosses. Notez que ces seize dernières appartenaient toutes à de jeunes enfants au-dessous de sept ans, dont la loi romaine ne permettait pas de brûler les corps.

Le nombre total des vases trouvés dans cette fouille a été de 110, dont 60 étaient bien conservés. Sur ces 110 vases, 20 étaient en verre ou en cristal et 2 en terre rouge dite de *Samos*. Le reste était en terre grise, rouge, noire ou blanche. Dans cette dernière catégorie figuraient 30 urnes en forme de *pot-au-feu*, remplies d'os brûlés et concassés; à peu près autant de cruchons vides, ayant autrefois contenu du vin, du lait ou quelque autre liqueur; trois tétines ou biberons déposés avec les enfants par leurs mères ou leurs nourrices. Ces biberons se retrouvent partout ; déjà M. Cochet en a rencontré à Fécamp, à Cany et au Pollet de Dieppe; d'autres antiquaires en ont signalé à Soing, à Lisieux, à Bordeaux et ailleurs.

Parmi les objets de verre ou de cristal se trouvaient un joli verre à côtes, des fioles lacrymatoires, des ampoules et des urnes pleines d'ossements brûlés. L'une d'elles, ronde comme un bocal de pharmacie, était recouverte par un fond de barillet de verre sur lequel on lisait en relief : FRO ; l'autre, en forme de barillet, mais sans anse, montrait sur le fond ces huit lettres : FRONT. S. C. F. (Frontinus senatûsconsulto ou suâ curâ fecit) : c'est une nouvelle preuve de l'existence de cette fameuse fabrique frontinienne qui, au IIe. siècle de notre ère, a peuplé de ses produits la Normandie et la Picardie.

La pièce la plus gigantesque de cette fouille a été un *dolium* ou tonneau en terre cuite d'une grande capacité et d'une belle conservation. Il était parfaitement rond et comptait 60 centimètres de diamètre sur autant de hauteur. Recouvert d'une simple tuile, il ne contenait que quelques os brûlés.

Les deux plus beaux vases ont été, le premier, une lagène en terre rouge vêtue d'une couverte noire comme un vase campanien ; la panse était enrichie de bouquets formés avec des feuilles de rosier saillantes sur le fond et obtenues au

moyen du procédé appelé *l'engobe*. Cette lagène, au cou allongé et sans anse, est d'une élégance extrême. La seconde pièce, admirablement conservée, est un vase rouge en terre dite de *Samos*, couvert de reliefs représentant une chasse au feuillé. On y voit des arbres et des broussailles sous lesquels se cachent des lièvres que poursuivent des chiens portant collier au cou. Le nom du fabricant avait été imprimé sur la panse au moyen d'un cartouche en saillie, mais le temps l'a effacé. L'intégrité merveilleuse de ce vase lui donne un très-grand prix, car je ne sache pas qu'en Normandie, on en ait trouvé un pareil : les vases à reliefs entiers sont très-rares en France et en Angleterre.

A Lillebonne, comme dans les autres cimetières antiques, les vases et les urnes avaient été enfermés dans des coffrets de bois dont on retrouvait non-seulement les clous, mais encore la garniture composée d'anses de cuivre, de plaques, de serrures et de clés de bronze.

Du fond des urnes, M. l'abbé Cochet a extrait des épingles en bronze et en os (la tête d'une de ces dernières représentait une colombe), des cuillères à parfums en cuivre, en argent et en ivoire, des styles et une tablette à écrire en schiste et en ardoise. L'année dernière, M. Cochet avait trouvé une semblable tablette à Fécamp ; mais, à Lillebonne, il a de plus rencontré avec elle le style qui servait à tracer les lettres.

Cette fouille a fourni cinq monnaies de bronze du Haut-Empire romain. La plupart étaient frustes ; une pourtant a laissé lire le nom d'Antonin-le-Pieux, et sur d'autres, des yeux exercés ont cru reconnaître la face de Trajan et celle de Domitien.

Mais, de la sépulture à ustion des hommes passons à l'inhumation des enfants.

M. Cochet en a trouvé un nombre assez considérable dans

cette fouille. On en conclurait presque que le quartier exploré par lui leur était spécialement consacré. Douze au moins ont été trouvés dans des fosses peu profondes, dont la longueur était de 0m. 50 à 1m. 50, selon l'âge des sujets qui variait depuis un an jusqu'à six ans. M. Serres, professeur d'anthropologie au Muséum de Paris, à qui ont été soumis les restes de ces frêles créatures, y a reconnu des enfants de deux ans, de trois ans et de six à sept ans.

Tous ces petits corps avaient été déposés dans des coffres de bois fort épais, car les clous que l'on rencontrait abondamment dans les fosses, étaient très-longs, et quelques-uns de ces enfants ne possédaient absolument que leur coffre; cependant le plus grand nombre était accompagné de quelques objets. L'un avait deux monnaies de bronze (Trajan et Domitien), l'autre un anneau de cuivre avec une médaille percée pour être passée au cou, le troisième, qui n'avait pas un an, offrait une tétine aux pieds; le quatrième avait avec lui une belle coupe de verre recouverte de filets à reliefs, imitant assez bien des larmes. Avec le cinquième était une cruche blanche, coiffée d'un vase rouge; les pieds du sixième s'appuyaient sur un seau en bois, avec cercles et anse de fer. renfermant une écuelle en terre noire, soutenue par trois pieds, dans laquelle reposait une tétine en terrre grise; enfin, dans le coffre du huitième, on avait déposé un petit coq en terre cuite, assez semblable à ceux qui surmontent encore nos pains bénits de campagne. Etait-ce un joujou ou une offrande à Esculape? Nous ne saurions le dire.

Des deux cercueils en tuile, un avait été fouillé. Celui qui était resté entier, contenait un enfant mort-né, car il avait à peine 38 centimètres de long. Sous la poussière des os se cachait une monnaie romaine en bronze.

A côté de ce dernier se trouvait un autre tombeau d'enfant, fait d'une seule pierre et couvert d'un massif énorme, ma-

çonné de tous côtés. Cet enfant (qui était une petite fille d'un an, d'après M. Serres) avait à ses pieds une médaille de bronze et un vase noir qui y avait été mis cassé en cinq morceaux.

Mais le plus curieux de tous ces tombeaux, celui qui domine la fouille entière, c'est un cercueil de pierre trouvé, le 29 juillet, à midi, devant la grange de la ferme. Ce sarcophage, en pierre tendre des bords de la Seine, était d'une grande épaisseur et d'une largeur égale à chaque bout. Profond de 0m. 27, il était long, à l'intérieur, de 1m. 25 sur une largeur de 0m. 25. Il contenait un jeune garçon de cinq à six ans, comme l'a jugé M. Serres d'après la dentition, les autres ossements ayant complètement disparu.

Outre le cercueil de pierre, l'enfant avait encore été déposé dans un coffre de bois dont on retrouvait les ferrures. La tendresse maternelle l'avait fait inhumer tout habillé, aussi de chaque côté de la tête se sont rencontrés de larges boutons de cuivre à forme bombée, reste de la garniture brillante d'un bandeau ou d'une coiffure.

Puis, dans un petit coffret en bois recouvert de cuir et garni de têtes de clous, on avait enfermé sous clé un jeu ou double jeu composé de quatre dés en os et de vingt-cinq jetons de la même matière. Ces dés sont entièrement semblables aux nôtres, seulement les nombres sont marqués d'une façon différente sur chaque paire. Les deux plus petits dés n'ont qu'un seul cercle tracé en creux, les plus grands sont marqués de deux cercles creux et concentriques. Les jetons sont entièrement semblables à nos pions de damier ou de trictrac. Le fond en est uni, mais le dessus est orné de trois cercles tracés en creux. Ils paraissent avoir été faits au tour; ils pourraient encore servir à jouer aux dames. C'est peut-être la première fois que l'on trouve en France un jeu de dés romain d'une forme aussi récente. Par eux se trouvent justifiés

ces dés modernes que les peintres font figurer parmi les attributs de la Passion.

A côté de ce jeu d'enfant se trouvait une fort jolie fiole de bronze, d'une forme très-élégante, avec des anses mouvantes, et un gracieux bouchon de bronze attaché à une des anses au moyen d'une chaînette.

Enfin, auprès de cette fiole étaient deux objets en ambre jaune : l'un représentait une petite tête casquée, absolument semblable aux masques de fer de nos chevaliers du moyen-âge; l'autre figurait un charmant petit garçon assis, pleurant ou sommeillant, la tête posée dans sa main droite et le coude appuyé sur son genou. Il serait malaisé de trouver quelque chose de plus gracieux que cette pose et de mieux jeté que sa chevelure; rien aussi de plus parfait que le dessin de cette statuette antique, l'une des plus curieuses qui aient été trouvées dans nos contrées septentrionales.

Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans, par M. E. HUCHER. — Notre savant confrère, M. Hucher, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général administratif de la Société française pour la conservation des monuments, va publier un ouvrage dont l'importance est incontestable et qui, sous son habile direction, ne peut manquer d'être remarquable sous tous les rapports. Nous allons reproduire en entier le prospectus qui montre par des considérations élevées combien la publication des vitraux du Mans pourra exercer d'influence sur la direction de l'école actuelle de peinture sur verre.

« La peinture sur verre, en France, dit M. Hucher, n'en est plus à ses débuts, et cependant on ne peut pas dire qu'il se soit encore formé d'école proprement dite. Chacun s'empresse de produire, glanant çà et là ses types et ses moyens d'exécution, sans songer que le plus court chemin pour arriver à im-

primer à l'art une marche sûre et sagement progressive, c'est d'étudier avec soin les belles verrières des XIIe. et XIIIe. siècles.

« Nous ne parlons, bien entendu, que de la peinture sur verre destinée à décorer nos grandes cathédrales; quant à celle qui se fait naturaliste et cherche à produire des tableaux dans toute l'acception du mot, nous ne nous en occupons pas, parce que nous croyons qu'elle fausse la voie.

« Voyez les artistes du XVIe. siècle, avec quelle ferveur n'ont-ils pas étudié l'antique avant de produire ces délicieux chefs-d'œuvre, pastiches, si l'on veut, d'un art plus sévère, mais qui n'en sont pas moins une des gloires du génie humain. Le XIXe. siècle qui aura eu l'honneur de faire pour l'art chrétien ce que le XVIe. avait fait pour l'art païen, ne peut procéder autrement que son aîné, et de même que c'est le compas et l'équerre à la main qu'il faut étudier les voûtes, les arceaux, les chapiteaux et tous les détails de l'architecture de nos pères, de même c'est avec le parti pris de procéder rigoureusement, qu'on doit désormais aborder l'étude de nos verrières. Je dirai plus : si l'architecture, sévère gardienne de la ligne, se prête, dans une certaine mesure, à l'étude d'après des réductions, la peinture sur verre, plus libre dans ses allures, réclame, au contraire, impérieusement des reproductions *in extenso*, des calques en un mot. Par là seulement, l'artiste, l'archéologue, est initié au style et à la facture, cette compagne inséparable du style.

« Quel que soit le talent du dessinateur et du lithographe chargés d'une réduction de vitraux, la forme et la coloration s'altèrent dans ces traductions successives et souvent trop libres de l'original. L'un ou l'autre, sinon tous les deux, imbu des principes de l'école moderne, substitue insensiblement un style bâtard à l'ancien; la physionomie des personnages, le galbe des ornements changent à l'insu de ces artistes, que je sup-

poserai, ce qui arrive souvent, peu familiers avec notre archéologie nationale; et c'est ainsi que les meilleures réductions, éditées par d'excellents auteurs, constituent presque toujours de mauvais modèles à suivre, des modèles inexécutables et sous le rapport de la coloration et sous celui de la forme.

« Les calques que nous publions aujourd'hui donneront, pour la première fois, des spécimens exacts de nos verrières des XIIe. et XIIIe. siècles. On y retrouvera le style et la facture dans tout ce que celle-ci a de plus naïf et de plus original; les applats, les demi-teintes, les tours de main et cette exécution hardie que donne une longue pratique de l'art : tous ces détails qui charment l'archéologue et guident l'artiste, on les touchera du doigt, pour la première fois, dans nos planches.

« De plus, nos reproductions constitueront de véritables cartons, tout prêts à servir aux peintres sur verre qui se défieraient des compositions modernes. Nos calques formeront un vaste répertoire où les artistes puiseront, comme à une source pure, des enseignements rigoureux sur le costume et, ce qu'on connaît moins, les poses et les gestes les plus habituels de nos pères; détails plus importants qu'on ne pense dans la composition d'une verrière.

« A une époque où le costume différait entièrement du nôtre, le corps avait pris des allures, les membres des habitudes toutes différentes de celles de l'époque actuelle; et ce que l'on prend presque toujours pour des restes de barbarie dans les vitraux du XIIIe. siècle, provient uniquement de la nécessité où sont les personnages du temps, de plier leur corps à l'empire d'une mode que nous ne comprenons pas. N'a-t-on jamais été frappé, par exemple, de l'élévation du coude et de la torsion du poignet dans les figures du XIIIe. siècle? Mais il est évident que ce mouvement exagéré est commandé par l'usage constant, à cette époque, d'un manteau qui couvrait à peine les épaules et que les bras retenaient difficilement. Toutes ces

nuances caractéristiques du style, parce qu'elles sont le reflet fidèle de l'époque, se jugent mal dans les représentations écourtées qu'on a données jusqu'ici des vitraux des XIIe. et XIIIe. siècles. Il en est résulté, presque toujours, des imitations peu satisfaisantes, tout empreintes de nos préjugés modernes à l'endroit d'un art qu'on a stygmatisé du nom de gothique. On a cherché, presque toujours, à arranger ce qu'on ne comprenait pas. Ces prétendues corrections n'ont abouti qu'à faire perdre tout style et toute originalité aux pastiches modernes.

« Les artistes trouveront dans nos calques les moyens de reconstituer de toutes pièces l'art de nos pères; tel est du moins le but de nos efforts, telle est notre seule ambition.

« Notre ouvrage comprendra deux séries : la première où viendront se groupper tous les vitraux antérieurs au XIIIe. siècle; série curieuse et très-avancée pour le temps, où l'on retrouvera l'influence et comme le reflet du patronage que l'illustre maison des Plantagenets, alors maîtresse du Maine, exerça sur les travaux d'art dans cette province. Là se verront les calques de cette intéressante verrière de l'Ascension, qui serait la plus ancienne de France, à date certaine, si l'on pouvait lui appliquer un passage des *Analecta* de Mabillon, dont nous discuterons la valeur. Nous y ajouterons les calques de deux beaux vitraux du même temps, donnant la légende de saint Protais et de saint Gervais, et celle de saint Étienne.

« La seconde série, composée d'un très-grand nombre de calques, sera exclusivement consacrée à représenter des vitraux du XIIIe. siècle, de cette brillante période où l'art, conservant des traditions byzantines je ne sais quoi de précieux et de fini, produit des figures empreintes de cette grandeur et de cettte majesté sévère qui est, si je puis dire, le beau idéal du style sacré.

« Ici se trouveront réunis les ancêtres de Marie, dans l'arbre de Jessé, puis les *figures* de la Sainte Vierge et les scènes

pricipales de sa vie publique. Le vitrail de la nouvelle Alliance, cette composition d'affection du symbolisme chrétien au XIIIe. siècle, et celui de la Passion, qui est le point culminant du poème, seront reproduits avec tous les détails désirables; enfin, nous terminerons cette série par des calques ou des réductions des vitraux représentant les légendes, si populaires à cette époque, de l'archidiacre Théophile et de l'enfant de Bourges, qui se rattachent essentiellement à l'histoire de Marie.

« Ces deux séries, comprenant cent planches de 90 centimètres de longueur sur 64^c. de largeur, ou d'une dimension plus considérable encore, s'il est nécessaire, seront divisées en dix livraisons qui formeront chacune un tout complet qu'on pourra acquérir séparément. La première livraison est en vente; elle reproduit, dans ses dix planches, les seize panneaux de l'arbre de Jessé.

« Il ne nous appartient pas de préconiser notre ouvrage, mais nous pouvons dire que rien n'a été négligé pour donner à nos calques l'aspect du vitrail lui-même. Chacun d'eux a été enluminé à la main; on ne s'est permis aucune restitution douteuse, aussi trouvera-t-on, dans nos planches, quelques éléments hétérogènes visiblement empruntés à d'autres vitraux : nous avons mieux aimé les laisser subsister que de risquer une restauration qui eût certainement paré la planche, mais qui n'aurait pas recommandé notre travail aux yeux des véritables archéologues.

« Deux feuilles de texte accompagneront chaque livraison. Nous avons été assez heureux pour obtenir le concours de trois ecclésiastiques distingués du diocèse du Mans : MM. l'abbé Lottin, chanoine, l'abbé Sebaux, chanoine honoraire, et l'abbé Launay, vicaire de la Couture du Mans, chargés de la partie historique et liturgique. Grâce à cette collaboration, notre ouvrage acquerra une autorité qui lui eût toujours manqué si nous avions été réduit à nos propres forces.

« Le tirage n'ayant eu lieu qu'à petit nombre, il est nécessaire de prévenir qu'on peut, dès aujourd'hui, s'abonner à l'ouvrage complet; on sera sûr, ainsi, de réunir les cent planches qui le composeront; car il arrivera nécessairement que beaucoup d'artistes peintres-verriers, à qui ce travail convient essentiellement, prendront de préférence telle ou telle livraison, en sorte que, dans un espace de temps assez court, il sera impossible de compléter l'ouvrage. »

Nous n'avons rien à ajouter à des considérations si judicieuses, si conformes à nos propres idées, nous ne pouvons que féliciter M. Hucher d'avoir entrepris un travail si considérable, dont l'exécution demandera tant de soins et de labeurs.

A. DE CAUMONT.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1854. — Un arrêté du Directeur de l'Institut des provinces fixe au lundi 20 mars prochain, l'ouverture du Congrès des délégués des Sociétés savantes, à Paris.

NÉCROLOGIE. — L'Académie des sciences vient de perdre son illustre secrétaire perpétuel, M. Arago, directeur de l'observatoire, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Un autre membre de l'Académie, M. Auguste de Saint-Hilaire, d'Orléans, savant botaniste, auteur de la Flore du Brésil, est mort dans le département du Loiret. Il y a vingt ans, M. de Saint-Hilaire était venu dans le Calvados : il y passa la plus grande partie de son temps avec MM. de Caumont, de Magneville et de Brébisson.

M. Onslow, de Clermont-Ferrand, compositeur de musique, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort en Auvergne.

M. Dumont, secrétaire de l'école des beaux-arts, membre libre de la même académie, est mort à Paris tout récemment.

La même académie a perdu l'architecte Fontaine, vieillard vénérable, âgé de quatre-vingt-onze ans, et doyen des architectes de France, commandeur de la Légion-d'Honneur et décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers. M. Fontaine avait, comme on le sait, été chargé de grands travaux sous la monarchie; il avait dirigé la plupart des constructions et restaurations ordonnées par le roi Louis-Philippe.

Nous avons appris la mort de M. le docteur Audouy, de Toulouse, vice-président de la section d'agriculture du Congrès scientifique de France (XIXe. session); celle de M. Louis Dubois, de Lisieux, riche manufacturier, membre de l'Association normande, qui fut, en 1850, un des principaux organisateurs de l'exposition régionale de l'Ouest, provoquée par l'Institut des provinces.

Enfin M. Avellino, conservateur du musée Bourbon, à Naples, membre étranger de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments, est mort il y a déjà long-temps, mais nous n'en avons été informé que par l'envoi de sa notice biographique. M. Avellino avait eu pour moi beaucoup d'obligeance pendant mon séjour à Naples en 1840, et je suis heureux de consacrer ici quelques mots à sa mémoire.

A. DE CAUMONT.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE TENUE A LAVAL,

Le 1er. Juin 1853,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

(Présidence de M. Denis aîné, de Fontaine-Daniel, membre de l'Institut des provinces de France.)

La séance est ouverte à midi.

M. Denis occupe le fauteuil de la présidence.

M. de Caumont appelle au bureau : MM. *La Beauluère* père, inspecteur de la Société française pour le département de la Mayenne; le chanoine *Gérault*, archiprêtre à St.-Vénérand, membre de l'Institut des provinces et de la Société française; *Jules Lefizelier*, secrétaire de la Société de l'industrie de la Mayenne et membre de la Société française, ce dernier pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée est très-nombreuse; on y remarque :

MM. *La Bérangerie*, docteur-médecin, président du Comice agricole de Laval; *Jacob*, professeur au Lycée impérial; *d'Ozouville*, membre de la Société française; *Lefizelier* père, vice-président de la Société de l'industrie de la Mayenne; *Garnier*, géomètre, membre de la Société française; *Sallé-*

Grandpré, imprimeur; *Doudet*, architecte; l'abbé *Voisin*, du Mans, membre de l'Institut des provinces, de la Société française et de plusieurs académies; *Croissant*, pharmacien et chimiste; *Fleury* père et fils, horlogers; *Gustave Lefizelier*, avocat, membre de la Société française; l'abbé *Guerlin*, directeur de l'Ecole normale; *Eugène Boullier* père, propriétaire et naturaliste; *de Gouvenain*, ingénieur des mines; marquis *d'Argentré*, membre de la Société française; l'abbé *Maussion*, aumônier des Dames du Sacré-Cœur; *Pont*, expert-géomètre; *Guays des Touches*; *Marchand*, curé de Chemeré-le-Roi; *Toutain* père, ancien maire de Laval; *Caillaux*, ingénieur; *de Crochard*, propriétaire; l'abbé *Foucault*, aumônier de la prison; *Messager* frères, peintres; *Candy*, antiquaire, membre de la Société française; *H. Godbert*, imprimeur-libraire; etc., etc.

M. de Caumont demande quels sont ceux de MM. les membres de l'assemblée qui peuvent se rendre à Paris au mois de mars 1854, et assister au Congrès des délégués des Sociétés savantes qui doit s'y tenir à cette époque.

MM. d'Ozouville et d'Argentré disent que leurs occupations les appellent à Paris à cette époque. L'assemblée nomme MM. d'Ozouville et d'Argentré délégués au Congrès pour le département de la Mayenne.

M. Denis, président, après avoir fait ressortir en quelques mots l'importance des questions archéologiques qui vont être soumises, donne lecture de la première question du programme :

La statistique monumentale du département est-elle faite? Quels sont les travaux déjà terminés à ce sujet?

M. La Bealuère :—« M. Magdelaine, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées dans le département de la Mayenne, a commencé ce travail, qui est malheureusement resté inachevé. »

M. l'abbé Voisin :—« M. l'abbé Tournesac a été chargé par Mgr. l'évêque du Mans, de faire la statistique de tous les monuments religieux du diocèse. Ce travail a été commencé; quelques parties sont entièrement terminées, entre autres, la description et les plans de l'église de la Trinité de Laval. Par des raisons particulières, M. Tournesac n'a pu achever son important travail. Par ces mêmes raisons, je crains que M. Tournesac ne puisse communiquer ses travaux. »

M. de Caumont : — « Si l'ouvrage de M. Tournesac n'est pas terminé, du moins il a fait un catalogue très-complet et très-curieux de tous les monuments religieux du diocèse du Mans. Ce catalogue, par lui-même, est déjà très-important, et pourra être d'un grand secours pour tous ceux qui voudraient reprendre ce travail de la description et de la statistique monumentale de la Mayenne. »

M. Gérault, archiprêtre de St.-Vénérand : — « Il y a plusieurs années, Mgr. Bouvier, évêque du Mans, donna ordre à tous les curés de son diocèse de faire des recherches historiques et archéologiques sur les églises et monuments religieux de leurs paroisses.

« Mon travail sur Evron, dont j'étais alors le curé, comprend non-seulement une description de l'église d'Evron, mais encore la description de trente-six autres églises ou chapelles des environs. Cet ouvrage est imprimé depuis long-temps déjà.

« M. le Curé de la Trinité publia à la même époque ses Mémoires ecclésiastiques sur la paroisse de la Trinité. Nous avons été les seuls, ajoute M. Gérault, de tous les curés du département, à publier le travail entrepris d'après les ordres de Monseigneur. Mais il est certain que beaucoup de curés ont fait des travaux analogues sur leurs paroisses, qu'ils ne demanderaient pas mieux que de communiquer et de faire connaître. »

M. Lefizelier père : — « D'après les renseignements qui viennent d'être donnés à l'assemblée, il est certain qu'un grand nombre de travaux importants ont été faits sur la question qui nous occupe.

« Il s'agirait de réunir, de coordonner tous ces travaux épars et souvent inachevés. Il serait bon de nommer une commission à cet effet, on pourrait ainsi arriver à un travail complet sur la statistique monumentale du département. »

M. La Beauluère émet le vœu que la Commission qui sera nommée, veuille bien s'occuper en outre d'un travail qui aurait pour but d'arriver à la publication d'un dictionnaire historique et statistique du département de la Mayenne. Les travaux ordonnés par Mgr. l'évêque du Mans à MM. les Curés de son diocèse pourraient servir de base à ce travail, et M. La Beauluère ne met point en doute que MM. les Curés ne voulussent bien communiquer leurs travaux à la Commission. Les propriétaires actuels des anciens grands fiefs qui existaient en grand nombre dans le département, voudraient bien permettre de fouiller les chartriers qui peuvent encore exister et qui contiennent des matériaux précieux que chaque jour voit disparaître.

Il serait aussi à désirer que dans les diverses localités du département, les personnes qui s'occupent d'études historiques concernant le pays, s'adjoignissent à la Commission afin de rendre le travail le plus complet possible. Les noms des auteurs seraient toujours cités avec les articles communiqués.

Les travaux de statistique que le Gouvernement fait faire, pourraient encore venir en aide à la Commission.

M. de Caumont approuve cette idée et nomme pour faire partie de cette Commission : MM. La Beauluère, qui en prendra la présidence comme inspecteur des monuments de la Mayenne, d'Ozouville, Gérault, archiprêtre de St.-Véné-

rand, Levêque-Berangerie, Jules Lefizelier, Gustave Lefizelier, Garnier, Pont, Guays des Touches.

M. Denis donne lecture de la deuxième question d'archéologie, ainsi conçue :

Quelles sont les déductions résultant des études déjà faites, soit sous le rapport des établissements romains qui ont existé, soit sous le rapport de l'état de l'art au moyen-âge dans le pays?

M. de Caumont explique la question; il dit qu'elle renferme deux parties ou plutôt deux questions distinctes :

Une question relative aux monuments gallo-romains du pays.

Une question relative aux monuments et aux arts du moyen-âge.

M. le Président ouvre la discussion sur la première partie. —*Etude des monuments romains du département.*

M. de Caumont : — « Le département de la Mayenne renferme un des monuments les plus intéressants de l'ère romaine dans les Gaules. C'est *Jublains.* Aucun, après les monuments de Pompeï et quelques autres, ne montre mieux quelle était la manière de construire des Romains, le mode et la distribution de leurs établissements, l'économie de leurs constructions. Jublains a déjà été très-souvent et très-savamment étudié, mais il peut encore offrir matière à de nouvelles et sérieuses études. D'ailleurs on n'a point encore signalé le théâtre qui pourtant est assez reconnaissable, à peu de distance du *castellum ;* d'autres édifices ont à peine été aperçus, et il y a encore beaucoup à faire pour que la topographie de Jublains soit tracée complètement, quoique avec quelques fouilles la chose fût très-facile.

« M. de Caumont ajoute qu'il vient de voir au musée de Laval, riche en antiquités gallo-romaines, des briques rondes dont les Romains se servaient, en les empilant, pour

former les fûts de leurs colonnes. Ces briques sont un échantillon précieux de la manière de construire des Romains. Il regrette de n'avoir pas vu figurer au musée de Laval de *petits modillons* qu'il a aperçus à Jublains et qui sont également très-curieux comme modèles des ornements qu'employaient les Romains à l'intérieur de leurs constructions.

« Le musée de Laval, ajoute M. de Caumont, possède un grand *morceau de mosaïque* provenant de Jublains que j'avais dessiné à Grazay, où il a été long-temps, et publié dans mon *Cours d'antiquités;* c'est un curieux spécimen des mosaïques employées à l'époque gallo-romaine. »

M. le Président donne la parole à M. l'abbé Voisin pour lire un mémoire sur les anciennes divisions territoriales du Maine. Ce mémoire est écouté avec le plus vif intérêt.

M. d'Ozouville demande la parole ; il ne pense pas pouvoir laisser passer sans réponse deux des opinions émises par M. l'abbé Voisin. Il croit, à l'opposé de ces opinions :

1°. Que les Arviens n'habitèrent jamais les bords de l'Erve, ni aucun point du département de la Mayenne ;

2°. Que les Diablintes formèrent, à l'époque gallo-romaine, un peuple totalement à part des Cenomans, ayant leur cité religieuse, aussi bien que leur cité civile et politique, entièrement séparée.

M. l'abbé Voisin présente quelques observations sur les vestiges des routes gallo-romaines qui existent encore dans le département de la Mayenne, et sur l'importance qu'il y aurait à les étudier et à faire pour le département de la Mayenne, ce qui déjà a été fait pour celui de la Sarthe. Il cite, à ce propos, les belles cartes routières de M. Triger, et en fait passer quelques-unes sous les yeux de l'assemblée.

M. de Caumont : — « Une des voies les plus curieuses à étudier est celle qui a été découverte à Rubricaire, près de Ste.-Gemmes-le-Robert. »

Il propose, au nom de la Société française, de mettre 200 fr. à la disposition des membres de la Société française qui habitent la Mayenne, pour faire des fouilles consciencieuses à Rubricaire. Ces fouilles devraient être conduites avec intelligence, et constamment surveillées, si l'on veut obtenir des résultats sérieux.

L'assemblée accepte avec reconnaissance cette proposition de M. de Caumont; un membre prononce le nom de M. de Langle, habitant ordinairement le château du Rocher (Mezangers), voisin de Rubricaire. Il sera prié de vouloir bien surveiller les travaux.

M. le Président ouvre la discussion sur la deuxième partie de la quinzième question.

État de l'art au moyen-âge dans le département de la Mayenne?

M. de Caumont dit qu'il a visité l'église de *Perils*, *Prisde* ou *Pritz*, aux environs de Laval. Cette église, très-curieuse et dans laquelle on remarque des chaînes de briques, lui semble appartenir, au moins pour la plus grande partie, au commencement du XIe. siècle au plus tard.

Un membre fait remarquer que telle qu'elle existe, elle a dû être construite sur les ruines d'une chapelle beaucoup plus ancienne et remontant à l'époque mérovingienne, comme l'indiqueraient les rangs de briques que l'on remarque dans les murs.

M. de Caumont : — « Cette curieuse église renferme un calendrier peint sur l'arc de la voûte et qui doit être du XIIIe. siècle. La forme des lettres (le mot Augustus, surtout, écrit au-dessus du mois d'août) ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Il est à souhaiter que ce calendrier soit soigneusement dessiné. Il confie ce soin, ainsi que l'étude de cette église de Pritz, à la Commission archéologique précédemment nommée. »

M. d'Ozouville : — « En démolissant notre vieille église de

St.-Ouen-des-Vallons, nous avons retrouvé sous un badigeon qui les recouvrait, de vieilles peintures murales très-curieuses. Elles représentaient, à mon sens, une sorte de danse macabre. »

M. Jules Lefizelier : — « A l'église de Clermont, près Laval, on voit une véritable *danse macabre*, très-remarquable par la conservation et par l'exécution de la peinture. Ces faits établissent, ce qui maintenant n'est plus mis en doute, qu'au moyen-âge on s'est fréquemment servi des peintures murales pour la décoration des églises. »

M. La Beauluère met sous les yeux de l'assemblée de magnifiques estampages de plusieurs grandes pierres tombales. Ces belles épreuves reproduisent très-fidèlement les lignes des figures, les lettres des inscriptions, les éraillements et les brisures.

M. de Caumont : — « Les estampages présentés par M. La Beauluère sont remarquables. Nous en ferons graver quelques-unes sur bois pour figurer dans le procès-verbal de la séance. » (Très-bien).

M. La Beauluère prie M. de Caumont de dire à l'assemblée ce qu'il pense de la Cassine, en la commune de Forcé, près Laval, qu'il a visitée dans la matinée.

M. de Caumont : — « Cette chapelle me semble appartenir au XIIe. siècle. C'est un monument incomplet et inachevé. La porte de l'Ouest qui est terminée est fort belle. »

M. La Beauluère : — « D'après la date que lui assigne M. de Caumont, il est bien évident que cette église, cette Cassine, n'a point été construite par les protestants, comme on le croit dans le pays. »

M. d'Ozouville : — « Ne serait-ce point plutôt un ancien édifice dû aux Templiers, qui aurait été commencé par eux et qui n'aurait point été achevé ?

« Dans l'esprit des populations, un templier et un protes-

tant étaient également des hérétiques. De là la confusion ; et l'idée de prêche protestant attachée à la Cassine. »

M. La Beauluère admet volontiers les explications données par M. d'Ozouville, d'autant mieux qu'il y a déjà deux autres maisons de Templiers dans les environs, le Breil-au-Franc et Thévalles, qui, après la destruction de l'ordre des Templiers, furent données à l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem. Il cite le testament d'une dame de Poligné, à la date de 1481, qui donne une certaine somme d'argent pour achever l'église du Saint-Sépulcre, située près son château de Poligné. Poligné n'est pas loin de la Cassine. Il est plus que probable que la Cassine est cette église du Saint-Sépulcre, indiquée dans le testament de cette dame de Poligné.

M. le Président donne lecture des seizième, dix-septième et dix-huitième questions du programme. Elles sont ainsi conçues :

Quelle était la hiérarchie féodale des châteaux du département?

Combien y avait-il de fiefs et d'arrières-fiefs dépendant de chaque château?

Comment se rendait la justice dans les circonscriptions hiérarchiques des châteaux?

M. le Président fait remarquer que ces trois questions se lient intimement les unes aux autres, et qu'il est difficile de les séparer.

M. de Caumont : — « Ces questions ont été, en grande partie, résolues par M. Cauvin, dans sa Géographie ancienne du diocèse du Mans, et dans de nombreux articles insérés par ce savant dans l'*Annuaire* de la Sarthe. On peut se reporter à ces ouvrages.

Plusieurs membres disent qu'ils ont été prévenus trop tardivement de la tenue des Assises scientifiques de Laval, et expriment le regret de n'avoir pas eu le temps de réunir les

matériaux nécessaires pour répondre aux seizième, dix-septième et dix-huitième questions. Les annuaires de M. Cauvin pour le département de la Sarthe sont bien incomplets en ce qui concerne celui de la Mayenne.

M. l'abbé Voisin : — « Je crois que le département de la Mayenne ferait bien de suivre l'exemple de la Sarthe. Au Mans, des fonds ont été votés, et l'on a fait copier à Paris, à la Bibliothèque nationale, tout ce qui se rattachait à l'histoire du pays.

« M. l'abbé Lottin a été chargé de coordonner ces documents et de publier les plus importants. Déjà le Cartulaire de l'évêché, ou livre blanc, du XIIIe. siècle, a été publié et imprimé. M. Lottin a demandé de nouveaux subsides pour publier deux autres documents non moins intéressants pour l'histoire du pays. »

M. de Caumont demande à M. l'abbé Voisin où en est la publication de la continuation du *Gallia christiana.*

M. Voisin : — « Quinze feuilles sont tirées, et nous attendons de nouvelles subventions pour continuer cette grande publication.

« M. l'abbe Voisin fait remarquer quelle est l'importance des vieux documents (fondations d'abbayes, cartulaires, par exemple, etc.) pour l'histoire du pays. Il existe certains documents de ce genre, des VIe. et VIIe. siècles, entr'autres le Cartulaire de l'abbaye de St.-Vincent et le Testament de saint Bertrand. Dans ce testament est indiqué un nombre considérable de fermes, de *villæ ;* la physionomie des lieux y est si parfaitement décrite, que M. Voisin s'étant rendu sur quelques-uns des lieux indiqués, les a retrouvés presque absolument semblables à ceux décrits, dans le document du XIe. siècle, cité plus haut.

M. le Président donne lecture de la dix-neuvième et dernière question.

Quelles sont les collections les plus remarquables du pays en histoire naturelle, en peinture, en sculpture, en objets anciens? Indiquer quelques-unes des raretés qui s'y trouvent.

On cite le musée d'histoire naturelle de Laval, qui renferme un Herbier remarquable et presque complet de toutes les plantes du pays; la collection des roches du département, formée par M. Blavier; une collection nombreuse, non-seulement de tous les bois du département, mais encore de presque tous les bois connus, une magnifique collection d'objets anciens de la période gallo-romaine (armes, ustensiles, poteries, verres, débris de mosaïque, etc.), provenant des fouilles faites à Jublains.

On cite encore le remarquable médailler de M. Peronnet-Candy, de Laval, contenant des monnaies grecques, romaines (la collection presque complète des empereurs), les monnaies des rois de France, depuis les Carlovingiens, etc., et une belle réunion d'objets anciens, meubles, armes, tableaux, vases, etc.

Le médailler de M. Gaultier de Vaucenay, dû aux recherches de M. Pichon, mort il y a quelques années; celui de M. Foulquier; enfin les remarquables émaux de M. La Beauluère, ses heures manuscrites, ses chartes.

Le département n'est pas riche en galeries de tableaux et de sculpture. Cependant la ville de Laval commence un musée de peinture que des dons du Gouvernement ont déjà enrichi.

M. le Président donne la parole à M. d'Ozouville pour la lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : *Étude historique sur le pays de la Mayenne à l'époque gallo-romaine.*

L'ordre du jour et la série des questions à résoudre étant épuisés, M. le Président prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Au moment où nos Assises scientifiques vont se terminer, au moment où nous allons nous séparer, chacun de nous emportant au fond de son cœur le souvenir bien doux des égards et de la bienveillance générale qui se sont manifestés dans cette assemblée, si votre président désire vous adresser encore la parole, c'est pour émettre un vœu! Puissent les étrangers de Laval emporter de cette ville un souvenir que vous conserverez, vous, Messieurs de Laval! Un souvenir qui nous permette à tous de jeter un heureux regard sur ce champ de travail, sur ce temps trop court, consacré à la science et à l'amitié, douces et tendres fleurs, plus ou moins éphémères, qu'on ne cueille dans la vie que rarement et en courant, quoique la Providence les ait placées sur notre passage comme une consolation dont il faut la bénir!

Recevez mes remercîments, Messieurs, pour votre active coopération, si éclairée, si bienveillante, si dévouée! et permettez-moi de déposer dans votre sein, comme un germe, la confidence de l'espoir que me donne cette réunion pour l'avenir!

Réunissons-nous encore une fois, Messieurs, au moins par la pensée, pour remercier l'administration lavalloise, et que notre dernier acte soit la manifestation de notre reconnaissance à l'égard de cette municipalité!

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président, *Le Secrétaire*,

DENIS. J. LEFIZELIER.

NOTICE

SUR

LE CHATEAU NEUF

ET

L'ÉGLISE DES CAPUCINS DE COULOMMIERS

(SEINE-ET-MARNE);

Par M. Anatole DAUVERGNE,

Membre de la Société française.

§ I. — Le vieux château.

M. Jean-Baptiste Aubert de Fleigny, chevalier de St.-Louis, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, maire de Coulommiers, en 1765, et M. Michel Martial Cordier, d'abord archiviste de la seigneurie de Coulommiers, puis député à la Convention nationale, mort en exil à Bruxelles en 1824, ont laissé chacun un *mémoire* manuscrit sur les origines de la ville de Coulommiers. Bien que rédigés individuellement, vers 1770 et 1789, ces deux mémoires diffèrent peu, parce que les deux auteurs ont puisé aux mêmes sources, compulsé les mêmes titres, en s'aidant mutuellement de leurs recherches. Le manuscrit de M. Aubert de Fleigny est conservé précieusement par sa famille; celui de M. Cordier,

vendu à l'encan, il y a une quinzaine d'années, sans que la municipalité de Coulommiers s'en soit émue, se trouve égaré présentement. Toutefois des fragments en ont été publiés, vers 1840, mais fâcheusement dénaturés, dans les *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne* (1). Le plus grand malheur pour l'histoire de la ville de Coulommiers, c'est que les notes qui avaient servi à la rédaction de ces mémoires ont disparu; les titres qu'elles rappelaient ont été dispersés ou détruits depuis 1789. Aujourd'hui, il est bien difficile, peut-être même impossible, de vérifier les faits, de discuter les hypothèses présentées par les deux *seuls* historiens de la cité briarde; je dois donc me contenter d'extraire, mais sans garantie personnelle, les notes qui concernent le vieux château de Coulommiers.

Une tour *(turris)* ou plutôt un *castrum*, paraît avoir été, dans les temps les plus reculés, l'édifice autour duquel s'est groupée successivement la ville de Coulommiers. De cette tour mal définie, on a fait un *columbarium* ou monument funéraire des Gallo-Romains. — M. Cordier, admettant le passage de Jules César en cette région, fait du conquérant des Gaules le parrain de la ville de Coulommiers. « Il dut se « déterminer, dit-il, par une raison prise de l'aspect et de la « construction de cette tour, qu'il avait aperçue lorsqu'il « était sur la hauteur, et ayant remarqué des pigeons qui « voltigeaient vers la toiture, cette vue lui aura suggéré « l'idée de lui donner le nom de *castrum columbarium*. Cette « conjecture n'est pas dénuée de vraisemblance, elle s'appuie « sur la dénomination latine, et il a toujours été en usage « chez les peuples anciens, comme parmi les modernes, de « donner des noms pris de la figure, de la nature ou de la « situation des choses. » — Les armoiries de la ville de Cou-

(1) Melun; Michelin, éditeur.

lommiers, que je crois de fabrication assez moderne, rappellent cette pittoresque vision de César (1). — Non content de présenter Jules César comme le véritable fondateur de sa ville natale, Martial Cordier lui donne un continuateur également illustre. Selon cet historien, vers la fin du Ve. siècle, le roi Clovis aurait fait reconstruire les remparts de Coulommiers, renversés par les hordes de la Germanie, et élever, sur l'emplacement de la tour détruite, un nouveau *castrum* fortifié qui reçut dès-lors ou postérieurement le nom d'*hôtel des salles*, à cause de la vastitude des salles qu'il contenait. « Ce roi fit en même temps pratiquer un oratoire, sous l'in-« vocation de saint Denys, auquel *il donna* six arpens de « terre situés à l'Aré (Area) et depuis appelé le *Champ de* « *la paroisse.* » L'hôtel des salles servit de logement au *châtelain* institué par le roi, et, plus tard, les comtes de Champagne et de Brie, pendant leurs séjours à Coulommiers, en firent leur demeure. M. Cordier assure que des titres des VIIIe. et IXe. siècles font mention du *castrum columbarium*, dénomination applicable non-seulement au château, mais en-

(1) Elles sont : d'azur au colombier d'argent, rond, de pierres de taille de cinq assises; la porte de bois et ferrée ; le toit d'ardoises avec une lanterne au-dessus surmontée d'une boule et d'une girouette d'or. Autour du colombier, des colombes d'argent volantes ; quatre à dextre dont deux viennent et deux fuient; à senestre trois viennent et une fuit. — Au-dessous du colombier, deux serpents d'or dressés et entrelacés par la queue et langayés de gueules avec cette devise : *Prudentes ut serpentes ; simplices ut columbæ.*

MM. Badin et Quantin, auteurs d'une Géographie départementale publiée à Paris en 1847. Dubochet et Ci^e^. blasonnent ainsi les armes de Coulommiers :

: d'azur à une tour de colombier d'or entre quatre pigeons volants, deux vers le chef et deux vers les flancs, avec cette devise : *Ingredior et egredior.*

core aux habitations élevées en-dehors de son enceinte, à la ville, par conséquent.

Le vieux château ou hôtel des salles était renfermé dans une petite île piriforme, baignée au Sud par le bras principal du Morin, à l'Ouest et au Nord par un petit bras *(brachiolum)* creusé par les habitants et qu'on appela d'abord « petit bras de la tour », puis *Brasset breneux*, qualification qu'il mérite plus que jamais. Près de la porte du château qui ouvrait sur la ville, au Nord, le roi Clovis, selon M. Cordier, fit construire un moulin à farines, qui fut donné, avec plusieurs autres domaines, notamment la *grange de l'hôpital* (1), aux Templiers, dont l'institution venait d'être reconnue, par Thibaut-le-Grand, comte de Champagne et de Brie, en 1128. Ce moulin existe encore, et les constructions du vannage, ainsi que les contreforts qui soutenaient sur la rivière les murs des écuries de l'hôtel des salles, témoignent d'une ancienneté évidente; mais les caractères architectoniques indiquent une époque bien postérieure au règne de Clovis: ce sont des piles à arêtes aiguës s'amortissant supérieurement en pointe, comme celles des ponts au XIIIe. siècle.

Les assertions de M. Cordier restent donc sans preuves figurées ou écrites; toutefois, ce ne peut être par un caprice de son imagination qu'il attribue à Clovis la construction de l'hôtel des salles, puisqu'il relate la donation de six arpents de terre à l'oratoire élevé dans le château. Les recherches de M. Cordier sont empreintes d'un grand caractère de sincérité; il n'avance les faits qu'avec preuves ou dates à l'appui; il n'y a donc pas lieu de suspecter ses assertions, et Clovis peut être considéré comme le créateur de notre ville à bien plus juste titre

(1) J'ai adressé au Comité historique une notice sur cette commanderie des ordres du Temple et de Malte, avec dessins (V. Bulletins de 1853) (*doit être publiée dans le prochain n°*).

que J. César et qu'Antonin. J'ai dit plus haut la petite fable inventée à propos du conquérant de la Gaule; une pierre trouvée, au siècle dernier, dans les démolitions de l'une des portes de la ville, dite de Provins, a permis aux antiquaires de ce temps-là de faire intervenir un autre romain dans la construction de Coulommiers; on lisait sur cette pierre en caractères bien conservés, dit-on :

A . I . R . Æ .
C . M . V . I

Ce qui a été traduit immédiatement par :

Antoninus, Imperator Romanorum, ædificavit. 906.

Un grès taillé rencontré, en 1643, parmi les pierres du vieil hôtel des salles, portait un monogramme accompagné d'une croix pattée, et comme il fallait, à tout prix, une origine fabuleuse à notre ville, on a lu couramment G. T. (Gallorum Turris); plus tard, ce monogramme, à l'aide du *Traité de diplomatique* de Dom Tassin, a été attribué à Clovis, en faisant des lettres C. U. S. entrelacées : *Clodoveus.* — Je signale ces hypothèses, mais je ne les discute pas.

L'oratoire de l'hôtel des salles subsista long-temps, puisque, dans le milieu du XIVe. siècle, Jeanne d'Evreux, veuve du roi Charles-le-Bel, y fonda une chapelle sous le titre de S^te^.-Magdeleine, qu'elle dota d'un fief situé aux Essards, paroisse de Bannost, consistant en droits de censives sur cinq cents arpens de terre qu'elle venait d'acquérir du châtelain de Mironault. « Elle ajouta à cette donation les six arpents « de la dotation de l'oratoire qui avaient changé de con- « dition, en ce que de domaine utile qu'ils étaient jadis, « ils se trouvaient en roture, et leur situation avait pris le « nom de Champ de la paroisse, au lieu de celui de l'Aré ;

« de sorte que le revenu du titulaire ne se composait que « de redevances censuelles avec les profits casuels. Le cha- « pelain en a joui jusqu'en 1623, époque où Me. Louis « Dunoyer, titulaire, transigea avec Catherine de Gonzague, « dame de Coulommiers, et lui céda le fief et les censives « pour une rente de 30 livres par an. » C'est, évidemment, dans ces titres, que M. Cordier a trouvé l'origine de l'oratoire et de l'hôtel des salles. Une autre chapelle, dédiée à saint Nicolas, fut fondée dans cet oratoire dans le XIVe. siècle.

En 1643, les religieuses de Notre-Dame-de-Paix, de l'ordre de St.-Augustin, venues de Lorraine à Coulommiers depuis cinq années, acquirent de Henri II d'Orléans, une partie de l'hôtel des salles qu'elles approprièrent à leurs usages. Dans le milieu du siècle dernier, vingt-huit religieuses habitaient ce couvent qui fut supprimé après 1789. Les bâtiments reçurent différentes destinations industrielles, et l'ancien oratoire sert depuis vingt ans de théâtre et d'écurie.

L'autre portion du vieux château, restée en la possession du seigneur de Coulommiers, fut prise à rente du duc de Chevreuse, le 3 mars 1738, par les échevins de la ville, moyennant 375 livres de rente et 3 livres de cens, pour y loger les chevaux d'une brigade de gardes du corps, tenant alors garnison à Coulommiers, et qui étaient dispersés dans toutes les écuries de la ville. Depuis ce temps, ces bâtiments ont pris et conservé le nom d'*Ecuries des gardes.* En 1841, ils furent détruits entièrement pour faire place au nouvel Hôtel-de-Ville. J'ajoute, pour ne laisser aucuns regrets aux archéologues, qu'à l'exception d'un pavillon carré, dont la physionomie avait beaucoup d'analogie avec la célèbre *Mal coiffée* du château des ducs de Bourbon, à Moulins, qui va disparaître à son tour, poussée par la cathédrale : ces bâtiments n'avaient conservé aucun caractère architectural.

§ II. — Le château neuf.

Pendant le XVe. siècle, la seigneurie de Coulommiers, qui faisait partie du duché-pairie de Nemours, fut possédée par les rois de Navarre et les comtes d'Armagnac. Louis XI la confisqua sur Jacques d'Armagnac, exécuté à Paris le 4 août 1477. Charles VIII la rendit, en 1484, à Jean d'Armagnac, duc de Nemours. Après la mort de Louis d'Armagnac, dernier du nom, en 1501, cette seigneurie passa d'abord dans la maison de Foix, puis dans celles de Clèves et d'Orléans-Longueville qui la possédèrent pendant les XVIe. et XVIIe. siècles.

Au mois de février 1588, Catherine de Gonzague et de Clèves, fille aînée de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves, épousa Henri d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville et d'Estouteville, prince souverain de Neufchâtel et de Walengin, en Suisse, comte de Dunois et de Tancarville, prince de Châtel-Aillon, baron de Parthenay, Vouvant et Mervant, pair et grand chambellan de France, connétable héréditaire de Normandie, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses Conseils d'Etat privé, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Picardie, Boulonnois, et pays reconquis (1), et lui apporta en dot la seigneurie de Coulommiers. Ce prince mourut quelques années après (29 avril 1595) à Amiens, d'une blessure qu'il reçut à son entrée à Dourlens, par la maladresse d'un soldat qui lui porta un coup de mousquet dans une salve d'artillerie, en laissant un fils du même nom

(1) Ces qualités lui sont données dans l'intitulé des actes publics dès 1588.

que lui, qui naquit deux jours seulement avant la mort de son père. Belle, jeune, et l'une des plus riches princesses du royaume, Catherine de Gonzague et de Clèves dédaigna de nouvelles noces et consacra sa vie à l'éducation de son fils Henri dont elle avait la tutelle et garde noble; le séjour de Coulommiers dut lui plaire, car, tant qu'elle vécut, elle dépensa des sommes immenses pour l'embellissement de la ville, aussi le nom de Catherine de Gonzague est-il le seul *dont le peuple ait gardé la mémoire.* C'est pendant son veuvage que la dame de Coulommiers conçut la pensée de remplacer le vieil hôtel des salles, insuffisant et délabré, par un édifice plus en rapport avec ses goûts et digne de sa grande fortune. Par malheur, l'emplacement du château neuf fut déplorablement choisi; et, bien plus que le défaut d'entretien, bien plus que le mauvais choix des matériaux employés, l'influence délétère du sol constamment humide, fut la cause dominante de la ruine très-rapide de cette magnifique construction. La prairie au milieu de laquelle on éleva le château neuf, encore appelée le *Marca*, ou le *Marga*, nom dont j'ignore l'étymologie, mais qui paraît le diminutif de marécage, est couverte pendant les plus chaudes nuits de l'été par des brouillards épais qui rendent toute habitation impossible; c'est donc à tort que Mme. de La Fayette, dans son roman « *la Princesse de Clèves* », montre son héroïne et Mme. de Martigues, sur le bord de la rivière, seules, au milieu de la nuit, dans le plus beau lieu du monde. Disons-le en passant, il n'y a, dans ce livre de pure imagination, aucun renseignement sérieux sur le château de Coulommiers.

La prairie du Marga s'étendait alors depuis la porte et le faubourg de Provins jusqu'au hameau de Pomollain et était bornée au Nord par le bras principal du Morin; elle était composée d'une infinité de parcelles dont Mme. Catherine dut faire l'acquisition successivement. Le 20 mars 1613, M. de

Brosses, architecte, Jean Coingt et Jean Gobelin, son gendre, et Charles Du Ry, architecte d'Argentan, *prirent l'alignement* du château. M. Aubert de Fleigny (1) dit positivement, « Charles Du Ry, célèbre architecte d'Argentan en Normandie, « en a eu la conduite, *sur un dessin venu d'Italie*, ainsi que « Matthieu Du Ry, son fils. » Cette même assertion est littéralement reproduite, dans un cartouche, sur un dessin du château de Coulommiers, dont il sera question plus loin. Dans un arrêté de compte, du 14 novembre 1622, entre Catherine de Gonzague et le sieur Beauvillain, son intendant, à Coulommiers, diverses sommes sont payées à « Me. Charles Du Ry, *masson du chasteau*, et à son fils Mathurin. »

Que Charles Du Ry, signalé comme célèbre, mais dont la réputation est oubliée aujourd'hui, n'ait été que l'entrepreneur de la construction, il n'y a rien là qui doive étonner; mais que Jacques de Brosses, l'auteur du vieux Versailles, le créateur du palais du Luxembourg, l'architecte du portail de St.-Gervais, l'artiste enfin dont la gloire domine le règne de Louis XIII, ait consenti à se mettre à la suite de quelque élève du Bernin, de Bernin lui-même, voilà ce qui est impossible! Evidemment, MM. de Fleigny et Cordier ont été abusés par quelque tradition.

Le palais du Luxembourg et le château de Coulommiers ont même paternité, même âge, ce sont deux frères qui, malgré quelques dissemblances d'expression, ont même taille et même allure, qui proviennent d'un même type originel. Les deux qualifications : *Palais* et *Château* expriment parfaitement la différence qui existe entr'eux; le château a moins de gravité que le palais; ses fossés, ses revêtements de briques lui donnent un air riant, pittoresque, champêtre même, que n'a pas le palais. C'est une affaire de couleur, voilà tout;

(1) Manuscrit déjà cité.

mais les perspectives sont semblables, et, en présence de deux dessins au trait représentant les deux édifices, personne n'hésitera à déclarer l'un copié de l'autre. Or, en déniant la paternité du château de Coulommiers à Jacques de Brosses, il serait tout aussi facile de lui retirer celle du palais du Luxembourg. En tous les temps, ne le sait-on pas, il a toujours été dans nos habitudes gauloises d'exalter, au détriment de notre pays, les arts et la littérature, aujourd'hui de l'Allemagne, demain de l'Angleterre, hier de l'Italie; le despotisme de la mode est une de nos faiblesses nationales; c'est pour satisfaire à la mode dominante aux XVIe. et XVIIe. siècles qu'on a privé Jacques de Brosses de la gloire d'avoir construit le château de Coulommiers.

M. Robert de Boulongne, receveur à Lucheux, fut chargé des tranchées et des canaux des bâtiments. Les grès qui servirent aux revêtements des soubassements et des murs des fossés furent extraits des carrières des Boulets, commune de Saints, à 8 kilomètres au Sud de Coulommiers; et les pierres de taille propres à la construction du château furent amenées de Varreddes, au-delà de Meaux, à plus de 30 kil. de Coulommiers. On peut juger de la mauvaise qualité des pierres extraites de ces carrières, en observant le côté méridional de la cathédrale de Meaux. Le 12 mars 1615, on procéda au mesurage des fossés et du parterre; je m'abstiens de reproduire les détails de cette opération.

Le château fut assis sur un plan presque carré de 2170 mètres superficiels, entouré de fossés larges de 24^m^. Ces fossés se prolongeaient parallèlement vers l'Est et se réunissaient à l'extrémité d'un parterre carré contenant 1 hectare 75 ares. Un pont de 8^m^. de largeur donnait accès au château du côté de l'Ouest, un autre pont placé sur le fossé parallèle établissait une communication entre le château et le parterre; un pont-levis fermait l'entrée principale;

ainsi le château et le parterre étaient isolés et inabordables quand les chaînes de ce pont étaient relevées.

On connaît plusieurs vues gravées du château de Coulommiers. Celle qui est la plus fréquemment rencontrée par les collectionneurs est d'Israël Sylvestre; elle a été répétée plusieurs fois, même en Allemagne, et avec différents formats; mais bien que la disposition principale soit toujours conservée, ces gravures montrent plusieurs variantes : ainsi les dômes et pavillons latéraux n'occupent pas les mêmes places, une grille remplace les pavillons des Suisses au bout du pont-levis; avant tout, les détails sont inexacts.

Dans un *Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs palais et châteaux* par Jean Marot, architecte parisien, grand in-4°. sans date, on trouve quatre vues gravées du château de Coulommiers. La légende, au bas du plan, dit cette fois « bâti par le sieur de Brosses, architecte » et ne contient aucune mention d'un collaborateur italien. Ce plan montre le rez-de-chaussée tel que nous le décrirons tout à l'heure; mais il contient une erreur notable; un pavillon d'entrée semblable à ceux du Luxembourg et de Fontainebleau est indiqué à la place des deux loges des concierges, lesquelles existent encore, privées de leurs toitures, mais intactes et toutes couvertes de sculptures. On doit donc présumer que ces gravures ont été exécutées et publiées d'après les plans et élévations projetés et que des modifications ont été apportées pendant la construction. D'ailleurs, il paraît certain que la décoration et l'ornementation de ce château n'ont jamais été complètes, puisque à la mort de Catherine de Gonzague, en 1629, il n'y avait qu'une seule fenêtre entièrement sculptée. Son fils Henri, découragé par l'énorme dépense qui s'élevait déjà, dit-on, à plus de six millions de livres, dût se borner aux réparations d'entretien qui devinrent si multipliées et si urgentes à la fin du XVIIe. siècle que l'on perdit tout espoir de sauver le château d'une ruine imminente.

Les héritiers de M. Huvier, dernier bailli de Coulommiers, possèdent six dessins coloriés, faits avec un soin extrême, en 1712, par M. Pre. Nicolas Hébert, allié à cette famille; l'un, d'après un original qui appartenait au seigneur de Coulommiers, M. le duc de Luynes, et les autres relevés et minutieusement dessinés sur le monument même. L'une de ces vues, prise à vol d'oiseau, comprend toutes les dépendances, le parterre, le potager et le parc des palissades. C'est grâce à ces dessins et aux notes de MM. Aubert de Fleigny et Cordier que l'on peut retrouver les principales dispositions de ce château, vingt-cinq ans avant sa destruction.

Le château neuf de Coulommiers se composait de quatre pavillons principaux reliés par deux galeries s'étendant latéralement de l'Ouest à l'Est, et au fond, à l'Est, par une autre galerie de face ayant au centre un pavillon avec dôme angulaire comme ceux dits de l'horloge, au Louvre et aux Tuileries. Quatre autres pavillons en demi-saillie sur les galeries latérales flanquaient les pavillons principaux à l'extérieur. La longueur des galeries, y compris l'épaisseur des pavillons, n'était pas moindre de 85 mètres et leur épaisseur de 15m. Le bâtiment de face, au fond, avait 54m. de développement sur 15m. de profondeur. Dans chaque encoignure qui joignait le bâtiment de face avec les deux ailes, se trouvaient deux balcons circulaires praticables au premier étage; ces deux balcons se répétaient aussi au bout de chaque aile, sur le flanc intérieur des pavillons de l'entrée. Une terrasse, à laquelle on arrivait par trois degrés, régnait le long du bâtiment de face; une autre terrasse, de même hauteur, réunissait les pavillons du devant aux loges des suisses, placées à l'extrémité du pont. Les galeries n'avaient qu'un rez-de-chaussée, un étage et un comble; les pavillons avaient un étage de plus. Le rez-de-chaussée et le premier

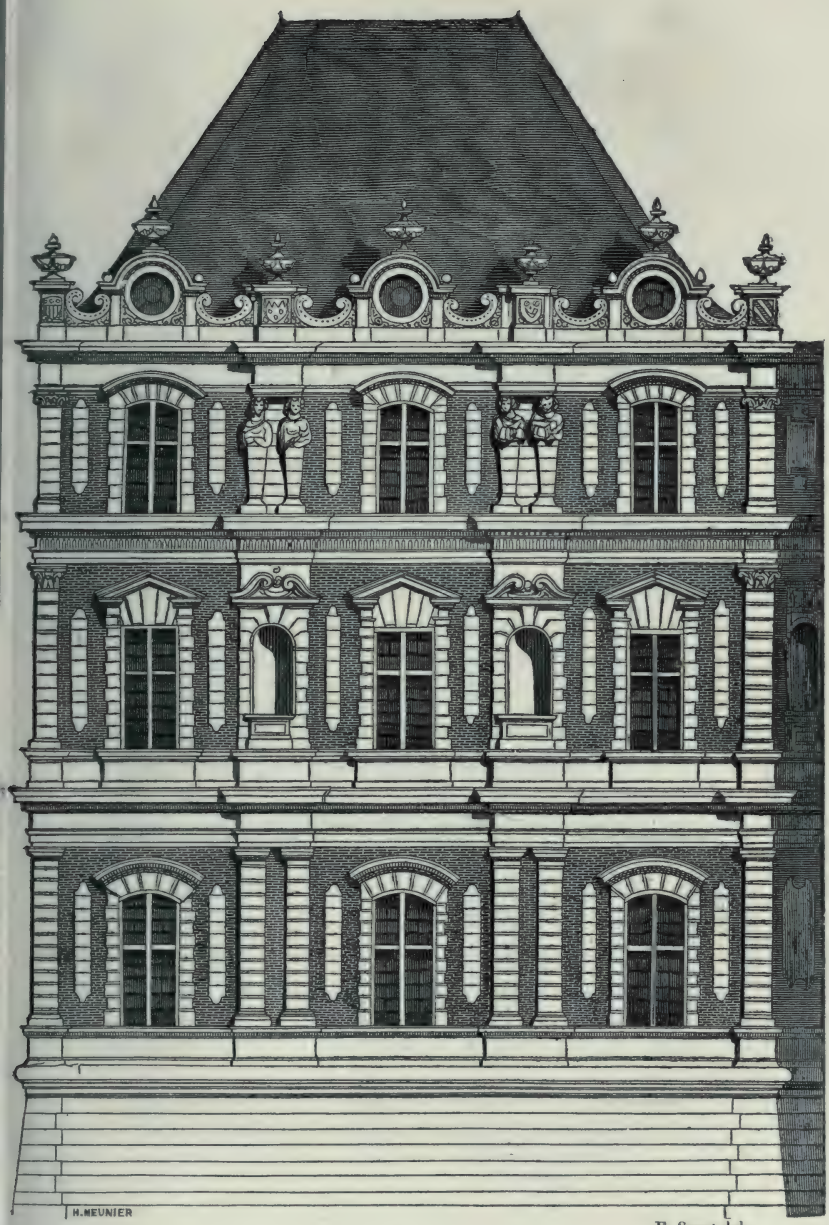

F. Sagot del.

UNE PARTIE DU CHATEAU DE COULOMMIERS.

étage avaient chacun 6m. d'élévation entre les corniches, le deuxième étage des pavillons, 5m. ; le comble et la toiture, 8m. ; au total, 20m. pour les galeries et 25m. pour les pavillons.

Le rez-de-chaussée était d'ordre ionique, au-dessus régnait l'ordre corinthien. Tous les pleins des murs étaient revêtus de briques, mais les pilastres, les corniches, l'entablement, les cadres des fenêtres, alternativement circulaires et en fronton aigu, étaient en pierres de taille. A l'extérieur, du côté des fossés, les entre-colonnements du premier étage présentaient une niche, et ceux du second deux caryatides portant l'entablement. Les pleins de briques étaient décorés d'un tableau de pierre aux angles contournés.

Du côté de la cour, entre les colonnes cannelées, étaient placés, au rez-de-chaussée, des bustes sur un piédouche, et, au premier étage, des statues de grandeur colossale. Au-dessus de l'entablement et de chaque fenêtre, les combles prenaient jour par des œils-de-bœuf alternés avec de petits piédestaux, couronnés par des vases entourés de guirlandes, mais du côté de la cour, les œils-de-bœuf portaient sur leur extrados des aigles et des cygnes, qui sont les supports des armoiries de Catherine de Gonzague, et des statues colossales s'élevaient sur les piédestaux entre les œils-de-bœuf. Toutes ces figures, qui avaient été sculptées à Paris, représentaient des femmes, ce qui a fait dire à un contemporain (1) « que le château de Coulommiers était un château de fées ». — Au centre des ailes du Nord et du Midi, un fronton circulaire couronnait l'attique, et sur l'extrados, deux gigantesques figures allégoriques, couchées, supportaient les armoiries de la dame de Coulommiers. Le pavillon, au centre

(1) Joly, chanoine de Paris, *Voyage fait à Munster, en Westphalie et autres lieux, en* 1646 *et* 1647. Paris, Clouzier, 1672, in-12.

du bâtiment de face, surmonté d'une lanterne, était décoré d'un semblable couronnement, et dans le tympan du fronton circulaire, était sculpté un énorme aigle aux ailes éployées.

Partout le chiffre de Catherine de Gonzague, composé d'un C et d'un G, se montrait gravé sur les cartouches, sur les panneaux, sur les compartiments des cheminées, au milieu de guirlandes de fleurs. On peut encore juger de la magnificence de cette ornementation par celle qui subsiste encore sur les pavillons des suisses; on voit de grosses figures de *petits amours*, portant des cimiers, sculptés en ronde-bosse; des rubans et des fleurs forment des guirlandes passées dans des anneaux, et des gerbes de beaux fruits tombent des oculus comme d'une corne d'abondance. C'est tout ce qui reste de ces merveilles sculpturales. Il n'y a là aucune réminiscence de l'art antique, c'est de la bonne sculpture française, grassement modelée, franchement épanouie, d'un dessin sûr et sans prétention, d'un goût peu relevé, sans doute, mais sans trivialité, et de bien loin supérieur à tous ces mélanges de styles hétérogènes qu'on étale si fastueusement sur les maisons modernes de la capitale. C'est de l'art aimable, c'est de l'art français, point pédant et vivant de son tempérament propre.

Ce château avait 19 baies à chaque étage latéral extérieur et 14 à l'intérieur, du côté de la cour; au total, 220 baies ou fenêtres, et 78 œils-de-bœuf. — Si toutes les niches ont été occupées, auraient figuré dans la décoration sculptée à l'extérieur du château : 146 statues colossales, 18 bustes, 52 aigles et cygnes, 184 vases ornés de guirlandes, et un grand nombre de chapiteaux ioniques et corinthiens. De cette œuvre gigantesque, il ne reste rien, pas même une tête mutilée, un fragment de bras ou de draperie, un bout de guirlande ou un bouton de vase, rien, absolument rien. Quel a été le sort de cette légion de femmes de pierre, de

ces bataillons de vases? Nul ne le sait. Et pourtant, plus d'un bourgeois de Coulommiers a dû désirer d'orner la façade de sa demeure de ces sculptures vendues à l'encan et à bon marché, sans doute. Tandis que de toutes parts, on trouve dans les coins de notre ville, des portes, des boiseries chargées de rinceaux et de l'initiale de Henri d'Orléans, aucune pierre sculptée n'a survécu à la démolition de 1738. Cet anéantissement total est peut-être unique dans l'histoire de nos monuments.

L'intérieur de cette habitation répondait à la magnificence extérieure; M. Aubert de Fleigny en donne une description rapide qu'il convient de reproduire ici :

« Pour aller au bâtiment de face, on montait d'abord de la cour sur la terrasse, ensuite trois marches pour entrer sous le vestibule où l'on trouvait le grand escalier, tout en pierre de taille, voûté par dessous, soutenu par des figures de femmes qui avaient beaucoup de gorge, c'est pourquoi on l'appelait l'escalier des nourrices; les marches étaient de pierre de liais; le haut de l'escalier était voûté en calotte, au milieu de laquelle étaient les armes de la maison de Gonzague et celles de Longueville, que l'on voyait aisément du bas de l'escalier. C'était une pièce que l'on admirait.

« A l'aile du côté des allées (Nord), il y avait au milieu du bâtiment un escalier auquel on allait par un perron du côté de la cour. Il était aussi de pierre et voûté; on l'appelait l'escalier Mansart. On y montait par la droite et par la gauche, et au milieu, il y avait un repos, puis on trouvait un escalier où ceux qui avaient monté de chaque côté se rejoignaient pour arriver au premier étage; les connaisseurs le trouvaient très-beau et très-hardi.

« L'aile du côté de l'église des Capucins (Sud) était double; on y montait aussi de la cour par un perron et l'on entrait sous une galerie qui tenait presque toute la longueur

de l'aile, excepté que la salle de bains était au bout du côté de la ville (Ouest), mais elle n'avait que la moitié de la largeur du bâtiment. La chapelle était vis-à-vis le perron et la porte donnait sur la galerie. La salle des bains était très-grande; il y avait au milieu un bassin revêtu de pierre en dedans, lequel était ovale avec une balustrade autour. Au-dessus de cette galerie, il y en avait une autre de même longueur et largeur, et au bout, au-dessus de la salle des bains, il y avait une espèce d'estrade pour placer des musiciens; sans doute qu'elle était destinée à y donner des bals et concerts. Le toit de cette aile était double, et au milieu il y avait entre les deux toits une terrasse en plomb, de la longueur du bâtiment, et sur laquelle on pouvait se promener.

« La charpente du château en général était magnifique, et presque toute de bois de châtaignier; il y avait des morceaux qui pouvaient passer pour des chefs-d'œuvre, tant par la délicatesse et la solidité de l'ouvrage, que pour la coupe et l'assemblage des courbes. »

Sans aucun doute, plusieurs appartements du château avaient été complètement achevés, puisque le dimanche 21 septembre 1631, Anne d'Autriche vint les visiter; Louis XIII vint aussi à Coulommiers le 22 octobre de la même année, accompagné de ses principaux courtisans; mais il paraît certain que la chapelle et la cour n'ont jamais été terminées. Il n'est resté aucun souvenir des sculptures d'ornement et des peintures décoratives de ces vastes appartements; quelques volets des fenêtres à l'intérieur nous restent comme témoignage de leur magnificence; ce sont de beaux ouvrages de menuiserie, mais les sculptures sont d'un goût médiocre. Dans la croix formée par les compartiments, on voit le chiffre de Henri II, duc de Longueville, fils de Catherine de Gonzague; au centre, une double palme attachée par des nœuds de rubans, et dans les petits panneaux d'angle, deux tiges

émondées, courbées et enlacées, qui figurent le chiffre de Catherine, je le crois du moins, bien que cet ornement soit très-usité aux XVIe. et XVIIe. siècles. Plusieurs de ces volets ferment aujourd'hui des fenêtres de greniers et d'écuries; quelques-uns ont été utilisés heureusement dans la décoration d'une charmante habitation moderne (1). On trouve aussi quelques chambranles de portes ornés d'une torsade aplatie et d'un travail assez grossier.

En assistant, il y a quelques mois, à la démolition d'une maison construite, selon la tradition conservée par les propriétaires, avec des matériaux acquis lors de la destruction du château neuf, j'ai vu découvrir trois grosses poutres portant un plancher de solives ensevelies sous un moderne plafond de plâtre. Ces poutres, longues de 6 mètres, étaient, ainsi que les solives, revêtues d'un grossier badigeon d'ocre rouge; mais aux extrémités et au centre, elles étaient décorées, sur les trois faces apparentes, de petits cartouches ou cuirs encadrant des figures peintes à l'huile. Ces petites figures, exécutées de pratique, avec une grande liberté, représentent *Jupiter lançant ses foudres*, *Vénus* assise sur une conque marine et portant deux colombes à la main: d'autres dieux de l'Olympe figuraient probablement dans la décoration de ce plafond, mais il est impossible de les reconnaître. On voit aussi des personnages symboliques de fleuves ou rivières, des amours lancés au galop et répandant des fleurs; l'un d'eux assis sur le croissant de la lune, au milieu des nuages, s'occupe gravement à *pisser!!!* Placé en regard de Jupiter foudroyant, il doit personnifier l'eau, l'un des quatre éléments. Ces peintures sont sans valeur comme art, mais elles sont disposées avec une intelligence évidente de l'effet général de la décoration.

(1) Chez M. Ludovic de Maussion, petit-fils de M. de Fleigny, à Coulommiers.

La vue de ces poutres a réveillé les souvenirs de quelques anciens habitants de Coulommiers et, grâce à eux, j'ai pu retrouver plusieurs objets provenant du château : 1°. Une serrure très-grosse et très-compliquée avec deux énormes clefs à canon triangulaire; 2°. un verrou en fer repoussé et étamé servant à fermer les volets que j'ai signalés; le dessin de ce verrou est fort gracieux; il représente les armoiries des ducs de Longueville : *de France au bâton péri de gueules, avec un lambel de trois pendants;* 3°. toute la boiserie peinte d'une des salles du château. Cette boiserie, acquise par M. Jean Huvier, bailli de Coulommiers, lors de la démolition du château, en 1737, a été disposée par lui dans la salle à manger de la ferme du Mée, à 3 kil. de la ville, où elle a été conservée, je ne dirai pas avec soins, mais au moins sans qu'il ait été fait aucun effort pour aider aux altérations amenées par le temps. Elle sert aujourd'hui de lambris au magasin à fromages de Brie de la ferme du Mée, célèbre dans la *spécialité*, et mériterait à juste titre une place dans un musée. Il y a sept panneaux cintrés par le haut, de 2^{m}. de hauteur sur 1^{m}. de largeur et une porte divisée en six compartiments sur chaque face. Sur chacun des panneaux, est peinte une figure de grandeur naturelle sur fonds d'or. On voit quatre guerriers, casqués, cuirassés et armés à la romaine selon le XVIe. et le XVIIe. siècles, et trois belles femmes, magnifiquement vêtues selon le goût héroïque de ces mêmes époques, toutes parées de perles et de diamants. J'ignore les noms de ces personnages; les attitudes indiquent qu'ils sont représentés en action; les guerriers, la poitrine abritée par leurs boucliers, menacent de l'œil, de l'épée ou du javelot, tandis que les femmes se cambrent sur leurs hanches, en montrant une physionomie sereine ou souriante. Sont-ce les personnages de l'un de ces romans si fort en vogue à la cour de Louis XIII ou simplement des portraits

costumés à l'antique par la fantaisie du peintre; je n'ose me prononcer trop rapidement; toutefois j'admettrais plus volontiers la représentation de personnages contemporains, car toutes les têtes, sans nul doute, paraissent peintes d'après nature. Le visage de l'une des femmes est d'une beauté et d'une exécution très-remarquables. On reconnaît la manière du peintre qui a décoré la voûte de la chapelle basse de l'église des Capucins, dont il sera question plus loin, mais le style de ces sept figures est plus élevé et l'expression de bien loin supérieure. Il est vrai d'ajouter que la peinture sur mur est plus profondément altérée que celle sur panneaux de bois. Les cadres qui entourent ces peintures sont décorés de petits ornements courants sur fond vert bouteille, et les panneaux de la porte montrent des figurines, d'un dessin très-faible, peintes en camaïeu, dans des cartouches variés, gris et sur fond d'or.

Cette décoration, ainsi que les autres objets mobiliers que j'ai décrits, ne témoignent pas d'un art très-pur, mais elles prouvent au moins que l'art avait présidé à tous les détails, contrairement à ce qui se fait de nos jours, et que l'intérieur du château neuf de Coulommiers présentait une magnificence égale à celle de l'extérieur.

Grâce à une obligeante communication, j'ai pu analyser déjà l'original d'un compte entre Catherine de Gonzague et son intendant, arrêté le 14 novembre 1622 (1); par malheur on n'y rencontre pas les noms des artistes, à l'exception de celui de Charles Du Ry, *masson*, et de ceux de David de Villiers, maître *sculteur* à Paris, et de Bourguignon, son gendre, sans qu'il soit fait application des sommes par eux reçues à des travaux particuliers (Du Ry reçoit 560 livres et David de Villiers 676 livres). Il n'y est fait mention d'aucun

(1) Ce manuscrit fait maintenant partie de nos archives municipales.

travail d'art, ou présentant un intérêt d'art; toutefois j'espère que de nouvelles recherches me permettront bientôt de signaler plusieurs des peintres et sculpteurs qui ont décoré le château de Coulommiers.

Dans cet arrêté de compte, on trouve une somme de 276 liv. 19 sols 3 den., payée à divers manouvriers pour les travaux du parterre. On allait chercher le buis à Orly, non loin de Jouarre. — On a dépensé 143 liv. 10 sols pour des tillots (tilleuls) et plan d'épine blanche pour les allées. La toise de pavé est payée 20 sols. La moyenne des journées de femme est de 5 sols; celle des hommes de 8 sols.

Comme on le voit, ce parterre, situé derrière le château, était planté de buis, d'épines et de tilleuls; ce qui diffère un peu du plan indiqué sur le dessin dont j'ai parlé, qui ne comprend que des arabesques de buis et des charmilles taillées en volutes, portant sur de petits piédestaux des boules de Memphis. Au centre, était un bassin alimenté par la source de St.-Pierre-en-Veuve, au moyen de tuyaux de bois d'aulne qu'on avait posés en 1623, et dont la totalité représentait une longueur de 1500 mètres. Afin d'amener l'eau en plus grande abondance dans le château, la duchesse de Longueville avait acheté le moulin de la Roche (commune d'Aulnoy), à 4 kilomètres de Coulommiers, qui est mu par une source assez abondante. On fit fabriquer à La Ferté-sous-Joaurre des tuyaux de terre cuite, et l'on commença les tranchées en 1625; Poncelet Saucet, Nicolas Borgnet et André Rameau, fontainiers, à Lagny, étaient chargés de la pose des tuyaux; mais ce projet, qui ne reçut qu'un commencement d'exécution, fut abandonné après la mort de Catherine de Gonzague.

Au Nord du parterre, du côté des fossés, on avait fait un jardin potager, et du côté opposé un jardin à fruits. Près du potager, à l'extrémité de la promenade appelée les Allées, on

avait élevé un petit pavillon ou kiosque carré et couvert en ardoises, qui fut décoré de peintures sur mur en 1614. C'est probablement dans ce pavillon, dont il ne reste aucune trace, que Mme. de La Fayette a placé la principale scène de son roman. Le château et ses dépendances étaient entourés de toutes parts, excepté du côté de la route de Paris, par de belles plantations de hêtres et des allées de hautes charmilles dites les Palissades, genre de décoration fort en vogue alors, et dont on retrouve encore de vénérables exemples dans plusieurs parcs anciens de cette contrée.

Commencé vers l'an 1613, le château de Coulommiers n'a subsisté que 123 ans; il a été détruit pendant les années 1736, 1737 et 1738. Cette destruction est reprochée à Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, héritier des biens de la maison de Longueville, par sa mère Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, morte en 1721; mais on a négligé de dire que ce prince, lors de cette destruction, bien qu'il fût déjà marié, n'était âgé que de dix-neuf ans, et que quelques années auparavant, pendant sa minorité, le duc de Luynes, son père, avait commencé à faire abattre les charmilles du parc et les allées qui abritaient le château. La ruine de la demeure si coûteuse de Catherine de Gonzague était donc décidée; le jeune duc de Chevreuse qui ne voulait pas l'habiter, préféra la démolir. On dit que, bien que le château fût très-bon, il fallait employer plus de 150,000 livres à des réparations urgentes à l'intérieur. S'il en était ainsi, malgré l'importance de la somme à dépenser, il serait permis de croire que M. de Chevreuse, ou ses conseillers, ont agi avec une légèreté regrettable, mais il est évident qu'il s'agissait de réparations plus importantes, d'une reconstruction d'une partie notable de l'édifice; toutes les saillies extérieures étaient endommagées, les pierres de taille étaient *délitées*, ce dont on peut se

convaincre aujourd'hui en étudiant les fragments et les colonnes encore debout. D'ailleurs, le château n'était pas achevé et le goût avait changé. C'était chose à refaire plutôt qu'à réparer. Sans doute, il est fâcheux que l'on n'ait pas laissé la ruine se faire d'elle-même, puisque le terrain n'a pas été utilisé; les touristes et les artistes de nos jours, si friands de ces morceaux, eussent trouvé celui-ci à point; mais au milieu du siècle dernier, l'amour des ruines pittoresques n'était pas encore né, et l'on songea avant tout à tirer le meilleur parti des matériaux démolis. Ils furent adjugés aux enchères et enlevés avec un tel soin qu'il reste à peine des indications des bâtiments. Aujourd'hui le parc est redevenu prairie, le parterre produit du blé; des peupliers suisses, déjà séculaires, ont pris la place des pavillons du château, et au milieu d'une végétation parasite, se dressent l'arcade d'entrée du grand escalier de face, tellement rongée que les moulures ont disparu, et quelques colonnes engagées des anciens balcons circulaires des angles, avec des vestibules effondrés ou convertis en étables. La vase remplit les fossés couverts de joncs et de roseaux; le pont, dénudé, n'a pas bougé, son tablier n'a que 30 centimètres d'épaisseur, mais il est robuste; seuls, les pavillons des suisses, quoique chancelants, décoiffés et souvent rapiécés, indiquent que là fut une somptueuse demeure.

§ III. — Couvent et église des Capucins.

En 1615, au temps où fut commencé le château neuf de Coulommiers, Catherine de Gonzague exprima aux Pères Capucins de la province de Paris le désir qu'elle avait d'édifier un couvent de leur ordre dans sa terre de Coulommiers; son offre fut immédiatement acceptée, et la princesse s'em-

pressa de donner l'emplacement nécessaire au Sud du château ; elle seule se chargea de tous les frais relatifs à la construction de l'église et du couvent. Les Capucins se rendirent à Coulommiers le 25 juillet 1616, et, le 21 août suivant, le Père provincial planta la croix, ce qui fut confirmé le 7 septembre, dans le chapitre général.

Le 19 avril 1617, Catherine de Gonzague posa la première pierre sur laquelle était l'inscription suivante :

« *Du règne de Louis XIII, Roy de France et de Navarre, très-*
« *illustre et très-vertueuse princesse madame Catherine de Gonzague*
« *et de Clèves, veuve de très-hault et très-puissant prince Henry*
« *d'Orléans Duc de Longueville, à l'imitation de ses illustres ayeuls,*
« *pour le salut et le bonheur de sa ville de Coulommiers, a fondé et*
« *édifié ceste religieuse maison de l'ordre des Capucins, de l'ordre de*
« *Sainct-François, et l'a vouée à la très-glorieuse Vierge mere de Dieu,*
« *sous le nom de Nostre Dame des Anges et a posé ceste première pierre*
« *en la présence et au grand contentement du Clergé, des magistrats et*
« *de tout le peuple de la dicte ville, l'an de nostre salut mil six cent*
« *dix sept le XIX du mois d'apvril.* »

« *Princesse, dont le sang égale la vertu,*
« *bastissant ce sainct lieu, tu fays a ta mémoire*
« *Un éternel tombeau tout esclatant de gloire*
« *qui ne sera jamais par le temps abattu.* »

« L'église des Capucins fut consacrée le 13 juillet 1625, par André de Sauzeau, évesque de Bethleem, par permission de l'évesque de Meaux, les bâtiments et clôture ne furent finis que vers l'an 1630. Catherine de Gonzague donna cent un écus tous les ans au couvent par aumône qui ont toujours été payés jusqu'à présent » (1).

Installés dès l'année 1617, les Pères Capucins occupèrent le couvent et l'église jusqu'à la promulgation du décret sur la constitution civile du clergé, du 12 juillet 1790. — La cloche a été enlevée en vertu d'un arrêté du directoire du

(1) Ms. de M. Aubert de Fleigny, déjà cité.

département de Seine-et-Marne, du 15 août 1792. Quelques années auparavant (1780) il y avait, dans le couvent, un gardien, cinq prêtres et deux frères.

Toutefois, malgré leur prise de possession, les religieux ne trouvèrent qu'une église et une habitation inachevées. En effet, je lis dans les arrêtés de compte de la dame de Coulommiers et de son intendant pour l'année 1622, un chapitre spécial aux travaux de maçonnerie, et un chapitre intitulé « *Aultre dépense pour le bastiment des Pères Capucins* » qui comprend les divers matériaux nécessaires au pavage de la cour et des cloîtres. Le premier chapitre mentionne le payement d'une somme de 708 livres 18 sols, par quatorze quittances, au sieur Pascot, *masson*; le second contient entr'autres payements : 1°. à Vigne Mousseron, tailleur de pierres, ayant charge de Me. Charles Du Ry, pour pierres de taille et briques, par certificat de vénérable père Hilarion, gardien, la somme de 14 livres ; 2°. 6 livres 16 sols pour plâtre pour sceller les marches de l'église ; 3°. 25 sols pour les marches de grez à mettre à la porte de l'église ; 4°. 38 livres 6 sols 6 deniers à Hubert Reboullé, voiturier, pour voitures de grez pour paver la cour et la chaussée desdits Capucins, par certificat du sieur L'Estourniau, valet de chambre de Madame ; 5°. à Pierre Rayer, piqueur de grez, 4 livres pour avoir piqué trois marches à l'entrée de l'église ; 6°. à Denis Daubin, couvreur d'ardoises, 25 livres pour avoir couvert le portail (porche-auvent) de ladite église (dont 22 livres pour la façon) ; 7°. à Bourguignon, *sculteur* (sic), 40 solz pour avoir fait « *deux chandelliers a deux piramides;* » 8°. à Michel Delaunoy, potier de terre, six 20 livres pour fourniture de dix-sept milliers de carreaux pour paver les cloistres. Au total, 410 livres 3 sols 9 deniers. Les autres sommes sont payées à des manouvriers et tourneurs de chaux et à des voituriers pour charrois des matériaux.

Tels sont les seuls renseignements que j'ai pu recueillir sur l'église et le couvent des Capucins de Coulommiers; mais l'église est encore entière et, à l'exception du contre-rétable du maître-autel, de quelques boiseries et du mobilier, on la retrouve avec la physionomie qu'elle avait à la fin du siècle dernier.

Le chanoine Joly disait de cette église, en 1647 (1), « c'est la plus belle que les religieux de cet ordre aient en « France; aussi, dit-on, qu'ils eurent permission pour la « bâtir ainsi. Le maître-autel est haut, élevé et bien orné, « et au-dessous il y a une chapelle basse; le tout bâti par feue « madame Catherine de Gonzague, mère de feu M. de Lon- « gueville, lequel, depuis sa mort, a parachevé et embelli « les bâtiments. » L'enthousiasme du digne chanoine n'était guère justifié; l'église était claire et propre, c'est une belle grange, et le propriétaire actuel la juge telle, en vérité; mais son architecture n'a pas exigé de grands efforts d'imagination. Mieux que toutes les dissertations auxquelles je pourrais me laisser entraîner, l'étude des proportions de cet édifice justifiera mon assertion.

L'église des Capucins de Coulommiers n'a qu'une nef et une petite chapelle au Nord; elle est voûtée en lattes revêtues de plâtre formant cinq pans et percée de chaque côté de quatre hautes fenêtres cintrées et d'un oculus à l'Ouest. Il n'y a pas de contreforts; les murs sont soutenus au Nord par la chapelle et par la sacristie, et au Sud, vers l'abside, par les bâtiments du couvent qui se développent de ce côté. Elle est couverte en ardoises; à l'angle du toit, vers l'abside, existait une petite campanille contenant la cloche et détruite après 1792. Un porche-auvent en bois couvert en ardoises, abrite la porte d'entrée. Aux côtés de cette porte se voient encore

(1) Ouvrage déjà cité.

deux écussons en pierre sculptée et coloriée, aux armes de Longueville de Gonzague et de Clèves (de 0m. 55c. sur 48c.) surmontées de couronnes ducales et entourées de palmes. Au-dessous de ces armoiries étaient peintes de longues inscriptions qu'on ne peut plus lire. Le cimetière des Capucins était établi dans l'espace compris entre la petite chapelle en saillie et la porte d'entrée du couvent. Voilà pour l'extérieur, dépourvu de saillies et de moulures, par conséquent de toute ornementation.

Bien qu'il n'existe aucune modification dans la longueur des murailles, cette église peut être divisée en deux parties distinctes : la nef, et le chœur surmontant la grotte. La voûte de la nef s'élève à 16m. et la toiture est soutenue par des poutres transversales ou *entraits* sur lesquels portent des poinçons taillés à pans. L'église a une longueur totale de 33m., dont il faut distraire 11m. 50c. pour l'espace occupé par la grotte, et une largeur (dans œuvre) de 9m. 30c. Le plancher du chœur est à 5m. au-dessus du sol, ce qui a fait croire qu'une crypte était pratiquée sous l'autel. La petite chapelle latérale nord est ouverte par une grande arcade cintrée à 11m. de la porte d'entrée; elle a 5m. 30c. de profondeur, autant de largeur et est éclairée par trois fenêtres, dont deux au Nord et l'autre à l'Ouest. Cette chapelle est voûtée avec des compartiments de bois entourés d'une torsade aplatie, système qui ne manque pas d'élégance. Les murs de l'église seraient complètement nus, s'il n'y avait aux deux côtés de la porte principale deux bénitiers encastrés dans la muraille et douze belles croix de consécration, en pierre sculptée, coloriée et dorée, placées à distance égale autour de l'église. On n'aperçoit sur les murs aucune trace de peinture. Au pied du mur nord, j'ai trouvé gravé sur une pierre le monogramme d'un nommé Bernard avec la date de 1630, qui est celle de l'achèvement de l'édifice.

Il est assez difficile de décrire la grotte et le chœur qui occupent l'abside de l'église. La grotte est simplement une chapelle basse dont la voûte, très-aplatie, porte sur deux murs de refend qui établissent aux deux côtés d'étroits corridors par lesquels on gagnait la sacristie et le cloître. A droite et à gauche de cette arcade, existent encore deux charmants escaliers en spirale, et en saillie sur l'ouverture de la grotte, qui conduisent au sol supérieur. Ils sont en bois et ornés de balustrades dans le goût des fenêtres de St.-Eustache de Paris; une balustrade semblable, surmontée d'une grille de fer ouvragé, ferme l'entrée de la grotte et se relie à celles de l'escalier. Le maître-autel, placé au centre du palier et large de 3m., permettait aux fidèles de voir le prêtre officiant, qui, du haut de cette tribune, dominait toute l'église. Le contre-rétable de cet autel a été enlevé, il y a une quarantaine d'années, et donné par M. Mesnager père à la chapelle du grand séminaire de Meaux; mais les boiseries qui lui servaient de fond laissent deviner encore sa disposition. C'était un fronton aigu porté par des colonnes cannelées; avec un énorme tabernacle dans le style du temps et que l'on voit maintenant à l'autel principal de l'église St.-Denys de Coulommiers. L'image de la Sainte Vierge entourée d'anges était peinte dans le panneau central, et sur des panneaux ou volets ouvrant dans le chœur, on reconnaît encore d'un côté *saint François* d'Assises et de l'autre *saint Joseph* tenant une branche de lys, tous deux agenouillés vers le tableau central. Ces peintures sont plus que médiocres. Par deux portes latérales à l'autel, on pénétrait dans les corridors du couvent et dans le chœur carré des Capucins, de 7m., voûté à pans et éclairé par une grande fenêtre à l'Orient, qui devait inonder l'église de lumière quand les tableaux étaient ouverts, surtout par l'opposition des boiseries sombres qui entouraient l'autel. Cette disposition qui se retrouve communément dans les

églises des Franciscains, en Italie, a souvent fourni de belles études au célèbre peintre Granet.

Sur les murs du chœur, sont peints les distiques suivants :

Non vox sed votum, non musica consona sed cor;
Non clamor sed amor cantat in aure Dei.

Anté Deum stantes ne sitis corde vagantes,
Si tua mens sileat, nil tua lingua sonat.

J'ai reporté à dessein l'analyse de la grotte à la fin de cette étude parce que c'est une chose exceptionnelle, toute d'une pièce, un véritable hors-d'œuvre d'architecture, de sculpture et de peinture.

Qu'on se figure un grand four à la voûte aplatie et bariolée de couleurs, avec deux petites fenêtres apportant par le fond une lumière verdâtre ; voilà le premier aspect de cette chapelle obscure !

Pénétrez plus avant, habituez-vous à l'obscurité du lieu, et vous comprendrez bien vite que vous êtes en présence d'une de ces débauches d'art dont l'Italie dégénérée a seule le secret. Mais l'Italie était à la mode dans ce temps-là. Et parmi nos contemporains, il en est plus d'un, hélas ! qui croit à la peinture et à la sculpture de Rome et de Florence modernes. Allez voir les églises et les châteaux du centre et du midi de la France, vous les trouverez maculés par ces hordes nomades de plâtriers et de barbouilleurs Piémontais ; on a beau populariser les enseignements, s'inscrire énergiquement contre ce vandalisme qui salit, mille fois plus odieux que le vandalisme qui détruit ; rien n'y fait, gâcheurs et peintureurs continuent leur abominable métier à la grande joie des marguillers, du clergé et des paroissiens.

L'Italie seule est coupable de la Grotte des Capucins, j'en fournirai la preuve quelque jour. Si le château neuf de Coulommiers a été décoré par les mêmes artistes, il n'y a rien à regretter.

Catherine de Gonzague, dit-on, avait choisi ce lieu pour lui servir de tombeau, mais ce projet n'eut pas de suites, puisqu'elle fut inhumée à Paris; et dans ce but elle l'avait fait orner avec une grande magnificence. — Il serait préférable de dire à grands frais.

A la face de la chapelle, dans les tympans laissés par la courbe légère de la voûte, deux grands anges de bois sculpté, avec perruques et tuniques flottantes *à la grecque*, renversent de la main droite une corne d'abondance et de la gauche portent une longue palme comme celle des martyrs. De chaque côté de la chapelle existent : une porte pour aller à l'escalier de l'autel supérieur, trois niches contenant des tableaux sculptés en relief, une fenêtre prenant jour sur le corridor de l'abside et au fond, derrière l'autel, une niche plus grande remplaçant le rétable. Douze colonnes accompagnant ces niches paraissent porter la voûte, mais en réalité, elles sont purement décoratives. Leurs chapiteaux qui ne procèdent d'aucun style, ont des tailloirs de grandeurs disproportionnées et servant de support à des statuettes de pierre, assises, et de 0^{m}. 70^{c}. de hauteur.

La voûte est peinte. Le tout est de pierre revêtue de plâtre, pour faire adhérer toute une végétation de coquillages en hélices, d'écailles d'huîtres et d'excroissances madréporiques, naturels et imités en plâtre. Les colonnes sont en spirales, dorées, avec un ruban de ces coquillages; les encadrements des niches, les lambris, les moulures, sont faits de ces coquillages qui étaient bariolés de toutes couleurs. Le sarcophage même de l'autel est ainsi orné; il porte à la face un aigle éployé, l'un des supports des armoiries de la dame de Coulommiers, comme je l'ai dit plus haut. Mais après avoir fait la part de ce goût déplorable, il est juste de reconnaître le soin du décorateur en ce qui concerne l'iconographie et la hiérarchie des saints personnages peints et sculptés dans cette grotte.

Sur la voûte, peinte à l'huile et non à fresque, est représentée la Trinité. — Dieu le Père, bénissant et portant le globe, occupe la droite; Jésus-Christ, tenant sa croix, est à gauche; au centre, le Saint-Esprit. Ces figures, hautes de 2^{m}., ne sont pas nimbées, mais des rayons cruciformes entourent leurs têtes. Dieu et son fils sont assis sur des nuages, au milieu d'un ciel éclatant de lumière et semé d'une cinquantaine de petits chérubins roses et bouffis, volant et jetant des fleurs ou déroulant des banderolles. Au-dessus de chaque arcade des niches, douze grandes figures d'anges vêtus de draperies, séparées par un ange nu et répandant des fleurs, forment un concert autour du trône de Dieu. Ils tiennent divers instruments, tels que lyre, guittare, violons, contrebasse, olifan, tambour de basque. Les formes de ces instruments diffèrent peu de celles en usage actuellement. Tout cela est brossé avec une crânerie habituelle à l'école italienne, mais ce n'est pas l'œuvre d'un maître. Certains ajustements ne manquent pas de grâce et de noblesse, quelques têtes sont délicatement modelées; en général, les mains, cette pierre de touche des peintres, sont faites de pratique, avec trop de liberté. Avant tout, on sent que ces figures n'existent qu'au moyen d'emprunts faits à toutes les compositions vantées, soit des Carraches, soit du Corrège, de l'école de Raphaël et des peintres génois. Ce sont des lambeaux rajustés de toutes parts. Sur les petites portes latérales, figurent les armoiries peintes de Catherine de Gonzague, supportées par des anges en grisaille. Les portes sont décorées de fleurs.

Les statuettes de pierre qui surmontent les colonnes sont placées dans un ordre hiérarchique convenable. Celles qui sont aux deux côtés de l'autel représentent la *Salutation angélique*; sur les colonnes suivantes étaient les *quatre évangélistes* dont trois sont détruits, il ne reste plus que *saint Jean* accompagné de son aigle. Quatre autres figures

dont une de *saint Jérôme* et trois d'évêques, portant crosses et mitres, me semblent représenter les *Pères de l'Église;* enfin sur les colonnes, à l'entrée de la grotte, figurent, au Sud, *saint François d'Assise*, fondateur des ordres mineurs, et, au Nord, *sainte Catherine* appuyée sur sa roue, patronne de la fondatrice de l'église et du couvent. Ces statues, d'un style tourmenté et d'une exécution médiocre, n'ont de valeur que pour l'ensemble de la décoration, à l'exception toutefois de celle de sainte Catherine à laquelle le sculpteur a consacré plus de soins; vêtue d'un gracieux costume du XVIIe. siècle avec de longs cheveux, elle semble un portrait fait d'après nature, ce qui n'a rien d'improbable; aussi la tradition populaire n'a pas manqué d'en faire celui de la belle Catherine de Gonzague.

Il me reste à parler des niches et des sujets qu'elles contiennent; celle du fond derrière l'autel montre plusieurs scènes de la vie de Jésus-Christ, notamment le *baptême* d'un côté, le *jardin des oliviers* de l'autre, au milieu d'un paysage de fantaisie dans lequel on peut toutefois reconnaître un souvenir du Campo Vaccino, à Rome. Au centre est le tabernacle, édifice très-compliqué et de haut relief, dont l'entablement présente plusieurs fois le chiffre de Catherine de Gonzague composé de deux CC enlacés, de corail et d'or.

Dans la première niche, du côté du Nord, on voit saint François recevant les stygmates, au milieu d'une thébaïde fantastique; les personnages ont disparu dans la seconde et dans la troisième; mais il reste des perspectives de rochers, de torrents, d'ermitages et de châteaux.

Du côté du Sud, les deux premières niches représentent encore des ermitages couronnés de châteaux; dans l'une, au-delà du désert, on voit la mer avec des navires lointains; la dernière est fort intéressante pour l'histoire du château et de l'église des Capucins de Coulommiers. Ces deux édifices sont

reproduits à une assez petite échelle avec une grande exactitude, et bien que les détails de l'architecture fassent défaut, ce bas-relief mérite d'être conservé, car il donne une idée exacte de la physionomie de ces deux monuments. Il va sans dire que dans ces villages sculptés, les habitants de Coulommiers trouvent la reproduction des villages voisins, tels que Boissy, Aulnoy, etc., parce que les églises sculptées ont des flèches élancées comme celles des églises de ces villages; je crois qu'il est plus logique de voir dans ces bas-reliefs des souvenirs des principaux établissements des Capucins. Les personnages qui avaient environ 0m. 25c. de hauteur sont brisés pour la plupart, mais il n'est pas douteux, après une étude attentive, qu'ils ne figurassent les principaux actes de la vie de saint François au désert. En effet, ce ne sont que déserts ravagés par des torrents (les villes n'apparaissent que dans le lointain, à l'horizon), imités par des amas de concrétions marines; les figures et les monuments seuls étaient en pierre blanche d'un grain dur et fin. Tout cela était peint, doré, nacré, et pouvait offrir un grand intérêt au populaire d'autrefois comme à celui de nos jours. Quant à l'art, il n'en est pas question.

On me pardonnera sans doute la prolixité de ces détails, quand j'aurai affirmé que, dans un temps très-prochain, il ne restera plus d'autre souvenir de ce petit monument du XVIIe. siècle que ces lignes que je lui consacre. La voûte de la grotte, incessamment écrasée par le poids de l'énorme autel massif qui la surmonte, s'écroulera en entraînant avec elle les murs de l'église, qu'elle arc-boute en ce moment. Et quand ces sculptures et ces peintures seront englouties sous les décombres, il serait très-facile à ceux qui n'auraient pas vu l'église des Capucins de regretter « une des plus belles nefs que possède l'ordre en France, » d'attribuer à Sarrazin, à Simon Guillain ou à son élève Anguier les statues, à Vouet

ou à notre Valentin de Boulongne les peintures, — ce qu'on ne pourra faire en présence du procès-verbal que je viens d'écrire.

L'église des Capucins est remplie de fourrages pendant la plus grande partie de l'année ; les bâtiments du couvent, non utilisés, se dégradent et n'offrent aucun intérêt ; le silence des futaies qui les entourent n'est plus troublé que par le murmure du ruisseau qui arrosait le petit jardin des religieux.

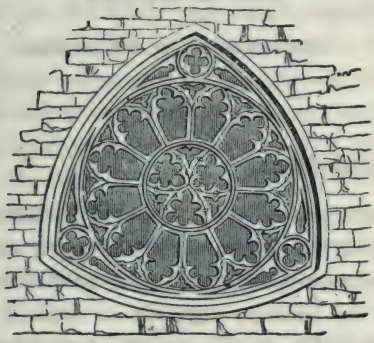

RÉPONSE

A LA QUESTION SUIVANTE :

Comment se rendait la justice dans la circonscription hiérarchique des châteaux ?

PRÉSENTÉE AUX ASSISES SCIENTIFIQUES DU BLAISOIS,

Par M. DUPRÉ,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

MESSIEURS,

Je n'ai pas la prétention d'approfondir des matières épineuses qui exigeraient de longues et mûres études. Le programme m'est arrivé beaucoup trop tard pour qu'il m'ait été possible de rédiger un mémoire digne de ce nom. J'ai seulement rassemblé à la hâte quelques notes aussi décousues qu'incomplètes; et je prends la liberté de les soumettre à votre bienveillante attention, m'excusant d'avance de n'avoir pu faire mieux.

Et d'abord, il m'a semblé que les questions relatives à la hiérarchie féodale étaient posées en termes un peu vagues. Pour parvenir à des solutions précises, il faudrait plutôt, je crois, envisager séparément chaque seigneurie, et chercher à reconstituer par la pensée sa *mouvance* féodale à l'aide des anciennes minutes de notariats ou de greffes, des titres de famille, et d'autres documents analogues.

D'ailleurs, tout a été dit sur la féodalité en général : les systèmes variés qui ont éclairé ses origines, laissent peu à désirer. Le point de vue simplement local est, à dire vrai, le seul qui présente encore quelques chances de nouvelles découvertes et d'observations inédites.

Il serait beaucoup moins difficile de reconnaître sur notre sol l'ancienne hiérarchie féodale du pays, si l'on eût conservé les archives de la Chambre des Comptes de Blois, haute juridiction spécialement chargée de recevoir les aveux et dénombrements de fiefs, les actes de foi et hommage, les serments des officiers des seigneurs, etc. ; mais ce précieux dépôt fut dispersé lors de la suppression de cette cour en 1774 ; il n'en était resté que des débris épars dans la collection dite *Joursanvault*, dont la ville de Blois racheta en 1837 une faible partie, déposée maintenant à la bibliothèque communale.

Un seul registre de notre Chambre des Comptes, contenant les actes expédiés au commencement du siècle dernier, est demeuré aux archives de la préfecture de Blois. Cet unique spécimen fait d'autant plus regretter la perte d'une volumineuse série de pièces, qui eût sans doute singulièrement facilité la solution des questions féodales posées par le programme.

Dans ces mêmes archives, on pourrait encore consulter avec fruit plusieurs liasses de titres relatifs à la seigneurie de Villejoint près Blois, à la terre de Menars, à celle de Clénor, ainsi que les cartulaires et terriers de fiefs Vendômois, notamment Arville, Sours, La Roche-Turpin, Les Essarts, etc.

Déjà, dans l'Histoire de Blois que j'ai publiée en 1847 avec M. Bergevin, président du tribunal civil, j'ai consacré un chapitre (le 4e. du 2e. volume) au régime féodal de nos contrées. Je ne reviendrai pas sur cet aperçu rapide, qui pourrait, faute de mieux, servir de réponse aux 16e. et 17e. questions du programme de l'Institut des provinces.

Je passe à la 18e. question, concernant les justices seigneuriales. Le même ouvrage offre, à ce sujet, quelques éclaircissements (t. II, p. 325 et suiv.); je demande la permission de les reproduire, en y joignant les notes que j'ai recueillies depuis sur cette matière hérissée de doutes et de difficultés.

A l'exemple des comtes de Blois, leurs vassaux usurpèrent le droit de rendre la justice; telle fut l'origine de la plupart des juridictions patrimoniales attachées aux principaux fiefs du pays Blaisois.

On distinguait trois degrés de justice seigneuriale en matière criminelle, outre la juridiction civile qui était commune à ces trois catégories. La *haute* et la *moyenne* justice pouvaient prononcer des peines afflictives, et même la peine capitale; la *basse-justice* ne condamnait qu'à l'amende. Pour faire exécuter leur sentence de mort ou d'exposition, les hauts-justiciers avaient des *fourches patibulaires*, dont la structure matérielle variait suivant la qualité et le rang des seigneuries. Notre coutume réglait minutieusement la forme de ces différents appareils (1).

Les fourches patibulaires du comte de Blois étaient plantées dans le terrain de la Boire, aux confins des communes de Blois et de Vineuil; celles de l'abbaye de St.-Laumer se dressaient sur la levée du Foix, à l'extrémité du faubourg.

Tout seigneur haut-justicier pouvait avoir un bourreau, appelé *exécuteur de la haute-justice;* ce titre féodal s'est conservé dans le langage du droit pénal moderne.

Le *comte*, le *baron* et le *châtelain*, jouissaient en outre des droits de tabellionnage et notariat, et faisaient vendre à la

(1) Art. 13 et suiv. La Coutume de Blois était du petit nombre de celles où l'on trouvait un chapitre particulier sur les justices des seigneurs.

barre de leurs tribunaux les héritages saisis dans leur ressort; ces priviléges n'appartenaient point aux possesseurs de simples fiefs non titrés.

Les justices seigneuriales, comme les fiefs eux-mêmes, étaient autant de démembrements du comté-bailliage de Blois. La plupart remontaient à des époques éloignées et ne s'appuyaient sur aucune concession bien régulière : quelques-unes moins anciennes étaient fondées en titres. Je citerai quelques exemples de ces transactions modernes, d'après un registre de l'ancienne administration des Domaines (1). En 1582, Henri III céda à François Foyal, seigneur d'Herbault en Sologne, la justice de Bracieux. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, pendant sa jouissance à titre d'apanagiste, fit plusieurs cessions du même genre; c'est ainsi qu'en 1651, il donna au docteur Paul de Boisgautier, premier médecin de madame, et à ses successeurs ou ayant cause, la justice de la paroisse de Seur, avec le droit d'*avoir prison, carcan et fourches patibulaires*, à charge de le tenir en foi et hommage du comté de Blois, et de payer, à chaque mutation de possesseur, *une paire d'éperons dorés.*

En 1703, la haute, moyenne et basse-justice de la paroisse de Chailles fut vendue par le Domaine aux seigneurs de Villelouet et de la Chesnaye, moyennant 666 livres; la modicité du prix démontre le peu d'importance de cette juridiction subalterne.

Les juges seigneuriaux ne statuaient jamais en dernier ressort. Les appels de la basse et de la moyenne justice se portaient à la haute; de celle-ci on allait, soit au tribunal d'une seigneurie supérieure, soit au bailliage royal : par exemple, les appels de la châtellenie de Pont-le-Voy se portaient à la ba-

(1) Ce document fait partie de la collection de M. de La Saussaye, qui a eu l'obligeance de me le communiquer.

ronnie de Chaumont-sur-Loire, laquelle ressortissait au bailliage de Blois, d'où l'on appelait enfin au parlement de Paris. Cette multiplicité de degrés de juridiction, qui tendait à éterniser les procès, était un des grands vices de l'ancienne organisation judiciaire. Ajoutez à cela l'indétermination de leurs compétences respectives et même de leurs limites territoriales, cause incessante de conflits ruineux.

En vertu d'un privilége attaché aux terres de premier ordre, les appels de la duché-pairie de St.-Aignan, des marquisats de Menars et d'Herbault en Beauce, étaient portés, *omisso medio*, au parlement de Paris. Cette distraction de ressort, opérée au préjudice du bailliage, datait seulement de l'époque assez moderne où ces terres furent érigées en *fiefs de dignité*.

Les officiers d'une justice seigneuriale étaient, le juge, appelé communément *bailli*, le *procureur fiscal* (ministère public), le greffier, et plusieurs huissiers ou *sergents*. Tous étaient nommés par le seigneur, et révocables à son gré : une dépendance presque servile leur ôtait toute considération; car les justiciables voyaient en eux plutôt les hommes d'affaires du seigneur, que de vrais magistrats.

Le bailliage de Blois renfermait dans son ressort 79 hautes-justices : 44 appartiendraient aujourd'hui à l'arrondissement de Blois (1).

Il se rencontrait souvent plusieurs justices seigneuriales dans la même localité : par exemple, la commune actuelle de Suèvres, entre Blois et Mer, était soumise à la juridiction de trois seigneurs différents : le chapitre de St.-Martin de Tours possédait en justice comme en fief les ci-devant paroisses de St.-Christophe et de St.-Lubin, le village de Fleury dépendait du marquisat de Menars, et la petite paroisse

(1) On en trouvera la liste dans l'*Histoire de Blois*, t. II, p. 329.

de St.-Martin relevait directement du bailliage de Blois (1).

De même la ville et banlieue de Blois se trouvaient partagées entre trois juridictions : celle du comte d'abord (du roi, depuis la réunion du comté à la couronne), celle de l'abbaye de St.-Laumer qui s'étendait sur les faubourgs du Foix et de Vienne, et celle du prieuré de St.-Jean en Grève qui comprenait le bourg St.-Jean et le Haut-Bourg : ces deux dernières furent, en 1698, unies à la mense épiscopale, et dès lors exercées au nom de Mgr. l'évêque de Blois.

Les abus des justices seigneuriales avaient été long-temps avant la Révolution, vivement stigmatisées dans un livre *ad hoc* de Charles Loyseau, bailli de Châteaudun, publié au commencement du XVIIe. siècle (2). Cet opuscule, devenu assez rare, est rempli de curieuses et piquantes révélations qui s'appliquaient particulièrement au pays Blaisois; j'en citerai quelques extraits textuels :

« La justice des seigneurs est rendue par gens de peu, « sans honneur et sans conscience, gens qui dès leur jeunesse « n'ayant appris à travailler, ont fait état de vivre aux dépens « et de la misère d'autrui, ou qui, ayant consommé leurs « moyens, tâchent à se recourre sur leurs voisins par la « chicannerie qu'ils ont apprise en plaidant; gens accoutumés « à vivre en débauche aux tavernes, où ils s'habituent à « faire toutes sortes de marchés, gens qui s'allient ensemble « pour courir les villages et marchés, et changent tous les « jours de personnage, celui qui est aujourd'hui juge en un « village, étant demain greffier en l'autre, après demain « procureur de seigneurie en un autre, et encore en un « autre il postule pour les parties, et ainsi vivant ensemble et

(1) Fourré, *Commentaire sur la coutume de Blois*, p. 30.

(2) *Discours de l'abus des justices de village.*

« s'entr'entendant, ils se renvoient la pelotte, ou pour mieux « dire la bourse l'un à l'autre comme larrons en foire. »

....« Pour moi, depuis trois ans que je vis parmi ces « petites justices, j'y ai encore vu plus de mal que je ne « puis exprimer. Entre autres, je puis dire que j'ai surpris « deux ou trois nichées de praticiens, qui commençaient à « installer de nouvelles justices (chose qui se fait tous les « jours, et si on n'y met ordre, il y aura bientôt en France « autant de justices que de hameaux) et notamment, j'en « ai trouvé un que je déclarerai par honneur; c'est le pré- « tendu prévôt de Lioncy près Orléans, qui me déclara ne « savoir écrire ni même signer, comme c'était la vérité. »

S'il faut en croire l'acerbe bailli de Châteaudun, l'improbité de ces magistrats de campagne, de ces *juges sous l'orme*, comme il les appelle dédaigneusement, égalait au moins leur ignorance.

« Il est notoire (dit encore Me. Loyseau) que c'est la ruine « d'un village d'y avoir une justice. Car cela apprend aux « paysans à plaider, et les détourne de leur travail. S'il y a « une ligue de chicaneurs, ils tiennent tous les bons labou- « reurs en bride, et s'il y a un bon ménager en la paroisse, « ces chicaneurs lui courent sus, et ne cessent qu'ils l'aient « ruiné. Quand le temps de sa récolte vient, toutes les terres « sont saisies faute de foi, faute de cens, faute de paiement « des rentes, de sorte qu'au lieu de cueillir la gerbe, il faut « aller chicaner. *Jàmque serit lites qui fruges antè serebat.* « Que si on dit en commun proverbe *qu'il ne faut qu'un* « *sergent pour ruiner un village*, que sera-ce donc, s'il y « a un nombre complet d'officiers? »

Par cet échantillon de plaintes, bien hardies assurément pour l'époque où elles étaient ainsi formulées, on jugera sans peine que le peuple de nos campagnes dut peu regretter l'abolition de semblables tribunaux, et vit avec bonheur l'établis-

sement paternel des justices de paix succéder à ces *mangeries de village*, comme parlait Loyseau (1).

En dernier lieu, la plupart des justices seigneuriales n'étaient plus que de vains simulacres, dépourvus de toutes fonctions sérieuses, souvent même elles n'avaient point d'officiers. En 1789, on en comptait dix-neuf vacantes, dans le seul bailliage de Blois. Plusieurs Blaisois, hommes de loi, étaient alors baillis, seigneuriaux, entre autres l'avocat Dinochau (depuis membre de l'Assemblée constituante), qui régissait à ce titre les trois justices de St.-Laumer, de Champigny et de Pont-le-Voy : ce cumul de sinécures, du reste peu lucratives, ne l'empêchait pas d'exercer son ministère au barreau de Blois dont il était une des lumières. Ces magistrats de nom ne résidaient point sur les lieux; et lorsqu'ils s'y rendaient accidentellement, c'était moins pour administrer la justice que pour s'occuper des intérêts personnels du seigneur. Des institutions si illusoires touchaient évidemment à leur fin ; la révolution ne fit que porter le dernier coup à ces fantômes judiciaires.

On a sauvé les minutes d'un certain nombre de procédures et de sentences émanées de nos différentes justices seigneuriales à une époque peu reculée; malheureusement, ces pièces gisent entassées pêle-même dans les archives du greffe civil;

(1) Les virulentes critiques de Loyseau n'étaient point des réclamations isolées. Son illustre contemporain, le grand jurisconsulte, Charles Dumoulin, aurait voulu que l'on réduisît toutes les justices seigneuriales à un seul degré de juridiction. Le tiers-état dans les cahiers qu'il envoyait aux États-généraux, ne manquait jamais de protester contre les abus de ces tribunaux indiciplinés ; c'est ce que fit par exemple le tiers-état du bailliage de Blois, lors des assemblées nationales de 1576, 1614 et 1789. (Voir l'analyse des cahiers dans notre *Histoire de Blois*, t. II, p. 104 et suiv.)

leur état de désordre ne permet guères aux curieux d'y faire des recherches désirables.

En parcourant le commentaire d'un avocat blaisois, Me. Fourré, sur le chapitre 3 de notre Coutume, on remarque la variété et la subtilité des questions controversées qui s'élevaient journellement par rapport à la compétence de toutes ces juridictions subalternes, enchevêtrées les unes dans les autres; et l'on se demande comment les malheureux plaideurs pouvaient sortir d'un pareil dédale. Les jurisconsultes de l'époque, tout habitués qu'ils fussent à voir fonctionner cette organisation si compliquée, avouaient eux-mêmes leur impuissance à résoudre certaines difficultés : s'ils étaient embarrassés à ce point, en présence d'institutions palpables et vivantes, comment ne le serions-nous pas à plus forte raison et bien plus qu'eux encore, pour démêler les rouages confus d'un mécanisme judiciaire, désormais passé à l'état de vague souvenir et de problême historique. J'invoque cette circonstance atténuante, pour m'excuser de n'avoir pas toujours été parfaitement lucide dans l'exposé trop incomplet de matières si ardues.

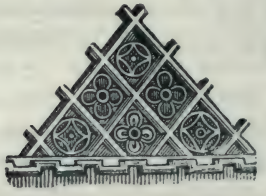

RÉPONSE DE M. PARCKER

AUX QUESTIONS POSÉES PAR M. DE CAUMONT

AU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

SUR

LES ANALOGIES ET LES DISSEMBLANCES

DE L'ARCHITECTURE DU MOYEN-AGE

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Je pense qu'en m'adressant des questions sur l'architecture monastique, mon excellent ami, M. de Caumont, désire une réponse précise et concluante. Il me semble bien dangereux, en ce cas, d'aborder sans préparation un si vaste sujet, sur lequel mon ami, le professeur Willis, prépare un ouvrage depuis plus de dix ans. J'essaierai cependant de l'aborder, car ce n'est pas l'intérêt qui lui manque.

La position des moines d'Angleterre était éminemment favorable au développement de l'architecture. En rapports fréquents avec Rome, ils avaient des relations non moins suivies avec la France; ils en parcouraient tantôt le centre, tantôt l'Ouest, tantôt les parties orientales, suivant le but et les nécessités de leur voyage, examinant tout, étudiant tout et emportant la mémoire de tout ce qui avait frappé leur intelligence éclairée. Grâces à ces périgrinations incessantes et lointaines, rien de ce qui était beau et nouveau ne leur fut

étranger. S'ils avaient rencontré en Normandie, en Poitou, en Anjou, dans l'Aquitaine, en Bourgogne, dans l'Auxerrois, quelqu'œuvre remarquable, ils en faisaient exécuter dans leur patrie des imitations ou des copies. Ainsi s'expliquent la réunion dans un seul édifice d'ornements et de formes qu'on ne retrouve en France qu'à de grandes distances et dans des provinces séparées. C'est ce qui fait aussi que le gothique anglais est plus complet et plus pur que celui de la France. Prenons un exemple. Le réseau des fenêtres, auquel nous donnons le nom de *Tracery*, a pris naissance en France; mais les architectes français se sont renfermés, pour la décoration des tympans, dans un certain nombre de formes très-simples, parmi lesquelles les trèfles et les quatre-feuilles jouent le principal rôle. En Angleterre, au contraire, dès le XIVe. siècle, la complication de ce réseau devint extraordinaire; les figures obtenues par le croisement et l'épanouissement des meneaux se multiplièrent avec une fécondité et une grâce vraiment merveilleuses. Aussi cette époque est la plus belle de notre architecture, et cette richesse dans la décoration des ouvertures en est un des caractères les plus remarquables. Au XVe. siècle tout est changé; tout rapport entre l'architecture des deux pays a disparu; le style perpendiculaire règne seul; style un peu raide et d'un aspect sévère, mais qui convient peut-être mieux à la nature des matériaux et aux usages auxquels il est consacré, que le style flamboyant avec ses mille caprices.

J'ai dit que le gothique anglais était plus pur que celui de France; la cause de cette supériorité est facile à comprendre : les ouvriers anglais n'avaient pas sous les yeux, comme ceux de votre pays, de nombreux monuments romains; ils agissaient dans toute la liberté de leurs inspirations, et ils ont donné aux principes de l'architecture ogivale tous les développements dont ils sont susceptibles.

Quant à l'ornementation, elle est commune aux deux pays pendant toute la durée du XIIe. siècle, surtout pendant la seconde moitié de cette période, à l'époque où vos styles roman, secondaire et de transition se rencontrent dans notre pays. Sans doute ces styles, même à cette époque, se distinguent en quelque chose de ce qu'ils étaient sur le sol français; mais tous les ornements, ou peu s'en faut, semblent empruntés aux édifices de la France, et sinon copiés, du moins imités de ceux que l'on exécutait à la même époque de l'autre côté du détroit. Nous avons une immense quantité de ces portes richement décorées auxquelles nous donnons le nom de normandes. On les rencontre quelquefois en Normandie, à St.-Georges de Bocherville, par exemple; on les trouve plus fréquemment dans l'Anjou et dans le Poitou : Notre-Dame de Poitiers en offre un beau modèle, mais nulle part elles ne sont aussi répandues qu'elles le sont en Angleterre.

Le XIIIe. siècle est caractérisé, dans notre pays, par un ornement distinctif, le *tooth ornament*, qui, suivant l'aspect, se présente comme une dent de scie ou un fleuron à quatre pétales. On le rencontre sous le nom de violette dans quelques provinces de la France, un peu avant son apparition en Angleterre; dans d'autres, il est complètement inconnu : en tous cas, il ne se présente jamais sur les édifices français avec la même profusion qu'en Angleterre.

Le XIVe. siècle a aussi son ornement particulier, la *bell-flower*, ainsi nommé à cause de son aspect campaniforme, qui lui donne une certaine ressemblance avec une rose non encore épanouie. Je l'ai rencontré dans quelques parties de la France vers la fin du XIIe. siècle; mais je ne l'ai vu sur aucun monument français contemporain des édifices anglais, où on l'a employé en si grande abondance qu'il dégénère souvent en excès, surtout à certaines places.

J'arrive aux questions spéciales qui m'ont été posées sur les constructions monastiques.

I. *Granges.* — Les granges proprement dites, ou les greniers à blé, étaient souvent cruciformes, de telle sorte que deux portes latérales ouvraient sur la partie transversale formant les bras de la croisée. Elles sont rarement aussi vastes que celles de la France, et ne présentent pas, en général, la disposition ordinaire de ces dernières, qui offrent des bas-côtés avec arcades. Mais l'Angleterre a conservé une série complète de très-belles granges du XIIe. au XVIe. siècle. Elles sont nombreuses pour le XIVe., et dans le comté de Sommerset, celle de Glastonbury, mérite une mention spéciale.

Le mot grange a encore une autre signification : il désigne une sorte de ferme, un petit manoir appartenant à une abbaye, où demeuraient deux ou trois moines chargés de la surveillance des cultures. Elle servait parfois de maison de campagne à l'abbé. Il en reste plusieurs des XIVe. et XVe. siècles en Angleterre parmi les maisons de campagne de cette époque. Le manoir de Cully près de Bayeux, semble avoir de grands rapports avec ces granges monastiques, quoiqu'il soit plus considérable qu'elles ne l'étaient en général. C'est le meilleur type de maison de campagne non fortifiée du XIVe. siècle que j'aie rencontré en France. La maison de campagne de cette époque manque tout-à-fait dans votre pays; chez nous, elle est très-multipliée. En revanche, vous possédez dans vos petites villes de très-belles maisons urbaines qui n'ont pas leurs pareilles en Angleterre. J'en ai fait graver un certain nombre, d'après les dessins de M. Bouet qui m'accompagnait dans mes voyages.

II. *Réfectoires.* — Il n'existe, à ma connaissance, aucune

différence entre les réfectoires de France et ceux d'Angleterre. Les premiers sont, en général, plus vastes que les seconds, ce qui tient à l'importance plus grande des monastères dont ils dépendaient. Nous n'avons, par exemple, rien de comparable en ce genre aux deux grandes salles du Mont-Saint-Michel; mais les nôtres sont plus complets dans toutes leurs parties; ils ont en général, conservé leurs chaires, quoiqu'ils soient presque tous ruinés et abandonnés depuis trois cents ans.

III. *Infirmeries.* — Les infirmeries constituaient, en quelque sorte, de petits monastères complets dans l'enceinte d'établissements plus considérables; ils offraient un asile aux moines âgés ou malades. L'infirmerie avait son réfectoire, son dortoir et sa chapelle; peut-être avait-elle aussi sa cuisine spéciale, mais je n'en ai pas rencontré d'exemple. Elle se reconnaît à la position qu'elle occupe, le plus loin possible de l'entrée publique du monastère, derrière l'église et à l'extrémité des cloîtres. En France, où presque tous ont été reconstruits au XVIIIe. siècle, le plan général offre peu d'intérêt, et je ne l'ai pas examiné avec attention. Il m'est donc impossible de dire si les constructions de ce genre offraient, dans chacun des deux pays, des caractères particuliers.

IV. *Salles capitulaires.* — L'Angleterre présente dans la disposition du plan des salles capitulaires une variété de formes inconnues en France. Elle en a conservé un grand nombre d'époque et d'aspect différents. Le plan le plus fréquemment reproduit est l'octogone ou le polygone, avec une colonne centrale supportant les nervures de la voûte d'une manière très-élégante : telles sont les salles de Salisbury, York et même Westminster, quoique la dernière soit dans un état de délabrement déplorable; celle de Wells, qui est fort belle, est

remarquable par la présence d'un étage souterrain. Ces exemples sont du XIIIe. siècle. Au XIIe. , les salles capitulaires affectaient la forme d'un carré long; elles la reprirent au XIVe. siècle, comme on peut le voir dans la magnifique salle d'Ely. Elle est due au constructeur de la magnifique lanterne centrale de l'église, qui peut rivaliser avec celle de St.-Ouen, à Rouen, et qui lui est antérieure en date.

V. *Cuisines.* — Les cuisines des anciennes abbayes ont été si rarement conservées, soit en France, soit en Angleterre, qu'il est impossible d'en faire une étude comparative dans les deux pays. Fontevrault en a conservé un magnifique spécimen du XIIe. ou XIIIe. siècle. Nous en avons une à Durham qui est plus remarquable encore. La voûte de cette dernière offre une disposition très-singulière, mais qui ne pourrait être bien comprise qu'à l'aide d'un dessin. Au surplus, la cuisine d'un monastère ne différait en rien de la même partie d'une maison ou d'un château de quelque importance. Il en existe une au château de Raby très-grande, très-bien voûtée et ayant une apparence militaire; car elle occupe l'une des tours du château, qui est lui-même très-fort. Elle date de la fin du XIVe. siècle.

VI. *Cloîtres.* — Les cloîtres à double étage du midi de la France sont inconnus en Angleterre. Il existe bien une construction de ce genre chez nous, mais elle est en bois, du XVe. siècle, et avait une destination toute différente, celle de mettre en communication avec la demeure de l'abbé.

Les portes des abbayes méritent souvent l'attention : il en existe de remarquables en France, mais de plus riches encore en Angleterre. Celle de Cantorbéry, qui est du XIVe. siècle, est une des plus belles que l'on puisse citer. On en rencontre plusieurs dans le comté d'York.

J'ajouterai quelques mots sur les carrelages émaillés, pour répondre à une question que m'a adressée M. Peigné, quoique je n'aie rien de nouveau à vous apprendre sur ce sujet. Mme. Parcker a réuni des calques de presque tous les types que nous possédons et nous les comptons par centaines. Il y en a de toutes les époques, depuis la fin du XIIe. siècle jusqu'au XVIIIe. Quelques-uns offrent des figures en relief, d'autres en creux; mais la plupart présentent une surface plane. La fabrication de ces carreaux est la même que celle de la poterie commune. Les restes d'une ancienne fabrique du XIVe. ou du XVe. siècle ont été trouvés près de Malvern. Les environs en renferment en abondance. Il n'est pas douteux que leur emploi ne soit le meilleur système de pavage pour les églises et tous les édifices de style gothique. Il s'en fabrique en Angleterre des quantités très-considérables et d'une qualité excellente. Les produits de Minton sont surtout renommés; leur dureté est égale à celle de la pierre, et ils ne le cèdent en rien au marbre pour la durée; en même temps, ils ont l'avantage d'être moins froids aux pieds. Les dessins des carrelages actuellement exécutés en Angleterre sont presque exclusivement copiés sur d'anciens modèles, et ils les reproduisent avec une scrupuleuse exactitude.

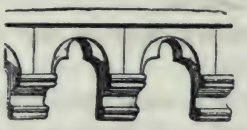

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

ÉRECTION D'UNE STATUE COLOSSALE DE LA SAINTE VIERGE, AU PUY.

Quand la ville du Puy conçut le projet d'élever une statue colossale de la Sainte Vierge sur le rocher volcanique de St.-Corneille qui domine la ville du Puy, la Société française fut consultée et donna son avis sur l'exécution de cette statue : elle le transmit à M. Albert de Brives, président de la Société académique, par l'organe de M. de Caumont. La Commission d'exécution formée au Puy crut devoir ouvrir un concours et proposer une récompense pécuniaire assez élevée à l'auteur du meilleur projet de statue.

Les concurrents ont été nombreux, et Mgr. l'évêque du Puy a constitué un jury dont faisaient partie M. de Caumont, M. Didron et plusieurs autres archéologues éminents, chargé de l'examen des modèles.

Le jury s'est réuni à l'appel de Mgr. l'évêque du Puy, le 7 novembre dernier.

La Commission de la statue, plus exigeante que personne vis-à-vis d'elle-même, et désireuse d'offrir, si on peut le dire, un luxe d'impartialité et de lumières, avait décidé, comme on sait, de s'adjoindre à l'heure du jugement définitif, cinq noms nouveaux, cinq noms d'hommes éminents et faisant autorité dans les arts.

A l'exception de M. de Caumont, forcé en raison d'empêche-

ments graves, de décliner la mission qui lui était offerte, les nouveaux membres convoqués, MM. Didron aîné, Thibaud, l'abbé Martin, l'abbé Choyer, ont bien voulu se rendre à cet honorable appel, et le mardi 7 courant, la Commission ainsi complétée, sous la présidence de Mgr. de Morlhon, s'est constituée en jury pour le jugement du concours.

L'examen général ou l'étude particulière des divers modèles, ont duré toute la journée du 7 et une grande partie de celle du 8.

Dans une première et très-longue séance, on a pu éliminer toutes les œuvres dont les défectuosités avaient un caractère trop saillant d'évidence. Ce travail a réduit à peu près de moitié le concours. A partir de là, on n'a plus procédé par voie d'élimination qu'après une discussion spéciale et un vote secret sur chaque exclusion nouvelle; c'est ainsi que, dans la seconde séance, on est arrivé à réduire à sept les statues réservées pour un plus simple examen.

Restée sous l'impression de cette étude approfondie, la Commission s'est ajournée au lendemain, et ce n'est qu'après les mûres réflexions de la nuit écoulée, qu'elle a voulu aborder la grande question du classement absolu et du choix définitif.

Dans la matinée du 8, la Commission avait tenu à visiter les lieux, pour se fixer plus complètement encore sur les conditions d'appropriation locale; elle a exploré avec soin, en se préoccupant de tous les aspects si complexes de cet examen, le rocher superbe où doit poser le colosse. Revenue ensuite en face de l'exposition, et après une nouvelle étude aussi détaillée que possible, toutes les garanties contre l'erreur étant épuisées, on a procédé par le vote secret aux décisions dernières.

On sait qu'aux termes du programme, un prix de 3,000 fr. est accordé à la statue jugée digne du premier rang, sous la condition que l'artiste devra reproduire, dans la dimension

de 2 à 3 mètres, un second modèle pouvant servir de type pour l'exécution du monument, sous la direction de l'auteur.

Un second prix de 500 fr. était promis à la statue qui obtiendrait le deuxième rang, et des indemnités de 100 fr. chaque aux cinq autres esquisses classées à la suite, suivant leur ordre de mérite.

Nous allons maintenant faire connaître le résultat des délibérations de la Commission manifesté par le scrutin.

Le premier prix hors ligne est acquis à M. BONASSIEUX, statuaire à Paris, pour le modèle exposé, inscrit sous le n°. 24;

Le deuxième prix, à M. Rinn, de Spire (Bavière), pour le modèle n°. 5.

Les indemnités sus-mentionnées, aux cinq n°s. suivants inscrits par ordre :

1°. M. Cabuchet, pour le n°, 11;

2°. M. Montagny, n°. 27;

3°. M. Ramus, n°. 38;

4°. M. Fabish, n°. 6;

5°. M. H. Lavigne, n°. 14.

Deux mentions honorables sont en outre accordées à MM. Badiou de la Tronchère, n°. 37, Barré de Rennes, n°. 23.

La Commission a vivement regretté que le grand intérêt auquel elle a consacré tant de soins, que les exigences du but à atteindre, du monument à élever, ne lui aient pas permis de rémunérer plus largement tant de généreux efforts, et de récompenser plusieurs autres statues méritantes à plus d'un titre. Nous ne devons du moins pas omettre de consigner ici la satisfaction si vive exprimée plusieurs fois par elle, en présence d'une exposition si remarquable et si riche; et il nous est agréable de dire que ce bel ensemble a notamment provoqué, chez les membres nouveaux-venus du jury, un mouvement instantané d'heureuse surprise.

Pour nous, nous n'avons pas à revenir longuement sur les mérites de l'œuvre choisie; nous avons déjà eu l'occasion de signaler la grâce suprême et l'exquise distinction de cette noble figure, les séductions charmantes du divin enfant, le goût parfait de l'arrangement général, et toute la poésie empreinte dans l'ensemble de la composition.

Si nous avons ensuite indiqué quelques erreurs dans l'appréciation des convenances locales, on a facilement compris par quelles modifications de détail il serait amplement fait droit aux justes exigences de la destination.

Le jury a dû tenir grand compte de la latitude que lui laissait le programme à cet égard, et il est dès à présent fixé sur les quelques indications qu'il lui a paru convenable de fournir à l'artiste, lors de la réalisation de son second modèle.

En ce qui concerne le second prix, nous avions aussi, pour notre part, donné suffisamment à entendre tout le beau parti qu'on eût pu tirer, le cas échéant, de l'œuvre de M. Rinn. Elle pouvait être exécutée à peu près telle qu'elle avait été conçue et indiquée par l'artiste; mais, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se reportant à notre examen de l'exposition, nous ne lui pouvions reconnaître, au même degré qu'à son heureuse rivale, les qualités véritablement supérieures d'inspiration et de beauté souveraine.

Elle n'en restait pas moins une œuvre véritablement remarquable, l'œuvre d'une haute intelligence artistique; nous avons donc à nous féliciter d'avoir pu étudier, dans notre exposition, ce témoignage intéressant de l'état de la statuaire en Allemagne. Il est en outre honorable pour la France d'avoir pu voir des concurrents étrangers venir se soumettre ainsi au loyal jugement de nos concitoyens. Nous sommes heureux, quant à nous, que cette noble confiance ait été justifiée par le choix de l'œuvre de l'un d'eux. Le rang très-enviable encore, assigné à celle-ci, le second prix qu'elle obtient ne feront pas

de jaloux, nous osons le croire, parmi les artistes français, si dignes de comprendre et de pratiquer la belle fraternité de l'art et l'hospitalité cordiale du talent pour le talent.

La Commission a ensuite voulu récompenser, sans doute, dans M. Cabuchet un sentiment religieux éminent; dans M. Montagny l'inspiration très-haute et la belle poésie dont nous avons parlé ailleurs; dans M. Ramus une habileté, une facilité, une souplesse de talent remarquable; dans M. Fabish le savoir et la convenance unis avec intelligence; dans M. Lavigne un ensemble correct et sage, et une certaine piété intime qui avait sa valeur.

Elle a dû enfin reconnaître dans M. Badiou une distinction, une élégance, une aspiration vers les régions élevées, malheureusement égarées hors de l'idée chrétienne; et dans M. Barré, membre de l'Institut des provinces, à Rennes, beaucoup plus de grâce que de majesté; une habileté et un art trop souriants peut-être.

Tout cela constatait donc, comme on peut le voir, et comme nous l'avons toujours dit, un ensemble de précieuses qualités dont nous devons rester reconnaissants et fiers.

Tel a été le concours.

Le pays, en résumé, n'a dès-lors qu'à s'applaudir du succès de l'œuvre et de la facilité avec laquelle toute chose y vient à bien. Tandis que la souscription prend chaque jour des proportions plus belles, voilà la grande question du modèle à choisir, nettement, définitivement, très-heureusement vidée. Un jury parfaitement compétent se déclare plus que satisfait du concours. Entre trois ou quatre compositions très-distinguées, il déclare n'avoir que l'embarras du choix; il s'arrête enfin, pour la couronner de ses suffrages, pour lui donner la vie monumentale et l'avenir, sur une statue séduisante, acclamée, dès la première heure, par l'opinion publique. Nous ne craignons pas de dire que les concurrents eux-mêmes, la

main sur la conscience, n'eussent pas fait un choix différent, et que les élus du jury eussent été certainement les leurs. L'artiste, déjà en possession d'un juste et beau renom, auquel échoit cette admirable tâche, est de tout point capable de la remplir à souhait; son talent, son caractère, son droit acquis dans l'art, à de nobles loisirs, donnent au pays toutes les garanties désirables. L'artiste est digne de l'œuvre, digne de se passionner pour elle et de n'y épargner ni le temps, ni le labeur; digne encore de comprendre qu'il y a là, comme nous l'avons dit ailleurs, assez de gloire pour couronner une vie, assez d'immortalité pour faire vivre un nom.

Donc, courage encore! C'est le pays qui entre maintenant dans la lice, et qui va produire à son tour son œuvre dans le concours permanent des merveilles du monde. Il y va pour lui de plus d'un intérêt. Qu'on ne s'y trompe pas, la gloire n'est plus aujourd'hui une fausse monnaie sans cours et un diadème creux sans valeur. Il peut, il doit y avoir ici honneur d'abord, et profit ensuite. Au point de vue tout local et tout immédiat, c'est du travail qui se prépare; c'est de l'argent qui va venir de tous les points de la France religieuse; c'est une affluence d'industriels ou d'artisans à tous les degrés de l'œuvre, qui vont faire ici une installation de quelque durée. Plus tard, ce sera la solennité si grandiose, il faut le croire, — si fructueuse, on peut l'assurer, — la solennité de l'inauguration au milieu d'un concours inouï de pélerins, de curieux, de touristes, au milieu de toutes les grandeurs humaines et de toutes les grandeurs religieuses. Ce concours, sait-on bien quel il peut être? Que l'œuvre s'accomplisse telle qu'il est permis de la rêver; que le moment soit propice et les réseaux de chemins de fer plus complets autour de nous; que le Congrès ait été tenu dans notre ville, non sans quelque éclat, comme on peut l'espérer; que la presse ne nous ait pas fait défaut; que le nom de notre pays, ses richesses, ses

splendeurs, les gloires de son culte séculaire, aient été redits par plus d'un écho puissant et répété. Que vienne ensuite l'inauguration! Les trois cent mille pélerins du jubilé peuvent n'être qu'un modeste souvenir à côté des nouvelles réalités. Les plus hauts dignitaires, le chef même de l'Etat peuvent être attirés par ces grands et glorieux spectacles. Et alors, si justice n'a pas encore été faite à ce pays trop long-temps oublié, le jour sera sans doute venu pour lui d'apprendre par sa propre et heureuse expérience, que les splendeurs artistiques et morales, que les grandes créations religieuses sont aussi pour quelque chose dans les prospérités matérielles, qu'il n'est pas inutile d'oser et d'entreprendre, et comme a dit le vieux Corneille :

Qu'il est beau de tenter des choses inouïes!

Donc, encore une fois, patience et courage! Et qu'ailleurs comme ici, de tous les points de la France chrétienne, la sympathie religieuse vienne fraternellement en aide à notre patriotique effort!

Ch. CALEMARD DE LAFAYETTE.

SOUVENIRS HISTORIQUES DE LA VALLÉE D'ANDELLE

(Lettre adressée à M. de Caumont).

L'Association normande réunie à la Société française a rendu un juste hommage à tout ce que la ville des Andelys présente d'intéressant pour l'histoire et les beaux-arts, mais elle n'a pas eu le temps d'explorer l'arrondissement. Permettez-moi d'essayer de combler cette lacune par l'indication de quelques-unes de nos curiosités archéologiques. Les plus remarquables vous sont déjà connues, je le sais, et ce n'est pas à vous qu'il

est besoin de désigner des localités telles que Gisors ; Neauphle, St.-Clair, et Château-sur-Epte. Je chercherai donc à porter votre attention sur des objets moins importants, mais pourtant dignes d'étude et d'intérêt.

Notre belle et industrieuse vallée d'Andelle mériterait à elle seule une notice spéciale. Un travail intéressant a été publié sur l'antique château de Radepont, encore plus maltraité par les hommes que le château Gaillard, et sur les ruines mieux conservées de l'abbaye de Fontaine-Guerard, élégant spécimen du plus beau siècle du style ogival. Ce travail a été rédigé sur les renseignements et documents fournis par l'honorable M. Charles Vasseur, auquel est échue cette rare bonne fortune de réunir dans un des plus beaux parcs de la Normandie, les ruines d'une forteresse normande détruite par Philippe-Auguste, celle d'une abbaye gothique, et le souvenir révéré de ce vertueux duc de Penthièvre, que la révolution n'osa assassiner qu'en lui tuant sa fille.

Un autre grand propriétaire de cette vallée, M. le baron d'Houdemare, vous a promis des renseignements sur la terre de Pont-St.-Pierre, donnée en 1204 à sa famille par ce même Philippe-Auguste, dont vous retrouvez partout ici le souvenir. Indépendamment du manoir actuel, si heureusement situé sur l'Andelle, il vous signalera les vestiges de deux autres châteaux successivement habités par ses ancêtres sur les côteaux voisins. La destruction du chartrier de Pont-St.-Pierre nous prive de bien des renseignements curieux sur l'histoire de cette contrée. M. d'Houdemare vous racontera lui-même que l'incendie mit deux jours à dévorer ce gracieux dépôt ; il vous dira l'envahissement du château par une bande de forcénés ivres qui, au nom de la fraternité, s'installaient de vive force dans les appartements du château, en usurpant dérisoirement le nom de ses maîtres. C'était le moment fatal où s'écroulaient de toutes parts les monuments d'un passé

méconnu et insulté; où, de l'autre côté de Rouen, la fameuse cloche de St.-Vandrille résistant encore aux marteaux destructeurs, jetait à plusieurs lieues un glas funèbre, cri d'agonie de la grande abbaye.

Plus heureux que tant d'autres, M. d'Houdemare a conservé la demeure de ses pères, battue, mais non renversée par le flot des révolutions. Bienfaiteur de la contrée, il a pu se venger noblement en soulageant la vieillesse misérable de quelques-uns des acteurs de ces scandaleuses orgies.

En remontant le cours de l'Andelle, nous nous arrêterons un moment à Fleury, ville nouvelle créée par l'industrie. Vous y remarquerez l'église, édifice moderne dans le style gothique, et construit par l'un des plus habiles industriels de la vallée, M. Peynaud. Plus loin nous retrouvons *Charleval*, mais sans le moindre vestige du château de Chasse de Charles IX, puis Lyons-la-Forêt, dominé par les quelques pans de murs qui marquent encore l'enceinte du vieux château Normand où l'un des descendants de Guillaume trépassa d'une façon si peu héroïque. Ici encore je suis heureux de pouvoir vous indiquer un guide plus habile et plus sûr. Dans un discours prononcé il y a quelques années dans un concours agricole, M. A. Passy a résumé les antécédents historiques de cette contrée. Il a évoqué le funèbre souvenir de la bataille de Brêmule, le poste anglais signalant, du haut de la colline de Verclives, l'approche de notre armée; les diverses péripéties de cette lutte, dans laquelle l'adresse des archers anglais triompha de la valeur de nos hommes d'armes, et enfin la retraite du roi de France dans les bois qui descendent des plateaux du Vexin vers la vallée des Andelys et qui ont conservé jusqu'à nos jours le nom de *Muchegros* ou *Mussegros*. Non loin du moderne château de ce nom, on montre encore quelques vestiges de l'ancien manoir caché au milieu de ces épais ombrages où se *mussa* Louis-le-Gros.

Que de souvenirs se pressent sous ma plume, dans ce riche panorama du Vexin! Toutes les époques de notre histoire y sont représentées. A Bacqueville, une butte isolée, évidemment faite de main d'homme, semble se relier au système général de défense ou de garde des frontières anglo-normandes. A quelques lieues de là, auprès de la ferme de la Heunière, un peuplier solitaire s'élève sur la tombe d'un soldat qui, blessé grièvement à Waterloo, eut assez de force pour revenir mourir au pays natal. Encore enveloppée par les bois qui la protégèrent mal contre l'ouragan révolutionnaire, l'abbaye de Mortemer vous montrera quelques faibles restes de sa splendeur passée. En revenant vers Gisors, vous trouvez le bourg d'Etrépagny, auquel se rattache je ne sais quelle mystérieuse histoire de trahison dont la date et les détails m'échappent en ce moment. L'un des châteaux voisins (je ne sais lequel), fut honoré d'une visite de Henri IV, et j'ai vu encore l'année dernière à Etrépagny un tableau qui, suivant les traditions locales, avait été fait pour la circonstance, et qui décorait le plafond de la chambre du roi. Ce tableau, qui représente un sujet mythologique, est d'une exécution assez médiocre, mais la figure principale reproduit très-fidèlement les traits de Gabrielle d'Estrées.

J'ai hâte de terminer cette lettre déjà trop longue, par l'indication de quelques églises de l'arrondissement des Andelys. Je n'ai rien à vous apprendre sur celles du grand et du petit Andelys, de Gisors et d'Ecouis, mais je puis vous signaler l'église de Bacqueville, ornée d'un très-beau rétable du commencement du XVIIe. siècle, provenant du couvent des Augustins de Rouen; la chapelle de Bonnemare, gothique du XIIIe. siècle, enfin l'église de Tourny, édifice de style roman, fort curieux, mais qui malheureusement menace ruine. Mgr. l'évêque d'Évreux considère et avec raison, cette église comme l'une des plus intéressantes de son diocèse. Les

portails, les chapiteaux et les clefs de voûte sont ornés de figures d'animaux et de chimères pareilles à celles de St.-Germain-des-Prés.

L'arrondissement des Andelys renferme un grand nombre d'habitations particulières assez importantes pour mériter le nom de *châteaux;* de nos jours parmi les plus anciens, nous citerons ceux de Pont-St.-Pierre et de la *Fontaine-des-Houx,* dans la forêt de Lyons. Presque tous, comme Radepont, Rozay, Farceaux, Verclives, Mussegros, St.-Martin, appartiennent au XVIIe. ou au XVIIIe. siècle. Dangu, l'un des plus importants, a été construit par le baron de Breteuil, ceux de St.-Paer et du Thil, deux charmants édifices du temps de François Ier., ont été démolis récemment.

Voici, Monsieur, une nomenclature déjà bien longue, et pourtant bien incomplète encore. Permettez-moi en finissant de témoigner hautement de ma sympathie pour l'œuvre vraiment patriotique à laquelle vous avez donné une si vive impulsion. L'association des études agricoles et archéologiques est une pensée salutaire et féconde; elle unit nos départements dans une précieuse alliance de solidarité et de travail; elle relève l'intelligence tout en favorisant les progrès matériels; elle relie et intéresse l'avenir au passé! Poursuivez donc votre œuvre, Monsieur, et comptez sur le concours et sur l'estime de tous les hommes de progrès et de science, de tous les bons citoyens.

Baron ERNOUF.

RAPPORT SUR UNE VOIE ROMAINE

SIGNALÉE PAR M. DE CACHELEU.

Dans une séance tenue par la Société française, à Trouville-sur-Mer, le cinq septembre 1848, M. de Caumont donna

lecture d'une lettre de M. de Cacheleu, signalant l'existence d'un chemin rectiligne qu'il soupçonnait être une voie romaine tendant de Trouville-sur-Mer à Montfort-sur-Risle. M. de Cacheleu désirait qu'on étudiât ce chemin pour constater son identité d'une manière ou d'une autre; en conséquence, M. Lemétayer-des-Planches, de Pont-l'Évêque, M. le comte d'Hautpoul, de Trouville, et Mme. Philippe-Lemaître, d'Illeville, furent chargés de s'occuper de cette étude chacun dans leurs circonscriptions respectives.

Mme. Philippe-Lemaître, pour procéder à cette étude, crut nécessaire de demander d'abord quelques renseignements positifs à M. de Cacheleu lui-même, elle lui écrivit donc, et voici la substance de la réponse qu'elle reçut :

« .... Il y a plusieurs années que j'avais soupçonné être d'origine romaine un certain chemin rectiligne presqu'infréquenté, et non empierré, large de 5 à 6^m^., appelé du nom très-significatif de *Haute-Voie*, lequel partant de la Poterie-Mathieu, traverse le chemin de Lieuray à Pont-Audemer, et la route départementale de cette ville à Damville, à quelques cents mètres au Midi de l'église de la Noë-Poulain, se dirige sur Epaignes dont il laisse l'église à 100^m^. au Midi, et va gagner la voie romaine de Lisieux à Pont-Audemer, entre la maison Baron et la maison Blanche. Il est bon de vous faire observer que sur le territoire de la Poterie, de la Noë et d'Epaignes, rien ne semble justifier l'appellation *de Haute-Voie*, d'autant que ce chemin partout à niveau du sol, n'a d'autre apparence que celle d'une simple voie d'exploitation pour les terres adjacentes, etc. J'ajouterai que, placé sur un large plateau, il a existé jusque bien loin de là, un autre chemin parallèle, et comparativement plus bas, d'où je crois raisonnable d'inférer que ce nom lui aura été donné, soit à raison du projet primitif de le construire en Agger, soit à raison de son tracé général par les plateaux pour relier deux

points éloignés dont les communications jusqu'alors avaient eu lieu par les vallées. Or, depuis le haut de la côte de Trouville, en arrivant à la forêt de Touques jusqu'à la Poterie-Mathieu, notre voie toujours directe, règne constamment par les plateaux sans montées ni descente, tandis qu'il y en eût eu beaucoup et de très-fortes pour peu que l'on eût porté la ligne du parcours plus au Nord, ou suivi les chemins déjà existants de l'un ou de l'autre côté de ces plateaux. Quant à l'objection contre l'origine romaine de *la Haute-Voie* appuyée sur l'absence de tout travail d'art, elle ne pourrait être admise comme ayant quelque valeur du moment que notre voie évidemment reconnaissable sur plusieurs points dans le Calvados, est demeurée presque partout inachevée, sinon par petites portions exécutées de prime-abord et séparées entr'elles par des intervalles de simple tracé ou même par des lacunes absolues.

« De la voie romaine de Lisieux au hameau des Jonquêts où disparaît la voie de Trouville, il y a plus d'une lieue et *je ne sais si dans l'intermédiaire* il existe ou non quelques vestiges de l'ancien tracé. Mais après avoir traversé Hébertot, Quetteville, St.-Benoît-d'Hébertot, Tontuit, le Theil et Fourneville, la même voie rectiligne se retrouve dans un chemin non empierré dépendant du territoire de St.-Gatien nommé *la rue Verte,* qui arrive à la grande route d'Honfleur à Alençon, et se continue jusqu'à la forêt de Touques, près de l'ancienne chapelle de Saint-Philibert, par un grand chemin assez droit, connu sous le nom de *chemin de la Müe.* Dans la forêt je n'en ai aperçu aucune trace, etc. »

D'après cette lettre, Mme. Philippe-Lemaître dut diriger ses recherches du côté de Montfort; mais elle ne tarda pas à reconnaître qu'elles étaient inutiles; alors sa pensée se reporta sur Pont-Autou, ancienne localité gallo-romaine. C'est dans cette dernière commune et ses environs, peu éloignés d'ail-

leurs de Montfort, qu'elle a cru retrouver la voie romaine signalée par M. de Cacheleu. En effet, il existe un chemin à peu près rectiligne qui de Pont-Autou va à Fréneuse et se rend à la Poterie-Mathieu en passant par St.-Grégoire du Vièvre et St.-Georges du Vièvre. Ce chemin ne doit point être confondu avec le prolongement de celui de Lieuray qui de St.-Georges se rend aussi à Pont-Autou pour tendre à la route de Rouen par Bourgachard ou Bourgtheroulde; il ne suit pas le même tracé, bien qu'il passe également à St.-Georges et à St.-Grégoire. Dans St.-Grégoire il traverse les hameaux des Blinières, de la Noë.

A St.-Georges, il n'entre pas dans le bourg qui occupe le fond d'un vallon, il en passe à 300m. environ sur un triège appelé *le Trait du Parc.* Dans cet endroit il se trouve interrompu par un enclos dans une étendue de moins de 500m.; mais ce qui prouve évidemment que cette lacune n'a pas toujours existé, ce sont les circonstances : 1°. d'une sentine due aux gens de pied, qui est conservée dans cet enclos; 2°. de ce que disent les vieillards que c'était par ce chemin *que jadis on apportait les moules,* ce qui a paru à Mme. Philippe-Lemaître corroborer l'opinion émise par M. de Cacheleu sur la rue Moulière, dans sa lettre à M. de Caumont.

Au-dessus du triège du Trait du Parc, à moins de 500m. comme on l'a vu ci-dessus, l'antique voie, toujours rectiligne, vient traverser le chemin de Lieuray à Pont-Audemer, puis enfin elle se dirige sur Epaignes par la Poterie où elle passe devant une ferme à laquelle elle a donné son nom de la *Haute-Voie* qu'elle garde même sur la commune de la Noë-Poulain. Cette voie est depuis long-temps impraticable dans plusieurs endroits, ce qui lui a fait préférer la prolongation du chemin de Lieuray par les habitants de St.-Georges quand ils ont besoin de se rendre à Pont-Autou. La largeur de la *Haute-Voie*, bien nommée puisque partout elle occupe les plateaux,

varie suivant qu'elle parcourt les villages ou les plaines. Presque nulle part elle n'offre les traces d'un empierrement régulier ; au reste, comme elle est plus courte que le chemin de Lieuray par St.-Georges, à Pont-Autou, les habitants de St.-Grégoire préfèrent la suivre pour aller à St.-Georges ; c'est pourquoi on a commencé à la réparer dans la campagne des Blinières.

Il résulte de ce qu'on vient de lire que le chemin signalé par M. de Cacheleu ne tend pas de Trouville-sur-Mer à Montfort-sur-Risle, mais à Pont-Autou ; qu'il a par sa rectitude toute l'apparence d'une voie romaine partout tracée, mais inachevée en plusieurs endroits, et qu'il ne paraît pas avoir jamais été militaire.

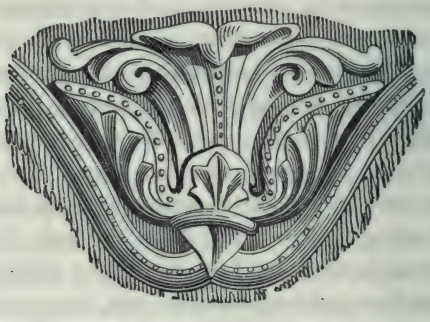

CHRONIQUE.

Séance administrative tenue par la Société française le 1er. décembre. — La Société pour la conservation des monuments a tenu une séance le 1er. décembre, à l'occasion de la réunion de l'Institut des provinces. M. de Vigneral, M. de La Fresnaye et plusieurs autres étrangers à la ville de Caen s'y trouvaient.

M. Pelfrêne, architecte, qui élève dans nos campagnes des églises ogivales si élégantes, avait exposé dans la salle la *couronne de lumière* qu'il a fait exécuter à Paris, avec le concours de M. Didron, pour l'église de Robehomme.

Ce lustre est une imitation de ceux qui existaient au XIIe. et au XIIIe. siècle dans toutes nos églises. La cathédrale de Bayeux en avait un magnifique, et d'une très-grande dimension, que l'on croyait avoir été donné par l'évêque Odon, et qui fut brisé en 1562 par les protestants. Il n'en reste plus aujourd'hui que trois dans le nord de l'Europe : la couronne d'Aix-la-Chapelle, et deux qui existent dans la cathédrale de Hildesheim, en Hanovre.

Le lustre présenté par M. Pelfresne est une réduction des phares ou couronnes d'Aix-la-Chapelle et de Hildesheim. Il n'a qu'un mètre de diamètre ; il est en cuivre doré, et l'effet en est excellent.

M. de Caumont avait couvert la table de pavés mosaïques de la manufacture royale de Berlin. Ces pavés, d'une grande élégance et d'une grande fraîcheur, sont composés de morceaux de terre cuite, coupés géométriquement et enchâssés

dans un bain de ciment de Portland. Il est à désirer qu'on en fabrique de semblables en France.

M. Verrolles, architecte du département, a annoncé qu'il est chargé de la restauration complète de l'hôtel de Than, acquis récemment par les héritiers de M. Duval. Il apportera tous ses soins à ce travail.

La Société a appris avec plaisir que M. Sebire, acquéreur de la maison des Gendarmes, à Calix, n'a pas l'intention de la démolir, comme on en avait fait courir le bruit.

M. le curé de Rouvres a donné des détails sur les réparations qui vont être faites à son église, et la Société a promis d'appuyer la demande de secours qu'il va faire au Comité des monuments.

La Société a émis un vœu relativement à la prompte décision du Comité des bâtiments, au sujet des projets de restauration de l'Abbaye-aux-Dames de Caen.

Sur le rapport de M. de Caumont, une médaille d'argent a été décernée à M. Renault, vice-président du tribunal de Coutances et membre de l'Institut des provinces, pour son intéressante *Statistique monumentale de l'arrondissement de Coutances.*

M. Renault est du petit nombre d'archéologues qui ont visité toutes les communes de la région dont ils ont écrit la *Statistique monumentale.*

La Société a reçu des Mémoires de M. Boulangé, de Metz, de M. de Barthélemy, de la Meuse, de M. Ramé, de la Loire-Inférieure, et de plusieurs autres de ses membres. Chacun veut faire paraître ses Mémoires dans *le Bulletin monumental*, dont la publicité est assez grande en France et à l'étranger. Malheureusement, les limites de ce recueil ne permettent pas d'y placer toutes les notices qui voudraient s'y produire, et la Société française a eu le regret, dans sa dernière séance, de ne pouvoir accepter plusieurs Notices dont l'étendue lui a paru trop considérable.

M. Solicoffre, de Paris; M. Le Roy, de Marseille; M. de La Borie-Saint-Sulpice, de Villeneuve-sur-Lot, ont été admis au nombre des membres titulaires de la Compagnie.

Une séance générale de la Société se tiendra à Paris, en janvier, rue Bonaparte, 44.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général, a reçu les remercîments de la Compagnie pour le tableau qu'il a fait des membres rangés géographiquement. Cette liste sera publiée prochainement dans le compte-rendu du *Congrès archéologique* de 1853.

Séance générale administrative de l'Institut des provinces. —L'Institut des provinces de France a tenu, le 1er. décembre, sa réunion générale administrative sous la présidence de M. de Caumont. Un rapport a été présenté sur les résultats des assises scientifiques tenues par l'Institut des provinces sur différents points de la France et sur le mouvement intellectuel des provinces.

On a procédé ensuite aux élections.

Quatre membres titulaires ont été élus :

M. ALLUAUD, membre du Conseil général et président des Sociétés savantes de Limoges;

M. le comte de VAUBLANC, membre de plusieurs académies, à Paris et à Munich;

M. GAYOT, ancien député, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube;

M. l'abbé TRIDON, chanoine, inspecteur des monuments de l'Aube.

Six membres étrangers ont aussi été élus. Ce sont :

S. A. R. le prince JEAN DE SAXE, président des Sociétés savantes de Dresde et du Congrès archéologique allemand;

M. SCHULZ, conseiller d'État et directeur des musées, à Dresde.

M. le comte D'OLFERS, membre de la Chambre haute de Prusse, directeur-général des musées, à Berlin;

M. le baron DE SILLFRIED, grand-maître des cérémonies du palais, grand'croix de l'Aigle rouge, membre de l'Académie de Berlin;

M. THOMSEN, directeur du cabinet des médailles, commandeur de l'ordre de Dennebroc, à Copenhague;

Le R. P. PETIT, membre de plusieurs académies, à Londres.

Plusieurs mémoires ont été présentés à l'Institut.

M. le baron de La Fresnaye a fait une communication sur une moule d'eau douce qui s'est rapidement multipliée dans les canaux des environs d'Abbeville.

Découvertes faites à Evreux. — Les travaux du chemin de fer ont amené à Evreux des découvertes dans l'ancien cimetière romain. On a mis au jour un vaste cercueil en pierre d'une seule pièce recouvert d'une pierre demi-cylindrique; des traces de crampons en fer reliaient le couvercle au cercueil. On n'a trouvé à l'intérieur que des os corrodés; les tibias étaient liés avec une corde en écorce. Dans le voisinage, on a exhumé beaucoup de squelettes et de longs clous de fer, débris de cercueils. La chose la plus curieuse était un ancien édifice carré, composé de quatre murs de 9 mètres de longueur, qui paraît avoir été un tombeau. Comme les anciens murs de la ville, il est formé de grandes assises de pierre sculptées, arrachées à de grands édifices. Les travaux du chemin de fer ont fait démolir un côté de ce carré, et les blocs extraits sont tous des morceaux de corniches, de frises d'une très-grande proportion.

R. BORDEAUX.

Inscriptions découvertes dans l'église St.-Jacques de

Lisieux. — On a découvert dernièrement, dans l'église St.-Jacques, sous l'épaisse couche de badigeon dont sont revêtues les colonnes de la nef, plusieurs inscriptions en caractères gothiques, fort intéressantes : ce sont des *Obits* ou recommandations de prières pour le repos de l'âme des personnes qui y sont désignées.

Voici deux de ces inscriptions, que nous transcrivons en caractères italiques :

Cy devat sont inhumés et gisent les corps de vénble personne me Guille Tirel en son vivant pbre (prêtre) *et curé de sainct Johan de Familly et de Jehanne feme de Johan Tirel mère dud. curé lesqls trespassèrent scavoir est lad. Jehanne le vend.* XXIIII *jour de septembre l'an mil* Ve XVII (1517) *et led. curé le mquedi* (mercredi) *pénultme jor de juin la. . . . . et de Johan Tirel l'aisné qui trespassa le mardy* Xme *jour de décembre l'an mil* Ve XVII. *Priez Dieu por eulx. Pater nr ave me.*

. . . . . .

. . . . . .

Doncques les noms en cest escript ensuivet
Prions Jésus qu'en paradis ils vivent
Le premier est Roger Goupil courtoys
Honeste home et de Lisieux bourgeois
Qui décéda ainsi que me remembre
Le dimence vingt et deux de décembre

En l'an de grâce voire mille et cins cens
Et Olivier son fils come j'entens
Le dimece premier jour de juillet
Cinq cens XXX *dulx com ung aignelet.*

. . . . . .

Le pilier qui fait face à la chaire offre de beaux vestiges de peinture, dans le style de la renaissance. Cette peinture représente la sainte Trinité comme on la figurait au moyen-âge : Dieu le Père, la tête ceinte d'une tiare, est assis

sur un trône et tient devant lui la croix sur laquelle est étendu le Christ; le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe aux ailes déployées, est posé sur sa poitrine et a la tête inclinée vers Dieu le Fils. Plusieurs personnages (probablement les donateurs de cette peinture) sont dans l'attitude de la prière devant la très-sainte Trinité. Derrière ces personnages et paraissant les recommander à la clémence divine, on voit un moine debout, revêtu d'une dalmatique et tenant un livre ouvert.

Lorsque le soleil projette ses rayons sur la voûte de la nef, on aperçoit, à travers le badigeon, des rinceaux et des arabesques qui prouvent, ainsi que les peintures que nous venons de décrire, que l'église St.-Jacques était entièrement peinte à fresque.

Nous espérons que ces premières découvertes en amèneront d'autres, et que le sale badigeon qui déshonore l'intérieur de nos églises disparaîtra un jour complètement, et laissera à découvert les précieux vestiges de peinture murale qui en faisaient le plus bel ornement.

(*Le Normand*, Journal de Lisieux.)

Exploration archéologique de la vallée de l'Eaulne, en 1853.—Pendant les mois de septembre et d'octobre derniers, M. l'abbé Cochet a continué ses recherches archéologiques dans le cimetière franc d'Envermeu, découvert en 1850, lors de la confection de la route départementale n°. 32. Cette année, le persévérant antiquaire a exploré environ 60 sépultures appartenant à des personnes de tout sexe et de tout âge. Cependant il est une chose frappante et digne de remarque, c'est que dans ce cimetière franc, comme dans tous les autres de l'époque mérovingienne trouvés en France et étudiés avec soin, on n'a rencontré que très-peu de vieillards et un grand nombre de sujets de vingt à quarante ans. Faut-il en conclure

que la moyenne de la vie a gagné depuis cette époque, et que les rudes épreuves auxquelles les hommes de ce temps étaient soumis abrégeaient beaucoup leur existence.

Au milieu du terrain noir, produit par le bois du cercueil, on a rencontré dans le cimetière d'Envermeu, divers objets jadis placés autour des défunts inhumés avec leurs habits ou avec leurs armes, suivant l'usage de ce temps-là.

Dans cette dernière fouille, M. Cochet a recueilli douze vases placés aux pieds; l'un d'eux, en terre noire vernissée à la *plombagine*, présentait deux rangs de godrons, tradition évidente de l'art gallo-romain. Mais les deux pièces les plus remarquables ont été un plateau de bronze en forme de cuvette renfermant une coupe à boire, en verre, d'une forme très-originale; des plateaux et des coupes du même genre et dans la même position, c'est-à-dire aux pieds, ont été trouvés à Selzen près Mayence, ce qui prouve le caractère franc ou germanique des sépultures de la vallée de l'Eaulne. Du reste, il est rare que dans les cimetières de l'époque mérovingienne, explorés en France, en Allemagne et en Angleterre, on n'ait pas rencontré un ou deux plateaux de bronze. MM. de Caumont, Baudot et Auguste Moutié en font foi pour la France; MM. Wylie, Akerman et Roach Smith, pour la Grande-Bretagne.

Sur les jambes, M. Cochet a recueilli deux haches francisques et un trousseau de trois clefs en fer. Les clefs, dans les sépultures, sont assez communes en Angleterre, dans les tombeaux anglo-saxons; ce qui prouve une fois de plus la contemporanéité de celle d'Envermeu. C'est chose curieuse que de voir dans un cimetière de la Neustrie deux points de contact si frappants avec les populations des bords du Rhin et de la Tamise.

On a recueilli au moins dix couteaux de fer et deux grands poignards aussi en fer dont la lame, terminée en pointe, était

longue de 40 centimètres et large de 5. L'une d'elle présentait de chaque côté une double rainure disposée sans doute pour recevoir du poison.

C'est évidemment un de ces coutelas empoisonnés, appelés scramasaxes, du genre de ceux que la cruelle Frédégonde employa pour assassiner le roi Sigebert, au rapport de Grégoire de Tours.

La ceinture a fourni deux pinces à épiler la barbe, une monnaie de bronze d'Alexandre Sévère; un peigne en os à deux fins, semblable à ceux que l'on trouve en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, rappelant beaucoup celui de saint Loup, que l'on regarde dans la cathédrale de Sens; des boucles de ceinturon en fer et en bronze, des boules de verre, des ciseaux et un sabre.

M. l'abbé Cochet a encore rencontré deux ou trois colliers de perles de verre ou d'ambre jaune. Deux bracelets étaient composés de ces mêmes perles de verre et possédaient de plus l'un une belle agate-onyx en forme d'olive, l'autre trois monnaies romaines percées et passées à un fil de laiton. Deux de ces pièces sont en bronze, l'une est fruste, l'autre est un quinaire de Constantin-le-Grand, la troisième, en billon, est de l'empereur Posthume.

Sur une femme de vingt à trente ans, on a rencontré, sur la tête, une épingle à cheveux en bronze, autour du cou un collier de jais et à la ceinture une boucle de bronze.

Trois guerriers portaient encore leurs lances de fer; mais le plus curieux objet militaire a été un bouclier de fer conservé non-seulement avec son *umbo*, mais encore avec la verge de fer qui formait l'armature destinée à soutenir la planchette qui le garnissait. Ici la verge était unique de chaque côté, tandis que celle qui fut trouvée, l'an passé, à Londinières, par le même archéologue, était triple à chaque bout.

Cette fouille déjà fructueuse l'eût été beaucoup plus sans

une circonstance assez rare à constater dans l'exploration archéologique d'un cimetière franc.

Tout le monde connaît la sévérité des lois des Francs, des Burgondes, des Saliens, des Visigoths, et même des Capitulaires de Charlemagne contre les violateurs des sépultures et les chercheurs de trésors dans les cimetières. Eh bien! malgré cette législation de fer, malgré le respect immense, je dirai presque le culte de nos pères pour les sépultures de leurs aïeux, le cimetière d'Envermeu fut un jour violé, profané et volé par d'avides et grossiers spoliateurs. Il le fut non secrètement, non en cachette, comme cela se pratiquait parfois par des voleurs isolés, mais ostensiblement et publiquement, avec l'intention bien formelle et bien évidente de dépouiller les morts. Douze à quinze tombes furent violées dans cette razzia impie, et les voleurs n'emportèrent que les métaux précieux : ils négligèrent les ossements, les poteries, les perles de verre et parfois le bronze. Il est clair que cet événement eut lieu pendant une guerre, après une invasion, en un mot, à une époque où l'or n'existait plus. Ce fut probablement vers le temps de Charlemagne; ce qui le fait supposer, c'est non-seulement un denier d'argent de cet empereur, trouvé dans les hauts terrains, mais encore le bouclier et son armature. Ce bouclier avait été trouvé par les voleurs dans le cercueil de pierre du guerrier dont les ossements étaient bouleversés et les armes brisées. Enlevé d'abord au milieu du butin de cette riche sépulture, les voleurs l'examinèrent ensuite, et, ayant reconnu que c'était du fer trop usé sans doute pour leur servir, ils le rejetèrent dans la fosse, sur le couvercle même du cercueil. Mais quand ils rejetèrent ainsi cette arme défensive, la planchette de bois qui en formait la garniture, n'était pas encore pourrie, et l'armature était également adhérente à l'*umbo*. Ce qui le prouve, c'est que l'on a trouvé tous ces objets parfaitement à leur place,

tandis qu'avec les plus grandes précautions, les explorateurs actuels n'ont pu y toucher sans qu'ils soient tombés en morceaux. Il s'ensuit donc que cette spoliation de sépulture a eu lieu un siècle ou deux après l'inhumation, sans doute sur la réputation de trésors cachés dans ce champ de repos.

L. M. S.

Musée d'antiquités de Grenoble. — Un arrêté municipal décide qu'un musée archéologique sera formé à Grenoble, dans le préau de l'église St.-Laurent, qui précède l'entrée de l'église et de la crypte qu'elle renferme. Ce musée est destiné à recueillir et à conserver toutes les pierres tumulaires gallo-romaines ou autres, offrant un intérêt scientifique, que la ville de Grenoble possède actuellement et toutes celles qu'à l'avenir elle pourra découvrir ou obtenir en don.

Questions à discuter par le Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1854. — Un arrêté du Directeur de l'Institut des provinces fixe au 20 mars 1854 l'ouverture de la session du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements. Voici quelques-unes des questions qui y seront discutées :

« Quels seraient les moyens de faire connaître aux per-
« sonnes qui s'occupent en province d'archéologie et d'his-
« toire locale les principaux documents manuscrits relatifs à
« leurs études qui existent dans les bibliothèques de Paris et
« les grands dépôts du gouvernement ?

« Ne serait-il pas utile de publier en faveur des érudits
« qui n'habitent pas Paris une sorte de guide pour diriger
« les recherches au milieu du dédale de ces collections, et
« pour suppléer à l'absence de catalogues ? — Faire connaître
« dès à présent les principales séries où l'on peut plus utile-
« ment faire des recherches, telles que la collection de
« Boze, celle de Gaignières, les manuscrits de Lancelot, ceux

« de Duchesne, la collection généalogique de Clairambault,
« le recueil topographique du cabinet des estampes.

« Signaler les collections analogues qui existent dans les
« bibliothèques de province, les recueils manuscrits relatifs
« à la féodalité, à la topographie pittoresque, à la biographie
« locale, les collections d'anciens plans et de portraits.

« Les Sociétés savantes et les administrations des biblio-
« thèques des départements ne feraient-elles pas bien d'en-
« treprendre la transcription des pièces relatives à leur cir-
« conscription qui, conservées à Paris, sont hors de la portée
« des savants qui travaillent en Province? Ne serait-ce pas
« une excellente œuvre de décentralisation?

« Indiquer les moyens de rendre plus utiles pour la pro-
« vince les musées, les bibliothèques, les dépôts d'archives,
« les collections de toute espèce que l'Etat réunit à Paris. Si-
« gnaler les inconvénients actuels, indiquer les améliorations
« désirables. Perfectionnements dans l'organisation, classe-
« ment, publication des catalogues.

« Les institutions organisées en France pour résister au
« vandalisme et protéger les monuments des Arts ont-elles une
« action insuffisante? Résultats obtenus par la Société fran-
« çaise pour la conservation des monuments. Les Sociétés
« académiques établies dans les diverses localités se préoc-
« cupent-elles suffisamment de cet objet? Les inspecteurs
« officiels nommés par le ministère d'Etat et les corres-
« pondants du ministère de l'Instruction publique sont-ils
« également actifs?

« Quels nouveaux sujets de recherches doivent être in-
« diqués aux sociétés et aux auteurs qui entreprennent des
« histoires locales et des statistiques historiques? De l'étude
« des institutions féodales : organisation des fiefs; histoire de
« la propriété foncière; circonscriptions et hiérarchie des
« justices; voierie; marchés; histoire des forêts, des cours
« d'eau et des moulins. »

Les fonctions de secrétaires-généraux seront remplies à la session de 1854 par MM. Du Chatellier, de Quimper; R. Bordeaux, d'Evreux; Gomart, de St.-Quentin; Gayot, de Troyes (Aube).

Décorations conférées à des membres de la Société française pour la conservation des monuments. — On apprendra avec plaisir que M. le comte d'Héricourt, secrétaire-général du Congrès scientifique de France (session de 1853), membre de l'Institut des provinces, a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur, quelques jours après la clôture du Congrès, de la main de l'Empereur Napoléon, pendant le séjour que S. M. a fait à Arras.

M. Albert de Brives, nommé secrétaire-général de la session du Congrès scientifique de France qui se tiendra au Puy en 1855, président de la Société académique de la Haute-Loire, a été également nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Sa Sainteté Pie IX a nommé M. Ed. de Barthélemy, inspecteur de la Société française, chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand. M. de Barthélemy avait adressé à Sa Sainteté son travail sur le cartulaire de l'église de Châlons et plusieurs autres ouvrages.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour, en août et septembre 1851, par M. J.-L. Lacurie, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques. (1re. partie). 5

Chronique. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, sous la direction de l'Institut des provinces, 69. — Convocation du Congrès archéologique de la Société française à Troyes pour le 9 juin, 72. — Grattage de l'église St.-Etienne de Caen, *ibid.* — Translation de la paroisse St.-Gilles dans la basilique de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, 73. — Fouilles pratiquées à Suèvres (Loir-et-Cher), aux frais de la Société française, 75. — Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, année 1853, 76. — Annuaire de l'Association normande, 19e. année (1853), *ibid.* — Bibliographie. — Histoire de l'abbaye royale de Ste.-Colombe-les-Sens, précédée de la vie de sainte Colombe, vierge et martyre du pays Senonnais ; par M. l'abbé Brullée, 77. — Inventaire général des archives historiques de l'Yonne, résumé analytique des collections existant au dépôt de la préfecture, etc., 1re. partie ; par M Quantin, archiviste du département de l'Yonne, 78. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1851, 79. — Nécrologie. — Mort de M. de Saint-Germain, d'Evreux, 80. — Mort de M. Lair, membre du Conseil de la Société française, *ibid.*

Notes recueillies sur l'arrondissement de Domfront, au mois d'avril 1852, par M. Blanchetière, membre de la Société française. 81

Mélanges d'archéologie. — Note sur l'emplacement d'Alise, 97. — Note sur la ville de Flavigny. 99

Notice sur l'origine du château de Ham (Somme); par M. Ch. Gomart, membre de l'Institut des provinces de France et du Conseil de la Société française pour la conservation des monuments. 103

Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour, en août et septembre 1851, par M. J.-L. Lacurie, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques. (2e. partie). 124

Chronique. — Collection de M. Biardot, à Paris, 170. — Continuation de l'impression de la Statistique monumentale du Calvados, 171. — Réapparition du Bulletin bibliographique des départements, 172. — Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault, membre de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments, 173. — Les églises de l'arrondissement d'Yvetot, par M. Cochet, *ibid.*—Nouvelles fouilles faites à Vieux, 174. — Nécrologie. — Mort de M. Léopold de Buch, de Berlin, 175.

Note sur des textes de Droit romain gravés à l'entrée d'un château du XVIe. siècle; par M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de celle du Limbourg, etc. 177

Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour, en août et septembre 1851, par M. J.-L. Lacurie, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques. (3e. partie). 186

Procès-verbal de la séance tenue à Toulouse par la So-

ciété française pour la conservation des monuments, le 9 septembre 1852, sous la présidence de M. Léo Drouyn. 230

CHRONIQUE. — Congrès archéologique de France, session de 1853, à Troyes, 247. — Nouvelles provinciales, 249. — Château de la Roche-Guyon, *ibid.* — Assises scientifiques, 251. — Antiquités gallo-romaines trouvées dans les fouilles faites à Laval, arrondissement de Ste.-Ménehould, *ibid.* — Tombeaux découverts à Triel, en janvier 1853, 253. — Rapport sur la colonne de Cussy, par M. Henry BEAUDOT, 254. — Some account of domestic architecture in England from Edward Ier. to Richard II, par M. PARCKER, membre de l'Institut des provinces, *ibid.* — Note pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle, par M. BOULANGÉ, *ibid.*—NÉCROLOGIE. — Mort de M. de Boislambert, professeur à l'École de Droit de Caen, 255. — Mort de M. Mury, de Vire, *ibid.* — Mort de M. le comte Doulcet de Pontécoulant, 256. — Mort de M. Alleaume des Mottes, de Pont-l'Évêque, *ibid.*

Essai sur la statistique monumentale du département de la Marne; par M. Ed. de BARTHÉLEMY, membre de la Société, inspecteur des monuments de la Meuse. . . 257

Histoire symbolique et iconographique du lion; par M. l'abbé CROSNIER, vicaire-général de Nevers, inspecteur de la Société française. 283

Note sur la forme et la disposition des cuisines des abbayes, par M. DE CAUMONT. 301

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE. — Restauration de la salle des gardes de l'abbaye de St.-Étienne de Caen, par M. BOUET, 313. — Château de Tunkédec, par M. DUCHATELLIER, 315. — Plan du Mont Beuvray, près d'Autun, 319. — Inscription du VIIe. siècle, 321. — Lettre à M. de Caumont sur les fouilles faites à Nizy.

le-Comte, par M. Piet, 323.—Sur les limites du pagus Landunensis, par M. Mathon, 327. — 1re. note sur des manuscrits achetés le 4 avril 1852, par M. Travers, 329.

Chronique. — Réunion de la Société française à Laval, 332. — Description du château de Chambord ; par M. de La Saussaye, membre de l'Institut, à Blois, *ibid.* — Histoire du château de Blois, *ibid.* — Abécédaire ou rudiment d'archéologie, architectures civile et militaire du moyen-âge ; par M. de Caumont, 334. — Nécrologie. — Mort de M. Desjoberts, membre de l'Institut des provinces, 336.

Procès-verbal des séances tenues à Paris par la Société française pour la conservation des monuments historiques, les 28 et 29 janvier 1853. 337
1re. séance du 28 janvier. . . . . *ibid.*
Communication de M. Didron. 341
Note de M. Durand. 346
2e. séance du 28 janvier. 367
Séance du 29 janvier. 371

Procès-verbal de la séance tenue à Caen par la Société française pour la conservation des monuments historiques, le 12 mai 1853. 373
Rapport de M. Cusson. 376
Rapport de M. de Cussy. 380

Note sur l'orgue de St.-Maclou de Rouen et sur l'escalier qui y conduit; par M. l'abbé Cochet. 384

Lettre à M. de Caumont sur une inscription du cloître de Moissac, commémorative de la construction de ce monument ; par M. le baron de Crazannes, membre correspondant de l'Institut. 390

Chronique. — Assises scientifiques, 398. — Grand prix de l'Institut de France, remporté par M. Bordeaux, 401. — Congrès archéologique de France. Session de 1853, *ibid.* -- Congrès scientifique de France, XXe.

session à Arras, le 23 août 1853, 404. — Réunion générale annuelle de 1853 et concours provincial de bestiaux aux Andelys (Eure), 406. — Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, lithographie, architecture, etc., en 1853, 409. — Réorganisation du Conseil général de l'agriculture, 411. — Vente des ornements des couvents supprimés en Suisse, 412. — Antiquités romaines découvertes à Lillebonne, 414. — Nouveau voyage de M. Parcker, 418. — Compte rendu de la XIXe. session du Congrès scientifique de France, tenue à Toulouse, 419. — Recherches sur les corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789; par M. DE LA BEAULUÈRE, 421. — Les anciens statuts de l'Hôtel-Dieu de Troyes, 422.—Notice sur St.-Bertrand de Comminges; par M. MOREL, *ibid.* — NÉCROLOGIE. — Mort de M. l'abbé Bandeville, 423. — Mort de M. Bottin, *ibid.* — Mort de Mme. la comtesse de la Rivière, 424. — Mort de M. G. Delisle, doyen de la Faculté de Droit, *ibid.*

Note descriptive des églises de Villenave-d'Ornon, Léognan, St^e.-Croix-du-Mont et Aubiac (Gironde), et sur une ancienne maison de la Réole; par M. Léo DROUYN, inspecteur des monuments de ce département. 425

Des sépultures romaines et des sépultures mérovingiennes; par M. l'abbé COCHET, inspecteur des monuments historiques, membre de plusieurs académies. . 462

Note sur quelques épis en terre cuite des XIIIe. et XIVe. siècles; par M. Alfred RAMÉ, membre de la Société française pour la conservation des monuments. 480

Mémoire sur cette question : Quelles sont les déductions résultant des études déjà faites soit sous le rapport des établissements romains qui ont existé en Provence, soit sous le rapport de l'état de l'art au moyen-âge

dans le pays? par M. L. Rostan, membre de l'Institut des provinces. 488
Chronique. — Séance de la Société française à Arras, 502. — Programme du Congrès archéologique de 1854, *ibid.* — Élections de l'Institut des provinces, *ibid.* — Détails sur le concours de l'Académie des sciences morales et politiques, 503. — Essai sur le beffroi, par M. J.-B. Guérin, *ibid.* — Nécrologie. — Mort de M. Durand, professeur de médecine à Caen, 504.

Des enseignes de pélerinage; par M. E. Hucher, membre de l'Institut des provinces, du Conseil de la Société française et correspondant des Ministères d'Etat et de l'Instruction publique. 505
Séance tenue à Lisieux, le 1er. juillet 1853, par la Société française pour la conservation des monuments. . 536
Séances tenues à Arras (Pas-de-Calais), par la Société française pour la conservation des monuments, les 27 et 29 août 1853. 544
Séance du samedi 27 août. . . . . *ibid.*
Séance du lundi 29 août. 550
Notes sur quelques monuments de la ville de Troyes et sur Landunum, adressées à M. de Caumont, par M. Thiollet, membre de la Société française pour la conservation des monuments. 557
Chronique. — Congrès scientifique de France, 568. — Exploration du cimetière romain de Lillebonne, 572. — Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans; par M. E. Hucher, 578. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1854, 583. — Nécrologie, *ibid.*

Procès-verbal de la séance tenue à Laval, le 1er. juin 1853, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. 585
Notice sur le château neuf et l'église des Capucins de

Coulommiers (Seine-et-Marne); par M. Anatole DAUVERGNE, membre de la Société française. 597
Le vieux château. . . . . *ibid.*
Le château neuf. 603
Couvent et église des capucins. 618
Réponse à la question suivante : Comment se rendait la justice dans la circonscription hiérarchique des châteaux? présentée aux assises scientifiques du Blaisois, par M. DUPRÉ, bibliothécaire de la ville de Blois . . 630
Réponse de M. Parcker aux questions posées par M. de Caumont au Congrès des délégués des Sociétés savantes sur les analogies et les dissemblances de l'architecture du moyen-âge en France et en Angleterre. 639
MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE. — Erection d'une statue colossale de la Sainte Vierge au Puy, par M. CALEMARD DE LA FAYETTE, 646. — Souvenirs historiques de la vallée d'Andelle, par M. le baron ERNOUF, 652. — Rapport de Mme. PHILIPPE-LEMAITRE sur une voie romaine signalée par M. de Cacheleu, 656.
CHRONIQUE. — Séance administrative tenue par la Société française le 1er. décembre, 661. — Séance générale de l Institut des provinces, 662. — Découvertes faites à Evreux, 663. — Inscriptions découvertes dans l'église St.-Jacques de Lisieux, 664.—Exploration archéologique de la vallée de l'Eaulne, en 1853, par M. l'abbé COCHET, 666. — Musée d'antiquités de Grenoble, 670. — Questions à discuter au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements (session de 1854), *ibid.* — Décorations accordées à plusieurs membres de la Société française pour la conservation des monuments, 672.

ERRATA.

—

Page 463, ligne 31, note , au lieu de Mouville, *lisez :* Monville, et au lieu de Havre, *lisez* Rouen.

Page 465, ligne 31, au lieu de sceau, *lisez :* seau.

Page 466, ligne 5, au lieu de boucles, *lisez :* boules.

Page 473, ligne 19, au lieu de Linden Schmit, *lisez :* Lindenschmit.

Page 475, ligne 13, entre été et assis, *ajoutez :* inhumés.

Page 476, ligne 1, au lieu de feu, *lisez :* fer.

Page 477, note (1), au lieu de Fanfort, *lisez :* Fairford.

— (2), au lieu de Savondom, *lisez :* Saxondom.

LIBRARY
NOV 19 1981
UNIVERSITY OF

Caen, imp. de A. Hardel. Décembre 1853.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

Les membres de la Société française sont convoqués, à Moulins (Allier), pour le 18 juin 1854. M. le comte de Soultrait, inspecteur des monuments, et M. le secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Allier, recevront les notices qui seront destinées au Congrès.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

— Caen.	1841 — Angers.	1849 — Bourges.
— Douai.	1842 — Bordeaux.	1850 — Auxerre.
— Blois.	1843 — Poitiers.	1851 — Nevers.
Le Mans.	1844 — Saintes.	1852 — Dijon.
1838 — Tours.	1845 — Lille.	1853 — Troyes.
1839 — Amiens.	1846 — Metz.	
1840 — Niort.	1847 — Sens.	

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlons-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, à *Beaune* et à *Toulouse*.

Statistique Monumentale du Calvados; par M. de Caumont, tome 2e., comprenant l'arrondissement de Falaise, un volume de 600 pages, orné de 200 vignettes.—Le 3e. volume est sous presse.

Caen, Typ. de A. Hardel.

BINDING SECT. APR 16 1982

N
2
B95
t.19

Bulletin monumental

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY